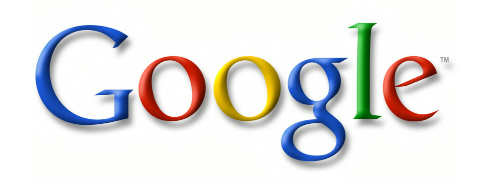
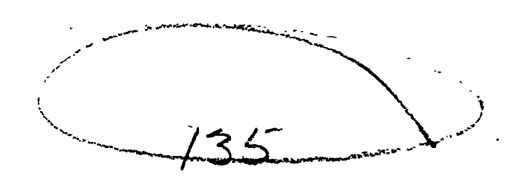





135



ARCHIVES

HISTORIQUES ET LITTERAIRES.

IMP. DE A. PRIGNET.



N. Boniface, inv. Romæ. 1587.   A. Wacquez Sc. Valenciennes, 1836.

ARCHIVES

HISTORIQUES ET LITTERAIRES

du Nord de la France

Et du Midi de la Belgique,

Par MM. Aimé Leroy, Bibliothécaire, et Arthur Dinaux,
de la Société Royale des Antiquaires de France.

NOUVELLE SÉRIE.

TOME Ier.



A VALENCIENNES,
AU BUREAU DES ARCHIVES, RUE DES VIVIERS, N° 9.
1837.

LES ÉDITEURS

DES

ARCHIVES DU NORD

A LEURS ABONNÉS.

Le quatrième volume des *Archives* vient d'être terminé, et un autre volume à deux colonnes, formant sous le titre d'*Hommes et* de *Choses, etc.*, une partie séparée, a également reçu son complément, par la publication d'une table détaillée des matières. Notre intention est de continuer cet ouvrage et nous en commençons aujourd'hui une série nouvelle, mais avec certains changemens qu'il est de notre devoir de faire connaître : nous tenons à conserver nos lecteurs, non par le désir d'un lucre qui ne pourrait jamais être que bien minime, mais par la douce habitude de rapports intellectuels déjà depuis longtems établis entre nous. Les motifs qui nous porteraient à modifier en quelques points ces agréables relations, pouvant ne pas être jugés par tous de la même manière, nous devions, lorsque nous méditions une sorte de réforme, non par calcul mais par raison, en instruire les intéressés, afin qu'ils fussent à même de décider s'il leur convenait de resserrer ou de rompre des liens trop pacifiques pour jamais cacher un piége.

Les *Archives* parurent pour la première fois en 1829. A cette époque, les études des gens du monde, même des lettrés de profession, étaient moins graves qu'aujourd'hui; des *Mémoires* mensongers, souvent calomnieux, servaient journellement de pâture à des estomacs mal disposés ; l'instruction, pour se produire dans les livres, devait affecter des dehors frivoles; on noyait, pour plaire aux masses, un récit historique dans une nouvelle chargée d'ornemens d'invention, et portant en tête une de ces enseignes qui affriandent les passans. Le dégoût suivit de près ces alimens sans consistance. L'esprit français, accusé de légèreté, mais fort heureusement coupable, aux yeux des nations étrangères, d'un admirable bon sens, exigea bientôt une nourriture qui, au lieu de l'énerver, vint accroître ses forces. L'histoire put se montrer sous sa

forme sévère, et vierge de toute fausseté, au moins récemment ajoutée ; elle reçut partout un bienveillant accueil. Des livres tels que ceux de MM. de Barante, Daru, Guizot, Lacretelle, Thierry, Thiers et autres, se trouvèrent chez tous les gens sensés, et remplacèrent, en beaucoup de lieux, de trop futiles et souvent bien dangereuses productions.

Les femmes elles-mêmes, amies du changement, promptes à toute métamorphose, habiles à en tirer à l'instant le meilleur parti possible, parurent comprendre que certaines connaissances non maussades, quoique positives, se mariaient bien, sans doute par l'effet des lois du contraste, avec leur ondoyante imagination. Un autre motif, qui tient à la nature même des êtres, devait pousser les dames vers le mouvement qui s'opérait. Par suite d'un préjugé, humiliant pour elles s'il n'était pas injuste, une instruction solide leur serait interdite, par de moroses mais impuissans détracteurs, comme étant trop forte pour leur organisation délicate ; c'était donc un peu là du fruit défendu, auquel il y avait plaisir et gloire à toucher. Nos chroniques, dont le nom seul eût jadis excité de leur part de bruyans murmures, les trouvèrent parfois silencieuses et attentives ; elles essèrent de s'effrayer du gothique langage de nos pères ; et notre vieux Valenciennois Froissart, en son vivant si tendre et si galant, frémit d'aise en se sentant feuilleter par les mains blanches de nos belles dames et jouvencelles.

L'érudition ainsi rentrée dans une faible partie de ses anciens domaines, songea bientôt à en étendre les limites Sous ses ordres, la génération nouvelle se mit de toutes parts à la besogne pour déchiffrer et commenter de vieilles chartes, rechercher l'origine de nos populations, de nos cités, de nos usages, de notre langue, et pour en suivre et en déterminer les principales révolutions. Le gouvernement, lié par la reconnaissance au progrès social, protégea ces nobles travaux. Un homme surtout se trouva là bien à propos pour les seconder par son pouvoir, et leur donner, par son exemple et son talent, la plus heureuse direction. Monsieur Guizot à l'instruction publique ;..... c'est là un de ces choix sur lesquels la science, qui d'ordinaire n'est pas gâtée par la fortune, ne pouvait guère compter ; on ne saurait décider si ces hautes fonctions ont été créées pour lui, ou lui créé pour ces hautes fonctions, tant cet homme et cette place se conviennent merveilleusement !

Sous un si noble patronage, l'enseignement et les études historiques devaient aller et allèrent en effet grand train. Le goût de ces dernières se répandit comme par enchantement : par suite, les bons vieux livres, enfin vainqueurs de l'oubli, et retrouvant de nouveaux destins, reprirent faveur et furent recherchés avec une incroyable avidité. Aujourd'hui, les manuscrits tant soit peu riches d'intérêt ou d'exécution, les anciens ouvrages imprimés, surtout ceux qui ont trait à une partie quelconque de l'histoire, les productions les plus exiguës des âges éloignés et des premières presses de nos villes, excitent la convoitise de cent amateurs à la fois, et la chaleur des enchères les dédommage amplement du froid dédain fdont ils furent trop longtems l'objet. Ces chers bouquins, puisqu'il aut les appeler par leur nom, sont tellement en bonne odeur maintenant, que souvent la grande propriété seule peut en atteindre le prix. Tel mince volume, habillé d'un parchemin jauni, véritable sans-culottes de bibliothèque, comme a dit feu l'abbé Grégoire (1), se vendra quelquefois deux, trois cents francs et même plus. Si nous avons le bonheur que le savant monsieur Brunet, guide et providence des bibliophiles, nous donne une édition refondue, avec augmentations, de son *Manuel* et de ses *Nouvelles recherches*, nous devons nous attendre à de bien curieuses révélations !

Après avoir parcouru ce léger aperçu du développement de la scienee et de l'amour des livres parmi nous, nos lecteurs voudront peut-être bien se rappeler que la conception de notre recueil aboutissait, sur plusieurs points, à cette voie d'amélioration, à peine encore tracée lors de notre début, et dans laquelle il n'était pas sans péril et, partant, sans quelqu'honneur de s'engager. Nous l'avons suivie pour porter au temple notre humble tribut, tenant au moins à faire preuve de vigilance ; contents, si les maîtres ont pu

(1) Voici les pastorales expressions de Monseigneur de Blois :
« Les nobiliaires, les traités généalogiques, les ouvrages dans lesquels le despotisme consignoit ses extravagances et ses fureurs, avoient presque toujours les honneurs du maroquin, tandis que les livres immortels d'*Hubert Languet*, d'*Althusius*, de *Milton*, de *Williams Allen*, n'échappèrent au compas de la censure, aux poursuites de l'inquisition des cours, qu'en se réfugiant dans les angles ignorés, sous la modeste enveloppe d'un parchemin. Les ouvrages qui révéloient les crimes des tyrans et les droits des peuples, étoient les sans-culottes des bibliothèques. »
Rapport sur la bibliographie par Grégoire, du 20 germinal an II. In-8°, p. 10. A. A.

seulement remarquer que, malgré notre faiblesse, nous étions parmi les premiers à l'œuvre, dès l'aurore de ce nouveau jour. C'est ainsi qu'auprès du vaste édifice qui s'élève, nous avons timidement placé quelques pierres d'attente, et jeté des matériaux divers, que d'autres pourront utiliser plus tard.

Mais, dans l'origine surtout, cherchant des sympathies, cédant au torrent que des hommes, d'une autre stature que la nôtre, n'osaient point braver; nous nous sommes, trop souvent, rendus coupables des abus que nous signalions il n'y a qu'un moment. Plus de gravité et de sévérité auraient dû présider à la composition de telle de nos livraisons. Les conditions essentielles de vie pour un recueil de ce genre, sont le vrai, l'utile et quelquefois l'intérêt de curiosité. Nous aimons à penser, pour nos collaborateurs et pour nous, que nos volumes publiés jusqu'à ce jour, renferment assez de ces élémens de durée, pour que nos abonnés tiennent à les conserver avec quelque soin; mais ils pourront nous reprocher d'avoir mis dans le voisinage d'un fragment intéressant, des faits insignifians ou mal constatés, des pages sans couleur ou d'une couleur infidèle.

Nous nous mettrons à l'avenir, autant qu'il est en nous, à l'abri de semblables reproches.

Notre intention est aussi de publier plus souvent, en y joignant des notes, de ces opuscules de nos localités, dont les originaux se paient excessivement cher dans les ventes, et qui, reproduits dans nos lignes serrées, seront du prix le plus modique pour nos abonnés.

Les *Archives*, ainsi replacées dans les limites qui leur conviennent, offriront, pensons-nous, plus de véritable instruction et d'utilité.

En abandonnant l'histoire mise en roman, à laquelle assez d'asiles restent ouverts, nous ne négligerons pas de nous occuper de la littérature légère en tant qu'elle se rattache à nos contrées.

Quant aux faits du moment, aux récits fugitifs, ce n'est pas là notre lot, et il y a conscience à s'en emparer; car, de droit, ils font partie des approvisionnemens des nombreux journaux, heureuses feuilles! qui ne demandent à vivre que ce que vivent les roses, assurées qu'elles sont d'une résurrection quotidienne.

Aimé Leroy, Arthur Dinaux.

Le Sire de Maingoval. — La Bataille de Pavie. François Ier. — Charles-Quint.

Les journaux français s'occupent, depuis quelque tems, à l'occasion de la nouvelle comédie de M. Casimir Delavigne, de l'épée que François Ier. portait à Pavie, et qu'il se vit forcé de rendre au comte de Lannoy, Sire de Maingoval, général en chef des troupes de l'empereur. On avait critiqué M. Delavigne, pour avoir, dans sa pièce, fait remettre, par Charles-Quint, à don Juan d'Autriche, l'épée du monarque français; on soutenait qu'elle n'avait jamais été déposée en Espagne. Le *Journal des Débats* vient d'établir que ce trophée conquis sur le roi de France avait été effectivement transporté au cabinet de l'arsenal de Madrid, et qu'il y resta jusqu'en 1808, époque où Murat, alors grand-duc de Berg, en rélcama et obtint la restitution, au nom de l'empereur Napoléon. A ce témoignage, nous pouvons ajouter celui de M. Arthur Dinaux, qui a consacré un article biographique au comte de Lannoy, dans les *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique* (1): « L'épée de François Ier., dit-il, fut déposée à Madrid com- » me trophée; elle figura longtems à *l'armeria real* de cette » ville, à côté des drapeaux turcs gagnés par don Juan d'Au- » triche à la bataille de Lépante. En visitant *l'armeria* de Ma- » drid, l'auteur de cet article demanda cette épée au gardien de

(1) Tom III, p. 216-229, année 1833.

» ce musée : ce vieux castillan, ayant presque la larme à l'œil,
» fut obligé d'avouer que le roi Murat avait enlevé ce trophée
» espagnol à son entrée à Madrid. »

Cette discussion historique a naturellement ramené l'attention sur l'un des plus grands événemens du règne de Charles-Quint, la victoire de Pavie. Chacun sait que Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, qui commandait les troupes de l'empereur, était né à Valenciennes ; plusieurs autres seigneurs des Pays-Bas y servaient aussi sous ses ordres : les Pays-Bas peuvent donc, à juste titre, revendiquer une part dans la gloire que la bataille de Pavie fit rejaillir sur l'armée impériale.

Il existe, aux archives du royaume, de fort précieux documens sur cette bataille et sur les événemens militaires et politiques qui la précédèrent et la suivirent. M. Arthur Dinaux, dans l'article que je viens de citer, il n'y a qu'un instant, a publié, d'après des copies que je lui avais transmises, les deux lettres par lesquelles le Sgr. de Lannoy rendit compte à l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, du résultat de la bataille. Voici celle que le vice-roi écrivit à l'empereur, qui était alors en Espagne :

« Sire,

» Je vous ay jusques à ce jour escript tout ce qui est survenu de vos affaires en Italie, et la nécessité là où nous nous trouvions par faute d'argent, de sorte que estions contraint de combattre le roy de France en son fort, ou prendre appointement ; car vostre armée ne se pouvoit plus soustenir, et estions en danger de rompre, par faute d'argent ; et de ces trois points, mettions peyne de choisir le moins mal.

» Nous donnasmes hier la bataille ; et plut à Dieu vous donner victoire, laquelle fut suivie de sorte que avez le roy de France prisonnier, et l'ay en mes mains. Le fils du roy Jean de Navarre est aussi prisonnier, et ne sais, Sire, de toutes les personnes principales, qui ne sont pris, ou morts, sinon M. d'Alençon. Et, afin que vostre Majesté soit du tout avertie,

je vous envoye le commandeur Pignalosa, qui a vu le tout, et pourra donner à vostre Majesté compte de la sorte de la bataille, et aussi de toutes vos affaires d'Italie, et l'estat de vostre royaulme de Naples. Le roy escript que l'on le (1) laisse passer et repasser par France. Je vous suplie, autant que m'est possible, penser à vos affaires, et tost exécuter ce que convient, puisque Dieu vous envoye le tems, et ne aurez jamais meilleur saison pour prendre vos couronnes qu'à ceste heure, car vous ne tenez obligation à aucun de Italie, ni eux espoir sur le roy de France, car vous le tenez en vos mains ; vos royaulmes d'Espaingne assurés de n'avoir guerre, puisque avez fait le mariage du roy de Portugal, et aussi que le fils du roy Jehan de Navarre est prisonnier. Pour ce, Sire, m'est avis que povez venir en Italie. Je fais remonter vos galères, et aussi celles de Gennes, et aprêter auçunes caraques que se font neuves, afin que, si votre plaisir est de venir, que le tout soit en ordre. Quant à argent, vous en trouverez en Italie : aussi je crois que vostre Majesté en trouvera une bonne somme en Espaingne, et mesmes vostre royaulme de Naples vous fera un bon service.

» Sire, je crois qu'il vous souvient que M. Bersele disoit que Dieu envoye aux hommes en leur vie un bonne aout, et que, si le laisser passer sans le cueiller, qu'il y a danger que ne le retrouverez plus. Je dis ceci, pensant que vostre majesté doive laisser passer le tems sans en faire vostre profit, mais seulement pour mon devoir, et vous ramentavoir que ce qu'il vous plaira faire soit tost, et par le porteur me commander sur tout voz bons plaisirs, afin de mectre peine d'en faire mon léal devoir.

» Sire, M. de Bourbon s'est bien acquitté, et a fait bien bon devoir. M. le comte de Jeneve a eut son cheval tué d'un coup d'artillerie ; mais sa personne n'a point eu de mal. Sire, le marquis de Pescaire vous a bien servi, et a mis, toute ceste guerre, peyne de soustenir ceste armée, et presté ce qu'il a pu

(1) Le commandeur.

tiner, et vous a si bien servi, que lui estes grandement tenu, et, davantage de tous ses services, a pris tant de peine et mis sa personne là où bon chevalier la peut mettre pour parvenir à la victoire que Dieu vous a donné. Il est blessé en trois lieux, dont me déplait : mais j'ai bon espoir que ce ne sera chose dangereuse. Alarçon est un des plus hommes de bien du monde, et qui a fait ce que homme de bien peut faire. Le marquis de Leguaste s'est fort bien acquitté, et est homme de bien de sa personne. Nous ne trouvons point le marquis de Sita Saint-Angelo, lequel alloit à la bataille avec M. de Bourbon, lequel dit l'avoir vu donner dedans, avant que la bataille sessa (cessât), et depuis ne s'est vu : je crains bien qu'il ne soit des morts ; se (il) vous estoit un bon serviteur et homme de bien de sa personne. L'abbé de Niagua a très bien fait son devoir, et s'est montré homme de bien. Vos gens d'armes ont très bien donné dedans, et fait grandement leur devoir ; aussi ont tous vos pietons. Les Espagneus ont souffert trois mois sans avoir paye, et en combattant ont fait merveille, et ont été chargés de gagner la bataille. Je vous prie, Sire, écrire à tous bonnes lettres, et aussi les avoir pour recommandés. Sire, Antoine de Leve vous a servi, comme l'avez vu, en deffendant Pavie quatre mois au roy de France, qui a été cause de vostre victoire ; il sortit de Pavie avec cinque mille hommes, deux cent gens d'armes, et deux cent chevaulx legiers, et fit très bien son devoir, et est ung très homme de bien. Garcis Manriques et aussi Lopes Rodrigues de Verguc ont toujours été à Pavie, et sont bien acquitté. Le comte Lodron vous a bien servi, aussi tous les commandans allemans qui se sont trouvés.

» Sire, je vous supplie de rechief que dépechés tost le commandeur Pignalose, et me commandez vos bons plaisirs, pour les accomplir. Je prie Dieu vous donner bonne vie et longue.

» Du camp là où le roy de France estoit logé devant Pavie, le 25 février 1525.

» Sire, la victoire que Dieu vous a donné a été le jour de St.-Mathias, qui est le jour de vostre nativité.

» Or, Sire, je vous supplie me commander comment je dois me conduire touchant l'investiture de Milan.

» M. de Bourbon, depuis avoir achevé cette lettre, me dit qu'il envoye ung homme vers vous, pour savoir ce qui vous plaît qu'il fasse.

» Vostre très humble et très obéissant serviteur,

» CHARLES DE LANOY. »

On remarquera que dans cette lettre, le comte de Lannoy s'empresse à rendre justice à tous les chefs de l'armée, et ne parle pas de lui : il ne dit même point que c'est lui qui a fait prisonnier le roi de France Une pareille modestie ajoute encore aux mérites de ce grand capitaine.

Nous avons une relation beaucoup plus détaillée de la bataille, adressée à l'archiduc Ferdinand par Georges de Fraus-bergh, capitaine-général des lansquenets qui servaient dans l'armée d'Italie ; la prise de François Ier., y est racontée dans les termes suivans :

« Nos gens de chevaulx suivoient toujours aigrement et vaillamment les ennemis, et si avant qu'ils trouvèrent le roy de France, qui se portoit si vaillamment que plus l'on ne pourroit : mais sa force ne luy valoit, par la presse des gens courant sur luy à grosse puissance, qui luy navrerent (blessèrent) son cheval, et abattirent soubz luy, et mesmes le comte Nicolas Salm blessa son cheval, dont il tomba par terre ; et, sur ce point, survint le vice-roy (Charles de Lannoy), auquel le roy de France se rendit au nom de l'Empereur.... »

L'archiduchesse Marguerite, écrivant à l'empereur le 19 mars, d'après le rapport verbal de l'écuyer Grospin, qui avait assisté à la bataille, à la tête d'une compagnie de chevau-légers belges, lui disait que le comte de Lannoy avait pris le roi de France de sa main, et *lui avait sauvé la vie*.

La journée de Pavie marquera à jamais parmi les journées néfastes des annales françaises. Comme à Crecy, à Poitiers, à Azincourt, la France y perdit l'élite de sa noblesse ; comme à Poitiers, son roi y devint prisonnier de ses ennemis. Elle n'eut pas toutefois, pour la monarchie, les suites funestes qu'elle pouvait avoir. Charles-Quint profita peu d'une aussi importante victoire : il aurait dû, dit le président Hénault, entrer en France les armes à la main, ou se piquer de générosité et renvoyer son prisonnier sans condition. Ce dernier parti eût été de la politique sentimentale, ou de la niaiserie, ce qui revient au même ; Charles eut pris un plus conforme aux intérêts de ses états : il consentit à rendre la liberté au roi de France, à condition, entr'autres, que celui-ci lui restituerait le duché de Bourgogne, usurpé par un de ses prédécesseurs sur la duchesse Marie, fille de Charles-le-Téméraire. François Ier accepta et signa le traité : mais à peine eut-il franchi les frontières de l'Espagne, qu'il fit comme Louis XI, après sa sortie du château de Péronne : il refusa d'exécuter les engagemens auxquels il avait souscrit, croyant pouvoir peut-être, sans forfaire à l'honneur, violer un traité qu'il considérait comme imposé par la force. François Ier avait cependant solennellement juré, à Madrid, le 14 janvier 1526, entre les mains du comte de Lannoy, plénipotentiaire de l'Empereur, et sur les saints évangiles tenus par l'archevêque d'Embrun, « que, dedans le » terme de six sepmaines du jour que l'Empereur le fairoit déli- » vrer, il accompliroit la restitution de Bourgoigne et pièces » déclarées au traité de paix, et en cas que les ratifications et » autres seuretés y mentionnées ne fussent délivrées dedans les » quatre mois, comme ledit traité le contenoit, en chacun des » dits cas, *il retourneroit en pouvoir dudit seigneur empereur,* » et viendroit incontinent, passé par ledit tems, par-devant » sa majesté, quelque part qu'elle fust, *et se rendroit son pri-* » *sonnier de guerre*, pour tenir prison là où il plairoit audit » seigneur empereur luy ordonner, tant et si longuement que » le contenu dudit traité fust entièrement furny et accom- » ply..... » Il avait ajouté ces paroles, de sa propre bouche : « Monsieur le vice-roy, mon cousin, je vous prometz que j'a- » vons assez donné ma foy par ce que maintenant j'ai juré et

» signé, et qu'avons tous ouy lire, car l'empereur, n'y vous,
» n'y homme du monde, *ne trouvera jamais faulte en cela,*
» *et aymerois plus tost morir*, et de tant plus que de tout est
» fait de mon bon gré et contentement, en suyvant les offres
» que moy mesme ay faît présenter à l'empereur. (1) » Ne trouvez-vous pas que ce manque de foi ternit quelque peu l'éclat dont les qualités brillantes du roi chevalier ont environné son nom ? Et ne vous semble-t-il pas, comme à moi, quoi qu'en dise M. Loève-Weimar, que M. Casimir Delavigne, en mettant, dans la bouche de don Juan d'Autriche, élevé en Espagne, une admiration excessive pour François Ier., que le jeune prince place beaucoup au dessus de Charles-Quint, a sacrifié à l'esprit du public pour lequel il écrivait, plus qu'à la vérité historique.

GACHARD.



(1) Le Procès-verbal de cette solennité est aux archives du royaume à Bruxelles.

Maupertuis à Dunkerque.

Un de nos lecteurs d'un département voisin nous a dernièrement adressé en communication une lettre écrite, il y a justement un siècle, à un de ses aïeux par un habitant de Dunkerque, et qui venait d'être trouvée parmi de vieux papiers de famille. Il nous laisse la faculté de la publier, et nous profitons d'autant plus volontiers de l'autorisation, que ce document fournit des détails sur un fait bien connu, bien réel, mais dont les circonstances sont aujourd'hui assez généralement effacées de la mémoire ou tout-à-fait ignorées. Voici cette lettre :

« Dunkerque, le 3 mai 1736.

« Monsieur et ami, vous m'avez mandé par le dernier ordinaire que vous aviez ouï-dire que les académiciens envoyés au Nord pour mesurer le degré le plus septentrional du méridien qu'il leur fût possible, devaient s'embarquer à Dunkerque, et que vous désiriez beaucoup savoir de moi quelques particularités de leur séjour et de leur départ d'ici. Votre passion pour les sciences, qui vous a toujours fait prendre un si vif intérêt à tout ce qui touche leurs progrès, motive mieux sans doute votre demande que mon aptitude à y satisfaire ; je tâcherai du moins de suppléer à mon insuffisance par de la bonne volonté.

Ce n'est pas à vous, monsieur et ami, que j'ai besoin de retracer la cause de l'expédition projetée. M. Newton, vous savez, a démontré que la terre est aplatie vers les pôles; les degrés mesurés en France par M. Cassini semblent prouver, au contraire, un alongement sensible. Pour résoudre une question qui agite si fort le monde savant, et divise même l'académie des sciences, il faut mesurer deux degrés du méridien de la latitude la plus différente, parce que s'il y a croissance ou décroissance vers les régions populaires, la différence entre ces degrés en ressortira plus grande et plus saisissable, et prouvera mieux l'extension ou la dépression des pôles. M. de la Condamine est parti l'année dernière avec d'illustres collègues vers l'équateur pour faire des expériences au sommet des Cordilières. MM de Maupertuis, Camus, Clairaut et Lemonnier, auxquels sont adjoints M. Celsius, de Suède, et M. l'abbé Outhier, devaient se rendre cette année-ci par Dunkerque au golfe de Bothnie, afin de s'y livrer aux opérations dont ils sont chargés de leur côté.

» Ces messieurs étaient à Dunkerque vers la fin d'avril. M. Celsius, le fameux astronome d'Upsal, déjà connu par les voyages que lui a fait exécuter le roi de Suède, et que notre cour a commis pour accompagner les savans de France, est venu le 30 les rejoindre, apportant de Londres des instrumens qu'il avait promis d'y faire construire. Nous avions dè compte fait dans nos murs six grands mathématiciens, chargés de remplir une mission importante, objet de l'attention générale et de toutes les conversations, à cause de l'influence qu'elle doit exercer par ses résultats sur l'astronomie et sur la navigation, et ces mathématiciens, c'est l'envie d'être utiles qui les remplit du courage nécessaire pour terminer la plus difficile entreprise, et les soutient par l'espoir du succès si le succès peut être promis à la plus noble ardeur.

» Le magistrat n'est pas resté étranger à la sensation universellement causée par cet événement, et M. le Grand-Bailli a offert à ces messieurs toutes les facilités et les services qui étaient en son pouvoir. Il les a invités à dîner chez lui avant-hier mardi premier mai, veille leur départ. Ils tâchaient de s'en excu-

ser en alléguant les occupations nombreuses que leur donnaient les derniers préparatifs ; mais il a vaincu leur résistance avec ces manières pressantes et polies que vous lui connaissez, et ce digne parent m'ayant fait l'honneur de m'engager à profiter de cette occasion pour les voir et les entendre, je me suis trouvé avant-hier à midi dans son salon où ils étaient déjà réunis.

» Je n'oublierai jamais M. de Maupertuis, le chef et l'auteur de l'entreprise. Perruque tantôt à droite, tantôt à gauche, et toujours de travers ; tête et regards continuellement agités ; œil rond et petit ; nez écrasé ; air inquiet, distrait, précipité, tout cela constituait bien le savant le plus singulier, le plus vif qu'il y eût, je crois, au monde. Il est membre de l'académie des sciences de Paris et de la société royale de Londres. On dit qu'il ira loin, mais que ce ne sera pas d'une marche paisible, ni pour son bonheur. M. Camus est aussi membre de l'académie des sciences, à peu près de l'âge de M. de Maupertuis, c'est-à-dire qu'il a de 36 à 38 ans. M. l'abbé Outhier est fort recommandable, à ce qu'il paraît, par ses connaissances astronomiques ; il est chargé de rédiger la relation du voyage. M. Celsius leur sera à tous d'une grande assistance, étant du pays dont ils doivent atteindre la partie nord. MM. Clairaut et Lemonnier, le croiriez vous ? sont de tout jeunes gens dont l'un n'a guère plus de vingt ans, mais des jeunes gens de la trempe de feu M. Pascal. Ils ont déjà mis au jour des ouvrages qui feraient honneur à des vieillards et leur extrême jeunesse retarde seule leur admission à l'académie qui, en attendant, les associe à ses travaux. L'expédition roule en bonne partie sur eux. Il y avait encore chez M. le Grand-Bailli, M. de Sommereux, secrétaire, et M. d'Herbelot, dessinateur de l'expédition, en outre quelques honnêtes gens de notre ville.

» Le dîner a été amusant, mais trop court. M. de Maupertuis a eu beaucoup d'esprit ; mais on ne saurait le lui envier. Il paraît trop malheureux quand il ne voit point ses saillies appréciées, ni l'auteur écouté avec la déférence due, dans son opinion, à son génie supérieur ; c'est payer cher l'avantage

d'en avoir. Mon digne parent a fait tomber successivement l'entretien sur les sujets qui devaient plaire à ses savans convives. Il a rappelé à M. de Maupertuis ses liaisons avec les frères Bernouilli ; il a félicité M. Lemonnier sur la publication déjà ancienne de ses *Observations sur Saturne*, et sur la publication récente de sa *Nouvelle figure de la lune avec la description de ses tâches*. Il a fourni avec adresse à M. Clairaut l'occasion de parler des comètes. Pour celui-ci, il est aussi doux que mesuré ; il s'exprime avec grâce, et ne prend la parole qu'à propos. Rien d'étourdi, rien de léger dans cette tête forte mais calme, et s'il n'y eût été provoqué par les objections un peu tracassières de M. de Maupertuis, il n'aurait pas sans doute soutenu avec quelque vivacité, quoique sans impatience, ce qu'il espérait, disait-il, prouver un jour par des calculs, que les comètes, nonobstant les opinions reçues, sont aussi anciennes que le monde; soumises, comme les autres corps célestes, à des lois universelles, et que, par exemple, d'après ses supputations, il en reparaîtra en 1759 une qui se montrera de nouveau 75 ou 76 ans plus tard, c'est à savoir : en 1834 ou en 1835 ; ce qui nous a fort étonnés.

» Une personne assez considérable de notre réunion, touchée probablement de l'âge tendre de MM. Lemonnier et Clairaut, hasarda quelques remarques sur les fatigues et les dangers de cette lointaine excursion ; mais M. Lemonnier, qui semble avoir une âme de feu et un goût exclusif pour les sciences, l'interompit en s'écriant que nul de ses associés ne se dissimulait les obstaches qui traverseraient leur mission, les privations qu'ils auraient à endurer, la lutte à soutenir avec le climat, avec la nature, avec les êtres animés ou inanimés. « Je
» sais, continua-t-il, que M. le comte de Castèja, ambassa-
» deur de France à Stockolm, se propose de nous présenter au
» roi de Suède, et que ce prince parle de nos projets de ma-
» nière à prévoir qu'il essaiera de nous en dissuader. Nul de
» nous ne se fait illuison. Nous croyons pouvoir opérer sur
» les bords du golfe de Bothnie, et peut-être nous faudra-t-il
» nous enfoncer dans l'intérieur de la contrée, dépasser le
» cercle polaire, combattre ces terribles mouches de Lapo-
» nie, qui, dit-on, tirent le sang à chaque coup qu'elles

» donnent, et feraient périr un homme sous leur nombre ;
» ces oiseaux de proie, qui enlèvent, comme les harpies d'E-
» née, les mets des voyageurs ; franchir des cataractes ; dé-
» nuder à coups de hâches les sommets boisés des montagnes ;
» braver un froid assez meurtrier pour faire perdre un bras ou
» une jambe aux indigènes, un froid continu de 30 degrés ;
» mais qu'importe, pourvu que nos expériences réussissent !
» La question à résoudre n'est point une de ces vaines re-
» cherches de philosophie, qui ne sont bonnes qu'à occuper
» des oisifs ou des ergoteurs ; l'astronomie et la marine en
» attendent la solution. Nous la fournirons, Dieu aidant et
» avec un peu de constance, la course promise. » Il dis-
courait avec tant de chaleur, que chacun admira cette noble
résolution dans un cœur aussi jeune. M. de Maupertuis a ré-
pandu son vin sur la nappe, de dépit, apparemment, de voir
le dé de la conversation tenu trop long-tems à son gré par un
autre que lui.

» Au dessert nous avons bu au succès de la glorieuse en-
treprise, à la santé de Louis XV qui en avait ordonné l'exé-
cution, de M. le cardinal de Fleury qui en avait apprécié le
but d'utilité publique, et de M. le comte de Maurepas qui
avait envoyé à l'académie les ordres de S. M. pour terminer
par des voyages la discussion sur la figure de la terre. Au mo-
ment où ces messieurs se retiraient, M. le Grand-Bailli leur
a dit qu'il regrettait que l'histoire de Dunkerque s'arrêtât vers
1718, et qu'elle fût publiée depuis six ans, et que, sans nul
doute, leur présence dans cette ville eût été un événement aus-
si intéressant et aussi notable à y relater, que le passage des
plus grands souverains. M. de Maupertuis a paru agréer le
compliment.

» Le lendemain même de leur dîner chez M. Faulconnier,
le mercredi deuxième jour de mai, les illustres voyageurs se
sont embarqués. Je n'ai pas manqué, comme vous le pensez
bien, de me trouver à leur départ. Une quantité considérable
de curieux était par avance accourue sur le port, et l'on re-
marquait dans leur nombre beaucoup d'étranger, tant cette
expédition occupe et intéresse tous les hommes qui, à quel-

ques lumières, joignent la faculté d'apprécier un beau dévouement! MM. de Maupertuis, Camus, Clairaut, Lemonnier, l'abbé Outhier, Celsius, et les autres personnes qui en font partie, ont bientôt paru, accompagnés de plusieurs de messieurs du magistrat et d'autres fonctionnaires de tous les ordres. Le vaisseau, petit, mais fort sûr, et muni de toutes sortes de provisions, n'attendait plus qu'eux. Il se nomme le *Prudent*, est commandé par le capitaine François Bernard, et conduit par le pilote Adam Gueustelick. M. de la Haie d'Anglemont, commissaire de la marine, avait eu soin de le tenir prêt selon l'ordre de la cour. Au moment de la séparation et des derniers adieux, un respectable vieillard est sorti de la foule, a trois fois embrassé le jeune Clairaut, et semblait avoir la plus grande peine à se détacher de lui. On m'a dit que c'était son père, mathématicien très-distingué, auteur de mémoires publiés dans les *Miscellanea Berolinensia*, à qui le fils doit tant de connaissances, et qui était arrivé la veille pour le voir encore une fois avant qu'il s'éloignât des côtes de France. Enfin *le Prudent* a démarré et s'est mis au milieu du port. Le plus grand silence régnait sur le quai et sur le vaisseau que les spectateurs n'ont cessé de suivre parallèlement tant que l'a permis le prolongement de la jetée. Arrivé à la passe, *le Prudent*, tout-à-coup, a fait entendre le cri de *vive le roi!* chacun y a répondu du rivage, les hommes en agitant leurs chapeaux, des dames leurs mouchoirs; car il en était venu jusque-là. Le vaisseau s'est insensiblement éloigné, et en deux heures et demie a été hors de vue avec les voyageurs qu'il portait.

» Que Dieu bénisse leur entreprise! Puissent-ils triompher de tous les obstacles, surmonter tous les périls, et revenir sains et saufs en France avec l'immortel honneur d'avoir heureusement accompli leurs opérations! »

On sait que le vœu, qui termine la lettre de notre compatriote, et qui était celui de l'Europe savante et civilisée, fut exaucé complètement, mais au prix de toutes les misères que Lemonnier avait admises comme possibles chez M. le grand-bailli Faulconnier, au prix de plus de souffrances encore qu'il n'en avait prévu. Les chances le plus désavantageuses se réalisèrent. Les îles et les rives du golfe de Bothnie se trouvèrent

trop basses pour que tous les signaux à établir restassent ; à cause de la courbure qu'il fallait observer entr'eux pour la détermination des triangles nécessaires. Force fut aux voyageurs de remonter le fleuve de Tornéo, depuis la ville de ce nom, jusqu'à la montagne des Kittes, par de-là le cercle polaire, et d'établir une base de 7407 toises, la seule qui jusqu'à ce jour ait été établie sur un fleuve, la seule qu'on pût mesurer sur ce fleuve glacé et couvert de plusieurs pieds d'une neige très-fine et sèche, semblable à du sablon qui roulait sous les pieds, et qui dérobait aux yeux des précipices où l'on pouvait être enseveli sous elle. Le thermomètre descendit jusqu'à 37 degrés. Le soir les observateurs montaient sur des traîneaux, tout en sueur de la fatigue du mesurage, faisaient ainsi deux lieues sans action, exposés à un froid atroce qui les pénétrait, malgré les habits de peau dont ils étaient couverts. Maupertuis eut des doigts de pied gelés ; Lemonnier était déjà tombé malade. Voici ce que nous lisons dans un mémoire de Maupertuis :
« Qu'on s'imagine ce que c'est que de marcher chargés de per-
» ches pesantes, qu'il fallait continuellement poser et relever
» dans un air si rigoureux, que la langue et les lèvres se ge-
» laient sur-le-champ contre la tasse, lorsqu'on voulait boire
» de l'eau-de-vie, seule liqueur qu'on pût tenir assez liquide
» pour la boire, et qu'elles ne s'en arrachaient que sanglantes.
» Nous étions glacés aux extrémités du corps, et le travail nous
» mettait en sueur. L'eau-de-vie ne put suffire à nous désalté-
» rer : il fallait creuser dans la glace des puits profonds, qui
» étaient presque aussitôt refermés, et d'où l'eau pouvait à peine
» parvenir jusqu'à la bouche, enfin s'exposer au dangereux
» contraste que cette eau glacée pouvait produire dans des
» corps échauffés jusqu'à transpirer. »

Chacun avait fait ses observations en particulier ; toutes se rapportèrent avec exactitude. La société était ce que les latins appellent *compos voti*, lorsqu'un naufrage, comme si nulle épreuve n'avait dû manquer au courage des associés, faillit en faire périr quelques-uns, et détruire le fruit des plus pénibles labeurs. Nous en emprunterons la relation de l'abbé Outhier : il s'agissait de revenir de Tornéo à Stockolm ; Lemonnier, Camus, Celsius et l'abbé Outhier avaient pris la voie de

terre ; Maupertuis, Clairaut, de Sommereux et d'Herbelot mirent à la voile du port de Purralakti, qui est à 2 ou 3 lieues de Tornéo.

« A peine le vaisseau était parti de Purralakti, que le vent » ayant changé pendant la nuit, ils furent battus d'une grosse tempête, et tout le jour suivant. Le mardi au matin, M. » de Sommereux vit le pilote dans une grande agitation ; il » apprit de lui que le bâtiment faisait beaucoup d'eau. A cette nouvelle l'alarme se répandit, et tout le monde prêta la » main au travail. On n'avait qu'une pompe, les uns y employaient continuellement leurs bras, pendant que d'autres » s'efforçaient, avec des seaux, de vider l'eau par les écoutilles. Un instant de relâche lui faisait prendre le dessus. Le » vent changeait continuellement. Ceux qui montaient à la » hune ne découvraient point les terres ; on remarquait seulement au loin de grandes plages blanches, qu'on prit pour » des glaces flottantes sur le golfe. Cependant le vent étant devenu meilleur vers le soir, on fit route à toutes voiles, sans » interrompre le travail de la pompe et des seaux. Enfin l'on » découvrit la côte de Westrobothnie. Le pilote, homme d'expérience, reconnut un lieu qu'il crut favorable à la résolution qu'il avait prise de faire échouer son bâtiment, et prit » des mesures si justes que le vaisseau n'en reçut aucun dommage. On avait jeté en mer une partie des planches qui faisaient sa charge. Lorsqu'on fut échoué, on se hâta de mettre tout le reste à terre, surtout les instrumens et le bagage » des académiciens. On se trouvait près d'un bois : les domestiques y dressèrent les tentes, et s'y établirent, pendant que » M. de Maupertuis et ses compagnons d'infortune se rendirent à Pithea. »

Après seize mois d'absence, les associés furent de retour et réunis à Paris le 20 août 1737. Leur arrivée mit en mouvement toute la capitale. Ils furent présentés au roi et devinrent l'objet de la curiosité et des félicitations de l'élite de la société ; c'était une sorte d'ovation décernée au savoir, au courage et au patriotisme. Le 28 août, Maupertuis rendit compte à l'académie des sciences de ce périlleux voyage, et de ses immortels résultats, qui, avec ceux de l'expédition de la Con-

damine, de Godin et de Bouguer au Pérou, amenèrent la constatation du fait, aujourd'hui formulé en axiome élémentaire, que la terre, sphéroïde renflé à l'équateur, est applatie aux pôles.

La cour, comme on disait alors, récompensa tant de dévouement. Les hardis voyageurs, outre les pensions académiques, dont ils jouissaient déjà, eurent des pensions spéciales dont la moindre fut 1,000 liv. On nous permettra d'ajouter quelques lignes pour faire connaître la destinée de chacun d'eux après cette mémorable campagne.

Maupertuis, qui était né à St-Malo en 1698, et qui, de bonne heure astronome et géomètre célèbre, avait été reçu à 25 ans membre de l'académie des sciences de Paris, et bientôt après membre de la société royale de Londres, retira de son voyage au nord un accroissement immense de renommée. En 1740, il fut appelé en Prusse pour présider et diriger l'académie de Berlin ; il suivit le roi Frédéric à la guerre, le quitta pour repasser en France, revint encore en Prusse où il eut les plus vives querelles, surtout avec Voltaire à qui ses pamphlets contre Maupertuis valurent une disgrâce éclatante et des humiliations dont il est tant question dans les écrits de l'époque. Des maladies obligèrent Maupertuis à retourner de nouveau en France ; il n'y resta que deux ans pour aller ensuite mourir à Bâle, chez les frères Bernouilli, en 1759. S'il faut en croire les rapports de ses ennemis, il ressemblait assez au portrait qu'en trace notre compatriote dans la lettre que nous avons textuellement donnée plus haut. On le vit dans des réunions où il n'occupait pas assez, selon lui, l'attention de tout le monde, se cacher et s'obstiner à demeurer derrière un paravent comme un enfant boudeur. Son caractère, son amour-propre ne lui laissèrent ni repos, ni tranquillité, durant sa vie ; il se fatiguait à force d'ambition ; il haletait après l'extraordinaire. Au reste, il obtint ce qu'il semblait désirer, et il fit parler autant de lui que saurait y parvenir un homme à très-grands talens qui cabale, se bat et publie des ouvrages.

Camus, déjà membre de l'académie des sciences, devint successivement membre de la société royale de Londres, exami-

nateur des ingénieurs et du corps royal de l'artillerie de France ; professeur et secrétaire perpétuel de l'académie royale d'architecture, honoraire de l'académie de marine. Il est auteur de plusieurs ouvrages, et principalement connu par son *Cours de mathématiques*. Il mourut en 1763, âgé de 58 ans.

Alexis Clairaut se vit réputé l'un des premiers géomètres de l'Europe, couvert des distinctions les plus honorables, admiré pour le mérite transcendant de ses productions autant qu'aimé pour ses qualités morales. Il mourut en 1765, entre les bras de son père qui avait déjà vu périr 19 enfans, entre-autres un cadet d'Alexis, qui aurait, selon toutes les apparences, égalé la sagacité de l'aîné, et qui à 16 ans avait été enlevé en deux jours par la petite vérole.

Lemonnier ne cessa de hâter par les travaux les plus savans les progrès de l'astronomie et le perfectionnement de la navigation maritime. Il mourut à Hérils près Bayeux, en 1799, à l'âge de 84 ans, membre de l'Académie des sciences, de celles de Londres et de Berlin, de l'Institut de France.

L'astronome suédois Andréas Celsius, de retour dans sa patrie, y fit construire un observatoire à ses frais, vit sa célébrité s'étendre dans l'Europe savante, et toutes les académies s'empresser de l'admettre au nombre de leurs membres. Il est auteur de mémoires écrits, quelques-uns en latin, d'autres en suédois. Il mourut en 1744, âgé de 43 ans.

Enfin, l'abbé Outhier, indépendamment de la pension de la cour, reçut de monsieur de Luynes, évêque de Bayeux, son protecteur, un canonicat qu'il résigna en 1767. Il se retira dans une maison qui lui appartenait à Bayeux ; et libre de soins et d'embarras, il partagea son tems entre l'étude des sciences et les exercices de la religion, jusqu'en 1774, époque de sa mort. Il était aussi membre de plusieurs académies. Il avait donné au public, entr'autres ouvrages, la relation de son voyage sous ce titre : *Journal d'un voyage au nord, en 1736 et 1737. Paris, 1744, fig., in-4°.*

(Journal de Dunkerque.)

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE,

DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS.

L'introduction de l'imprimerie dans le département du Nord, est aujourd'hui fixée d'une manière à peu près inattaquable; et il faudrait un de ces hasards, qui se rencontrent rarement deux fois, pour arracher la palme à Valenciennes; désormais, grâces aux opuscules imprimés par Jean de Liége, qui ont été retrouvés et cités, les historiens de l'imprimerie mentionneront au XVe siècle, une ville de nos contrées autre que celle d'Abbeville. Marchand, Mercier de St.-Léger, La Serna Santander, Lambinet, etc., etc., se sont arrêtés aux premières années du XVIe siècle; c'est aux écrivains du Nord et du Pas-de-Calais à continuer leurs savans catalogues, ou du moins à rassembler des matériaux pour celui qui voudra suivre les traces de ces célèbres bibliographes.

Un débat, qui ne peut manquer d'être instructif, vient de s'élever entre MM. Brun-Lavainne et Duthillœul, au sujet du premier livre sorti des presses Lilloises. Ce dernier émit un doute sur l'existence d'une édition portant la date de 1556, que Dieudonné croyait être la plus ancienne de tout le département. M. Brun-Lavainne, sans se prononcer d'une manière positive sur le premier établissement de l'imprimerie à Lille, a cru devoir appuyer le dire de l'auteur de la *Statistique du département du Nord*, en donnant le titre du volume, objet de la discussion, plus exactement qu'on ne l'a encore fait, et

ce, non pas *de visu*, mais d'après un manuscrit intitulé : *Auteurs et écrivains de Lille.*

Francisci Hemi insulani sacrorum hymnorum libri duo; ejusdem variorum carminum sylva una, Insulis, 1556. *Apud Guilelmum Hamelin. In*-16.

Oh! sans doute! si nous n'avions que le témoignage de Dieudonné, nous pourrions douter de l'exactitude du renseignement, car ses détails bibliographiques sont de bien peu de valeur. Mais l'existence de ces hymnes est garantie par Foppens, André Valère, Paquot et le manuscrit de la bibliothèque de Lille, E. M. 54. On remarque que Sanderus n'a pas mis de nom de ville en parlant de ces poésies qu'il fait précéder de ces mots : *Varia poemata emisit ex officinâ plantinianâ,* 1578 : mais cette phrase, d'ailleurs sans conséquence, a été empruntée à Ferry de Locre, en intervertissant l'ordre naturel, qui voulait placer les hymnes, sans lieu ni date, avant les poésies diverses; l'incertitude qui règne à l'égard du format, n'est pas non plus de nature à faire naître un doute sérieux, car chacun sait que la grandeur variable du papier, et quelquefois l'inattention des bibliographes, sont cause, pour les anciennes éditions, de nombreuses erreurs de cette espèce; erreurs que l'auteur de la *Bibliographie Douaisienne* est loin d'avoir toujours évitées. Le véritable point de la difficulté, consiste en ce que les mots *apud Guilelmum Hamelin,* ne désignent pas plus particulièrement un imprimeur qu'un libraire ; M. Duthillœul a établi, au contraire, d'une manière assez plausible, qu'il en résultait une présomption, mais une présomption seulement, que Guillaume Hamelin n'était que libraire. Ainsi, pour passer de la théorie à la pratique, je citerai un exemple qui ne me semble pas trop s'écarter de mon sujet. Je n'ose attribuer aux presses de Jean Bogard un petit ouvrage de Simon Ogier, dont il est fait une assez singulière mention dans la *Bibliographie Douaisienne,* n° 82 (1), parce qu'on n'y lit que

(1) Cet opuscule, que j'ai parmi mes livres, a pour titre : Simonis Ogerii Audomaropolitæ I. V. doctoris Encomiorum *(quibus homines laude et ho-*

cette souscription *apud Joannem Bogardum*, et que la marque non plus que la devise de ce typographe ne brillent ni au frontispice ni à la fin de ces 47 pages in-8° (1) ; les caractères et la pagination présentent d'ailleurs de grandes différences avec le petit poème du même auteur, sorti réellement des presses de Bogard à la fin de cette même année 1597, et dont l'intitulé servira à corriger une erreur que Paquot, qui n'a pas vu le volume, a commise en voulant traduire le titre : *Simonis Ogerii Audomaropolitæ, J. V. docteris* NICOLBOCRENE, *(poemation haudillepedum, ubi fons ille gelidissimus in nemore Episcopali mille et quingentos passus à Montibus Hannoniæ distanti argenteas fundens aquas celebratur) ad doctissimum, et humanissimum hominem Petrum Nisartium J. V. Licentiatum, amplissimi præsulis Joannis Saraceni illustrissimi Cameracensium Archiepiscopi et Ducis secretarium longè optimum, et integerrimum.* Duaci, typis Joannis Bogardi, 1597, in-8°, 8 feuillets. Il ne s'agit donc pas d'une fontaine de St.-Nicolas, mais de *Colfontaine*, au bois l'Evêque, à une lieue et demie de Mons, comme le dit Ogier lui-même dans une note marginale, imprimée en français, au recto du 4e feuillet.

La réputation des Bogard et des Bellère attirait à Douai des labeurs auxquels leurs propres presses ne pouvaient suffire, et ils appelaient sans doute à leur aide alors quelqu'un de leurs confrères moins occupé; c'est à une circonstance de cette nature que nous devons les différences que j'ai signalées dans ces

---

nore digni dignis honestantur laudibus) lib. 1. ad eruditissimum atq. disertissimum præsulem Joannem Vernosium, summum ac perfectum theologum, et Audomaropoleos urbis inclytæ Episcopum religiosissimum, encomioque dignissimum. Duaci, apud Joannem Bogardum, 1597, in-8°.

(1) Je crois au contraire que François Fabri imprimait à Douai au commencement du XVIIe siècle, bien que je n'aie trouvé sur ses éditions que les mots *apud* ou *chez*; et je tire cette conviction de sa marque : trois forgerons frappant de leurs lourds marteaux un morceau de fer qu'ils façonnent en livre; autour est cette devise, qui fait allusion au nom et à la profession de François Fabri : *fabricando Fabri.* M. Duthillœul n'en parle, ni comme imprimeur, ni comme libraire.

deux opuscules. Mais n'est-ce pas raisonner d'une manière trop absolue que de dire que l'imprimerie n'existait pas dans telle ou telle ville, parce que l'on trouve des livres imprimés à l'usage de ses habitans dans une ville voisine ou même éloignée. S'il en était ainsi, l'édition des Coûtumes de 1556 serait un argument encore plus accablant que celle de 1569, sortie des presses de Loys de Winde, imprimeur du roi à Douai, et que vendait Franchois Boulet, libraire, demourant sur le marché au bled, vers sainct Estienne, à Lille :

Coustumes et usaiges de la ville, taille, baillieu et eschevinaage de Lille, confirmez et approuvez par l'impériale Majesté. *Imprimé en Anvers par Jehan de Ghele pour Robert Vvillant, libraire en Lille, en l'an* 1556. Petit in-4°. Goth. (Cat. Duriez, n° 434.)

Remarquons, en passant, que la riche bibliothèque Duriez possédait une autre édition de ces coûtumes : *Imprimé en Anvers par Martin Lempereur pour Michel Willem, libraire, demourant à Lille, tenant son bouticle auprès du beau Regard*, 1534 (1), petit in-4°. goth.

Une description bibliographique des hymnes de François Hæmus pourra seule résoudre la question de la profession d'Hamelin, à moins de quelque découverte nouvelle; mais dût-elle enlever cet introuvable volume aux presses lilloises, la partie ne serait pas encore perdue. Jamais, pour ma part, je ne consentirai à accepter comme date de l'introduction de l'imprimerie à Lille, l'année 1611; car j'ai l'intime conviction d'avoir rencontré plusieurs ouvrages imprimés en cette ville, au plus tard de 1580 à 1600; le genre de ces ouvrages et

(1) Le catalogue de Charles Van Torre, Insulis, 1644, in-4°, mentionne un volume sur vélin, in-8°, que M. Van Praet a cité :

Breviarii precum horariarum Ecclesiæ Collegiatæ S. Petri de Insulensis, partes duæ hiemalis et æstivalis, Parisiis, anno 1533.– In fine partis hiemalis habetur officium cum missâ S. Josephi sponsi B. M. Virginis ad usum ejusdem Ecclesiæ. Parisiis, anno 1546.– Item officium cum missâ septem dolorum seu compassionis B. M. Virg. ad usum ejusdem Ecclesiæ. Parisiis, anno 1546.

les longues années qui les séparaient d'avec 1556, ne m'y a pas fait attacher l'importance convenable; il ne serait pas impossible, cependant, de remonter le cours de mes souvenirs et de retrouver quelques-uns de ces ouvrages. Je l'aurais entrepris même, si la Revue du Nord, *du mois de février,* qui m'a apporté les détails du procès, ne m'était arrivée après la mi-mai, ou si le directeur de ce journal n'avait promis de publier prochainement un diplôme d'imprimeur du roi à Lille, accordé à un des membres de la famille Cramé par le duc d'Albe, c'est-à-dire, en 1574 au plus tard. Voilà au moins un objet dont il n'y a plus à s'occuper; mais 1556 est là, toujours là, jusqu'à ce qu'un de nos heureux bibliophiles résolve la question; pour moi, qui ne puis y aspirer, je tenterai au moins de tourner la difficulté en l'attaquant sous un autre point de vue. Non, je ne crois pas que le volume publié par Hamelin, soit le plus ancien monument de l'art typographique à Lille; je ne le crois pas parce que Constant d'Orville, bibliographe qui jouit d'une réputation de science et de probité, nous a révélé l'existence d'une impression qui pourrait peut-être disputer la priorité au curieux voyage sorti des presses de Bonaventure Brassart, et qui est, comme lui, sans date. Tout le monde connaît le piquant ouvrage d'un chanoine de Lille, nommé *Jean de Lacu* (1); mais fort peu de personnes paraissent avoir remarqué une édition qui mérite de fixer 'attention des lecteurs des *Archives,* et dont le titre se trouve inscrit à la page 64 du t. VII des *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque.*

« *La Quenouille spirituelle, ou devote contemplation, ou méditation de la croix de notre Sauveur et Redempteur Jésus, que chacune devote femme pourra spéculer en filant sa quenouille*

---

(1) L'ouvrage original de Jehan de Lacu a-t-il jamais été imprimé, ou ne possédons-nous que la traduction de prose en rime de Pierre Gringore? Jehan de Lacu n'est-il pas de la même famille que Robert de Lacu, Gantois, mort en 1483, après avoir professé avec un grand succès à Louvain pendant vingt années? ou du moins *de Lacu* ne présente-t-il pas dans les deux cas le nom flamand *Van de Poele?*

matérielle, fait et composée par maistre Jehan de Lacu. In-12 *imprimée à Lille, en gothique, sans date.* »

J'ai feuilleté maints catalogues, visité maintes bibliothèques dans l'espoir de retrouver ce volume ; mais, jusqu'à présent, mes recherches ont été vaines ; je devais présumer qu'il serait à la bibliothèque de l'Arsenal, parmi les livres du marquis de Paulmi ; je l'y ai demandé sans succès. L'absence totale de renseignemens sur l'année de l'impression, laisse un vaste champ aux conjectures que chacun pourra explorer au gré de son caprice ; il conviendra cependant de remarquer que Gouget et Constant d'Orville permettent de lui assigner une date très-reculée. Je ne crois pas qu'aucune des éditions avec date, de cette quenouille spirituelle, soit postérieure à 1525. Voilà donc un nouvel objet bien propre à exciter l'émulation de nos bibliophiles, et spécialement celle des lillois.

La surprise fut grande quand M. Bottin révéla en 1814 l'existence du voyage de Lesaige, et cependant Foppens n'avait pas oublié cet honnête voyageur avec lequel les lecteurs des *Archives* ont fait une intime connaissance, grâce à la plume savante et spirituelle dont nous déplorons tous le silenee forcé. L'auteur de *Bibliotheca Belgica* termine son petit article par une mention qui mérite d'être recueillie tant par l'intérêt que nous portons au bonhomme Lesaige, que par celui qui s'attache au premier monument connu de la presse Cambrésienne : « *Moritur Duaci anno* 1549 *die XI februarii, conditur in D. Petri Collegiatâ Ecclesiâ.* »

Je ne m'éloignerai pas de Cambrai, sans dire que c'est la ville qui, jusqu'à présent, a donné naissance au premier imprimeur de tout le département, suivant l'ordre chronologique. En effet, *Jacques Moylin* dit de Cambrai, imprimait dès 1499 (1), suivant le témoignage de la Serna Santander, à Lyon,

(1) Je n'ose affirmer cependant que La Serna doive être cru sans examen, dans cette occasion ; la souscription *Jacobus Mo*.... paraît désigner Moylin, mais il ne serait pas impossible qu'il en fût autrement. *Jehan Moylin*,

où déjà un enfant du Pas-de-Calais, Jehan de Wingle ou de Vingle (1), l'avait précédé au moins de quatre ans. Il existe sans doute plus d'un imprimeur (2) ayant des droits à se placer au-dessus de ceux-ci dans le catalogue de nos premiers typographes ; mais le lieu de naissance est trop incertain pour que l'on puisse se prononcer encore. Je transcris ici quelques notes qui ont besoin d'être examinées.

Il y a lieu d'espérer que la seconde édition de la *Bibliographie Cambrésienne* décidera la question qui divise Arras et Cambrai (si M. Arthur Dinaux, qui l'a préparée, se décide un jour à la publier,) sur le lieu de naissance du célèbre Colard Mansion.

Gerard de Flandre, Gerardus Flandrus, imprimait à Venise en 1477, à Frioul en 1480, et à Udine en 1485 ; les éditions que j'ai vues décrites portent la seule suscription *Gerardus Flandrus;* cependant, plusieurs doctes historiens de l'imprimerie n'en font qu'un seul et même nom avec l'artiste flamand qui introduisit les premières presses à Trévise, en 1471,

---

aliàs de Cambray, imprimait au plus tard en 1509; c'est à lui qu'il faut attribuer le Missel des Dominicains, in-folio de 1520, auquel M. Van Praet donne cette souscription d'après un catalogue de vente : *Lugd. Cambrai,* 1520.

(1) Jean de Vingle me paraît tirer son nom du village de Wingle, du canton de Lens. Il se qualifiait de « *impressor nationis Picardæ,* » ce qui ne peut détruire ma supposition, puisque l'épithète *Picard* n'était pas toujours restreinte aux habitans de la province de Picardie proprement dite ; mais s'étendait aussi parfois à ceux de l'Artois. La Serna Santander s'est trompé en bornant à 1499 le cours de sa vie typographique : j'ai rencontré plusieurs de ses éditions postérieures à cette date, et l'une d'elles est même de 1509 : *Joannis de turrecremata, cardinalis, quæstiones spiritualis convivii delicias preferentes, super evangeliis de tempore, et de sanctis.* Lugduni, *Joan. de Vingle,* 1509, in-8°. Bibl. nat. O. 6275.

Un Jean de Vingle imprimait à Bayonne, en 1550.

(2) Le célèbre Thierry Martens, d'Alost, qui dispute à Jean de Westphalie l'honneur d'avoir introduit le premier l'imprimerie dans les Pays-Bas, avait deux protes qui lui ont été d'un grand secours. L'un d'eux était Pierre *Tonros,* ou le Tondeur, d'Arras.

et qui travaillait encore dans cette ville en 1498. Les éditions sorties de cet établissement sont signées : *Gerardus de Lisa*, en ajoutant quelquefois ces mots : *di Flandria.*

« Matheus Flandrus, dit La Serna, dont nous avons le *Manipulus curatorum*, in-folio de 1475..... peut être regardé comme le premier imprimeur, non seulement de la ville de Sarragosse, mais aussi de toute l'Espagne ; car encore qu'il y ait des impressions plus anciennes que ledit Manipulus, faites dans ce royaume, elles sont dépourvues du nom de leurs imprimeurs. Au reste, le nom de Matheus Flandrus ne se trouve plus dans aucune impression du XVe siècle. »

Le catalogue des imprimeurs de Ferrare, à la tête duquel on remarque le français André Belfortis, nous offre les noms de Joannes Picardus et de Joannes de Tornaco, associés en 1475 à Petrus de Aranceyo.

Ce n'est qu'en confondant Calais avec St.-Calais, que le P. Daire a pu placer le célèbre Guillaume Morel, imprimeur et helleniste, dans son *Tableau historique des sciences, etc., de la Picardie*, p. 190 ; comme quelques pages plus haut la presque homonymie de *Caletensis* et *Casletensis*, lui avait fait enlever un savant à Cassel pour en doter notre ville. Je crois également que le P. Daire a commis une erreur en faisant naître, dans ce département, Claude de Montreuil, qui imprimait à Paris et à Tours dans la dernière moitié du XVIe siècle.

Le savant Jean Crespin, d'Arras, imprimait à Genève où il s'était retiré pour cause de religion, dès 1548, et continua jusqu'au moment de sa mort, arrivée vers le milieu de 1572. Plusieurs de ses éditions portent l'indication d'*Arras*, ce qui laisse croire qu'il avait au moins un dépôt de livres dans cette ville. Il y avait un Jean Crespin à Lyon, dont je connais des impressions de 1529-1534 ; il a peut-être contribué à faire croire que notre Arrageois s'était déjà rendu célèbre en France, comme imprimeur, avant de se retirer à Genève.

Eustache Vignon, également d'Arras, succéda à Jean Cres-

pin, son beau-père; nous avons de ses éditions de 1572 à 1592; ses héritiers imprimaient en 1593 et peut-être même dans les derniers mois de l'année précédente.

Paquot et M. Piers ont adopté le sentiment de Ferri de Locre, qui fait naître Jean d'Ongoys, imprimeur parisien, à Busnes, entre St.-Venant et Béthune; Du Verdier le dit cependant, avec bien plus de vraisemblance, de Thérouane, car l'on remarque, sur les ouvrages qu'il a composés, tantôt l'épithète *Morinien*, qui accompagne son nom, tantôt ces mots *de Thérouanne*. J'ai rencontré une édition sortie de ses presses, avec la date de 1574 (bibl. nat. V. 101); La Caille défigure son nom et l'appelle *Dongois Morimont* et *Dongois Morion*; Barbier, qui lui dénie *l'huile magistrale* pour l'attribuer à Ambroise Paré, sur la foi de l'éditeur des œuvres de Bernard de Palissy, de 1777, le nomme *Dongois-Morimon*.

La ville de St.-Omer, berceau de Martin-Dominique Fertel, auteur de la *Science pratique de l'imprimerie*, dont M. Annoy-Vandeweyer a donné une nouvelle édition en 1822; St.-Omer, dis-je, a vu naître deux autres hommes de lettres qui ont acquis une certaine réputation par les ouvrages qu'ils ont imprimés. Le premier François Bellet passe pour avoir introduit l'imprimerie à St.-Omer en 1602 et à Ypres en 1609; mais ce fait n'est pas exact, car l'on connait une dixaine d'ouvrages, au moins, imprimés dans cette dernière ville pendant le XVIe siècle, et peut-être l'un d'eux remonte-t-il jusqu'en 1531.

Oratio in laudem belli per Th. Linceum. Ipris, *Gasparus à Lapide*, 1531, in-8°. Martin de Rythove, mort à St.-Omer le 9 octobre 1583, avait monté des presses dans son palais épiscopal à Ypres vers 1572; il paraît n'en être sorti qu'un petit nombre de monumens dont on se fera une idée avantageuse par les Statuts synodaux du diocèse, rédigés par Martin lui-même, en 1577; un vol. in-4°, qui se rencontre assez fréquemment.

Les divers essais que l'on avait tentés, n'ayant eu qu'un succès de peu de durée, les magistrats s'abouchèrent avec

François Bellet, en 1608, par l'intermédiaire de Charles Van Houcke, archidiacre de l'église cathédrale d'Ypres, qui avait des relations avec lui et qui lui avait fait imprimer, l'année précédente, son appendix à l'ouvrage de Le Mire, intitulé : *Origines Cœnobiorum Benedictorum in belgio*, in-8°. Le 10 décembre, les magistrats offrirent à Bellet, pour venir s'établir à Ypres, dix livres de gros, pour le transport de son atelier et de ses meubles, exemption de garde et de logement militaire. Ce n'est cependant que le 15 octobre 1609 que les parties tombèrent d'accord et signèrent définitivement un engagement. J'ai recueilli les titres que j'ai pu découvrir des premiers et des derniers ouvrages imprimés par François Bellet, qui a déployé beaucoup d'activité, et de savoir dans sa nouvelle résidence, *à l'agneau sans tâche :*

Constitutiones et decreta synodi diœcesis Iprensis præside Carolo Masio. 1610. In-8°.

Quadriga pietatis tractatus quatuor continens (a Petro Hamerio). 1610, in-8°.

Den oorsprouck en den cause..... (origine et cause de la fête annuelle de N.-D. de Thune, par Adrien Scrieckius), petit in-8°. 1610. — Le visa du censeur est du 29 juillet. — Opuscule souvent réimprimé depuis.

Sanctus Gregorius magnus, ecclesiæ doctor, primus ejus nominis pontifex romanus, ex nobilissimâ et antiquissimâ in ecclesiâ Dei familia Benedictina oriundus, etc., etc., auctore D. Henrico Van den Zype, S. T. Baccalaureo priore monasterii S. Joannis in monte, Ipras translati. 1610, in-8°, pp. 1-233 et 7 pages non chiffrées. — Van den Zype a dédié son œuvre à Vincent Dubur, son abbé. — Le privilége est du 16 septembre, et la cession à Bellet du 4 novembre.

Les derniers ouvrages sont de 1623 : *Arx virtutis*, de Jean Van Havre, et le discours latin prononcé par Philippe Vannemaecker au chapitre provincial des Dominicains, tenu cette année à Valenciennes.

Je dois au respectable archiviste d'Ypres, M. *Lambin*, la

connaissance de ***Jean Bellet***, fils du précédent, qui succéda à son père, et qui a écrit et imprimé une espèce de Civilité flamande (1), poème sur la bienséance ou la civilité des hommes entr'eux. 1625, in-8° de 80 pages, caractères gothiques. Jean l'a dédié aux grand bailli, avoué et échevins de Bailleul, et l'éloge qu'il fait de cette ville et de sa châtellenie fait présumer à M. Lambin qu'il y prit naissance; il vivait encore en 1640. En tête d'une édition du nomenclateur d'Adrien Junius (2), que François a beaucoup améliorée et qu'il dédie au Sénat et au peuple d'Ypres, le 16 des calendes de novembre 1614, il dit : *Vostra liberalitate a patrio toto avulsus*. Voilà donc la patrie du père déterminée; c'est St.-Omer, dont la libéralité des magistrats d'Ypres l'a fait sortir, dans les derniers jours de 1609. Jean me paraît pouvoir être né dans les premiers tems de l'établissement de son père à St.-Omer, qui ne remonte cependant pas au-delà du 4 décembre 1601, date des lettres-patentes d'Albert et d'Isabelle. La vérification du fait est facile par l'examen des registres de baptêmes de cette époque, que l'on conserve soigneusement. Les biographes anglais citent dix-neuf ouvrages du célèbre Parsons, qui a fondé le collége des Jésuites anglais à St.-Omer, publiés de 1601 à 1609, et sur la plupart desquels on ne lit aucune indication de lieu d'impression (3), comme on en usait pour les livres

---

(1) *Welvoeghinghe ofke beleeftheyer in den gemeenen handel der mensche, met den lof der stad Belle*, qu'il a imprimé lui-même, en 1625, in-8° de 80 pages, caract. gothiques.

(2) Hadriani Junii nomenclator omnium rerum, propria nomina indicans, omnibus politioris litteraturæ studiosis necessarius; cum interpretatione Flandricâ et Gallicâ plurimis in locis adaucta et emendata. Adjecta sunt non nulla quæ desiderantur. Ipris, ex officina Francisci Belletti MDCXV.

(3) La plus ancienne édition d'un ouvrage de Robert Parsons, mentionnée par le docteur Watt comme imprimée à St.-Omer, porte la date de 1603. Ce sont les deux premières parties des trois conversions de l'Angleterre : *Three conversions of England, from paganism to Christianity; parts 1 and 2. St.-Omers*, 1603, *in*-8°. C'est encore à un réfugié anglais que l'on doit le *Traité de l'amour de Dieu*, in-12, ouvrage posthume de Grégoire Martin, qui parut également en 1603 à St.-Omer et à Rouen.

de controverse politico-religieuse, que les catholiques répandaient secrètement en Angleterre. Un petit nombre porte : *St.-Omer, François Bellet;* on peut donc conclure de là que presque tous sortent des mêmes presses ; mais jusqu'à plus ample informé, je ne saurais admettre le dire de la *Biographie universelle,* qui donne à l'*Apologie de la hiérarchie ecclésiastique,* ces dates de lieu et de tems : *St.-Omer,* 1601 ; car il n'est pas vraisemblable que Bellet ait pu, en moins de 27 jours, se rendre de Bruxelles à St.-Omer (1), y installer ses presses, et produire le volume cité, qui serait bien certainement alors le monument le plus ancien que sa ville natale lui devrait. Robert Watt, *bibliotheca Britannica,* fait mention de deux éditions de cette apologie anonyme, sans date de lieu ni de tems :

A brief apologie; or, defence of the Catholick ecclesiastical hierarchy erected in England by Clement VIII. In-8°. — Ibid., avec notes, in-8°.

L'auteur d'un *Dictiez faict en l'an* 1488 *incontinent appres que les franchois furent expulsez hors de la ville de Saint-Omer,* nous a conservé un renseignement qui mérite d'être recueilli parmi ces notes :

Comment conquiser par Franchois
Tu futz jadis, je m'en deporte
Te rescrire, car tu cognois
Qui te fit chier [tomber] en leur sorte :
Pour un petit blancq, à ta porte,
On te le donnoit par escrit......

---

(1) J'ai raisonné ici d'après un renseignement peut-être inexact ; l'auteur de la Biographie de la ville de St.-Omer, qui a travaillé pendant plusieurs années au classement des archives de cette ville, donne cette date du 4 décembre 1601, en ajoutant que François Bellet, dès le mois d'août précédent, avait fixé sa demeure en la Tenne-rue, près le *Blanc-Chapon.* Mais M. Eudes n'est pas d'accord sur ce point avec M. Piers, et la Biographie universelle pourrait bien avoir raison ; car voici ce qu'on lit dans les *Recherches étymologiques, éthographiques et historiques sur la ville de St.-Omer,* qui viennent de paraître : « Les hommes de lettres n'apprendront pas sans » quelqu'intérêt, que ce fut, d'après ce que nous rapporte Hendricq, en » son manuscrit, dans cette même rue que nous explorons [Litte-rue], que

L'histoire des cardinaux français, plusieurs biographies et la Bibliothèque historique de France, m'ont révélé l'existence d'un petit volume que j'ai inutilement cherché jusqu'à présent, et qui pique vivement ma curiosité; il est intitulé :

Réglemens et ordonnances faites par Philippe de la Chambre. St.-Omer, 1530, in-12.

Philippe de la Chambre, promu au cardinalat le 7 novembre 1533, n'occupa guères le siége de Thérouanne que pendant trois années; avant d'être évêque, il avait été bénédictin, prieur de Nantua et abbé de St.-Pierre de Corbie. Il doit être ici question de réglemens pour le diocèse de Thérouanne, diocèse pour lequel on fit une édition gothique de Statuts synodaux, *sine loco,* in-8° de 1495. Le *Missale Morinense* a été imprimé à Paris en 1518.

Lacroix du Maine nous apprend qu'il y avait une imprimerie à Béthune dans le XVI[e] siècle :

« Jean le Clerc, dit Clerici, confesseur des sœurs de l'an-
» nonciade de Béthune, en Picardie, etc. Il a composé l'*Ins-*
» *truction des petits enfans,* imprimé à Béthune, par *Pierre*
» *Dupuis.* »

Antoine Du Verdier se tait sur cette instruction; mais il ajoute aux renseignemens donnés par son émule, que Clérici était religieux de l'ordre de St.-François, du couvent de Biez en Artois. Il lui attribue deux autres ouvrages, tous deux imprimés à Paris, l'un par Ambroise Gerard, sans date, l'autre par Jean le Bailly, 1528.

M. Piers, qui a essayé de poser quelques jalons sur la route de l'historien de l'imprimerie dans le Pas-de-Calais, croit que

---

» le 4 septembre 1600, François Bellet, élève du célèbre Christophe Plantin, » établit la première imprimerie qui oncques fut en cette ville. » Il est à remarquer que les lettres-patentes de l'archiduc Albert, qui l'autorisaient, portent : « qu'il ne pourra rien imprimer sans l'approbation des censeurs, » ne fût-ce que chansons, refrains, ballades, épistres, prenostications, al- » monack, etc. »

Jean Pice imprima à Arras, en 1517, un *Missale attrebatiense*, (Biographie de la ville de St.-Omer, p. 104).

Si notre laborieux collègue avait examiné le volume, qui doit être décrit (1) d'ailleurs par M. Van Praet, dans son catalogue des livres imprimés sur vélin, il aurait reconnu que rien n'indique le lieu d'impression, et que les deux éditeurs Arrageois ne se nommaient pas *Pice*.

Il est vrai, cependant, que ce nom se lit au frontispice du Missel, dans cette phrase : *Venundatur attrebati in papyro et pergameno in edibus Joannis Pice vel Anthonij filij ejusdem in parvo foro juxtà Carnarium ad intersignum J. Sancti Evangeliste commorante ;* mais il va devenir évident que *pice* est ici pour *picæ*, génitif de *pica*, *la pie*, ou, comme on le dit encore volontiers aujourd'hui dans nos campagnes, *l'agache*. En effet, au-dessous du titre *Missale attrebatense ad usum insignis Eccl. attreb.*, on trouve des signatures en rebus qui commencent à établir la conviction de ce fait :

Sancta Maria O. P. N.
Sancte Joannes Evangelista O. P. N.
J. et Ant. Gache.

et la souscription, que l'on remarque à la fin des 248 feuillets qui composent les quatre parties de cet in-folio, lève toute incertitude à cet égard :

« .... Impressum est hoc opus novissimè mendatum » anno..... millesimo quingentesimo decimo septimo, die » verò ultimâ mensis Martis antè pascha, impensis Joannis » Lagache et Anthonii filii ejusdem *Bibliopolarum*, manen- » tium Attrebati in Quadrivio parvi fori juxtà domum ville » et lanienas officinas, ad intersignum divi Joan. Evang. » ibidemque venale reperietur. »

---

(1) Il l'est en effet, d'après le très-bel exemplaire de la bibliothèque Mazarine, au t. 1 p. 89 du *Catalogue des livres imprimés sur vélin, qui se trouvent dans des bibliothèques tant publiques que particulières ;* il n'y est pas fait mention du rébus.

Il ne s'agit donc pas d'imprimeur ni de lieu d'impression, mais seulement du nom et de la demeure des libraires d'Arras, qui ont fait imprimer cette nouvelle édition du Missel à leurs frais, et qui s'appellent Jean et Antoine Lagache. Peut-être leur doit-on les éditions de 1512 et de 1508 ; cette dernière portait déjà : optimè ordinatum et diligenti curâ noviter castigatum (1). L'imprimeur n'y a peut-être pas été aussi discret sur ce qui le concerne, qu'il l'a été en 1517, nouveau style ; 1518.

MM. Mondelot et Piers placent l'établissement de l'imprimerie à Hesdin, en 1517, et l'attribuent à *Bouldrin-Verquin*. Il existe en effet une édition de l'*Agrégatoire des coustumes* de 1517, imprimé à Hesdin, mais d'abord elle est due à *Bauldrin Dacquin*, et ensuite ce n'est pas le plus ancien monument connu des presses de cette ville, ni le plus ancien recueil des coûtumes d'Artois (2), Boulonnais et Guines, et comme l'a cru M. L. Ducas, qui a décrit cette édition dans la *Revue du Nord*, t. 1 p. 195, d'après un exemplaire de sa bibliothèque, M. Brunet fait connaître l'agrégatoire de 1517 et celui de 1512, sortis des mêmes presses, et peut-être même faut-il remonter jusqu'en 1509, année dans laquelle furent complétées et réunies pour la première fois ces différentes coûtumes, pour trouver la première édition. Les coûtumes de Boulogne furent refondues en 1550 (3), et on les imprima trois ans après

---

(1) Le Missel d'Arras avait déjà été imprimé à Paris en 1493.
Le Missel de Cambrai l'a été par Jean Hayman, 1495, in-folio.
Et le Bréviaire du même diocèse par Ulric Gering, 1497, in-folio.
Le Bréviaire de la collégiale de St.-Omer l'a été en 1518, également à Paris.

(2) Maillard a placé en tête de la seconde édition de sa Coûtume d'Artois, p. 1-69, les Coustumes et usages d'Artoys, qui paraissent rédigées vers l'année 1300, et qu'il a transcrit du manuscrit n° 1250, fonds de Colbert. Maillard avait fait connaître ce manuscrit intéressant quatre ans auparavant, par une lettre insérée au Mercure du mois d'août 1735.

(3) Coûtumes générales de la sénechaussée et conté de Boullenoys ressors et enclavemens d'icelle. Ensemble les coustumes locälles Destapes, Wissent, Herly, Quesque, Nedouchet [sic] avec privilége. On la vend á Paris, sur le

à Tournai ; on les réunissait, comme dans l'agrégatoire, aux coûtumes générales de la prevôté de Montreuil, Guines, St.-Pol, etc. (1)

---

pont au change, à l'Homme sauvage, par Guillaume Merlin. Et au pallais en la gallerie par où on va en la chancellerie, en la boutique de Jean Chopin, libraire. In-8° [1551].

Je n'ai pas encore rencontré de produits des presses Boulonnaises, qui n'ont jamais eu grande activité, antérieurement au milieu du XVIIe siècle. La veuve de Charles Boscart a imprimé en 1630, à St.-Omer, les *Réglemens et ordonnances faites par M. Victor* [Le Boutbillier de Chavigny], *évêque de Boulogne, l'an MDCXXX.* In-12.

Les statuts synodaux du diocèse furent imprimés à Paris, Vitré, 1653, in-12.

(1) Je possède les Coustumes generalles du conte Darthoys ; nouvellement decretées par l'empereur nostre sire. On les vend en Arras par Jehan Buyens imprimeur et libraire demourant en le rue des Aguillettes devant les baroys : et par Pierre Buyens demourant devant le placelle de Sainct Giry. Cum privilegio, in-8°, XCIII, feuill. goth.

Ce privilége, daté du 17 mars 1540 [N. S. 1541], permet à Jean Buyens, exclusivement à tous autres, d'imprimer, pendant deux années, ces coûtumes, que Charles-Quint venait de décréter à Namur, le 27 décembre de la même année.

Le cat. Duriez, n° 433, appelle aussi notre imprimeur de Buyens, comme il parait que cette famille a ordinairement signé : Ordonnances, stilz et usaiges de la chambre du conseil provincial d'Arthois, nouvellement décrétées par l'empereur nostre sire. Arras, J. de Buyens, 1531, pet. in-4° goth.

Jehan Bourgeois, libraire, obtint lettres-patentes de l'empereur, du 16 février 1546, pour faire faire l'impression des ordonnances, stilz et usaiges de la gouvernance d'Arras, décrétés le 9 décembre précédent.

Le même Bourgeois réunit ces trois livres en un seul dans l'édition de 1553 que je possède : Coustumes générales du conte Dartois, nouvellement decretées. Coustumes de Betune, Lens, Sainct Omer, et Sainct Pol. Ordonnances, et stilz de la chambre Dartois. Ordonnances et stilz de la gouvernance d'Arras nouvellement corrigées, avec grace de lempereur. On les vend en Arras par Jehan Bourgeois, libraire, demourant auprès du petit Marché devant leglise Sainct Géri. MD. LIII. In-8°. goth. 152 feuill.

Sur le frontispice est la marque de la devise de la veuve de Martin Nutius, imprimeur à Anvers : une cigogne nourrissant sa vieille mère, encadrée dans cette légende : *Pietas homini tutissima virtus.* M. Polain [Bulletin du bibliophile, janvier 1856] n'a pas connu cette première rédaction ; il ne cite que la variante suivante : *Pietas tutissima virtus,* 1560.

L'abbé Lefebvre pense que le rédacteur du catalogue Secousse, s'est trompé en indiquant comme imprimée à Calais, en 1630, la coûtume de notre ville. Je possède cette édition, sur laquelle on lit seulement : *A Calais, pour Abraham Le Maire demeurant sur le marché.* 1630, in-4° de 36 feuillets. Une note manuscrite, rédigée par un homme exact, il y a une trentaine d'années, fait imprimer une édition de ces coûtumes dans nos murs, par Bonaventure d'Abbeville (1), en 1603; le texte des coûtumes y est précédé de quelques poésies françaises de Georges l'Apostre, régent du collége, qui nous a laissé sept ou huit ouvrages, desquels on ne connaît guères plus que le *Porticcien* et le *Tombeau des hérétiques* (j'ai vu quatre éditions de ce dernier ouvrage). Du reste, ces divers essais n'ont dû avoir qu'un succès bien éphémère, et l'imprimerie ne date, pour ainsi dire, que d'hier parmi nous. Il ne serait cependant pas impossible que la politique et l'amour des lettres, eussent élevé, d'un commun accord, des presses à Calais pendant la domination anglaise : Tavannes, qui fut chargé de faire exécuter la capitulation conclue entre lord Wenewoth et le duc de Guise, le 8 janvier 1558, parle du butin immense que les soldats trouvèrent dans la ville de Calais, qu'on abandonna au pillage après qu'on eût mis en lieu de sûreté les laines et les provisions de guerre et de bouche ; sa part du butin à lui, Tavannes, consista en livres *grecs, hébreux et latins,* qu'il donna à son frère de Villefrancon, amateur des lettres à Dijon.

Je n'ai pas remarqué que l'on se fût occupé à fixer la date de l'introduction de l'imprimerie à Bergues; il peut dès lors être intéressant de noter les plus anciennes éditions connues :

1° *Politycque ordonnantien by forme van costumen van de heerelichede, graefschap ende prostie van S. Winnocx, gelegen in Wormhout;* Bergen St.-Winnocx, *Ketelaer,* 1664, in-4°.

---

(1) Il y en a une édition de l'année même de la rédaction : Paris, chez Jacques Du Puis, libraire, 1584, in-4°, feuill. 1-44 et 2 non-chiffrés.

Van Steene avait imprimé à Gand aussitôt après la confirmation de la coûtume de Bergues par les Archiducs, du 29 mai 1617 : *Costumen der stede ende Casselrye ende vassalryen van Bergen St.-Winnox*, in-4°. On doit au même imprimeur : *Costumen ende usantien van den Steden ende Casselrie van Cassele*, 1624, in-4°. — *Wetten, costumen ende statuten der stede ende Casselrie van Veurne*, 1625, in-4°.

2° La ville de Bergues possède une belle partie de livres provenant de la bibliothèque de plusieurs maisons religieuses. Ce dépôt n'est pas précisément public; mais on accorde avec empressement toutes sortes de facilités aux étrangers qui viennent y travailler. Malheureusement on a choisi, dans le vaste hôtel-de-ville, la pièce qui était le moins propice à l'arrangement d'une bibliothèque : c'est l'ancienne chapelle, rotonde étroite et élevée qui offre peu de développement aux rayons, excepté sur la hauteur; et encore le terrain était tellement circonscrit, qu'on s'est vu réduit à entasser les volumes les uns derrière les autres, sur deux et trois rangs. L'année dernière, j'y suis allé dans l'espoir de voir et consulter une vingtaine d'ouvrages que je savais y être; j'ai dû revenir après deux jours de pénibles recherches, n'ayant rencontré que six ouvrages de ceux que je demandais; parmi ceux que je n'ai pu trouver était une vie de St.-Winnoc, traduite du latin en espagnol par dom Amand Belver; elle a été imprimée en 1666 par le même *Ketelaer* que je viens de citer. On conserve précieusement le manuscrit original de Drogon; le traducteur était bénédictin de l'abbaye de St. Winnoc, et a encore laissé trois manuscrits dont l'un a peut-être aussi été imprimé; du moins il est revêtu de toutes les approbations nécessaires. J'aurai occasion de revenir sur le traducteur espagnol et son confrère Dom Oswalde Vervlaecke, qui a traduit en flamand la vie du patron de l'abbaye vers la fin du XVI° siècle.

Une erreur typographique du catalogue Rycke (St.-Omer, 1784), a failli placer pour un moment la ville de Douai à la tête du département. Est-ce une erreur du même genre ou une révélation curieuse que nous présente l'*Inventaire des li-*

vres de la bibliothèque publique de la ville de Douai (1), p. 137? On ne paraît encore avoir découvert aucun livre antérieur à 1580 (2), sortant des presses de Mons; ainsi la mention de

---

(1) Un vol. gr. in-4° de 657 pages; Douai, de l'imprimerie de Wagrez-Taffin, 1820. Au lieu d'un catalogue que l'on désirait, nous n'avons qu'un inventaire dressé avant le classement de cette riche bibliothèque, et encore aucune table ne porte la lumière dans ce vaste cahos. M. Le Glay nous a donné un bon catalogue des manuscrits de Cambrai; sir Thomas Philips, bibliophile anglais, a fait imprimer les catalogues sommaires des manuscrits de Lille et d'Arras, pour son usage particulier; mais, à défaut du catalogue raisonné des manuscrits de St.-Omer, par Dom Aubin, dont le préfet Lachaise n'a pas voulu autoriser l'impression aux frais de la commune, en 1807, comme le conseil municipal l'avait voté, on peut se procurer le catalogue rédigé par le même savant anglais, d'une manière malheureusement beaucoup trop succincte. Valenciennes, Tournay, Boulogne et St.Omer, feront bientôt connaître, d'une manière satisfaisante, leurs richesses manuscrites, grâces à M. Aimé Leroy, Victor Defline; Adolphe Gérard et Hector Piers. A la mort de Théodore Licquet, qui a publié ou livré à l'impression deux volumes du catalogue des livres imprimés de Rouen, l'administration municipale confia la direction de la bibliothèque à M. André Pottier, à la condition de continuer ce travail en commençant immédiatement par les manuscrits. Espérons que ces nombreux exemples, qui surgissent de toutes parts, convaincront ceux qui résistent encore, et qu'avant peu toutes nos bibliothèques publiques possèderont de bons catalogues de leurs richesses les plus précieuses.

(2) Un écrivain, que les éditeurs des Archives n'oublieront de longtems, encore moins ceux qui ont eu le bonheur de le connaître particulièrement, feu *Delmotte*, fondateur et président de la société des bibliophiles de Mons, n'a rencontré aucun produit des presses montoises, antérieur à cette date; mais Tournai lui a offert des imprimés de 1519. — M. Victor Deflinne a donné une notice historique de la bibliothèque publique de Tournai, suivie d'un aperçu des bibliothèques les plus célèbres de l'antiquité. Bruxelles, Tarlier, 1828, in-12, 126 p. Il vient de reproduire cette notice sous le titre de Précis historique et bibliographique de la bibliothèque de la ville de Tournai. Tournai, Renard-Dosson, 1835, in-8°, pp. 1-77. Les pages 22-77 sont occupées par un catalogue choisi de manuscrits et de livres imprimés qui n'est pas dans la première édition. L'auteur a noté, parmi ces derniers, le Bréviaire du diocèse, 2 vol. in-8°, et le Missel, grand in-folio, réimprimés tous deux à Paris en 1609, aux frais d'Antoine Du Rieu, libraire à Tournai.

l'*inventaire* réclame une certaine attention : *loix, chartes et coûtumes du noble pays et comté de Haynnau. Mons*, 1538 ; classé parmi les in-4°. Peut-être ne s'agit-il ici que d'une édition faite par un libraire de Mons, comme celle de 1533, décrite par M. Van Praet, d'après un exemplaire sur vélin de la bibliothèque de notre curieux et savant éditeur, M. Aimé Leroy ; c'est un petit in-folio imprimé par Michel de Hochstrat à Anvers, pour Jehan Pissart (1), libraire à Mons, en la rue des Clercs, à l'enseigne de St.-Jean Baptiste.

Je termine ici ces notes, qui se sont étendues, chemin faisant, bien au-delà des limites que je m'étais tracées en prenant la plume ; je m'y suis laissé aller volontiers cependant, par la pensée que la *Bibliothèque historique de France* pouvait s'enrichir de quelques-unes des éditions que j'ai eu occasion de citer ; je suis loin de les croire néanmoins toutes irréprochables : plusieurs sont douteuses, je le sais ; mais les observations qu'elles provoqueront auront une utilité réelle, soit qu'elles confirment l'exactitude des renseignemens que j'ai recueillis, soit qu'elles démontrent l'incertitude ou la fausseté de ces données.

DUFAITELLE.

---

(1) Ce Jehan Pissart n'est autre que le Jehan Pisfart auquel M. L. Ducas attribue l'impression des coûtumes de Valenciennes ; mais est-il bien certain qu'il y ait *imprimés par Jehan Pisfart libraire*, et non pas *imprimé pour*...... Au reste, voici le titre de l'ouvrage qui donne matière à cette observation, tel qu'il se trouve dans la Revue du Nord, I. 98 :

« Coustumes et usaiges de la ville, eschevinaige, banlieue et chef-lieu de » Vallenchiennes. Imprimé par Jehan Pisfart, libraire demeurant à Mons » rue des Clercs à l'enseigne de Sainct Jehan levangeliste. Petit in-4° de 34 » pages, vélin, caractères gothiques. Provenant de la bibliothèque de feu M. » Moëtte, vendu à Paris 57 francs le 26 mars 1833. »

HISTOIRE DES MONUMENS.

Abbaye de Vicoigne.

Plus loin, une abbaye antique, abandonnée,
Tout-à-coup s'offre aux yeux, de bois environnée
Quel silence ! c'est là qu'amante du désert,
La méditation avec plaisir se perd.
Sous ces portiques saints où des mortels austères,
Jadis, comme ces feux, ces lampes solitaires
Dont les mornes clartés veillent dans le saint lieu,
Pâles, veillaient, brûlaient, se consumaient pour Dieu,
Le saint recueillement, la paisible innocence
Semble encor de ces lieux habiter le silence.
La mousse de ces murs, ce dôme, cette tour,
Les arcs de ce long cloître, impénétrable au jour,
Les degrés de l'autel usé par la prière,
Ces noirs vitraux, ce sombre et profond sanctuaire,
Où peut-être des cœurs, en secret malheureux,
A l'inflexible autel se plaignaient de leurs nœuds,
Et pour des souvenirs encor trop pleins de charmes
A la religion dérobaient quelques larmes,
Tout parle, tout émeut, dans ce séjour sacré.

L'abbé Delille.

Tout historien doit débuter par donner l'étymologie du lieu qu'il décrit ; il n'est pas facile de produire d'une manière certaine celle de *Vicoigne*, négligée jusqu'à présent par les chroniqueurs; pour nous conformer à l'usage, nous dirons cependant qu'on peut gratifier ce nom d'une origine romano-celtique, en le fesant dériver du mot latin *vicus*, rue, village, demeure, et de celui *de oigne*, bois, forêts; ce qui reviendrait à désigner un lieu habité au milieu d'un bois. En effet, la terminaison *oigne*,

se trouve encore dans notre contrée à plus d'un nom de forêt; comme Seloigne, Haloigne, Zodoigne et Sassoigne. Si cette étymologie n'est pas la bonne, elle vaut au moins celle de la jument *Alfana*..

Quoi qu'il en soit, le nom et la forêt de Vicoigne existaient bien avant l'abbaye; le roman de *Garin le Loherain*, rimé dans le XII[e] siècle, qui décrit avec soin la forêt de *Puelle* ou de St.-Amand, qui cite l'abbaye de St.-Amand et qui met en jeu un de ses abbés, ne mentionne aucunement l'abbaye de Vicoigne, mais en revanche, il en signale plusieurs fois la forêt dans la chasse au sanglier de Bégon de Bélin, fait qui doit se passer sous Charles-Martel et son fils Pépin. C'est ainsi qu'il s'exprime dans son vieux langage :

En la *Vicoigne* vont le porc assaillir
Bien les conduit dans Berangiers li Gris (1)
Jusques au bois là où li pors se gist ;
Des chiens commence li abois et li cris. (2)

Et plus bas :

Or voit li pors (le sanglier) ne le poura durer
Ist (sort) de *Vicoigne*, en la Puele est entrés. (3)

Les bois de Raismes et de St.-Amand n'ont pas toujours été traversés par une grande route, percés de longues et droites avenues et fréquentés par des voyageurs désarmés et paisibles; il y eut un tems, où ils furent le repaire des bêtes fauves et de brigands plus féroces peut-être, que la pauvreté et la piété de

---

(1) Béranger *le Gris*, était un Valenciennois qui conduisait Bégon de Bélin à la recherche du fameux sanglier de St.-Amand en Puelle, ou Pevèle.

(2) Voyez les 4 derniers vers du 1[er] couplet de la troisième chanson de *Li Romans de Garin le Loherain*, publié par M. Paulin Paris, Paris, Téchener, 1833-35, T. 2. p. 225.

(3) Idem. Page 229.

vénérables ermites n'adoucissaient même pas. Plusieurs tentèrent d'y former des cellules qui bientôt devinrent veuves de leurs maîtres; des souvenirs en restèrent toutefois dans la mémoire des peupies : tels sont le *Mont* et la *Fontaine des Ermites*, et la *Male-Maison*, dont les noms rappellent encore aujourd'hui les pieux solitaires, qui, dans des tems éloignés, ont eu à souffrir des hôtes de la forêt.

Enfin on en vit un plus hardi ou plus heureux que les autres, qui résista aux inconvéniens du voisinage et parvint à élever et soutenir son ermitage au milieu de ce bois infesté. C'était *Guy*, anglais de nation, homme éclairé, qui, après avoir passé une jeunesse orageuse, et épuisé toutes les jouissances humaines, se livra à la piété, à l'abstinence et à la réclusion.

Sous le règne de Baudouin III, surnommé *l'édifieur*, comte de Hainaut, en mars 1119, vint prêcher à Valenciennes *Saint-Norbert*, fondateur de l'ordre des Prémontrés; il y perdit plusieurs de ses compagnons et lui même y fut atteint d'une maladie longue et grave. Il eut des conférences avec Guy et l'engagea à s'établir dans le bois de Vicogne qu'il avait eu l'occasion de visiter. Guy reçut ses enseignemens et ses conseils, et peu de tems après, vers 1125, il choisit dans la forêt, un lieu bien retiré, sablonneux et aride, pour y vivre saintement et expier, dans l'isolement et la prière, les erreurs de ses jeunes années. Sa cellule s'éleva sur le bord d'un petit ruisseau, à l'ombre d'un vieux tilleul chenu, au milieu d'une étroite clairière que le courageux anglais avait débarrassée des ronces et des épines. Telle est la modeste et antique origine, de la brillante et riche abbaye de Vicogne, que beaucoup d'hommes de la génération actuelle ont encore pu voir debout et saintement peuplée.

Au bout de quelque tems, le vénérable Guy, considérant que la charité ne l'obligeait pas seulement à songer à son salut, mais qu'il se devait aussi à celui de son prochain, chercha, par ses pieuses prédications, à se procurer des compagnons dans le pays. Sa voix fut entendue ; il acheta ensuite le bois

qui l'entourait, d'un nommé *Aleman de Pons*, de Douai, et le paya partie en argent, partie en prières; puis il obtint en outre du comte Baudouin, par acte de l'an 1143, le bois de *Suchemont* et l'exemption perpétuelle de droits pour le tout. Il fit alors bâtir des cellules et un oratoire qu'il dédia à Saint-Sébastien. Ce premier édifice, converti plus tard en chapelle, est resté longtems au côté droit de la grande église de Vicogne, entre l'Orient et le Midi, au milieu d'une prairie qui porte encore le nom de *pâture de St.-Sébastien*. (1)

Le monastère étant constitué on lui donna d'abord le nom de *Case-Dieu*, et son fondateur *Guy*, doué d'une activité de corps et d'esprit qui ne lui permettait pas de résider, lui octroya pour premier abbé le vénérable *Guarin*, de St.-Martin, de Laon, béni par Robert, évêque d'Arras, en 1129. Quant à *Guy*, il s'occupa activement de rechercher, au dehors, des reliques précieuses pour en enrichir sa maison; il obtint à Soissons, une côte de St.-Sébastien, patron du monastère, que l'abbé *Jean Six* fit mettre en 1599 dans une belle caisse d'argent doré, enrichie de pierreries et couverte par l'image du saint. Guy eut aussi le bonheur de se procurer un os fort considérable du même martyr, enchassé depuis dans une jambe d'argent armée d'un éperon d'or, comme souvenir de la vie noble et militaire de St.-Sébastien, qui, comme chacun sait, fut capitaine de la première compagnie des gardes de l'empereur Dioclétien. Ce sont ces reliques que tous les religieux de Vicogne avaient coûtume de baiser tous les lundis à la messe spéciale chantée en l'honneur de leur glorieux protecteur.

Le zèle de Guy le porta à aller péniblement rechercher des reliques jusques dans la ville sainte; il fit trois fois le voyage de Jérusalem avec cette intention, et il trouva enfin la mort sur un grand chemin, en revenant de Palestine, le 31 mars 1147; on l'entèrra près du château de Joux, en Bourgogne,

---

(1) Cette chapelle fut relevée en 1619, par *Noël Carré*, abbé de Vicogne, et bénie par l'évêque d'Arras, *Herman Ortemberg*.

dans le cimetière de St.-Lazare, au milieu des pauvres pélerins, ainsi qu'il l'avait lui-même demandé.

Cependant le premier abbé Guarin avait agrandi le monastère; durant les fêtes de Pâques de l'an 1132, il avait fondé un temple en pierres de taille, à l'endroit où depuis s'éleva la sacristie, et le comte d'Ostrevant, *Godefroy,* en posa la première pierre. Cette église fut achevée en 1139, et consacrée le 24 septembre par *Alvyse,* évêque d'Arras. Bientôt les religieux augmentèrent en nombre ; la plupart vinrent de Douai, convertis par les sermons de Gautier de Laon. La vie de ces premiers cloîtrés fut pauvre et rigoureuse: l'abbé Guarin était plein de zèle, aimait l'indigence et exerçait l'hospitalité et toutes les vertus religieuses. Ses disciples furent mortifiés, humbles, morts au monde et vivant dans le ciel ; leur vêtement était dur, leur vie était austère ; ils tiraient leur nourriture de la terre, et souvent ils ramassaient dans les champs des chardons et des herbes sauvages qu'ils cuisaient avec des feuilles d'arbres pour se substanter, lorsqu'ils manquaient de légumes pendant les grandes chaleurs de l'été. Assidus au travail et à la prière, ils étaient si habitués au chant des cantiques que souvent ils s'endormaient et ils s'éveillaient sur leurs dures nattes de joncs, en prononçant quelques versets des psaumes. C'était ainsi que vivaient les prédécesseurs de ces riches abbés de Vicogne que la Révolution française surprit au milieu des mollesses de la vie; qu'on a pu voir encore parcourant les rues de Valenciennes dans un carrosse armorié, au train de six chevaux, vivant splendidement avec les ducs de Croy et les marquis de Cernay, hantant la haute noblesse, jouant gros jeu, buvant sec, et arrachés enfin tout-à-coup des douceurs d'un lit de plume et d'édredon pour être expulsés de leur brillante demeure et jetés sur la terre de l'exil !

Le second prélat de Vicogne avait nom *Gérard,* de Rheims; homme bien né, de bonne tête, fin et adroit, qui aida beaucoup aussi à augmenter le trésor des reliques du monastère. Il eut assez de crédit pour obtenir les chefs de St.-Flavien et de St.-Nicaise, martyr de Rheims, et le corps d'une des onze mille

vierges, qu'il alla chercher lui-même à Cologne, et qu'il ramena triomphalement dans son abbaye, le jour de la Sainte-Trinité, en 1158. Il renvoya, dans cette même contrée, son prieur, l'année suivante, avec force or et pierreries, pour acquérir de nouvelles reliques, afin d'en décorer son monastère. Dans ces tems reculés, ces objets de dévotion contribuaient particulièrement à attirer la piété et les dons des fidèles, et plus un moustier en était abondamment fourni, plus l'odeur de sa sainteté s'étendait au loin, et attirait autour de lui les essaims des fidèles. C'est pourquoi les successeurs de Gérard continuèrent à s'entourer de ces pieux talismans, et députèrent même en Allemagne, frère *Nicolas*, de Valenciennes, qui rapporta d'Aix, le 27 octobre 1226, de nouveaux corps de vierges et de martyrs.

Nous n'entreprendrons pas ici de dérouler la liste des richesses de ce genre qui s'accumulèrent dans cette sainte demeure, ni celles de ces vénérables abbés qui se succédèrent paisiblement dans la possession de la crosse et de la mître ; l'histoire doit s'emparer plus particulièrement des tems, de secousses et des périodes de troubles qui apportent toujours des modifications ou des suppressions dans les institutions. Quant à l'époque reculée et tranquille pendant laquelle l'abbaye fleurit et s'augmenta, nous dirons seulement, en peu de mots, que le quinzième abbé, *Guillaume de Werçin*, surnommé l'*Aumônier*, commença une troisième église en 1260, dédiée à la Vierge, qui, dit la légende, « s'apparut à luy, et lui monstra la forme » et le modelle selon lequel elle la vouloit avoir bastie, ce » qu'il exécuta très promptement avec plusieurs autres bâti- » mens, sans toutefois en rien diminuer ses aumosnes accou- » tumées. Dequoy plusieurs s'esmerveillans, et lui en deman- » dans raison ; il leur répondoit que nostre Seigneur avoit dit » en l'Evangile : *Date, et dabitur vobis :* donnez, et l'on vous » donnera. » Ce système réussit dans la suite aux successeurs de l'*Aumônier*, car en peu de tems, grâces aux offrandes, à l'ardeur des moines pour défricher les terres, et à leurs soins

de s'arrondir, Vicogne devint une des plus riches et des plus grasses abbayes du Hainaut. (1)

Cependant les tems de paix passèrent vîte, comme s'en vont les beaux jours, et le moustier eut aussi ses momens difficiles : en 1340, les français, en garnison à St.-Amand, s'en vinrent brûler Hasnon, puis voulurent faire subir le même sort à Vicogne, pendant qu'on échangeait quelques pourparlers au guichet de la grande porte du couvent, l'abbé *Godefroy de Bavay* sortit par une porte secrète donnant dans le bois, et courut demander du secours à Valenciennes. Le prévôt de la ville lui donna bon nombre d'arbalètriers qu'il ramena prestement par le bois de Raismes, et qu'il posta dans un petit bosquet en face le *Porcelet*, et sur la chaussée, d'où ils commencèrent à tirer *dru et menu*, dit Froissart, *sur les Bidaux et Génevois* qui étaient devant la porte de Vicogne ; ils en tuèrent une partie et mirent les autres en fuite.

Les religieux de Vicogne eurent encore à souffrir plusieurs fois dans les nombreuses guerres qui se succédèrent en Hainaut, mais souvent ils en furent quittes en hébergeant quelque

(1) Les successeurs de *Guillaume de Werçin*, mort le 14 août 1279, sont *Jeân de Bavay*, mort en 1290 ; *Nicolas Pastorel*, homme savant, qui alla à Rome trois fois pour défendre les droits de sa maison, décédé en 1297 ; *Jean de Pons*, déposé en 1301. On n'est pas d'accord sur les successeurs immédiats de ce dernier : les unes font venir après lui *Jacques Mallet*, et d'autres *Jean de Prisches*, ou *de Tongres* ; on trouvait dans les archives de Vicogne la pièce suivante d'après laquelle Jean de Tongres aurait été abbé avant Jacques Mallet :

« A tous chiaux ches lettres présentes verront : F. Jakemès (Jacques) par » le souffrage de Dieu, humble abbés de Vicoigne, et tout ly couvent de » chez mesme couvent, que nous devons à nos bons amis en Dieu *Cholart*, » Pippart de *Condée*, pour l'okison d'un vendage fait à lui en l'an 1301 par » religieux et honorable homme maître Jean de *Tongrie*, de l'ordre des frères » mineurs, jadis abbé de notre ditte église et pour chou que ce soit ferme » cose et estaule, nous avons ches présentes lettres, saillez de nos saïans, et » délivres au devant dit Nicolon, l'an de l'incarnation de notre seignor 1303, » le jour S. Remie, ou mois d'octobre. »

chef ou en désaltérant quelqu'état-major ; ils ne furent pas aussi ménagés dans les troubles de religion dont le pays fut désolé à la fin du XVIe siècle ; le 24 août 1566, les huguenots, dits *brise-images*, se portèrent vers l'abbaye, où il y avait une riche moisson à faire pour eux, antagonistes déclarés des saints et de leurs reliques ; ils saccagèrent l'abbaye, l'église, l'oratoire et la chapelle, pillèrent et volèrent ce qu'ils purent, mais n'obtinrent pourtant pas les objets les plus précieux qu'on avait eu le soin de dérober à leurs coups.

Ces désastres, et d'autres qui semblaient menacer encore la sainte demeure et ses habitans inoffensifs, engagèrent l'abbé *Antoine Vermans* à bâtir à Valenciennes une maison de *refuge*, dite *Vicognette*, où les religieux auraient pu se retirer en cas de guerre ou d'invasion ; après avoir assisté en 1579 aux Etats-généraux tenus à Mons pour la pacification du Hainaut, il jeta les fondemens de ce *refuge* à Valenciennes, non loin de la rue Tournisienne et du Pont-Néron, vers l'année 1580. C'est cet édifice qui servit, un siècle plus tard, de demeure à M. *de Magalotti*, premier gouverneur français, après la conquête de Valenciennes, et, aux divers Intendans du Hainaut qui gouvernèrent la province ; la rue où il est situé en prit dès lors le nom de *rue de l'Intendance* qu'elle porte encore.

L'abbé Antoine Vermans avait à peine terminé la construction de son refuge, qu'il eut l'occasion de recevoir l'évêque de Verceil, légat *à latere*, en mission dans les pays-Bas, et qui venait à Vicogne travailler à la réforme du cloître. Six ans après, le vénérable abbé alla de vie à trépas, le 3 mai 1591 ; ses religieux l'enterrèrent avec pompe au milieu de l'église, et lui firent graver cette épitaphe :

« Floruit in quatuor lustris ANTONIUS abbas,
» Vir verè hic Vernans, vermibus esca jacet.
» Acri correptum morbo, quem Maïus ademit,
» Annua, cum recolit plebs pia festa crucis. »

« Durant quatre lustres entiers l'abbé *Antoine* brilla dans
» ce lieu ; vivant, homme au teint fleuri ; mort servant de

» pâture aux vers. Enlevé par une maladie aiguë, il mourut » au mois de mai, le jour que les fidèles ont coûtume d'hono- » rer la fête de la Sainte Croix. »

Après la mort d'Antoine Vermans, *Jean Six*, 33e abbé, répara l'abbaye, fit disparaître les traces des ravages des *Gueux*, ou Huguenots, reçut honorablement les archiducs *Albert* et *Isabelle* en février 1600 et leur procura le plaisir de la chasse dans le bois de Vicoigne, puis décéda le 29 juillet 1603. *Jean Hiron* lui succéda et mourut ignoré en 1612. *Noël Carré*, qui vint ensuite, obtint du pape Paul V, pour lui et ses successeurs, le droit de porter la mître.

Après son décès arrivé en 1624, *Mathias Bar* prit la crosse et la tint d'une main ferme : c'est, sans contredit, l'homme fort, l'homme d'exécution, l'homme grand du monastère. L'église, fondée en 1260, agrandie en 1530, fut terminée par lui ; il l'orna complètement, l'embellit d'un doxal qui formait une belle et savante perspective et l'enrichit de marbre, de porphyre et de sculptures, sorties du savant ciseau de Pierre *Scleiff*, sculpteur Valenciennois. C'est à Mathias Bar qu'on dut les décorations splendides du chœur, le travail immense et délicat des stalles, au-dessus desquelles vingt châsses en vermeille et ornées de pierreries retenaient suspendus les corps saints et les reliques ; le magnifique jubé, tout de marbre, et le grand autel d'un noble et majestueux aspect, qui frappait d'une sainte admiration la foule des fidèles. Cet abbé magnifique, astre brillant du monastère, fit rejaillir à lui seul, plus d'éclat et de lustre sur l'abbaye que les 37 abbés qui l'avaient précédé.

En 1631, lorsque le prélat ordonna la démolition de la muraille du vieux chœur, bâti en 1260, pour augmenter l'église, il démasqua vingt-six niches pratiquées dans l'épaisseur des constructions, et renfermant de saintes reliques provenant des onze mille vierges, de la légion thébaine commandée par St.-Géréon, de St.-Blaise, de St.-Sébastien et d'autres martyrs ; dans les deux années suivantes, ces reliques furent visitées par l'archevêque de Cambrai, l'illustre *Vanderburch*, par les évêque d'Arras, de Tournai, de Namur et de St.-Omer, qui les

reconnurent, en présence de tous les illustres et révérends prélats de la province, les approuvèrent, et laissèrent des attestations en due forme de leur authenticité.

L'abbé Mathias Bar pensa que le tems était venu de donner aux reliques de Vicogne un nouvel éclat, et d'en faire une translation solennelle. On croyait, et des rivaux peu généreux avaient répété, que le couvent avait perdu, dans les troubles de religion, ses plus belles reliques : il était opportun de convaincre du contraire la multitude toujours prompte à accueillir ces sortes de bruits ; aussi l'abbé organisa-t-il, le 3 septembre 1634, une fête religieuse qui eut un grand retentissement alors et dont les générations actuelles ne sauraient se faire une idée.

A cette époque, le peuple des Pays-Bas était parfaitement apte à recevoir les impressions dévotieuses que l'abbé voulut lui inculquer ; après les secousses religieuses qui troublèrent la fin du XVI[e] siècle, il y eut au commencement du XVII[e], une réaction catholique qui dura pendant tout le règne dévot et mystique de l'Infante Isabelle ; aussi, en 1634, les Valenciennois étaient-ils merveilleusement préparés pour assister à la procession solennelle des *vingt-un corps saints* de l'abbaye de Vicogne.

Le 3 septembre, dès l'aurore, le cortége partit de Vicogne après une première messe ; les familiers et serviteurs de la maison portaient les corps mis dans des *fiertes* ou coffrets, étincelans de pierreries, garnis de moire et de tabis, et de velours cramoisi, brodés avec des inscriptions relevées en bosse. *Sainte Cordule* seule avait les honneurs d'un char triomphal, construit en forme de vaisseau, avec ses agrès, pour rappeler l'histoire de la sainte (1). Ce navire, de vingt pieds de long et de dix de haut, était entouré d'inscriptions, de banderolles, de chronogrammes et d'emblêmes. A la proue, on lisait :

(1) Ste-Cordule, la seule des onze mille vierges qui tenta d'abord de se soustraire au martyre, s'était cachée parmi les cordages du navire qui la portait; elle se dénonça bientôt elle-même, et courut cueillir la même palme que ses compagnes. Le nom de *Cordule* lui vient de l'endroit de sa cachette.

Periclitari, mergi nescia.

Sur un des côtés, on avait inscrit, en lettres de couleurs :

saInCte VrsVLe, aVec ses CoMpaIgnes,
font en VaLenCIennes.
LeVr entrée gLorIeVse (1634).

A la poupe du navire, se tenait une jeune et jolie personne, vêtue en princesse, représentant Ste.-Ursule et plus bas onze jeunes filles portant des palmes, figuraient, en abrégé, les onze mille vierges ses compagnes. Un magnifique reposoir, richement orné, s'élevait au milieu du vaisseau, et le corps de Ste.-Cordule s'y trouvait déposé. Le tout était traîné par six beaux chevaux de messire l'abbé, courtoisement caparaçonnés et montés chacun par un ange aîlé couronné de lauriers, qui leur servait de postillon. En avant marchait un chevalier, costumé comme *Aman*, et lié par un cordon de soie aux premiers chevaux, qu'il semblait conduire comme s'ils eussent été ceux de Mardochée. Des emblêmes et des inscriptions expliquaient l'intention des auteurs de la fête. Ce distique, entr'autres, résumait l'esprit de l'époque.

Sunt animæ merces, navis VICONIA, *rectrix*
Ursula, cum sociis Cordula præsidium.

« Ce vaisseau est VICOGNE, ses marchandises sont des âmes,
» Ursule est son gouvernail, et Cordule et ses compagnes lui
» servent de pilote. »

Cinquante mousquetaires servirent d'escorte à ce char jusqu'à la tente du magistrat de Valenciennes, plantée à l'extrémité de la banlieue de la ville : la croix, les bannières de l'abbaye, le prélat et les religieux, au nombre de trente, marchant sur deux rangs, couverts de leurs plus beaux ornemens, suivaient à pas comptés le vaisseau de Ste.-Cordule.

Ce cortége traversa le village de Raismes, ayant peine à fen-

dre la presse des villageois qui avaient décoré leurs demeures et parsemé la route de verdure et de fleurs. Au faubourg de la porte Tournisienne la procession rencontra le clergé régulier et séculier de Valenciennes, ayant à sa tête l'archevêque Vanderburch, avec les prélats de Ninove et de Cysoing, le provincial des Dominicains, l'archi-diacre et les autres officiers de l'archevêque, tous en costumes pontificaux. Les Dominicains, les Carmes, les Récollets et les Capucins de Valenciennes, reprirent les reliques des mains des porteurs de Vicogne et s'en chargèrent pour entrer en ville.

Cette entrée fut magnifique et telle que de mémoire d'homme on ne vit rien de pareil à Valenciennes. Les écoles, les orphelins et les orphelines, les croix et bannières de tous les couvens, des jeunes gens à cheval portant des trophées de victoire, chargés de diverses sentences tirées de l'écriture sainte, et fesant allusion à la vie des vierges et des martyrs promenés par la ville ; aux côtés de chaque relique deux jeunes filles parées tenant un cierge blanc enjolivé de pampres et de fleurs ; quinze guidons représentant les quinze mystères du Sacré Rosaire ; huit compagnies de bourgeois armés, déchargeant leurs arquebuses en signe de réjouissance, et marchant sous le commandement de *Jean Desmaisières*, Seigneur du Vassal, ancien Prévôt de Valenciennes ; le comte de Thiant, Prévôt de la ville avec Messieurs du Magistrat en corps ayant tous un flambeau blanc à la main ; les chantres et musiciens de la ville exécutant des hymnes et des symphonies : tels furent les augmentations qui grandirent le cortége auquel se joignirent encore messires *Vilain de Gand*, évêque de Tournai, *Paul Boudot*, évêque d'Arras, et les prélats de Marchiennes, d'Hasnon, de Crépin, de St.-Jean et de Château-l'Abbaye, avec leurs chapelains et autres officiers ecclésiastiques.

L'artillerie de la ville salua les reliques de plusieurs salves ; les maisons étaient garnies de tapis et le pavé de fleurs ; les fenêtres, les balcons et jusqu'aux toits fondaient sous le poids des curieux, la masse du peuple se précipitait à genoux devant cette marche sainte et remplissait les rues au point que la pro-

cession n'avançait que lentement, tant les gardes et sergens avaient peine à pouvoir lui ouvrir un passage dans la foule. Des reposoirs, des arcs de triomphe, des couronnes suspendues, des treillis de verdure coupaient les rues et les places publiques, et montraient la foi et la dévotion des bourgeois qui avaient passé la nuit précédente à mettre la dernière main à ces préparatifs. Pour récompenser leur zèle, l'illustre Vander-Burch leur accordait sa bénédiction à chaque grand carrefour.

Ce n'est pas tout encore : plusieurs théâtres avaient été dressés sur la route du cortége, et l'on y représentait, à la muette, de pieux mystères. Sur la place du Boudinet, Sainte-Cordule était décapitée avec plusieurs de ses compagnes, représentées par de jolies Valenciennoises, que des infidèles frappaient sans pitié à coups d'épée et de javelots ; des anges, descendus du ciel, à l'aide de machines et de poulies, leur mettaient sur la tête des couronnes de martyr et une douce harmonie annonçait leur entrée dans les cieux. « Aucuns ont tesmoigné, » disent les chroniques, que ce spectacle leur arrachoit par » force les larmes hors des yeux, tant estoit-il représenté au » vif. » (1)

Dans la rue de Tournai, vis-à-vis les Carmes, un second théâtre montrait une scène de martyre de la légion Thébaine. St.-Andronic avait le corps meurtri de coups de poignards, un bourreau le voyant embrasser un crucifix, *lui avalloit la teste.* St.-Angel, le corps percé de coups de pertuisane, ayant les yeux tournés vers le ciel, invoquait le nom de Jésus, et rendait l'âme saintement. Des anges venaient encore couronner les martyrs et réciter des vers sur leur constance. Ce théâtre, comme le précédent, édifia beaucoup le public.

Un troisième mystère se jouait au marché au poisson : St.-

---

(1) Triomphe et entrée glorievse des sacrées reliques de l'abbaye de Vicogne de l'ordre de Prémontré, faicte en la ville de Valentienne, le 3 de septembre 1634, par F. Adrien David. A Valentienne, Ian Vervliet, M. DC. XXXV, in-8° p. 34.

Victor, St.-Avit, St.-Julien et d'autres, étaient en scène et subissaient le martyre. Des vers, des psaumes et des versets se chantaient en leur honneur. Enfin, sur la grande place, deux autres grands théâtres étaient élevés pour montrer St.-Valère, St.-Marin, St. Valens, représentés par de jeunes écoliers avec art et vérité ; et près du beffroi les vingt-et-un corps saints se trouvaient figurés et couronnés selon leur mérite, avec la palme en main. Ils foulaient l'hérésie aux pieds, et tout en en haut, Ste.-Cordule, entre deux anges, chantait un cantique de réjouissance. Au-dessus de ce dernier théâtre pendait un triangle de dix pieds, servant de couronnement, dans lequel était disposés les noms des 21 martyrs, en commençant par Ste.-Cordule qui formait le sommet du triangle ; chaque nom se montrait entouré d'un chapel de lierre et de roses, au-dessous pendait ce chronogramme :

VIConIVM gaVDe tantI feraX thesaVrI.

au bas, un écolier, au nom de la ville de Valenciennes, chantait les louanges des martyrs en beaux vers latins.

A cette vue presque magique, le peuple se prosterna le front dans la poussière et tout le cortége entonna le *Te Deum Laudamus*, qu'il chanta jusqu'à l'église des Dominicains, terme de la sainte procession, et où il arriva par la rue Cambrésienne tendue en écarlate et parsemée de tableaux pieux et précieux. Au coin de la rue où pend le chapelet d'or on voyait un ange, sur une estrade, dansant d'un pas léger et sautillant d'une manière aérienne, tandis que de ses mains il lançait sur les saintes reliques toutes sortes de fleurs odoriférantes. La façade de l'Hôtel-Dieu, devant laquelle la procession passa en dernier lieu, avait été ornée angéliquement par les bonnes religieuses, qui, elles-mêmes rangées sur leurs degrés, en formaient le plus bel ornement ; et s'il eut été besoin, dit le pieux et galant narrateur de cette pompe religieuse, de représenter Ste.-Ursule au milieu de ses compagnes, on en avait là sous les yeux la véritable image, tant avaient bonne grâce ce grand nombre de religieuses, toutes jeunes, toutes vertueuses, sous la conduite

de leur révérende mère. Enfin la tête du cortége entra dans l'église des Dominicains au bruit des arquebuses et au son des cloches et des orgues, tandis que la queue de la procession se trouvait encore hors de la ville. Redire la solennité de l'office chanté en cette église, où l'on ne voyait que mîtres et crosses dorées, serait chose difficile : on doit se figurer que la musique, les chants, le sermon, la décoration du temple et des chapelles furent en rapport avec le reste de la solennité, qui se termina par un splendide banquet donné au refuge de Vicogne.

Les fidèles honorèrent les reliques tous les jours pendant une neuvaine: et on les vit arriver pour cela du fond de l'Artois, de la Flandre et du Cambrésis. Depuis plus d'un siècle le pays était sous la domination espagnole, et les idées religieuses de la Péninsule, soit de force, soit de gré, avaient eu le tems d'y germer. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette cérémonie toute mystique, toute dans le style ultra-pyrénéen, frappa vivement les esprits dévotieux de nos pères. Le 15 septembre, ces précieux restes reprirent le chemin de Vicogne avec la même pompe et la même foule, qui les accompagna jusqu'à l'abbaye. Des vers, des cantiques, des tableaux, des livres mêmes (1), furent composés sur cet événement remarquable, à l'occasion duquel nous nous sommes surpris à trop laisser courir notre plume, parce que ces détails peignent les mœurs et les idées dominantes d'une époque et d'un pays bien plus fidèlement que les plus longs discours.

A la suite de cette sainte expédition, l'abbé *Bar* replaça ses saints dans son église restaurée, termina ses constructions, creusa lui-même son tombeau, et mourut en paix en 1642. Il fut enterré à la droite du grand autel, où une statue en marbre

---

(1) Outre l'ouvrage cité plus haut, *Adrien David*, religieux de Vicoigne, composa à ce sujet le: Thrésor sacré de plusieurs belles et précieuses reliques, conservées et honorées en l'abbaye de Vicogne de l'ordre de Prémonstré, avec une chronique abrégée de la fondation de la mesme maison. A Valentienne, Ian Vervliet, M. DC. XXXIV, in-8°, 188 pp. dédié à l'abbé Mathias Bar. — 2e édition, M. DCXXXV. in-8° 166 pp.

blanc, le représentant d'après nature, fut élevée à grands frais. Un lui grava cette épitaphe, une des meilleures peut-être de toutes celles qui ornèrent jadis la grande église de Vicogne.

D. O. M.

Reverendi admodùm Domini D. MATHIÆ BAR, XXXVIII *hujus ecclesiæ abbatis vultum cernis, mortui in vivente statua, an viventis in mortua? Solidam viri virtutem, marmor, mores, candor exprimit. Vitam mortuo dat marmor, ille marmori. Elinguis jacet: animi magnitudinem ac pietatem marmora prædicant. Mortuum flent, quem omnes boni immortalem optarent. Odeum, sacrum hunc chorum, in eo aram principem Deo, homini sibi monumentum posuit. Vixit annis LXVII, anno MDCXLII, nonis februarii.*

R. I. P.

Cœlica nil dubito BAR *præsul abivit ad astra,*
Fecit is in terrâ, quod sapis astra puto.
Odeum nobis, Altare, Sedile, chorumque
Struxit is, et inopi semper abundè dedit.

(Traduction) : « Passant! tu vois devant toi les traits véné-
» rés du respectable *Mathias Bar*, 38e abbé de ce monastère ;
» est-ce l'image d'un mort qui revit, ou d'un vivant qui ex-
» pire ? La dureté de cet albâtre, rappelle le constant courage
» de l'homme vertueux; sa blancheur est l'emblême de la
» pureté de ses mœurs. Le marbre redonne la vie au mort,
» qui lui-même fait conserver le marbre. Cy gît celui que le
» trépas a rendu muet, mais ces pierres parleront longtems
» de sa grandeur et de sa piété. Les hommes de bien le pleu-
» rent et auraient voulu pour lui l'immortalité ! Il éleva ce
» temple, consacra ce chœur, qui devint un magnifique autel,
» au Dieu tout-puissant, et à lui, faible mortel, un tombeau.
» Il vécut 67 ans et rendit l'âme le 5 février 1642. »

« BAR, prélat vénéré, a pris place certainement dans les
» cieux, après avoir exercé sur la terre la même influence

» qu'un astre bienfesant ; à nous, il laissa un dôme, un chœur, » des stalles et un autel ; aux indigens, il versa toujours ses » aumônes avec abondance ! Qu'il repose en paix ! »

Les misères de la guerre recommencèrent pour les religieux de Vicogne après la mort de Mathias Bar ; Christophe Labe, son successeur eut beaucoup à souffrir des Français en 1649, et fut obligé de se retirer avec ses religieux à Valenciennes, où il resta presque jusqu'à sa mort arrivée en 1660. *Claude de la Rue*, de Douai, qui vint après lui, eut les mêmes tourmens à subir, surtout en 1676, quand les français prirent et démolirent la *tour de Raismes*, vieille forteresse servant de poste avancé à la garnison de Valenciennes qui y entretenait 50 ou 60 hommes ; et en l'année suivante, lorsque Louis XIV s'empara si inopinément de la ville de Valenciennes. Dès l'an 1671, le monarque français, qui voulait punir le clergé de ses conquêtes de son attachement à l'Espagne, avait donné l'abbaye de Vicogne à un grand seigneur français, même du vivant de la Rue. Ce fut *Emmanuel Théodore de la Tour d'Auvergne*, cardinal de Bouillon, qui ajouta ce brillant bénéfice, par le bon plaisir du grand roi, aux abbayes de St.-Vaast, de Tournus, de St.-Ouen, de Cluny, et d'autres qu'il possédait déjà. On le vit rarement à Vicogne, dont il toucha néanmoins les revenus fort exactement.

La cour de France se relâcha plus tard de l'autorité usurpée par Louis XIV dans la nomination de l'abbé de Vicogne. On laissa aux religieux au moins l'ombre de leurs priviléges d'élection. Il paraît que les moines avaient le droit d'élire, et le roi celui de choisir ; il nommait à sa guise un des candidats présentés, n'eût-il obtenu qu'une seule voix à l'élection du couvent. La première nomination de ce genre eut lieu en faveur *d'Augustin Bertin*, 40e abbé, nommé en février 1716 et béni le 3 octobre suivant, par l'Electeur de Cologne, *Joseph Clément*, tenant alors sa cour à Valenciennes. Ce fut l'abbé Bertin qui eut l'honneur de recevoir à Vicogne, en 1717, les deux savans bénédictins de St.-Maur, Dom *Martenne* et Dom *Durand*, lors de leur voyage littéraire.

Ces deux écrivains distingués ont mentionné honorablement l'abbaye de Vicogne, dans leur ouvrage publié la même année. Ils racontent que ce monastère possédait trois églises : la première très petite, n'ayant pas plus de vingt pieds de long; la deuxième un peu plus grande ; la troisième très vaste, bien percée et magnifique dans ses décorations ; ils admirèrent surtout le jubé, qui était de marbre ; le chœur, dont les formes sont d'un travail immense et le grand autel qu'on vante fort ; ils visitèrent la bibliothèque, construite au milieu du XVIe siècle par *Gilbert de la Cousture*, 32e abbé, à laquelle on arrivait par un bel escalier en colimaçon, pavé de marbre (1). La salle était voûtée et garnie d'un grand nombre de livres, rangés, suivant l'ancienne méthode, à plat sur des pupîtres ; quelques-uns d'entr'eux étaient enchaînés et scellés dans la muraille. Cette sage précaution n'avait pas toujours été prise : soit par l'ignorance des gardiens, soit par l'infidélité des dépositaires, de riches et précieux manuscrits furent enlevés ou vendus à vil prix. Ces faits, qui se reproduisirent dans plusieurs antiques monastères du pays, sont à jamais déplorables. Les bénédictins ne signalent que deux curiosités bibliographiques à Vicogne : la première est une riche bible manuscrite exécutée en 1295 par ordre d'*Ubauld de Sars*, chanoine de Cambrai ; la seconde est un poème latin, dédié à Kadioc, évêque de Vannes, qui contient de vieilles légendes armoricaines, résumant les faits et gestes du roi *Arthur*, de l'enchanteur *Merlin*, et des chevaliers de la *table ronde*. Ce dernier volume, plus curieux que le premier, est le seul qui soit parvenu jusqu'à nous, après avoir traversé les pillages et les déplacemens, suites inévitables des révolutions telles qu'elles s'opéraient jadis. Il est aujourd'hui déposé dans la bibliothèque publique de Valenciennes, avec quelques autres ouvrages imprimés, sauvés de l'abbaye.

---

(1) Alexandre Farnèze, duc de Parme et gouverneur des Pays-Bas, se trouvant à Vicoigne vers 1580, fut étonné de la beauté de la bibliothèque et assura que dans l'Italie il n'en connaissait pas de semblable ; c'est du moins ce que rapporte François Swert en son traité des bibliothèques.

(*Traité des plus belles bibliothèques, par le P. Louys Jacob*, Pari, 1644, in-8° p. 420.)

A l'abbé Bertin, succéda *Jérôme Bondu*, fils d'un honnête cordonnier de Valenciennes, qui, par son seul mérite et sa capacité notoire, fut nommé en 1735 pour gouverner l'abbaye. La vétusté des cloîtres et du logement de l'abbé l'engagea à refaire tous ces bâtimens enfermés dans six à sept cours, que d'Outreman ne fait pas de difficulté de nommer l'*Escurial des Pays-Bas ;* qualification exagérée dont le naïf historien de Valenciennes se fût abstenu s'il eût vu ou connu le fameux couvent de *San Lorenzo.* Au reste, ce qui montre assez que ces corps-de-logis n'avaient rien de royal, comme quelques écrivains des Pays-Bas ont voulu le faire croire, c'est le peu d'hésitation que mit le judicieux abbé Bondu à les jeter bas. Il les releva ensuite avec goût et magnificence sur un nouveau plan, mais il n'eut pas la satisfaction d'y mettre la dernière main : il mourut le 10 juin 1760, avant de couronner son œuvre (1). Son successeur, l'abbé *Duplessis*, fils d'un bon marchand de vin de Valenciennes, continua ces travaux avec le même goût et la même somptuosité, et les termina heureusement.

Nous voici parvenus au dernier abbé de Vicogne et en même tems au plus haut point de prospérité de l'abbaye. Il semblait qu'une terrible fatalité avait décidé que le grand cataclysme qui devait abîmer tant de richesses, ne dût éclater qu'après qu'elles auraient été ramassées avec soin, afin que la perte fût plus complète et plus sensible. C'est le cas de faire ici un tems d'arrêt et même un pas en arrière pour, avant de narrer la destruction de Vicogne, en décrire l'état au moment où elle périt. C'était comme la lumière qui va s'éteindre, et qui brille alors d'un dernier éclat plus vif et plus scintillant !

Lorsque la révolution française éclata, l'abbaye de Vicogne était notée, dans les géographies, comme possédant 60,000 livres de rente, dont 20,000 appartenaient à l'abbé ; et la taxe en

---

(1) M. *Aimé Leroy*, bibliothécaire de Valenciennes, dont le cabinet renferme plus d'une curieuse relique, possède un beau portrait à l'huile de l'estimable abbé *Jérôme Bondu,* revêtu de ses habits pontificaux.

cour, pour les bulles, montait à 500 florins. Cette dernière indication dénote la foi qu'il faut avoir dans le chiffre des revenus ; apparemment par crainte d'une augmentation de taxe, ou pour tout autre motif de prudence, les moines semblaient peu véridiques dans les énoncés de leurs revenus, parmi lesquels peut-être aussi ils cessaient de comprendre certains droits qu'on n'évaluait pas en argent; quoi qu'il en soit, pour nous, initiés dans les traditions des splendeurs et des dépenses des abbayes, nous devons dire que la somme fixée pour les revenus de la maison de Vicogne était loin d'approcher de la vérité.

L'église était vaste, belle, riche et ornée comme l'abbé Mathias Bar l'avait laissée ; deux tours, un clocher aigu s'élançaient noblement dans les airs et portaient une horloge et un carillon à la mode de Flandre, qui réjouissait le laborieux bucheron, ou le laboureur du hameau voisin péniblement occupé à tracer son sillon. Des orgues magnifiques, touchées par un excellent artiste qui vit encore (1), accompagnaient le service divin, et retentissaient, d'une manière douce et suave, dans le bois d'alentour. Vers la belle saison, les Valenciennoises allaient souvent le dimanche entendre la messe des religieux, pour écouter ces belles orgues et l'artiste qui savait si bien en faire répéter les sons par les échos de la forêt. De nombreuses chapelles, de précieux tableaux, les riches châsses que nous avons citées, l'histoire de St.-Blaise en médaillons de marbre blanc, des sculptures en pierre, d'autres en bois (2), représentant toute l'histoire de Saint-Norbert, fondateur de Prémontré, chef d'ordre de Vicogne ; des vitraux, des tombeaux et des épitaphes digne de remarque, centuplaient les souvenirs rattachés

---

(1) Cet artiste, fort âgé aujourd'hui, est M. *Saudeur*, ancien organiste de Vicogne demeurant à Valenciennes, rue du Quesnoy.

(2) Ces sculptures en bois, les seuls objets d'art, pour ainsi dire, tirés des ruines de Vicogne, entourent aujourd'hui le chœur de l'église St.-Géry, à Valenciennes, où malheureusement ils ont reçu une couche épaisse de peinture à l'huile.

à ce monument et le fesaient visiter par les voyageurs et les curieux (1).

L'abbaye de Vicogne avait de grandes richesses et de hauts priviléges ; elle nommait aux cures de *Raismes*, d'*Aubry*, de *Curgies* et de *Maugré*, et à la chapellenie de *Dinder Windick*,

---

(1) Parmi les épitaphes de Vicogne dignes d'attention, on peut citer celle de *Jean Coppin*, 25e abbé, mort le 8 décembre 1419, et inhumé dans la chapelle de St.-Jean-Baptiste sous cette inscription en vers :

« Chy gist par-desoubz ceste lame
» Sires *Jehans Copins* dont l'ame
» Dieux voulu en gloire rechepvoir
» Abbé de cheans fut pourvoir
» Dix-neuf ans, XVI jours mains,
» Humbles, débonaires et humains,
» Fut tousjours et de grand regnon.
» Le jour de la Conception
» Notre-Dame, paia son cens,
» L'an de grace mil quattre cens
» Et neuf, Dieu ses maulx lui pardoinst,
» Et Paradis aussi ly doinst. »

Ne semble-t-il pas que l'auteur de la tragédie de *Cromwel* ait pris l'idée des deux premiers vers de sa pièce dans cette épitaphe ? Il paraît que le bel esprit du couvent qui rima ce douzain eut aussi l'honneur d'enterrer et de chanter l'abbé suivant, car on lisait encore une autre inscription qui est bien la sœur germaine de la précédente par le style et la facture ; elle appartenait à la tombe de l'abbé *Vauket*, mort le 8 janvier 1422.

« Chy gist sires Jehans Wauket,
» Prudhoms fût en dicts et en fés
» Abbez de chéans fut XIII ans,
» Et ceste église tout son tems
» Très notablement gouverna,
» Et sagement tousjours régna.
» Or fina et paya son cens,
» En l'an mil avec quatre cens
» Et vingt deux, droict en janvier
» Huit jours; vouliés prier
» Pour s'ame, qui droit cy passez
» Et oussi pour les trépassez. »

au diocèse de Malines; le couvent de *Château l'Abbaye* était sous son patronat, et son abbé tenait un des premiers rangs dans le clergé de la province. Ses richesses étaient immenses ; outre un clos magnifique, entouré de fortes murailles encore debout en partie, elle possédait le hameau de Vicogne presqu'en entier, la grande ferme de *Vicognette*, près d'Auberchicourt, de vastes propriétés à Raismes, Aubry, Maresches, et une foule de droits de terrages et autres dans de nombreuses communes.

L'abbaye avait ses armoiries particulières, sculptées sur tous ses bâtimens, ses fermes, ses meubles et sa vaisselle plate. Elle portait d'*argent à un sanglier de sable, à une crosse de gueules, mise en pal sur le tout*. Le *sanglier*, était un emblême naturel tiré de la forêt où le monastère fut fondé. Ces armes n'empêchaient pas chaque abbé d'avoir son blason particulier qui s'effaçait avec lui : ces religieux, presque tous sortis du peuple, une fois parvenus à la prélature, prenaient, autant que leur éducation le leur permettait, les manières et les allures de la noblesse ; il semble que le grand train et la richesse rapprochent plutôt les hommes que la naissance, surtout quand ils ont des priviléges et des intérêts communs dont ils aiment à s'entretenir. L'abbé de Vicogne avait son quartier particulier qui valait un château ; un équipage et des chevaux qui eussent laissé derrière eux ceux d'un duc et pair ; un cuisinier cordon-bleu digne d'un fermier-général ; de beaux jardins, les meilleurs fruits de la province, les vins les plus fins et les plus généreux, et tout ce qui peut embellir la vie matérielle. Depuis longtems, le vœu de pauvreté était aboli. Les armoiries des abbés ont été aussi souvent renouvelées qu'eux-mêmes : *Mathias Bar* portait *d'argent à la fasce de sinople, accompagnée, en chef, de trois étoiles de sable, et en pointe, d'un sanglier passant*, avec cette devise, qui a trait au sanglier et aux étoiles ; *à terrâ ad astra*. Les quatre vers latins de l'épitaphe du prélat, rappellent aussi cette légende. De son côté, *Christophe Labe* portoit *de sable au chef d'hermines*, avec cette devise tirée de son propre nom : *sine labe* (sans tache). *Jérôme Bondu* avait choisi un écu *d'argent à la fasce d'azur, accompagnée de trois étoiles de gueules en pointe et trois en chef;* le dernier abbé de

Vicogne, *Greynière*, fils d'un cultivateur de Preux-au-Sart, avait pris pour armes, *une gerbe de blé*, modeste blason qui lui rappelait sans cesse, au milieu des grandeurs, sa condition première, et qui lui servit aussi de pronostic sur sa condition dernière : ce malheureux prélat, après avoir vu détruire son abbaye, est mort au commencement du XIXe siècle, au faubourg Notre-Dame de Valenciennes, dans un état voisin de la misère, et pour ainsi dire sur la paille.

L'abbaye de Vicogne a fourni plusieurs hommes distingués, soit par leur piété, soit par leurs écrits; nous commencerons par les premiers, qu'on honorait dans le couvent jusqu'à l'égal des saints, et dont on racontait des miracles que l'ignorance et la simplicité des tems ont pu seuls faire répéter de siècle en siècle jusqu'à nous. Le premier de ces Bienheureux est *Raoul*, fondateur de Château-l'Abbaye, puis abbé de Vicogne, où il décéda en 1217 ; un tombeau, au pied duquel on lisait : *Vir fuit hic lenis, parcus sibi, largus egenis*, guérissait les malades qui s'y agenouillaient. On releva ses restes en 1621, pour le mettre dans une châsse comme les saints canonisés. Le second fut *Gautier du Quesnoy*, son successeur, lequel, mort le 15 mars 1229, monta directement au ciel, suivant le dire de ceux qui le portaient en terre, qui furent éblouis par une clarté surnaturelle et divine. *Guillaume de Werçin*, dont nous avons déjà parlé, vient ensuite; mort en 1279, il fut déterré en 1634, et ses restes eurent les honneurs d'une nouvelle et riche tombe, très-fréquentée par les fidèles. Après ces saints personnages on cite encore le prieur *Nicolas*, fort chéri de dom *Ferrand*, comte de Hainaut; ce saint prieur eut des démêlés terribles avec le diable, qui se présentait à lui sous des formes épouvantables, soufflait les cierges pendant qu'il priait dans l'église, le battait cruellement, et le lutinait souventes fois : mais, assisté de la grâce divine, il finit par le vaincre et mourut saintement. Enfin, les moines révéraient encore la mémoire d'un jeune novice, nommé *Jacques*, dévoué à la Vierge, et mort en extase avec sa virginité, environ l'an 1258; son corps, déterré trois ans après, fut trouvé frais et coloré, et exempt de toute corruption : on cria: au miracle! et on alla au temple rendre grâce à Dieu de ce bienfait pour le couvent.

Après les saints, signalons les lettrés : Vicogne en compte plusieurs qui n'ont point opéré de grands miracles littéraires, mais qui néanmoins méritent une courte mention. Ceux dont on a conservé quelques œuvres sont *Eustache Lens*, théologien, grammairien et auteur mystique ; *Jean de Tongres* et *Jean de Prisches*, que les uns confondent et que d'autres distinguent ; ils ont écrit sur des matières religieuses et ascétiques ; *Nicolas de Montigny*, historien de l'abbaye, a laissé des mémoires sur son ordre et les tems où il vivait ; c'est peut-être le premier qui ait ouvert le registre-journal sur lequel on inscrivait tous les faits de la maison de Vicogne et de la contrée qui l'entourait, journal continué par tous les abbés, et par le dernier jusqu'après l'émigration des religieux au-delà du Rhin. *Jean Van Schore*, moine de Vicogne, mort à Fresnes, le 6 novembre 1554, a laissé, en manuscrit, une chronique latine de son monastère. *Pierre, Louis de Crevicie, Roger d'Eth*, sont des littéteurs obscurs dont la réputation s'est peu étendue au-delà des murs de l'abbaye ; *Adrien David*, religieux du XVIIe siècle, est auteur de deux ouvrages recherchés par les amateurs de l'histoire locale ; et enfin, *Ignace Beghin*, ancien prieur de Vicogne, a publié à Bruxelles, chez L. Foppens, en 1724, in-8°, la traduction de la *Vie et la mort de St.-Sébastien*, patron de son couvent (1).

La révolution française surprit les religieux de Vicogne, comme tous leurs confrères, au milieu de leur prospérité : le premier acte de violence qui vint les froisser, fut la démarche des paysans de Maugré, arrivant, en tumulte au couvent, et demandant, d'une manière qui ne permettait pas le refus, le remboursement des frais d'un procès gagné sur eux par l'abbaye peu de tems auparavant. Les lois avaient encore de la force alors ; trois des principaux moteurs de cette levée de boucliers furent jugés ; deux furent atteints et punis : le plus coupable échappa. Bientôt, ce ne fut plus de l'argent qu'on demanda

---

(1). Cette vie avait été composée originairement en flamand par *René Vichet*, chanoine régulier de l'abbaye de Tongrelo, de l'ordre de Prémontré.

aux moines; il s'agissait de leur état, de leurs biens, de leur vie. On réunit les religieux de plusieurs couvens dans un seul désigné à cet effet ; ceux de Vicogne furent envoyés à Hasnon, où six personnels de maisons religieuses se trouvaient comprimés. Là, on exigea d'eux le serment à la constitution civile ; beaucoup le refusèrent, et allèrent chercher un asile à l'étranger. Le couvent fut mis sous le scellé, mesure de conservation, qui, comme chacun sait, n'eut pas toujours, dans ces tems difficiles, le résultat qu'on devait en attendre. Les livres furent transportés à Valenciennes, les archives s'en allèrent on ne sait où, et les édifices furent livrés aux bandes noires....

Sous le régime impérial, après les secousses révolutionnaires, il ne restait, du vieux monastère de Vicogne, que les gros murs du parc, quelques arceaux gothiques de l'église qui s'élançaient encore fièrement dans les airs, et un énorme tas de décombres où les morceaux de marbre et d'albâtre travaillés se mêlaient à la plus vile pierre, et où nous-mêmes, enfans du nouveau siècle, avons joué avec des têtes de saints sculptés et des débris de tombeaux gothiques ! Ces vieux restes sont encore présens à tous les souvenirs et ne disparurent qu'en 1814.

Lorsque la paix vint ouvrir la porte à toutes les industries en France, le terrein de Vicogne ne resta plus en friche ; la Belgique, séparée violemment de l'Empire, nous envoya plusieurs de ses intelligens travailleurs, et M. *Camus Mayhe*, de Fontaine-l'Evèque, établit des fourneaux de cloutiers belges dans la vieille enceinte ou Guy avait élevé des cellules d'ermites. Le bruit retentissant des marteaux, après un quart de siècle de silence, succéda aux chants religieux des moines et des orgues. Là, comme sur beaucoup de points de nos contrées, l'industrie envahissante semblait avoir accaparé l'héritage des lieux monastiques, en fesant succéder l'activité au repos, le travail à l'oisiveté.

En 1830, le domaine de Vicogne passa, par la mort de M. Camus, dans les mains de M. *Piérard* fils, qui le convertit en maison de plaisance ; c'est aujourd'hui une des plus agréables

campagnes des environs de Valenciennes. Quelquefois encore, en retournant un gazon anglais, ou en taillant ses frais rosiers, l'horticulteur étonné heurte quelques débris de marbre, ou recule effrayé devant un ossement humain ; la relation qui précède, si tant est qu'elle lui tombe dans les mains, servira à lui expliquer ces trouvailles qui pourraient lui paraître des phénomènes, et rappellera peut-être aussi quelques souvenirs au promeneur errant dans les bosquets de Vicogne ; c'est là notre seul but : loin de nous la prétention de ressusciter par l'érudition, des choses qui ont fait leur tems, et qui ne sont plus que d'augustes cadavres !

Arthur Dinaux.



HOMMES ET CHOSES.

Correspondance.

Lille, 25 mai 1836.

MON CHER COLLABORATEUR,

Je ne sais pourquoi j'avais omis jusqu'ici de lire dans les *Archives*, Tom. 4, p. 372 et suiv., le rapport intéressant de M. Bouthors *Sur les coutumes locales du baillage d'Amiens considérées comme documens historiques*. En parcourant aujourd'hui ce mémoire, je vois que l'auteur regrette la disparition des chartes et lettres confirmatives de la commune de Hennin-Liétard. Il ajoute que la coutume locale de ce bourg, fait remonter l'origine de ses priviléges à l'an 1043. Il m'est agréable, mon cher ami, de pouvoir adoucir les regrets de M. Bouthors.

Nous possédons dans les Archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Lille :

1° Les lettres par lesquelles Philippe Auguste, en 1196, confirme la charte accordée d'abord à la ville de Hénin, par Robert, comte de Flandre, du consentement de ses barons, puis confirmée, en 1144, par le comte Thierri, seigneur et avoué de cette ville.

2° Les lettres de Bauduin, seigneur de Hénin, qui statue que cette ville sera conduite par loi et échevinage. Ces lettres sont données à Arras en novembre 1229. Elles ont été confirmées au mois de mars suivant, par le roi St.-Louis, à Compiègne ; il est évident que la coutume locale, citée par M. Bouthors, a commis une erreur d'un siècle et qu'au lieu de *mil quarante-trois*, il faut lire *mil cent quarante-quatre*, date de la charte renouvelée par Thierri d'Alsace. En vain voudrait-on appliquer cette date de 1043 aux privilèges primitifs concédés par le comte de Robert. On sait en effet que des deux Robert qui ont régné sur la Flandre, l'un n'a pris possession de ce comté qu'en 1071 et l'autre en 1093. Il faut donc admettre, comme M. Bouthors lui-même l'a soupçonné, que le mot *cent* est resté dans la plume du copiste des *coutumes*.

Comme les deux actes que je viens de vous signaler, mon cher Arthur, présentent des particularités curieuses, je vais vous en offrir une courte analyse, vous jugerez s'il y a lieu de l'insérer dans votre précieux répertoire.

« Un hoste doit payer pour chaque courtil quatre deniers de » cens, et les 15 jours suivants seize deniers. Depuis cette fête » jusqu'à la mi-mars, il payera quatre *ducelles* (1) d'avoine pour » le plaid ; pour *Ostaze* (2), le jour de Noël, sept deniers, deux » pains et deux chapons. »

« A dater du lundi *parjuré* (3) pendant 41 jours, on payera 16 » deniers de plaid ; on en payera autant pendant quinze jours à » dater du lundi de Pâques. On en payera 12 pour le même motif le » jour de la St.-Jean.

» Si l'on marche à l'ennemi, on payera par an pour chaque » courtil 16 deniers. Si l'on n'y va pas, on ne payera rien ; si » l'on y va deux fois, on ne payera rien de plus, tant que l'année » ne soit accomplie.

» Les bourgeois sont exempts d'ost et de chevauchée hors du ter» ritoire de la ville.

» Tout hôte, clerc ou laïc, qu'il soit de St.-Martin, des che» valiers ou des seigneurs, devra, à cause de ses courtils et » mansions, six services (*corvées*) par an. Le sous-hôte en devra » quatre. Si l'on n'en exige qu'un en mars, il en devra encore un » en août. Le service doit toujours s'allier paisiblement en une » journée.

» Si quelque chose se perd pendant le service, le seigneur doit » le payer. Celui qui doit le service porte avec lui les outils né» cessaires ; s'il n'en a pas, le seigneur lui en procurera.

» Le seigneur aura la seizième partie du lin qui croîtra ou sera » roui dans le territoire de la ville.

» Dans chaque brasserie, il sera payé deux *coupes* de cervoise par » brasserie.

» A la mort d'un hôte, sa veuve payera quatre deniers : lors » de la mort du père et de la mère, le fils payera au seigneur » deux sols.

» Un hôte qui vendra sa maison et son courtil, payera pour » l'issue quatre deniers ; l'acquéreur payera deux sols d'entrée.

» Si un sous-hôte vient à mourir ou à vendre son courtil, les

(1) *Ducelli* ne se trouve pas dans Ducange ; il est propable que ce mot n'est qu'une variante de *dosinus, dozenus, dosina*, mesure de capacité pour les grains équivalant à un boisseau de Paris.

(2) *Ostagium* ou *ostazium*, est le droit qu'on payait pour l'*ost* ou la guerre.

(3) On nomme ainsi le lundi après l'Epiphanie. Cette dénomination très usitée dans le pays n'est mentionnée ni dans Ducange, ni dans le Glossaire de Roquefort.

» droits seront dus à l'hôte et non au seigneur. Celui qui ven-» dra son jardin ne payera ni entrée, ni issue, ni service. Si quel-» qu'un refuse à un hôte ou à un sous-hôte un courtil ou une » demeure pour lesquels celui auroit payé ce qu'il doit, la » cause sera jugée, suivant l'usage, par les échevins ou par les » hôtes.

» Quiconque aura demeure en la ville, sera exempt de ton-» lieu, des droits d'avouerie, sera libre et sous la protection de » la ville.

» Si le seigneur fait assigner un habitant, celui-ci ne sera pas » tenu de répondre, et ne pourra être condamné sans les échevins » et ses pairs.

» Les boulangers, brasseurs, bouchers et ciriers payeront un » droit de cinq sols. Pour chaque état où l'on vend pain, » viande et autres denrées, on payera quatre deniers le jour de » St.-Remi.

» Les bourgeois ne peuvent détruire ni endommager les fortifi-» cations de la ville, à peine d'être contraints à les réparer. »

Voici la substance de l'autre charte.

« Bauduin de Hennin reconnaît pour lui et ses hoîrs que les » échevins peuvent changer les bans et assises, pour l'avantage » de la ville, mais les bans octroyés par le roi doivent être obser-» vés immuablement.

» Des bans et assises que l'on changera, la ville aura la moitié, et » les seigneurs l'autre.

» Les habitans jouiront, comme toujours, des pâtures, assises et » communes de cette ville, selon le dire des échevins, en payant » au seigneur, le denier par an, à Noël.

» Le seigneur ne pourra reprendre les échevins pour les jugemens » qu'ils auront rendus; s'il le fait, il fera réparation, suivant le » dire des échevins.

» Quand les échevins sortiront d'échevinage, et qu'ils auront » choisi prud'hommes pour les remplacer, le seigneur ou son pré-» vôt viendra recevoir le serment des nouveaux échevins.

Outre ces deux chartes, j'en trouve encore une dans les assises de la chambre des comptes. Elle est en français et datée du mois de décembre 1255. Elle émane de Gui de Châtillon, comte de Saint-Paul, tuteur du jeune Robert, comte d'Artois. Elle complète à peu près le système échevinal d'Hennin-Liétard.

« Le comte de Saint-Paul et Mahaut, sa femme, accordent aux » échevins la connaissance du rapt, du meurtre et de l'incendie, la » mort d'homme selon la loi d'Arras, et tout ce qui appartient à » haute justice.

» On suivra à Hennin les us et coutumes d'Arras et on se con-
» duira suivant les priviléges accordés par Robert, comte d'Ar-
» tois.

» Quand du tumulte aura eu lieu, le bailli ne pourra retarder la punition des coupables sans conjurer les échevins. Les *enfraintures* commises par des habitans l'un envers l'autre hors du territoire seront jugées par les échevins, comme si elles avoient été faites sur leur district, sauve la *droiture* du seigneur chez qui elles auraient été commises.

» Si l'héritier (Robert II, comte d'Artois (1)) ne veut pas confirmer ces lettres, quand il sera en âge, la communauté demeurera comme elle était auparavant. »

Recevez, mon cher ami, etc.

LE GLAY.

Le premier Journal du Nord.

La première feuille publique qui parut dans les provinces qui forment aujourd'hui le vaste département du Nord, eut pour berceau la ville de Lille et pour éditeur le libraire *Panckoucke*, père de celui-là même qui fonda à Paris le gigantesque *Moniteur*: on ne s'attendait guères à voir une aussi proche parenté entre les modestes *Annonces, affiches et avis divers pour les Pays-Bas François*, qui parurent pour la première fois à Lille, le mercredi 7 janvier 1761, et le superbe *Moniteur Universel* qui prit son essor, à Paris, en même tems que le peuple Français, en l'année 1789.

Les annonces, affiches et avis divers des Pays-Bas François, formaient une feuille hebdomadaire, qui paraissait tous les mercredis, en une demi-feuille d'impression in-8°, avec quelquefois un supplément de 4 pages, et sous la même pagination; l'imprimeur était *Jean-Baptiste Henry*, de Lille, sorti de la famille des imprimeurs de même nom à Valenciennes, et le censeur de cette nouveauté pour le pays, fut le sieur *Malus*, commissaire des guerres. Le prix annuel de l'abonnement était 8 livres 10 sols pour la ville de Lille et 10 livres pour toutes les autres villes de la province. On souscrivait chez les principaux libraires; à cette occasion, nous remarquerons que la ville de Bouchain, alors plus favorisée qu'aujourd'hui, avait un bureau de souscription.

Le libraire André-Joseph Panckoucke, né à Lille vers 1700,

(1) La terre de Hennin-Liétard avait été vendue en 1244, par Baudouin de Hennin, à Robert Ier., comte d'Artois.

à qui l'on doit plusieurs publications littéraires utiles et bien conçues, telles que la *Dance aux aveugles*, 1748, petit in-8°, dont il fut l'éditeur, avec l'avocat *Lambert Doux fils*, l'*Abrégé chronologique de l'histoire de Flandres*, Lille, 1762, in-8°, dont il fut l'auteur, etc., eut l'idée de fonder un journal pour tous les Pays-Bas Français; il en obtint le privilège du Roi à la fin de 1760 et il le fit paraître en janvier 1761. Il joignit bientôt à cet établissement qui le mettait en correspondance avec toutes les villes de la province, le *Calendrier général du Gouvernement de la Flandre, du Hainaut, du Cambrésis*, qui devint annuellement presqu'une dépendance de son journal.

Les *annonces*, *affiches*, etc., eurent assez de succès; elles contenaient le détail des biens, des charges à vendre, des demandes et avis des particuliers; on y annonçait tout ce qui concernait le commerce de la province, les manufactures et leurs productions nouvelles, le départ et l'arrivée des vaisseaux et le détail de leurs chargemens. La partie littéraire était fournie par des correspondans dans chaque ville; l'abbé de *Montlinot*, chanoine de St.-Pierre, à Lille, y mit souvent des fragmens sur la ville qu'il habitait; M. *Dumoncheau*, médecin à Douai, y envoya quelques documens, entr'autres ceux sur l'eau rouge de Douai qu'on trouve dans les premiers N^os^; enfin M. *Harduin*, d'Arras, y inséra plusieurs lettres.

Au 1er janvier 1762, on annonça que chaque N° du journal contiendrait, sous une pagination particulière, un supplément de 4 pages, renfermant un *Essai sur l'histoire de Lille*, qui ne peut être autre chose que celui de l'abbé Montlinot, publié en 1764, in-12. Nous ne savons pas si cette promesse eut son effet, n'ayant pas eu sous les yeux de N^os^ de l'année 1762, mais nous en doutons parceque cet ouvrage souleva à Lille bien des réclamations par sa tendance philosophique, ce qui eut été pis encore s'il eut paru d'une manière populaire et hebdomadaire par feuilles de 4 pages. On aurait d'ailleurs parlé de cette première édition dans les préliminaires de 1764, et on n'en dit mot.

Les annonces, *affiches*, etc., duraient encore en 1763, existèrent-elles plus longtems? c'est ce que nous ignorons. Il est très probable qu'il n'en existe plus de collection complète; feuilles éphémères, elles ne vécurent sans doute que l'espace d'un matin: nous en connaissons quelques fragmens fort imparfaits dans la bibliothèque de M. *Bigant*, conseiller à la cour royale de Douai, ils furent sans doute conservés par M. Guilmot.

André-Joseph Panckoucke, libraire ingénieux et plein d'une

industrie féconde, dont ses descendans semblent avoir hérité, monta en 1762, une seconde feuille hebdomadaire, à Lille, intitulée le *Courrier du Commerce*. Ce journal, dont nous n'avons vu que le *Prospectus* devait paraître le premier jeudi de janvier 1762 et successivement de semaine en semaine, par N° de 12 pages in-8°, au prix de 9 livres par an, franco. Nous ne savons pas quelles furent ses destinées, mais, à en juger par son titre et les matières toutes positives qu'il traitait, étant mieux adapté à l'esprit du pays que le libraire Panckoucke exploitait, il dut avoir au moins autant de succès que son frère aîné plus littéraire et plus historique.

A. D.

Etats d'Artois à Arras.

Les états de la province d'Artois étaient composés du clergé, de la noblesse et du tiers-état, le clergé y était fort nombreux; car outre l'évêque d'Arras qui était président né des états, il y avait l'évêque de St.-Omer, dix-neuf abbés et neuf chapitres.

Les abbés étaient ceux de *Saint-Vaast* à Arras, de *Saint-Bertin* à Saint-Omer, d'*Anchin*, de *Blangy*, de *Saint-Jean* au Mont, d'*Auchy-les Moines*, et de *Ham*, de l'ordre de Saint-Benoît; ceux de *Clair-Marais* et de *Chercamp* de l'ordre de Cîteaux; ceux d'*Arrouaise*, de *Saint-Eloy*, de *Hennin-Liétard*, d'*Eaucourt* de *Chocques*, de *Ruisseauville*, et de *Marœul*, de l'ordre de Saint-Augustin; et ceux de *Dommartin*, de *Saint-André-au-Bois*, et de *Saint-Augustin* de Terouane de l'ordre des Prémontrés, le grand *prieur de Saint-Vaast* à Arras y avait aussi séance.

Les chapîtres étaient les cathédrales d'Arras et de Saint-Omer, et les collégiales d'Aire, de Béthune, de Lens, de Lillers, de St.-Pol, de Fauquembergue et de Hesdin.

Parmi la noblesse on ne recevait que ceux qui avaient au moins une terre à clocher, et qui avaient quatre générations de noblesse.

Le tiers-état comprenait les députés d'onze villes, savoir de la ville d'*Arras*, de St.-*Omer*, de *Béthune*, de *Lens*, d'*Aire*, de *Bapaume*, d'*Hesdin*, de la cité d'*Arras*, de *Saint-Pol*, de *Pernes* et de *Lillers*.

L'assemblée générale des Etats d'Artois se faisait ordinairement une fois par an, tant pour délibérer des affaires de la province, que pour les subsides qu'on devait accorder au Roi.

Il y avait trois commissaires qui présidaient à cette assemblée de la part de Sa Majesté, savoir : le gouverneur-général de l'Artois, l'intendant de la province et le premier président du conseil.

On choisissait dans la même assemblée trois députés pour aller en

cour, un de la part du clergé, un de la noblesse et un du tiers-état ils présentaient au Roi le cahier de la province dressé pendant l'assemblée générale et devaient faire rapport de sa réponse ; le gouverneur-général de la province les présentait à Sa Majesté.

Le clergé choisissait outre ceux-ci, un député ordinaire, qui devait avoir soin, avec un député élu par la noblesse et un du tiers-état, des affaires particulières, comme aussi de l'exécution des résolutions prises dans l'assemblée générale. La commission de ces députés ordinaires durait trois années, ils s'assemblaient ordinairement à Arras.

Nous avons cru que nos lecteurs de l'Artois ne liraient pas sans intérêt cette petite notice sur la constitution des états d'Artois. Le tems efface de son aile rapide le souvenir de nos vieilles institutions, on doit s'efforcer de lui en disputer les lambeaux. D.

Un Acrobate en l'an 1500.

Les derniers jours du mois de février de l'an 1500, furent consacrés à Gand à des réjouissances solennelles, à des fêtes publiques dont les mémoires du tems parlent avec admiration. Charles V venait de naître et d'être baptisé. L'épisode que je vais raconter donnera sans doute une haute idée des frais que faisaient nos pères pour célébrer les jours qu'ils considéraient comme heureux. On avouera que nous ne les avons pas surpassés sous ce rapport, pas plus que sous bien d'autres, et que si nous avons aujourd'hui des aéronautes et des voltigeurs, il nous serait difficile d'indiquer dans les cinq parties du monde, des hommes aussi déterminés que celui qui sera le héros de ces lignes.

Le soir du baptême de Charles, le public remarqua deux rangées d'éclatantes lanternes suspendues dans le ciel, entre la tour du Beffroi et le clocher en pointe de l'église de St.-Nicolas. Un artificier Italien, dont les auteurs que je consulte ne donnent pas le nom, avait obtenu de la municipalité la permission et les moyens d'unir les deux tours par deux fortes cordes, auxquelles il avait attaché un nombre infini de lumières. Tout le quartier de St.-Jean était éclairé comme en plein jour, tant l'illumination aérienne jetait de clarté. L'artificier se tenait au haut du Beffroi où il avait apprêté un grand nombre de *feux gregeois*, invention importée dans nos contrées par les Grecs du Bas-Empire, mais complètement négligée et oubliée peu d'années après l'époqne de mon récit. Tout-à-coup, le fameux dragon éclate. Les fusées percent l'air, brillent, crient et retombent en gerbes inoffensives dans toutes les directions

de la noble cité. Pareil spectacle attire les regards vers la tour de St.-Nicolas. En ce moment, le hardi artificier paraît sur la galerie supérieure du Beffroi, il met les pieds sur la corde qui tremble, et pousse devant lui une espèce de brouette étincelante qui jette des flammes par tous les rayons. Des cris d'admiration et de crainte partent de la foule; chacun suit avec anxiété la marche audacieuse de l'artificier. Rien ne l'arrête; une hauteur de 250 pieds ne le fait pas trembler; le feu guide ses pas; le bruit de la foule stimule son courage. En moins de dix minutes, l'imperturbable acrobate était en sûreté dans la tour de St.-Nicolas.

Les Gantois étaient habitués à une grande magnificence dans leurs fêtes publiques; ils avaient de riches cavalcades de plus de 20,000 personnes; des processions auxquelles toute la population prenait part; ils faisaient couler le vin aux coins des rues et distribuer des tonnes d'or aux indigens. Mais le spectacle donné par l'artificier italien leur parut si extraordinaire, qu'ils en conservèrent longtems l'incroyable souvenir. X.

Félix Davin.

Félix Davin, naquit à Saint-Quentin, en avril 1807: dès l'enfance, une disposition souffrante et rêveuse, contrastant avec de trompeuses apparences de forces physiques, s'associa chez lui à une remarquable tendance poëtique; une imagination douce, mélancolique et tendre, l'entraînait naturellement vers le genre élégiaque, et son talent, que divers essais avaient déjà fait pressentir, se révéla pour la première fois avec éclat à sa ville natale par l'apparition de la *Jeune mère mourante*, poème élégiaque, dédié aux mânes d'une jeune femme regrettée de tous ses concitoyens; il avait alors dix-huit ans. La fin précoce d'un ami d'enfance lui inspira bientôt une seconde composition de même nature, *Le jeune mourant*; il semblait qu'un triste pressentiment l'entraînât à chanter les morts prématurées et à chercher ses inspirations dans ce séjour funéraire, qui devait bientôt s'ouvrir aussi pour lui! Il aborda néanmoins d'autres genres, et deux poèmes, l'un sur le siège glorieux soutenu en 1557, par les habitans de Saint-Quentin contre les Espagnols; l'autre sur le vertueux Barthélemy de Las-Cazas. De beaux vers et des pensées élevées signalèrent ces deux productions.

En 1830, un poème inédit lui ouvrit en même tems la carrière de la presse provinciale et celle de la littérature parisienne: il fonda dans sa ville natale un journal politique, *le Guetteur*, et commença de diriger son talent vers le roman. Après quel-

ques hésitations d'où sortit un premier ouvrage où il subit un peu l'influence de la littérature exagérée et tourmentée de l'époque, il eut bientôt trouvé son genre à lui, le genre qui s'harmoniait à la nature de son esprit et auquel il donna la qualification si méritée de *roman intime*. Une observation sagace et piquante des mœurs provinciales, une couleur fine et vraie, un intérêt doux et un naturel exquis dans la peinture des caractères, classèrent promptement Félix Davin parmi les romanciers les plus distingués de notre époque. En peu d'années, il avait publié quatre romans et trouvait encore le tems de coopérer à diverses publications périodiques, entre autres le *Journal des Demoiselles* et le *Musée des familles*; son existence si simple et si régulière, son sens droit, son amour pour la vie d'intérieur et pour les jouissances calmes du foyer domestique, le rendaient essentiellement propre aux travaux d'éducation.

Mais, tandis que les fruits de son talent se multipliaient en se perfectionnant et que son avenir s'élargissait devant ses pas plus assurés, le germe de mort courait dans sa poitrine, et de lugubres avertissemens venaient de tems à autres assombrir sa pensée comme pour l'empêcher de s'attacher trop fortement aux choses de la terre. A peine uni à une jeune femme digne de toute sa tendresse, il avait failli être arraché à l'existence au moment même où elle lui devenait plus précieuse; la jeunesse et la vie l'emportèrent, mais leur triomphe fut bien éphèmère. Un roman dans lequel Félix Davin quitta les scènes de la vie privée pour celles des cours et des batailles fut écrit au milieu de souffrances croissantes: c'était au souvenir du dévouement civique de la commune de St.-Quentin, en 1557, qu'il consacrait cet adieu à sa muse. Ce fut le chant du cygne! Félix voulut revoir encore sa patrie: l'air natal, disait-il, lui rendrait la vie; mais l'infortuné ne s'abusait pas, et ne parlait ainsi que pour consoler les siens, il ne voulait que mourir au lieu de sa naissance, et quelques semaines après, il atteignit le terme de ses longues douleurs, de son agonie de six mois! il s'éteignit entre les bras d'une femme et d'une mère désolées, laissant un enfant au berceau. Arraché à 29 ans au bonheur domestique dont il était si digne, à l'affection de tous ceux qui avaient apprécié ce qu'il y avait chez lui de bon et d'élevé, et aux lettres, qu'il honorait par son caractère autant que par ses talens!

Henri Martin.

Mathieu II, comte de Boulogne.

M. Auguste Deschamps a publié une petite notice sur une monnaie inédite de Boulogne, qu'il attribue à Mathias d'Alsace.

La *Revue Numismatique*, examinant les deux articles relatifs à sa spécialité, dans le premier volume des Mémoires de la société des Antiquaires de la Morinie, à corroboré, le sentiment du jeune archéologue, en proposant de lire le monogramme de Marie dans les caractères indéchiffrables qui occupent le champ du revers de la pièce que la société a fait lithographier. Or, Mathieu, tenant sa qualité de comte de son épouse Marie, cette supposition paraît assez plausible; malheureusement elle ne repose, comme une foule d'autres, que sur l'infidélité du dessin. J'ai vu l'original dans le cabinet de M. Alexandre Hermand, et certes avec la meilleure volonté du monde, on ne saurait y découvrir un M gothique. « Nous croyons pouvoir attribuer, dit M. Deschamps, sans craindre de nous tromper, cette monnaie à Mathieu d'Alsace, car nous le regardons comme le seul des comtes de Boulogne qui ait porté ce nom. *L'art de vérifier les dates* cite bien un autre Mathieu qui épousa Ide, fille aînée de Mathieu d'Alsace; mais on ne connait ni le nom de sa famille, ni son origine. Il est d'ailleurs le seul auteur qui parle de ce second Mathieu, les auteurs les plus récens n'en parlent pas. » Il y a là plusieurs erreurs de fait dont la principale, la non-existence de Mathieu II, se trouve réfutée par ce passage de la chronique d'Andres, écrite par l'abbé Guillaume, vers 1210.

« Ego Ida comitissa Boloniensis, notum facio tam præsentibus » quam futuris, quod abbas et monachi andrensis ecclesiæ im» pignoraverunt decimam Alulfi de Ales, quæ est in parro» chie de Salquele, pro XL marcis argenti per manum meam » et *virorum meorum* bonæ memoriæ comitum boloniensium » Matthæi scilicet et Geraldi de Geles, etc. (Spicileg.. 11. 815.) Aubert le Mire rapporte également cette charte; il dit par mégarde qu'il s'agit ici de Mathieu d'Alsace, qui était le père et non pas le mari d'Ide. Au reste, il faut convenir qu'il est très-difficile de savoir quel était ce Mathieu, et bien que quelques écrivains l'aient nommé tantôt Mathieu de Thoul, tantôt Mathieu comte de Toul, on peut dire que l'on ne sait rien de certain sur son compte. Baluze, Hist. de la maison d'Auvergne, 1. 90. s'est trompé en plaçant en 1177, ou peu après, le mariage d'Ide avec Gérard, comte de Gueldre et de Zutphen. Guillaume d'Andres, dit expressément dans sa chronique sous l'année 1180. « *Comes de Geleâ Gerardus Idam filiam Mathæi comitis et Mariæ comitissæ Boloniensis, duxit uxorem et in brevi post modum mortuus est.* » En admettant que le chroniqueur entende désigner ici l'année du décès seulement, on ne pourrait

remonter jusqu'en 1177, pour l'époque du mariage, arrêté par cette expression du bon abbé, *et in brevi post modum mortuus est.* N'oublions pas d'ailleurs que le premier mari Mathias, vivait encore en 1179, puisque la première transaction relative à la dime d'*Ales*, rappelée dans le passage que j'ai transcrit, n'a eu lieu qu'un peu après la dédicace de la nouvelle église abbatiale d'Andres, par Didier évêque de Thérouanne, au mois de juin de cette année. Il n'est pas inutile d'ajouter que cette date ne pouvant s'appliquer à Mathieu d'Alsace, mort sept ans auparavant, éloigne toute idée d'une interprétation élastique que l'on voudrait peut-être tirer du mot *virorum*; et donne une nouvelle preuve de l'existence d'un deuxième Mathieu.

On conserve, aux archives d'Artois, un acte inédit, en latin et sans date, émané de Gérard de Gueldre, qui me semble rappeler aussi la mémoire de son prédécesseur immédiat. Le savant diplomatiste auquel nous sommes redevables de l'inventaire chronologique des archives des anciens comtes d'Artois, M. Godefroy en a donné l'analyse dans son beau travail manuscrit; on lit page II, T. I. de cet inventaire, in-folio : « Gérard, comte de Boulogne et de Gueldre, accorde à ses bourgeois de Calais, demeurant sur ses terres, ainsi que le comte Mathieu l'avait fait précédemment; les priviléges et coutumes suivantes, etc. »

L'art de vérifier les dates, l'un des chefs-d'œuvres de la science bénédictine, et les savans auteurs qui ont admis l'existence de Mathieu II, méritaient plus d'attention et ce n'était pas le silence d'une ou deux compositions historiques récentes, écrites malheureusement pour elles sans le secours de ces trésors d'érudition, qui pouvait balancer, encore moins infirmer leur témoignage. Pour moi j'attache une grande importance et je saurai un gré infini à celui qui m'aidera à connaître d'une manière certaine Mathieu, dont parle la charte de Gérard et qui est, jusqu'ici, le père de notre commune, que de Bréquigny croyait pouvoir attribuer au plus célèbre des quatre ou cinq époux d'Ide, à Renaud de Dammartin.

On ne connait qu'un petit nombre des monnaies Boulonnaises, dont il est fait cependant une mention assez fréquente dans les transactions passées dans nos cantons au moyen âge. Je ne crois pas qu'un auteur Français en ait publié aucune avant l'heureuse découverte de M. Deschamps (1), Ducarel, Tobiésen,

(1) M. Bertrand ne parle peut-être qu'une seule fois des monnaies Boulonnaises dans ces deux volumes in-8°, et il le fait d'une si singulière manière

Duby et Ruding, en ont fait connaître quelques-unes et encore dans ce petit nombre en est-il sur lesquels j'ai entendu un de mes amis élever des doutes. Le denier d'argent publié par M. Auguste Deschamps, acquiert dans diverses circonstances un nouveau degré d'intérêt : *Mathevs* est la légende de l'avers, *urbs Bolonie* celle du revers.

DUFAITELLE.

Le faux Sire de Mortagne.

En l'an 1300, la dame de Mortagne, châtelaine de Tournai, était la belle *Marie*, fille de Jean et de Marie de Conflans ; elle épousa la même année Jean de Brabant, vicomte de Mazières, qui devint châtelain de Tournai, par le titre que sa jeune femme lui donna en l'épousant. Cette union fut heureuse pendant deux ans, que cet aimable couple passa rapidement dans la terre de Mortagne. En 1302, le jeune prince, ayant suivi son père dans la guerre que les Français fesaient aux Anglais, assista à la bataille de Courtrai et y périt dans la mêlée à la fleur de son âge sans que son corps ait jamais pu être ni retrouvé, ni reconnu.

La jeune et jolie veuve pleura amèrement son gentil époux, et, après avoir fait faire toutes les perquisitions possibles, renonça même à la triste consolation d'avoir ses cendres près d'elle. Cette douleur, qui paraissait devoir être éternelle, fut tout-à-coup calmée par une nouvelle inattendue qui arriva jusqu'aux oreilles de la veuve inconsolable en 1309, sept ans après son immense malheur. Elle apprit que Jean de Brabant, son mari, cru mort à Courtrai, vient tout-à-coup de reparaître à Louvain où il a été reconnu par les Brabançons ; ceux de la ville de Louvain, enchantés de retrouver leur prince, lui donnèrent aussitôt un état conforme à son rang et à sa qualité et le montèrent en habits, gens et chevaux, et c'est dans ce brillant équipage qu'il arriva à Mortagne, près de la jeune veuve dépouillée alors de ses habits de deuil, où il fut accueilli par des fêtes et des réjouissances, et reçu par la dame comme son mari et son véritable seigneur. Cet état de chose se maintint quelque tems, et cette seconde lune de miel était à peine expirée, lorsque la dame de Diest, tante de Marie, vint à

---

que je ne puis me dispenser de rapporter ses propres expressions. L'abbaye de l'ordre de St.-Augustin fondée à Doudeauville (arrondissement de Boulogne), « fut abandonné dit M. Bertrand, Précis de l'histoire de B. 11. 34. » vers le milieu du siècle dernier, on y trouva alors quelques *pièces d'or aux* » *armes des comtes avec la date de 769.* »

Mortagne pour la congratuler sur son bonheur. Cette dame prudente avait connu le prince Jean de Brabant dans sa jeunesse, elle avait même négocié le mariage de sa nièce avec lui ; malgré l'étonnante ressemblance du nouveau venu avec le prince Jean, elle conçut des doutes et il ne lui fut pas difficile de mettre l'imposteur en défaut en le questionnant sur les détails de son enfance. Celui-ci, voyant que sa tromperie commençait à se découvrir et que la dame de Diest, dans l'intérêt de sa nièce qui n'était déjà que trop compromise, fesait examiner de plus près cette affaire, crut prudent de se retirer avant sa conclusion ; il s'échappa secrètement de Mortagne et arriva devers Philippe IV Roi de France, à qui en qualité de *Mainbour* (tuteur, curateur), de la dame Marie, il vendit la terre de Mortagne. Le Roi, qui ne le connaissait pas encore pour ce qu'il était réellement, lui conféra l'ordre de chevalerie et le tint en assez grande estime pendant quelque tems ; mais comme tout se découvre à la fin, on sut bientôt qu'il n'était qu'un intrigant nommé *Jacques de Gistel*, qui avait spéculé sur sa ressemblance avec Jea[illegible] Brabant, d'une manière indigne et déloyale surtout avec sa ve[illegible]; il fut appréhendé au corps et jeté en une étroite prison, où il paya par une misérable captivité de tout le reste de sa vie, les quelques beaux jours qu'il avait passés triomphant dans le château de Mortagne auprès de sa belle châtelaine.

A. D.

Exécution d'un Porc. — 1486.

« Nous, Lyon Benne et Omer Maes hommes féauldaux de nos redoutés Seigneurs messeigneurs le Roy des Romains et Philippe son filz de leur court à Bailleul en Flandre, certiffions à tous et par ces présentes à mes très Honnourés Seigneurs messeigneurs les président et gens de la chambre des comptes à Lille que Pierre Levos Soubz bailli dudiz lieu de Bailleul fist en notre presence et autres nos compagnons le deuxième jour de Juing anno quatre vingt et six dernier passé à mettre à execution par le bourreau d'Ypre ung pourcheau en lui ostant la vie, et ce fait fu mis sur une rolte plantée lès la justice de Bailleul hault sur une estacque. et ce à cause que le diz pourcheau avoir murdry et en partie mangié l'enfant de Mathieu Cup demourant en la paroiche de Méteren dessoubz la juridiction dudiz Bailleul et pour ce que raison veult et droiz enseigne que l'on certiffie touttes choses veritables. Sy est il que nous certiffions ce que dist est ainsy avoir esté fait au jour dessus dit et en tesmoing de ce nous hommes dessus nommez avons ces presentes scellées chacun de nos propres Seeaulz. fait le

vingt deuxième jour du mois de septembre l'an mil quatre cen quatre vingt et six. »

(*Signé.*) O. MAES.

N. B. Cette pièce repose en original aux Archives du département du Nord.

L. G.

Albert et Isabelle à Mons.

Si nous savons recevoir nos princes avec magnificence, il faut convenir que nos ancêtres ne nous le cédaient en rien sous ce rapport. Nous ne rappellerons point des réceptions faites depuis un siècle, nous remonterons au 22 février 1600, jour pendant lequel l'archiduc Albert et l'archiduchesse Isabelle firent leur entrée à Mons par la porte de Nimy. Des arcs de triomphe, des emblêmes, des devises de toutes les sortes ornaient les rues où ils devaient passer. L'archiduc comme l'archiduchesse étaient à cheval accompagnés du duc d'Arschot, grand bailli du Hainaut, et de plusieurs autres grands seigneurs. Les magistrats revêtus de leur manteau de taffetas de Naples les reçurent sous un dais magnifique porté par quatre échevins. Le conseil de ville et les bourgeois notables rangés en haies portaient des flambeaux. On conduisit ainsi les archiducs jusqu'à l'église de Sainte-Waudru où l'on chanta un *Te Deum*. Toute la journée se passa en fêtes qui se prolongèrent pendant leur séjour. La ville fut entièrement illuminée et les édifices publics étaient resplendissans.

Le lendemain l'Archiduc et l'Archiduchesse vinrent en cérémonie sur la grande place et montèrent sur un beau théâtre préparé pour leur inauguration. Le serment d'usage fut prononcé en présence du corps de Sainte-Waudru. Immédiatement après les chanoinesses leur rendirent hommage, le genou en terre, et l'abbesse offrit la crosse à l'Archiduchesse Isabelle, la reconnaissant pour abbesse séculière du chapitre. La noblesse, les prélats et les magistrats se prosternèrent ensuite et la cérémonie finit par des *vivats* nombreux et longtems répétés. On jeta, selon la coutume d'alors, des poignées d'or et d'argent au peuple.

Lettre de Mercier de Compiègne.

A ONUPHRE LEROUX, d'Arras, *Mercier* reconnaissant.

J'ai voulu rendre un hommage public à la véritable bienfaisance, à celle qui cache la main qui donne, pour ne pas humilier celle qui reçoit ; à celle qui n'a besoin que de connaître les besoins de son semblable, pour les prévenir. J'ai besoin que l'univers et la postérité (si mes travaux vont jusqu'à elle) sachent que ne me connaissant aucunement, si ce n'est par m s

ouvrages, tu as saisi l'instant où j'étais en proie à la disette la plus affreuse, pour me donner des secours désintéressés. Tu as nourri de ton pain ma Joséphine et moi, et tu n'as pas voulu de remercîment. Etonné d'un aussi beau trait de philantropie, et cherchant en moi des moyens de t'exprimer toute ma gratitude, puisque mon indigence ne me permet pas de prendre ma revanche, j'ai cru que l'offrande de cet ouvrage, en faisant passer dans l'ame de mes lecteurs l'estime et l'admiration dont tu m'as pénétré, m'acquitterait d'une parti de ce que je te dois. O mon ami! puissent-ils dire avec moi, en lisant ces caractères: « Tandis que les apôtres de Robespierre » portaient la mort dans les départemens, un citoyen d'Arras, » digne de la couronne civique, nourrissait les citoyens de » Paris. *Beaudouin*, *Gorran*, *Gazet*, *Lécluse* et *Harduin* (1), » ont éclairé leurs concitoyens : Damien et Robespierre les égor» geaient, Leroux les a nourris. »

Salut et fraternité,

C. MERCIER, de Compiègne.

De Paris, le 4 Thermidor 1795. »

La lettre qu'on vient de lire précéde la nouvelle intitulée: *Corisandre et Fleurie*, l'une des *trois nouvelles*, de Mercier, de Compiègne, imprimées à Paris, chez l'auteur, rue du Coq-St.-Honoré, en 1795, in-18. Elle nous a paru assez caractéristique et assez empreinte de la couleur du tems où elle fut écrite, pour être insérée ici comme pièce historique.

A. D.

La Main coupable punie.

On conserve aux Archives de Tournai, un monument curieux du respect dont nos pères savaient entourer les organes de la loi. — Lors de la démolition de l'ancien hôtel-de-ville, en 1819, on a trouvé dans le salon de la reine, une plaque en cuivre, large de dix-sept pouces et haute de douze pouces et demi, au-dessus de laquelle la figure d'un poing également en cuivre, semblait sortir menaçante de la muraille dans laquelle elle était scellée. Sur cette plaque, on lit l'inscription suivante, gravée en caractères gothiques:

« *L'an de grace mil VCXLVII*(1574), *Nicolas Waubert, procureur* « *es cours layes de ceste ville, a faict mettre à ses despens ceste*

(1) Auteurs nés à Arras. Le plus utile de ces lettrés est *Harduin*, avocat, auteur d'un bon ouvrage de grammaire, intitulé: *Remarques diverses sur la prononciation et l'ortographe*, contenant un traité des sons, 1757; et de Mémoires pour servir à l'histoire de la province d'Artois, 1763, in.12.

(Note de Mercier.)

réparation par condamnation pour ce qu'il avait donné deux » souffletz à ung juré de la dicte ville, en contempt de jus ice. »

On pourra trouver que l'explication consignée sur la plaque, contrarie un peu l'idée qu'éveille la configuration de cette main coupable, dont l'aspect hostile n'annonce ni l'humiliation, ni le repentir. On doit croire d'après cela que Nicolas Waubert appliquait ses soufflets à *poing fermé*.

FRÉD. H.

Habillement d'vne Chanoinesse de Mons

(DE STE.-VAUDRU).

1°.

Du reige tourne en la coifure
Avec deux godez atachez
Fait deriere vn cœur en figure
Et cela se dit *couverché* (couvre-chef).

2°.

Au-dessus le reste est vn voile
Tous deux marquent dans leur blancheur,
L'un de crespe, et l'autre de toile,
La modestie et la pudeur.

3°.

Ce sein d'vne beauté parfaite
Qui ne parait aucunement
Est couverte d'une gorgerette
Et d'un collet à passement.

4°.

La dessus repose une frèze
Comme il fut toujours vsité
Elles n'en sont pas à leur aise,
Mais bien mieux dans la gravité.

5°.

Le corps de son habit d'ofice
Qui reste maintenant à voir
Se nomme le corps de pelisse
Il est bordé de velour noir.

6°.

La bande qui fait la bordure
Tout en tournant bien à propos
Au tour de la seule quàrure
S'en vat finir le long du dos.

7°.

Mais c'est comme sous une neige
Qu'enfin ce corps est recelé
Dessous un autre corps de reige
Qui corps d'église est appelé.

8°.

Ce corps est façonné deriere
Par des épingles en deux rangs
Qui bordent la quarure entière
Depuis le haut jusqu'aux flancs.

9°.

De la descend une pelisse
Bordée en bas de petit gris
Qui se met au divin service
Au lieu d'une jupe de prix.

10°.

Mais cette pelisse est couverte
D'un agréable et fin surplis
Comme leur longue manche ouverte,
Il est marqué de petit plis.

11°.

Elle tient en la main ce livre
Pour montrer la profession
Qu'vne chanoinesse doit suivre
Et chérir la dévotion.

12°.

Elle a dans sa poche vne bourse
Avec de l'or et de l'argent
Pour montrer quelle est la resource
Ou va le pauvre et l'indigent.

13°.

Un ruban noir fait la cinture
Il s'y void un chapelet pendu
Dont la médaille a la figure
De leur grande sainte *vaudru.*

14°.

Auprès de cette fondatrice
On void deux filles, ses enfans
En mêmes habits de novice
Que l'ecoliere de ce tems.

15°.

Voila M...... assez déduire
D'un habit les noms si divers
Il ne reste qu'a vous instruire
Du peu qu'il change les hivers.

16°.

Alors la chanoinesse porte
Vn manteau long jusqu'aux souliers
Le surplis petit, mais en sorte
Qu'il s'y joint un fin tablier

17°.

Cela s'ajoute et se retranche.
Dans l'hiver en cette façon
Et au lieu de la longue manche
Elle porte alors un manchon.

LA

DESCRIPTION

DE LA VILLE D'ATH,

CONTENANT SA FONDATION
ET IMPOSITION DE SON NOM,

aussy ses lieux et edifices publics,
ses privileges, et ceux qui en sont este
Seigneurs et Gouverneurs iusques
à present, etc.

(Par Jean Zuallart.)



Iouxte la copie,
A ATH, Chez Iean Maes, Imprimeur Iure,
à la Croix verde. l'an 1610.

AVEC PERMISSION.

Notice sur Jean Zuallart.

JEAN ZUALLART naquit à Ath, en Hainaut, ou dans les environs de cette ville, vers le milieu du XVIe siècle (1). En 1585, il se trouvait à Rome, comme gouverneur du jeune Philippe de Mérode, baron du saint empire et de Frentzen, qu'il avait été chargé d'accompagner dans un voyage d'Italie et d'Allemagne. Dans le mois de novembre de cette année, le jour de Sainte-Catherine, de Mérode, se promenant avec son frère d'Ognies, son cousin de Haren et Zuallart, tire celui-ci à part et veut lui faire promettre de le suivre partout où il voudra se rendre. Zuallart hésite; mais, entraîné par l'affec-

(1) L'épître dédicatoire de son *Voyage à Jérusalem*, en français, est signée *Jean Zuallart, de la ville d'Ath*; mais il nous dit lui-même, dans son histoire de cette ville, que « plusieurs, ores que non nays en icelle, » ains y ayans seulement estudiez, se sont dicts *ab Atho*, afin d'estre tant » mieux reçuz, pour la bonne renommée de l'escole d'Ath; » et comme, à notre connaissance, il n'avance nulle part qu'il y ait reçu le jour, ce dont il se serait sans doute glorifié, nous pouvons penser qu'il est né dans un village voisin, peut-être à Silly, près de Guillenghien, dont il fut bailli, ainsi que nous l'apprend une des pièces de vers placées en tête de ce même voyage.

A. L.

tion qu'il porte à son noble pupille, ne pouvant résister à une sorte de commandement, il promet. De Mérode, alors, lui déclare qu'il veut visiter la Terre-Sainte, la terre teinte du sang de notre divin Sauveur.

Une pareille résolution n'avait rien d'étrange de la part d'un croyant né dans la dévote patrie des Godefroi de Bouillon et des Baudouin. A l'exemple donné par ces illustres personnages se joignait celui de son propre ayeul, qu'on avait vu, quelques années auparavant, agenouillé sur le tombeau du Christ (1). Zuallart, affligé de sa promesse, mais ne pouvant plus s'en affranchir, encouragé d'ailleurs par les conseils de plusieurs grands prélats de Rome et par les exhortations des frère, cousin et amis de Philippe, fit les préparatifs du saint voyage ; et tous deux, après avoir obtenu du pape sa bénédiction et le congé nécessaire, se mirent en route. Zuallart, en homme prévoyant, avait employé une partie de l'intervalle qui sépara l'exécution de ce voyage de la détermination qui en avait été prise, à se procurer quelque légère teinture de l'art du dessin ; *il apprit*, dit-il, *un petit à craionner*.

Nous ne suivrons pas nos deux pèlerins dans leur pieuse entreprise, qui n'eut rien de bien remarquable. Leurs principaux compagnons de voyage furent : « Domenico Danesi de » Monte Pulchiano, docteur en théologie, Martin Vander » Sande, chanoine de S. Géry à Cambray, Pierre Jean de » Sardigne, religieux conventuel de S. François, résident à » Cesena, Bernardin Bandini, florentin, Celso Gadaldo, » frère laïc son compagnon, religieux de l'observance, Guil- » laume Aillo, irlandois, Jean Behou, curé d'un village près » de Paris, Paulo Albano, milannois, Julio Poliere de Sa- » vona, Antonio de More, neapolitain, Bernardo d'Andorno, » piémontois, George de Pent, d'Isprug en Tirole, chambel- » lain de l'archiduc Ferdinant, Nicolas Olivier, liégeois, Es-

(1) Paquot dit : « P. de Mérode proposa à Zuallart, le 25 novembre » 1585, de faire avec lui le pélerinage de la Terre-Sainte ; *ils se rendirent* » *d'abord à Rome*, etc. » C'est à Rome que ce projet fut conçu. A. L.

» tienne Rocquette, tholosain, et Mathieu Semerpont de
» Lisle (1). »

Sortis de Venise l'an de grâce 1586, le 29 du mois de juin, « auquel on célèbre la feste des glorieux apostres S. Pierre et » S. Paul; » ils rentrèrent tous dans cette ville le 25 du mois de novembre de la même année, le jour de Ste.-Catherine, vierge et martyre, un an juste étant révolu depuis le moment où le projet de ce voyage avait été conçu. Leur absence, à compter de ce lieu, fut donc d'un peu moins de cinq mois, et Zuallart, riche du trésor de consolation et d'espérance qu'il avait trouvé dans la Terre-Sainte, a recours, en arrivant, à toutes les expressions de la reconnaissance pour remercier le jeune Philippe de Mérode du bonheur qu'il lui a procuré. Il avait eu, ainsi que deux de ses compagnons, qu'il ne désigne pas, l'honneur d'être reçu chevalier du Saint-Sépulcre; aussi le 24e chapitre du troisième livre, de l'édition française, est-il consacré à nous faire connaître l'ordre qu'on tient dans cette cérémonie et les prières qu'on y récite.

Zuallart et de Mérode étant revenus à Rome, le premier, cédant, dit-il, aux demandes et à l'importunité de quelques-uns des pèlerins, ses confrères, et d'autres personnes influentes, se décida à mettre en ordre les notes et dessins qu'il avait recueillis, et, l'année d'après, il publia, à ses frais, sa relation, en langue italienne. Il convient qu'il était étranger à cette langue (2), et qu'il a dû avoir recours à quelque *assistence*

(1) La version italienne de ce voyage, rapprochée de la version française, offre des différences dans plusieurs de ces noms. Parmi les pièces de vers qui accompagnent la relation italienne, on en trouve une en latin de Dominicus Danesius, placée sous le portrait de l'auteur; et, en tête de la relation française, on en voit une de Philippe de Mérode et une autre du chanoine de S. Géry Vanden Zande *(sic)*, toutes deux aussi en latin; une dernière pièce, en français, a pour auteur un sieur S. Poncet, *agent de la feue royne d'Escosse*, datée de Rome, 1587. A. L.

(2) « Benche io vedesse la debolezza dell' opra in si nobil sogetto trat-
» tato, con pochissima eloquenza, per essere io straniero di lingua e di
» paese, pure m'è parso sodisfare piu al giuditio di altri, et all' utilita del

stipendiée. Cela donna lieu contre lui à une accusation de plagiat. « J'ay encor à me plaindre, dit-il, d'aucuns calomniateurs envieux qui se sont avancez de dire que mon œuvre italien serait esté faict par quelque religieux nostre compèlerin, et qu'iceluy estant trespassé, j'aurais prins ses mémoriaux et mis iceux en lumière sur mon nom, supprimant le sien. » L'auteur écarte ce soupçon en disant qu'aucun religieux, ni autre pèlerin, ne mourut dans ce voyage, que personne que lui n'avait pris la plume ou le crayon pour *descrire ou délinier*, que ses minutes sont en sa possession et que tous ses compagnons, dont plusieurs ont déjà démenti ce fait par leurs épigrammes et épîtres imprimées avec l'édition italienne, attesteraient la vérité de ses allégations.

Cette première édition a pour titre : « Il devotissimo viaggio di Gerusalemme fatto et descritto in sei libri dal signor Giovanni Zuallardo, cavaliero del sanctiss. sepolcro di N. S. l'anno 1586. Aggiontovi i dissegni di varii luoghi di Terra Santa et altri paesi intagliati da Natale Bonifacio, dalmat. *Roma, F. Zanetti* et *Gia Ruffinelli*, 1587. » In-4°, 402 pages, non compris 10 feuillets liminaires et les cinq feuillets de la table des matières et de l'erratum.

L'épître dédicatoire est adressée à Edouard de Farnèse.

Le voyage n'a réellement que cinq livres, après lesquels viennent quelques pièces de vers latins, puis un sixième livre intitulé : « Libro sesto del devotissimo, etc., che contiene le orationi che si dicano ne luoghi santi di Gierusalemme, con altre convenevoli a dire da pellegrini. » On trouve en ou-

---

» publico che aver l'occhio all' honor mio. » Ces mots sont tirés de la dédicace ; il répète à peu près la même chose dans l'avertissement, nous informant qu'il y a à peine dix-huit mois qu'il est arrivé en Italie, et ajoutant qu'il a principalement été déterminé à donner son ouvrage en italien par la raison que cette langue est celle qui se parle le plus ordinairement dans le cours de ce saint voyage. Il termine en disant qu'il aurait bien voulu apporter plus de soin à la composition et à la correction de son livre, mais que le temps le pressait, le moment de retourner dans sa patrie étant arrivé. A. L.

tre, en tête de ces prières : « Lettera del signor Domenico Da-
» nesi al signor Zuallardo, dell' antichità, de frutti del santo
» peregrinaggio, a chi si convenga, quanto Dio ami i pere-
» grini et i fautori loro. »

Les figures de cette édition, gravées par Noël Boniface (1), sont plus jolies que celles de l'édition française. Elles ont été faites, dans les deux éditions, non d'après les dessins de Zuallart, mais au moins d'après le trait qu'il en avait tiré lui-même pendant son voyage. « J'ai, dit-il, tiré de ma main les
» figures des lieux principaux que nous avons vuz en la sainte
» cité de Jérusalem et ès environs, *non faicts par aucun de-*
» *vant moy*. » Il avait dit plus au long : « Nel fatto posso
» compiacermi, e che mi vedo esser stato il primo che mi
» sono adoprato (con la vista, che de i luoghi parte per parte
» scopriva) farne dissegni i quali per essere giudicati da quei
» ch'in quelle parti sono stati, verisimili et naturalissimi ho
» sparso per l'opera, et per farle piu sottilmente non ho spa-
» ramiato a fatiga o spesa alcuna, sforzandomi (venuto in
» Roma) di farle disegnare miglio et farne intaglio per per-
» sone prattiche et famose nell'arte. »

Il signor cavaliero Zuallardo paraît tenir beaucoup à son livre et aux figures qui le décorent ; aussi, dans un avertissement *au pèlerin dévot et au lecteur gratieux*, mis avant l'édition française, se plaint-il de ce que le toulousain *Henri*

---

(1) Noël Boniface, né à Sebenico, en Dalmatie, vers le milieu du XVIe siècle, a gravé les figures d'un joli volume in-4° dont voici le titre : « Varii
» emblemi hieroglifici usati nelli abigliamenti delle pitture fatte in diversi
» luochi nelle fabriche del Smo. Sr. nostro papa Sixto V. P. O. M. »

» All' illa. et eccelma. Sra. la Sra. D. Camilla Perretti, »

» Giovanni Guerra Pittore et invent. In Roma l'anno 1589. » On ne lit pas le nom de Noël Boniface dans ce volume, mais son chiffre, composé d'un N et d'un B enlacés, se trouve au bas du 8e feuillet représentant un lion dormant. Un exemplaire de cet ouvrage fait partie de la riche et curieuse collection d'emblêmes réunie par les soins de mon bon ami M. Arthur Dinaux, et dont il se propose de publier la description. A. L.

Chastela ou *Castela* s'était permis de faire imprimer à Bordeaux, en 1603 (1), un voyage dans lequel « il a prins et » traduit ma description italienne et en a contrefaict plusieurs » figures sans faire mention de celuy de qui il les a tirez, et » qui en a tout le premier eu le travail et despens, comme a » bien daigné faire le seigneur Nicolas du Hault seigneur de » Froidemont, etc., dont je me rends son obligé, ores que je » n'ay l'honneur de le connaître. »

Une chose qui ajoute un nouveau prix à l'édition italienne, c'est qu'elle est enrichie d'un joli portrait de Zuallart, avec des ornements parmi lesquels on lit la devise de l'auteur, *facessat invidia*. C'est ce portrait, pour ainsi dire inconnu dans ce pays jusqu'à présent, que nous reproduisons. Il est probablement de Noël Boniface, à qui, en sa qualité de graveur distingué, un sieur Julius Roscius Hortinus adresse quelques vers latins placés avant le texte italien.

Cette édition a été reproduite à Rome, chez Domenico Basa, en 1595, in-8°, fig. Elle l'a encore été une fois depuis, dit Paquot; mais cela ne me paraît pas du tout certain, Zuallart luimême n'en était pas sûr. « Cette première édition italienne de » 1587, » dit-il, « *renouvellée, de mot à autre,* l'an 1595, » par le signor Dominico Basi, super-intendant de l'impri- » merie de Sa Sainteté, au Belvédère à Rome, fut mesme, » (comme m'a esté dict) réitérée pour la troisième fois. » Quelque ami de Zuallart aura peut-être voulu le charmer en lui annonçant que son enfant avait revu le jour pour la troisième fois. Le narrateur, il est vrai, dit positivement et assez fièrement, en tête de son quatrième livre français, que son ouvrage a paru trois fois en italien. Pour nous, nous ne connaissons que l'édition de 1587, et nous pensons que la troisième

---

(1) Le saint voyage de Hierusalem et mont Sinay, fait en 1600, par Henry Castela, *Bourdeaux, du Brel*, 1601 ou 1603, petit in-8°. — Le même, seconde édition, *Paris, Sonius*, 1603 (et de nouveau 1612), petit in-8°.
Brunet, Nouv. rech.

a été admise légèrement ou supposée par l'amour-propre d'auteur, toujours habile à se forger des succès.

Zuallart, quoique écrivain prolixe et lourd (1), ne nous semble pas avoir été exempt de cette sorte d'ambition qui se loge si volontiers au cœur du poète. A l'en croire, s'il se fait imprimer, en Italie ou en France, c'est toujours pour complaire à ses amis ou céder à leur importunité. Le ton, l'allure de l'écrivain, et même cette précaution de toujours avancer qu'il travaille sans nulle prétention, décèlent moins d'humilité que de fausse modestie. Ne composant que par obligeance pour les autres et pas pour sa propre gloire, il ne devait pas s'envelopper d'importance; cependant lisez sa devise : *Faces-sat invidia.* Un des traits saillants de l'homme chez qui la vanité dépasse le mérite, c'est de se croire constamment l'objet de l'envie quand nul ne pense à lui.

Zuallart désirait que son livre, dans lequel, parmi beaucoup de fatras, se trouvent des choses utiles et curieuses, servît de guide aux voyageurs qui dirigeraient leurs pas vers la Terre-Sainte. A la demande de ses amis, il l'écrivit en français. L'archevêque de Cambrai, Guillaume de Berges, approuva cette version par acte du 30 mai 1604, un privilége de dix ans, de leurs Altesses sérénissimes, du 16 juillet aussi 1604, autorisa Jean Van Keerberghen à l'imprimer, et, la même année, il parut sous ce titre : « Le très devot voyage » de Jerusalem, avecq les figures des lieux saincts et plusieurs » autres, tirées au naturel. Faict et descript par Jean Zual- » lart. *Anvers, Van Keerberghen,* 1604, in 4°. »

---

(1) La relation italienne de Zuallart paraît avoir été connue de M. de Chateaubriand, et, dans les jugements rapides mais précieux qu'il porte sur un grand nombre de voyages aux Lieux-Saints, il dit (Itinéraire, t. 2, p. 214, éd. de *Le Normand,* 1811, in-8°) : *Zuallardo, en italien, est confus et vague.* Cela n'a rien de fort honorable ni de trop flatteur ; Zuallart toutefois se serait peut-être applaudi d'avoir été aperçu de si haut. A. L.

Ce nouveau travail (nous parlons sur le vu d'exemplaires, l'un, avec titre de 1608, l'autre, avec titre de 1626, dont il va être question) est dédié à Philippe de Mérode déjà nommé plus haut. « Regardez, » lui dit-il, « je vous supplie, d'un » bon œil ce mémorial des choses les plus rares qu'y *(dans* » *notre voyage)* avons veues et peu remarquer : je suis cons- » trainct le mettre au jour....... Il est frère d'un autre de » mesme discours, qu'en vostre présence, aux prières et ins- » tigations de plusieurs, j'ai faict imprimer à Rome, en lan- » gue italienne, l'an 1587, soudain après nostre retour, le- » quel ne vous fut point dédié pour beaucoup de regards à » voz cognuz. Cestuy-cy est un petit mieux enrichy et aug- » menté d'auctoritez et narrations convenables au subject, que » le premier. »

Cet ouvrage est divisé en cinq livres. Ce qui compose le sixième livre italien, dont la lettre de Danesi fait partie, a disparu.

Nous n'avons pas sous les yeux cette édition datée de 1604, mais bien un exemplaire : *En Anvers*, chez *Arnould, Sconincx,* 1668, in-4°. Les deux privilèges ci-dessus indiqués s'y trouvent avec les mêmes dates, et, sur le titre, qui ne porte pas la mention de deuxième édition, Zuallart prend la qualité de chevalier du Saint-Sépulcre et de mayeur de la ville d'Ath (1). La dédicace à P. de Mérode est du 1er août 1607 ; si elle accompagne les exemplaires de 1604, ce ne peut être qu'avec une date différente.

De ce qui précède, on est déjà porté à penser que l'édition de 1604 et celle de 1608 n'en font qu'une seule avec modification dans le titre et peut-être dans quelques feuillets liminai-

---

(1) Paquot dit qu'en 1608, Zuallart avait l'emploi de mayeur ou maire de cette ville. Parmi les pièces placées dans les feuillets liminaires, on en trouve une, datée de 1607, où on lui donne déjà le titre de mayeur. A. L.

res. Cette conjecture va presque se changer en certitude. Voici ce que nous lisons dans l'exemplaire de 1608 : « Je n'ai » laissé pourtant de vous les mettre icy par ordre *(quelques* » *lieux de la Terre-Sainte)*, selon qu'en certains autheurs je » les ai recueilliz, et que par le récit de ceux qui les avoient » veuz, j'ay peu apprendre, et cognoistre de l'oreille ce qu'es- » toit denié à l'oeil : toute fois assez succinctement, afin de » ne desgouster, par la grandeur de l'œuvre, ceux qui auront « envie se rendre possesseurs de ce mien travail. Mais ou je le « trouveray estre bien receu, et qu'il soit besoin de le réim- » primer, (comme a esté ja (gracse à Dieu) par trois fois, ce- » luy qui a esté par moy premierement mis en lumière en lan- » gue italienne,.......) j'ay de la matière préparée pour l'aug- » menter et illustrer de plusieurs discours et belles histoi- » res. »

Ceci est imprimé en tête du quatrième livre, et, à la dernière page de l'ouvrage (même exemplaire de 1608), l'auteur dit encore que c'est plutôt pour la satisfaction de ses amis et pour l'amour de Dieu que par vaine gloire, qu'il a composé cette sienne rude et mal limée description, annonçant qu'il lui reste de l'étoffe pour augmenter, s'il le faut, son volume, volume déjà si compact! si épais!

Tel n'eût pas été le langage de Zuallart dans une deuxième édition; et, au moment où il signalait les trois impressions d'Italie, alors que l'existence de deux seulement était constante, il n'aurait pas manqué de numéroter l'honneur que lui apportaient les presses de son pays; ce raisonnement recevra plus bas un complément de force.

Ce volume de 1608 contient douze feuillets liminaires, 191 pages pour le premier et le second livres, (Paquot dit 184), 235 pages pour le livre trois et 230 pour les deux derniers livres, plus un feuillet pour l'approbation de l'évêque de Cambrai.

En 1626 nous voyons reparaître, toujours dans le format in-4°, ce livre avec un titre où Zuallart est encore qualifié de chevalier du Saint-Sépulcre et de mayeur de la ville d'Ath, et au bas duquel on lit : *En Anvers. On les vend chez Guillaume Van Tongheren, au griffon d'or.*

C'est ici bien évidemment le même volume que le précédent, avec un nouveau titre. Le nombre des feuillets liminaires et autres est absolument le même qu'à celui daté de 1608, les privilèges sont les mêmes, l'auteur y parle toujours comme nous venons de le voir plus haut ; enfin un long erratum à deux colonnes occupe tout le recto du douzième feuillet liminaire du volume de 1608, et nous le retrouvons, à la même place, dans le volume de 1626.

Les deux exemplaires, l'un avec titre de 1608, l'autre avec titre de 1626, que nous avons sous les yeux, offrent cependant, en les examinant avec beaucoup d'attention, des différences dans quelques-unes des vignettes, et plusieurs pages ne présentent pas à l'œil une composition exactement pareille, de légères corrections ont même été opérées ; ainsi, par exemple, à la page 86 des livres un et deux, nous lisons, dans le volume de 1608 : *L'an de grace mil cinq centz quatre vingtz cinq, etc., nous nous embarquâmes tous*, ce qui était une erreur, puisque ce fut en 1586 qu'ils s'embarquèrent, et cette erreur a disparu dans le volume de 1626. Cela prouverait que pendant l'impression de cet ouvrage, il y aurait eu quelques remaniements de pages. Pour prétendre qu'il y a eu réimpression en 1626, il faudrait supposer qu'on s'est attaché à calquer, avec tout le soin et toute la sottise possible, cette réimpression sur l'édition antérieure, et qu'il s'est rencontré un imprimeur assez niais pour reproduire jusqu'à un erratum, au lieu d'en corriger les fautes, comme cet acteur qui, renonçant à garder pour lui les indications d'*a parte* placées dans son rôle, les transmettait au public, et disait amoureusement, à l'aspect d'une femme : *à part.... qu'elle est belle!*

Les trois prétendues éditions françaises nous paraissent donc se réduire à une seule. Cette fraude établie, les soupçons du lecteur ne s'étendront-ils pas sur deux des éditions italiennes annoncées?

Passons à un autre ouvrage.

Jean-Baptiste Gramaye (1), historiographe des Pays-Bas, étant allé à Ath, en 1609, porteur d'une ordonnance des archiducs qui enjoignait de lui communiquer tous titres qui pouvaient lui être nécessaires pour faire la description de cette ville, et de lui procurer pour aide un homme entendu, les échevins d'Ath désignèrent à cette fin Jean Zuallart. Il donna, dit-il, des extraits au contentement de Gramaye, et, ayant ensuite revu et assemblé ses notes, il les confia aux presses de Jean Maes, typographe, *pour complaire à aucuns de ses bons amis*. Les recherches de Zuallart eussent été, sans cela, entièrement perdues; Gramaye n'ayant jamais rien publié sur le Hainaut. Voici le titre sous lequel elles ont paru :

« La description de la ville d'Ath, contenant sa fondation » et imposition de son nom, aussy ses lieux et edifices publics, » ses privileges, et ceux qui en sont este seigneurs et gouver- » neurs jusques à present, etc. A *Ath*, chez *Jean Maes*, im- » primeur jure, a la Croix verde. l'an 1610. » Petit in-8°.

Cet ouvrage est mal écrit et superficiel; mais c'est l'histoire d'une ville qui nous intéresse, et on y trouve réunis quelques-uns des renseignements historiques qui la concernent. Le petit nombre de feuillets qui composent ce volume en aura rendu la conservation plus difficile; aussi est-il d'une grande rareté,

---

(1) Epître dédicatoire de la *Description de la ville d'Ath*.

et lorsque le hasard en jette un exemplaire dans une vente publique, on ne peut l'obtenir qu'en le payant très-cher. Voilà ce qui nous a déterminés à le réimprimer.

En matière d'érudition les bons livres ne sont pas les seuls utiles à réunir. Quand on s'attache à connaître ou à éclaircir des faits historiques, on est forcé de recourir à toutes les sources, surtout aux sources spéciales; aussi l'amateur doit-il donner asile, dans sa bibliothèque, à un grand nombre de volumes d'un mérite ou d'un intérêt incertain; au besoin, il y apprend du moins qu'ils ne renferment que peu de chose ou rien sur l'objet de ses recherches. Un livre mal fait, dans ce genre, ne peut jamais être d'ailleurs qu'une drogue innocente.

J'ai cru tout-à-l'heure devoir m'étendre sur la forme matérielle du *Voyage à Jérusalem*, et voici, qu'à son tour, la *Description d'Ath* réclame une explication du même genre. On fait à chaque instant, en bibliographie, de singulières découvertes. Ce livre de Zuallart est rare, mais connu, mais cité par Paquot et autres, et nul n'a jamais eu l'occasion ou l'envie d'en comparer deux exemplaires entre eux, pour voir s'ils présenteraient quelque différence. Telle ne pouvait être non plus mon intention; mais en traçant ces lignes, deux exemplaires de cet opuscule se trouvaient sous ma main, et je prenais indifféremment l'un ou l'autre, lorsque je m'aperçus qu'ils n'étaient pas parfaitement semblables; je vérifiai attentivement, et, ô surprise! devenu, moi, le tome deux de l'amateur de Pons-de-Verdun, une faute d'impression me fit découvrir que ces exemplaires appartenaient à des éditions différentes, l'une et l'autre petit in-8° de 1610, imprimées chez Jean Maes.

Celle que je crois être la première, se compose de 40 feuillets non chiffrés. Le verso du 17e feuillet offrait, dans l'impression, la répétition du verso du 16e, et on a rectifié cette faute en imprimant d'un seul côté un carton qui doit se trouver collé contre la page offrant cette répétition; cette erreur a disparu dans la seconde édition. Après le 38e feuillet finissant

par ces mots : *Par tout le pays de*, l'imprimeur a, toujours dans la première édition, oublié un feuillet du manuscrit, et cette omission est réparée dans la suivante.

Cette deuxième édition, qui contient les mêmes pièces liminaires que la première, se compose de 43 feuillets non chiffrés, dont les deux derniers sont un supplément commençant par ces mots : *J'ay obmis par oubliance*. C'est cette dernière que nous reproduisons.

A ces différences près et quelques-autres encore moins importantes, surtout pour le fonds, ces éditions sont pareilles, même à la vue, et, sans une sorte de hasard, l'univers eût toujours ignoré qu'il y en avait deux.

Voilà tout ce que nous savons de Zuallart et de ses œuvres. « Il laissa en mourant, » suivant Paquot, « d'autres ouvrages » qui auroient, dit-on, fait honneur à sa patrie : mais ils » n'ont pas vu le jour. »

On ignore l'époque du décès de Zuallart : dans la *liste des bourguemaîtres et échevins d'Ath*, qui suit l'histoire de cette ville par Gilles-Joseph de Boussu (1), on trouve, à l'année 1625, parmi les échevins, un *Charles Zuallart*, peut-être descendant du chevalier du Saint-Sépulcre. Nous avions écrit à Ath pour obtenir quelques renseignements sur notre auteur, notamment sur la date de sa mort, le lieu de sa sépul-

---

(1) Je ne connais que deux historiens spéciaux de la ville d'Ath : Zuallart et de Boussu ; cependant je viens de lire dans un recueil du plus grand mérite, le *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, (année 1836, p. 503) : « La ville d'Ath a trouvé deux historiens dans De Zaman et De » Boussu. » J'avoue ne connaître d'autre Zaman que l'auteur de l'*Exposition des trois états, etc.*, je n'ai vu nulle part qu'il ait écrit une histoire d'Ath, et, s'il y avait plus de ressemblance entre les noms Zuallart et Zaman, je croirais volontiers qu'il y a là une erreur d'impression. A. L.

ture, pour avoir la copie de son épitaphe si elle existait ; on n'a rien pu nous apprendre.

Zuallart n'est pas un homme remarquable ; cependant nous avons cru devoir donner quelque étendue à la notice qui le concerne, d'abord parce qu'il est l'historien d'une de nos villes, ville d'un aspect riant, dont les habitants sont affables et bons, ensuite parce que cette notice devait précéder la réimpression de son ouvrage sur cette même cité.

Aimé Leroy.



A MONSIEUR

MONSIEUR ZUALLART, CHEVALIER DU SAINCT SEPULCHRE,

et Mayeur de la ville d'Ath. etc.

SONNET.

D'UN soing laborieux vostre Ame genereuse,
De l'oubly preserve Ath, et ses anciens heurs:
Vous levez du Tombeau en vigueur ses Seigneurs,
Et monstrez leur Amour, pour elle Officieuse.

Vous estallez au cler l'ardeur devotieuse
De tous ses habitans, et leurs grandes douceurs,
Et comme de tous temps d'Ayeulx en successeurs,
Leur conversation se treuve gracieuse.

Vostre description sert d'utile flambeau,
Pour faire tres bien voir leurs los qui est si beau,
Et pour laisser aux leurs, un tres-noble advantage.

Par vous, de pere en filz, sont induictz d'aimer Dieu,
De garder leur franchise et douceur en tout lieu,
Et d'aimer leurs Seigneurs tousiours d'un franc courage.

A. D. L. M.

8

PRUDENTI VIRO DOMINO,

D. IOANNI ZUALART,

EQUITI SANCTI SEPULCHRI,

URBIS ATHENSIS MAIORI

BENE MERITO.



Anctos si canat Ennius Poëtas,
Quod sint muneribus dati Deorum;
Quod Claras hominum suis celebrent
Laudes carminibus, metris facta;
Quo te nomine indicabo dignum,
Te qua laude ZUALART *canam beatum?*
Qui non facta hominum refers profana,
Verum facta hominum refers sacrata.
Huc huc qui caperis lepore rerum.
Fundamenta rogas ATHENSIS *Urbis?*
IOANNEM *legito lepore plenum,*
Qui plenam pietate, laude plenam,
Urbem dulcisono lepore scribit.
Qui nostram meritis canit palæstram
Recte laudibus. Invidus facessat.
Carpis Zoile? carperis ZUALARDO.
Nostræ detrahit invidus palestræ?
Nostram laudibus afficit palestram,
Nostram munere indicat palestram,
Notam per varios sali meatus,
Notam per varios soli recessus,
Longinquas bene cognitam per oras.
Ergo Zoile contice, palestræ
Te nolente decus stabit, vigebit.

JOANNES DE TRAMASURE
Rethorices Professor.

DOMINO,

D. IOANNI ZUALART,

SANCTI SEPULCHRI EQUITI,

NECNON URBIS ATHENSIS

MAIORI MERITISSIMO

Gratulatur Amicus.

Antiqua repetes ab origine nomē ab Atho
Scribis, et illius quæ sit origo loci.
Famosæ scribis pia fundamenta palestræ,
Quam tu, præstantes scis genuisse viros.
Innatæ quisnam sit fons pietatis, ab unde
Zualarde impositum nomen et unde, doces.
Verum pro tanto, quis præmia digna, labore
Suggerat, an parvo munere scripta carent?
Illa quidem lauro, et magno sunt digna favore;
Munera cum spernas, gloria parta sat est.
Annuis: ingenitæ virtutis dona supersunt,
Tramite sic cœpto, dilige, vive. Vale.

ROBERTUS FINET *Bellofortius*
In athensi gymnasio Professor.

A MESS.[RS]

MESSIEURS LES

ESCHEVINS DE LA

VILLE D'ATH.

Comme l'an passé, *Les Archiducs noz Princes souverains, envoyerent en ceste Ville, Le Reverend et tres-docte Seigneur* Iean Baptiste de Grammey, *Leur Conseillier et Chronographe, Prevost de l'Eglise d'Arnem en Gueldre, Chanoine de l'Eglise Cathedrale de S. Lambert a Liege, etc pour faire la Topothesie et description de cestedite Ville, (comme il a faict de plusieurs autres,) avec ordonnance de lui administrer tous tiltres convenables au subiect, et quelque homme pour en ce l'assister, a quoy il pleut a Messieurs voz predecesseurs en Estat, me commettre (ores que peu qualifie) ayant (selon la capacité de mon esprit, neantmoins curieux en la recerche des antiquitez) faict quelque receuil, de ce que i'ay peu trouver de propre servant a la matiere. Ie luy en donnay des extraicts aucunement a son contentement, ainsy que quelques années au paravant i'avois faict au Seigneur de Houes Chevalier, venu icy a mesme effect, de la part de Monseigneur le Duc de Croy et d'Arschot, Prince du sainct Empire et de Chimay Gouverneur, Capitaine general et Grand Bailly de Haynnaut, etc.* (1)

---

(1) La Société des *Bibliophiles de Mons* publia, en 1836, un *Rapport sur les antiquités de Mons*, précédé de l'extrait d'un manuscrit intitulé: *Mé-*

Et ayant du depuis remis, au moins mal que iay peu, Le tout en forme de Cayer, contenant les antiquitez de la fondation et derivation du nom de cestedite Ville, ceux qui en sont estè Sei-

---

moires d'eschevin de Tournay. Cet extrait, communiqué à ces Messieurs par l'obligeant M. Gachard, est relatif à la mission de Gramaye dans différentes villes des Pays-bas. Les lettres du prince Albert, délivrées à Gramaye pour se rendre à Tournai, où il arriva le 17 septembre 1609, étaient datées, comme on le voit dans ce manuscrit, du mois de mars 1608. Les éditeurs du Rapport sur les antiquités de Mons nous apprennent que ce rapport était adressé au duc de Croy et d'Arschot, qui fut grand-bailli de Hainaut depuis 1593 jusqu'à 1612, et ils ajoutent qu'il serait possible que les recherches, dont ce rapport est le résultat, eussent été entreprises, à la demande des archiducs Albert et Isabelle, pour servir à leur historiographe Gramaye qui travaillait à un recueil des antiquités du pays. Ce que nous lisons dans cette dédicace nous porte à penser que ce Rapport est antérieur à la mission de Gramaye, et que ce que les archiducs firent plus tard en faveur de ce dernier chargé d'écrire l'histoire des antiquités des Pays-bas, le duc de Croy l'avait fait antérieurement, de son propre mouvement ou par ordre, pour le sieur de Hoves ou tout autre à qui celui-ci remettrait les documents qu'il aurait obtenus.

Le manuscrit mentionné ci-dessus nous fait connaître que Gramaye ne fut pas très-bien accueilli à Tournai, et il est même fort mal-traité dans une note de ce manuscrit, qui fait partie de l'extrait fourni par M. Gachard et que nous croyons devoir reproduire ici.

« On ne lui communiqua *(à Gramaye)* rien de ce qui peust faire contre
» l'honneur de la ville, scavoir les remuements et actes détestables y causez
» par les Heretiques, ains ce qui faisoit pour son lustre et sa reputation seu-
» lement. Au reste, on veit imprimer les escrits et recerches de ceste au-
» reille batavique, que l'on receut avec si peu de faveur pour les mensonges
» y trouvez, que les libraires ne les peuvent vendre qu'aux apoticaires pour
» en faire des coffins. »

Cet amour communal de bons conseillers, qui les porte à couvrir les imperfections de leur chère ville pour n'en laisser apercevoir que les beautés, est d'une naïveté fort originale. L'aveu consigné dans cette note pourrait nuire, aux dépens de la ville de Tournai, à la vérité de l'article de Gramaye sur cette cité.

La ville d'Ath n'est pas la seule visitée par Gramaye sur laquelle il n'a rien publié, et une partie des renseignements obtenus dans le cours de son voyage est perdue pour nous; aussi ne serait-il pas sans intérêt de s'attacher à suivre les

gneurs et Gouverneurs, ensemble ses Lieux de remarque, comme le Chasteau, les Eglises, Monasteres, Hospitaux, Le College renommé, auquel s'enseignent les bonnes Lettres : et les

---

traces de cet historiographe et de rechercher s'il n'existe point, dans les lieux parcourus et non décrits par lui, quelques monuments utiles de son passage. Je me suis un peu occupé de cet objet, mais sans succès; seulement, grâce à M. *Estienne*, de Maubeuge, j'ai retrouvé Gramaye dans cette dernière ville, où il paraît avoir été reçu avec plus de faveur qu'à Tournai, où d'habitude cependant l'étranger rencontre un fort aimable accueil. Voici ce qu'on lit dans les comptes de la Massarderie de Maubeuge :

« Du 16 au 20 mai 1608, maître Jean-Baptiste Gramaire *(sic)*, prévôt » d'armes, reste à Maubeuge par ordre de leurs altesses, pour recueillir les » antiquités et fortiucom *(sic et je ne devine pas)* de cette ville, ainsi que » les anciens écrits et priviléges et autres documens, de même que ceux du » chapître de Ste.-Aldegonde. M. d'Assignies (le prévôt) se fête ainsi que les » 2 gentilshommes qui l'accompagnent. La ville, par ordre de leurs altesses, » paye cette dépense qui s'élève à 179 livres 12 sols mon. de Hainaut. »

Ce qu'on doit ici remarquer, c'est la qualification de prévôt d'armes donnée à Gramaye et l'escorte des gentilshommes ; d'ordinaire l'Intelligence voyage sans bruit et sans suite.

Le même Monsieur Estienne vient encore de me communiquer une note qui fortifie ce qui est dit plus haut. D'une pièce qui s'est trouvée sous sa main, et adressée au chapître de Maubeuge, il résulte que « un mémoire » fut envoyé à madame et mademoiselles chanoinesses de Maubeuge pour » satisfaire à ce que monseigneur le duc de Croy et d'Arschot leur at requis, » par ses lettres du 25 décembre 1600, ensuite des ordres de son Altesse. » Ce mémoire contenait des demandes relatives à la fondation du chapitre, aux miracles, sépultures, tableaux, etc. A la fin on voit que les réponses devaient être envoyées, dans le mois, au sieur de Hove. Ce qu'il y a de fâcheux, dit M. Estienne, investigateur zélé de l'histoire de sa ville, c'est que la copie de ces réponses n'est plus jointe à cette pièce.

Je complète cette longue note par quelques mots empruntés à la *Biblioth. belg.* (t. 1er, p. 568), parce qu'en précisant des époques, ils peuvent favoriser des recherches ultérieures. Gramaye, lit-on dans cet ouvrage, obtint le grade de licencié *juris utriusque* le 26 octobre 1600. Il fut ensuite professeur d'éloquence et de jurisprudence. L'auteur ajoute, en parlant du même : « Post Belgii principum ac provinciarum historicus, locos pleraque toto » triennio lustravit, archiva inspexit, antiquitates eruit et descripsit. »

A. L.

noms de plusieurs hommes honorables qui en sont sortis; aucuns de mes bons amis, ont desirez d'en avoir copie, mais n'ayant la commodité en ce les complaire pour l'avoir le temps de le rescrire tant de fois, Iean Maes nostre Typographe, m'a requis le povoir mettre sur la Presse, à quoy (ores que mal voluntiers, pour cognoistre ces brouilars de peu de merité et indignes d'estre produits en public) ie suis néantmoins esté forcé de condescendre, pour satisfaire a mesdits amis, Et pour luy donner plus de lustre, Ie n'ay peu obmettre, le vous dedier, et presenter, priant le vouloir prendre de telle part, comme de bonne volunté promte a vous faire service, tant en general qu'en particulier, Ie le vous offre, avec requisition, de corriger et tracer ce qu'y trouverez d'incongru, et superflu, aussy augmenter ce qu'y manque de l'honneur deu a ladite Ville, et ie supplierai Dieu la præserver de toute contagion spirituelle et temporelle, aussy luy octroyer la grace d'estre tousiours agreable à ses Princes et Gouverneurs, et la douer de tout accroissement salutaire, aussy a vous et voz successeurs, la prudence requise a bien diriger ce qu'y concerne vostre cherge, semblablement aux miens et a moy, qui me suis voüe vous estre tant que vivray

MESSIEURS,

Bien humble et tresaffectionné serviteur,

IEAN ZUALLART
Mayeur de ladite Ville d'Ath,
ce 8. de Iuing, 1610.

APPROBATION.

Ce discours intitulé, *La Description d'Ath*, tiré d'anciens Autheurs, servira d'instruction et contentement pour les habitans du lieu, d'utilite et recreation a tous Lecteurs.

PHILIPPES LE GRAND *Licentie en la S. Theol. Pasteur d'Ath commis à l'apprèbation des Livres par Monseigneur l'Illust. et Reverendissime Archevesque de Cambray.*



DESCRIPTION DE
LA VILLE D'ATH.
FAICTE PAR IEAN ZUALLART,
MAYEUR D'ICELLE.

ATH. petite, Mais assez bonne Ville du Pays et Comté de Haynaut, est scituée proche des confins de la Province et Comté de Flandre, entre Tournay, Audenarde, Ninove, et Condé d'egale distance de cincq lieües, et quatre de Mons, et d'Enghien, au lieü ou la riviere d'Arbe se perd en celle de Tenre, laquelle par Lessines, Grandmont, Ninove, et Alost, se va rendre a Tenremonde, en celle de l'Escaut, et est des la dicte ville d'Ath puissante assez pour porter bateaux, et par icelle abreger la navigation de Haynaut (a scavoir de Mons, Valenciennes et Condé) iusques en Anvers, de plus de quinze iours, si la faculté et l'octroy du Prince y estoient pour a ce l'accommoder, de quoy passe cent ans et du depuis en ont estez proiectez quelques modelles, et en tireroit le Prince grand proufit, aussy le pays beaucoup de commoditez.

Ladicte Ville est assise sur un fond marescageux, mais environné d'un beau terroir labourable, et des bois, entre lesquelz est la franche forest de Willehourt, appartenant partye au Prince, et le residu a quelques Abbayes et personnes particulieres.

L'ayr y est doux, tres bon et salubre, et est la ville tant au dedans que dehors fort bien servie d'eau, a cause desdictes deux Rivieres, et plusieurs fontaines vives, mais indigente d'Estangs, préryes et pasturages, tellement qu'elle n'a des foins, ne poissons d'eau douce (du moins tant que pourroit suffir) quilz ne viennent de lieue et demy de la.

DE LA FONDATION
ET IMPOSITION
DU NOM D'ATH.

AU regard de sa fondation premiere et imposition de son nom, Il ne s'en trouve rien d'autentique ny d'asseuré, bien est il que frere Iacques de Guise Cervien (1), (ayant mis en ordre les annales ou Chroniques de Haynaut, et faict une Histoire de l'origine et progrés du Royaume de Belges, duquel autheur et de ses escripts plusieurs chronographes se sont servis) dict apres Lucius de Tongres, au premier volume de ses annales, qu'un Brutus Roy de la grand Bretagne, qui est l'Angleterre, assisté d'aucuns Albaniens qui sont les Escossois) vint faire la guerre a Aganippus Roy de Belges, et qu'estant defaict, iceux Albaniens se cacherent et se retirerent es marets d'une riviere ayant sa source en la forest charbonniere, laquelle passant partie par Lens, et partie par Chierves, la

---

(1) Par ce mot *Cervien* Zuallart veut dire que Jacques de Guyse était de Chièvres, en latin *Chervia* ou *Chiervia*, mais c'est une erreur ; de Guyse, qui passa la plus grande partie de sa vie à Valenciennes, où il mourut, était de Mons.

C'est ici la première des notes que j'avais préparées pour être jointes au texte; mais j'y renonce ; elles auraient été fort nombreuses, cela eût entraîné les lecteurs et moi beaucoup trop loin, et Zuallart courait risque alors de se trouver noyé comme jadis le Perse de Casaubon. A. L.

vient rendre par la Ville d'Ath, en celle de Tenre comme dict est cy dessus et furent ceste riviere (avec un Chasteau fondé, par lesdictz Albaniens a l'occasion deux) nommèz Albe, et du depuis comme encor modernemet par mot corrompu Arbe : puis estant la paix faicte entre eux et ledict Roy, Iceux Albaniens eurent permission d'habiter au long de ceste riviere moiennat certain tribut annuel, mais ayas faictz aucunes tours et forteresses de Village a autre (desquelles y en a encores quelques unes sur pied fort vieilles donnans tesmoignage de ce que dict est) ils se mirent de rechef a ce rebeller denians le tribut; pourquoy ilz furent iterativement chassez et confinez au de la des rivieres de l'escaut et la Carpe, sans le pouvoir passer sur peine de perdre corps et biens et de ce mandement (estant entretenu par les Princes successeurs bien que modere) est sorty le nom et effect d'Aubanite, ou Albanite, selon ledict auteur, lequel parlat encor de lautre riviere dict que le nom d'icelle et de la ville, procede des Anthenoridiens (qui semble estre les Paduans venus de Troye avec Anthenor, et en ces marches a la solde et assistance de Servius Hostilius fondateur de la ville de Serves, presentement dict Chierves a une lieüe de la ville d'Ath) lesquelz Athenoridiens ou Antenoridiens, furent campez en ce lieu pour faire la guerre aux Nerviens qui sont les Tournisiens, et luy laisserent a scavoir a la ville le nom d'Anth, et a la riviere, Tenor, en memoire de leur premier Prince Antenor, et ainsi ont ilz du de puis pour plus facile prononciation este appellez Ath et Tenre.

Ledict frere Iacques de Guise au second volume de sesdictes annales, narre encores qu'Attila Roy de Huns surnommé le fleau de Dieu) voulat yverner au territoire des Nerviens, se campa et fonda un Chasteau sur lesdictes deux rivieres Alba et Tenera, et l'appella de son nom Ath, en quoy se conforme aucunement Iean le Maire de Belges au livre troisiesme de ses illustratios des Gaules, disant, qu'au temps de Charles le Bel filz Ansigises duc des Tungrois, et Brabançons, survindrent les Tyrans, Attila Roy des Huns, Wallemer Roy des Ostrogots, et Adaric Roy des Gepides, destruisans la Gaule Belgique, et les citez de Treues, Mets, Colongne, Tongres, Bruxelles, et autres, et pour passer l'hyver planterent leur ost, au-

prez d'Astha en la grande campagne appellée le champ de Huns, ou est (selon ledict de Guise) le Village et Chasteau de Huncignies, ainsy nommez a cause desdictz Huns, estant distant d'une petite lieue d'Ath.

Or comme ces fondations et impositions de noms (ressemblans plustost des fictions Poëtiques et allegations fabuleuses, que veritables, ainsy que de plusieurs autres Villes grandes, dont aussi ne se trouve rien de certain, si est il toutesfois que comme toutes choses humaines, ont quelque commencement, et que les noms des lieux, ne se donnent sans occasion, Le plus vray semblable me semble estre l'allegation derniere, A scavoir que ledict Athilla y seroit esté campé, et y auroit faict ou commencé a faire ledict Chasteau, soit devant ou apres les prinses des Citez de Tournay et Cambray, et sa deffaicte es champs Cathelauniques, advenue selon Paul diacre Pomponius Letus, Iornandes, Procopius, Nauclerus, Ritius et une infinité dautres auteurs, lan de grace quatre centz cincquante: et sont ces champs Cathelauniques (en suitte du dire de Paradin, et autres) la Champagne, la Picardie, et pays adiacens, depuis Chaalons iusques en Flandres, et non le pays de Toulouze comme aucuns ont vouluz opiner, de tant que ledict Chaalons s'appelle encor ce iourdhuy Catalaunum en Latin, et est en la Gaule Belgique selon Ammian Marcellin; et Toulouze en la Gaule Narbonnoise, ou lors Theodoric Roy des Gotz, ennemy a Atthilla, avoit posé son siege royal, et comme ledict Athilla, avoit un camp de cincq cens mil hommes de guerre, Il n'est a doubter qu'il n'occupa grand pays en marchant, et qu'il ne pouvoit prendre et ruiner tant de villes grandes et braves come estoient lesdictes Tournay, Cambray, Arras, Terouane, Amiens, Beauvais, Reims, Chaalons, Mayence, Cologne, Treues, et diverses autres, sans yverner quelque part, et particulierement alentour d'Ath. Neantmoings, s'il m'est licité de dire aussy quelque chose du mien, Ie luy donnerois volontiers un plus honorable fondateur, que non Athilla, a scavoir (le braue, bien advisé, et redouté guerrier Patrice Romain, ia Chrestien) Ætius, lequel (a l'assistance de Merovée premier Roy des François es Gaules encor payen, Theoderic susdict Roy des Gots, Gondengus Roy de Bourgogne, Char-

les le bel Duc des Tungrois, et des Eburons, des Saxons, Rutenies, Attuatiens, et autres faisans quasi une force egale a celle de lennemy, luy livra la bataille et deffit le Tyran barbare aux camps susmentionez ; auquel conflict moururent cent quatre vingt mil hommes : et le peut ledit Ætius avoir poursuivy iusques cedit lieu ; Et ce qui le faict davantage presupposer, c'est que depuis environ quarante ans en ça, ouvrant la terre du costé du midy de ladicte Ville, pour faire des bricques, on y a trouvé plusieurs beaux vazes de terre et urnettes bien polies, de diverses couleurs et formes, avec une veine longue, large et espesse de plus d'un pied, toute de fer enrouillé et pourry, en laquele y avoit encor des fragmens de lames de quelques corseletz, et esperons ; qui donne grand argument, quil y peut avoir eu quelque insigne bataille, ou des armes cachées, comme firent ceux de l'armée d'Athilla en divers lieux en fuyant, et qui me le faict encor plus avant penser, c'est que les Allemans, et Flamens, ortographient le nom de ceste Ville par Aet.

Iunius en son livre de Nomenclatures et Ortelius en son Theatrum orbis, la nomment Athum Æssuorum par diphtongue, a la difference de ceux qui sont appellez Essui sans diphtongue, qui sont ceux d'Evreux en France, ou selon Hubertus thomas, ceux d'alentour d'Ath, les plus debonaires et coys en tous les Belges, come tesmogne Cesar au livre cinquieme de ses commentaires de le guerre Gallique, et ie tiens quil dit vray car le peuple est encor assez de mesme naturel, mais Merlian les assigne plus loin. Le mesme Iunius, Raymond Merlian, Franciscus Irenicus et autres, disent que les Attuatiens mentionnez par Cesar en ses commentaires et livres de sa guerre contre les Gaulois, descendans des Cimbres et Teutons, et lesquelz assisterent grandement les Nerviens, contre ledict Cesar, et le susnommé Ætius contre Attilla, estoient haynuiers ayans leurs sieges et demeures entre les confins des Eburons, Tongrois, et Nerviens, comme aussy tesmoigne ledict Hubertus Thomas Liegeois, en son livre de Eburonibus et Tongris, lesquels Attuatiens, apparamment devoient estre ceux dont la Ville d'Ath, porte encor le nom, pourquoi elle seroit bien plus ancienne que ledit Atthilla, ou Ætius, et devroit estre

nommé Athum Attuaticorum. Ce mesme territoire semble estre celuy qui s'estend entre Tournay, Renaix, Audenarde, et Grardmont et qui du depuis a esté nommé le Comté de Burbant, (ny ayant que la ville, qui a retenu le nom ancien des Attuatiens ou Aduatiens) et la Tour grosse assise sur un tertre, entre, les rivieres d'Albe et Tenre, au lieu ou est le Chasteau de ladicte ville, s'appelle encor la Tour de Burbant, lequel nom le susmentionné frere Iacques de Guise luy dit estre attribué par Tarquin le superbe, estant chassé d'Italie, comme voulant dire pour superbus, Bubentius duquel mot s'use encor quand on veut declarer quelqu'un estre superbe, on le nomme Bubenceux, Il dict encor que ledict Tarquin, conquist tout le territoire depuis le mont Pan, (qui est Mons) iusques au mont de Minerve, à present nommé le mont de la Trinité, ou de S. Audebert, et du depuis ce mot est corrompu, et dit Burbant, lequel nom luy est encore propre, apparant en ce que certain Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Cambray, ayant la surintendance du spirituel de cedict territoire, s'intitule Archidiacre de Burbant, combien que souvent par erreur ou ignorance, mesmes es susmentionnees annales, il s'escrit Brabant. Aussy les armes de la ville d'Ath, sont celles qu'au Iardinet de Haynaut, et par tout on attribue a la Comte de Burbant; à scavoir d'or a l'aigle Impérial de sable, posé sur un perron ou croix, d'argent a degrez, portant sur tout l'escusson de Flandres, qui est dor au Lyon de sable : differentes a celles de Grardmont en ce que ledict Grardmont porte le perron seul au milieu desdicts escussons, celuy de l'Empire, estant au costé droit, et celuy de Flandres a gauche, Et la ville d'Alost porte le mesme, excepté qu'en lieu du Perron, elle a une espee la poincte en haut; mais ie ne trouve par qui ny en quel temps elles sont esté données ou ordonnées; qui peut proceder de la petite diligence et peu de cure qu'ont eu les anciens, de le mettre par escrit ou que les advenues des Gots, Vandales, Vicegotz, Huns, Normans, et Danois, (ayans en divers temps courus et gastez la Gaule Belgique) les Archives, Eglises, Monasteres, et Monumens ont estez violez et aneantis, et les marques de la venerable antiquité effacees, tellement qu'à bien grande peine, si trouve il un seul sepulcre ou monument

d'aucun Prince ou Seigneur qui soit plus vieil, ou quelque genealogie d'iceux asseurée, au dessus de cincq ou six centz ans, ores que de lors s'en trouvent qui estoient grandz et hautement alliez.

DES SEIGNEURS D'ATH.

AU regard des Seigneurs proprietaires de la Ville d'Ath, on n'en trouve rien de particulier, fors que frere Iacques de Guise dict au second volume de ses annales hannoniques, que du temps d'Auguste César, un Galba, Gouverneur, restaurateur et Comte de Tournay, ordonnà que le Terroir de Burbant fut appellé Comté de Nerves : Du livre onziesme dudict volume, Il narre que Gerard de Ruscillon ou Roussillon Duc de Bourgongne (duquel est faict mention en la translation du corps de S. Magdaleine en Vezelay fondée par luy, et Dineus son Pere, filz de Saincte Leovile, Duchesse de Langres, et fille d'un Roy de Bourgongne, selon Teuet, Paradin, et autres, Iceluy Gerard estant chassé de son domaine de Bourgongne, et duquel s'escrivent choses estranges advenues a luy durant son exil) s'en vint en la Comté de Haynaut, et obtint Nerves et la Comté de Burbant ou avant s'en retourner en Bourgongne, Il fonda les abbayes de Leuse, d'Antoing, Condé, Renaix, etc. depuis tournées en Chanoinyes; mesme on tient le Chasteau de Condé sur l'Escaut, avoir esté basty d'iceluy.

Aprez luy long temps vint un Gueric, dict le Sor, lequel se clama heritier dudict Gerard de Ruscillon, du temps de Renier Comte de Haynaut, et par force obtint ladicte Comté se fermant a Leuze, ou il fit faire un Chasteau, qui se voit encore pour le iourdhuy : Il environna aussi de murs, Gerardmont, Lessines, et autres places pour se deffendre, et print semblablement la cité de Tournay ; Il print a femme la fille de Rasson de Chierve, et en eut plusieurs enfans, desquelz viennent ceux d'Avesnes, de Leuze et de Burbant. Finablement il fit paix avec le Comte, et releva ses Seigneuries de luy en fief.

Dudict Gueric descendit un Wericus surnommé Barbatus, Seigneur d'Avesnes, Le filz duquel appelé Theodoric fonda l'Abbaye de Liessies, duquel la Vefue nommée Ade, espousa Watier d'Ath et de Nivelles, en troisiesmes nopces.

De luy par alliance vint la ville d'Ath a ceux de la maison de Trazegnies, et fut vendue par Messire Gille de Trazegnies, lan mil cent et trente six, (selon frere Iacques de Guize) à Bauduin troisiesme du nom, dit l'edifieur. Comte de Haynaut, auquel ledict Gille estoit parent; et fit cedit Comte murer ladicte ville d'Ath, et faire le Chasteau, aussy reparer la tour grosse d'iceluy, Laquelle estoit fondée longtemps auparavant, comme se peut voir par sa structure et liaison des pierres du second, et troisiesme estage different au premier.

Ledict Comte fit faire ce Chasteau et forteresse lan mil cent et cinquante, pour cause de la guerre qu'il eut contre Thiry d'Elsat Comte de Flandres, en laquelle il eut pour fort grand ennemy le vaillant Rasse Seigneur de Gaure, militant pour ledict Comte Thiry, et voulut empescher l'erection dudict Chasteau, clamant droict en ladicte Ville, vendue comme dict est, par le Seigneur Trazegnies (pour faire le voiage de la terre saincte avec les Princes croisez) et semble que ladicte ville luy soit venue et succedée par l'alliance faicte avec ceux de la maison de Gueryc le Sor, Seigneur d'Avesne, Chierve, et Comté de Burbant, selon ce qu'il est contenu es 22. 37. et 62. chapitres du tiers volume des Annales de Haynaut; aussy que ledict Messire Rasse la vouloit retirer par proximité, ou y pretendre action, a cause de Dame Ide d'Ath et de Chierves sa femme, Neantmoins par la paix faicte entre lesdictz Comtes, et ledict Messire Rasse, elle demeura audit Comte Bauduin, et depuis ce temps là, ladite Ville d'Ath, est demeurée au domaine des Comtes de Haynaut, et abolissant le Tiltre de Comté de Burbant, la reduicte en Chastellenie et submis a icelle, les villes de Condé, Leuze, et Anthoing, avec environ six vingtz Villages, y constituans des Chastelains pour la gouverner, desquels, le plus vieu que iusques ores ay trouvé fut Messire Iean de Velaine Chevalier s'intitulant Chastellain

d'Ath, Flobecq, et Lessines, l'An 1342. Son successeur fut Messire Willaume du Chasteler lan 1346. Puis Messire Iean du Chasteler Chevalier Seigneur de Beaulain, l'an 1355. Messire Thiry de Vilers, Sire de Huncegnies, Chevalier l'an 1361. Messire Colart Rebbe Chevalier, 1364. Messire Daniel de Ghilinghien Chevalier Seigneur de Neuville l'an 1365. Messire Bauduin de la Motte, constitué par le Duc Aubert, l'an 1369. Messire Wuillaume de Ville Chevalier, Seigneur d'Audregnies, l'an 1372. Messire Iean de Grees, Chevalier Seigneur de Wattignies, l'an 13.. Messire Gerard d'Obyes au temps de Guillaume Duc de Baviere, l'an 13.. Messire Thiry du Presiel, l'an 1381. Messire Otto Descaufines, lan 1418. Messire Thiry de Mersem, lan 1423. Messire Iean de Croy Seigneur de Renty, Chevalier de l'ordre, iusques l'an 1465. Messire Iean de Hames, iusques l'an 1471. Messire Mathieu de Lausnay, iusques lan 1476. Messire Iean de Trazeignies, iusque lan 1482. Messire Anthoine de Fontaines, iusques lan 1488. Messire Robert de Melun Seigneur de Ronny, iusques lan 1503. Messire Anthoine de Lalain Seigneur de Montigny Chevalier de l'ordre, iusque lan 1513. Messire Baudry, Seigneur de Roisin, iusques lan 1520. Messire Iacques Seigneur de Ligne, iusques lan 1524. Messire Charles de Carondelet Seigneur de Potelles, iusques lan 15.. Messire Iean Baron de Trazeignies Chevalier de l'ordre de la Toison dor, iusques lan 1550. Messire Iacques Comte de Ligne, Chevalier dudict ordre pour la seconde fois lan 1555. Messire Ferry de Carondelet, Seigneur de Potelles iusques lan 1565. Messire Robert de Trazegnies Seigneur de Sepmeries iusques lan 1580. Messire Iean de Trazeignies Seigneur de Merlimont iusques lan 1584. Messire Charles de Gaure, Comte de Beaurieu, Chevalier, encor vivant la presente année 1610.

Tous lesquelz Chastellains, et Gouverneurs sont estez Gentilzhommes et Seigneurs de grande qualité et plusieurs d'iceux ont estez Chevaliers de l'ordre.

ACCROISSEMENT DE LADICTE VILLE, ET SES PRIVILEGES.

LE susmentionné Comté Bauduin dict l'Edifieur, decorà ladicte Ville d'aucuns privileges, et ordonnà, le marché franc qui se faict le Ieudy de chaque sepmaine, et le Duç Aubert de Baviere, Comte de Haynaut et Hollande etc. lan 1368. ordonna que nulz manans dudit pays de Haynaut, n'y pourront estre retenus n'y arrestez pour debtes, depuis le Mercredy iusques le Vendredy, afin d'avoir commodité d'y aller librement et du mesme retourner en leurs maisons.

Semblable franchise y a il durant la foire qui sy faict le mardy apres la feste Sainct Mathieu Apostre, Ladicte franchise durant tant que l'Aigle y est dressé sur le marché, ne fut que le debiteur se fut obligé durant ladicte foire ou franc marché : lequel privilege, a esté confirmé par le Duc Philippes de Bourgongne dit le bon, l'an 1450.

Tous manans, et mesmes les forains se faisans Bourgeois de ladicte Ville, et payans le droit de Bourgeoisye au Prince (a quoi ilz sont admis par les Mayeur, et Eschevins, qui en prennent leurs serments) sont affranchis du deu de mortemains; et si la personne estoit native de quelque lieu Aubain, Icelle est aussy affranchie du droit onereux, et odieux d'aubanité; mais payent meilleur cattel a la mort.

Les Arcbalestriers de la Ville, ont semblables privileges a eux donnez par les susmentionnes Guillaume et Aubert Ducs de Baviere, Comtes de Haynaut, et Hollande, etc. es années 1325 et 1364.

Et sont iceux Arbalaistriers accoustumez d'aller tous les ans le iour de la procession de Hal, audict lieu, pour visiter et porter en ladite procession l'Image de la Glorieuse Vierge Marie, au nom du Magistrat dudict Ath, qui l'a emprins faire pour et au nom du Prince et Comte de Haynaut y presentant

une robbe ;. Et ont lesdictz Arbalaistriers, la preeminence de la prendre des mains du Magistrat de ladicte Ville de Hal, avant toutes les autres Villes et confrairies, soit de Valenciennes, Tournay, Bruxelles, ou autres, qui s'y trouvent pour mesme occasion et subiect, et sont fort honnorablement receuz et traictez, par les Bailly et Magistrat dudict Hal, qui les viennent recevoir a cheval iusques hors de la porte de leur Ville.

Le Susnommé Duc Aubert de Baviere lan 1384. à aussy donné ses Lettres d'affranchissement pour tous Bastards et Bastardes, du droict de bastardise, en payant un meilleur cattel a la mort, si avant qu'ilz soient manans et faictz Bourgeois de ladicte ville d'Ath.

Lesquelz Bourgeois d'Ath, ne doivent nul tounieu, nè Winage, entre la Hayne, et l'Escaut, ne mesmes es Villes de Gand, Audenarde et Grardmont en ce qui est au deça de la riviere de l'escaut.

L'an 1406. le meme Guillaume Comte Palatin du Rhin Duc de Bavierre Comte de Haynault etc. octroya au Magistrat de ladite Ville d'Ath, de pouvoir avoir un ferme pour y conserver tout Lettriages et un seel obligatoir, et un aux Causes, aussi qu'elques hommes notables pour servir de Conseil au Mayeur et Echevins à bien regir et dispenser les biens d'icelle Ville;

Si ordonnat que nul Bourgeois d'Ath, pouroit être attraict par devant aucunnes Justices (fors pardevant lesdicts Mayeur et Echevins) pour debtes non obligée ou connuë pardevant hommes de Fiefs ou la Loy de quelque autres Villes.

Le Prince leur donna aussi lan 1397. lexemption de naller au Chef-lieu de Mons et Valenciennes pour matiere de rentes; et ont de fort ancienne coustume, qu'un bourgeois forain ne debvoit aucune taille, servitude, ny meilleur cattel au Seigneur soubz lequel il demeuroit, ne aussy aucunes Loix pour meslée; Et de plus, si un bourgeois estoit detenu en quelque

prison, aiant ses meubles arrestez, et il requit son franc bourg d'Ath, Ledict Mayeur par un sergent, le pouvoit aller querir, ou donner iournée au Seigneur ou Iusticier, pour luy faire droit a l'enseignement des Eschevins.

Si estoient lesdictz Bourgeois forains francs et exempts d'aller en ost ou chevauchée soubz quelque Seigneur que ce fut, mais estoient subiectz (quand besoing eut esté) de venir en ladicte Ville, a cheval ou a pied (selon leur qualité ou estat) a leur fraix ayder a garder icelle, tant que mestier estoit sans en pouvoir sortir, s'ilz n'en avoient le congé du Seigneur Chastellain.

Il y a encore eu beaucoup d'autres franchises anciennes qui s'obmettent pour (non plus que les precedentes) n'estre plus en usance, ayant neantmoins (avec les susmentionnez) esté confirmez par le prenommé bon Duc Philippes lan 1458.

Encor y a il d'ancienne coustume, (laquelle y est iusques ores observée) que quand quelque chariot, ou charette, ou sommier chargè de poisson de Mer, passe par ladicte Ville, qu'icelle en peut retenir une ou deux mandes, en payant le poisson, a ladvenant que le surplus se vend au mein de Valenciennes, ou de Mons, la ou on le porte.

Comme aussy la marchandise de toilles y est la plus frequente, et qu'on en apporte tresgrande quantité iournellement a vendre des lieux circonvoisins, lesqueles de là s'envoient, par les marchans, aux Royaumes de France Engleterre, et Espagne, Italie, Allemagne et par toute la Chrestienité, sous le nom de toiles d'Ath. Pourtant est il ordonné, apparant par Lettres de Privilege donnée de Philippe Duc de Bourgongne, que non obstant qu'icelles toilles soient seellees des seaux des villes d'Enghien, Lessines, Chierves, Braine, Sognies, Acre Montigny, et autres privilegées, qu'elles soient revisitees par des hommes a ce commis; pour voir si elles ont leur largeur et bonté convenable, et que d'abondant elles soient seellees du seel de ladite Ville d'Ath, sur peine de certaine amende contenue audit privilege.

Ladite Ville d'Ath par les deputez d'icelle, a la precedence a toutes les Villes de la province de Haynaut, de donner advis et parler toute la premiere es assemblées des Estats.

Il y a encore d'autres privileges pour divers cas qui s'obmettent icy pour eviter prolixité.

LES LIEUX ET EDIFICES PUBLICQS.

LA riviere d'Albe, Ambe ou Arbe, vient de plusieurs surgeons, des fontaines d'alentour de Herchies, Erbizoelles et autres lieux voisins, passe par Lens, Cambron, Brugelette, Arbe, et Attre et estant accrue d'autres rivierettes, et ruisseaux venans du Grousage, Bailloel, Huncegnies, la deuse, et Chierves, descend, et va par deux canaux munis des moulins du Prince et d'autres particuliers, au travers de la Ville, et se va rendre en celle de Tenre, ou elle perd son nom, laquelle à ses surgeons devers Briffoel, et lieux de la entour, et passant par Leuze, La Chapelle, Ligne, les deux Vilers et Irchonwels, vient laver les murailles de la Ville vers occident, du costé du Faulxbourg nommé Brantignies : de là elle s'en va vers les Villes de Lessines, Acrene, Grardmont, Ninove, Liedckerke; et Alost; Et traversant la ville de Tenremonde, (laquelle en prend son nom) s'en va rendre en la riviere ou fleuve de l'Escaut; et est puissante, grande, profonde et large assez, pour porter bateau, si (comme dict est au commencement) elle fut a ce acommodée, ce qui se feroit facilement, et porteroit grande commodité a tout le pays de Haynaut.

Au regard des principaux edifices publics, il y a le Chasteau, mentionné cy dessus, au milieu duquel, est la prenommée Tour de Burbant, la plus belle, grosse et eminente a quatre estages hauts efleuez, et tous voutez, (couverte en forme de pavillon) qui soit en toute la province, et est le rehaussement faict de bricqués, assis sur la premiere muraille grosse, a esté fabrique environ lan 1570. Il y a aussi la basse cour,

grande et spatieuse, environnée de belles et anciennes murailles, faictes (comme dict est) par le Comte Bauduin surnommé l'Edifieur; En icelle bassecourt est la salle des Iugemens et raisons, ou se plaident toutes les causes, tant civiles que criminelles, despendans de la haute Iustice : Si y a le Receveur des domaines du Prince, sa demeure avec franchise de maletotte, et ioignant sa maison, une bonne Chappelle Castrale : Les prisons du Prince y son pareillement, et est ce Chasteau avec sa bassecourt tenu pour franc aloet.

La maison de la ville, en laquelle s'assemble la Loy (comme sera dit cy aprez) a son frontispice sur le Merché ; au milieu duquel de tout temps a este posée une croix de pierre a degrets, ou on vent les poulailles et volilles.

En la Ville sont aussy deux Eglises Paroissiales, La principale desquelles est dediée a l'honneur de Monsieur Sainct IULIEN le Martir de Vienne, duquel y a partie du Test de son S. chef, et autres reliquiaires, tenues en grande reverence, dens une fierte ou chasse d'argent merveilleusement bien elaborée ; Ceste Paroisse estoit auparavant au dehors de la Ville, au lieu qu'on dict le vief-Ath, en une Eglise ruinée par les heretiques de nostre temps, et dont encor se voit une Chapelle dediee a Sainct IULIEN le Navieur, avec son Cimetiere decoré de fort anciennes tombes, Mais ceste Paroisse a este transportée au dedens de la Ville en l'Eglise susdicte, du consentement du Prince Aubert, lan 1393. Et y furent les saincts fondz baptismaux avec les saincts sacremens et reliquaires transmis lan 1404. de l'ordre et consentement du Reverendissime Pierre d'Ailly, lors Evesque de Cambray, lequel y confirma les indulgences concedées lan 1399. a ceux qui se trouveroient a la procession d'icelle Eglise et Ville instituée par le Reverendissime Andrieu Evesque dudict Cambray lan 1391. laquelle procession se fait reveremment tous les ans, le Dimanche plus proche de la feste de la decollatiõ Sainct Iean-Baptiste en Aoust.

En icelle Eglise se chantent iournellement les heures canoniales, et es iours solemnels avec orgues, et musique honnora-

blement, ores qu'il n'y a college de Chanoines, ains seulement un Pasteur, (et celui d'a present se nommé Maistre Philippes le Grand, natif de la Ville, personnage docte et Licentié en la saincte Theologie,) assisté des Vicaires et Chapellains, lesquelles heures furent instituees lan 1478.

Il y a en icelle Eglise vingt sept chapelles, desquelles les dixhuict autelz sont taillez et dorez, les autres aussy taillez et painctz, desquels les dix neuf sont entretenus par des confreries et mestiers, les trois du cœur par la Ville, et les cincq restantes par des confreries pieuses et devotes, et toutes bien honnestement et richement parées, chacune confrerie s'efforçant par une vertueuse ambition, et devotieuse affection qu'ils ont a la maison de Dieu, le faire au mieux.

Le Clocher de ceste Eglise est bien haut et le voit on de fort loing, si est muny d'un tres-bel accord de vingt deux cloches, sonnants des chants Ecclesiastiques et autres avec belle harmonie musicale, tant aux heures qu'aux demyes heures : et a une tres-bonne horloge avec quatre quadrans aux quatre faces de ladicte tour, La flesche de ceste tour ou clocher, haute de cent cincquante piedz fut de malheur abatue, par les vents grands, oragieux et tempestueux, telz que de memoire d'homme n'avoient estez veuz ny ouys de semblables, et advint par un Lundy qui estoit le lendemain de Pasques, vingt septiesme de mars, lan mil six cens et six, entre douze et une heure au midy, comme chacun se preparoit pour aller au sermon : ceste flesche (avec une infinité d'autres) tomba du haut en bas de la tour, mais de telle façon comme si avec un engin elle eut esté efleuee de son siege, et posée en bas sur la terre, du costé de sa tour, et de la se renversant, elle tomba du bout sur une maison d'envers la riviere qu'elle enfondra iusques au dernier estage de la cuisine en laquelle sept ou huict personnes s'estoient sauvées pour ne pouvoir aller par les rues, a cause de l'impetuosité d'iceluy vent, comme des ardoises, tuilles et bricques, qui volloient, et tomboient comme floccons de neiges sur les rues, mais graces a Dieu ; il n'y eut là ne ailleurs personne blessée, seulement l'Eglise fut fort endommagée, en sa couver-

ture et deux Chapelles enfondrées des pierres et des deux petites flesches laterales, qui tomberent sur icelles, et a ladicte flesche de hauteur de cent cincquante cincq piedz esté remise en son pristin estat, plus belle que devant, et toute couverte d'ardoises, et achevée environ an et demy aprez, a scavoir en lan 1608. aux despens de la Ville, Ayant couste plus de trente six mil livres tournois, monnoye de Haynaut, et n'y a clocher ny tour plus belle ne plus haute en toute la province de Haynaut, n'y Eglise mieux ornée que ceste cy.

La seconde Eglise Paroissiale s'intitule de Sainct Martin, et est desservie et regie seulement par un Pasteur, assisté de quelques Vicaires, le Pasteur moderne s'appelle M. Erasme Martin, Bachelier en la Saincte Theologie : Icelle Eglise avant ces derniers troubles, estoit scituée aux Fauxbourg de Brantegnies, mais fut par les heretiques bruslée avec lesdictz Faulxbourg et Abbaye ioignante, lan 1578. soubz ombre que la ville ne pouvoit estre fortifiée que par ce moyen, mais leur desseing principal estoit de destruire les lieux pieux, et anichiler le service divin, a ce instiguez par les ministres de l'ennemy de Dieu, mais les gens de bien Catholiques l'ont de fond en comble de nouveau rebâstye au dedans de la ville, et a este du tout achevée dans l'espace de dix ans, n'y aiant lors cent escus en masse pour la commencer.

MONASTERES.

IL y a aussy trois Monasteres, et un quatriesme qui est ia fort avancé d'estre edifié ; Le premier est de Dames de l'ordre de Sainct Bernard ou de Cisteau, scitué proche dudict Fauxbourg de Brantignies, sur la riviere de Tenre, et est gouverné par une Abbesse, de laquelle la crosse ne pese trop, cest a dire qu'elle n'est fort riche, ces Religieuses y vindrent premierement d'Audenarde lan 1234. durant les guerres d'entre les enfans de la Contesse Margueritte de Flandres à scavoir Guy de Dampierre, et Iean d'Avesne, assiste de Guillaume Comte de Hollande, esleu Empereur, comme appert par les

lettres de Madame Ieanne, et ladicte Dame Marguerite Contesses de Flandres et Haynaut, sœurs et Filles de Bauduin Empereur de Constantinople, l'une dudict au 1234. et l'autre de lan 1254. auquel transport consentirent les Evesques de Cambray et Tournay. car auparavant y avoit un Monastère de S. Benoist subiect a l'Abbaye de Liessies : Ce monastere s'appelle pour ceste cause Nostre Dame du refuge, et vulgairement l'Abbaye d'Ath ou l'Abbiette, Laquelle (ayant esté totalement bruslée comme dict est) se va de iour a autre restaurant, et s'y sont lesdictes Religieuses retirées derechef de la Ville ou elles sestoient refugees durant ces miserables troubles, ayant presentement pour Abbesse Dame Marguerite Procureur dit de Hauport, niepce au Reverend Abbe de Cambron damp Robert d'Hóstelart, native dudict Ath.

Le second Monastere est audedans et quasi au milieu de la ville nommé Nazareth, habité de Religieuses de l'ordre de Sainct Augustin, asséz pauvres, mais vivent fort vertueusement soubz le regime d'une Mere Prieuse nómée Sœur Iehne du Moulin, et y sont estez comme sont encor des filles bien nobles des maisons de Werchin, Trazegnies, Mastain et autres. Ce monastere auparavant fut un Beghinage institué lan 1416. par un Maillet Boudart Bourgeois de la Ville, Lequel amortit et donna sa maison (par le consentement du Duc Guillaume de Baviere, pour faire ledict Beghinage, et hospital de six pauvres femmes, mais lan 1464. le 9. Mars ce Beginage fut changé en Religieuses dudict ordre de S. Augustin. Ce Monastere par un feu de meschef, fut du tout brusle avec environ huict cents maisons de la ville, le 3. May lan 1435, au temps de Dame Marguerite de Bourgongne fille Philippe le hardy Duc de Bourgogne, et vefve dudit Guillaume Duc de Baviere Comte de Haynaut, laquelle ordonna la restauration en estre faicte.

Le troisiesme Monastere est des freres Mineurs de l'Observance, fondé par un des predecesseurs Messire l'Amoral Prince de Ligne et du Sainct Empire, Chevalier de l'ordre etc. nommé Messire Iean Baron de Ligne, (Lequel y a sa sepulture efleuée entre le cœur et une Chapelle dediée a Monsieur Sainct

Iean Baptiste erigée par feu Messire Iean Baron de Trazeignies, etc. Chevalier et doyen de l'ordre de la Toison dor, Chastellain ou Gouverneur, d'Ath avec Madame Isabeau de Werchin sa compagne, apparant par leurs armoiries paintes tant sur la Table d'Autel que les vitres d'icelle Chapelle; Ce Monastere est tres-beau, orné d'une belle Biblioteque, et dune Eglise autant richement parée et decorée de fort belles painctures et sculptures, qu'autre qui soit en tout le pays, Si est pourveu d'un grand nombre de religieux, vertueux, pieux, et bons predicateurs, entre lesquels modernement se trouve le venerable et tres-docte Frere Pierre Carpin, Lecteur dudict Convent, enseignant a ses Freres, la Saincte Theologie et y est Gardien le venerable Frere Nicol d'Annis, semblablement tres-bon predicateur, et grand mesnager, aspirant merveilleusement a la decoration de la maison de Dieu.

Le quatriesme Monastere encommencé estre Frabriqué avec l'aide de Dieu, sera des Peres Capuchins, desquelz, les Gouverneur, Magistrat, et peuple de la Ville, ont accepté la venue.

HOSPITAUX.

IL y a encor quatre maisons pieuses, comme Hospitaux fondez et ordonnez pour la retraicte de gens pauvres vieilles et caducqs, a scavoir un pour les hommes et trois pour les femmes.

Outre ce y a trois Hospitaux, les deux servans a loger tous pauvres passagers, et intitulez de Sainct Iulien, et Sainct Iacques, le premier est entretenu par la Ville et du revenu des pauvres.

Et le second par les confreres ayans faictz le voyage de S. Iacques en Compostelle.

Le troisiesme et principal hospital, intitule de la Saincte Magdaleine, est un Monastere de religieuses charitables et hospitalieres, vestues de drap brun-gris, tirant sur le noir,

portans des couvrechefz blancs, et failles de mesme drap comme begines, mais ne sont vouees, et peuvent sortir et se marier quand bon leur semble, ce qu'est advenu bien rarement, et en y a d'aage de quatre-vingtz ans qui ont des leur ieunesse servy audict hospital, et na on oncques entendu graces a Dieu qu'aucuns d'icelles se soit obliee en la conservation de leur pudicite, et ont une Mere pour souveraine qui les regit et gouverne nommé Sœur Adrienne de le Sille avec peu de faculte et moyens, mais la Ville les assiste en norriture, tant desdictes religieuses, que grand nombre de malades qui y sont iournellement receuz, soignez, et alimentez fort curieusement et honestement : et sont lesdictes Religieuses subiectes ores que non vouees comme dict est, de servir tous malades envoyez audict hospital par charge du Magistrat, mesmes les pestiferes, tant par la Ville, que le lieu ordonne pour la retraicte d'iceux, quand Dieu est servy en affliger icelle dicte ville, lequel par sa divine grace nous en vueille preserver.

De cet hospital ont este tirees premierement une seur Ieanne Peltresse, pour estre Mere et instructiere d'une semblable societé de Religieuses, et de l'ordre a y observer, lors que lon erigea l'Hospital de Sainct Nicolas a Mons, et y est ladicte Sœur Ieanne terminee pleine de iours en ceste charge.

Le mesme a esté faict de nostre temps, a l'erection d'un tel Hospital en le ville de Sainct Gislain, aussy lan 1600. A la requeste du Prince, et de plusieurs hommes honnorables tant Ecclesiastiques qu'autres de la Cité de Liege, Ledict Prince habandonnant sa maison appellée Baviere, pour en faire un Hospital, Leur ont esté envoyées quelque nombre de Religieuses du susdict Hospital de la Magdaleine, lesquelles y ont estez fort honnorablement acceptees, et y ont introduict un ordre pareil qu'elles observent, aussy receues et instruictes des religieuses nouvelles du lieu, en leur congregation : tellement que ledict Hospital est me[illegible]ivers autres Hospitaux, fondez a l honneur de Dieu, et s[illegible]gement des pauvres malades.

Les Religieuses susdictes de la Magdeleine; sont submises au Pasteur de S. Iulien et au Magistrat, Lesquelz ordonnent et cognoissent de la reception des Religieuses nouvelles, et creation de leurs Meres superieures, tellement que la Mere decedée, les Mayeur, et Eschevins vont dans certaine place de l'Hospital s'informer des Religieuses particulierement, de l'idoinité de celle qu'elles iugent estre capable pour succeder a la trespassé, Lesquelles aussi leur rendent annuellement compte de leur revenu, et mises de leur administration.

Cedict Hospital est aussy doüe d'aucuns privileges, a scavoir que lesdictes filles Religieuses y peuvent porter leurs biens et facultez et en iouyr comme si elles estoient au monde, et sont affranchies a leur mort du droict d'Aubanite, et demortemain, apparant par lettres du 14. iour du mois d'Avril 1449. Et par autres du 18. decembre 1450. Le bon Duc Philippes de Bourgongne accordà et ordonnà, que tout ce que les pauvres (allans de vie a trespas audict Hospital) y auront apportez de vestemens et autres biens meubles, demeureroit au proufit d'iceluy.

Et par autres lettres du 19. Octobre 1453. a esté octroyé audict Hospital le meilleur cartel de ceux et celles qui y trespasseront, semblablement les successions des biens des serfz bastardz et aubains trouvez en iceluy, au iour de leur decez, sy avant qu'ils n'excedent la valeur de vingt quatre livres tournois.

Dans ladicte Ville d'Ath, et au dehors d'icelle, y a encor diverses Chapelles, esquelles se celebre la saincte Messe, si comme hors la porte de Brantignies, une Chapelle fondée par M. Martin du Castillon Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Tournay, natif de ladicte Ville d'Ath, au lieu ou estoit l'ancienne Eglise de S. Martin de Brantignies (ruiné comme dict est cydessus) avec un Ho[illegible]l, pour quatre femmes vefves, une Escole, et la demeu[illegible]n Chapellain prebendé.

Une autre Chapelle a esté restaurée hors la porte ditte de Pintamont, par le Magistrat et gens de bien, au lieu qu'on dit le vief Ath, ou anciennement estoit l'Eglise Paroissiale et principale de la Ville, soubz l'invocation Monsieur S. Iulien le Navieur.

La troisiesme est au dehors la porte, ou est le chemin qui maine vers Enghien, et Bruxelles, laquelle a esté premierement encommencee sur le Wareschaix par un Iean Gobert pelletier, Bourgeois de ladicte Ville, pourquoy elle a este longuement appellée la Chapelle Gobert, et estant durant ceste calamité commune, ruinée et habandonnée, elle a esté restaurée et est encor honnorablement entretenue, par ceux qui ont faict le sainct voyage de nostre Dame de Lorette en Italie, lesquelz (s'estans ioinctz en une confrairie pieuse a l'imitation de celles d'Italie,) y font celebrer l'office divin, et ont a ceste raison faict appeller ladicte Chapelle nostre Dame de Lorette, ayans (a la solicitation de Iean Zuallart Mayeur de ladicte Ville, estant a Rome, lan 1586. obtenuz du Sainct Pere le Pape Sixte cincquiesme des indulgences plenieres, pour tous ceux qui s'associeront a ladicte confrairie, et observeront les poinctes contenus en la bulle et status : en laquelle confrairie, plusieurs Prelats, Seigneurs et Nobles, se sont mis soubz leur signatures; Il y a aussy semblables indulgences pour tous les jours solemnels de nostre Dame, et aux Pasques, a ceux qui la visitent par devotion, mesmes tous les iours, comme appert par lesdictes bulles, données de nostre Sainct Pere le Pape Sixte quint, et par les Illustrissimes Archevesques de Cambray : et si faict aux iours des festivitez susdictes, la Messe et Salve Regina solemnellement en musique.

Et y sont faictz par l'intercession et merite de la tres-glorieuse Vierge Marie, des fort beaux miracles, depuis l'institution de ladicte confrairye, Et est ladicte Chapelle visitée iournellement de beaucoup de peuple devotieux, tant de la Ville que d'ailleurs. Hors la mesme porte, et au costé dudict chemin plus avant vers les bois, est encore un autre Chapelle fabriquée à l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, où plusieurs

personnes fievreuses la vont servir, et se surnommé la Chapelle des Champs, ou de Terman, pour estre fabriquee et entretenue de quelques bonnes personnes surnommées de Terman.

Au dedans la Ville au Chasteau, est une Chapelle castrale assez bien dottée, laquelle se donne a tour de roole aux chantres de sa Majesté. Au milieu du marche, en y a aussy une, faicte et entretenue, par les confreres Sainct Iacques, mentionnez cy devant, ou tous les matins a six heures se celebre la S. Messe.

Es maisons des Abbayes de S. Martin, et de Nostre Dame du Refuge, en y a semblablement, ou les voisins sont accommodez en leurs devotions, et y a en celle de S. Martin, la tombe d'un Prelat duquel la stature est faicte de fonte fort bien elabourée.

Entre les lieux les plus remarquables apres les Eglises, y est la grande Escole bien famée par tout le monde, pour le bon ordre et usitée methode que l'on y tient et conserve, et le bon fondement qui sy donne aux enfans estudians, es bonnes lettres lattines, et Grecques, tellement que de toutes pars, tant de France, Allemagne, Frise, Hollande, Zeelande, Brabant, Flandres et autres provinces, mesmes de Louvain, voire d'Italie, et d'Espagne, plusieurs gentilzhommes, et personnages doctes et de qualité, l'ont choisye, pour y envoyer leurs enfans, prendre leursdict fondemens, et en y a presentement des estrangers, estans tabliers au Regent, et des cameristes iusques a nombre d'environ trois cens, et de ceux de la ville et lieux circonvoisins encore autant, qui tous sont conduicts festes et dimenches a la grande Eglise les commensaux et cameristes avec leurs robbes et manteaux, et les autres en surplis, pour estre prisens a loffice divin, et aller aux processions, et avec telle modestie que le bon Catholique prend plaisir à voir une ieunesse si bien moriginée en l'Eglise, et sont menez par cincb ou six soubmaistres que le Regent entretient et stipendie, la pluspart Prestres, qui marchent au milieu et derriere eux.

Le Regent moderne est homme tres-docte et gratieux, nommé Maistre Pierre du Iardin, Lequel nous affirme que depuis qu'il est en son office iusques a present, portant environ dix sept ans accomplis en la presente année mil six cents et dix, Il a mis ou ayde a mettr'a l'Autel, c'est a scavoir qui se sont faict Prestres de son temps, tant en religion qu'autrement, entre sept a huicts cents de ses disciples, tellement qu'il n'y a quasi College, Ville ou Monastere, ou il ny a des enfans et Escoliers d'Ath, et n'espargne la Ville rien qui peut servir a son entretenement et increment : S'y a il des Prelats, comme Damp Robert d'Hostelart, presentement Abbé de Cambron, feux Damp Iean D'ype, et Damp Iean Carton iadis Prelats de Maroille et Saint Amand, Aussi celuy de Liessies, et divers autres, qui ont faicts et advancez des bonnes sommes de deniers, pour tousiours l'augmenter, y ayant celuy de Cambron susdict faict fabriquer une belle Chapelle, ou les Estudians voient tous les iours consacrer le corpus Domini, et y a des privileges, et indulgences plainieres, concedées par nostre Sainct Pere le Pape Clement VIII. a l'instance du Reverend Nicolas de Rebbe, Docteur en la Saincte Theologie, et Chanoine de l'Eglise collegiale de Sainct Pierre a Lille, natif de ladicte Ville d'Ath.

HOMMES ILLUSTRES.

D'Icellesdictes escole, et Ville, sont sortis des personnes grands, ayans acquis reputations honnorables, entre lesquelz de nostre cognoissance et sciecle, les plus renommez sont Michaël Bayus grand Docteur et professeur en la Saincte Theologie en la Cité de Louvain, lequel pour sa science et doctrine a este appellé au Concile de Trente, avec les autres Peres, et a beaucoup disputé et escrit contre certains heretiques de son temps ; Iacobus de Bay son Neveu, Iudocus Heileus, Ioannes Rubus, Petrus Coretus Pasteur de nostre Dame en Tournay, Ioannes Lenseus, tous Docteurs en ladicte saincte Theologie ia trespassez; et des vivans, Il y a encor Guillelmus Mercerius, aussy Docteur et Professeur en ladicte Cité et Fa-

culté : Le sçavant Petrus Gudelinus Docteur et professeur en droict, Les feuz Maistres Iean Buisset Pere et Filz, qui sont estez Docteurs es droicts; Secretaires des Princes, et Greffiers de leur grand Conseil a Malines, ayant ledict Maistre Jean pere, son frere M. Iacques Buisset, Docteur en Theologie; Lequel est mort Penitencier de sa Saincteté en la Cité de Lorette environ lan 1580.

Le grand et renommé Docteur Iustus Lipsius puisnagueres decedé audict Louvain, se loüe en un sien traicté de l'erudition premiere par luy receue ausdictes Escoles d'Ath.

Il n'y a quasy Abbaye, Colleges de Chanoines, ou Monasteres en Brabant Flandres, Haynaut et Namur, qui n'ont euz des Religieux, et des Prelats, natifz d'Ath, ou sortis d'icelles Escòles, entre autres de nostre temps, nous avons veu un Abbé de Gemblours, Lequel avec autres fut envoyé en Espagne, devers le Roy, qui le receut honnorablement pour sa reverence et grand aage; A Sainct Amand fut estably feu damp Iean Carton (1), la ou de cent années ou environ ny avoit eú Prelat

---

(1) En faisant, comme je l'ai déjà dit, le sacrifice de ce que j'avais préparé de notes pour joindre à cet opuscule, j'ai cru devoir conserver la suivante :

Jean Carton fut le 72e abbé de S. Amand. Voici son épitaphe inédite et inconnue. Je la crois composée par Bauduin Dénis, moine de S. Amand et auteur de plusieurs ouvrages de poésie latine, qui tous sont restés manuscrits. Je donnerai à l'occasion une notice sur cet écrivain. On ignorait jusqu'à présent où il avoit pris naissance; j'ai découvert qu'il appartenait à la ville de Lille, qui fera peut-être fi de ce léger accroissement d'illustration intellectuelle. La plupart des cités s'en montrent jalouses; mais, en général, Lille ne tient pas aux richesses.......... poétiques et ne se soucie guère de pareilles épices.

« *Epitaphium Joannis Carton, abbatis, qui obiit* 1606, 5 *februarii.*

« Praesul Joannes Carton, peperere relicta
» Immortale cui tot monumenta decus,
» Hic jacet, exacti bis nono muneris anno,
» Extinctus februi quinto ineunte die.
» Mens submissa, animus vigil et contemptus honorum

de la maison, Ains avoit ladite Abbye esté administrée par des Evesques, d'Utrecht, Tournay, le Cardinal de Granduelle et autres; Le penultiesme Abbé de Vicogne, Les modernes de Cambron, Damp Robert d'Hostelart, et son Prieur; damp Iean Farinart, Docteur en la S. Theologie, Celüy de Chasteau l'Abbaye, Grardmont et divers autres, dont ie ne cognois les noms : ont estez natifz de ceste Ville, Bref grand nombre d'hommes doctes, Licenties, et d'estat honnorable, tant Ecclesiastiques que laix, scavans en toutes sciences en ont estez produictz, et plusieurs, ores que non nays en icelle, ains y ayans seulement estudiez, se sont dictz ab Atho, afin d'estre tant mieux receuz, pour la bonne renommee de ladicte escole; Ie ne pnis obmettre de mettre au nombre d'iceux, feu Iulien Biddaut, vivant conseillier et Bailly de la Tres-noble maison de Ligne, son Fils Maistre Iean Biddau, Chanoine de S. Pierre a Lille, et Gille Bidau Maistre de la Chambre des Comptes de noz Princes audit Lille, et leur commissaire en Bourgongne, aussy un feu maistre Iean Taisnier duquel Guicciardin en son Histoire des pays bas, au lieu ou il parle de la ville d'Ath, faict honnorable mention, le nommant Docteur es droictz, Poëte couronne, fort renommé et excellent Mathematicien, grand maistre en la musique, aiant escrit une œuvre tres-belle et digne des choses mathematiques : bien est il, qu'aucuns et lesquelz (peut estre ne l'ont oncques veu ny cognu)

» Huic ad amoena Poli gaudia fecit iter.
» Carolus ejusdem cui Par successor honoris
» Hoc marmor grati pectoris ergo locat. — 1606. »

Jean Carton n'avait rien épargné, durant sa prélature, pour embellir son abbaye spirituellement et temporellement : « Ad reparandum (dit la *Gal-* » *lia christiana*, t. 3, p. 268) coenobium tam in spiritualibus quam in » temporalibus se contulit, omnino feliciter..... — Multis aliis quae ad templi decorem praeclare gessit commendandus. »

L'ouvrage auquel nous empruntons ces mots, place la mort de cet abbé au 4 février. Landelin de la Croix, (auteur d'une histoire de l'abbaye de S. Amand), qui fait un pompeux éloge de Jean Carton, donne aussi la même date. A. L.

ont parlé mal de luy, pour n'avoir vescu si modestement que meritoient ses sciences : Neantmoing plusieurs tant en Italie, France, et Allemagne et autres Provinces, le respectent, ensemble sesdictes œuvres pour son scavoir.

Et non seulement sont sortis de ladicte Ville, des hommes vertueux, mais aussy du sexe feminin un nombre infiny de Filles, qui se sont rendues religieuses en divers Monasteres, et desquelles plusieurs sont parvenues au degré de Prelature.

Il y a en ladicte Ville encor Plusieurs Escoles, nommées petites, subiectes ou submises a la grande, ou les petits enfans de tout sexe sont enseignez a lire et escrire la langue vulgaire, chiffer et getter, mesmes une Escole Dominicale ou Dimanches et Festes on faict aller les enfans, pauvres et mendians, aux fraix de la Ville : Et pour les y attirer on leur donne souvent des aumosnes extraordinaires comme chausses, soulliers, patins et choses semblables, et a iceux enfans on enseigne le Pater noster, l'ave Maria, le Credo, les commandemens de Dieu, et de la Saincte Mere Eglise, et ce qui est necessaire de scavoir au Chrestien, mesmes a lire et Escrire, es deux langues, et sont tous les Dimenches et Festes, cathechisez publiquement par quelques hommes d'Eglise.

Il y a encor une maison en forme d'Hospital, erigée depuis quarante ans ou environ en ça, ou sont nourris, eslevez, et endoctrinez tous pauvres Orphelins natifs de la Ville, tant qu'ilz soient grandz et instruicts aucunement en quelque mestier, selon leur inclination, pour gaigner leurs vies.

Les communs pauvres mesnages, sont aussy aucunement allimentez et prebendez, selon leur peu de revenu, et Legations a eux faictes, et qui se font par gens pieux, pour lesquelles distribuer, sont choisis chacun an par le Magistrat deux notables Bourgeois de la Ville.

Le peuple y est assez debonnaire, pieux, devôt, et bon Catholicque, se delectant a embellir et decorer les Eglises : vo-

lontairement subiect aux Gouverneur et Magistrat, Si est aucunement industrieux au faict du traffic et ars mechaniques, et le principal commerce qui s'y faict, c'est en draps, et en toilles qui s'y apportent vendre des lieux circonvoisins comme a l'Estape de telle marchandise, et touttes passent soubz le nom de toilles d'Ath, tant en France, comme Espagne, Italie, et Allemagne, voire en Brabant, Flandres Namur, Liege, et autres Provinces de pardeça, selon que dict est cy devant.

Plusieurs toilles s'y taignent en bleu, et pers, et senvoyent en grande quantité es Provinces susdictes comme aussy des toillettes fines, appellée Rolletz de Cambray.

Leau des deux rivieres est fort propre a taindre toutes sortes de couleurs, pourquoy y tainct on aussy bonne quantité de drap, qui s'apportent d'ailleurs.

Icelles eaux sont aussy bien aptes a blanchir toilles, qui faict qu'il y a plusieurs curoirs, tant au dedans qu'aux environs de la Ville, mesmes aux villages circonvoisins signamment a Irschenwelz, appartenant au Seigneur Baron de Trazegnies.

Ledict peuple est aussy fort aumosnier, qui cause d'y attirer beaucoup de pauvres, mesmes des lieux loingtains et estrangers, et y peuvent les pauvres passagers, seiourner trois nuictz es Hospitaux,

Il y a encor plusieurs confrairies, aucunes pieuses comme sont celles de Nostre Dame, et de Sainct Iulien, de S Anne, S. Nicolas, du Nom de Iesus, de nostre Dame de Lorette, et du Sainct Sepulchre, pour ceux qui ont faict le salutaire voyage de Ierusalem) et autres qui se veulent associer a iceux, pour gaigner les Indulgences concedées a icelles.

Les autres sont les Arbalaistriers bien privilegez comme est demonstré cy dessus.

Les Canoniers tirans a la harquebuze et Coleuvrines (des-

quelz le Prince en tire souvent aucuns, pour s'en servir en ses sieges de Villes ou places a battre et Canonner) et soint subiectz d'assister a la Iustice, en estans requis par Monsieur le Gouverneur.

Puis il y a trois confrairies ordinaires d'Archers, qui s'exercent a L'arca main pour plasir, et pour eviter oysvite et yvrongneries.

Et toutes ces Confrairies, ont des Iardins a berseaux, a ce propres, et chambres pour leur retraicte et congregation.

Comme ont aussy les Confreres Gladiateurs une sale pour tirer des armes.

Toutes lesquelles Compagnies, sont de sy long temps instituées, que l'on n'en trouve le principe, Et ores que quelquesfois elles ont esté delaissees, si est-ce qu'elles sont remises, et ont renouvellées leur serment, qui est de bien garder la Ville, de Maintenir la Foy Catholique, Apostolique, et Romaine, et la deue obeissance a nos Princes.

Lequel serment sont aussy toutes personnes desirantes estre admises a la Bourgeoisye.

DU GOUVERNEMENT.

TOuchant le Gouvernement politique, le Gouverneur autrement dict Chastellain, (au nom du Prince) y administre et exerce la haute Iustice, tant sur ladicte Ville que sur toute la Chastellenie en dependante, et est un des Officiers ordinaires du pays et Comté de Hainaut, Iugeant de tous cas, mais le condemné en matiere civile, peut appeller de sa sentence a l'audience ou a la court a Mons Le Gouverneur moderne en ceste année 1610. est encor le bon et Noble Segneur, Messire Charles extraict de la tres-ancienne et Illustre Maison de Gaure, Comte de Beaurieu, etc. Chevalier,

du Conseil d'Estat, Chef d'une Compagnie d'hommes d'Armes des ordonnances des Archiducs nos Princes souverains, Commissaire ordinaire des Estats de Haynaut, etc.

Son Lieutenant a present est natif de la Ville, nommé Gilles de Germes, Escuier, Seigneur d[illegible]ardincelle, homme bien docte et de bon Iugement, et tres-verse es bonnes Lettres.

Pour exercer la moienne et basse Justice, maintenir la Policie civile, et recevoir toutes œuvres de loy qui se font des maisons et heritages en la Ville et Iugement, Il y a un Mayeur commis par le Prince, et sept Eschevins choisis, constituez, et renouvellez ou continuez tous les ans au jour S. Iean Baptiste, selon le bon plaisir du Gouverneur, et ont la superintendance des Eglises, Hospitaux, et lieux pieux, quant au temporel, et s'assemblent tous les iours, du moins deux fois la sepmaine, et precisement les Mardy et Vendredy en la maison de la Ville, pour donner raison au peuple, disposer de la politic, et ouvrages de la Ville, et faire tout ce qui appertient estre faict par gens de Loy.

Le Mayeur moderne du Prince cest moy Iean Zuallart, ores qu'indigne, Chevalier du Sainct Sepulcre de nostre Seigneur En Ierusalem, aiant faict et escrit le salutaire voyage de la terre Saincte, lan 1586.

Et les Eschevins presentement en estat sont les Honnorables

PIERRE DE POVILLE,
LOYS LE MERCHIER DICT BOSQUILLON,
GEORGE [illegible]LDERS,
HUGE DU CHASTEAU,
IEAN SAVREUX,
NICOLAS BAUWENS,
PIRRE DU TILLIEU,

Il y a deux Greffiers, l'un desquelz, a scavoir celuy de l'Office nommé Iean de Blois, est aussy commis par lesdict Seigneur Gouverneur, (comme sont aussy les Sergens en nombre de neuf, Lesquelz exploitent par toute la Chastellenie, semblablement par tout le pays de Hainaut sur obligation.

Lautre Greffier Escheviual prend son Estat du Prince et s'appelle le moderne Estienne de Maulroit.

Et le Massart (qui est celuy qui manie les deniers de la Ville, modernement est Pierre Despret, estant aussy superintendant de tous ouvrages qui sy font, est commis par le Magistrat, Pareillement ceux qui collectent et recoivent les deniers des Maltottes, et leur Controlleur, lesquelz sont renouvellez de trois ans a-autres, comme sont aussy les Margliseurs, et autres menus Officiers.

Le Receveur des domaines du Prince, tient son estat d'iceluy, et a sa residence en la bassecourt du Chasteau, avec l'immunité d'exemption de la maltotte, et s'appelle le moderne, Bauduin Goubille, Escuier Licentié es droictz, Seigneur de Rosne, etc.

Au demeurant ladicte Ville d'Ath est bien ornée de belles rues, de bon nombre d'Edifices bien bastis, tant publicques comme privez; Et a des murailles belles et hautes, munies de bons rempars et fossez profondz plains d'eau, bascicolez aussy bien contre les champs et chemins, que contre la Ville, si est aucunement pourveue d'Artillerie et munitions, tant d'Armes que d'autres, pour se deffendre.

Ladicte Ville a trois Fauxbourgs, a scavoir celuy de Pintamont, ceux d'Enghien, et Brantignies, aucunement habitez, principalement celuy dudict Brantignies, lequel fut totalement bruslé par les Tournisiens, du temps du Roy Loys xj. et de nostre temps par les Calvinistes, lan 1578. et neantmoins aucunement remis en estat comme a esté dict ailleurs.

Finablement cest une des bonnes Villettes, et autant mar-

chande, et bien bastie selon sa grandeur, qui soit en tout le pays de Hainaut, aprez celles de Mons, et Valenciennes, et a tousiours esté tres-fidelle a ses Princes naturels, et a souffert des grands travaux des ennemis d'iceux, entre autres, il se trouve qu'en lan mil cent et octante, ou selon quelque autres, Lors que Madame Marguerite Comtesse de Flandres, et de Hainaut fille de Bauduin Comte desdictes Provinces et Empereur de Constantinople, eut guerre contre Guillaume Conte de Hollande, et esleu Empereur pour le pays de Walquere, Et ayant receue une grande perte de ses gens, donna sa Comté de Hainaut a Charles Duc d'Aniou, frere de S. Loys Roi de France, et le fit recognoistre a Valenciennes, et autres Villes, pour Prince et Seigneur, moiennant son assistance contre ledict Comte de Hollande, et son propre filz aisne Iean d'Avesnes, lequel elle vouloit desheriter de sadicte Comté de Hainaut pour la haine qu'elle portoit audict Comte Guillaume et sondict filz; a cause qu'il avoit espousé la sœur d'iceluy.

Toutes les Villes receurent ledict duc d'Aniou, excepté ladicte Ville d'Ath, laquelle il assiegea bien estroitement, faisant tout effort de l'emporter, et elle de se deffendre comme ne voulant quitter le party de son Prince naturel, et tant entretint ledict Duc, que le susdict Conte de Hollande et esleu Empepereur vint, et donna iournée de bataille audict Duc sur les bruieres d'Asche, guerre loing de l'Abbaye d'Afflegheu, qui fit audict Duc (lequel du depuis fut Roy de Naples et de Sicile) lever son siegè pour se retirer en France, et quitter le beau Iardinet de Hainaut.

Long temps auparavant, a scavoir l'an 1150. elle soustint aussy la querelle de son S^r^. et Prince le Compte Bauduin dict l'edifieur, contre Thiry d'Elsat Conte de Flandres.

En la bataille que Bauduin filz de l'Edifieur Comte de Hainaut et de Flandres (par dame Marguerite son Espouse) eut prez du Pieton et Trazegnies environ lan 1194. contre Henry Duc de Brabant, Waleran Conte de Luxembourg, Henry Duc de Lembourg, et autres pour la Comté de Namur, en laquelle il fut victorieux, et ou ledict Duc de Lembourg avec Henry et

Waleran ses filz, furent pris, partie prisonniers furent fiez et envoyez audict Ath.

Semblablement en toutes le mutineries des Gantois, et Flamens, les Princes se sont servis de ladicte Ville, mesmes contre la mutinerie des soldats estant Philippe Archiduc d'Austrice, et depuis Roy des Espagnes en minorité, duquel exploit Messire Iean Baron de Trazegnies Chamberlain de ce Prince et Gouverneur d'Ath, fut constitue chef.

Lors qu'il y a encor eu guerre au Comté de Hainaut, si comme du temps de la Contesse Iacques de Baviere, environ l'an 1423. durant les guerres Tournisiennes soubz le Roy Loys xi. et aux grands troubles derniers, ladicte Ville a servy de boulevart a tous ledict pays, ayant tousiours constamment soustenue, et monstrée sa fidelité au service de ses Princes naturelz.

Dieu par sa grace la vueille deffendre garder et preserver de tout encombrier, et l'augmenter en biens, et en ce qui concerne son honneur et gloire, et le repos de sa republique. Amen.



IAy obmis par oubliance (Lecteur tres benin) de mettr'en son lieu un Aqueduct servant au Monastere des freres Mineurs, lequel, provenant d'une roue faicte en la forme de celles des moulins, puisante l'eau au fond de la riviere, loing d'un traict d'arc diceluy Monastere; la reiette en un receptacle haut esleué, et de là, la renvoye par des conduis souterrains et secrets, en toutes ses officines, et iardins, chose rare et digne d'estre veuë.

Encor m'est il demeuré en la plume un faict remarcable, advenu en la Ville d'Ath, pour le service de son Prince, C'est que comme durant la Treve accordée l'an 1478. entre les Tres-hauts et Tres-puissans, Loys xi. Roy de France, et Maximilien, et Marie Archiducs d'Austrice, lors Princes souverains des Pays bas : La Gendarmerie vagabonde accompagnée de plusieurs mauvais garnimens, se mit par bendes aux champs, pillant et detroussant tous passans, traictant comme enneinis le peuple, et les laboureurs, et non obstant qu'il fût ordonné se mettr' en armes pour les tuer et apprehender, et que de chascun homme que lon en ameneroit es Villes, on donneroit une livre de gros, si n'y peut on mettre si bon ordre que la cavalerie ne se tint en chocq d'environ douze ou quinze cens lances, es villages circonvoisins de la Ville d'Ath, Cependant les Estats furent assemblez a Gand chez les Archiducs : Lors Messire Philippe de Croy, Comte de Cimay Chevalier de l'ordre, meu d'un bon zele quil portoit a la republique et de la compassion qu'il avoit des clameurs du pauvre peuple affligé, en fit remonstrance, mais le tout fut negligé, Quoy voyant Messire Iean Baron de Trazegnies (qui avoit cherge d'en faire reformation, et reduire le douze cens lances, en cent et troix cens archers seulement) Il renouvellà et augmenta ladicte remonstance, requerant derechef que l'on y vousist donner remede, et luy fut respondu, que si luy pleut entreprendre la charge de reduire ces rebelles eu obeyssance, qu'on luy bailleroit des gens en assistence, ce qu'il acceptà et se partit incontinent vers la Ville d'Ath, de laquelle il estoit Gouverneur

et Chastellain ; et là le vindrent trouver aucuns Seigneurs, a certein iour assigné secretement, avec mille picquenaires, ausquelz furent adjoincts six a sept cens hommes assemblez tacitement en ladite Ville et Chastellenie d'Ath. Lesdicts gensdarmes sentans que cestoit a eux que l'on en vouloit, se retirerent a Iumont, ou ilz se fortifierent et rompirent le pont de la riviere de Sambre, lés Seigneurs susmentionnez les poursuiverent avec leurs gens, et passans par Mons, receurent du renfort de Valenciennes et dudict Mons, et accompagnez du Sr. d'Aymeries lors grand Bailly de Haynaut, et les Srs. de Maingoval et de la Marche approcherent les rebelles, et trouverent bon (pour eviter effusion de sang) d'envoier ledit Seigneur de Maingoval vers eux pour les induire a rendre obeyssance au Prince, et fit si bien par ses paroles persuasives qu'il les y fit condescendre, et amenà avec luy les plus apparens, faire le serment de fidélité es mains dudit Messire Iean de Trazegnies souverain de ladite cherge : Ainsy fut ceste troupe maupiteuse dissipée, les uns reprins en service, autres mis pour remplir les garnisons, et ceux qui ne vouloient quitter leur vies mauvaises, furent petit a petit emploiez auparement des arbres, gibets et fourches. Dieu en garde tout enfant nay de bonne mere. Amen.



NOTE SUR REMI DU PUYS,

indiciaire et historiographe de la Maison de Bourgogne,

par le docteur Le Glay

Remi du Puys n'a point d'article dans les *Mémoires* de Paquot; il en a un de quelques lignes dans Foppens, qui se borne à l'indiquer comme historiographe et indiciaire de Charles, prince d'Espagne et des Pays-Bas, et à relater le titre d'un ouvrage que Remi a publié en 1515. Le P. Lelong n'en dit rien non plus dans sa *Bibliothèque historique*. J'ai recueilli quelques documens qui pourront servir à éclaircir la biographie de ce personnage.

1° Lettres patentes de l'empereur Maximilien et de l'archiduc Charles, en date du 15 février 1511, à Malines, qui nomment Remi du Puys leur chroniqueur et historiographe, au lieu de *Jehan Le Maire, dernier possesseur dudit office lequel s'est retiré et accepte autre service*.

Il est dit dans ces lettres que ladite commission est donnée par l'avis de Marguerite d'Autriche.

Au dos de l'acte est mentionné le serment prêté, en la qualité précitée, par Remi du Puys, le 5 avril 1511 (1).

Quel a pu être cet autre service qu'accepte en se retirant Jehan Le Maire, prédécesseur de Remi du Puys? C'est ce qu'on n'apprend dans aucun des biographes qui ont écrit la vie de Jehan Le Maire des Belges : le titre inédit que je vais citer vient, ce me semble, éclaircir la question.

Le 3 décembre 1511, Michel Coulombe, habitant de Tours et tailleur d'images du roi, reconnait tant pour lui que pour Guillaume Regnault, tailleur d'images, Bastien François, maître maçon de l'église S. Martin de Tours et François Coulombe, enlumineur, tous trois ses neveux, avoir reçu de *Jehan Le Maire, indiciaire et solliciteur* des édifices de madame Marguerite, duchesse de Bourgogne, la somme de 94 florins d'or d'Allemagne, à 27 s. 6 d. tournois pièce, et ce, pour faire, en petit volume, la sépulture de feu le duc Philibert de Savoie, mari de ladite dame, selon le dessin de Me Jehan Perreol, de Paris, peintre et valet de chambre du roi. Michel de Coulombe promet d'envoyer ledit modèle à Madame la duchesse, en Flandres, par ses neveux, auxquels il sera fourni des guides et payé à chacun 25 s. par jour depuis leur départ de Tours, jusqu'à leur retour en cette ville.

Michel déclare aussi que Jehan Le Maire lui a apporté une pièce de marbre de S. Lothain-lez-Poligny, dont il a nouvellement découvert la carrière ; que ledit Michel a taillé de sa propre main de ce marbre, un visage de Ste.-Marguerite, qu'il a fait polir par Guillaume, son neveu, et dont il fait présent à la duchesse ; que ce marbre est véritable albâtre qui se polit mieux que celui d'Italie.

(1) La pension annuelle attachée à ce titre d'historiographe était de 240 livres tournois de 40 gros chaque livre, comme il résulte d'un mandat de paiement et d'une quittance signée *Remi du Puys* que nous avons entre les mains.

Il parait donc que ce nouvel office, accepté par Jehan Le Maire, était celui de solliciteur des édifices de Marguerite d'Autriche. L'acte dont je viens d'offrir l'analyse révèle, outre cette circonstance, des faits curieux pour l'histoire de la sculpture à cette époque : malheureusement je n'ai pu, jusqu'ici, retrouver le reste original du titre qui portait la signature de Jehan Le Maire, avec celle de Michel Coulombe.

2° Mandement de Charles, roi de Castille, etc., daté de Bruxelles le 12 avril 1516, qui ordonne à Jehan Nicault, receveur général de ses finances, de payer à son bien aimé indiciaire, maître Remi du Puys, la somme de cent cinquante livres du prix de quarante gros, monnaie de Flandres la livre, sans préjudice de sa pension annuelle, en considération des bons et agréables services qu'il a ci-devant faits, et fait journellement au fait des chroniques, spécialement en récompense d'un grand livre qu'il a composé touchant *le triomphe de la ville de Bruges*, à l'entrée de lui, Charles, roi de Castille.

A ce mandement est annexée une quittance signée par Remi du Puys.

L'ouvrage auquel le mandement fait allusion est celui qu'indique Foppens; il est intitulé : *La triumphante et solemnelle entrée faicte sur le nouvel et joyeulx advènement de très hault et très puissant et très excellent Prince, monsieur Charles, Prince des Espaignes, archiduc d'Austriche, etc. : en sa ville de Bruges, l'an MDXV, le 18e jour d'Apvril après Pasques, redigé en escript, etc. — Fol. fig. Bruges* (1).

(1) « Ainsi que ces choses se demènoient, le merquerdy, 18e de ce mois » (avril) le joune prince de Castille fist son entrée en la ville de Bruges, en » tel triomphe que nuls ne le sçarait dire, ne escripre ; tant bien y fut-il reçu » des seigneurs et des nations qui lors y estoient. Lequel prince le dimence » ensievant 22e d'apvril, veult revéoir toutes les histoires et triumphe que » à son entrée on lui avait faict. » Robert Macquereau, Recueil de la maison de Bourgogne, l. IV, chap. 2.

3° Enfin une minute de lettre de recommandation non datée ni signée, où il est dit que Remi du Puys, indiciaire et historiographe de l'archiduc, va suivre l'armée, afin de tant mieux veoir, sçavoir et entendre toutes choses qui se y feront et rediger par escript.

Ces notes ne nous apprennent rien sur la naissance ni sur la mort de Remi du Puys; elles ne nous font connaître aucune particularité sur sa famille et sur sa vie privée. Mais je pense que telles qu'elles sont, elles seront accueillies par les amis de notre histoire littéraire et mettront peut-être sur la voie de renseignemens plus positifs.

Le docteur Le Glay.



Archives des anciens Comtes d'Artois.

PAR M. GODEFROY, DE LILLE.

(Article communiqué et enrichi de notes, par M. A.-F. *Dufaitelle*, de Calais.)

[*Le morceau suivant que nous publions est dû aux savantes élucubrations de M.* Godefroy, *descendant d'une famille illustre dans la république des lettres, où la science s'est perpétuée sans mésaillance pendant plus de deux siècles et qui lui-même a laissé un fils digne de marcher sur ses traces. Cette pièce nous a été communiquée par notre excellent collaborateur M. A.-F.* Dufaitelle, *qui l'a heureusement accompagnée de notes érudites et nombreuses. La plupart d'entr'elles eussent peut-être été superflues sous la plume de M. Godefroy écrivant pour les diplomatistes du siècle dernier; les tems et les lecteurs n'étant plus les mêmes, on ne les jugera pas inutiles aujourd'hui.*

Ce n'est pas précisément une notice sur l'intéressant chartrier des anciens comtes d'Artois que nous avons la prétention d'offrir à nos lecteurs; mais cette espèce d'introduction est digne d'un haut intérêt et laisse pressentir tous les secours que l'érudition pourrait puiser dans ce vaste dépôt dont elle n'est pour ainsi

dire que l'enseigne. C'est par une espèce de miracle que l'inventaire des archives d'Artois nous a été conservé. Un peu avant la Révolution française, M. Godefroy, garde des archives des anciens comtes de Flandre à Lille, eut la mission d'aller dresser l'inventaire des archives d'Artois; il s'établit dans une petite chambre de l'ancien palais du conseil provincial d'Arras, et se mit à l'œuvre avec cette patience et cette abnégation qu'on ne trouve que chez les vrais amans de la science. Les premiers orages de la Révolution ne parvinrent même pas jusqu'à la cellule du savant, mais bientôt les horreurs dont la France en général et Arras en particulier, eurent à gémir, forcèrent l'archiviste de cesser son travail et de chercher un abri sur la terre étrangère. Les travaux commencés, les inventaires dressés, tout fut abandonné et laissé au hasard.

Bien des années s'étaient écoulées, lorsque M. Godefroy eut occasion de revenir à Arras et de s'enquérir s'il existait encore des archives d'Artois; la question n'était pas superflue, on avait fait tant de cartouches! On rechercha le galetas où l'inventaire avait été élaboré, M. Godefroy servait lui-même de guide dans les perquisitions; ô surprise! on trouva la cellule telle qu'elle avait été abandonnée à la Révolution: le travail arrêté au même endroit, les livres ouverts à la même page, rien n'était changé à ce qui existait au moment du départ de M. Godefroy. Il n'y avait que de la poussière en plus. Cette heureuse circonstance est due, dit-on, à la perte de la clé du galetas qui resta longtems ignoré; d'ailleurs qu'eût-on fait de vieux papiers indéchiffrables alors qu'il ne fallait que du bronze et du fer? Quoi qu'il en soit, rendons grâces au hasard singulier qui nous a conservé tout à la fois le dépôt précieux des archives de l'Artois et l'excellent inventaire qui en a été dressé et qui est comme le fil d'Ariadne de ce nouveau labyrinthe.] A. D.

Archives des anciens Comtes d'Artois (1).

C'est une vérité généralement reconnue que l'on ne peut parvenir à avoir une bonne histoire générale du royaume, que lorsque toutes celles des provinces et même des villes particulières seront entièrement connues; et l'on ne peut utilement travailler à celles-ci qu'après avoir examiné et dépouillé tous les anciens dépôts des chartes appartenant tant au roi, qu'aux villes et aux monastères.

Pénétré de ce principe, le gouvernement s'est occupé depuis le commencement de ce siècle, à veiller à la conservation de tous les anciens documens de notre histoire, à les faire connaître et à protéger la publication de plusieurs ouvrages utiles à la connaissance du droit public du royaume et des mœurs de ses anciens habitans. On peut mettre à la tête de ces ouvrages utiles le recueil des ordonnances de nos rois de la troisième race, dont le premier volume a été imprimé au Louvre, en

(1) Cet article, que je crois inédit, se trouve, sous le titre d'avertissement, en tête de l'*Inventaire chronologique des anciens comtes d'Artois, déposé à Arras, dressé en vertu d'une ordonnance royale, par M. Godefroy, de l'académie de Besançon, garde des archives des anciens comtes de Flandre, à Lille*; 1788, t. 1, in-folio de 942 pages. — Ce chartrier, qui n'a pas souffert pendant la révolution, fait aujourd'hui partie des archives départementales du Pas-de-Calais, immense dépôt que les bienveillantes instructions du préfet, M. *De Champlouis*, si bien comprises par M. *Godin*, archiviste, ont ouvert aux investigations de tous les amis des sciences historiques, ainsi qu'à toutes les personnes que des affaires d'intérêt forcent à y aller puiser des renseignemens.

1723, et qui a été continué jusqu'à présent par les savans les plus distingués : le 14e volume est sous presse (1).

Le meilleur moyen que le gouvernement ait pris pour parvenir à ce but, a été d'établir dans la capitale du royaume un dépôt général sous la direction du ministre de la justice et sous la garde de M. Moreau, savant connu si avantageusement par beaucoup d'ouvrages estimés du public. Ce dépôt, dont on a vu le plan dans une brochure imprimée au Louvre, en 1782 (2), est l'âme de tous les travaux littéraires ordonnés par le roi. Le chef de la justice entretient une correspondance directe dans toutes les provinces du royaume, avec toutes les personnes qui s'adonnent à l'étude de la diplomatique et qui sont chargées de la garde des dépôts appartenant au roi. L'on a vu, dans un autre mémoire de cet historiographe, aussi imprimé au Louvre, en 1787 (3), les progrès de ces travaux littéraires et la grande quantité de copies de chartes et d'inventaires que contient déjà ce dépôt. L'on y trouve aussi les noms des gens de lettres qui s'assemblent chez M. le garde des sceaux, tous les quinze jours, et y forment un comité ou plutôt une académie pour y examiner avec attention, et faire des remarques sur toutes les chartes de ce dépôt, et les noms des correspondans qui sont chargés des travaux diplomatiques dans toutes les provinces.

M. De Miromesnil s'étant fait rendre compte des archives des anciens comtes d'Artois, déposées à Arras, et ayant appris que ces précieux monumens de notre histoire et de notre droit

---

(1) Le 19e volume de ce bel ouvrage a paru en 1836.

(2) Plan des travaux littéraires ordonnés par Sa Majesté, pour la recherche, la collection et l'emploi des monumens de l'histoire et du droit public de la monarchie française. Paris, de l'imprimerie royale, 1782, in-8° 80 p. et 1-XXII p.

(3) Progrès des travaux littéraires ordonnés par Sa Majesté, et relatifs à la législation, à l'histoire et au droit public de la monarchie française, par M. Moreau, historiographe de France. Paris, de l'imprimerie royale, 1787, in-8°, pp. 1-54 et 1-VI.

public étaient dans la plus grande confusion et dans le plus grand désordre, a jugé à propos de me proposer au roi pour mettre ce dépôt en ordre et en faire un inventaire (1) dans la même forme que celui des archives des anciens comtes de Flandre, à Lille, dont j'ai déjà donné trois volumes (2). Je me suis

(1) Par lettres du 2 février 1786, régistrées au conseil d'Artois, le 30 mai suivant, Louis XVI lui confia le soin de faire ce nouvel inventaire.

(2) M. Moreau a parlé de ce travail de M. Godefroy, d'une manière trop honorable pour le diplomatiste lillois pour que l'on ne me sache gré d'extraire de sa seconde brochure le passage suivant, malgré son étendue :

« Mais l'homme à qui nous aurons l'obligation de voir, dans ces provinces, et finir ce qui reste à faire, et perfectionner ce qui est déjà fait, mérite d'être connu et de recevoir ici le témoignage de la reconnaissance publique : son nom est cher aux lettres, et les travaux historiques ont fait et l'occupation et l'honneur héréditaire de sa famille. M. Godefroy, dont le père et l'aïeul ne seront jamais oubliés des savans, était depuis longtems chargé des riches archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Lille ; mais, faute de secours, il n'avait encore pu ni mettre en ordre la quantité immense de monumens qu'elle renferme, ni en dresser des inventaires qui en facilitassent la recherche. Là, cependant, étaient enfouis les titres les plus précieux au clergé, à la noblesse et aux grands propriétaires de tous les domaines qui autrefois ont fait partie des vastes apanages de nos anciens ducs de Bourgogne. Là, nous avons découvert les contrats de mariage des plus grandes maisons de France.

» En 1782, M. le garde des sceaux obtint du roi quelques secours pécuniaires, et les états des provinces dont les titres reposent dans ces archives, consentirent d'y ajouter un supplément. Avec cette somme, qui ne monte qu'à quatre mille livres, M. Godefroy se choisit des ouvriers, monta un bureau auquel il sut communiquer toute l'activité de son zèle, et déjà nous avons trois volumes in-folio d'inventaires ou plutôt de catalogues raisonnés que je voudrais que l'on pût rendre publics, pour servir de modèle à tous les ouvrages de ce genre.

» En effet, le travail de M. Godefroy semble destiné à suppléer celui que ferait tout savant qui, curieux de nos antiquités, aborderait pour la première fois un titre qu'il aurait longtems cherché. Les catalogues dont je parle ne sont pas une nomenclature sèche qui se contente de nommer l'auteur du diplôme, d'en indiquer la date, et d'en laisser apercevoir l'objet ; c'est une notice raisonnée ; c'est un extrait clair, concis, mais précis. En lisant cet inventaire, on connait l'intérêt dont peut être le titre, on en aperçoit les principaux rapports avec l'histoire, avec le droit public ; et si l'on croit devoir lire la pièce entière, c'est que l'on est déjà sûr d'y trouver ce que l'on cher-

rendu à Arras, après avoir reçu ma commission, et j'ai trouvé dans un galetas de l'ancien palais où le conseil d'Artois tient ses séances, cinquante mille titres originaux ou environ, entassés avec force et sans ordre dans une quarantaine de layettes de différentes grandeurs, dans plusieurs coffres et dans une grande quantité de sacs.

L'on s'est quelquefois occupé de faire des inventaires de ce dépôt : le premier que l'on connaisse a été ordonné par l'empereur Charles-Quint, par lettres du 26 novembre 1526; le travail a été confié à Jean de Feucy (1), abbé des abbayes du mont St.-Eloi et d'Hennin-Liétard, et à Jean Caullier, sieur d'Aigni, président du conseil privé et garde des chartes d'Artois (2).

Cet inventaire se trouve dans le dépôt de l'ancienne chambre des comptes de Lille ; il est fait par layettes ; l'ordre chronologique n'a point été observé dans chacune : il paraît qu'il n'a pas été achevé, il n'a pas de clôture : on n'en connait point d'autre copie.

Le sieur de Houchin était garde de ce dépôt en 1544 : l'empereur ayant accepté la résignation qu'il fit de cette offre à

---

che. Si nous avions, dans cette forme, des inventaires de toutes les archives du royaume, on pourrait peut-être se passer d'un dépôt général, et du moins deviendrait-il infiniment plus précieux. Ils auraient commencé par nous indiquer ce qu'il est essentiel d'y rassembler. »

(1) Jean de Fœucy, mort le 24 avril 1542, a laissé une chronique française manuscrite des forestiers et comtes de Flandre, que l'on conservait à l'abbaye du Mont-Saint-Eloy et qui est aujourd'hui à la bibliothèque d'Arras, n° 34. Une partie de cette chronique, comme le travail de Denis de Bersaques, doit inspirer une grande confiance.

(2) Jean Caulier, seigneur d'Agny, lors de l'institution du conseil d'Artois, en fut nommé président par provision du 20 juin 1530 et mourut à Arras, sa patrie, le 13 janvier 1531.

Denis de Bersaques, licencié ès loix (1), donna à ce dernier des lettres patentes adressées à la chambre des comptes à Lille, pour *l'en mettre en possession*. Les officiers de ce tribunal n'ayant pu se transporter à Arras, mandèrent, le 19 mars 1545, à Pierre Grenet, licentié ès loix (2), avocat, et à Jean Morel (3), procureur de l'empereur au conseil d'Artois, *de procéder à la délivrance desdites chartes et autres enseignemens appartenant à l'empereur, étant en la trésorie d'Artois et les mettre ès mains dudit Denis de Bersaques qui s'en chargera par inventaire selon celui qui repose au dit trésor; d'en faire deux qui seront signés par le nouveau garde, dont l'un sera mis à la chambre des comptes, et l'autre restera dans ladite trésorie:* ce travail fut fini le 18 janvier $154\frac{7}{8}$ par les sieurs Grenet et Morel qui signèrent l'inventaire, et Denis de Bersaques a reconnu le même jour avoir reçu toutes les lettres qui s'y trouvent détaillées.

L'inventaire dont il est fait mention dans le pouvoir de la chambre des comptes est probablement celui de 1526; il est nécessaire de remarquer que, pendant le peu de tems qui s'écoula depuis lors jusqu'en 1544, plusieurs chartes furent égarées, selon le procès-verbal des commissaires, et qu'on a mis dans l'ancien inventaire à côté de celles qui manquent, ces mots : *ne se trouve plus.*

---

(1) Denis de Bersaques ou de Bersacques, a écrit une histoire latine des anciens comtes d'Artois, qui a beaucoup servi à Ferry de Locres, mais qui n'a pas été imprimée; il en existe plusieurs copies dans la bibliothèque de Douai, et aux archives départementales du Pas-de-Calais. Ce n'est pas le lieu de discuter ce que Paquot rapporte de notre auteur, je dirai seulement qu'il me parait avoir confondu Denis de Bersaques, seigneur de Monecove, lieutenant-général du baillage de St.-Omer, du 21 décembre 1515 jusqu'en 1533, avec son fils, trésorier des Chartes d'Artois.

(2) Tour-à-tour avocat, avocat-général du conseil d'Artois, conseiller au même conseil, Pierre Grenet est mort doyen des conseillers, le 31 août 1585.

(3) Jean Morel, seigneur du Pré, né à Perues, exerça les fonctions de procureur-général au conseil d'Artois du 15 janvier 1534 au 25 août 1557, jour de sa mort.

L'inventaire de 1526 n'est plus en la chambre des comptes de Lille (1) et aucun des deux n'existe aux chartes d'Artois; le garde de ce dépôt en a une copie authentiquée le 21 mars 1649 par Harpiot, greffier du conseil d'Artois, qui déclare en avoir fait la collation sur l'inventaire original qui repose dans la chambre de ce tribunal; cette copie d'inventaire ne fait pas partie du dépôt; le garde des chartes actuel l'a acheté dans une vente publique à Arras (2).

Christophe d'Assonville, chevalier, sieur d'Hautteville, conseiller des consuls privé et d'état, garde et trésorier des chartes d'Artois, étant mort (3), Adrien Delattre, écuyer, seigneur d'Ayette, le remplaça dans cet office : il présenta requête au consul d'Artois le 4 décembre 1614, pour demander que les héritiers du défunt lui remissent tous les titres de la

(1) J'ai vu cet inventaire, ou du moins une copie, aux archives du Hainaut, à Mons; elle y avait été sans doute portée par Denis Godefroy, lorsqu'il inventoria les titres de ce dépôt.

(2) C'est, je crois, l'inventaire qui se trouve parmi les manuscrits de la ville d'Arras, n° 661. Celui qui le possédait à l'époque que M. Godefroy rappelle, était Binot, avocat, trésorier des chartes d'Artois, membre de l'Académie royale des belles-lettres d'Arras.

(3) A sa mort, arrivée le 10 avril 1606, Marguerite, sa fille et unique héritière, porta ses biens dans la famille de France. Ferry de Locres nous apprend que les manuscrits de Christophe venaient de la bibliothèque de Renaud de France, premier président au conseil d'Artois, 1605-1622. Les travaux historiques du président ne sont peut-être pas étrangers aux difficultés que Delattre d'Ayettes éprouva pour faire rentrer à la trésorerie les titres qui étaient restés entre les mains des héritiers de son prédécesseur. De La Monnoye reprend Lacroix du Maine d'avoir écrit Christophe *d'Assonleville*; cependant Guichardin, de Locres, Stapleton, qui paraissent avoir tous connu personnellement notre savant conseiller privé, et Guillaume lui-même, son fils, écrivent D'Assonleville, comme leur contemporain Lacroix du Maine. Il est donc probable qu'on a dit indistinctement *D'Assonville* et *d'Assonleville*; peut-être même ce dernier était-il le véritable nom, malgré la prédilection de Christophe pour le premier, qui sonne plus agréablement à l'oreille. En 1545, il existait à Béthune un docteur en médecine, natif du pays d'Artois, et qui a fait imprimer un *Traité contre les fièvres pestilentielles* : son nom est Guillaume Assonville.

trésoreie d'Artois, selon l'inventaire qui en avait été fait: cette requête paraît n'avoir été répondue que le 1er juin 1617, et le procureur-général du conseil d'Artois ordonna de recevoir des héritiers du sieur d'Assonville tous les titres de ce dépôt et de les remettre au sieur Delattre : ce travail commença le 14 juin 1617 et finit le 12 juillet suivant. Son récépissé se trouve en la chambre des comptes à Lille ; l'on n'y a pas détaillé de layettes, comme dans les anciens inventaires, mais on les a vérifiées toutes ; on n'a fait mention que des pièces qui manquaient : il paraît qu'elles sont en grand nombre.

Ce dépôt a toujours été depuis lors sous la garde de différentes personnes qui en ont une clef, et M. le receveur-général du conseil d'Artois en a une autre.

Ces inventaires sont devenus inutiles par la grande confusion qui règne dans ce dépôt; ils ne peuvent servir qu'à constater les pertes qu'a fait ce précieux chartrier. Je tâcherai de les diminuer en donnant à la fin de mon travail les extraits des titres dont les originaux ont été perdus.

J'ai trouvé dans ce chartrier trois cartulaires anciens qui contiennent près de mille titres, dont les originaux ne sont pas dans ce dépôt : celui que j'ai côté *premier*, comme le plus ancien, contient près de deux cents titres pour les années 1297 et 1298.

Dans le deuxième se trouve des confirmations de communes et autres chartes précieuses accordées depuis 1302 jusqu'en 1309 par Mahaud, comtesse d'Artois, et Othon de Bourgogne, son mari.

Le troisième contient celles données par la même comtesse Mahaud, depuis 1309 jusque 1321.

Je me suis rendu à Arras au printems de 1786, et, avec plusieurs commis, je suis parvenu à dater et à classer par ordre chronologique tous les titres de ce chartrier ; j'y ai aussi compris ceux des trois cartulaires. J'ai trouvé dans MM. les offi-

ciers du conseil d'Artois et dans MM. les députés ordinaires des états de cette province, tout ce que l'on peut attendre de personnes qui protègent les travaux utiles à leur patrie, et je n'aurais jamais pu faire mon ouvrage si le conseil d'Artois ne m'avait donné une salle assez vaste pour ranger tous ces titres.

Voici le premier volume de mon inventaire (1) : il commence en 1102 et finit avec 1287 ; les précautions que j'ai prises me font espérer qu'il n'y aura pas de supplément, au moins j'ai lieu de croire qu'il sera peu considérable.

J'ai suivi dans mon inventaire l'ordre chronologique, parce qu'il m'a paru le meilleur dans un chartrier aussi nombreux :

---

(1) M. Cabouet, préfet du Pas-de-Calais, a eu la complaisance de m'envoyer en communication ce premier volume, qui repose aux archives départementales; sur mon rapport, le maire de Calais, M. Jacques Leveux, en fit tirer une bonne et fidèle copie qui fut déposée à la bibliothèque ; mais toutes mes démarches pour obtenir la suite du travail de M. Godefroy furent longtems vaines : il n'en existait à Arras aucune trace. J'appris enfin de M. Arthur Dinaux que M. Godefroy, en rentrant de l'émigration, avait retrouvé son cabinet de travail comme il l'avait laissé dix ou douze ans auparavant, sans qu'il parût que l'on y eût pénétré depuis son départ; tous ses papiers lui furent remis, et de ce nombre le deuxième volume de l'inventaire chronologique des archives des anciens comtes d'Artois qui n'était pas entièrement achevé. Son fils, M. Charles Godefroy, qui communique avec une rare obligeance les trésors du précieux cabinet que sa savante famille a formé et n'a cessé d'enrichir pendant près de deux siècles et demi, a bien voulu mettre à ma disposition l'unique exemplaire de ce deuxième volume, pour être copié à Lille. M. De Champlouis, préfet du département, ayant été informé de ces heureuses circonstances, s'est empressé de faire lui-même les démarches nécessaires pour en obtenir une copie, et avant l'impression de ces notes, le laborieux et savant collaborateur des *Archives*, M. Le Glay, aura adressé au préfet le volume qu'il a fait transcrire sous ses yeux et qu'il a complété en dressant deux tables qui devaient couronner l'œuvre de Godefroy.

Grâces soient rendues au préfet qui a ordonné la transcription de cet inventaire, au généreux propriétaire qui a communiqué le précieux travail de son père, et au savant archiviste qui a terminé, autant qu'il est en lui, le travail de son prédécesseur!

d'ailleurs, comme il doit être mis dans le dépôt du droit public et de législation du royaume, avec ceux que le gouvernement fait faire dans les autres provinces et qu'ils sont tous dans le même ordre, je n'ai point cru devoir le changer : les savans qui ont souvent besoin de consulter ces inventaires, trouvent bien plus aisément ce qui leur est nécessaire pour éclaircir l'époque qu'ils désirent, quand ils sont faits par ordre de dates.

Plusieurs personnes paraissaient désirer que je suivisse l'ordre des matières tel qu'il avait été établi par layettes, dans les précédens inventaires, et ils fondaient leurs raisons sur quelques auteurs qui ont travaillé sur l'histoire d'Artois et notamment Maillart qui a commenté la coûtume; ont cité des titres de ce dépôt par les layettes qui les contenaient. Mais comment classer par ordre de matières des titres qui souvent appartiennent à plusieurs. D'ailleurs, ces auteurs, en citant les chartes, en ont probablement donné les dates; alors il sera très-aisé de les trouver dans mon ouvrage, et en supposant que les dates n'y aient pas été mises, on trouvera également ces titres, en consultant les tables de matières qui seront à la fin de chaque volume.

J'ai commencé les années au jour de Pâques, parce que c'était alors l'usage établi en France et dans les Pays-Bas, et si Robert II, comte d'Artois, a donné plusieurs chartes pendant qu'il était gouverneur du royaume de Sicile, où l'année ne commençait pas à cette époque, j'en ai fait mention dans la note, ainsi qu'aux bulles des papes et aux lettres d'autres souverains qui commençaient l'année à d'autres époques.

Je joins à chaque volume de mon inventaire, deux tables, l'une pour les matières, l'autre pour les noms de familles : je les ai cru nécessaires pour trouver dans un instant l'objet de toutes les recherches : je n'ai rien négligé pour rendre mon ouvrage utile : j'ai détaillé avec soin tous les traités conclus entre les souverains; les accords faits entre les comtes d'Artois et leurs sujets; les privilèges accordés par les souverains; les chartes de communes confirmées aux différentes villes : j'ai fait

aussi quelques notes, soit pour éclaircir la charte que je détaillais, soit pour rectifier des auteurs qui avaient erré : pas un article essentiel n'a été oublié, pas un nom de famille n'a été omis : enfin j'ai fait mon possible pour mériter la confianee que l'on a mise dans mon zèle et dans mon amour pour le travail, en me chargeant d'une besogne aussi considérable et aussi importante ; je me croirai heureux si j'ai réussi.

La meilleure preuve que je puisse avoir de l'utilité de mon ouvrage, sera de voir les municipalités des villes et les abbayes et main-mortes faire faire le même travail dans leurs archives : cette province contient un grand nombre d'abbayes dont l'origine de plusieurs remonte à la deuxième race de nos rois et dont presque toutes sont du commencement de la troisième : que de titres précieux n'y trouverait-on pas? que de priviléges, que de communes, que de lois essentielles à la province, n'y découvrirait-on pas? l'exemple de l'abbaye de St.-Bertin devrait bien être suivi ; M. l'abbé (1) envoie souvent à M. le garde-des-sceaux des copies très-bien faites de chartes de cette ancienne maison ; ces titres sont mis dans le dépôt du droit public et seront imprimés selon leurs dates dans le recueil général de toutes les chartes du royaume, dont le premier vo-

---

(1) Dom Joscio d'Allennes, né à Aire, fut nommé abbé de St.-Bertin en 1774 et mourut à Nemours le 9 août 1804. Un arrêt du conseil-d'état, du 26 mai 1775, rendu sur la requête de dom d'Allennes, autorisa cet abbé à faire imprimer aux frais de son monastère, l'immense collection des monumens conservés dans ses archives, les plus anciennes peut-être qui existaient en France, selon le témoignage de Moreau. Les frais trop considérables que cette édition aurait coûté, ont arrête cette effusion d'un zèle qui peut-être n'avait pas assez consulté les moyens dont il croyait pouvoir disposer. Dom Charles de Witte, archiviste et principal du collége de St.-Bertin, fut chargé de faire les copies dont parle Godefroy et de les envoyer au garde des sceaux qui eut beaucoup à se louer de son zèle et de ses lumières. Sur les douze chartes relatives à l'abbaye de St.-Bertin, neuf avaient été communiquées par De Witte. C'est à ce religieux que l'on doit le grand cartulaire de St.-Bertin, 11 vol. in-fol., que la bibliothèque de St.-Omer conserve précieusement parmi ses manuscrits sous le n° 803. De Witte est mort le 3 août 1807, âgé de 61 ans.

lume paraîtra cette année (1); l'abbaye d'Auchy fait imprimer aussi toutes les siennes à ses dépens (2). On ne peut avoir de bonne histoire d'Artois, qu'après avoir examiné et dépouillé avec soin toutes les archives des villes et abbayes et main-mortes de cette province, et elles sont souvent dans un si grand désordre, qu'elles rebutent les personnes qui voudraient s'adonner à un travail aussi utile : et il paraîtra sans doute étonnant qu'une province si intéressante et si fertile en événemens, n'ait pas encore eu son historien. Il ne m'appartient pas d'apprécier les deux histoires d'Artois qui paraissent depuis peu, mais je ne puis me dispenser de rendre hommage au zèle de M. Hennebert, qui nous a déjà donné deux volumes, lesquels renferment d'excellens matériaux et des recherches savantes dont nos descendans profiteront plus que nous. Quant à celle de Dom Devienne, elle doit exciter nos regrets de ce que ce religieux n'ait pas consacré sa jeunesse à parcourir les archives de la province et à travailler sur les matériaux dont il doit se trouver grand nombre dans les archives et bi-

---

(1) Cette collection est intitulée : Diplomata, chartæ, epistolæ et alia documenta ad res franciscas spectantia, ex diversis .... archivis ac bibliothecis. — Trois vol. in-folio ont été publiés, en 1791, par les libraires J.-L. Nyon et fils; le premier volume contient les actes de la première race avec les annotations de Bréquigny, le tout en 515 pages; les prolégomènes du même savant en occupent 292 autres. Laporte du Theil a surveillé et illustré la deuxième partie, renfermant les lettres du pape Innocent III, deux volumes d'environ 700 pages chacun. Les libraires firent l'édition à leurs frais moyennant la souscription du gouvernement pour trois cents exemplaires, qui furent livrés, mais non payés ; les éditeurs réclamèrent longtems le paiement ; enfin, en 1795, ils obtinrent la permission de reprendre les 300 exemplaires qui avaient été déposés à l'arsenal ; malheureusement il n'en restait qu'une soixantaine : le reste avait été employé à faire des gargousses, parce que cet ouvrage, étant en latin, avait paru complètement inutile aux yeux de quelques officiers ou administrateurs. L'édition a été tirée à 700 exemplaires.

(2) L'impression du premier volume du Cartulaire d'Auchy, qui se faisait, je crois, au sein même de l'abbaye, n'a pas été terminée ; du moins le petit nombre des exemplaires que j'ai vus n'avait ni titre, ni discours préliminaire, ni table ; le texte seul complet occupait les pages 1-476, y compris une vie de St.-Saulve.

bliothèques des abbayes : nous pouvons juger d'après les parties de son histoire, qu'elle eût été digne de figurer celle de Lorraine, de Languedoc, de Bretagne et de plus autres provinces, qui ont illustré son ordre, s'il n'avai commencé si tard à s'en occuper.

Qu'il me soit permis de parler ici d'un projet qui a dans toutes les provinces qui sont administrées par les ordres, et qui me parait le meilleur pour donner aux hal de la province d'Artois, la connaissance des anciens us du droit public et des mœurs de leurs aïeux : les états tois, dont toutes les vues ne tendent qu'à l'utilité de la vince et à l'avantage de tous ses habitans, pourraient s'a ser au général de la congrégation de St. Maur et lui dem un religieux de son choix, capable de faire une histoire rale de la province : il fandrait convenir avec lui d'un t ment annuel ; lui faciliter l'ouverture de toutes les ar et bibliothèques, et surtout qu'il pût inspirer assez de fiance pour qu'on n'exigeât rien de son travail qu'aprè sieurs années. Voilà comme ont fait les États de Langu Bretagne, Bourgogne, etc., qui nous ont procuré les his de dom de Vic, dom Vaissette, dom Calmet, dom Lobi dom Plancher, etc. Ces savans, après avoir travaillé pe plusieurs années à ramasser aveo de jeunes religieux de ordre, qui leur étaient subordonnés, des matériaux da dépôts anciens, ont rédigé des histoires fort estimées et re chées du public : la Flandre devrait se joindre à l'Artois une pareille entreprise ; l'histoire de ces deux provinc pour ainsi dire la même, elles ont toujours eu les mêmes verains, c'est la même constitution, ce sont à peu près le mes lois : la dépense serait, par cette réunion, bien considérable : nos inventaires d'Artois et de Lille dim raient de beaucoup la peine de fouiller les archives de ces provinces.

GODEFROY.

Levée

du Siége de Cambrai

en 1649.

[*Nous avons cru devoir publier l'article suivant sur la célèbre levée de siége de Cambrai de 1649, parce qu'il résume assez bien la brochure fort rare de* Lalloux, *prêtre, et qu'il donne, pour la première fois, l'orthographe exacte du colonel* de Brouckere, *appelé jusqu'ici* de Brouck *par tous les bibliographes, suivant la prononciation flamande. L'auteur de cet article, l'un des prétendans à la place de bibliothécaire de Bruxelles, a eu peut être entre les mains le manuscrit original de cette relation; quand, de candidat, il sera passé titulaire aux fonctions qu'il postule, il saura que son manuscrit, jauni par le tems, a été imprimé en* 1650 *sous ce titre :* Cambray délivrée du siége par les faveurs de la très Sainte Vierge Notre-Dame de Grâce, et par les armes de Son Altesse Impériale l'Archiduc Léopold-Guillaume, le 3 juillet 1649. *Pet. in-4° de 42 pages. L'épître à l'archiduc Léopold est signée* Lalloux, *prêtre, qui donne cette relation « comme à lui dictée par le colonel de Brouck à qui il » sert de chapelain et de secrétaire. » Le pendant de cette relation est celle que possédait en manuscrit l'abbé Mutte, doyen de l'église métropolitaine de Cambrai dans le milieu du siècle dernier : elle était écrite par Messire Alphonse de Villers-au-Tertre, seigneur de Lihove et de Maisnières, prévôt de la ville*

de Cambrai, et qui s'y trouvait renfermé pendant le siège. On connait encore sur ce point historique (1) : 1° *Lettre du Roy Louis XIV écrite à M. le Duc de Montbazon sur le sujet du siége de la ville de Cambray (datée d'Amiens, le* 28 *juin* 1649*). Paris, imprimerie Royale', in-4° de* 6 *pages.* — 2° *Relation particulière de tout ce qui s'est passé au siége de Cambray, depuis le* 24 *juin* (1649) *jusqu'au* 4 *juillet auquel les françois ont été contraints de se retirer, pour le secours que S. A. I. l'Archiduc Léopold y a fait entrer.* 1649, *in-4° de* 4 *pages.* — 3° *Cameracum obsidione liberatum, carmine epico, auctore Othone Zylio è societate Jesu. Antwerpiæ, Plantinus,* 1650, *in-4°.* — *Ibidem,* 1656, *in-8°,* 18 *pages.* — 4° *Et enfin, une relation assez étendue de ce siége qui parait empruntée aux brochures précédentes se trouve dans la partie VII de l'*Histoire de Cambrai, *de l'abbé Dupont,* (1767) *pages* 105-136. *C'est dans cette histoire que l'on voit le mot du colonel de Brouck, ou de Broucker, qui, enchanté d'être choisi par l'archiduc comme le plus ancien colonel de cavalerie de l'armée pour commander le corps d'expédition, dit en partant au prince Léopold : « Hé bien, » Monseigneur, ou demain matin je serai avec Dieu, ou avec » Sa Sainte Grâce en la ville de Cambrai, où je boirai à la santé » de Votre Altesse et du Comte de Fuensaldanna, avec le Comte » de Garcies gouverneur. » Et le 5 juillet, quand le prince Léopold entra dans Cambrai après la retraite des Français assiégeans, il s'adressa à De Brouck et lui dit gaîment :* Vous avéz tenu votre parole. *Le bon colonel flamand lui répondit aussitôt :* Oui, Monseigneur; j'ai bu hier matin à la santé de Votre Altesse et de mon général, avec le comte de Garcies. *Il entendait par son général le comte de Fuensaldagne, qui était présent et qui embrassa tous les colonels de l'expédition, les remerciant d'avoir secouru la ville. L'archiduc fut ensuite complimenté par le magistrat et le clergé; on le conduisit triomphalement à la métropole, où il assista à la messe solennelle et au* Te Deum. *La journée se termina par un splendide banquet chez le gouverneur.*]

A. D.

---

(1) Voyez *Bibliothèque historique de la France*, tome III, page 6..., et la *Bibliographie Cambrésienne*, par M. *Arthur Dinaux*; Douai, 1822, in-8°, pages 115, 128 et 135.

LEVÉE DU SIÉGE DE CAMBRAI EN 1649.

Comme quoi le colonel de Brouckere et Léopold déconcertèrent les projets du premier ministre du royaume de France.

Nous l'avons en dormant, madame, échappé belle.
(MOLIÈRE.)

Nous ne manquâmes point de célébrer, comme nous le devions, la levée du siége de Cambrai.
(*Mémoires du cardinal de Retz.*)

Ceci n'est pas un conte; c'est une histoire véritable que j'ai trouvée tout au long dans un vieux manuscrit aux pages jaunies qui gisait oublié sous un amas poudreux de paperasses hors d'âge que le propriétaire allait envoyer gaillardement et pêle-mêle chez l'épicier du coin. Bien m'en a pris de fureter dans cette énorme masse et d'y faire ce que fait M. Gachard, lorsqu'il est en train de colliger des documens pour ses archives. Un instant plus tard, lesdites paperasses allaient s'arrondir en cornets pour le sucre et la canelle, et si je ne me fusse pas trouvé là si à propos, vous y perdiez, mes chers lecteurs, le présent feuilleton, et l'histoire, une relation curieuse et authentique d'un fait peu connu. J'en rends grâce à mon étoile de *paléo graphomane* indigne. Saisissant ce manuscrit dont l'ignorant propriétaire me fit volontiers cadeau, comme s'il n'avait pas plus d'importance qu'une note de blanchissage de l'an passé, je rentrais chez moi en marmottant entre mes dents la seconde partie de la fable du coq et la perle, et presque aussi heureux que Dom Luis Camoens, lorsqu'il toucha terre, ses

Lusiadas à la main, ou que mon ami Verbyst lorsqu'il lui arrive d'acquérir un *incunable*, et vous savez si mon ami Verbyst en est friand.

Le manuscrit que j'ai sauvé et que je garde comme une précieuse relique, date de 1650. Le fait qu'il rapporte a peu occupé les historiens ou les faiseurs de mémoires; ils y ont à peine consacré quelques lignes; mais l'auteur, témoin oculaire, en a donné une narration exacte de 35 pages in-4°. Ce manuscrit a pour titre en style lapidaire : *Cambray délivré du siège par les faveurs de la très Sainte Vierge, Notre-Dame de Grâce, et les armes de son A. I. l'archiduc Léopold Guillaume, le colonel de Brouckere y ayant introduit des secours, le* 3e *juillet* 1649.

L'auteur est M. Louis Lalloux, prêtre, chapelain et secrétaire du colonel; imitant le pieux exemple du bon domestique de Bayard, il a voulu sauver de l'oubli des âges un fait d'armes honorable pour son patron. Cet excellent M. Lalloux ne voyait rien dans l'histoire qui fut comparable au coup de main de son brave colonel, et la prise d'Illion par les Grecgeois lui paraissait une petite escarmouche sans conséquence auprès de l'entrée dans Cambrai du vaillant de Brouckere à la tête de 1,500 hommes. Son style se ressent de l'enthousiasme qui l'anime; « c'est, dit-il dans sa dédicace à l'archiduc, une brève relation de cette *grande victoire* que j'apporte à V. A., dictée de votre sergent de bataille, le colonel de Brouckere, dans la naïveté d'un discours familier d'un soldat qui sçait plus faire que dire et dont les belles actions rendent la parole véritable. » Il paraît, d'après cet aveu, que de Brouckere, comme Jules César, se battait d'abord et occupait ensuite ses loisirs à dicter ses exploits; Lalloux était son Aulus Hirtius.

A l'époque où nous porte le récit de M. Lalloux, Cambrai, l'une des places les plus fortes des Pays-Bas, appartenait au roi d'Espagne et servait de base d'opération aux armées espa-

gnoles dans leurs fréquentes entreprises contre le nord de la France. L'année précédente, la victoire de Lens, remportée par Condé sur l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, avait semblé devoir mettre un terme aux ambitieuses prétentions de Philippe IV, mais les troubles de la Fronde, les querelles du parlement et de Mazarin, les intrigues du remuant coadjuteur de Paris, réveillaient en lui l'espoir de se rendre l'arbitre des destinées de la France. Pendant que la reine et le cardinal s'étaient réfugiés à St.-Germain et que les grands de l'état et le parlement, maîtres de la capitale, entretenaient l'esprit de faction de la bourgeoisie contre l'autorité de la régente et de son rusé ministre, la diplomatie de l'Espagne jouait son jeu pour augmenter la discorde. L'archiduc Léopold avait écrit de Bruxelles au parlement, que le roi catholique était disposé à prendre parti pour lui contre Mazarin, et qu'il faisait avancer une armée pacifique de 18,000 hommes sur la frontière, pour secourir, en cas qu'il en eût besoin, cet illustre corps, en vénération, disait-il, à toutes les nations du monde. Le parlement trouva que l'archiduc était fort honnête, et, se laissant persuader par les généraux et par le coadjuteur de l'archevêque de Paris, il prêta l'oreille aux propositions de l'envoyé d'Espagne, moine bernardin qui se fit habiller en cavalier pour jouer cette comédie. Mais ennuyés du blocus et de la guerre civile, les bourgeois, les parlementaires et les grands avaient envoyé des députés à St.-Germain pour traiter avec la cour; le coadjuteur, « voyant que l'archiduc avec son chapelet toujours à la main, et son confident Fuensaldagne avec son argent, auraient, huit jours après leur entrée dans Paris, plus de pouvoir que tous les chefs de la Fronde, » cessa d'exciter les esprits contre la régente et son ministre. Dès lors fut conclue cette paix plâtrée qu'on appela du nom de paix mazarine, et l'archiduc en fut pour ses espérances et pour ses beaux projets. Mais Mazarin avait reconnu le danger auquel il n'avait échappé que par un concours de circonstances fortuites; ce danger pouvait se renouveler et l'atteindre. La paix avec les frondeurs n'avait fait que enhardir ceux-ci, leurs exigences allaient croissant. D'un autre côté l'archiduc venait de reprendre Ypres et Saint-Venant, occu-

pés par des garnisons françaises; il ne renonçait pas à ses vues et se montrait disposé à renouer ses intrigues diplomatiques avec les gros bonnets de la Fronde. Ce double péril envisagé de sang-froid, inspira à Mazarin une idée politique hardie, telle qu'il était rare d'en voir naître dans le cerveau de ce ministre, mais celle-ci, Richelieu lui-même ne l'eût pas désavouée. Pressé entre les frondeurs et les Espagnols, il résolut de prendre avantage sur eux tous à la fois, et cette combinaison, il la conçut et en tenta l'exécution, à l'époque de ses plus grands embarras et du déficit presque absolu du trésor. Il s'agissait tout simplement d'envoyer une puissante armée autour de Cambrai, d'investir cette place, de s'en emparer et de la munir d'une bonne garnison. Appuyé sur cette forteresse, qui aurait pu recevoir la régente et la cour, il aurait maintenu Paris dans le devoir et réduit la Fronde à l'impuissance, tandis qu'il aurait menacé les provinces héréditaires du roi d'Espagne et se serait emparé successivement des villes fortes de la Flandre. Deux ou trois succès obtenus sur l'archiduc lui auraient donné l'espérance de faire rompre par les Hollandais, sous un prétexte quelconque, le traité de Westphalie, et de renouveler avec eux le traité du 8 février 1635, par lequel les deux puissances s'engageaient à chasser les Espagnols des provinces héréditaires, à ériger ces provinces en un corps d'état libre et indépendant avec leurs priviléges, si elles accédaient à la cause commune et secouaient le joug, ou bien, dans le cas contraire, à les partager, de sorte que la France eût eu le Luxembourg, les comtés de Hainaut, de Namur, d'Artois et de Flandre, et que les états-généraux de Hollande eussent mis la main sur le marquisat du Saint-Empire, le Brabant et le littoral de la Flandre jusqu'aux limites tracées par une ligne tirée de Blankenberg à Rupelmonde. Le succès de cette profonde combinaison changeait complètement la face de l'Europe. La puissance de la France devenait prépondérante; l'Espagne perdait dès lors tout son ascendant politique; la Hollande, dirigeant tous ses efforts contre l'Angleterre, aurait arrêté l'essor de ce pays comme état maritime, et aurait accru sa propre influence par l'abaissement de sa rivale, alors déchirée par les factions; la Belgique enfin était effacée à tout

jamais de la carte européenne. On conçoit que de tels projets aient entièrement occupé Mazarin et l'aient déterminé à agir de douceur avec les chefs de la Fronde; il ne reculait que pour mieux sauter; mais le courage téméraire d'un colonel renversa de fond en comble cet échafaudage de combinaisons politiques.

Dans le but d'assurer le succès de sa grande entreprise, Mazarin rappela des troupes de Catalogne, du Piémont et de l'Alsace, et fit faire de vastes approvisionnemens à St.-Quentin et à Péronne, dont il solda les frais de ses propres deniers ou par la création de nouvelles charges. Les mouvemens de troupes furent exécutés avec beaucoup de secret et de mystère. Le général d'Harcourt prit le commandement de l'armée, et le 24 juin 1649, le comte de Garcies, gouverneur de Cambray pour le roi d'Espagne, apprit avec une profonde surprise que les Français, au nombre de 32,000 avec 80 pièces d'artillerie, investissaient la ville. Il écrivit aussitôt à l'archiduc Léopold et au comte de Fuensaldagne, le véritable général de l'armée espagnole, pour demander du secours; en attendant, avec l'assistance des états du Cambrésis, il pourvut aux besoins de ses troupes, leva un régiment parmi les paysans réfugiés dans la ville, distribua des armes aux bourgeois et fit processionnellement promener une image de la Vierge, à laquelle le peuple avait grande dévotion, et invoquant son aide et protection contre les entreprises des ennemis.

Pendant ce tems le comte d'Harcourt, selon l'usage, fit tracer autour de la ville une ligne de circonvallation d'une étendue de vingt mille toises, pour défendre les assiégeans contre les attaques du dehors, et pour empêcher qu'il n'entrât du secours dans la ville.

L'archiduc, sur la nouvelle de l'investissement de Cambrai, avait réuni ses troupes aux environs de Bouchain. Un conseil de guerre décida que l'armée ne s'exposerait pas à courir les chances d'une bataille, et l'archiduc, qui se souvenait de Lens, approuva fort cet avis. On envoya à différentes re-

prises quelques corps détachés avec l'ordre d'essayer de pénétrer dans la place pour augmenter la garnison, mais ils furent successivement taillés en pièces par les assiégeans. L'archiduc commençait à perdre courage, lorsque le colonel de Brouckere, son sergent-major de bataille, fonctions qui correspondent à celles de chef d'état-major, lui dit que si on le lui permettait, il traverserait les lignes ennemies et tenterait de faire pénétrer un corps de troupes dans Cambrai. L'archiduc et Fuensaldagne acceptèrent bien vîte la proposition. Ils mirent à sa disposition mille cavaliers et cinq cents fantassins, *aussi à cheval*, dit le manuscrit. Les dispositions étant prises, l'archiduc sortit de Bouchain avec le gros de son armée qu'il fit camper entre l'Escaut et la Sensée, à quelque distance de la ligne des assiégeans. Le lendemain 2 juillet, de Brouckere, bien qu'à peine convalescent d'une grave maladie, prit le commandement de ses 1,500 hommes, et, quittant Bouchain à cinq heures de l'après-midi, longea la rive droite de l'Escaut.

Je vais laisser parler maintenant M. Lalloux, sans rien changer à son style et à sa manière. Le lecteur jugera si ma trouvaille a quelque prix :

« Le viscomte de LaWoestine, comme plus ancien colonel, marchoit en teste avec cent chevaux des mieux montez, choisis de huit régiments; le colonel Michiels Van der Waert suivoit avecq son régiment, puis le colonel Custine avecq le sien, le colonel Garnier et le baron d'Ossery, lieutenant-colonel du prince d'Armstadt. Le dernier régiment de toute l'avant-garde estoit celuy dudit colonel de Brouckere, conduit par le baron de Gronsbeeck, son lieutenant-colonel. *L'infanterie à cheval,* disposée par troupes de cinquante, conduite par Don Jean Basse, sergent-major de la Terce (régiment de 3,000 hommes) de Don Francisco Dessa, marchoit après, faisant huit gros; l'arrière garde estoit composée de deux troupes, sçavoir, du régiment dudit viscomte de La Woestine et de Momal, faisant un gros ensemble, avecq celuy de Fustemberg qui fermoit l'arrière garde.

» Le tout étant ainsi disposé, de Brouckere fit marcher avant tous le capitaine La Fortune du régiment de Drouot,

avecq cinquante carabins (carabiniers) pour donner les adresses des chemins et rendre les services nécessaires. Il prit donc sa route vers Aspres et pour ne pas estre découvert et n'attirer sur soy la cavalerie ennemie, il fit marcher un cavalier par les plus hauts chemins, qui faisoit signe de la main, lorsqu'il apercevoit quelque corps-de-garde ou sentinelle ennemie, si bien que pour ne pas estre aperceus, ils destournoyent à gauche, avançant cependant chemin tant qu'il estoit possible.

» Il pouvoit estre dix heures de nuit quand il fit halte pour donner les ordres et se disposer à l'attaque des lignes ordonnant pour le mot : Léopold. Il assigna une guide à chasque régiment et commanda à un chacun de mettre le mouchoir ou quelque papier blanc au chapeau, tant pour se reconnoistre dans les tenebres que pour faire croire à l'ennemy qu'ils estoient François.

» Ayant ainsy ordonné toutes choses et encouragé l'un et l'autre, surtout l'infanterie, il continua sa marche droit sur le moulin d'Esne ou il y avoit un corps-de-garde des ennemis, dont quelqu'un entendant le bruit, cria en allemand comme sont accoustumées de faire les sentinelles. Le colonel respondit aussy en allemand que c'estoient amis, gens d'Erlach et du régiment de Wambach; nonobstant quoy ces Allemands tirèrent deux ou trois coups et montrèrent du feu sur ledit moulin. Cela seul estoit capable d'apporter un grand changement dans la résolution de nos gens; mais le colonel, sans se soucier beaucoup, passa outre et crut n'avoir esté reconnu. A demi-heure de là, il rencontra quelques troupes de cavalerie allemande auxquelles n'ayant pas voulu faire réponse, elles tirèrent quelques pistoletades en touchant alarmes; ce qui obligea ledit de Brouckere de prendre à costé pour marcher avec plus de liberté. Mais après minuit il se leva un brouillard si épais et obscur, que les guides perdirent la connoissance des chemins, ce qui donna subjet audit colonel de rallier ses troupes et faire halte quelque peu pour faire parler les guides ensemble et les confronter sur le fait des chemins.

» Au même temps Bombeeck, lieutenant-colonel de Momal, lui avisa que l'arrière garde estoit égarée et ne paroissoit plus, auquel sans aucunement s'émouvoir de cette disgrâce, il respondit qu'il falloit néanmoins marcher, et remettant son régiment propre à l'arrière-garde, il commanda des petites parties de part et d'autre, pour attraper quelque patrouille ou sentinelle ennemie.

» Il fit à la vérité paroistre en cela son expérience sans s'esbranler en aucune façon par tant d'événemens contraires, dont un seul suffisoit pour renverser toute l'entreprise, mais le plus grand et celui qui sembloit estre le plus contraire estoit ce brouillard, qui fut vrayement reconnu par un effect prodigieux de la bonté de Dieu et des faveurs de la glorieuse Vierge, nostre Dame de Grace, advoué pour tel, non seulement par ceux desdites troupes, mais aussy de tous les assiegés, pour ce que sans cet événement inopiné dans une nuit des plus beaux et des plus longs jours de l'été, tout ce secours eut été découvert et taillé en pièces, à cause qu'estant fatigué et harassé d'une si longue traite, il lui eut été impossible d'eschapper, si la cavalerie ennemie luy eut venu courir sus, comme assurément il pouvoit arriver. Les petites parties ne tarderent guères d'amener deux prisonniers auxquels de Brouckere promit à chacun cent pistoles, moyennant de lui montrer le chemin vers Cambray, et comme ils faisoient refus de parler, il leur porta le pistolet à la teste pour les intimider : mais sur ces entrefaites, on lui amena un autre soldat françois qui estant aussy menacé de mort, pria que l'on ne le tuast point et qu'il le monstreroit à peu près, adjoutant de plus que l'on estoit déjà fort près des lignes.

» De Brouckere, eschauffé d'une ardeur indicible, fit avancer ses troupes et les ayant animé en peu de mots, commanda de passer outre à la force. Les trompètes toucherent la charge, et sans marchander un moment, poussant les uns les autres, s'esforcerent de passer. L'ennemy qui estoit dans ses lignes fit devoir pour reconnoistre ce que ce pouvoit estre, et aussitost se fit une descharge sur le gros que la Fortune conduisoit. On

peut dire sans vanité que jamais ne se fit un effort avec plus de cœur et de générosité, estant très véritable que les hommes et les chevaux même estoient animez d'une ardeur surnaturelle, causée assurément par l'assistance de la très sainte Vierge, pour les oraisons et les vœux qui se faisoient en la ville et par tout le pays. Il y eut néanmoins cette disgrace que l'avant garde ne peut d'abord franchir le fossé pour ce qu'il estoit trop large et le parapet trop relevé. Ce que de Brouckere ayant reconnu, il cria à ceux qui le suivaient : A gauche, mes camarades, à gauche, et les animant tous, leur disoit : Courage, messieurs, c'est maintenant qu'il faut donner dedans et marcher sur le ventre de l'ennemi! Le colonel Garnier suivi de tous les siens sauta la ligne et sans s'arrester il alla choquer un escadron de cavalerie, qu'il chargea si vivement qu'il le mit en déroute. Tous les autres colonels, officiers et soldats, comme des lions eschauffez au carnage, franchirent pêle mêle, le même fossé et parapet, chacun d'eux pénétrant à la foule, et puis marcherent bien serrez, terrassant ceux qui s'opposoient à leur passage et accouroient pour les combattre. »

Le plus difficile était fait. En dépit de la résistance de l'ennemi, de Brouckere, poussant sa pointe, parvint, à l'aube, jusqu'au faubourg occupé par un régiment français.

Les assaillans mirent en confusion un quartier « où les femmes et les enfans surpris à l'improviste se sauvoient en chemise, criant mercy et miséricorde. » La cavalerie de la ville, commandée par Droupt et le comte Garcies, arriva pour les aider à repousser les ennemis, ce qui fut fait, et bravement encore. « Sur les trois heures du matin, au point justement que s'achevoit les messes chantées ès églises de Nostre Dame et de Saint Géry, le peuple ne pouvoit sortir assez tost pour, après Dieu et la Vierge, rendre leurs devoirs d'applaudissemens et rejouissance à ce secours si favorable et inopiné. » De Brouckere, qui avait son projet, fit convoquer toute la milice bourgeoise et la garnison, et, les joignant à ses troupes, « fit elargir le front autant qu'il jugeoit convenir, en les rangeant en bataille sur la place d'armes. Ladite place d'armes est un

lieu si haut que cette petite armée estoit descouverte de l'ennemy de toutes parts. Il faisoit un beau jour et fort serein, ce qui favorisoit grandement les assiegés, et comme entre la cavalerie et cette infanterie, il n'y avoit que le rempart de la ville et le fossé, il sembloit que toutes ces troupes estoient conjointes. Par ruse ou par stratagème qui n'appartient qu'à un grand et sage capitaine, pour ce que les assiegeans voyant tant de monde, et quelques chefs principaux, voire le comte d'Harcourt même, l'estant venu considerer d'assez près, ils jugerent que ce seroit une folle témérité de continuer le siège. Harcourt estoit venu reconnoistre les accès par où le secours avoit passé les lignes, et pour ce que le passage estait d'une estendue assez large et en divers endroits, il se persuada que le secours devoit estre plus grand qu'il n'estoit en effect. Il fut donc conclu en la même heure de plier bagage et de lever le siège. »

Le soir même l'armée française opéra sa retraite et se rendit en bon ordre à Péronne où on la disloqua. Mazarin, en apprenant cette nouvelle qui ruinait toutes ses espérances, se mit en colère pour la première fois de sa vie. Il tança vertement d'Harcourt, mais la faute était faite. Il ne resta plus au ministre qu'à user de ruse avec tout le monde et à vivre de politique au service de sa propre personne, sans s'occuper davantage de la France qui l'intéressait moins que lui-même.

Le lendemain de la levée du siége, l'archiduc se présenta devant Cambrai où il fut reçu avec joie et liesse; il complimenta le colonel de Brouckere qui repoussa ses éloges avec modestie et dit que ses troupes seules en méritaient.

« Voilà, dit en terminant le bon M. Lalloux, le succès du fameux siége et heureuse délivrance de la ville de Cambray, bien autre et différent que les ministres et généraux ne se l'estoyent imaginé, après tant de préparatifs et si grands appareils de guerre. » Mais ce que M. Lalloux ne dit pas, c'est que si Cambrai eût été pris, et les choses se tournaient alors de cette façon, les combinaisons politiques de Mazarin eussent été

bien près de leur réussite; dès lors le partage de la Belgique entre la Hollande et la France, sans qu'aucune puissance fût en mesure de s'y opposer, et notre nationalité, qui s'est conservée sous les régimes espagnol et autrichien, parce que les provinces sont restées réunies, eût au moins couru de grands risques. La levée du siége de Cambrai, que l'entreprise du colonel de Brouckere fit opérer, a sauvé notre nationalité du naufrage. Ce fait, qui est resté inaperçu dans l'histoire, méritait une mention honorable, et c'est pourquoi j'ai fait les extraits précédens de ce curieux manuscrit.

Le colonel de Brouckere, qu'un historien appelle de Brouck et que le moine Nicolas Avancino, dans son apologie latine de Léopold Guillaume, nomme *Brouckius*, continua ses exploits pour le compte du roi d'Espagne. En 1652 les auxiliaires du prince de Condé, dont il faisait partie, se postèrent devant Étampes, sous la conduite du baron de Clinchamp. Turenne força ces troupes à rentrer derrière les remparts au moment où elles faisaient des exercices en l'honneur des beaux yeux de Mme de Longueville, et, pendant ce conflit, de Brouckere reçut un coup mortel. On transporta son corps à Lille, et il reçut la sépulture dans le chœur de l'église des sœurs grises, dont sa sœur était la supérieure.

Telle est la pure quintessence du manuscrit de M. Lalloux.

O., *collecteur de palimpsestes et l'un des candidats à la future place de conservateur de la Bibliothèque royale.*

HOMMES ET CHOSES.

Le général de Warenghien.

Warenghien (Adrien-Lamoral-Jean-Marie de), chevalier d'Empire, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, maréchal-de-camp, né à Douai le 13 février 1778, fut admis à l'école polytechnique lors de la création de cet établissement. Le rapport de l'Examinateur le fit classer parmi les élèves-instituteurs destinés à répéter dans les salles les leçons des professeurs, et le célèbre Monge le conduisit à l'école normale pour y expliquer aux élèves les leçons sur la géométrie descriptive. En 1795, il subit un nouvel examen, et fut admis à l'école du génie avec le grade de sous-lieutenant. Nommé lieutenant dans le même corps en l'an VI, il fut envoyé à l'armée qu'on réunissait sur les bords de la Manche, et qui devait opérer un débarquement en Irlande, sous les ordres du général Humbert.

L'expédition n'ayant pas réussi, il fut envoyé à l'armée des Alpes commandée par le général Joubert, et prit part, en 1799, à la bataille de Novï, où ce général fut tué. Il fut ensuite attaché à la division Grenier, sous les ordres du général en chef Championnet. Il assista à la bataille de Fassand, au combat de Gravières et à tous les engagemens un peu importans qui ont eu lieu pendant la campagne. Après la bataille de Marengo, il fut employé à la démolition des fortifications d'Ivrée et de Turin. Attaché ensuite à l'état-major du général Chasseloup, commandant en chef du génie à l'armée d'Italie, il fut employé à la construction du pont sur le Mincio, opération qu'il exécuta sous le feu de l'ennemi, qui défendait l'autre rive.

Après le passage du Mincio, il fut employé au siége de Peschiera, qui fut conduit avec tant de vigueur, que la garnison, quoique plus nombreuse que l'armée assiégeante, capitula après quinze jours de tranchée ouverte. Après la passage de l'Adige, il fut chargé de démolir le fort de Véronne, qui fut rasé en quinze jours.

Nommé capitaine du génie le 5 brumaire an VIII, il fut ensuite attaché au dépôt des fortifications et chargé peu de tems après du casernement de Paris. Lors de la réunion des troupes destinées à

faire un débarquement en Angleterre, il fut envoyé au camp de Montreuil, sous les ordres du maréchal Ney, pour y commander le génie dans la division Malher. La grande armée ayant quitté ses positions sur les bords de la Manche pour se porter en Bavière, il assista au combat de Guntzbourg, et fut employé à Elchingen à la construction du pont qui fut jeté sur le Danube, en présence de l'ennemi. Après la prise d'Ulm, on le chargea de démolir les fortifications de Meminguen. Nommé, le 20 juillet, capitaine aide-de-camp du général Dupont, il fit, en cette qualité, la campagne de Prusse. A la prise de la ville de Halle, il entra avec les premières troupes dans la ville et fut blessé en chargeant, à la tête de la cavalerie, l'ennemi qui avait pris position sur la rive de la Sarle et cherchait à reprendre la ville.

Le prince Bernadotte ayant été envoyé à la poursuite du général Blucher après la bataille d'Iéna, donna au capitaine de Warenghien le commandement des éclaireurs et le chargea de suivre de près la marche de l'ennemi. Cet officier fit beaucoup de prisonniers, et le prince lui témoigna sa satisfaction sur la manière dont il s'était acquitté de sa mission. Il prit une part active à la prise de Lubeck. Envoyé par le général Dupont pour reconnaître les bâtimens qui attendaient la marée pour mettre à la voile, il fit capituler environ deux mille hommes de la garde du roi de Suède. Il se distingua également aux combats de Nocetim et de Morenguen, et à la bataille de Friedland, où la division du général Dupont repoussa la charge de la garde impériale russe et décida le gain de la bataille en s'emparant de Friedland.

Nommé chef de bataillon le 3 mars 1807, il continua en Espagne ses fonctions d'aide-de-camp auprès du général Dupont. A son arrivée à Madrid, il reçut de l'Empereur le titre de chevalier d'Empire, avec une dotation en Westphalie de 2,000 fr. de rente. Il assista, le 7 juin 1808, à la bataille d'Alcolea, qui décida de la prise de Cordoue. Après cette brillante affaire, un concours de circonstances malheureuses obligea l'armée d'expédition du général Dupont à se retirer derrière le Guadalquivir, et força ensuite ce chef à capituler. Napoléon, qui n'était point encore habitué à la mauvaise fortune, frappé, au milieu de toutes ses victoires, d'un revers aussi grand et aussi inattendu, usa de rigueur envers le général Dupont, qu'il fit mettre, à son retour en France, en prison au fort St.-Jean à Marseille, avec une partie des officiers de son état-major. Le chef de bataillon de Warenghien partagea le sort de ses compagnons d'armes. Mais sa détention fut de courte durée, et l'Empereur, qui ne

voulait pas se priver à toujours des services d'un brave officier, l'envoya environ six semaines après à Florence pour y commander un bataillon du 112e de ligne. Pendant la campagne d'Autriche, qui eut lieu quelques mois plus tard, il se distingua dans les combats de Volano et de Tarwis et à la bataille de Raab. Après la bataille de Sacile, un corps ennemi d'environ 2,000 hommes étant parvenu à tourner la droite de notre corps d'armée, allait s'emparer du parc d'artillerie et couper la communication avec Véronne, lorsque le chef de bataillon de Warenghien les attaqua et les mit dans une déroute complète. A la bataille de Raab, il s'empara trois fois de la position occupée par l'ennemi. La troisième fois, attaqué de front par l'infanterie et en flanc par la cavalerie, il surmonta tous les obstacles en faisant éprouver une perte considérable à l'ennemi. A la bataille d'Euzersdoff, le jour du passage du Danube, il perça avec son bataillon la ligne ennemie, et il eût profité de cet avantage si le bataillon qui était à sa droite n'eût été enfoncé par la cavalerie autrichienne qui lui enleva son drapeau. Le lendemain, à la bataille de Wagram, le 112e régiment faisait partie du carré de l'armée d'Italie, qui, appuyé au Danube, soutint pendant toute la journée le mouvement circulaire de l'aile droite de l'armée et en formait le pivot. L'armée d'Italie eut à éprouver au moins pendant six heures le feu de plus de 150 pièces d'artillerie. De 600 hommes environ dont le bataillon de M. de Warenghien se composait le matin, il ne ramena que 25 hommes et le drapeau.

En 1810, le commandant de Warenghien fut envoyé dans le Finistère pour y commander une colonne mobile composée de voltigeurs et de chasseurs de la garde impériale, destinée à s'emparer des réfractaires et de les envoyer à Belle-Ile en mer. Envoyé ensuite à Bayonne, sous les ordres du général Montyon (aide-major général), il fut chargé de l'organisation de douze bataillons destinés à entrer en Espagne. Ce travail terminé, on lui donna, en février 1811, le grade de major avec le commandement de trois bataillons (infanterie légère) formés en régiment de marche et appartenant à différens corps de l'armée de Portugal. Pendant les deux années que le major de Warenghien passa en Espagne, il eut occasion de se signaler dans différentes affaires contre les bandes espagnoles qui couvraient le pays occupé par l'armée du nord. Vers cette époque, il s'empara, par un coup de main, de la ville de Valmaséda, qui était occupée par une bande de Louga, à qui il fit éprouver une perte considérable. Ce fait d'armes fut exécuté avec 50 gendarmes et un seul bataillon composé de conscrits qui savaient à peine charger leurs fusils.

En mai 1813, après la retraite de Russie, il fut appelé à commander, avec le grade de colonel, le 48e régiment de ligne, qui se trouvait à Hambourg, sous les ordres du maréchal Davoust. Son régiment fut aux avant-postes pendant toute la campagne, et prit part à une affaire très-vive contre les Russes qui cherchaient à couper les communications avec Hasbourg. Il fut blessé dans cette affaire au moment où il commençait un mouvement. De retour en France, après la Restauration, il conserva le commandement de son régiment qui prit le n° 45, et il reçut la décoration d'officier de la Légion d'honneur. Il fut nommé maréchal-de-camp par l'Empereur pendant les Cent-jours.

Après l'Occupation, sa nomination n'ayant pas été reconnue par Louis XVIII, il resta quelque tems sans emploi et fut nommé, en 1820, colonel de la légion de la Meurthe, qui forma ensuite le 52e de ligne. En 1823, il fut de nouveau promu au grade de maréchal-de-camp, et nommé, en 1828, au commandement d'une brigade au camp de Saint-Omer. En 1830, il fut chargé du licenciement d'une partie de la garde royale et envoyé ensuite à Alençon pour y commander le département de l'Orne. En 1832, il fut envoyé à Brest pour y prendre le commandement du département du Finistère et, peu de tems aprés, à La Rochelle, pour y commander le département de la Charente-Inférieure. Lors de la formation de l'armée de la Meuse, il eut ordre de se rendre à Bar pour y prendre le commandement d'une brigade d'infanterie, et au mois de janvier 1833, il fut envoyé à Rodez comme général commandant le département de l'Aveyron.

Le général de Warenghien a fait partie de la *Société des Enfans du Nord* dès l'époque de sa formation, et il a assisté à toutes les réunions qui ont eu lieu.

Alexandry. — La maison de Créquy.

Antoine Galland a fait connaître un certain nombre de nos anciens poètes dans un discours inséré au t. II des Mémoires de l'Académie des Inscriptions; il y attribue à l'auteur d'Athys et Prophilias et du célèbre roman d'Alexandre, *le Livre d'Elène, mère St.-Martin, et Brison*, manuscrit in-folio de la bibliothèque de Foucault; à la fin duquel on lit cette note : « Cy finerai mon » chronique d'Élaine lequel a esté orthographié par le commandement et requeste de ma très noble et puissante Loyse dame de » Créquy, Canaples, et de plusieurs aultres terres et seignouries. » *Alexandri manu propriâ.* » Galland, sans s'arrêter aux formes

du style et du langage, ni à ces expressions *Alexandri manu propriâ*, qui décèlent un manuscrit autographe, déclare que le livre d'Élène appartient au trouvère Alexandre de Paris, qui vivait à la fin du XII[e] siècle, et que l'exemplaire de Foucault est du XVI[e] siècle ou tout au plus de la fin du XV[e].

Cependant, du tems d'Alexandre de Paris, aucune dame de Créquy ne porta le nom de Loyse, et la seigneurie de Canaples (1) ne ut réunie à celle de Créquy qu'après le milieu du XIV[e] siècle, par a mort de Jeanne de Pequigny, qui se maria trois fois et ne laissa d'enfans que de son second mari, Jean II, sire de Créquy et de Fressin. La première Loyse qui se rencontre dans les généalogies de cette maison, après la réunion des deux seigneuries, est Loyse de la Tour, fille de Bertrand VI, comte de Boulogne et d'Auvergne, dont Baluze a publié, dans ses preuves de la maison d'Auvergne, p. 652-654, le contrat de mariage avec Jean V, sire de Créquy et de Fressin, chevalier de la Toison d'or, veuf sans enfans de Marguerite de Bours. On voit, par ce contrat, passé le 13 juin 1446, que Loyse n'était pas encore majeure (2); elle eut 10,000 écus d'or en dot, et son mari lui donna à cause de douaire « son chastel et lieu de Sains (3) avec ses réduits ou demeures pour faire sa demeure et deux mil livres de rente tournois. » Justel dit que Loyse de la Tour mourut en l'année 1469; mais Baluze croit qu'il y a erreur et que son devancier a attribué à cette dame ce qui appartient à Louise de Créquy, sa fille, laquelle fut enterrée dans l'abbaye du Bouschet. Jean V, chevalier de la Toison d'or, dès la création de cet ordre le 1[er] janvier 1429 (V. S.), fut conseiller et premier chambellan de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, ambassadeur auprès d'Alphonse d'Arragon, et de Louis XI. Ce chevalier eut huit enfans de son mariage, et mourut dans un âge fort avancé, en 1474.

Louise De la Tour, dame de Créquy et de Canaples, est donc la seule à laquelle notre poète ait pu dédier son livre d'Élène, et Delandine a eu raison de dire que c'est à cette dame qu'est dédiée

---

(1) Canaples (Somme) est une petite ville entre Amiens et Doullens.

(2) De la ndine, trompé par Moréri, fait remonter l'époque de ce mariage à l'année 1430.

(3) On n'a pas conservé le souvenir du château de Sains; ce village est à mi-chemin de Créquy à Fressin, séparés l'un de l'autre de cinq ou six quarts de lieue; tous trois font partie du canton de Fruges, arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais). Les derniers débris du château de Créquy ont disparu entièrement depuis un petit nombre d'années.

la *Chronique de l'âme* du même écrivain. Le bibliographe Lyonnais fait mention de cet ouvrage sous le nº 685 des manuscrits de la bibliothèque de Lyon : « Chronique de l'âme. — fol. env. 600 p. — Cette chronique, sur papier antique à la tête de bœuf, est un roman en vers, sans division de livre ni de chant. Les héros en sont l'empereur Constant, les rois Henri et Antoine, St.-Martin, évêque de Tours, et St.-Brice, son successeur. L'auteur dit ce dernier neveu de St.-Martin.

» Ce poème a plus de 20,000 vers. Il finit ainsi :

Ly barons descendirent très tous comunament,
Puis montent au palais qui reluist clerement,
Le pape leur donna moult honaurablement
Sainte absolution et pardon plainement ;
La fust la court pleniere et joieuse encement
Ung mois y sejournerent et amis et parent.
Le roi Anthoine prinst congie premierement,
Brice mene avec lui et sa femme encement.
Henri morut dans Rome et puis finalement
De deuil morut sa femme assez prochainement ;
Ains au moustier Saint Pierre furent certainement
Tous les deux enterrés moult solempnelement,
La messe leur chanta l'apostole Clément,
Et Martin le gentil s'en alla vitement
Vers la schité de Tours ou tout pieusement
Dedans une forest qui vers Touraine appent,
Fut hermite longtemps, puis morut doucement,
Fut Martin archevêque de Tours parfaitement.
Le roman ne fait plus icy racontement ;
Qui plus en veult savoir à Rome droitement
S'en aille en droit chemin, sans nul fourvoiement ;
Car toute la légende, fin et commencement
Y trouvera sans faille et la vie encement
Du benoit S. Martin que Dieu aima fortement :
Cy endroit finiray mon livre bel et gent.
Il est temps que d'un autre face racontement.

» Au bas de la dernière page on lit cette note : « Cy finerai mon chronique de l'ame, lequel a esté orthographié par le commandement et requeste de ma très noble et puissante Loyse, dame de Créqui, Canaples, et de plusieurs autres seignouries. Signé Alexandry. » Celui-ci annonce que ce manuscrit a été entièrement écrit de sa main : le caractère en est net et lisible...... »

Je ne sais rien du lieu de naissance de cet Alexandry, qui mettait sa muse aux ordres de la dame de Créquy, mais il paraît à peu

près certain que s'il n'était commensal, peut-être chapelain, du château de Fressin (1), il devait demeurer non loin de cette résidence de la famille de Créquy. Je ne me hâterai pas de prononcer sur le mérite littéraire de ce poète, d'après l'échantillon de prose, barbarement rimée, que Delandine a publié; car je ne pourrais appliquer à la *Chronique de l'ame* l'éloge qu'en fait le bibliothécaire de Lyon en nous apprenant que « ce précieux manuscrit » vient de la bibliothèque de Foucault, comme le *Livre d'Elene*. Ce dernier ouvrage est-il celui auquel Alexandry fait allusion dans ce vers :

« Il est temps que d'un autre face racontement ? »

Ou bien en a-t-il déposé un troisième, un quatrième aux pied de la muse qui l'inspirait? Je regrette que Galland ne soit pas entré dans quelques détails au sujet du livre d'Elène ; je le regrette d'autant plus, que l'on sait que beaucoup de personnes ont attribué la fondation du vieil Hesdin à Hélène, épouse répudiée de Constance-Chlore ; Alexandry, vivant dans les environs de cette ville, a dû célébrer le séjour d'Hélène sur les rives de la Canche et faire le racontement des travaux qui ont tiré Hesdin du néant, et l'ont amené, sous Philippe-le-Bon, à un état de prospérité.

Le Moréri de 1759 a reproduit les fautes d'impression qui déparaient l'article de la famille de Créquy dans les éditions précédentes : beaucoup de dates sont fausses. L'histoire du Pas-de-Calais au moyen-âge reproduit assez souvent le nom des Créquy pour qu'il soit intéressant pour nous de posséder une bonne histoire généalogique de cette maison ; on trouverait des secours pour ce travail chez le P. Simplicien et les autres généalogistes imprimés dans les bibliothèques de St.-Omer et d'Arras, les archives départementales du Pas-de-Calais, du Nord, de la Côte-d'Or et de la Somme, parmi les cartulaires des maisons religieuses du pays, etc. etc. M. Edward Le Glay a extrait du manuscrit 7595 bibl. nat. et a présenté à la société d'Emulation de Cambrai une complainte arrivée au mois de septembre 1285 ; cette complainte, accompagnée de bonnes notes, a été insérée dans les mémoires de la so-

---

(1) *Les Souvenirs historiques et pittoresques du département du Pas-de-Calais* ne donnent pas une idée suffisante de la majestueuse beauté des ruines du château de Fressin : le point de vue n'est pas heureusement choisi. En 1659, Fargues fit démolir ou ruiner un grand nombre de châteaux dans les environs d'Hesdin, qui pouvaient gêner les courses de ses troupes ; tels furent Boufflers, Beaurain, Montcavrel, Fressin, Labroye, etc., etc.

ciété, et une édition, tirée à soixante exemplaires, a été publiée à Paris, Techener, 1834, in-8°, 18 p. M. Gratet-Duplessis, l'un des bibliophiles les plus curieux et les plus érudits de l'époque, a fait imprimer, à Douai, où il exerce les fonctions de recteur de l'Université, la romance de Raoul de Créquy d'après un manuscrit qui lui a offert un texte beaucoup plus correct que celui que l'on connaissait. Cette édition n'a pas été mise dans le commerce.

Depuis quelques années le mauvais état de la sacristie de l'église de Fressin a fait prendre pour cet usage une petite chapelle adhérente au vaisseau ancien et régulier de l'église (trois nefs et le chœur). Je visitai cette nouvelle sacristie le 8 juillet dernier : sous une niche pratiquée dans le mur qui sépare le chœur et cette petite chapelle, est un tombeau de marbre noir d'une construction fort simple ; deux statues y étaient couchées sur une lame ou table élevée du sol d'environ deux pieds, longue de huit, large de quatre. Elles ont été brisées à la révolution, et leurs débris ont été employés à la réparation d'un chemin. Deux longues lignes en beaux caractères gothiques gravés en relief conservent les noms des époux que renferme ce tombeau.

« Chi ce est Jehan sire de Créquy et de Canaples qui trespassa l'an de grace mil CCCC et XI le nuict Saint Andrieu penultiesme jour de novembre.

» Et chi ce est Jehane de Roie sa feme lequel fist fonder cheste capelle et faire cheste sepulture lan mil CCCC et XXV et trespassa lan mil CCCC..... »

Les enfans de Jeanne de Roye ont négligé de faire achever cette épitaphe. Cette dame épousa le seigneur de Créquy le 14 mars 1394 (V. S.), et mourut en 1454, elle était fille de Jean de Roye, seigneur de Roye, du Plessis, de Beausault, et de Breteuil et de Jeanne de Béthune.

Le tombeau est orné de huit grands écussons : au bas de quatre d'entre eux on lit les noms des familles de Créquy, Pequigny, Haveskerque et Moliens ; les quatre derniers noms sont inscrits au-dessus de l'écu de Roye, de Mur?t, de Ca... et de Béthune.

L'autel existe encore et sert de table aujourd'hui ; le bois dont on la recouvre cache les inscriptions d'un bas-relief assez élégant, qui a conservé des traces de peinture et de dorure : sous un portique gothique un vieillard vénérable, assis, bénit une jeune femme, agenouillée devant lui, dans le costume du XVe siècle, et qui est couronnée par un ange, planant au-dessus du groupe. On ne distingue plus rien sur deux écussons, qui ont été peints et qui paraissent avoir été mutilés par une main amie pour protéger ce pe-

tit monument contre la fureur révolutionnaire. De chaque côté de ce groupe principal s'étendent trois pavillons sous lesquels sont six personnages debout et de proportion moitié moindre que celles du centre; à droite SS. ....., Jean, Pierre, Jacques, Nicolas et André; à gauche SStes. Aure, Madeleine, Catherine, Marguerite, Jeanne et Anne.

En face de l'autel est une petite cheminée pratiquée dans l'épaisseur du mur. A côté de cette confortabilité que je remarque pour la première fois dans une église, est une porte qui s'ouvre, à gauche de la chapelle de la Vierge, au fond d'une des nefs latérales. Maintenant cette porte est condamnée; il ne reste que celle du chapelain qui fait communiquer la chapelle et le chœur.

A.-F. Dufaitelle.

Pluchart, Imprimeur Russe.

Alexandre Pluchart, sorti d'une honnête famille de marchands dont plusieurs membres existent encore à Valenciennes, naquit en cette ville en l'année 1776; il apprit de bonne heure l'état de typographe dans l'établissement de M. Jean-Baptiste Henry, la seule imprimerie qui existât à Valenciennes avant la première Révolution. Le patron du jeune Pluchart ayant émigré avec sa famille, l'ouvrier imprimeur, doué d'une humeur passablement aventureuse, s'expatria également et voyagea en Allemagne en utilisant, pour exister, ses connaissances dans l'art typographique. Il s'arrêta à Brunswick, s'y maria, et y fonda une imprimerie.

Au commencement de ce siècle, Pluchart fut appelé à St.-Pétersbourg pour y diriger l'imprimerie du Sénat; car, en Russie, presque tous les établissemens typographiques appartiennent à l'Empereur ou à quelques grands corps de l'Etat. A St.-Pétersbourg, par exemple, on ne compte qu'une trentaine d'imprimeries dont six ou huit seulement sont des entreprises particulières, les autres dépendent du Gouvernement. Pluchart, encouragé par l'Empereur Alexandre, qui aimait les Français et qui cherchait à introduire des améliorations dans sa capitale, monta une fort belle imprimerie russe et française, dans la maison, dite *Koutaisoff*, N° 106, vis-à-vis de l'amirauté.

C'est là qu'il imprima, en 1810, un *Projet d'une académie asiatique*, in-4°., papier vélin (Catalogue *Langlès*, N° 3943) et un *Mémoire historique abrégé sur les télégraphes en général et sur les diverses tentatives faites jusqu'à ce jour pour en introduire l'usage en Russie*, etc., etc. 1810, in-8°. — Le N° 2636, du catalogue de *Lan-*

glès mentionne encore un bel ouvrage d'Histoire naturelle imprimé par Pluchart, en 1815, grand-in-8°. Il serait au reste trop long de mentionner la liste de ses labeurs ; il suffira de dire qu'il a eu part à presque tous les beaux ouvrages imprimés en français à St.-Pétersbourg au commencement de ce siècle.

Alexandre Pluchart était resté français de cœur ; lors de la malheureuse campagne de Russie, il eut occasion de manifester toute sa sympathie pour les infortunes de ses compatriotes : il fut très-utile à un grand nombre de français prisonniers en Russie, et plusieurs d'entr'eux en ont conservé un précieux souvenir.

Quand les rapports d'amitié entre la France et la Russie furent renoués, l'imprimeur Pluchart, qui jouissait alors d'une grande fortune et d'une considération méritée, envoya ses deux fils faire leur éducation à Paris. A la fin de ses études, l'aîné entra chez le fameux imprimeur Didot pour y apprendre la profession de son père et se mettre à la hauteur des perfectionnemens apportés dans la typographie par cette illustre famille.

En 1827, le valenciennois Pluchart, dont la santé s'altérait, sentit le besoin de revoir sa patrie avant de mourir ; il y avait trente-six ans qu'il avait quitté la France ! Il n'hésita pas à confier son vaste établissement à des commis fidèles et à s'embarquer pour le Hâvre ; son intention était de venir en personne reprendre sa femme qui était venu visiter ses enfans dont l'éducation s'achevait au centre des arts et de la civilisation. Pluchart débarqua au Hâvre à la fin d'août 1827, dans un état de santé déjà précaire ; il fut transporté avec peine à Honfleur, et là, soit que la fatigue d'une longue navigation l'eut épuisé, soit que l'impression qui suivit son retour dans la patrie fut trop forte pour lui, il rendit le dernier soupir dans les bras de sa femme cinq jours après avoir mis le pied sur le sol de la France : il est mort le 4 septembre 1827.

Son fils aîné, retourné à St.-Pétersbourg, reprit les rênes du vaste établissement fondé par Alexandre Pluchart et il le dirige avec succès sous la protection de l'Empereur Nicolas qui a reconnu son mérite.

A. D.

Anciennes Sculptures à Douai.

On sait que Douai a eu pendant longtems des sculpteurs de grand mérite, et que la sculpture monumentale surtout y était cultivée avec beaucoup de succès. Le temps et surtout le vandalisme révolutionnaire ont détruit le plus grand nombre de leurs ouvrages ; les circonstances politiques et le manque d'encouragement ont fait négliger

dans notre cité la culture de cette branche, si intéressante, des arts du dessin. Nous croyons que nos lecteurs ne liront pas sans intérêt une brève indication des ouvrages de sculpture qui enrichissaient naguère la ville de Douai. Nous la publions afin que le souvenir n'en soit pas entièrement perdu pour les amateurs des arts.

Dans la chapelle de Magdeleine, se trouvait le tombeau en marbre d'Honoric, pannetier du Roi de France, fondateur de cette chapelle, orné de sa statue et de celle de sa femme. Le tombeau et les statues furent brisés et jetés pendant la nuit, dans les fondations des piliers du chœur de notre église neuve de St.-Pierre, à la suite d'une contestation entre les chanoines de cette église et les chapelains de la Magdeleine.

A Saint-Amé, le tombeau de Picquette, doyen de St.-Amé, celui de Jean, chatelain de Douai, les sarcophages en marbre blanc de St.-Amé et de St.-Maurant; également en marbre sculpté, la chapelle du St.-Sacrement et celles qui avoisinaient le Jubé, de plus les douze apôtres en pierre blanche vernissés et placés au-dessus des piliers de la même église.

A Saint-Pierre on voyait le tombeau d'un autre Picquette, chanoine de St.-Pierre, appuyé contre le mur de la vieille église et auquel appartenait la figure miraculeuse de Notre-Dame qui se trouvait, il y a deux ans encore, sous le dôme de cette église. A Notre-Dame, le tombeau en marbre noir de Saswald de Canteleu. A St.-Albin, celui de Nicolas de Montmorency, baron de Courrières et celui de St.-Chrétien. A l'Abbaye-des-Prés, une statue d'un autre Montmorency. Le beau tombeau en marbre et en albâtre du comte Charles Ier, de Lallaing, que l'on voit maintenant dans notre riche Musée. A Saint-Jacques, les statues en demi-bosse, aussi en marbre des seigneurs de Beaufort. Les douze apôtres en pierre, d'un travail exquis, et les statues du Christ et de sa mère encore plus remarquables. La statue en marbre, agenouillée, de M. de Pommereuil, gouverneur de Douai. Aux Trinitaires, celles aussi en demi-bosse, des seigneurs d'Ecaillon, de la famille Saint-Venant. Aux Dominicains, les statues en bronze, des seigneurs de la maison de Luxembourg, en marbre demi-bosse, des Brongnart, de Tortequesne. Aux Récollets-Wallons, un magnifique bénitier en bronze. A l'Hôtel-de-Ville, dans les niches pratiquées dans la façade, dix statues en pierre, des comtes et comtesses de Flandre, savoir: Marie de Mâle, Philippe de Bourgogne son mari; Jean Sans-Peur; Philippe le Bon; Charles le Hardi; Marie de Bourgogne; Maximilien d'Autriche; Philippe d'Autriche; Charles Quint et Philippe II roi d'Espagne. Ces dix statues d'un beau travail ont toutes été brisées au moment de notre première révolution.

Nos établissemens religieux possédaient, en outre, beaucoup de statues en bois, de Sarcus, de chapelles richement sculptées qu'ornaient de magnifiques volets peints, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un mourant et douloureux souvenir. D.

(Mémorial de la Scarpe).

Chapelle de maître Marc Villain à Tournay.

Depuis quelques années le goût de la conservation des monumens de l'antiquité a succédé à la rage de destruction dont nous avons eu si souvent à déplorer les tristes effets. Aujourd'hui enfin, on a compris la nécessité de conserver et de réparer les précieux débris qui ont survécu à toutes les vicissitudes du tems et aux ravages des hommes. C'est ainsi que le conseil provincial du Hainaut a formé le projet de réparer notre imposante cathédrale et de lui rendre son caractère primitif. Il serait bien à désirer que le conseil de régence en agit de même pour nos églises anciennes, dont plusieurs comme celles de St.-Quentin, de St-Jacques, et de Saint-Jean offrent des parties gothiques très-remarquables. En adoptant un système de restauration successive et en y affectant chaque année quelques fonds dont l'emploi serait confié à une commission d'antiquaires dévoués et éclairés, on arriverait avant peu de tems à des résultats bien remarquables. C'est par ce moyen que le magnifique hôtel de la ville de Louvain, qui, il y a dix ans ne présentait que des ruines, a récupéré aujourd'hui toute sa grâce et sa fraîcheur.

Au nombre des morceaux curieux que possède notre ville, il en est un du plus grand mérite et qui est totalement inconnu. On ignore qu'il existe à Tournay, dans une de nos principales églises, une chapelle du gothique le plus élégant, dont les arceaux sont brodés de riches dentelles en pierre qui pendent en festons du sommet de la voûte. Il paraît même que la commission des monumens ne l'a pas connue, et cela s'explique, car il semble que l'on ait pris à tâche de la cacher soigneusement, de crainte qu'on puisse la découvrir.

Vous avez sans doute lu quelque part la description des belles chapelles de l'abbaye de Westminster et de quelques églises de la Normandie, et vous ignorez qu'une chapelle semblable existe à Tournay. Eh bien elle existe, cependant, et c'est un heureux hasard qui nous la fit connaître, il y a quelques années. Si vous voulez voir ce petit chef-d'œuvre si digne de l'admiration des amis des arts, allez à l'église de Saint-Piat. Là, à l'extrémité de la nef de droite et à gauche de l'autel vous rencontrerez une porte ;

ouvrez cette porte et vous trouverez une petite chapelle qui est l'un des morceaux les plus exquis que possède la Belgique, et dont la conservation ne laisse presque rien à désirer.

De l'intérieur de cette chapelle s'élèvent quatre colonnes gothiques, entièrement garnies de sculptures et dont le sommet se divise en arceaux légers qui constituent les ogives de la voûte. Les bords de ces arceaux sont entièrement festonnés, et de riches dentelles de pierre d'une élégance infinie garnissent la voûte d'une broderie légère. La porte de la chapelle, qui autrefois s'ouvrait dans la nef de gauche à l'endroit où est aujourd'hui un autel d'assez mauvais goût, formait un cintre applati également garni de dentelles à sa face supérieure et qui supportait une croix gothique libre et à jour au milieu de l'ogive, de sorte que de l'intérieur de la nef on jouissait de la vue de cet admirable morceau.

Il serait difficile de dire d'une manière précise, à quelle époque l'on peut faire remonter cette élégante chapelle. Mais je crois qu'elle est à peu près contemporaine d'une autre voûte placée à côté de l'autel et dont l'élévation et la courbe sont totalement analogues à celle de l'ancienne porte qui de la chapelle donnait dans la nef. Or nous savons que la voûte latérale était le tombeau de Marc Villain, ancien prévôt de Tournay, ainsi qu'il conste de la légende qui s'y trouve encore et dont voici le texte :

Par le mort en terre est couvert
Marc Villain et mengies de viers,
Qui tu vivant homme donneur
Et as poures du sien donneur (1).
Bien ceste église en fu partie
Devant same (2) du cors partie
Prevostz de Tournay fu jadis,
Révérend en fait et en dis
Et mil vingt et sept quatre cens (3),
Treize jours en aoust céens (4)
Au gré de Dieu mit on le cors,
Or li soit Dieu miséricors.

Il est donc probable que maître Marc Villain, prévôt de Tournay, *révérend en faits et en dis* et qui donna avec tant de générosité son bien aux pauvres et à l'église, fit faire cette élégante chapelle pour y placer son *cors*, et qu'ainsi sa construction remonterait au commencement du 15e siècle.

---

(1) Et donneur du sien aux pauvres. (2) Son âme. (3) 1427. (4) ici.

Quoi qu'il en soit, dans l'origine, l'élégante chapelle s'ouvrait, comme nous l'avons dit, dans la nef. Mais à l'époque où le mauvais goût avait établi son empire dans nos églises et lorsque l'on cherchait à remplacer le gothique par des constructions dans le style italien, les marguillers firent fermer la chapelle par un autel à colonnes torses dont le mauvais goût contraste singulièrement avec l'élégant gothique qui existait précédemment.

Aujourd'hui que l'on restaure l'église de St.-Piat, nous fesons des vœux pour que MM. les Marguillers actuels, plus éclairés que leurs devanciers, fassent disparaître le méchant autel qui dérobe la vue de la belle chapelle gothique et rétablissent celle-ci dans son premier état. Nous pouvons assurer que ce sera le plus bel ornement de leur église et que même il n'existe aucun temple qui possède rien d'aussi riche, ni d'aussi élégant. La régence, de son côté, se prêterait, nous n'en doutons pas, à une restauration qui rendra à la ville un de ses plus remarquables monumens. Car ce sont ces monumens qui donnent à l'étranger une idée de ce qu'a été autrefois notre antique cité et qui fortifient dans le cœur des habitans l'amour de la patrie. B. D.

(*Courrier de l'Escaut.*)

Un Sculpteur de Valenciennes.

J'ai souvent regretté, en admirant le magnifique rétable contre lequel s'appuie l'autel du chœur de l'église de Calais, de ne pouvoir livrer à la reconnaissance de mes concitoyens le nom de l'artiste qui en a doté notre ville Tout ce que nous savons, c'est que l'on fit venir d'habiles sculpteurs pour exécuter ce monument avec des marbres provenant d'un navire génois échoué sur nos côtes en 1621, dans sa traversée d'Italie à Anvers. Louis XIII en avait fait don à la ville, et les habitans se cotisèrent pour réunir la somme de vingt mille livres, prix convenu entre le magistrat et les artistes. Millin, dans ses *Antiquités nationales*, t. IV, art. 50, fait un bel éloge de ce travail et vante surtout comme un chef-d'œuvre de sculpture les acotemens du tabernacle, dont l'un représente la manne, et l'autre la cène. Le seul éclaircissement que nous ayons obtenu depuis cet écrivain, c'est que l'Assomption de la Vierge, qui orne ce rétable, et qu'on attribuait tantôt à Rubens, tantôt à Van Dyck, est de Gérard Séghers, d'Anvers, dont le nom se lit sur l'un des coins de ce bon tableau. Un feuilleton du *Bon Sens*, intitulé *Une chronique Picarde*, que le *Journal de Calais* s'est empressé de reproduire dans ses colonnes, vient de rappeler l'attention publique sur ce brillant témoi-

gnage du goût de nos ancêtres, qui contraste d'une manière si fâcheuse, pour notre vanité, avec les constructions publiques des architectes d'un siècle qui se dit éminemment progressif. Nous avions presque oublié le monument anonyme, satisfaits que nous étions de l'avoir dérobé une fois encore au marteau du vandalisme qui l'avait menacé, il y a quinze ou vingt ans. Mais voilà qu'un ingénieux romancier écrit son histoire fantastique et nous l'adresse de Paris, sous le patronage d'un journal politique, et chacun de nous de faire accueil à l'œuvre de M. Aug. L. ainsi recommandée. Aujourd'hui, on voudrait pouvoir démêler ce qu'il y a de vrai dans ce récit attachant; on se demande surtout comment on a pu découvrir le nom du sculpteur italien que le romancier fait connaître ; et déjà plus d'un exemplaire de nos historiens locaux a reçu une annotation marginale pour conserver sa précieuse découverte. C'est là une erreur qu'il importe de ne pas laisser s'accréditer davantage, et je m'estime heureux de pouvoir dissiper, dès à présent, toute incertitude à cet égard, en divulguant, dans un journal qui se publie à Valenciennes, le nom d'un artiste que cette ville doit s'honorer de compter au nombre de ses enfans. J'ai retrouvé dernièrement, parmi les comptes de la ville, quelques pièces relatives à cette affaire et qui ont échappé aux investigations de mes devanciers ; l'une d'elles contient le devis détaillé de l'ouvrage et les conditions auxquelles *Adam Lottman, maître sculteur, demeurant à Vallenciennes*, s'engage à parfaire la *table d'hostel* de cinquante et un pieds de haut sur trente-deux de large. Ce document est plein d'intérêt ; et j'espère pouvoir le publier avec un dessin qui reproduira fidèlement l'œuvre d'Adam Lottman ; mais, au moins, en attendant l'exécution de cette promesse, les *Archives* sauveront d'un injuste oubli le nom de cet artiste distingué.

A. F. Dufaitelle.

Lettre de Foppens. (1).

Jean-François Foppens, à Joseph-Alphonse de Valbelle.

« Mon Révérend Père,

« Nos occupations journalières dans un si grand diocèse, comme l'est Malines, ne m'ont pas donné le tems de vous écrire plus souvent. J'apprends avec bien du déplaisir, par votre messager, que vous

(1) L'autographe se trouve à la bibliothèque de St.-Omer.

avez été quelque tems incommodé ; j'espère pourtant que ceci n'aura aucune suite.

» Je vous prie, mon révérend père, d'assurer M. le curé d'Hallesne, de mes respects et remercimens pour les ouvrages savans qu'il a eu la bonté de m'envoyer. Il me demande où nous en sommes avec la nouvelle édition des écrivains belgiques. Ayez la bonté de lui dire que jusqu'à présent nous ne sommes pas encore à la fin du premier tome, quoique cependant on fasse une feuille par semaine : mais c'est un ouvrage de grande recherche, et d'un travail pénible, malgré les assistances de mes confrères et amis. J'envoie cependant l'échantillon du même ouvrage, sauf le changement de l'imprimer in-4°.

» Je voudrais pouvoir vous envoyer quelques nouveautés de nos quartiers: mais il ne se présente rien de nouveau pour le présent. J'ajoute toutefois deux pièces qui regardent les schismatiques l'Utrecht. L'auteur est M. Hoyneck, archiprêtre de notre métropole, et vicaire général de notre cardinal archevêque.

» Si en parcourant les bibliothèques chez vous, vous trouveriez, soit quelques auteurs d'Arras, St.-Omer ou Douai, qui aient écrit depuis l'an 1650, je vous prie de m'en décrire les titres entiers et lieux de l'édition, etc., cela me serait d'un grand secours, car la plupart nous en sont ici inconnus. Leur patrie, épitaphe ou année de mort me serviront pour faire quelque éloge. Pour les pères Domiquains il ne sera pas nécessaire, parce que j'ai l'ouvrage du P. Echard. Les messieurs de St.-Bertin en ont aussi de leur abbaye, qui ont écrit, comme aussi les chanoines de la cathédrale, et pourraient me servir.

» En attendant des nouvelles de votre rétablissement, j'ai l'honneur d'être, en réitérant mes complimens à M. le pasteur de Wichte,

Mon Révérend Père,

Votre très-obéissant serviteur. »

J. F. Foppens.

Malines, le jour de notre .... Angélique, 1737.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

N° 1. — **Memoir of Therouanne, the ancient capital of the Morini, in Gaul. With an account of its principal calamities, from the time of the invasion of Gaul, by Julius Cæsar, to its final destruction by the emperor Charles V, in 1553. Also a Discourse on the *Portus Itius* of Cæsar, with historical and explanatory notes, by Christophe Godmond, Esq. London, Edw. Bull, 1836, in-12. — 1-VIII et 1-93 pp. avec une carte et une vue de Thérouanne.**

C'est seulement pour mémoire que les *Archives* enregistrent ici le long titre de ce mince opuscule, qui n'a aucune importance historique. Son auteur, M. Godmond, a choisi sans beaucoup de discernement ni de critique un certain nombre de paragraphes de l'histoire de la ville de Thérouanne, que notre infatigable collaborateur M. Hector Piers a publiée d'abord dans le second volume des *Archives*. On pouvait espérer que le traducteur anglais, en faisant le récit des principaux événemens dont cette ville a été le théâtre ou la victime, aurait donné tous ses soins à ceux qui se rattachent à l'histoire da sa patrie; malheureusement cette idée n'est pas venue à l'esprit de M. Godmond : cet écrivain n'ajoute rien à ce que M. Piérs nous dit sur la tentative du comte de Northampton; en 1347, le mariage du duc de Bedford, régent de France, avec Jacqueline de Luxembourg, fille du comte de Saint-Pol; en 1433, la journée des éperons et le siége de Thérouanne par Henri VIII en 1513. Vingt-et-une pages de notes suivent ce premier mémoire : la moitié à peu près appartient à l'auteur français, l'autre n'est composée que de fades digressions contre l'église romaine. Vingt-huit pages sont consacrées au récit des deux expéditions de César dans la Grande-Bretagne et la recherche des points d'embarquement et de débarquement du conquérant romain. Ce mémoire est moins faible que le premier : M. Godmond s'appuie toujours sur le bibliothécaire de St.-Omer, mais il a aussi consulté quelques autres écrivains qui ont traité ces points de géographie ancienne, tant de fois controversés. Il se prononce pour Wissant, que l'opinion la plus généralement reçue de nos jours

désigne comme le *Portus Itius*; M. Morel de Campennel a publié dans les mémoires de la société royale d'émulation d'Abbeville, 1834-35, p. 23-57, un travail qui tend à placer ce port célèbre à l'embouchure de l'Authie, petite rivière qui sépare les départemens de la Somme et du Pas-de-Calais. Le lieu du débarquement a donné naissance à quelques dissertations savantes : les unes sont pour l'ouest de Douvres, les autres pour l'est; je désire que ceux qui font naviguer la flotte romaine sur les bancs de Goodwin (Goodwin Sands) nous disent un mot sur le lac ancien de ces bancs si funestes depuis près de sept siècles et demi, que la négligence des moines de St.-Augustin de Cantersburg a laissé couvrir par la mer cette longue partie de terres basses qu'ils devaient à la munificence du comte Goodwin. De cette étude il jaillirait sans doute quelque trait de lumière pour éclairer en partie l'obscurité qui cache la rive où César a débarqué. A.-F. DUFAITELLE.

2. — FABLES, PAR M. LE BARON DE STASSART, de l'Académie royale de Bruxelles, de l'Institut de France, etc. Sixième édition. Bruxelles, Lacrosse, 1837, in-18, fig.

Mme de Sévigné comparait fort spirituellement un recueil de Fables à un panier de cerises : « on commence par choisir les plus belles et on finit par les manger toutes. » Sans qu'il soit besoin de songer au triage, ne craignons point d'engager à puiser au hasard dans la riche corbeille de M. le baron de Stassart : le goût, j'entends le goût littéraire, n'aura à se plaindre d'aucun mécompte. Un esprit d'observation, plein de finesse et parfois de malice, une morale excellente et rehaussée par les grâces d'un style toujours pur, toujours facile, voilà ce qu'on est bien sûr de trouver dans ce charmant recueil. Parvenu à sa sixième édition, il a, depuis longtems, assigné à M. de Stassart, un rang très distingué parmi nos modernes fabulistes, et la haute position de l'auteur (*) ne rend que plus méritoires des délassemens si nobles, dont nous avons recueilli les résultats en plus d'un genre d'écrits. Cette réimpression, à laquelle sept apologues nouveaux ont été ajoutés, est une heureuse idée dont on doit savoir gré au libraire Lacrosse, de Bruxelles.

(*) Président du Sénat de la Belgique, gouverneur du Brabant, etc.

3. — Légendes Namuroises, *par Jérome Pimpurniaux*. — *Namur*, 1837. — in-18.

Ce petit volume d'historiettes namuroises est dû à la plume d'un de nos jeunes littérateurs, qui s'est déjà fait connaître par la publication des *Lettres sur la Révolution brabançonne.* M. Ad. Borgnet juge à Namur, s'est caché cette fois sous le voile du pseudonyme, mais ce voile est assez transparent pour qu'on ne nous accuse pas d'indiscrétion, nous qui, après l'*Emancipation*, venons divulguer ce petit secret littéraire.

Feu M. Jérôme Pimpurniaux, dont une lithographie de notre habile Lauters a reproduit les traits, naquit à Namur, le 1er avril 1741; il avait été procureur au conseil de Namur, mais depuis la suppression des anciens corps de justice il avait entièrement abandonné le barreau. Depuis lors, en vrai Belge, il s'est appliqué à l'étude de l'histoire de son pays; il a recueilli un grand nombre de légendes fort curieuses. Il est mort le 10 mars 1837, en chargeant un ami de la publication de ses manuscrits. Tel est le cadre de la biographie que l'auteur a su broder de détails curieux et intéressans, le tout avec une bonhomie et une simplicité qui aurait pu nous induire en erreur si nous n'étions, depuis longtems, en garde contre tous les pseudonymes du monde.

Les historiettes de M. Borgnet ou de M. Jérôme Pimpurniaux, comme on le voudra, sont pleines d'intérêt; c'est une lecture à la fois instructive et attachante. Tantôt il raconte une vieille chronique du temps des croisades, ou un conte de sorciers; tantôt quelques-uns de ces curieux épisodes de l'invasion française en 1793. Une autre fois il nous dit l'histoire des anciens monumens et des antiquités du comté de Namur, en poursuivant de son indignation ces gens de la bande noire qui démolissent un à un tous les restes encore debout des travaux artistiques de nos ancêtres; ou bien il décrit les beaux sites de ce pays si pittoresque des bords de la Meuse, des vallées et des côteaux de l'entre-Sambre et Meuse. Une légende est consacrée à retracer l'état des Juifs au moyen-âge dans le Namurois; une autre raconte, dans tous ses dramatiques détails, un procès en sortilége intenté en 1630 à Catherine Debouche, accoucheuse de profession, parce que des accouchemens auxquels elle avait assisté avaient eu des suites malheureuses; pauvre fille qui, après avoir souffert d'incroyables tortures, fût brûlée vive le 26 juin 1630. La 9e légende, qui est une des plus curieuses, renferme l'histoire des *échasses* et des partis qui se formèrent à Namur entre les *Echassiers*, partis qui avaient noms *Melans* et *Avresses*, représentant la ville et les faubourgs, et qui se livrèrent longtems des combats acharnés. Le dernier combat d'échasses eut lieu le 26 septembre 1814, pour célébrer l'arrivée de *Guillaume de Nassau*. (*Eveil*).

4. — **Société des Bibliophiles de Mons. — Ritmes et refrains Tournésiens, Poésies couronnées par le Puy d'Escole de Rhétorique de Tournay. 1477-1491. Mons, *Hoyois-Derely*, 1837, in-8°.**

Les poètes que révèle ce livre portent presque tous des noms inconnus jusqu'à ce jour, noms depuis longtems tombés dans l'oubli, mais qui ont été pieusement tirés, d'abord par M. Dumortier, un de leurs compatriotes qui a plus d'un titre à la reconnaissance de ceux qui cultivent les sciences ou les lettres, ensuite par la société des Bibliophiles de Mons.

Cette société, fondée à l'instar de celle qui s'établit à Paris en 1820, s'occupe de la publication de manuscrits inédits et de la réimpression de livres devenus rares. Moins rigoureuse que celle qui lui a servi de modèle et qui ne tire ses exemplaires qu'au nombre de trente ou de trente-un, c'est-à-dire vingt-quatre pour ses membres effectifs, cinq pour ses associés étrangers, un pour la Bibliothèque royale et un pour l'auteur d'un livre dont la société fait l'acquisition, elle livre au commerce un certain nombre d'exemplaires de ses publications; et puis elle ne s'astreint pas comme la société parisienne, à couvrir d'une enchère de cent fr. tout volume qui se présenterait en vente publique.

Nous n'avons jamais compris, pour notre part, la singulière manie des bibliophiles. Car un livre est utile ou n'est pas utile. S'il ne l'est réellement pas, c'est une folie de le faire imprimer à grands frais. S'il l'est en effet, il est du devoir de ceux qui le publient des le répandre au nombre le plus élevé possible et dans le plus de mains possible. Sachons donc gré à la Société montoise de ne pas être aussi égoïste que la Société française, et de chercher au moins à satisfaire tout à la fois une fantaisie entièrement personnelle, et le désir d'admettre à participer ceux qui ne comptent pas parmi ses membres, aux publications qu'elle pourra faire. Ces publications sont au nombre de trois jusqu'à ce jour. Il y a eu d'abord un volume assez intéressant, sous le titre de *Gouvernement du pays d'Haynnau*, depuis le trépas de l'archiduc Albert d'heureuse mémoire, et suivi du réglement de la société des Bibliophiles. Puis, une brochure pleine d'intérêt, contenant un rapport sur les antiquités de Mons, fait par le magistrat de cette ville à la fin du seizième siècle. La troisième est celle des rithmes et refrains tournésiens, ou recueil de poésies couronnées par le Puy d'Escole de Rhétorique de Tournay, de l'an 1477-1491. C'est, selon nous, un des livres les plus curieux qui aient été publiés en Belgique dans

le cours de ces dernières années. Ce livre, en effet, comble une lacune importante dans notre histoire littéraire. Ce livre nous fait connaître la dernière expression de l'art roman dans la poésie de nos provinces wallonnes. Le recueil des poésies des rhétoriciens de Tournay est le point de transition entre Martin Franc et Jean Lemaire, entre la littérature du moyen-âge et celle de la renaissance. ANDRÉ V. H.

5. — LA BELGIQUE AU XV° SIÈCLE, Bruxelles 1837, *Hauman, Catoir* et *C°*.

C'est une justice à rendre à cette Société, qu'entre toutes elle s'efforce de publier des ouvrages originaux, et c'est peut-être la seule à Bruxelles qui mérite véritablement le nom d'éditeur. L'auteur, M. Guénot Lecointe, a réuni sous ce titre deux épisodes du règne si brillant de Philippe-le-Bon, le *Grand duc de l'Occident*, comme on l'appelait alors. Quel grand spectacle présentait la féodalité au moment où elle allait recevoir le coup dont elle ne devait plus se relever Ce duché de Bourgogne, composé des provinces les plus riches de France, de la Belgique et de la Hollande, semblait à jamais durable, et à voir la force et la magnificence de ses souverains, on eût dit qu'ils allaient fonder une impérissable dynastie. Mais le roi Louis XI veillait. Placé comme par une fatalité providentielle entre deux rois sans prévoyance politique, il poursuit dans l'ombre, avec une infatigable persévérance, la réalisation de sa pensée la plus chère, l'anéantissement de la maison de Bourgogne. Il avait compris que si les rois de France tardaient, le plus beau fief de leur couronne allait leur échapper sans retour.

M. Guénot-Lecointe explique dans le premier volume de son ouvrage les causes qui donnèrent un instant à Philippe-le-Bon l'idée de se croiser. Les considérations historiques auxquelles il se livre sur la chûte de l'empire grec et le sentiment d'effroi que la prise de Constantinople produisit en Europe, dénote chez le jeune auteur un esprit d'analyse et une patience de recherche fort remarquables. Pour le moment nous ne nous occuperons que de la partie romanesque de cet épisode. M. Guénot a dramatisé le *Serment du Faisan* qui eut lieu à Lille en 1434. La description des fêtes données à cette occasion et surtout du fameux banquet où Philippe-le-Bon obtint de ses seigneurs le serment de partir pour la Terre-Sainte, est vive et animée. M. Guénot, qui pourrait, s'il le voulait, donner un bel essor à son imagination, a eu la patience de ne s'écarter jamais des sévères limites de la vérité historique. Il n'est pas un détail qui ne

soit vrai. Il rhabille le passé avec une scrupuleuse exactitude, et quand les manuscrits se taisent, son tact exercé par de consciencieuses études lui fait combler les lacunes.

Cependant, tout en reconnaissant à M. Guénot un grand scrupule historique, nous avons peine à croire que les banquets du duc de Bourgogne aient jamais présenté des scènes d'orgie aussi révoltantes que celle dont Jean du Bois est le héros. Tout en faisant la part de la grossièreté des mœurs de cette époque, il nous est difficile de penser que le duc Philippe eût souffert aussi longtems le scandale d'une ivresse portée jusqu'à l'abrutissement. Le second épisode, intitulé *le Cadet de Bourgogne*, offre un plus grand intérêt, et dénote un progrès dans l'invention et plus de franchise dans les allures de l'auteur. Toutefois le sujet semble étranglé, comme si l'auteur avait été forcé de l'arrêter brusquement. Nous engageons fortement M. Guénot-Lecointe à composer un ouvrage de plus longue haleine. Il y a dans la nature de son talent fécondité et variété, et le début qu'il vient de faire dans la carrière littéraire est assez brillant pour qu'il ne s'en tienne pas là. *La Belgique au XVe siècle* présente un attrait tout particulier pour les lecteurs Belges. M. Guénot rebâtit, toutes les fois que l'occasion s'en présente dans le récit, le Bruxelles du moyen-âge. Comme tous les hommes de cœur que désole le rapetissement du sentiment artistique, il regrette les monumens abattus par les ravages du tems ou le plus souvent par la stupidité révolutionnaire. Quand son livre n'aurait d'autre mérite que cet attrait de curiosité, ce serait déjà une bonne publication dont nous féliciterions M. Hauman de s'être chargé. Mais l'auteur á droit à d'autres éloges et nous sommes heureux d'avoir à louer sans réserve une publication Bruxelloise. F. R.

6. — Le livre du très chevaleureux conte d'Artois, etc. In-4° goth., fig. Paris, Techener, 1837.

Ce roman n'appartient ni au cycle d'Arthur, ni à celui de Charlemagne; ce n'est pas un ouvrage allégorique comme les romans de la *Rose*, du *Renart*, de *Fauvel*; il n'emprunte rien du merveilleux de *Mélusine* ou de *Partonopeus*, ingénieux pendant du joli *roman du comte de Poitiers* (1); c'est un petit tableau de genre plein

(1) Publié par M. Francisque Michel, Paris, Silvestre, 1833.

de naïveté, de grâce et de fraîcheur, dans lequel l'auteur a esquissé les traits les plus saillans qui caractérisent le véritable chevalier, dont moins d'un siècle plus tard la France, alors si chevaleresque, devait offrir le modèle dans Bayard, l'immortel chevalier sans peur et sans reproche.

Les recherches de M. Barrois ne lui ont rien appris sur l'auteur, qui, avec *une candeur toute gothique*, ne veut « estre réputé que » l'escripvain qui escrit ce qu'il trouve ès autres volumes. » Ce langage, on le voit bien, n'est pas de notre siècle ; et la modestie est d'autant plus louable que l'ouvrage décèle un vrai talent. Marié déjà depuis trois ans, le comte d'Artois n'a pu obtenir d'héritier de sa noble race; désespéré, il quitte sa femme en mettant à son retour trois conditions impossibles, selon lui : « C'est assavoir qu'elle » fust ensainte de ses œuvres sans son sceu, et qu'elle eust de son » gré son cheval que moult amoit, sans qu'il en sceust riens, et » qu'il luy eust donné son dyamant sans en rien sçavoir (p. 121). » La jeune comtesse pourrait nous apprendre, si nous ne le savions déjà, que c'est pour les femmes que le mot *impossible* devrait être rayé du dictionnaire ; ces conditions, elle les remplira avec l'esprit, le tact, la finesse, apanage naturel de son sexe. Cette donnée peut offrir de piquans développemens, et il faut le reconnaître, l'auteur anonyme s'en est tiré avec beaucoup de bonheur. Suivant les règles éternelles du bon goût, l'intérêt, habilement ménagé, va croissant jusqu'au dénouement, préparé avec plus d'art qu'on n'en rencontre quelquefois dans des productions plus modernes. L'auteur, sans doute, paie un tribut obligé au goût de ses contemporains pour les récits de combats; mais, dans ces narrations qu'il fait toujours rapidement et comme à regret, il sait jeter toute la variété qu'elles comportent. Les faits d'armes qu'il raconte démontreraient au besoin, si mille passages de nos épopées chevaleresques et de nos chroniques ne l'avaient prouvé déjà, combien est erronée l'opinion de ceux qui refusent toute connaissance stratégique aux guerriers du moyen-âge. Le comte d'Artois, dont « le parler tut affaictié et » tant bien assis c'oncques rectoricien mieulx ne parla, » ne partageait pas non plus cette ignorance si libéralement attribuée à nos anciens barons, à qui l'on a prêté l'emploi de cette formule : « En » ma qualité de gentilhomme, je déclare ne savoir signer. » Les noms de plusieurs de nos rois, depuis Chilpéric jusqu'à nos jours, ceux des plus grands seigneurs qui brillent dans la liste des troubadours et des trouvères, et dans la littérature moderne, pour n'en citer que trois entre mille, les Montesquieu, les La Rochefoucauld, les Buffon, viennent donner un éclatant démenti à cette absurde et malveillante assertion.



DE

BOURBOURG.

Dans cette partie du nord de la Flandre, communément désignée sous le nom de Flandre maritime, et à quatre lieues du port de Dunkerque, est située la petite ville de Bourbourg : bâti au milieu d'un vaste marécage qu'a rendu à la culture l'industrie de ses habitans, Bourbourg est traversé par un beau canal d'une grande utilité pour son commerce et qui offre pour le transport des productions de son territoire des communications faciles avec les villes voisines. Sorti du fond des marais, comme l'indique son nom, (car *brod, brud* et *brouc* signifient de la boue) Bourbourg, dont on ignore la véritable origine (1), origine qui toutefois remonte à une haute antiquité, faisait partie, du tems de Jules-César, de ces nombreux *Morinorum castra*, châteaux ou camps fortifiés, dont le génie civilisateur de ce conquérant des Gaules avait parsemé cette contrée jusqu'alors couverte d'épaisses forêts.

(1) Voyez Sanderus. *Flandria illustrata.*

Sous les rois de la race Mérovingienne, Bourbourg (2) était connu comme une position importante du royaume de Thérouanne. Au commencement du Xe siècle, cette ville, comme tant d'autres villes flamandes, sortit de son obscurité et fut entourée de murailles par Bauduin-le-Chauve, comte de Flandre, qui cherchait à mettre les villes de son nouveau comté à l'abri des incursions des Normands : sa circonvallation ne fut entièrement terminée qu'en 958, par Bauduin III. Depuis cette époque, les historiens gardent un profond silence sur les destinées de cette ville, et tout fait présumer que quoiqu'elle eût eu des châtelains et seigneurs particuliers dès l'année 1038, il ne s'y passa rien de remarquable pendant l'espace de plus d'un siècle et demi.

Mais pendant toute l'ardeur des Croisades, tandis que l'Europe tout entière s'ébranlait et se portait en masse vers l'orient, trois ans environ après la prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon, un édifice s'élevait silencieusement hors de Bourbourg et grandissait à l'ombre de ses murailles. Dès ce moment Bourbourg devait sortir de l'obscurité où il était retombé depuis sa fondation. La piété et la religion venaient y chercher un asile et la solitude, et la célébrité prenait sa place partout à cette époque où la religion et la piété se bâtissaient des temples. Car cet édifice, c'était un édifice religieux, c'était l'abbaye de Sainte-Marie. Clémence de Bourgogne, épouse de Robert dit de Jérusalem, comte de Flandre, l'avait fondée en 1102 pour de nobles demoiselles de l'ordre de Saint-Bénoit, et l'avait dotée de biens considérables. Le pape Pascal II confirma ces donations par une bulle du 5 avril 1113, et donna aux religieuses le pouvoir de célébrer en tout tems l'office divin dans leur église, les portes fermées au cas où l'on mettrait un interdit sur leurs biens : il les exempta de toute puissance ecclésiastique et séculière et de tout service paroissial : les clercs et les laïcs attachés à leur église et qui demeuraient dans l'abbaye ne devaient répondre de leur conduite qu'à l'abbesse elle-

(2) Voyez Sanderus. *Flandria illustrata*.

même. La première des abbesses de Sainte-Marie fût Godilde, sœur de la fondatrice et de Lambert, abbé de Saint-Bertin de St.-Omer.

Quelques années plus tard Clémence mourait à Sainte-Marie après y avoir vécu plusieurs années dans la retraite et dans les larmes (1129). Après avoir eu trois fils, dont l'aîné, Bauduin VII, dit Hapman, avait gouverné la Flandre pendant neuf ans, Clémence les avait vus mourir avant elle sans laisser de postérité. Elle leur survécut à tous et expira, rongée de chagrin et de douleur en voyant l'apanage de ses enfans tomber entre les mains d'une famille étrangère. On grava sur son tombeau l'épitaphe suivante :

Vixit in occulto domus hujus tempore multo.

Tandis que la veuve de Robert de Jérusalem cachait ses larmes dans les cloîtres de Sainte-Marie, que les voûtes du noble monastère redisaient aux échos ses plaintes et sa douleur, les châtelains de Rombourg rehaussaient, de leur côté, l'éclat de leur cité. Henri de Rombourg ajoutait son nom à côté de tant de noms illustres qui signaient en 1127 la fameuse charte accordée par Guillaume de Normandie, comte de Flandre, aux habitans de St.-Omer. Plus tard encore ce seigneur signalait son courage à la défense du château d'Audruik.

Des années s'écoulèrent ensuite, et, pendant ces années, d'autres événemens survinrent. Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, fuyant les persécutions d'Henri II, avait débarqué de nuit sur la côte de Gravelines avec quelques compagnons (1164). Poursuivi sans relâche par d'infatigables ennemis, l'infortuné prélat, revêtu d'habits misérables, s'était traîné péniblement jusqu'à Gravelines. Une cabane de pêcheurs l'avait accueilli. Mais sous les humbles vêtemens qui le couvraient, ses manières pleines de noblesse l'avaient trahi, et, forcé de fuir par un rude hiver à travers les landes marécageuses de la Flandre maritime, Thomas avait trouvé un asile momentané dans l'abbaye de Sainte-Marie. Un calice d'or, le seul souvenir de son rang et de sa haute dignité qu'il eût em-

porté de sa patrie, fut tout ce qu'il put offrir à l'abbesse et aux religieuses de Bourbourg, en reconnaissance de l'abri et de la protection que leur maison lui avait accordés. Toujours sous le même déguisement, il fit à pied le chemin de Bourbourg à l'abbaye de Clairmarais, où il trouva un refuge contre les poursuites de ses persécuteurs.

Puis après cet événement, lorsque d'autres années se furent écoulées, un nouvel Henri de Bourbourg parut sur la scène. La Terre-Sainte l'appelait : les conquêtes de Godefroy de Bouillon étaient retombées aux mains des Musulmans ; Saladin avait repris Jérusalem, et le tombeau du Christ se trouvait de rechef exposé aux avanies et aux injures de ses ennemis. Le châtelain de Bourbourg avait suivi son noble suzerain, le comte Philippe d'Alsace en Palestine. Mais la mort n'avait point tardé à éclaircir les rangs des croisés campés devant St.-Jean d'Acre ; une fatale dissention divisait les chevaliers ; leur courage se ralentissait devant la défense obstinée des Sarrasins, et le siége de Ptolémaïde durait depuis plusieurs mois, lorsque la peste vint ajouter de nouveaux maux aux maux qui déjà accablaient les assiégeans. Le comte de Flandre fut une des premières victimes du fléau, et le châtelain de Bourbourg ne tarda pas à le suivre dans la tombe.

Mais avant cette époque, d'autres événemens s'étaient passés dans Bourbourg, des événemens non moins intéressans pour ses habitans que ceux qui en Palestine occupaient les croisés.

Philippe d'Alsace, avant son départ pour la Terre-Sainte, avait accordé de nombreux priviléges à la cité de Bourbourg (1183). Il avait affranchi ses citoyens de tous droits et péages pour les marchandises qu'ils pouvaient apporter dans le nouveau port de Gravelines et pour toutes celles qu'ils en reporteraient chez eux sans avoir été vendues. En même tems, il avait déclaré que les bourgeois de Bourbourg ne paieraient aucun tonlieu à St.-Omer, à l'exception d'un denier par bateau lorsqu'ils entreraient dans cette ville, et qu'en cas de difficultés, elles seraient jugées par les échevins de St.-Omer.

Après la mort de Philippe d'Alsace et du châtelain de Bourbourg, la ville fut assignée dans le douaire de la veuve du comte de Flandre : puis de la maison de Guines où elle était entrée par alliance, elle revint dans celle des comtes de Flandre.

Plus d'un siècle se passa ensuite sans qu'aucune circonstance remarquable fût venu interrompre la vie des paisibles bourgeois de Bourbourg. Quelques contestations entre l'abbesse et les religieuses de Sainte-Marie et les hommes de la châtellenie, marquent seules dans l'histoire de cette époque. On voit cependant que ce fut vers le même tems (1240) que la comtesse Jeanne de Flandre et son mari Thomas de Savoie octroyèrent à la châtellenie de Bourbourg les lois et coûtumes connues sous le nom de *Kœure*. Puis, en 1262, la comtesse Marguerite donna aux habitans du métier de Bourbourg la maison où se tenaient les plaids dans cette ville afin d'y loger les ôtages du territoire : la comtesse promit de ne jamais l'employer à d'autre usage, à condition, pour les habitans, de toujours l'entretenir en bon état. Une pierre trouvée au-dessus de la porte principale de cette maison et portant le millésime 1377, indique qu'elle fut rebâtie cette année. C'est actuellement l'hôtel-de-ville de Bourbourg, et son nom flamand de *Lans-huys* (maison de campagne) fait connaître à quel usage elle était autrefois destinée.

En faisant le tableau des annales de Bourbourg, je voudrais vainement présenter cette histoire autrement que sous un point de vue chronologique : mais les faits sont si rares, que pour en signaler quelqu'un de remarquable, je suis obligé de sauter à pieds joints sur un espace de près de cent années. Ainsi, après la donation de la comtesse Marguerite en 1262, je ne vois rien qui puisse présenter quelqu'intérêt jusqu'en l'année 1357, pendant laquelle Yolande de Flandre, comtesse de Bar, dame de Cassel, et Robert de Thiennes, châtelain de Bourbourg, nommèrent chacun deux commissaires pour tenir enquête sur le droit que prétendait Robert, de percevoir un tiers des bâtardises, confiscations et adhérences dans la châtellenie de Bourbourg.

Viennent ensuite de nouvelles discussions entre la comtesse de Bar, les religieuses et l'abbesse de Sainte-Marie, et Robert, évêque de Thérouanne. L'évêque se plaint d'offenses commises par ces dames et leurs gens envers sa juridiction ecclésiastique, et ordonne la cessation de tous les offices divins dans l'abbaye de Bourbourg ainsi que dans toutes les terres de la comtesse de Bar. Il enjoint aux ecclésiastiques de son diocèse de faire publier cette cessation et de la faire observer jusqu'à ce qu'ils aient reçu un autre mandement de sa part (1366). Mais le 2 décembre suivant, l'abbesse, la prieure et les religieuses de Sainte-Marie, pour se venger de l'évêque, le font citer en cour de Rome, conformément à la bulle de Pascal II.

Nous venons de parcourir un espace de plusieurs siècles de l'histoire de Bourbourg, et après un laps de tems aussi considérable, nous sommes tout surpris de n'avoir offert au lecteur que quelques pages d'une relation presqu'insignifiante où de rares événemens se succèdent avec une triste monotonie. Rien de véritablement remarquable jusques vers la fin du XIV[e] siècle; mais les dernières années de ce siècle ne devaient donner à Bourbourg qu'une trop malheureuse célébrité.

Après avoir été plus d'une fois le lieu des entrevues des rois d'Angleterre et des comtes de Flandre, Bourbourg vit se conclure, au commencement de l'année 1375, dans l'abbaye de Sainte-Marie, une nouvelle trève au sujet des hostilités que les Anglais exerçaient dans l'Artois et dans la Picardie. Mais la guerre civile recommençait alors plus terrible que jamais : les Gantois rebelles venaient d'être battus une seconde fois par leur comte Louis de Male : la valeur des habitans de Bourbourg avait contribué à la victoire que leur souverain avait remportée sur ses sujets révoltés. Mais l'inconstance, ce défaut si naturel aux Flamands du moyen-âge, rendit les citoyens de Bourbourg à leur tour rebelles. Pour la seconde fois le nom d'Arteveld̲e retentissait dans la Flandre comme un signal de discorde. Jacques était mort assassiné près de quarante ans auparavant : mais son fils Philippe, non moins ambitieux avec moins de talens que son père, s'était mis à la tête

des Gantois. Ses émissaires parcouraient la Belgique et les villes de la Flandre, soufflant partout le feu de la révolte et les engageant à reconnaître le nouveau tribun. L'artificieux Philippe Artevelde s'était rendu à Ypres, et là, il avait reçu l'hommage et la foi des notables de Bourbourg et des villes voisines.

Louis de Male était de nouveau sans état ; il avait été implorer l'appui de son suzerain. Charles VI se résolut enfin à venir à son secours : la vue de l'armée française donna aux villes de la Flandre maritime la force de chasser les partisans d'Artevelde : les guerriers de Bourbourg furent des premiers à se rallier à leur souverain, et sur le champ de Rosebecq où Artevelde rencontra l'armée française, ils déployèrent la plus grande valeur : les éloges qu'ils obtinrent des princes français leur donna le plus brillant relief. Artevelde vaincu, voyant que sa défaite était inévitable, chercha dans son désespoir la mort dans la mêlée. Une procession et une messe annuelle furent fondées à Rosebecq en commémoration de la victoire remportée par Louis de Male et ses alliés, et un privilége aussi beau qu'il était honorable à cette époque, octroyé par le comte de Flandre aux habitans de Bourbourg, leur donna le droit de marcher chaque année en tête de la procession et de se présenter les premiers à l'offrande de la grand'messe (1).

La Flandre eût été pacifiée dès ce moment si les Anglais n'avaient profité du retour du roi de France dans sa capitale pour envahir le territoire de la Flandre maritime. Artevelde mort avait encore des partisans, et Agricola, nouveau tribun, élu par les Gantois, s'était mis à ta tête de la rebellion qui commençait à renaître de ses cendres. Les guerriers de Bourbourg, vainqueurs à Rosebecq, avaient chassé de leur ville les derniers partisans de la révolte. Cinq échevins étaient de ce

(1) Vieux manuscrit. Ce manuscrit se trouve en la possession de M. De Pape, ancien maire de Bourbourg.

nombre (1) : sous l'influence de l'Angleterre, ils résolurent de se venger de leurs concitoyens et de ne rentrer dans leur patrie que le fer et la flamme à la main. Ils rejoignirent l'évêque de Norwich et lui offrirent comme une proie facile le territoire de Bourbourg et des châtellenies voisines. L'épouvante gagna les habitans des campagnes ; ils se retirèrent dans les villes à l'approche des ennemis. Le comte de Flandre tenta vainement la chance des combats; il fut défait avec sa noblesse sous les murs de Dunkerque qui tomba avec Bergues et Bourbourg au pouvoir des Anglais. Rentrés en maîtres dans cette dernière ville avec leurs alliés, les échevins rebelles ne furent que trop fidèles à leur serment : Bourbourg fut en partie livrée aux flammes.

Pour la seconde fois Charles VI vint au secours de son vassal. A son approche, Hughes de Calverly, lieutenant dans Bergues pour l'évêque de Norwich, s'enfuit de la ville de St.-Winoc où Charles était venu mettre le siége, et vint déposer son butin dans Bourbourg, occupé par trois mille anglais sous les ordres de l'évêque. Bergues fut pris et livré aux flammes et au pillage. Charles VI et les princes français vinrent aussitôt mettre le siége devant Bourbourg. La défense des Anglais fut des plus opiniâtres, et ce ne fut qu'après trois assauts consécutifs et les attaques meurtrières de Philippe d'Artois, comte d'Eu, qu'ils entrèrent en pourparler avec les Français. L'évêque de Norwich obtint de sortir avec armes et bagages : l'église elle-même ne put échapper à la rapacité sacrilège des Français.

Au-dessus de l'autel, une statue de la Vierge Marie, couchée dans une châsse précieuse, attira les regards d'un guerrier breton. Ses brillantes dorures la faisaient remarquer, et quiconque la voyait prenait pour des plaques d'or ce qui n'était que du bois doré. Monter sur l'autel, parcourir toute la

(1) Ceci est confirmé par les inscriptions flamandes des anciens tableaux représentant le siége de Bourbourg, qui se trouvent dans l'église paroissiale de Bourbourg.

statue de la lame de son poignard, fut pour le breton l'effet d'un moment. Mais, vains efforts! nulle plaque ne se souleva, et dans son aveugle fureur, deux fois il enfonça son poignard dans le corps de la statue vénérée (1). Le sang coula aussitôt par un prodige des plaies de la Vierge, et le sacrilége tomba raide mort sur le pavé. Les cloches sonnèrent dans ce moment; tous les flambeaux s'allumèrent dans l'église et une foule d'autres miracles, dit l'histoire, attestèrent à tout le peuple la puissance du Seigneur. Le roi ayant ouï ces prodiges, entra dans l'église avec toute son armée et offrit à la Vierge miraculeuse une foule de présens magnifiques. Ce fut là l'origine de la neuvaine et du pélerinage à Notre-Dame de Bourbourg, qui commencent le 7 septembre de chaque année.

Le comte de Flandre, Louis de Male, mourut peu de mois après la destruction de Bourbourg. Insensiblement la ville se rétablit, et l'administration pleine de sagesse de son gendre et successeur Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, contribua à appaiser les révoltes qu'avait excitées la folle conduite de Louis de Male et à rendre la paix à la Flandre. Mais Bourbourg souffrit encore de tems en tems dans le cours du quinzième siècle. En 1479, les troupes françaises de Thérouanne, de Béthune et de Saint-Pol, trouvant la ville sans défense, la livrèrent de nouveau au pillage; ils n'en sortirent qu'après y avoir mis le feu et en emmenèrent une foule de prisonniers. Une légende populaire de cette époque rapporte que les soldats de Thérouanne ayant commis d'horribles profanations dans l'église, et violé les sépultures, les morts se levèrent la nuit suivante pour rebénir leurs tombeaux outragés et lancèrent sur Thérouanne une malédiction prophétique qui comprenait ces paroles si connues : *Deleti Morini* (2).

---

(1) Voyez les anciens tableaux de l'église, et le feuilleton du Journal de Dunkerque du 1er mars 1836, où j'ai consigné la légende de Notre-Dame de Bourbourg.

(2) Cette légende m'a été rapportée par un vieux prêtre, actuellement en Belgique. Je l'ai consignée dans le feuilleton du Journal de Dunkerque, du 31 mai 1836, sous le titre de *La procession des morts*.

Huit ans après cet événement, d'Esquerdes, gouverneur de Picardie, s'empara de Bourbourg par *appointement*. Cette ville ne resta que deux ans sous la domination française : elle rentra au pouvoir de Maximilien, roi des Romains, qui bientôt après conclut avec le roi de France, Charles VIII, un traité qui rendit la paix à la Flandre et à la France.

Dès cette époque, Bourbourg commença à jouir d'une longue tranquillité. Le quinzième siècle allait disparaître, et, avec ce siècle, disparaissait le moyen-âge. C'était la fin des institutions chevaleresques : le beau siècle de la renaissance s'ouvrait; c'était le siècle des découvertes. L'Amérique avait été trouvée par Christophe Colomb; l'or du Mexique et du Pérou allait bientôt passer les mers pour inonder l'Europe. Bourbourg, tranquille au dedans, ne se voyant plus menacé au dehors, malgré la guerre qui de nouveau éclatait entre Charles-Quint et François Ier, trouvait chaque jour de nouvelles forces dans les nombreux et beaux priviléges que lui accordaient ses souverains. Les confréries de St.-Georges, de St.-Sébastien et de Ste.-Barbe, hautement protégées par l'Empereur(1), s'érigeaient en 1520. Charles daignait écrire lui-même (1532) aux magistrats pour confirmer l'accord entre Bourbourg, St.-Omer et Gravelines, au sujet de l'entretien des digues et du tonlieu des marchandises arrivant au Hâvre de cette dernière ville. La navigation s'établissait chaque année sur une plus vaste échelle entre ces villes et les villes voisines, et leurs transactions commerciales, devenant plus étendues, raffermissaient ainsi l'union qui presque toujours les avait liées au moyen-âge.

De nouvelles fortifications s'ajoutaient à l'enceinte extérieure de la ville, tandis qu'au dehors des murailles on démolissait, par ordre de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, le vaste château-fort qui avait autrefois servi de boulevard à la cité (1528). Les magistrats obtempéraient à regret à cet ordre : mais

---

(1) Voyez le vieux manuscrit de M. De Pape.

Marguerite voulait être obéie; ce château pouvait servir de retraite aux ennemis de l'Empereur son neveu: mieux valait donc la démolition du domaine du duc d'Arschodt (1). Et cependant ce fut bien triste chose que de voir tomber sous le marteau des démolisseurs ces belles murailles crénelées, ce donjon aux gràcieuses tourelles, cette grande salle à fenêtres ogives aux vitraux coloriés, ces galeries avec leurs vieilles armures qui jadis avaient retenti des voix de tant de nobles chevaliers!..... Marguerite fut obéie : le château tomba. Il n'en reste plus aujourd'hui que les fossés et une petite tourelle qui sert d'appui à une ferme.

La ville se consola néanmoins de cette destruction; l'intérieur de son enceinte s'embellissait. Des maisons se construisaient avec élégance : des hôpitaux et des édifices religieux s'élevaient : l'hôtel-de-ville et le lanshuys subissaient d'heureux changemens; les abbés de St.-Bertin achevaient avec magnificence le chœur et le célèbre jubé de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste. Peu après, Charles-Quint, qui avait passé par Bourbourg avec son fils Philippe pour se rendre à St.-Omer, signalait sa générosité en construisant à grands frais pour les bénédictines de Sainte-Marie un superbe monastère dans l'intérieur de la cité. L'ancienne abbaye, située hors des murs de Bourbourg, sans cesse exposée aux courses vagabondes des armées ennemies, n'offrait point de retraite assurée, et les religieuses l'abandonnèrent pour aller habiter le nouveau monastère qu'elles devaient à la munificence de l'Empereur (1551).

Mais pendant que la ville de Bourbourg se consolait d'une œuvre de destruction par des constructions nouvelles, une autre œuvre de destruction commençait, à laquelle les habitans de Bourbourg prenaient une part active. Thérouanne

(1) Le manuscrit déjà cité contient les lettres de Marguerite d'Autriche qui ordonnent la démolition du château de Bourbourg, appartenant au duc d'Arschodt.

était tombé devant la puissance de Charles-Quint. La menace prophétique du *Deleti Morini* était accomplie (1553)! Une lettre de la reine Marie de Hongrie, datée de Bruxelles (1) et adressée aux magistrats de Bourbourg, leur intimait l'ordre d'envoyer *à toute diligence* (2) des pionniers à Thérouanne pour aider à la démolition de la malheureuse ville des Morins. La reine douairière de Hongrie les engageait dans les termes les plus pressans à se hâter, promettant de rembourser bientôt les frais de cette expédition impie.

Cependant Charles-Quint était mort dans sa solitude du couvent de St.-Just : les dissentions religieuses et les troubles qui en furent la suite, comprimés d'abord par sa main puissante, se réorganisaient sous son successeur. Malgré les rigueurs de Philippe II et les cruelles exécutions du duc d'Albe, les maximes de Luther et de Calvin se propageaient par tous les Pays-Bas avec une effrayante rapidité. Les excès des hérétiques et des gueux répondaient aux décrets sanguinaires du lieutenant de Philippe, et les *auto-da-fé* de l'inquisition espagnole se multipliaient vainement pour arrêter la guerre civile qui éclatait de toutes parts. Au milieu de cet effroyable débordement, Bourbourg, fidèle à ses princes, l'était aussi à sa religion, et tandis que le malheur s'appesantissait partout autour de sa châtellenie, que le sang coulait dans les villes voisines, tantôt versé par les hérétiques, tantôt par les ordres du duc d'Albe, ses habitans paisibles au sein de leur cité, voyaient passer d'un œil tranquille des bandes de Gueux et d'hérétiques inoffensifs, presque sous leurs murailles (3), et remerciaient la Providence de les avoir préservés des maux terribles qui pesaient sur leurs voisins.

---

(1) Ancien manuscrit déjà cité.

(2) Ce sont les propres expressions de la lettre de Marie de Hongrie.

(3) Un chemin de la campagne de Bourbourg porte encore le nom de *Gœuse-wegh*, chemin des Gueux, en souvenir de leur passage.

Dans cette époque si féconde en événemens extraordinaires on ne voit rien d'important se passer à Bourbourg. La présence des ministres plénipotentiaires d'Elisabeth, reine d'Angleterre, venus dans cette ville pour traiter de la paix des Pays-Bas avec les envoyés du roi d'Espagne (1587), fixe seule un moment l'attention. Ce fut aussi à la fin du seizième siècle (1587) que Philippe II octroya à la ville de Bourbourg des lettres patentes portant l'acte d'union de la ville avec la châtellenie. Les noms des signataires parmi les notables des deux côtés sont ceux du gentilhomme François de Campo, bourgmestre; de Guillaume Beers, greffier de la ville; du gentilhomme Alexandre de Penin, seigneur de la Vigne, échevin de la châtellenie et de Messire Pierre de Cuypère, greffier pensionnaire de ladite châtellenie. Quatre bornes en pierre portant les armes de Bourbourg, placées aux quatre points cardinaux à l'éxtérieur de la ville, marquaient autrefois la séparation de sa banlieue et de celle de la châtellenie. Dès lors ces bornes devinrent inutiles; elles tombèrent dans l'oubli : mais on en voit encore deux aujourd'hui sur lesquelles on distingue parfaitement les armoiries de Bourbourg sculptées en relief.

Un manuscrit (1) que j'ai eu sous les yeux et que je transcris littéralement, s'exprime en ces termes au sujet de Bourbourg : « La ville et châtellenie de Bourbourg par une tranquillité de longues années en paix, quoique frontière, était tellement florissante en commerce, riche en habitans, grains, bestiaux, bâtimens, qu'autres meubles.... bien policée, belles foires et marchés, qu'elle ne devait céder à nulle des places circonvoisines : mais cette grande abondance et prodigalité, comme à son plus haut degré, commençait à rabaisser et diminuer environ l'an 1635, et à la suite fut tellement abîmée dans ses misères, que d'un théâtre de pompe et de gloire, elle est

(1) C'est encore le même manuscrit que j'ai cité plus haut et dans lequel j'ai puisé presque toute la suite de cette histoire jusqu'à la mort du bourgmestre Vander-Naelde, en 1676.

devenue le spectacle d'affliction, la vallée de désolation, et l'extrémité de toute oppression.

Enfin le tems était venu pour Bourbourg d'être à son tour exposé à toutes les calamités d'une guerre ruineuse entre deux nations puissantes. La France et l'Espagne étaient ennemies, et chaque jour les habitans de la châtellenie voyaient autour d'eux se créer de nouveaux dangers. Ce n'était pas assez de voir leurs maisons et leurs champs ravagés tour-à-tour par les Français ou par les Espagnols des garnisons voisines, ils étaient encore heureux s'ils pouvaient à ce prix se soustraire avec leurs familles aux outrages et à la mort même en se sauvant dans l'intérieur de la ville.

Le château de Ruminghem venait d'être enlevé par ruse par les Français : une foule d'habitans du Bredenarde et du pays de l'Angle s'étaient réfugiés dans Bourbourg (1637), et les habitans de cette ville se voyaient forcés de fournir une milice à pied et à cheval pour garder les rives de l'Aa depuis Watten jusqu'à Gravelines, afin de les défendre contre l'invasion française. Cependant cette milice fut inutile, et sans les nouvelles fortifications que la cour des Pays-Bas ordonna au baron de Ligne, gouverneur de Bourbourg, d'ajouter à la ville (1644), elle eût été emportée presque sans coup férir par Gaston, duc d'Orléans, qui commandait l'armée française. La campagne était ravagée totalement, et la ville était bloquée depuis huit jours, lorsque le prince français, changeant tout-à-coup d'avis, alla mettre le siége devant Gravelines qu'il prit au bout de six semaines. Don Francisco de Mello, qui avait succédé au Cardinal-Infant dans le gouvernement des Pays-Bas, craignant de voir Bourbourg tomber comme Gravelines au pouvoir de la France, fit encore augmenter ses fortifications et creuser le canal qui porta son nom et qui coupait toute la campagne depuis Bourbourg jusqu'à Coppenaxfort et de là jusqu'à Mardick. D'un autre côté, une nombreuse garnison vint s'ajouter au petit nombre de troupes qui formaient la défense de la ville. Tranquilles depuis tant d'années, les paisibles citoyens de Bourbourg ne virent qu'avec peine des

troupes si nombreuses s'établir dans leurs murailles. Mais la crainte des Français l'emporta, et ils reçurent la nouvelle garnison sinon avec plaisir, du moins sans aucun mécontentement apparent.

Quelles que fussent parfois leurs inquiétudes à la vue des dispositions hostiles des soldats à leur égard et de leurs exigences réitérées, la vigilance du baron de Ligne, leur gouverneur, leur ôtait néanmoins tout grave sujet de mécontentement, et la discipline qu'il avait établie parmi la garnison excluait toute cause raisonnable de plainte. A la vérité, quelques priviléges avaient été violés; mais la guerre en était la cause bien plus que le prétexte, et les hommes sages de la ville reconnaissaient parfaitement que leur cité ne pouvait être mieux gouvernée aussi longtems que durerait la guerre, et chacun s'accordait à rendre justice à sa bonté pour les bourgeois et à sa fermeté à l'égard de ses troupes. D'ailleurs, son mérite distingué, sa valeur dont il avait donné plus d'une preuve, sa capacité reconnue et ses qualités aimables l'avaient rendu l'objet de l'estime et de l'affection de ses soldats comme de ses officiers. Aussi, pendant toute la durée de son gouvernement, Bourbourg continua à jouir d'une tranquillité presqu'aussi profonde qu'avant la guerre.

Mais cette douceur ne devait pas tarder à changer de face : au commencement de l'année 1645, de nouvelles troupes ayant été envoyées à Bourbourg pour renforcer une seconde fois la garnison, sous le commandement de M. Du Putteau, jeune officier qui n'avait pour tout mérite que celui d'être le favori du gouverneur actuel des Pays-Bas, Don Manuel de Castel Rodrigo, une cabale de cour enleva au baron de Ligne son gouvernement, et M. Du Putteau fut fait gouverneur de Bourbourg, sans même avoir passé par tous les grades de la milice. Une injustice aussi criante révolta tout ce qu'il y avait d'hommes sensés parmi les officiers de l'état-major : ils se réunirent autour du baron de Ligne et lui formèrent un parti qui balança plus d'une fois l'autorité du nouveau gouverneur. La garnison se divisa. Dans ces circonstances malheureuses, M.

Item, Monseigneur de Haurech et Madamosselle Isabel fille de Jacques le Chamgeur.

Item, Monseigneur de Hornes et Madamoiselle Ysabel Broquette femme Jehan de Werchin maistre Queux du comte Guillame de Haynau.

De la ve table où il n'y eut fors que hommes.

A la ve table fut prémièrement assis :
Monseigneur Jacques d'Augimont.
Monseigneur de Gommegnies.
Monseigneur Olysart de Ghytelles.
Monseigneur Henry de Lyquerque.
Monseigneur de Brederodes.
Monseigneur de Mastaing.
Monseigneur de Potes.
Et Monseigneur Jehan de Liseroelles.

De la vj^e table où pareillement n'y avoit que hommes.

A ceste vj^e et darenière table furent assis :
Amoury de le Vingne.
Jehan de Caroubbe.
Allart du Gardin.
Jehan de le Sauch.
Jaques Gouchet.
Jehan Pollé.
Jehan Party.
Jehan de Baissy.
Jaques le Chamgeur.
Et Pierre le Poivre.

Chy après sont dénommés et escrips les metz et les entremetz et les sortes des vins dont on servy les princes et les seigneurs et les damoiselles qui sont dessus nomméz.

Le premier metz d'assise fut de grues et de venoison de cerfz; et les entremez furent de lamproyes semées de claux de girouffle et sausse appertenant à celuy entremetz; et avoit envoyé les lamproyes ung qui s'appelloit Nicolaz Muchet bourgois de Paris, poissonnier du roy Philippe de France, audit Jehan Bernier dont nous faisons mencion.

Le second mès d'assise fut de rost de paons, de coqz lymoges, de perdris, de bairons, de butors et de connins; et saulses appertenans a telz metz; et les entremetz furent de lus et de brochetz fondis.

Le tierch mes d'assise fut du blanc mengier et d'un vermeil, tout en une escuielle. Le blanc semé de chuvre et de grains de pommes de Grenade; et le vermeil de chuevé et d'amandes frittes en miel, et l'entremetz fut de gellée de plusieurs poissons.

Le quatriesme metz d'assise fut dè locques, frittes au vert aillet; et l'entremetz fut de pastez de siros et de pastez d'anguilles.

Le cinquiesme metz d'assise fut de pricques en galentine; et l'entremetz fut de friture de pippetz farssis de crespes, et sur cet entremetz paons eslevez et hayrons et coqz lymoges.

Le sisiesme metz d'assise fut de creniches et l'entremetz fut de hurres de senglerz enthières, et fritures qu'on décoppa par trenches pour mettre devant les seigneurs, et sausses appertenans à telz metz.

Et après figues et nepples de Saint-Liévin, et tantost après on servy de claré et du rond mestier; et furent les seigneurs servis de six sortes et manières de vins, que sire Jehan Bernier devant nommé avoit en sa maison de provéance c'est assavoir :

Vin de Saint-Jangon,
Vin d'Aussoirre,
Vin de Beaune
Et vin de Rin

Et le vj[e] et plus espécial fut vin-de Tubranne de quoy on servy avoec le premier metz ; et en avoit ledit sire Jehan Bernier adont le fust d'une pippe de Rin toutte plaine dud. Tubranne qu'il avoit gardé par pluseurs années, lequel sire Jehan Bernier servit les seigneurs, et assist les escuielles devant les princes, c'est assavoir Jehan Bernier, fils de Jehan Bernier, qui avoit espousé Madamoiselle de Braffe, de laquelle il estoit fils.

Chy après sont dénommés les princes et les évesques desquels sire Jehan Bernier eult pensions et qui de leurs conseils estoit.

Et premièrement, ledit Jehan Bernier estoit pensionnez et avoit gaiges du roi Philippe de France, et estoit ung des maistres des enquestes à Paris du parlement et varlet enthier au roy. C'est assavoir que là où ledit Jehan Bernier estoit, c'estoit celuy seul qui portoit et asséoit l'escuielle devant le roy, comme il appertenoit, et pourtant l'appelloit on varlet enthier. Ainssy sy fait les aultres qui en tel manière servent les roys de France quant les dits varlets enthiers sont où les corps des roys sont. Et avoit chacun an, ij ct (200) livres parisis, et délivrance à la court du roy pour luy et pour sa maisnye.

Item, du roy Edouart d'Engleterre avoit il chacun an annuellement xx livres à l'estrelin qui vallent C livres tournois monnoy de Haynau.

Item, du roy Jehan de Behaigne, qui de son conseil estoit, il avoit chacun an ij paires de drapz de troys pièches, et ung millier de fasseaulz et deux milliers de rames.

Item, du Conte Loys de Flandres, duquel conseil il estoit, audit chacun an de pension xl livres et draps de troys pièches.

Item, du bon conte Guillame de Haynau, duquel estoit de son privé conseil, et avoec ce, grand bailly de Haynau, et puis fut recepveur dud. Haynau, et après fut grant temps provost de par Monseigneur led. Conte en sa ville de Valenchiennes, il avoit draps chacun an de iij pièches.

Item, du comte Loys de Blois, pour estre de son conseil, il avoit chacun an ij paires de drapz de iij pièches.

Item, de l'évesque de Cambray quiconques le fust pour le temps dudit Jehan Bernier pour la vacquacion de son conseil, il avoit L livres chacun an et ses drapz de iij pièces.

Item de l'Evesque d'Utrec qui fut de ceulx de Distre, il avoit, pour être de son conseil, xl livres par an, et les drapz de iij pièches.

Item, de Monseigneur Jehan de Haynau, conte de Soisson, il avoit iij pièches de drapz.

Item, de Monseigneur Henry de Flandres, conte de Lodz, iij pièches de drapz.

Item, de Monseigneur Gallerant de Lingny iij pièches de drapz.

Item, de Monseigneur Robert d'Artois, il avoit pareillement iij pièches de drapz.

De Monseigneur d'Enghien, iij pièches de drapz.

De Monseigneur Milles de Noyerz iij pièches de drapz.

De Monseigneur de Vornes iij pièches de drapz.

Qui font en somme iiij ct xxx livres et xxxvj pièches de drapz, avec ung millier de fâsseaulx et deux milliers de rames, sans le baillyaige, provosté de Valenchiennes, et recepture de Haynau, avoec pluseurs aultres benesces et prouffis que chacun an il obtenoit.

De la venue du roy Philippe de Navare en Valenchiennes, tandis que les Seigneurs devant dits y estoient.

Tantost après que les Princes et Seigneurs furent levez du souper ou banquet, Philippe, roy de Navarre, descendy à l'ostel au Chine, sur le Marchiet de Valenchiennes, et quant Jehan Bernier l'aisné le sceult il le dist à Monseigneur Olifart de Ghistrelles et à Monseigneur Jehan de Floreville; et allèrent vers le roy devant dit et luy pryèrent qu'il luy pleust à venir festoyer avoec les Seigneurs. Laquelle chose il fist volentiers, et le festoya Jehan Bernier ainssy comme il appertenoit à faire à son seigneur. Lequel roy de Navarre fist puissedy moult d'honneur aud. Jehan Bernier pour ce que honnourablement

l'avoit rechut et festoyet; et tous les seigneurs devant ditz servy Jehan Bernier le Josne au command de son père Jehan Bernier, qui fist ce souper pour l'onneur et la révérence du bon comte Guillame de Haynau son naturel et droiturier Seigneur dont Dieu ayt l'ame.

Comment après la mort du bon conte Guillame, Jehan Bernier fut autant vitupéré et décachiez du conte Guillame le fils comme il avoit été honnoré et famillier du conte Guillame le père.

Vray est que une espasse de temps après ces choses dessus dittes, que par envie Jehan Bernier et à peu près tous ses amis se trouvèrent en l'indignacion et hayne du conte Guillame, fils du bon conte Guillame de Haynau, et sans occasion ne raison nulle synon par envie éthayme qu'on avoit sur luy et sur son estat, et especiallement ceulx du conseil du conte de Haynau, lesquels à tort et mauvaisement informèrent ledit conte que Jehan Bernier avoit révélé au roy Philippe de France une conspiracion qui avoit été faite du bon conte Guillame contre le roy; dont le conte Guillame le fils conchüt par hastive crédence grant inimité contre ledit Jehan Bernier et fut décachiet de son hostel et de son conseil, et ses biens confisquiez. Et quant le roy Philippe de France, qui étoit oncle à Msgr de Haynau, le sceult, il manda audit Jehan Bernier qu'il widast hors du pays de Haynau, et qu'il se venist en France, car il estoit bien amez et honnourez des princes et des seigneurs desquelz il estoit de leur conseil, et à leurs drapz, pour les bons services et honneurs qui toute sa vie leur avoit fait, et ossy pour la grant loyautté qu'ils avoient toujours veu et trouvé en luy. Et quant il fut en France, le roy Philippe et nomméement à Paris le manda et fist venir présent Jehan roy de Behaygne, Philippe roy de Navarre, Monseigneur le conte d'Alenchon, frère du roy de France, Loys conte de Flandres, Monseigneur l'évêque de Beauvais per de France qui fut frère à Enquérant de Marigny, Monseigneur Milles de Noyers et Monseigneur de Hauquierz et dyt le roy de France présent les princes et seigneurs devant ditz : Jehan Bernier vous avez esté de long-temps aux contes et aux com-

tesses du pays de Haynau sy volons scavoir à vous et volons et commandons que vous nous dittes se vous scavez choses nulles quelles qu'elles soient qui ayent esté du temps passé, ne qui soient au temps présent, qui nous ayent ou puissent porter préjudice à notre royalme de France et vous commandons de rechief que vous le nous dittes et déclarons hardyment sans nulluy espargnier et nous nous en porterons et garderons contre tous.

Et adont Jehan Bernier respondit et dyt : Très chier et très redoubté sire, plaise vous scavoir qu'il est vray que j'ay esté au conte Jehan de Haynau et à la comtesse Philippe et au bon comte Guillame dont Dieu ayt l'ame et à madame la contesse Jehanne votre suer, et ung peu de temps ossy au conte Guillame votre nepveu ; mais comment que Monseigneur de Haynau a présent votre nepveu me faice moult de blasme et de domaiges par ceulx qui le ont informé par hayne et envie qu'ilz ont sur moy, sans cause et sans raison comme Dieu le scet. Sy ne porroige dire ne vorroiye de mes seigneurs et dames à qui Dieu fasse pardon, chose nulle qu'il fust ou soit à leur deshonneur ou contraire tant les ay amez et ameroy tant que je vive ne ja pour perte ou deshonneur que votre nepveu me faice ou pourcaiche, et trouve c'est assavoir, foy, loyaulté, tout honneur et vérité. Dieu doinst à Monseigneur le conte de Haynau votre nepveu congnoissance et bon conseil en trestout ce qu'il a affaire ; pourquoy très chier sire, je vous prye qu'il vous plaise de moy tenir pour excuse, car sur ce pas que vous avez touchiet, je ne porroye, vorroye, ne saroye que bien dire. Et adont d st le roy Philippe de France : Sire de Noyers, et vous, sire de Hauquierz, menez Jehan Bernier en une chambre par adventure vous dira il tel chose qu'il ne voelt pas dire devant nous. Sy se allèrent les deux seigneurs et Jehan Bernier ensamble; mais les deux seigneurs ne purent onques attraire de Jehan Bernier fors que semblables choses et parolles qu'il avoit dittes devant tous les princes et seigneurs dessus nommez.

Sy revint Jehan Bernier par devant eulx et demanda le roy au deux seigneurs quel chose Jehan Bernier leur avoit dist ;

lesquels respondirent : Très cher sire, vrayment Jehan Bernier ne nous a dist pour chose que nous luy ayons mis avant ne dist autre chose, fors ce qu'il a dist par devant vous. Et adont dist le roy, présent tous les princes et seigneurs devant nommés : Jehan Bernier, sachiez vrayment que nous vous savons meilleur gré, et tenons plus de vous, de ce que vous maintenez et avez dist, que se vous eussiez dit aultre chose qu'il fust au préjudice de ceulx à quy vous avez esté. Sy vous retenons à varlet enthier à nous, et vollons que vous soyez ung des maistres des enquestes en parlement en notre cité de Paris, et que vous ayez chacun an de pension ij ct (200) livres parisis.

Et quant le conte Guillame sceult que Jehan Bernier avoit esté vers son oncle le roy de France, il y envoya Monseigneur Guillame de Gommegnies à qui Jehan Bernier estoit compers, et Sanse d'Asne, pour scavoir et enquerre quel chose Jehan Bernier avoit dit, et de quoy il avoit informé le roy son oncle et son conseil. Sy rapportèrent les ij dessus nommés à Monseigneur de Haynau tout che que Jehan Bernier avoit dist. Et toutes fois ne scavoit pas ledit Jehan Bernier que ces deux fussent envoyez de Monseigneur le conte de Haynau pour celle chose. Sy en sceult Monseigneur de Haynau moult bon gré audit Jehan Bernier et luy pesa moult de ce que ainssy l'avoit grevé par hastive informacion et par envie et hayne qu'on avoit sur luy et sur son estat............(Lacune.)

..... A Jehan Bernier son tayon à Jehan son père dire ces nouvelles lesquels se retraiyrent tous deux vers Monseigneur le conte de Flandres et se conseillèrent à luy. Et le conte leur dist que nulle manière ne pour riens qu'on leur desist, ne se partissent de la conté de Flandres ou aultrement il feroient simplesse. Car luy mesmes avoit bien tant veu et assyet des périlz et hastiveté, et qu'il veoit bien que ce traittiet qu'on procuroit et attisoit sur eulx que c'estoit par grant hastiveté et fausse envie et qu'ilz demourassent tous deux avoec luy et avoec ses gens et qu'ilz les garderoit bien sy comme ceulx en qui il avoit trouvé tout bien et loyaulté et qui estoient à luy et avoient été de piécha.

Et sievyrent Dam Robert de Moy adont provost de Haspre et son lieutenant de par Monseigneur le conte de Haynau avoec Cabot Jehan Berhier en Flandres. Et luy disrent qu'il avoit fait trayson à Monseigneur de Haynau en raccusant son conseil et la conspiracion qu'il avoit faite contre son oncle le roy Philippe de France.

Puis fist mander Monseigneur de Haynau le provost et eschevins de Valenchiennes cy dessoubz nommés, c'est assavoir : Pierre le Poyon, lequel fust estably provost au lieu du seigneur de le Sauch, le vendredy prochain devant le Saint Nicolas en may, l'an de grace mil iij ct et xxxvij ; et comme eschevins, Mahieu Grebert ens ou lieu dudit Mahieu Grebert fut estably comme eschevin Guillame de Saint Saulve, Nycaise de Le Sauch, Jehan Le Machon, Robert le Cochon. Et ens ou lieu dudit Robert fut estably comme eschevin, Gaultier Creste, Jehan de Baissy, Robert Party, Bauduin Razoir, Guillame Seuwart. Et ens ou lieu dudit Guillame fut estably comme eschevin, Jehan Liefois et Jaques Amelin, Jaques le Villain, Rasse de Gand, Pierre d'Arras. Et ens ou lieu dudit Pierre fut estably comme eschevins Pierre de Pantequies, et tous les cinq eschevins restablys au lieu des aultres devant nommés ne furent pour aultre chose mis ens ou lieu des aultres que pour avoir plus légière délibéracion et hastifs ingénies sur les bourgois devant ditz sur quoy on ne scavoit nulz empeschemens pour enlx faire griefz de leurs corpz ne domaige du leur, fors que par envie et par faulx informemens qu'avoient fais les parens à ceulx dessus nommés. Et ceulx qui par leurs meffais avoient du temps passé esté appaisiez ou jugiez a domaiges par loy des devant ditz bourgois et par ceulx qui convoitoient à dominer sur les honneurs et estas des bourgois dessus nommés pour eulx boutter s'ilz peussent ens ez offices estas et proyminences de ceulx qu'ils accusoient à grant tort et par fausse envie qui ad ce les menoit. Et pour mieulx coulourer leur fait et parvenir à leur entente, ils envitèrent et enflammèrent Monseigneur le conte de Haynau en ceste manière, c'est assavoir qu'ilz disoient et maintenoient que les bourgois devant ditz avoient sa ville de Valenciennes moult

endebtée et desrobée. Mais il fut trouvé par les papiers de la Massardrye, et par les comptes d'ycelle, que la ville avoit fait du temps passé au bon conte Guillame des dons, et pareillement ja piéchà au conte Jehan et de rechief au conte Guillame et à ses iij filles quant elles en allèrent à mariage dont la ville fist adont courtoisie à chascune de x mille livres. Et quant le conte Guillame d'arrain fut fait chevalier il eut adont xij ct flourins, et à son mariage v ct flourins. Et eussent adont les bourgois dessus dits fait certain compte que du temps du conte Jehan, de la contesse Philippe et du bon conte Guillame, de leurs filz et de leurs enfans bien montant iiij vingt x mil livres dont la ville estoit endebtée à pluseurs bonnes villes comme de la ville de Tournay, de la ville d'Arras, de la ville de Bruxelles et de la ville de Douay.

Et furent mis les bourgois dessusditz ez portes c'est assavoir à la porte Montoise Jehan de Caroubbe et Jehan de Le Sauch; en la porte de Wye, Jaques Gouchet et Jehan Party; en la porte Cambrisienne, sire Allard du Gardin et Jaques le Chamgeur: en la porte Cardon, Jehan Polle le père et Jehan Bernier le Josne qui y fut xv jours, et fut ledit Jehan Bernier puis menez par les eschevins devant ditz au chastel le conte, auquel il fut iij jours: et puis fut menez par les gens Monseigneur de Haynau au chastel à Ath où il fut xv jours; et luy fist Monseigneur de Harchies adont chastelain d'Ath, et madame sa femme moult de honneur et de courtoisie tant qu'il fut audit chastel.

Et furent les devant ditz bourgois jugiez des eschevins de Valenchiennes qui adont furent renouvelez et restabliz, et de ceulx qui mis y avoient esté pour l'année: premier, Jehan de Caroubbe fut bannis de la ville, et à x mille livres à la ville; et osté luy et ses hoirs du conseil et des offices de la ville.

Item, le seigneur Jehan de Le Sauch fut banis de la ville, et à vij mil livres à la ville, et osté luy et tous ses hoirs du conseil et des offices de la ville, lequel après reult la ville et fut remis en la conciliacion d'ycelle.

Item, sire Allart du Gardin fut ajugiez a ij mil livres, la

moitié à, la ville, et l'aultre de prest, et privez du conseil et des offices de la ville, lequel puis y fut remis.

Item, Jaques le Chamgeur fut taxez à v ct (500) livres à la ville, et osté du conseil et des offices d'ycelle.

Item, Jaques Gouchet fut banny de la ville et adjugiez a iij mille livres à la ville.

Item, Jehan Bernier fut banny et adjugiez à perdre tout le sien qui estoit en la ville et en la banliewe d'ycelle.

Et ce de dehors fut aplicquiet et confisquiet au conte de Haynau, ce qu'on en peult trouver comme forfait par cas de leze-majesté; mais Madamoiselle sa femme reult sa maison, et la terre de Vy qui est près d'Escaupont, pour ce que c'estoit son doaire.

Item, Jehan Polle fut condamné à mille livres de prest à la ville, et Jehan Party à mille livres de prest semblablement.

Et est assavoir que Jehan Bernier le Josne fut condanpné et osté luy et ses hoirs des offices et du conseil de la ville et ses parens jusques au tierch getton qui puis y fut remis, et eust esté ledit Jehan Bernier jugiez à grant dommaige de ses biens et de son corpz et tout par envie et traytreuse hayne, se n'eust esté Madame Jehenne jadis contesse de Haynau et nonne de Fontenelle sa marine.

Et de rechief fut ledit Jehan Bernier le Josne adjournez que dedens vij jours et vij nuitz il venist amender le lait dit qu'il avoit dit au provost et aux jurés et de tenir prison en la halle de Valenchiennes ou se ce non, on le tenroit pour toujours adjournez. Lequel Jehan vint en la halle à l'eure de matinée, la nuytyé dont les vij jours et vij nuitz eschéoient lendemain à solleil levant; et demouroit adont ledit Jehan Bernier en la ville de Tournay, et luy ametoit on sus qu'il avoit dist grant injure et villonie au provost et aux jurez en plaine halle, lequel quant il fut en la halle par devant le provost et jurez et tous ceulx de la loy leur dist ainssy : Seigneurs, je vous prye que tant que je seray par devant vous, vous me voeilliez donner congiet et liscence de parler sans engien. Et ils luy ottroyèrent. Et adont le dit Jehan Bernier : Seigneurs,

aucunes gens dyent qu'on ne vid onques lever à aultruy le sien ainssy comme on a fait a mon tayon et à mon père. Au mains, qu'on ne desist plustost raison pour quoy, qu'on ne l'a dit jusques à ore. Mais je tien que tant de bien de sens et de vertu en Monsgenr le conte Guillame de Haynau, mon prince et seigneur naturel, et en son conseil et samblablement au conseil de la ville de Valenchiennes, qne se Dieu plaist ilz feront toute bonne raison. Pour lesquelles parolles qu'on voloit tenir injurieuses, et comme ayant dit et proclamé en plaine halle que les Seigneurs leur avoient fait injustice et desraisonnable, et contre l'ordonnance et estatu du pays de Haynau et de la ville de Valenchiennes ledit Jehan Bernier le Josne eust esté jugiez et condampnez pour ces obprobrieuses et indécentes parolles, à mille livres d'amende son en sist peult, mais nennil, car il estoit clerq, et ossy que sa marine Madame Jehenne de Fontenelle en ce le aida et porta en son bon droit et gardant son honneur, lequel Jehan Bernier eut depuis lettres closes et saielées du signe et sayel de Madame la comtesse de Haynau et unes du conte de Hollandes, pour être remis au conseil et ez offices de Valenchiennes, ainssy comme par devant et aultrefois avoit esté laquelle chose fut moult grevable et desplaisante à tous les enviculx et hayneulx des devant ditz Berniers. Et pour obvier que ainssy ne advenist, et que ces lettres et mandemens fussent de nulles valleur, de rechief fut imposé et mist on sus par Monseigneur de Haynau et son conseil de ceulx qui adont en estoient au Seigneur, à Damoiselle Marie du Nouvion, femme à Jehan Bernier l'aisné, et à Damoiselle Baillehault ou Billehault du Gardin femme Jehan Bernier le Josne, que de ij ymaiges de boys elles avoyent fait du temps passé sortiléges et sorcheries sur Monseigneur le bon conte Guillame de Haynau et sur madame la contesse sa femme laquelle chose ne fut onques faitte ne pesée ; mais bien est vray que ces ij ymaiges de boys furent envoyées aux dessusditz Berniers d'ung bourgois d'Ippre qui les fist apporter du pays d'Allemaigne, lequel estoit appellé Jehan du Coulombier, et fist cest envoy pour ce que c'estoit ainssy comme figure et exemple pour le monde, par les ymaiges estoient par devant moult jollyement et gentement aornées de painture et par derrière elles estoient toutes creuses, wydes, et trawées,

et dedens les traus estoient bestes et vers de boys coulourez et paintz comme la chose le requeroit en denottant et demonstrant que combien qu'on soit jollyet et plaisant au monde, tantost comme les gens sont trespassez ils deviennent cendres et vers, pourritures et de vermine et très infecte ordure. Et jà pourtant ni demoura mye qu'on ne fesist mener au commandement du conte de Haynau la femme de Jehan Bernier l'aisné en la porte d'Anzain comme prisonnière et y fut ladite damoiselle depuis l'eure de pryme jusques à l'eure de mydy et samblablement volut on mener damoiselle Baillehault en la tour Saint Nycolas, du commandement du conte de Haynau son compère de ij enfans, mais il s'avisa se ny fust point menée, car ce qu'on leur faisoit et ametoit sus estoit sans cause et sans raison nulle. Et est assavoir que ledit Jehan Bernier l'aisné fut envyez, hays et trays de ceulx mesmes qui chacun jour mengoient son pain et buvoient son vin et séoient à sa table et qui plus luy monstroient de beau samblant. Et Jehan Bernier son fils fust trays pareillement de ceulx qui mengoient et buvoient chacun jour avoeq luy et qui plus de compaignie lui tenoient. Et de rechef est assavoir que ledit Jehan Bernier l'aisné avoit esté au service et aux gaiges du conte Jehan de Haynau, à la contesse Philippe et au bon conte Guillame leur filz; et samblablement à la comtesse Jehenne de Bloys, et les avoit de son sens et povoir bien et loyaulment, servis, en bailliaige, en recepture et en provoste de Valenchiennes et d'ailleurs, comme encoires peut apparoir par les lettres du bon conte Guillame, scellées de son grant scel et signées de sa propre main; et ne pooit on pas dire de vérité que les dites lettres de quittance qu'il avoit, que elle eussent esté ne fussent sayelées du temps que ledit Jehan Bernier portoit et avoit le sayel du conte de Haynau, et furent faittes présens le seigneur de Gommegnies et de Monseigneur Gérard de Postelles.

Item de inconvénient de rechief et mal sur mal, et hayne sur hayne, il advint que Lotart qui fut clercq dudit Jehan Bernier l'aisné, fut de par le provost et les eschevins, mis en la gayolle de la halle de Valenchiennes et de là fut menez au chastel le conte, et puis de rechief il fut menez au chastel d'Escaudoeure, auquel fut prisonnier vij sepmaines dont

ledit Jehan Bernier, ne parsonne nulle de luy, ne peurent oncques scavoir ne avoir connoissance par l'espasse des vij sepmaines devant dittes, où ledit Lotart estoit, ne en quel lieu on l'avoit mené; lequel Lotart du commandement du conte de Haynau fut par la nuyt des troys roys l'an de grace mil iij ct xxxvij (1337), à l'eure de minuit, conduit et menez du chastelain dudit Escandoeure et des sergans Monseigneur le conte de Haynau en ung pré dalez ledit chastel, où on avoit fait une fosse, et dist on audit Lotart qu'il avoit tant esté au service et en clériture dudit Jehan Bernier l'aisné qu'il scavoit bien les cas et convenans de luy, et qu'il sçavoit bien que ledit Jehan Bernier avoit fait et pourcachiet, traittiet, et machiné envers Monseigneur le conte de Haynau mainte trayson et conspiracion, et qu'il convenoit que par luy les sceuist bien; se luy disrent qu'il en desist ce qu'il en scavoit, car il falloit et estoit jugiet qu'il morut tantost et en l'eure sans nul retour.

Et ledit Lotart respondy et dist, que sur Dieu, et la foy qu'il luy debvoit, et sur la mort qu'il attendoit, qu'il n'avoit onques sceu ne veu en Jehan Bernier son maistre fors que tout bien qu'on pooit veoir et scavoir en prudent homme, et que toujours avoit loyablement servy les seigneurs à qui il estoit et avoit esté et ainchois sur le plus que sur le mains; et que trop avoit crut de chevances aux seigneurs pour desserte de son service, pour lesquelles il luy sambloit qu'il en avoit acquis des grans haynes pour la bourse de son seigneur emplir.

Mais jà pour ceste response et honneste excusacion ne demoura pas ainssy ledit Lotart, car pour luy faire dire sur son maistre chose par quoy Monseigneur de Haynau et ceulx de son conseil qui faussement l'avoient informé par envie qu'ilz avoient sur l'onnourable estat de Jehan Bernier, ledit Lotard fut enfouys et couvert de terre tant qu'il fut pasmez et sur le point de morir, puis fut thirez hors, et quant il fut revenus à luy le chastelain et les sergans luy dirent ainssy : Lotart, se vous vollez dire et congnoistre che que nous vous avons demandé, nous vous respiterons la vie, et vous lairons aller, et adont leur dit Lotart, Messeigneurs pour l'amour de Jhesus

et ou nom de sa dollereuse, piteuse et angoisseuse passion, et pour l'onneur de crestienté, et par pitié de ma povre ame, ayez compassion d'ycelle et me faittes avoir confession avánt que vous me fachiez morir ne recepvoir tourment, car sur Dieu, et sur l'ame de moy, et sur la mort que j'attens, quant il luy plaira, je ne sçaroye que dire sur mon maistre fors que tout bien, toute loyaulté, toute honnesté et toute fidélité, amisté et vérité au service de ses seigneurs et maistres, et vrayment vous faites grant péchiet. Mais puisque ainssy est que cy me fault mort recepvoir, pour Dieu faittes moy tost morir.

Adont print on ledit Lotart et le volrent rebouter en la fosse; mais aucuns se perchurent et virent bien qu'ilz faisoient trop mal. Sy le prinrent et fut remis arrière en prison audit chastel de Scauddeure, et depuis fut ramenez et mis en prison au Quesnoy, ens ez Marquotières; et de là fut puis menez de par Monseigneur le Conte de Haynau en la prison de l'évesque à Cambray, dont il fut délivré, sy comme celuy qu'il n'estoit coupalble de nul meffait, mais avoit esté toujours féal et loyal au seigneur mesmes et à son maistre, et fut depuis remis en son office comme il avóit par avant esté.

Et dont appert il bien qu'on puet veoyr et scavoir par pluseurs véritables voyes que les bonnes gens devant nommées ont été adomagiez et blasmez sans véritable occasion et que tout ce qu'on leur a dist et fait n'a esté seullement que par envye et hayne et mesmes d'aucuns de leurs proismes et auttres de la ville et de dehors et ossy pour avoir les estats, honneurs et offices en la manière que les dessus nommés les avoient, s'ilz y eussent peult avuenir.

Et vrayment on ne ce peult ne ne puet on encoires vir depuis ces choses chy en escript devisées, au lieu des devant nommez, nulz restorer en estat, desens, ne d'honneur, ne quy à eulx se deusissent ou puissent comparer pour l'estat et honneur du seigneur et de la ville de Valenchiennes garder.

Et pour tant ne demoura mye que Monseigneur de Haynau et ceulx de son conseil ne fussent par pluseurs fois assamblez

pour avoir adviz et conseil, pour mieulx ledit Jehan Bernier l'aisné estre de tous pays cachiez et scandalisiez à celle fin qu'il ne se ozast veoyr ne trouver devant les seigneurs à qui il estoit. C'est assavoir au roy Philippe de France, au roy Edouart d'Engleterre, au roy Jehan de Behaingne, au conte de Flandres, à l'évesque Guillame Danson de Cambray, à l'évesque Jehan de Distre d'Utrecq, au conte Loys de Bloys, à Jehan de Haynau, à Monseigneur Henry de Flandres, à Gallerant conte de Lingny, à Robert d'Artois, à Monseigneur d'Enghien, à Monseigneur de Noyerz et à Monseigneur Guillame conte de Haynau pour lors, lequel avoit envoyet madame sa mère jadis contesse de Haynau nommée Jehenne, nonne de Fontenelle en France vers le roy Philippe son frère et oncle dudit conte, et avoit demandé à maistre Pierre de Verbrye, secrétaire du roy de France, lequel avoit esté du temps passé à Monseigneur Charles de Vallois, leur père, s'ilz scavoit point dont le roy pooit scavoir, ne dont tel coses luy venoient à congnoissance, ne de par quoy. Et ledit maistre Pierre respondit et dist : Dame, je ne scay par qui le roy notre sire puet scavoir le marchiet tel que le sire de Daubaide avoit fait à Monseigneur le conte de Haynau votre seigneur et mary, ne la loyaulté du roy d'Engleterre et de Monseigneur devant dit, se ce n'a esté par l'advertissement de Jehan Bernier votre varlet. Et madame rechut les parlerz moult tost, car elle n'avoit mie de piechà eult en grace le dit Jehan Bernier, par les accusemens, envies et haynes dont on avoit informé ladite dame. Et quant elle fut revenue en Haynault, il luy pleust à dire à Monseigneur le conte son filz, que Jehan Bernier estoit celuy qui avoit fait assavoir au roy de France son frère les parolles qu'elle avoit oy dire a maistre Pierre de Verbrye et pareillement le dit madame à Monseigneur Jaques de Maubeuge, lequel n'amoit pas Jehan Bernier, et sur ce que Monseigneur de Haynau fut ainssy informé, il dist à son conseil qu'on pooit bien faire de Jehan Bernier ce qu'on volloit, car il avoit raccusé le conseil de Monseigneur son père touchant le marchiet que le sire de Daubaide avoit fait à Monseigneur son père de la terre de Crièvecoer et d'Arluet et de l'alyance du roy d'Engleterre et de Monseigneur le conte de Haynau son père et adont dirent les conseilliez sur la parolle de Monseigneur le

conte de Haynau que Jehan Bernier avoit fait trayson et conspiracion sur son seigneur, et qu'il avoit forfait le sien au seigneur et qu'on le pooit bien sievyr en Flandres pour le faire arester et sy fist on.

Mais quant le conte de Flandres le sceult il respondy pour tout le pays en la ville de Gand aux messages de son cousin Monseigneur de Haynau, et leur dist que jà soit ce que mon cousin de Haynau aist esté informé contre son servant et le mien, qu'il aist esté ou soit capable de ce qu'on luy amet, et de ce responderoy je bien pour luy que non, car je l'ay tempté et assayet de piéchà, et en pluseurs manières, par quoy il ne fait pas à croire que ledit Jehan Bernier aist fait ne volut faire, ne dire ou racompter chose par quoy on lui doye faire tel blasme, domaige et deshonneur qu'on lui pourchasse.

Sy eult ledit Jehan Bernier en son conseil de faire soliciter le conte de Haynau et le pryer par le roy Jehan de Behaigne et par le conte de Flandres, affin qu'il peust avoir les articles de ce qu'on luy demandoit, et sur quoy on l'encouppoit à celle fin que sur ce il eust adviz et qu'il peust baillier ses excusacions raisonnables, comme en toutes cours appertient et qui est le droit ordinaire.

Sy dura bien celle pourssieulte puis ce troublement devant dit par l'espasse d'an et demy que ledit Jehan ne pooit scavoir que c'estoit qu'on luy demandoit ne pour quoy on avoit saisy ses biens, et en la fin, il eult les articles par escript; sy se retray ledit Jehan Bernier par devers maistre Philippe de Maldenghien pnancier de Monseigneur Franchois de Monflacon, escolastre de notre dame de Cambray et cannone d'Arras lequel estoit du conseil Monseigneur le conte de Haynau et par devers maistre Jehan le Cat, cannone de notre dame de Cambray et vers maistre Pierre du Quesne, adont doyen de notre dame de Tournay, lequel par bonne délibéracion luy et les aultres respondirent, que ens ez articles ilz ne véoient ne scavoient nulle cause de raison d'accusacion raisonnable sur ledit Jehan Bernier et que par touttes courtz faisant droit et raison ils prouveroient que les articles qu'on avoit mis et fais sur

ledit Jehan Bernier n'estoient de nul effect par droit à son contraire fors que accusemens de franche volenté.

Et advint que Jehan de Bowes dont Jehan Bernier estoit oncle porta unes lettres à Monseigneur Jehan de Beaumont, oncle de Monseigneur le conte de Haynau, de par le roy Jehan de Behaygne, et Monseigneur de Beaumont dist et respondist audit Jehan de Bouwes : pour quoy me fait Jehan Bernier pryer ne que westu que je te dye. Se Jehan Bernier avoit ij testes à copper, pour tant que ce soit vray qu'il aye raccusé le conseil de Monseigneur de Haynau au roy de France, ainsy que personne d'estat et de crédence nous en a informé, lequel nous debvons bien croire; et sur ce, Jehan de Bouwes se departy et revint vers son oncle, et luy dist che qu'il avoit trouvé. Et Jehan l'aisné en fust moult liez et fort joyeulx et ossy furent tous ses amys, car coulpe n'y avoit, sy comme il apparût par les lettres Philippe de France, de l'escusacion dudit Jehan Bernier son varlet enthier que Jehan de Bouwes rapporta du roy devant dit, qui furent faittes et données au boys de Vinchenne, le vij^{e} jour de novembre, l'an de grace iij et xxxviij (1338).

Et est vérité que Monseigneur le conte Guillaume de Haynau, fils du bon conte Guillaume, après avoir veu la certificacion des lettres devant dittes, par lesquelles il fut apaisiez de l'innimistié qu'il avoit eu audit Jehans Bernierz, dist. Depuis ces choses rechitées et devisées qui dessus sont dittes, à Monseigneur Jaques de Dour adont abbé de Saint Jehan en Valenciennes qu'il avoit rendu mauvais loyer à Jehan Bernier des bons services qu'il luy avoit fais et pareillement à Monsieur son père, car il savoit et congnoissoit bien que le bon conte son père avoit par maintes fois eut grant besoing que ledit Jehan Bernier luy crusist et aydast de sa chevance à ses grans besoings nécessaires tant en dons comme en prestz que la ville de Valenchiennes luy avoit faitz et en pluseurs aultres grandes besongnes, et ossy tant de la paix de la conté de Flandres et de la conté de Haynau ou ledit Jehan Bernier mist grant paine, et grant traveil au traittier la paix des ij pays dont la guerre avoit grant tempz duré et avoit pour l'oc-

coison de ladite guerre de Flandres et de Haynau eult du tempz passé grant plenté de gens destruitz et domaigiez et que se Dieu luy pooit aidier et par la foy qu'il debvoit à Monseigneur Saint Jorge, il luy pesoit moult en coer de ce qu'il avoit fait et pourcachiet audit Jehan Bernier , mais il amenderoit la besongne de luy et des aultres bourgois dont il avoit crut trop hastifz informemens et les parolles chy rechitées, dist il ossy au roy Jehan de Behaigne et au roy Philippe de Navarre et à Monseigneur Loys conte de Flandres en la cité de Paris, en la chambre de son oncle le roy Philippe de France à qui ledit Jehan Bernier estoit varlet enthier, et dist encoires Monseigneur le conte de Haynau à Monseigneur Loys de Flandres, puis qu'il eult parlé aux troys princes devant ditz que se ne fust par aucuns de son conseil que ledit Jehan Bernier hayoient et avoient piécha hay, qu'il en eusist fait plus tost la fin, se n'eust esté par ceulx qui grevé luy avoient et qu'ilz luy estoient ennemis dès le temps de Monseigneur son père, qui de son conseil estoient et qu'il avoient enorté, et encoires faisoient souvent à celle fin qu'il ne fesist point ledit Jehan Bernier revenir en son estat ne en son honneur, et avoient ceulx du conseil Monseigneur de Haynau grant honte et grant doubte pour leur honneur de ce qu'ilz avoient ainssy leur seigneur faussement informé et maisement conseilliet et que les seigneurs à qui Jehan Bernier estoit parcevoient bien qu'on avoit Monseigneur de Haynau fourconseilliet et qu'ilz véoient de plus en plus le dit Jehan Bernier reestablir en son honneur et revenir à son deseure pour ce qu'on perchevoit que le conseil dont Monseigneur de Haynau avoit usé n'estoit pas bon et que ce avoit esté par peu d'aviz et hastiveté.

Et après ce vint Monseigneur le conte de Haynau en l'église de Monseigneur Saint Saulve d'emprès Valenchiennes et en la chambre dudit Jehan Bernier et furent avoec ledit conte Monseigneur Gérard de Gommegnies, Monseigneur de Mastaing, Monseigneur Gérard de Floreville, Monseigneur Jehan de Lizeroelles, maistre Henry de Joudongne, Hue d'Aunoit, Gilles le Ramonneur, adont provost le Conte, et dist Monseigneur le conte de Haynau, par devant les viij devant nommés, et présent le sous prieur de l'église de Saint-Saulve et pluseurs

des Seigneurs et religieux de layens qui là estoient venus pour eulx recommander à luy et aucuns ossy de par Jehan Bernier de ses enfans et d'aultres, et mist sa main en la main de Jehan Bernier l'aisné et dist que par la foy de son cuer, devant tous ceulx dessus dits, que s'il eulst en à faire ce qu'il avoit fait de luy et des aultres bourgois de Valenciennes, et on luy donnast mille livres de viés gros, qu'il ne feroit pas ce qu'il avoit fait, et qu'il luy pesoit moult, et de cuer, de ce que sy legièrement avoit creu à leur contraire, et dist de rechief: « Jehan Bernier, mon amy, soyez à votre paix, et je vous ay en convent que je vous feray autant d'honneur que je vous ay fait de blasme » et qu'il scavoit bien qu'il avoit été decbupz de luy, et des aultres par folement croire et que dedens la Saint Jehan l'an de grace, mil iij ct et xlj (1341) dont ces parolles chy avoient esté dittes, et le Toussain prochain venant en Valenchiennes demourant et envoya Monseigneur le conte de Haynau devant dit à Jehan Bernier à Saint Saulve ij boeuf de Savoye, un pourceau de Mayence, un muy de bled et une queue de vin de Saint Jangon; et luy rendist tout le sien hormis la maison de Main, et la terre qu'il avoit à Thyant que le sire de Fosses luy avoit du temps passé données, laquelle Monseigneur de Haynau avoit vendue et rechut pour luy la somme de mil viez flourins à l'escut, lesquels flourins denommez Monsgr le conte eult tout à son prouffit au domaige dudit Jehan Bernier et de ses hoirs.

Et ledit Jehan Bernier eut si grande leesse quant il vit venir son prince là où il estoit, et recongnoistre sy humblement qu'il avoit meffait que depuis les parolles devant dittes il ne fist onques puis fors soy user et rendist ame le samedy du repus dimenche l'an de grace mil iij ct xlj (1341) dont les parolles de Monseigneur le conte de Haynau ni ses promesses ne peurent estre achevées.

Et ainsy appert il que Monseigneur le conte Guillaume de Haynau et les pluseurs nobles de son conseil furent sur les ditz Berniers tant le grant père, le père, que le fils, faussement et trayteusement informés, et par mauvais et desloyaulx envieulx qui adont avoient le port du seigneur et de son con-

seil ossy dont le seigneur leur en sceült puissedy très mauvais gré et s'en trouva déchut comme il appert par pluseurs voyes.

Chy après est la coppye des lettres que le roy Philippe de France donna à Jehan Bernier son varlet enthier pour luy excuser envers madame sa suer et le conte Guillame son nepveu et à son conseil pour ce qu'ilz luy mettoyent sus qu'il avoit fait conspiracion contre son seigneur et révélé le secret de son conseil, et sur ce estoient ledit conte et son conseil fermez en tous leurs conscitoires et déliberacions, ad ce que de faire audit Jehan Bernier toutes obprobriacions, villipendacions, scandalisacions, domaiges et destencions tant en son corpz comme en ses biens, ainssy qu'il appert au contraire de vérité à l'informacion dessus dittes par la coppye des lettres chy escriptes après et devisées et signées et sayellées de la main et du grant signet du roy Philippe de France.





Halle aux Draps de Valenciennes,

dite la Halle-Basse,

(1276 - 1367.)

Valenciennes, 4 octobre 1837.

Lettre à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique.

Monsieur le Ministre,

Au retour d'un long voyage, je trouve votre circulaire du mois d'août dernier, par laquelle vous engagez tous les correspondans pour les travaux historiques à apporter leur concours à la belle entreprise de M. Augustin Thierry sur l'histoire du Tiers-Etat.

Les diverses matières sur lesquelles vous appelez l'attention des correspondans dans votre circulaire, nécessiteraient dans

une ville aussi ancienne et aussi riche que la nôtre de longues élucubrations et des recherches infinies ; ce n'est que successivement et un peu à la fois qu'il me sera possible de fouiller les archives communales, la bibliothèque publique et les collections particulières, mais je crois devoir dès à présent vous faire connaître l'existence de deux documens importans qui me paraissent dignes de fixer l'attention de M. Augustin Thierry. L'un repose dans les archives de la ville et porte la date de 1302, l'autre fait partie de ma propre bibliothèque et ne remonte qu'à l'an 1346. Tous deux sont authentiques et écrits sur peau de vélin, de format pet. in-f°.

Je vais avoir l'honneur de vous donner une analyse de chacun de ces deux manuscrits. Vous jugerez s'ils méritent qu'une copie en soit faite, et, dans ce cas, je me chargerai volontiers d'en surveiller l'exécution, en y ajoutant les explications que quelques termes anciens de la localité pourraient nécessiter.

Le premier manuscrit cité (celui des archives de Valenciennes) est un Recueil de Réglemens relatifs à la draperie de Valenciennes, tels qu'ils ont été révisés en l'année 1302 et subséquemment comme cela se peut voir par les diverses mains qui y ont travaillé. Ce manuscrit est, pour ainsi dire, un amas de documens confus et sans suite; il date d'une époque où, en opposition à celle où nous vivons, on économisait trop les écritures : aussi, y remarque-t-on un mélange d'articles rédigés et suivis avant 1302, avec d'autres insérés alors probablement et depuis; les uns sont batonnés, d'autres sont conservés avec le mot *boin* (bon) en marge, d'autres enfin sont surchargés de quelques amendemens accompagnés de ratures, sans qu'on ait songé à en refaire une bonne copie nette et homogène, tant alors on évitait tout ce qui semblait du superflu en écritures. A la suite de ces Réglemens plus ou moins retouchés, on lit des ordonnances, des jugemens mêmes du Prévôt de la Halle aux draps, qui portent des dates diverses et qui sont d'écritures différentes. Des pages blanches, du moins d'un côté, se trouvent parfois entre ces pièces. Tout cela démontre que ce recueil était le registre officiel des actes des Prévôts de la Halle aux draps de Valenciennes, où l'on consignait tout ce

qui avait force de loi dans cette juridiction. Par suite du désordre, des doubles emplois et des biffages qu'on rencontre dans ce recueil, il serait difficile d'en faire une bonne copie. Car, enfin, faudrait-il copier les articles de l'ancien texte en ne tenant aucun compte des suppressions ni des ratures, qui, d'ailleurs, permettent à peine de le lire entièrement; ou bien faudrait-il copier le texte amendé avec toutes ses modifications d'écritures plus modernes? On n'aurait, dans le premier cas, qu'une œuvre probablement incomplète, et dans le second, qu'une œuvre mêlée dont l'âge n'aurait rien de bien certain.

Il est à remarquer que dans les annales de Valenciennes, l'année 1302 est remarquable pour certaines mesures d'ordre et de réforme apportées dans l'administration municipale. En effet, on connaît une charte de 1302 par laquelle le comte Jean d'Avesnes ordonne et règle la nomination annuelle des échevins par lui ou par ses gens, chaque an, le 15 du mois de mai. Il existe aussi plusieurs registres qui datent de cette même année. Ainsi, c'est à compter de 1302 que les magistrats établirent les livres des *Choses communes;* c'était un dépôt précieux où l'on consignait jour par jour les actes de l'autorité municipale. Enfin nous possédons une liste complète et sans interruption de tous les prévôts et de tous les échevins nommés annuellement à Valenciennes, suivant l'ordonnance de Jean d'Avesnes, depuis 1302 jusqu'à la Révolution française. On connaît bien quelques-uns des prévôts antérieurs à 1302, mais on n'en a pas de suite réglée et authentique.

Pour en revenir au manuscrit qui nous occupe et qui date de cette époque réformatrice, je dirai qu'il est divisé en 90 feuillets écrits à longues lignes, et qu'il contient les matières suivantes dont j'ai dressé une liste qui peut servir de table :

PIÈCES POSTÉRIEURES A 1302.

On voit, par les répétitions des têtes des articles, qu'il y a souvent des doubles emplois dans ce recueil; on y revient plusieurs fois sur le même objet; c'est qu'aussi la jurisprudence de la halle aux draps a dû varier entre les années 1302 et celle de 1341, date des pièces les plus récentes du volume. De plus, les citations d'ordonnances des ans 76, 86 et 87 ont dû aussi amener des variantes de dispositions sous les mêmes titres : ces ordonnances ne peuvent guères se rapporter qu'aux années du siècle précédent, qui venait de se terminer pour ceux qui vivaient en 1302, ce qui fesait qu'on négligeait la mention du siècle, comme nous disons encore aujourd'hui 89 et 93 pour 1789 et 1793. En somme, ce recueil est curieux en ce qu'il doit contenir, par sa haute antiquité, plusieurs des dispositions constitutives des métiers qui dépendaient de la Halle aux draps; il est aussi précieux comme monument du langage par les termes techniques qui y sont employés en grand nombre.

Le second manuscrit, dont je crois devoir vous entretenir (celui qui repose dans ma propre bibliothèque), contient la même matière que le précédent, mais entièrement refondue, parfaitement coordonnée et divisée en 24 chapitres qui forment ensemble un code lucide et complet à l'usage de la draperie Valenciennoise au XIVe siècle. Ces ordonnances, renouvelées en 1344, et accordées en 1346, devaient être lues publiquement chaque année par les prévôt, maire et XIII hommes de la halle au drap dans les quinze jours de leur entrée en fonction, en une séance préalablement annoncée à tous les intéressés.

Ce recueil, contrairement à celui dont il a été question précédemment, est d'une seule et même main pour les 24 chapitres précités; l'écriture en est grande, belle et nette. Le volume contient 74 feuillets cotés, non compris la table et le préambule qui se trouvent en tête. Il suffira, je pense, M. le ministre, pour donner une idée de ce document, de copier ici la table des 24 chapitres, écrits en 1346, et d'y ajouter les titres de quelques pièces ajoutées peu après par d'autres mains.

TABLE DES CHAPITRÈS.

En ceste taule porés trouver sur quel nombre li article des ordenanches de che brief sont ensi que chi est contenut. Lesquelles ordenanches furent faittes furnies et accordées le VI[e] iour de iuing lan de grasce mil iij c et xlvi en la prevoste de le halle Gillion de Quaroubbe, Pieron darras Mayeur, et xiij homes : Jehans dou Fayt, Jakemes de Saint Sauve, Jehans Direchon, Watiers brochons, Pieres li Poivres li jovenes, Jehans Potte li iovenes, Thumas Blankars, Jakemès dou Gardin fuils Sign[r] Symon dou Gardin, Renier dou Gardin fius Si gn[r] Alart dou Gardin, Joveniaus d'Ausnoit, Estievenes dou Martroit, Jehans de Rieu et Jehans li cas fuils Colart Lecas.

PIÈCES ÉCRITES APRÈS COUP.

On voit que la somme des documens contenus dans les deux manuscrits précédens, renferme tous les réglemens, ordonnances, décisions et jugemens rendus à la halle aux draps de Valenciennes entre les années 1276 et 1367, période pendant laquelle la fabrique des étoffes était arrivée en cette ville à un point de prospérité qui lui avait fait assigner un des premiers rangs parmi les cités marchandes des anciennes provinces des Pays-Bas.

Je n'ajouterai qu'un mot en finissant, M. le ministre, sur l'origine de la Halle aux draps, que l'on appelait aussi la *Halle basse*, sans doute à cause de la situation du local où elle se tenait, et qui était à la fois la plus ancienne jurisdiction et la plus vieille corporation de marchands de la contrée. Elle doit sa constitution, vers le milieu du XI[e] siècle, au comte Baudouin, dit de Mons (mort en 1070), et à Richilde son épouse;

c'est du moins ce qu'affirme Jacques de Guise dans ses Annales du Hainaut. D'Outreman, prévôt et historien de Valenciennes, pages 109 et 332 de son histoire, confirme en ces termes cette allégation : Baudouin et Richilde ordonnèrent la Confrérie de la Halle au magistrat des drapiers qu'on appelle la Halle-Basse, et décrétèrent plusieurs beaux statuts et ordonnances par charte expresse, qui se garde dans le coffre des priviléges et se trouve rapportée au livre de la maison de ville qu'on appelle le livre de Simon d'Ere. A la fin de ces chartes se lisent ces mots, traduits du latin, il y a plus de trois cents ans (D'Outreman vivait à la fin du XVI° siècle) : *Tout chest fait et octroyez dou consentement dou comte Boudouin et de la comtesse Richilde et de Anselin* (ou Anselme de Bouchain, châtelain de Valenciennes) *et de tous le seigneurs de ceste ville.*

Le coffre des priviléges de Valenciennes est vide depuis longtems, le livre de Simon d'Ere parait perdu à toujours, il ne reste donc aujourd'hui de traces de l'institution du comte Baudouin et de la comtesse Richilde, du moins à Valenciennes, que les deux manuscrits que je viens d'avoir l'honneur de vous signaler.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance, etc.

Arthur Dinaux,
correspondant pour les travaux historiques.

UNE PROMENADE

DANS

LE CAMBRÉSIS.

Restes sacrés d'anciens naufrages,
Derniers flots des temps écoulés,
Monumens que le dieu des âges
Sous son char n'a pas tous foulés....

A. Bignan. *Les Ruines de la France.*



Une Promenade dans le Cambrésis.

Lettre à M. le Docteur Le Glay,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cambrai, le 16 octobre 1837.

MON CHER AMI,

Le Cambrésis, qui le sait mieux que vous? riche en culture, en industrie, ne l'est pas moins en souvenirs historiques. Tour-à-tour envahi par une foule de nations guerrières, passant des Nerviens et des Atrébates à la domination romaine, berceau de la monarchie française sous les rois de la première race, et, plus tard, donnant le signal de l'affranchissement des communes, Cambrai, ville libre et impériale sous Charlemagne, obéissant à ses comtes, et gouvernée ensuite par ses évêques, reconnut pour un temps la souveraineté de l'Espagne : en définitive, une des conquêtes de Louis XIV, et réunie à la France dont elle ne devait plus être séparée, cette antique et

noble terre a subi bien des vicissitudes ; il n'en reste, il faut le dire, que d'assez faibles traces dans ses monumens ; et celles qui ont gardées ses mœurs et son langage, le temps, de plus en plus, les efface aussi chaque jour. Après la grande révolution qui a beaucoup détruit pour réédifier une autre France, il convient de ne pas laisser s'interrompre la chaîne immense qui lie le passé à l'avenir. Nous devons écrire l'histoire en présence de ces derniers et précieux vestiges, à une époque de transition comme la nôtre, et placés sur la limite qui sépare les vieux temps accomplis des temps nouveaux qui sont à naître. Pour découvrir, pour assembler d'utiles matériaux, les savans et les antiquaires ne manquent point à l'œuvre : jamais travaux historiques, archéologiques, n'ont été entrepris sur tous les points avec un zèle plus soutenu. Et nous aussi, nous voudrions, malgré notre insuffisance, pouvoir apporter quelques pierres à l'édifice. Ayant reçu la mission de rechercher et de signaler les monumens de l'arrondissement, dignes d'intérêt, dont il importe de prévenir la ruine et la disparition, nous avons fait hier une première course dans nos environs. Cette petite excursion a été féconde en observations de plus d'un genre, et elle peut être envisagée diversement selon les impressions du narrateur. Je veux, mon ami, vous raconter ici les miennes, laissant à l'érudition, aux connaissances artistiques et scientifiques de mes collègues à la commission, le soin de répondre d'une manière satisfaisante à la confiance du ministre qui a provoqué ces recherches.

Partis de Cambrai, vers sept heures, dans cette belle saison où les brouillards du matin ne tardent pas à se dissiper sous les rayons dorés et encore chauds du soleil d'octobre, nous étions, à huit heures, au village de Manières, sur la route de Paris. Le curé de cette commune, prévenu à l'avance de notre venue, nous reçut avec une obligeance simple et beaucoup de courtoisie. Inutile de rechercher les traces de l'ancien château féodal qui a fait place au château moderne : ces ruines même ont disparu, *etiam periere ruinæ*. Notre investigation se borna donc à l'église, dont la tour très-ancienne et de forme quadrangulaire présente un aspect sévère et pittoresque. Nous

montâmes à grand'peine à son sommet, à l'aide d'un escalier tournant, vulgairement dit en *colimaçon*, que renferme une petite tourelle latérale. Les marches de pierre, fort étroites, en ont été usées, depuis des siècles, sous les pas de tant de personnes qui n'y monteront plus! Parvenus enfin sur la plate-forme et au terme de notre ascension, le plus beau spectacle nous eût payés de notre fatigue, si la campagne n'avait encore été voilée d'un léger réseau de vapeurs. Sans ce contretemps fâcheux, du milieu de ce panorama véritable, la vue eût découvert, au nord, Cambrai et ses principaux édifices, au-dessus desquels manquera toujours sa belle flèche dentelée, écroulée en 1809; puis, remontant le cours sinueux de l'Escaut, on eût pu voir d'un seul coup-d'œil Proville, Cantaing, Noyelles et Marcoing, avec leurs clochers s'élevant du milieu de quelques bouquets d'arbres, aspect tout particulier à nos villages de Flandre, à l'horison et sur la hauteur, le bois de Bourlon accusant la forme d'un arc; voici devant nous, au midi, le village autrefois ville de Crèvecœur et sa longue *rue des Vignes*, dont le nom peut servir à démontrer que nous n'avons pas toujours eu Cérès sans Bacchus. Plus loin, Lesdain, Hautcourt où naquit Frédégonde (1), Esnes et son donjon poétique (2) que nous ne saurions apercevoir parce qu'il est dans un fond, Walincourt et ses belles constructions démolies (3), que très-sûrement nous ne verrons pas; sous nos pieds, les rues de Manières, et, dans la principale, nous distinguons, considérablement amoindrie par l'élévation où nous sommes, notre large voiture à six places, stationnant là-bas

---

(1) Une vieille tour ruinée, comprise dans l'habitation de M. Lanthiez, maire de la commune, voilà tout ce qui reste aujourd'hui de l'antique manoir des seigneurs d'*Hautcourt*. *(Note de l'auteur)*.

(2) Le château d'*Esnes*, la plus belle ruine du Cambrésis; c'est le pélerinage obligé de l'artiste, le lieu choisi de prédilection par nos jeunes romanciers et nos poètes pour y placer la scène de leurs légendes. (*Id.*)

(3) *Walincourt*, où l'on voyait, il n'y a pas dix ans, un fort beau château moderne. La charrue laboure aujourd'hui à la place qu'il occupait. (*Id.*)

avec nos maigres coursiers de louage qui piaffent et nous attendent.

Point d'autres inscriptions au haut du clocher que celles du flaneur, bourgeois ou campagnard, qui, dans l'espoir de se survivre, prend soin de graver son nom au front des édifices, sachant que ceux que l'homme élève durent d'ordinaire plus que lui ; ou bien quelque pieuse invocation : *Ave Maria mater Dei,* que nous lûmes sur la pierre. Mais, en dehors, au dessous de la corniche de la tour, et dans un cartouche de cinq pieds environ, qu'on ne peut voir que d'en bas, des lettres existent qui peuvent fournir quelque indice sur l'origine de cette tour. L'église, sous le rapport de l'art, ne nous offrit rien de bien remarquable. Des tableaux sans mérite, en fort mauvais état, couvrent les murs humides. Notre attention se fixa dans le chœur, sur une chaise ancienne et toute en bois, comme on en faisait au XVI[e] siècle. L'artiste, car ce n'est point ici l'œuvre d'un simple ouvrier, a sculpté sur le dossier une petite perspective d'un très-bon effet. L'idée en elle-même était déjà heureuse, et l'exécution répond à l'idée. Nous engageâmes M. le curé à prendre soin de ce vieux meuble, et à ne pas changer sa destination, lorsqu'il nous dit qu'il comptait faire du dossier la porte d'un tabernacle.

J'ai souvent éprouvé qu'une église de village portait l'âme au recueillement et à la piété beaucoup plus que les temples somptueux de nos villes. Il y a dans cette église de Manières un souvenir tout récent qui me revint à la pensée: une reine dont le nom commande le respect, à qui nul ne contestera ses vertus, et qui, dans ses doubles sollicitudes et d'épouse et de mère, dut exciter l'intérêt de tous les partis, Marie-Amélie, revenant de Bruxelles, traversait naguères ce village. C'était un dimanche; la cloche appelait les habitans à l'office divin. Elle descend de voiture, et se rend, à pied, à l'église. La messe commence : au *Domine salvum fac regem,* qu'entonne la voix un peu tremblante du bon curé, des larmes involontaires s'échappent des yeux de la reine, et cette émotion, commune aux princesses, ses filles, dont elle était accompagnée, gagne bientôt tous les assistans........ Assurément, ce fait est bien

simple ; on dirait qu'il ne ressort que des affections de la famille ; mais il a je ne sais quoi de touchant qui va directement à l'âme. Alors la vie du roi des Français, tous les jours menacée, semblait n'échapper que par miracle au poignard et au plomb des assassins. — Trève à nos anecdotes ; l'heure nous presse. Engageons MM. Berger et Thibault à terminer, l'un, le dessin de plusieurs trophées ou armoiries placés au-dessus du porche de l'église, l'autre, la vue perspective de la tour ; la voiture est restée attelée ; le cocher monte sur son siége : nous partons.

De Manières à Bonavis, après le passage de l'Escaut et du canal, la route est assez monotone. Nous la parcourûmes en discutant agréablement des questions d'art et de science. Le point le plus élevé du département, à l'exclusion même du mont Cassel (1), nous vit bientôt sur ses hauteurs. Je reconnus votre champ-de-bataille (2), j'entends celui où César triompha des Nerviens, soutenus de leurs auxiliaires, les Atrébates et les Véromanduens. Plus d'un vétéran de son armée s'établit ensuite dans les Gaules sur les terres du vaincu ; et là, peut-être, aux derniers feux du jour, rapportant avec ses compagnons les instrumens du labourage, l'un d'eux s'est écrié : « *D'ici je vois encore tout l'ordre de la bataille....* Les Barbares (c'est ainsi qu'ils nommaient irrévérencieusement nos ancêtres) campaient sur ces monts couronnés de forêts qui nous dérobaient leur nombre et protégeaient leur attaque. A peine nos légionnaires arrivés les premiers sur la colline où nous sommes, plantaient-ils des pieux pour asseoir notre camp, que les Nerviens s'élancèrent avec la vélocité du trait, franchirent

(1) *Cassel* est à 95 mètres au-dessus de la plaine, et à 110 mètres au-dessus du niveau de la mer ; *Bonavis* est à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer ; mais la pente pour arriver à cette élévation est insensible.

(2) *Nouvelles conjectures sur l'emplacement du champ-de-bataille où César défit l'armée des Nerviens*, par M. Le Glay. Mém. de la Soc. d'Émulation de Cambrai, vol. de 1828-29. L'opinion de M. Le Glay est aujourd'hui adoptée par plusieurs géographes, entr'autres par M. Barbié-Dubocage. *(Note de l'auteur).*

le fleuve qui n'avait que peu de profondeur, et, ne cessant d'arriver du bas de la montagne, appuyant sur le centre et débordant nos flancs (1), portèrent le désordre et le carnage dans les légions romaines. Le choc fut terrible et la mêlée sanglante : ce peuple combattait pour sa liberté, pour ses Dieux; il avait à défendre ses femmes, ses enfans, ses vieillards, qui, retirés à l'écart sur de grands charriots attelés de bœufs, attendaient l'issue de la lutte. Attaqués à l'improviste, nous n'avions pas eu le temps nécessaire pour ceindre nos casques, ôter à nos boucliers leurs enveloppes, déployer nos enseignes et courir à nos rangs. Je combattais à la dixième légion, en partie refoulée dans ce ravin; n'ayant pu se former, elle allait céder au nombre. Tous nos centurions étaient tués; presque tous ceux des autres cohortes mis hors de combat; nos archers, nos frondeurs, nos cavaliers numides dispersés fuyaient çà et là dans la plaine; dans un moment aussi critique, César saisit le *Labarum* (2) des mains du vexillaire, s'élance en avant, nous rallie, et ramène la fortune sous nos aigles..... O Jupiter-Stator! mânes des Demi-Dieux que nous honorons au Capitole! ma vieillesse se ranime au souvenir de notre triomphe. Ils retentissent encore à mon oreille ces cris de victoire mêlés aux cris de détresse de nos ennemis vaincus. Mais, dans sa défaite même, ce peuple nous montra combien il était redoutable. »

Ainsi aura parlé le vieux soldat de César. Il y a aujourd'hui dix-huit cent quatre-vingt-quatorze ans que ces choses se passaient. P. Cornelius Lentulus Spinther et Q. Cecilius Metellus Nepos étaient consuls à Rome.

Nous descendîmes rapidement au bas du vallon, au lieu dit la *Grenouillère*, admirant ces beaux côteaux que tapisse la forêt de Vaucelles, et cherchant, au-delà des prairies que tra-

---

(1) *César, de Bellico Gallico*, lib. 2, cap. 16.

(2) Le *Labarum*, qui était l'enseigne particulière du général ou de l'empereur, ne paraissait que quand il était dans le camp : elle était de couleur pourpre, brodée, avec une grande frange d'or, et enrichie de pierreries.

verse en serpentant le jeune Escaut, encore tout voisin de sa source, ce qui reste des constructions de l'abbaye. Il faut entendre notre historien Carpentier, dans son naïf et emphatique langage, décrire le cours du fleuve paternel : « L'Escauld » donc vient porter ses eaux dans notre Cambrésis, comme » un astre dans un beau ciel, après avoir pris sa naissance au » pays de Vermandois, entre le Cattelet et Beaurevoir (1), où » la Somme et la Sambre ont aussi leurs sources ; les plus » grosses rivières ayant cela de propre, que jamais elles ne » naissent seules, et sortent toujours des veines de la terre, » comme les plus claires étoiles paraissent dans le ciel, accompagnées de plusieurs autres. A peine ce fleuve est-il né, » qu'il fait tourner des moulins au Cattelet, passe à Honnecourt, gaigne au galop l'abbaye de Vaucelles, pour y attraper l'Escauëtte, où s'étant revestu de ses dépouilles, il » marche ensuite avec plus de pompe pour venir embrasser à » deux bras la ville de Crèvecœur, au sortir de laquelle il est » favorablement reçeu des villages de Manières, de Marcoing, » de Noyelles, Prouville et de Cantignieux, auxquels lieux » ayant par la force de ses eaux fait rouler diverses meules et » assemblé plusieurs ruisseaux, il se hâte de se rendre aux

---

(1) C'est dans un petit vallon solitaire, ombragé de grands arbres, et non loin de l'ancienne abbaye du Mont-St.-Martin, que j'ai vu précédemment la source de l'Escaut. J'en ai copié l'inscription ainsi conçue :

« *Felix sorte tuâ Scaldis fonds limpidissime !*
» *Qui à sacro scaturiens agro, alluis*
» *Et ditas nobile Belgium, totque claras*
» *Urbes lambens, graviùs Thetidem intras.* »

Ce qui peut se traduire de cette manière :

Fontaine limpide de l'Escaut, combien ta destinée est heureuse ! à peine échappée de ce vallon que tu as rendu sacré, tu vas baigner et enrichir la noble Belgique ; et, fière d'avoir caressé de tes flots tant d'illustres cités, tu épanches ton urne immense dans le sein de Thétis.

Cette inscription, que je suppose l'ouvrage des religieux du Mont-Saint-Martin, qui passaient pour lettrés, est sans doute postérieure au temps où vivait Carpentier, car il n'eût pas manqué de la reproduire.

(Note de l'auteur).

» portes de Cambrai, au pied desquelles il se divise pour mé-
» riter plus d'hommages et plus de ponts dans la ville : d'où
» il n'est pas plutôt sorti qu'il ramasse toutes ses eaux pour
» en fortifier Bouchain, etc. »

Nous nous proposions d'explorer dans cette journée Esnes, Walincourt, Honnecourt et Vaucelles : le temps nous manqua pour les deux premières localités; que dire après vous de la troisième, de cette ancienne ville d'Honnecourt, *Hunulfi curtis, Hunnonis curtis,* fermé ou village de Hunnon ou d'Honulfe, Honnecourt, dont l'histoire tout entière est, pour ainsi-dire, racontée dans une des notes de votre belle édition de *Balderic?* Aidés de la complaisance de M. le curé, qui nous parut un jeune homme instruit et s'enquérant avec plaisir des antiquités de sa commune et des environs, qui même avait rédigé à l'avance sur ce sujet plusieurs notes qu'il voulut bien nous offrir, nous parcourûmes ce village si pittoresque et si accidenté, traversé par le canal de Saint-Quentin, et qui est partout planté de beaux arbres. Vous rencontrez à chaque pas des ruines de murailles et de tours démantelées qui servent de clôture aux jardins des habitans. Nous vîmes le *Cavalier* et les *Tranchées*, lieux dont les noms nous reportent à la sanglante bataille qui fut livrée là, le 26 mai 1642, rude échec, et fort dommageable à la gloire du maréchal de Guiche, échec, au surplus, où la valeur française, comme vous le dites ailleurs, échoua contre les bandes espagnoles *deux fois* plus nombreuses.

Notre mission, qui avait principalement pour objet les anciens monumens, était à peu près nulle dans les bâtimens actuels de l'abbaye d'Honnecourt; ces bâtimens datent du XVIIIe siècle, à l'exception néanmoins d'une sorte de galerie d'architecture ogivale, et par conséquent antérieure au XVIe. Ils sont en vente; et bientôt, sans doute, nous verrons là quelque usine tenir la place du vieux moustier, d'abord fondé pour des religieuses (1), et occupé ensuite par des bénédictins.

---

(1) Vers 660.

Mais un objet qui attira de notre part une attention plus sérieuse, ce fut, tout autour de la porte principale de l'église, qui était à la fois abbatiale et paroissiale, ce fut, disons-nous, une frise demi-circulaire supportée, à chaque côté, par une petite colonne avec chapiteau, dont l'un sert même de bénitier. Ici, je crois, nous devons remonter à une haute antiquité. Tous les personnages, de la dimension d'un pied environ, qui composent cette frise, la plûpart ayant en main des instrumens de musique, et formant guirlande, ont un rapport frappant avec les ornemens du portail de St.-Denis et avec ceux de Notre-Dame. Ajoutons, pendant que l'un de ces messieurs les dessine, qu'au-dessus de la porte latérale qui conduit au cimetière, s'offrent, dans trois niches placées à l'extérieur, d'autres figures non moins curieuses, et malheureusement mutilées. L'une d'elles tient ou tenait en main une petite église : apparemment, ce trait distinctif indique le fondateur, ou tout au moins celui qui a puissamment aidé à construire, *ex ære suo*. M. Berger s'occupa du dessin de cette partie, tandis que nous recherchâmes, non loin de là, les derniers vestiges du château-fort, dont un vaste étang baignait les murs. L'étang y est encore, bordé de roseaux et de nénuphars jaunes; mais du donjon gothique, plus rien que la ruine d'une tour servant autrefois de prison. Le lierre et les graminées la parent aujourd'hui. La végétation, toujours active et puissante, a bientôt conquis des débris. Si ces pierres avaient le don de la parole, que ne raconteraient-elles pas des infortunés dont elles ont entendu les sanglots! Là, l'horreur des ténèbres ajoutait encore au désespoir du prisonnier, couché peut-être dans ce même espace où le soleil verse aujourd'hui ses rayons vivifians! Et, à propos de ce sol si longtemps désolé, ténébreux, et maintenant à ciel ouvert, n'est-ce pas, mon ami, un sentiment d'une exquise délicatesse que celui de cette jeune dame, qui, regardant tristement à travers les barreaux du donjon où fut captif le roi Richard (1), y fit cheoir une fleur, pour

(1) A *Lintz*, sur le Danube, dans la Haute-Autriche, où les murs d'un château-fort servirent trop bien le ressentiment de l'archiduc Léopold, que

consoler ces lieux sombres par un signe de végétation et de vie? Toute à l'intérêt qui s'attache à une destinée si haute, si glorieuse, et tombée traîtreusement dans les fers, que ne put-elle, penchée sur ce cachot, y faire descendre ainsi une image de bonheur, quand ces murs recélaient leur redoutable prisonnier! C'est en sortant de ces réduits infects qu'on s'écrie volontiers : ô douce lumière! ô fraicheur éthérée! voûte céleste! ou, comme Gilbert, sous les lambris noircis d'un hôpital :

Ciel! pavillon de l'homme, admirable nature!

Je conçois le plaisir indicible du baron de Trenck (1), qui s'applaudit de marcher à la mort, pour respirer du moins, encore une fois, un air libre et pur, dans le trajet qui sépare son cachot du lieu de son supplice. Mais des tableaux moins sombres et d'autres impressions nous réclament.

Le 26 mai de l'an de l'incarnation 1149, c'était grande fête à l'abbaye de Vaucelles; il y avait là *moult joie et liesse*. Déjà, dix-huit ans auparavant, saint Bernard en avait posé la première pierre (2), ayant mis à profit pour cette fondation pieuse, les remords de Hugues II d'Oisy, type fidèle de ces fiers châtelains du XII[e] siècle, chez qui l'abus de la force ne

---

Richard avait offensé par ses hauteurs, au siége de Saint-Jean-d'Acre. Le héros de la troisième croisade, revenant dans ses états, avait fait naufrage sur les côtes de Dalmatie. Il crut pouvoir, à la faveur d'un déguisement, traverser les terres de son ennemi : mais il fut reconnu, arrêté et chargé de chaînes. N'en déplaise aux chroniqueurs qui ont mis en crédit la touchante aventure de Richard-cœur-de-lion délivré par son troubadour Blondel, le roi d'Angleterre ne put recouvrer sa liberté, en 1194, que moyennant 250 mille marcs d'argent. *(Note de l'auteur).*

(1) Le baron *De Trenck* (Frédéric), dont l'existence fut si agitée, devait, à un âge très-avancé, finir sur l'échafaud, en 1794, une vie en partie écoulée dans des prisons d'état. (*Id.*)

(2) Ce terrain, dit feu M. Pascal-Lacroix, dans sa notice sur *Dom Ruffin*, savant abbé de Vaucelles, mort en 1780, portait, dans l'origine, le nom de *Ligescourt*, que saint Bernard changea en celui de *Valcella*, dont on a fait *Vaucelles*. (*Id.*)

trouvait de contrepoids que dans la crainte de Dieu, grâce à une religion alors toute puissante de la ferveur de ses croyances. Bénie par l'illustre fondateur de Clairvaux, qui fut le plus un politique habile et la plus grande lumière de ce siècle, l'œuvre avait prospéré : douze moines de son ordre, installés par saint Bernard dans cette retraite inculte et sauvage, en avaient défriché les abords; ils avaient repoussé la bête fauve en des repaires plus éloignés; le loup et le sanglier, hôtes ordinaires de ces forêts, n'inquiétaient plus les chaumières; fruit d'un labeur opiniâtre, de florissantes cultures environnaient l'abbaye, y portaient l'abondance; et la richesse des moines s'était, en outre, accrue par les dons nombreux des fidèles. Samson de Mauvoisin, archevêque de Reims, vint consacrer en grand'pompe la nouvelle église, assisté de Nicolas (1), alors évêque de Cambrai, et de Gérard, évêque de Tournai. Dirai-je les hauts barons qu'on vit, de par tous les chemins qui conduisaient au monastère, chevaucher sur leurs destriers, plusieurs ayant en croupe ou leurs sœurs ou leurs mies, et précédés d'écuyers portant et guidons et bannières? Rappellerai-je les noms des nobles seigneurs, des personnages éminens, arrivés dès la veille, à la vesprée, et qui furent présens à l'auguste cérémonie, Joslen de Vierzy, grand ami de saint Bernard, qui occupait le siége de Soissons, Milon, évêque de Térouane, Bauduin de Boulogne, évêque de Noyon, les possesseurs ou héritiers des principaux fiefs du Cambrésis, parmi lesquels on distinguait Simon d'Oisy, fils et successeur de Hugues, Watier de Banteux, Bauduin de Beaurevoir, Jean Leleu et Robert, son fils, Adam de Caudry, Aleaume de Bévillers, Huon de Manières, Giles de Roisel, Adam d'Audencourt, et tant d'autres chevaliers de marque et de haut lignage? L'office fut long et magnifique. Si

---

(1) *Nicolas de Chièvres*, 38e évêque de Cambrai, à qui l'on doit l'érection de la belle flèche métropolitaine dont nous avons plus haut déploré la perte, et qui fit commencer, dans le goût de l'architecture arabe, la reconstruction de l'antique basilique, détruite de fond en comble, en 1148, par un incendie. *(Note de l'auteur)*.

noble et si nombreuse assistance dut rehausser considérablement l'éclat de cette journée, et Dieu sait si, selon l'antique usage, elle fut dignement couronnée par un festin splendide, aux mets exquis et plantureux ! Naïfs ébattemens et franche gaîté de nos pères, menant joyeux déduit, devisant de croisades, de combats et d'amour, c'est là qu'on vous vit régner dans tout l'abandon des anciens jours ! Heureux si, dans la chaleur de ces causeries badines et courtoises, quelque malencontreux banneret, la tête exaltée par les fumées du clairet et de l'hypocras (1), ne fit point naître un trouble passager ; si quelque gant chevaleresque, inopinément jeté dans l'assemblée, ne vint point réclamer la prompte intervention des vertueux évêques..... Cependant la voix des trouvères, mêlée aux accords de la harpe, de la vielle ou de la mandore, récitait gais tensons, syrventes et fabliaux ; racontait le roi Louis VII, parti l'année précédente, s'en allant guerroyer outremer, en compagnie de la reine Eléonore, sa femme ; ou, célébrant la délivrance du saint tombeau, sujet encore récent de tous les entretiens, redisait l'héroïque prouesse d'un gentilhomme du Cambrésis, Raimbauld Creton, élancé le premier sur les remparts de Jérusalem...... L'imagination s'enfonce à plaisir dans ce passé tout coloré d'images fortes et naïves ; elle restitue à ces lieux leurs anciens habitans ; elle compte les générations de pieux cénobites qui ont passé sous ces arceaux gothiques..... Et maintenant, sept siècles écoulés, des ronces croissant sur des décombres, quelques pierres tumulaires gisant çà et là sur le sol, ou appuyées contre les murs des cloîtres déserts (2), une foule de constructions disparues ou remplacées par d'autres sans intérêt et sans souvenir, et, au lieu des hymnes qui, le soir, retentissaient sous ces voûtes, notre voix qui, du haut du verger, éveille soudainement un écho

---

(1) Le *clairet* était du vin clarifié, mêlé à des épices ; l'*hypocras*, du vin adouci avec du miel.

(2) D'illustres morts reposaient à l'abbaye de Vaucelles. Nombre d'anciennes familles y abritèrent leurs tombeaux à l'ombre des autels que leurs bienfaits avaient enrichis. *(Note de l'auteur).*

dans les pans de muraille où fut le chœur de l'église!!! On dirait un son d'adieu qui y serait demeuré après le départ des derniers officians, ou quelques notes détachées jadis de l'orgue mystérieux et divin, et qui, tardivement écloses, nous arrivent plus ou moins articulées..... Cet écho que nous interrogeons, c'est la seule voix qui nous réponde.... O distance infinie qui sépare le moyen-âge du XIXe siècle! le propriétaire actuel de l'abbaye, son unique habitant, qui nous reçut avec beaucoup d'honnêteté, mais qui, j'en suis sûr, est peu soucieux des monumens historiques, voulait profiter d'un reste de jour pour nous montrer un immense atelier qui a servi de carderie, que sais-je? de filature de laine ou de coton, qui est d'une appropriation toute moderne, et surmonté d'une haute cheminée d'usine! L'église primitive, l'église de 1149, avec ses fenêtres à triples voussures, élégamment arrondies en arc sur trois colonnettes s'arrêtant à mi-ceintre, l'église où tout accuse l'architecture romane dans son plus beau temps, allait être négligée par nous!! Nous entrâmes, remplis d'une émotion religieuse, sous ses voûtes qui se croisent et se développent avec un admirable sentiment de force et de simplicité, soutenues par leurs larges piliers en éventail. Là, sans qu'il fût besoin d'aucune décoration de théâtre, j'avoue que la fameuse évocation de Meyer-Beer, dans son bel opéra de Robert : *Nonnes qui reposez sous cette froide pierre*, eût été pour moi d'un terrible effet, à minuit. L'aspect intérieur de l'édifice, où une clarté douteuse nous guidait à peine, fit sur mes compagnons de voyage une impression toute pareille; et je ne sais quelle tristesse solennelle nous saisit dans ces lieux, où contrastaient les splendeurs du passé avec l'abandon, le deuil, le silence glacé du présent!

Il est à regretter pour l'art que le sol exhaussé récemment de plusieurs pieds, vous rapproche trop des ceintres, et ôte ainsi aux piliers leur proportion naturelle. Quant à ce beau pavé de marbre, en mosaïque, dont l'abbé Ruffin enrichit le sanctuaire de son église, quant aux vitraux coloriés, au bronze, à l'or qui éclatait dans tous les décors, il va sans dire qu'il ne reste plus rien aujourd'hui de tout cela. Vaucelles était surtout renommé pour sa bibliothèque, composée d'un très-grand

nombre de livres rares et de précieux manuscrits ; cette bibliothèque était renfermée dans une somptueuse galerie, chef-d'œuvre d'architecture, laquelle, dit M. Pascal-Lacroix (1), ne coûta rien moins que cent cinquante mille écus, et que les premiers acquéreurs de l'abbaye eurent le courage de renverser et de détruire !

On peut se figurer combien étaient considérables les richesses du couvent : il est probable que les moines, au moment de leur dispersion, en cachèrent une partie, ne voyant dans la révolution française qui devait faire le tour du monde, qu'un orage passager. Qui n'a point oui raconter cette histoire de trésor enfoui, de coffre trouvé vide à côté de l'espace qu'il avait occupé, et où son empreinte resta longtems marquée ? C'était peu de jours avant que la pioche et le marteau des modernes vandales ne portassent atteinte à l'intégrité de l'abbaye ; mais depuis plusieurs années déjà, elle était demeurée veuve de ses habitans. Quelque moine bien avisé, rodant, la nuit, dans ces quartiers, au mépris des lois très-sévères de l'époque, serait venu, dit-on, retirer de la cachette le précieux dépôt. Nous avons dit que le coffre était vide : voici pourtant, oublié sans doute au fond, un vieux plan que notre moine aura dédaigné. Il est sur parchemin. Ce monument, que je crois unique, et qui est du plus grand prix à mes yeux, nous offre en perspective et à vol d'oiseau, la représentation fidèle de tous les édifices et dépendances de l'abbaye de Vaucelles, tels qu'ils existaient il y a plusieurs siècles. Que de changemens survenus ! Que de transformations diverses ! Où sont ces nombreux bâtimens affectés à tous les services du couvent ? Où est cette grande et belle église qui les domine, ainsi qu'une cathédrale, et dont il ne reste aucun vestige ? Quant à celle que je décrivais tout-à-l'heure, et qui est bien l'église primitive, le plan m'indique qu'elle servait de promenoir aux religieux, lors du mauvais temps ; au-dessus étaient les dortoirs. Il m'a fallu quelqu'étude pour parvenir à m'orienter dans ce dédale. L'abbaye était grande à loger tout un monde ; c'était

(1) Notice déjà citée. Voy. Mém. de la Société d'Émulation de Cambrai, année 1820.

presqu'une ville, avec ses longues murailles d'enceinte, flanquées, aux angles, de tourelles ou guérites en pierre servant à la garde et à la défense (1). Elle renfermait des jardins immenses, des prairies, des clos de vignes, un pressoir, et, chose curieuse! une brasserie à côté, un moulin à blé, deux vastes étangs, où (dans le plan que j'ai sous les yeux) on peut même remarquer plusieurs moines sur des nacelles et prenant le plaisir de la pêche et de la promenade. Du reste, mon cher ami, contentez-vous de voir comme moi toutes ces choses sur le vieux parchemin en question : une main habile veut bien se charger de vous les reproduire, mais sur une échelle extrêmement réduite. Ne me demandez point surtout ce qu'est devenu le coffre qui contenait le susdit plan: j'aurais pour le moins autant de peine à vous le représenter, que s'il s'agissait de ce charriot tout en fer, qui, sans chevaux et sans conducteur, transportait de lui-même des pierres et des matériaux, lorsqu'on bâtissait l'abbaye. On n'a pu retrouver depuis le char miraculeux, perdu qu'il est dans quelque endroit bien sombre de la forêt de Vaucelles, où il est retourné, sa mission accomplie.

J'ai copié l'inscription suivante sur une des pierres tumulaires que je mentionnais tout-à-l'heure :

QUÆ SURSUM SUNT SAPITE.

D. O. M.

Hic jacet reverendus
Admodum Dominus D. Andreas
Beauvillain hujus coenobii
Valcellensis abbas quinquagesimus
Primus implantandis undequaque
Quam plurimis arboribus..... (2)

Le reste manque.

---

(1) Deux sont encore debout : l'une d'elles a fourni à M. Eugène Bouly le sujet d'une légende fort intéressante, qu'il a intitulée : *La Tour-bat-le-burre.* *(Note de l'auteur).*

(2) Cette épitaphe est d'autant plus précieuse à conserver, qu'elle ne se

Ah ! certes, le digne abbé qui a tapissé ces murs d'espaliers et doté ces vergers de si beaux et de si bons fruits, n'a pas moins bien mérité de l'abbaye que celui qui lui donna des livres, et la reconnaissance dut le suivre au-delà de la tombe, car ses bienfaits durèrent longtemps encore après lui.

Nous ne nous arrêtames point davantage dans cette antique demeure ; nous revînmes à pied par un chemin qui longe le bois. Mon cœur se sentait tristement ému au souvenir d'anciennes parties de campagne faites dans ces mêmes lieux, il y a quelque quinze ans ; je déplorais la fuite de ces années écoulées, emportant ma jeunesse et avec elle ces douces illusions que rien ne remplace.....

Partout l'oubli, le deuil, le froid silence,
Tous mes amis dispersés ou perdus,
Et par le temps, le trépas et l'absence,
Tous mes liens dénoués ou rompus.... (1)

et ces beaux arbres, encore debout, parés tous les ans d'un renaissant feuillage, pouvant voir aujourd'hui les jeux d'une autre génération, presqu'étrangère à celle qui l'a précédée sous leur ombre... Hélas ! eu égard à la brièveté de nos jours, les générations se succèdent, pareilles aux feuilles des bois que vient moissonner chaque automne.

Cependant, nous hâtions nos pas, respirant la senteur des chênes, et très empressés de regagner la voiture qui devait nous ramener vers nos pénates. Une lumière brillait au loin devant nous ; astre salutaire et propice, nous marchâmes à elle avec une ardeur nouvelle : c'était celle qui éclairait la salle à manger de notre modeste hôtellerie, au bord de la grand' route, commune de Bantouzel.

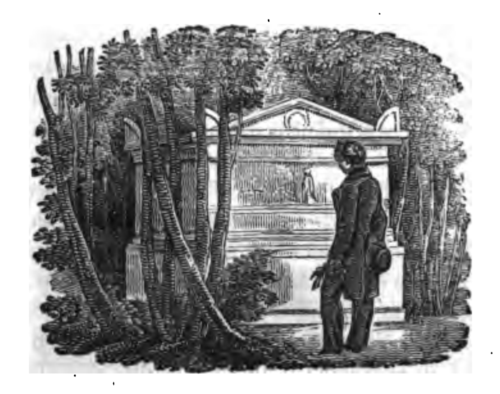
---

trouve pas dans le *Gallia christiana*, attendu que l'abbé Beauvillain vivait encore en 1725, quand le 3e vol. de ce grand ouvrage fut imprimé. Malheureusement, elle ne nous donne pas la date de la mort de dom Beauvillain. *(Note de M. Le Glay)*

(1) Mme. Amable Tastu.

Cette première course scientifique dans l'arrondissement de Cambrai n'avait pas été bien longue : un très-petit rayon avait suffi à nos explorations ; mais, tout en résumant les impressions de cette journée, je pus noter plusieurs époques bien distinctes qui se sont succédées et ont laissé trace dans les lieux que nous venions de parcourir : c'est, pour commencer par la plus ancienne, la conquête et l'occupation romaine, puis le moyen-âge, la monarchie, la Révolution ; je n'ai rien remarqué, ce me semble, qui ait trait à l'Empire, mais déjà quelques manifestations de l'ère industrielle, que nous aurons vu poindre, se développer, grandir, et dont il est difficile de préciser, dans l'avenir, l'influence et les résultats ; l'ère industrielle qui, régie par des principes d'ordre, et grâce aux germes partout fécondés d'une haute philosophie qui s'éclaire des enseignemens de l'histoire, est appelée à jouer un grand rôle dans les destinées du genre humain !

Fidèle DELCROIX.



BIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

GUILMOT, DE DOUAI.

Voici une vie si simple quoique bien remplie, si calme quoique toujours active, que la relation en sera courte, bien que l'homme auquel elle appartient ait vécu de longues années en travaillant constamment soit pour lui-même, soit pour les autres.

Pierre-Joseph GUILMOT naquit à Douai, en 1754, d'une honnête, mais pauvre famille d'artisans; son père, maître tailleur, eut le bon esprit de lui donner de l'éducation, en le fesant fréquenter assidûment les cours publics dont on jouissait alors dans cette ville, chef-lieu d'une Université renommée. Le jeune Guilmot fit de rapides progrès dans ses études jusqu'en philosophie; ce fut alors que ses parens, dont il restait le fils unique, le destinèrent à l'état ecclésiastique, dans l'intention sans doute de lui préparer une carrière facile et paisible et pour avoir l'honneur, très-recherché alors par la petite bourgeoisie, de compter un homme d'église dans leur famille. Mais cette gloire ne lui était pas réservée : le jeune philosophe s'en tint à l'étude de la théologie, et, il accomplit l'augure annoncée par un vieil oncle de sa mère qui disait que jamais prêtre n'était sorti de leur modeste lignée. En effet, Guilmot se maria à 24 ans.

Il n'était pas rare, en ce tems-là, que des familles puissantes attirassent, auprès de leurs fils, un jeune homme d'une classe inférieure auquel elles trouvaient de bonnes qualités, leur offrant ainsi à la fois dans leurs études un sujet d'émulation, et dans un compagnon de leurs jeux une sorte de Mentor dont les leçons étaient d'autant plus efficaces qu'elles consistaient tout en exemples auxquels le pupille s'associait sans y songer. Guilmot était sur ce pied avec la famille d'*Aubers;* c'est au sein de cette noble maison de la contrée que se développa son goût pour les livres et les antiquités du pays. M. de *Calonne*, père du ministre, et M. de *Pollinchove*, tous deux premiers présidens du parlement de Flandre, fesaient partie de cette famille : Guilmot s'en fit des protecteurs et des amis. Devenu *secrétaire* particulier de ces deux chefs suprêmes de la magistrature, il se fit aimer par son obligeance et par les nombreux services, toujours désintéressés, qu'il était à même de rendre à tous ceux qui se présentaient et qui s'en trouvaient dignes.

Avant d'entamer la vie littéraire de Guilmot, disons un mot de sa vie civile et de ses qualités comme homme public.

Sa modeste situation et le respect qu'il portait à ses patrons ne l'empêchaient pas de leur faire parfois des observations d'une franchise un peu rustique, dont au reste ils avaient le bon esprit de ne point se fâcher, sachant bien qu'elles étaient toujours dictées par un bon cœur et un jugement sain. Il servait un jour d'interprète, et non pour la première fois, à un père de famille auquel une dame avait déjà procuré un emploi de 400 livres; cette dame, par un premier mouvement dont elle se repentit ensuite, rejeta la demande avec quelqu'impatience en disant que cet homme pouvait bien vivre puisqu'il avait une place de 400 livres. « — Mais, madame, dit Guilmot un peu ému, 400 livres ne suffisent seulement pas à » votre consommation de sucre! » La grande dame se ravisa, sourit; et la demande du père de famille fut encore exaucée.

Guilmot perdit à la Révolution deux petites places qui le fesaient vivre dans une sorte d'aisance; il ne lui resta, pour

subvenir aux besoins sans cesse renaissans de six enfans, que celle de *Directeur des lits militaires*. Au mépris du bien qu'il avait fait et des nombreux services qu'il avait rendus, il fut dénoncé par un tonnelier qui voulait le remplacer. A cette époque, la peine suivait de près l'accusation; Guilmot fut déporté de Douai dans le Pas-de-Calais, la veille du 10 août 1793, avec environ deux cents familles du département du Nord, probablement aussi coupables que lui; mais, peu de jours après, il fut rappelé à la hâte, vû l'urgence du service des *Lits militaires*, aux embarras duquel un agent moins exercé n'aurait pu résister.

Il réussit peu de tems après à se faire rayer de la liste des *suspects*. Cette radiation n'était pas seulement utile pour lui-même; car il se trouvait en ce moment chargé d'un dépôt considérable, dont la garde, en ces jours de terreur, n'était pas un médiocre embarras pour un homme expulsé de son domicile. Au moment de l'Emigration, quatre-vingt mille francs en or avaient été confiés à sa fidélité. A cette époque et plus tard, un peu d'or pouvait procurer de fortes sommes en assignats : on devenait propriétaire de domaines nationaux en payant le *douzième* du prix d'acquisition; et on soldait tout le coût d'une forêt avec le produit d'une coupe annuelle, ou celui d'une abbaye avec la revente du plomb des gouttières. Le seul usage de ces 80,000 fr. pouvait créer une immense fortune au détenteur sans rien faire perdre au propriétaire; mais c'était un dépôt sacré pour M. Guilmot, il préféra rester sans fortune avec une conscience pure; il n'y toucha point.

Durant sa direction des lits militaires, il avait, dans une inspection annuelle, rendu ses comptes et procédé à la vérification de ses magasins, à la satisfaction de l'inspecteur, et reçu les complimens et les décharges d'usage, lorsqu'il remit quinze fournitures en surplus, provenant d'économies dues aux soins apportés par lui aux matières dans les réparations. L'inspecteur étonné ne lui cacha pas qu'il était le seul directeur chez lequel on trouvait de telles exhubérances.

M. Guilmot fut encore nommé *Commissaire de quartier pour les pauvres*, aussitôt l'établissement de cette institution à

Douai, vers 1780; puis *Administrateur du bureau de bienfésance* en l'an III, et *Membre de la commission administrative des hospices* jusqu'au 10 avril 1810, qu'il se retira pour se livrer exclusivement à ses travaux littéraires. Néanmoins, il fut encore rappelé à ces fonctions honorables et gratuites, pendant les années 1817, 1818 et 1819; alors il donna sa démission, après avoir été utile aux pauvres pendant quarante ans de sa vie.

Arrivons aux titres littéraires de M. Guilmot, ceux par lesquels nous l'avons connu et qui en ont fait un des plus savans et des plus utiles correspondans de nos *Archives du Nord*.

M. Guilmot, érudit et modeste, a peu fait gémir la presse; il se contentait souvent de travailler pour son propre plaisir et comme pour suivre un penchant irrésistible qui l'entraînait vers les recherches archéologiques. Il recueillit de nombreux matériaux sur l'histoire et les antiquités de son pays, mais désintéressé et s'effaçant constamment, il en fit part à toutes les personnes qui, par leur position ou leurs talens, pouvaient les mettre en œuvre. On ne lui rendit pas toujours la justice de citer, comme ils le méritaient, les emprunts qu'on lui fesait, et le *sic vos non vobis* de Virgile a reçu plus d'une fois une juste application aux travaux scientifiques de M. Guilmot exploités par autrui. C'est ainsi qu'il a fourni plus de la moitié des articles du *Troisième volume*, ou *Supplément au Glossaire de la langue romane, par M. de Roquefort*, sans que cet écrivain ait seulement pris le soin de mentionner ce précieux collaborateur (1).

La connaissance des antiquités locales fit en quelque sorte de M. Guilmot un homme public; sa science et sa conscience, sa probité et son exacte érudition étaient tellement de notoriété universelle, qu'il arriva maintes fois lorsqu'une propriété particulière d'origine ancienne se trouvait atteinte par suite de travaux d'utilité publique et que le propriétaire ne pouvait

(1) Voyez les *Archives du Nord*, tome 2, p. 37, article de M. Le Glay.

faire valoir ses droits faute de titres, que l'antiquaire se posait à la place du notaire, et qu'un exposé motivé, fait et signé par M. Guilmot, fut considéré par les administrateurs ou les autorités comme l'équivalent du titre authentique détruit par le tems.

Lorsqu'en 1805 le général Pommereul fut nommé préfet du Nord par Napoléon, il marqua son administration par sa fermeté et le choix des hommes qu'il employa. Littérateur, guerrier et écrivain, le nouveau préfet s'attacha les personnes dont les occupations se rapportaient à ses goûts. Il apprécia M. Guilmot, et lui fit offrir la place de bibliothécaire de la ville de Douai. Lors de son entrée en fonction, le plus vaste dépôt littéraire du département du Nord était dans une confusion difficile à décrire. On sortait d'une époque où les livres et les matières d'érudition n'étaient guères en possession d'attirer les soins des autorités. M. Guilmot s'appliqua à rétablir l'ordre dans la bibliothèque qui lui était confiée ; il en rassembla toutes les parties un peu éparses, et en dressa le catalogue avec soin, travail qui eut dans le tems l'approbation et les éloges du ministre. Malheureusement cette énumération des richesses littéraires de Douai fut livrée, pour être imprimée, à un typographe ignorant et barbare, entièrement étranger au latin et aux langues vivantes, qui, en l'absence de M. Guilmot, mit au jour son travail défiguré et tellement méconnaissable, qu'il ne peut guères être d'aucune utilité.

L'antiquaire Douaisien fit une Dissertation sur le *Vicus Helena*, insérée vers le commencement de ce siècle dans le *Magasin encyclopédique ;* ce mémoire a pour but de fixer aujourd'hui le lieu précis désigné par les historiens comme celui par où les Francs, venant de Tournai, pénétrèrent dans la Gaule, et qu'ils appellent *Vicus Helena*. Les commentateurs ne sont pas d'accord sur ce lieu, cité par Sidoine Appollinaire avec quelques détails circonstanciés. M. Guilmot, à l'aide d'érudites données et d'ingénieuses déductions, prouve que cet endroit, rendu célèbre par l'irruption des fondateurs de la monarchie française, est le village d'*Hévin*, que l'on écrit aujourd'hui plus souvent *Evin*, et qu'on voyait inscrit sur de très-anciennes cartes sous le nom d'*Hevic*, sincope d'*Helena vicus*.

Ce lieu fesait partie de l'Artois, vers les frontières de la Flandre ; c'est aujourd'hui une commune du département du Pas-de-Calais.

Un petit ouvrage plein de science et d'intérêt, dû à la plume de M. Guilmot, est intitulé : *Mémoire sur les anciennes habitations rurales du département du Nord, sur les terres qui étaient affectées à chacune d'elles et sur la diversité de leurs mesures.* A *Douai*, de l'imprimerie de *Carpentier*, in-8° de 65 pages. (Sans date.)

Cette brochure importante, tirée probablement à un petit nombre d'exemplaires, était devenue d'une rareté extrême, lorsqu'en 1832, les éditeurs des *Archives du Nord* eurent l'idée de la réimprimer dans leur recueil, avec l'assentiment de l'auteur (1). Leurs lecteurs auront dû leur savoir gré de ce qu'on avait mis sous leurs yeux un travail aussi complet et aussi consciencieux sur une matière neuve, et qui intéresse toutes les classes.

Nous connaissons aussi de ce laborieux écrivain, un *Mémoire historique sur le Wède ou Pastel employé autrefois dans les teintureries de la ville de Douai*, travail érudit et consciencieux, qui porte la date du 30 avril 1812 et qui a été inséré pages 83-100 des Mémoires de la Société d'agriculture de Douai, pour l'année 1812. (Douai, Deregnaucourt, 1813, in-8°.)

L'annuaire statistique du département du Nord pour l'année 1833, publié par MM. Demeunynck et Devaux, contient, pages 000 à 000, une Dissertation sur la fondation de Valenciennes, composée par M. Guilmot, et qui se fait remarquer, comme tout ce qu'il a fait, par l'esprit de recherche et la patiente érudition.

M. Guilmot a enrichi le *Mémorial de la Scarpe* d'une foule d'articles sur l'histoire de la contrée ; les *Petites histoires de la*

---

(1) Voyez les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, tome 2, pages 101-132 et 141-148.

Flandre et de l'Artois, publiées récemment par M. Duthillœul, sont extraites, pour la plus grande partie, de ses manuscrits; il fournit des mémoires, des rapports et des renseignemens sans nombre à l'autorité; il fut un des membres les plus actifs de la Société centrale de l'agriculture du département du Nord; il devint membre utile de celle des sciences et des arts de Lille, de la Société royale des Antiquaires de France et de celle d'Émulation de Cambrai; enfin, M. Guilmot, avec sa modestie, son abnégation et son désintéressement, était un homme dont on s'apercevait peu quand il vivait tant il tenait une petite place, tant il se laissait dépasser par ceux qui profitaient de ses recherches et de ses travaux; mais en même tems, il faut le dire, c'est là un de ces citoyens qu'on apprécie mieux quand ils ont passé, et qui grandissent par l'absence et la comparaison. On s'habitue à jouir du savoir de ces hommes utiles pendant leur vie, on est étonné du vide qu'ils laissent après leur mort.

Celle de M. Guilmot arriva à Douai le 22 juin 1834, lorsqu'il venait d'atteindre quatre-vingts ans. Il s'éteignit au milieu de ses livres et de ses manuscrits. Son goût pour la littérature l'avait porté à rassembler une des plus curieuses bibliothèques du département, curieuse surtout pour les ouvrages sur l'histoire du pays qu'elle contenait. Elle est passée en masse dans les mains de M. *Bigant*, Conseiller à la cour royale, qui l'augmente tous les jours par de précieuses acquisitions.

Outre ce qui a été imprimé par lui ou par d'autres, M. Guilmot a laissé une foule de manuscrits et de notes précieuses, dont la plus grande partie mériterait bien de sortir des cartons où elle est entassée. Ces documens, dans lesquels on retrouve toute la vie du savant qui les a réunis, sont devenus, avec sa bibliothèque, la propriété de M. le conseiller Bigant, un des plus chauds amis des études historiques dont puisse s'honorer la ville de Douai. ARTHUR DINAUX.

HOMMES ET CHOSES.

Dom Bétencourt, bénédictin d'Arras.

A Monsieur le Rédacteur des Archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique.

Monsieur,

Vous avez publié, dans votre dernière livraison, sous le titre d'*Archives des anciens comtes d'Artois*, un travail fort intéressant de feu M. Godefroy de Lille, et enrichi de notes érudites par M. A.-F. Dufaitelle. Dans ces notes, il est fait mention d'un ouvrage que M. Dufaitelle a, je crois, cité le premier depuis près de cinquante ans qu'il est imprimé et sur lequel l'attention de tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Pas-de-Calais doit se porter avec intérêt. En l'absence de tout autre titre, je lui conserverai celui de *Cartulaire d'Auchy* que lui a donné l'annotateur de Godefroy et qui convient très-bien à une collection des chartes de cette abbaye.

Par malheur, cette collection n'est pas complète : un premier volume en a seul été imprimé et tiré à 25 exemplaires. Leur rareté et leur dispersion, pour la moitié, en des mains inconnues, peuvent ne pas rendre inutiles les indications qui ont été laissées, par l'éditeur lui-même, dans ses notes manuscrites, sur plusieurs dépôts littéraires qu'il en avait pourvus. Ainsi l'on peut reconnaître la destination primitive de 15 exemplaires de ce recueil dont il a été donné

1 au Vatican;
1 à la bibliothèque du Roi;
1 à celle de St.-Germain;
1 à l'académie d'Arras;
1 à M. de Fosseux, son secrétaire;
1 au département d'Arras;
1 au district de Montreuil;
1 à l'abbé de St.-Léger;
1 à l'évêché de Boulogne;
1 au prieur d'Auchy, M. Beugin;
1 à M. de Wamin;
1 à M. Marin, commissaire du Roi à Hesdin;
1 à la municipalité d'Hesdin.

L'éditeur en avait conservé deux qui existent encore dans sa famille ; l'un est augmenté de notes manuscrites parmi lesquelles on lit la date de 1788, comme étant celle où l'ouvrage fut imprimé. Quant au lieu de l'impression, il n'est pas indiqué ; mais on serait fondé à penser que ce fut Paris, où l'éditeur fut souvent envoyé à cette époque pour y suivre les affaires de l'abbaye dont il était membre. La Révolution, qui survint et laissa tant et de si grands monumens inachevés, dans le champ de l'histoire, ne permit pas de terminer celui-ci ; et il existe en un volume in-4° de 416 pages, imprimé lettre pour lettre, et partant de la fondation de l'abbaye d'*Auchy* en 1079, jusques et compris l'an 1300.

Aussi peu que l'on connaisse ce cartulaire, le nom de celui qui en surveilla l'édition est peut-être encore moins connu : elle fut confiée aux soins d'un savant modeste, D. Bétencourt, qui attend encore sa place dans la biographie des hommes distingués de l'Artois.

Pierre-Louis-Joseph Bétencourt naquit à Arras le 7 juillet 1743. Sa vie fut vouée à l'étude des anciens monumens de notre histoire, et commença dans une de ces retraites doublement consacrées par la science et la religion. Les événemens politiques qui amenèrent 93 vinrent le troubler, comme tous les religieux, dans sa solitude ; et, à leur exemple, il s'expatria en 1792, pour obéir à ses convictions. Il parcourut l'Allemagne, l'Italie, comme y voyageaient alors des français réfugiés, et s'arrêta vers 1800, en Angleterre, où son séjour ne fut pas sans profit pour l'éclaircissement de nos anciennes annales. Le *Musée Britannique* de Londres, ce riche trésor de l'histoire dans lequel la France a tant versé, fixa son attention et devint l'objet de ses recherches. C'est à lui que le grand *Recueil des historiens de France* doit le meilleur texte de la Chronique de Guillaume-le-Breton, telle que D. Brial l'a complétée dans le tome XVII, au moyen des leçons et des additions que D. Bétencourt avait recueillies. Une étroite amitié lia constamment ces deux bénédictins ; et la mémoire de D. Bétencourt s'honore de plus d'un témoignage public de considération et d'attachement que lui rendit D. Brial, toutes les fois qu'il eut à reconnaître les services scientifiques qu'il en avait reçus (1).

D. Bétencourt revint en France en 1815. Quelque tems après, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'appela dans son sein, avec le titre d'académicien libre. Son élection est du 2 août 1816.

---

(1) Ap. scr. rer. g. et f. t. XVII et XVIII. — Not. des mss. t. XI. p. 167. — Hist. litt. de la France, t. XV, p. ij.

Bien que son titre le dispensât de toute coopération obligée aux travaux de l'Académie, il est toujours demeuré un de ses membres les plus assidus et les plus laborieux. Il signala les dernières années de sa carrière par la publication d'un ouvrage qui lui coûta de grands travaux, et exigea de lui, à un âge très-avancé, une application dont pouvait être seul capable un des derniers soutiens de la science bénédictine. Cet ouvrage, qui fut apprécié ce qu'il vaut réellement dans le petit monde des écrivains et des lecteurs compétens pour le juger, a pour titre : *Noms féodaux, ou noms de ceux qui ont tenu fief en France*, 2 vol. in-8°, Paris, 1826. Ce n'est que la première partie d'un travail qui reste à compléter pour plusieurs provinces et que l'auteur n'a pu achever. La mort l'enleva à la science le 16 mai 1829, dans sa retraite à Paris, libre de toute ambition et entièrement indifférent à de hautes faveurs qu'il eût pu obtenir. On permettra de rendre cette justice à D. Bétencourt, comme un devoir de piété de famille pour celui qui a reçu son dernier soupir.

François Morand.

Arnold Wion, bénédictin de Douai.

Le premier mai de l'année 1554 naquit à Douai *Arnold Wion* ou *Wyon*, d'une bonne famille bourgeoise de cette ville ; son père y remplissait les fonctions de procureur-fiscal. Une famille d'imprimeurs de ce nom de Wyon, dont l'origine est toute wallonne, fleurit aussi à Douai au commencement du XVIIe siècle ; on remarque même un de ses membres, portant, comme le bénédictin, le prénom d'*Arnold* ; ce dernier imprimait en 1619, et l'on peut, sans sortir des bornes des probabilités, le supposer neveu ou petit neveu du premier. Quoi qu'il en soit, le fils du procureur-fiscal douaisien ayant terminé ses études avec assez de succès, entra dans la vie religieuse, lot assez généralement dévolu alors aux meilleurs sujets de l'Université ; il fit profession dans l'abbaye de St.-Pierre d'Ardenburg, vulgairement appelée d'*Oudenborg*, de l'ordre de St.-Benoit et située dans le bourg de même nom, près de Bruges. Bientôt les troubles de religion émurent la Belgique, et les monastères du Franc de Bruges ne furent exempts ni de violations, ni de pilleries. Arnold Wyon, comme beaucoup de religieux de l'époque, cherchèrent le repos sur la terre étrangère ; lui, jeune et ami des sciences et des arts, alla trouver un refuge et une vie nouvelle sur le sol classique de l'Italie. Il fut admis en 1577 (1) dans la con-

(1) Et non en 1610, comme le dit M. le conseiller *Plouvain* dans ses *Ephémérides historiques*

grégation de son ordre des bénédictins noirs, dits de Sainte-Justine de Padoue, au célèbre et riche couvent du Mont-Cassin. Là, il partagea sa vie entre l'exercice de ses devoirs religieux et l'étude de l'histoire et de la littérature. Il s'appliqua d'abord à bien connaître la langue italienne qu'il finit par parler et écrire assez élégamment, puis il s'adonna particulièrement à des recherches sur l'origine de son ordre et de son fondateur, recherches, faites souvent sans méthode et sans guide, qui l'entraînèrent dans des égaremens historiques qu'on lui a justement reprochés depuis.

Arnold Wion publia d'abord, en italien, le plan de son grand ouvrage, sur l'histoire des hommes illustres de son ordre, avec l'explication des figures dont il est formé, sous le titre de : *Breve dichiarazione dell' arbore monastico Benedittino, intitolato : Legno della vita.* Venezia, 1594, in-8°. L'année suivante, il lança dans le monde littéraire son *Arbre de vie*, comme il l'appelle, parce que le fond de l'ouvrage repose sur des arbres généalogiques. Cette seconde production du Douaisien Wion est écrite en latin et intitulée : *Lignum vitæ, ornamentum et decus Ecclesiæ in quinque libros divisum, in quibus totius SS. religionis D. Benedicti initia......... describuntur...... accessit delucidatio, quomodò principes Austriaci originem ducant ex Aniciâ Romanâ familiâ quæ erat D. Benedicti.* Venetiis, apud G. Angelerium, 1595, 2 vol. in-4° qu'il dédia à Philippe II, roi d'Espagne, par cette apostrophe : *Philippo II, Anicio, Probo, Olybrio, Perleonio, Frangipanio, Hasburgio, Austrio, Hispaniarum Regi Catholico Potentissimo et invictissimo.* Il est peu probable que le sombre Philippe II ait été infiniment flatté d'être regardé comme appartenant à *Olybrius*, aux seigneurs de *Frangipane*, etc. Il aura mieux reçu sans doute la dissertation où l'auteur cherche à prouver qu'il descend de la maison romaine des *Anices* conjointement avec Saint-Benoît ; cette confraternité avec un des plus illustres saints de la chrétienté n'aura pas manqué d'être goûtée par S. M. catholique.

Le tome second du *Lignum vitæ* ou de l'*Arbre de vie*, présente

---

de la ville de Douai et Biographie Douaisienne, 1828, in-12, p. 193. Nous regardons cette date de 1610 plutôt comme celle de la sortie de ce monde du bénédictin Wion, que celle de son départ de la Belgique ; car, comment aurait-il pu publier des livres en Italie dans les années 1594 et 1595 s'il n'y était arrivé qu'en 1610 ! Le même M. Plouvain a fait naitre Wyon le 15 mai 1554 ; nous adoptons la date du 1er mai avec le savant M. Weiss qui s'en est tenu à ce jour dans l'art. *Wion* (*Biographie universelle*, tome LI, page 68) ; quant à la date de 1574, donnée par M. Duthilheul, dans sa *Bibliographie Douaisienne*, p. 279, comme celle de la naissance d'Arnold Wion, elle est évidemment la suite d'une erreur typographique.

le *Martyrologe* de l'ordre de St.-Benoît avec des notices sur les plus illustres personnages de cette célèbre congrégation. Dom Menard les a fait réimprimer avec des notes curieuses dans son *Martyrologium ordinis S. Benedicti*, Parisiis, 1629, in-8°. — Les deux volumes d'Arnold Wion sont également pleins de fables et de suppositions; rien n'y est exact et l'on y trouve une confusion qui déroute les esprits droits et positifs. Cependant on assure que l'érudit Dom Mabillon s'est servi de ce travail pour la rédaction de ses *Annales ordinis Sancti Benedicti*.

Ce qui a donné le plus de vogue à cet ouvrage et ce qui a répandu le plus le nom de Wion dans le monde littéraire, est une intercallation qui ne lui appartient pas, et qu'il a fait figurer dans son premier volume, au second livre, où il passe en revue les papes, les cardinaux, les archevêques, les évêques et les écrivains de l'ordre de St.-Benoît, classés par ordre alphabétique des diocèses. Sous la lettre D, à l'article de l'évêché de *Down*, en Irlande, il fait l'éloge de *S. Malachie*, apôtre d'Hibernie, ami de S. Bernard, et lui attribue une prétendue *prophétie sur les Papes*, qu'il donne à la suite de l'article, parce que, dit-il, elle est courte, qu'elle n'a pas encore été imprimée et qu'elle est désirée de plusieurs personnes.

Cette fameuse *prophétie* fit dans le tems beaucoup de bruit; elle avait, dit-on, été composée en 1590 pendant le conclave qui donnait un successeur à Urbain VII, par les partisans du cardinal Simoncelli, l'un des prétendans à la succession de Saint-Pierre, et que la prophétie désignait comme pontife obligé sous les mots *De antiquitate urbis*, parce qu'il était d'Orviette, en latin *Urbs vetus*. En somme, les quolibets dont ce passage est farci et qu'on trouve à la page 307 du premier volume de l'*Arbre de vie* de Wion, pouvaient être quelquefois piquans au XVIe siècle, mais ils sont aujourd'hui nauséabonds et plats. C'est cependant ce qui a valu au bénédictin de Douai une notice érudite et curieuse du savant Père Ménestrier, dans sa *Philosophie des images énigmatiques*, Lyon, 1694, in-12, article qui est contenu dans les pages 302-385 et où Wion se trouve logé entre l'abbé Joachim et Nostradamus (1).

---

(1) Si l'on en croit ce que dit D. J. François, dans sa Bibliothèque des écrivains de l'ordre de St.-Benoit, t. III, p. 262, le livre du Douaisien Wion, intitulé le *Lignum vitæ*, aurait eu une seconde édition à *Reggio*, 1629, in-4°; on n'ose pas garantir ce fait parce qu'aucun catalogue ne mentionne cette réimpression. Ce qui est plus certain, c'est la traduction allemande qu'en a donnée *Ch. Steingel*, à Augsbourg, en 1607, dans laquelle il a eu le tort de supprimer tout ce

Le bénédictin Douaisien a encore publié un troisième ouvrage ; c'est la *Vie de S. Gérard*, de la famille vénitienne de Sagredo, apôtre et martyr des Hongrois. Ce livre, imprimé en latin, à Venise, en 1597, in-4°, est enrichi de notes et de commentaires qui le font principalement rechercher. Le père Wion, à qui on ne reprochera pas de n'avoir pas été laborieux, préparait une édition de *Platine* et une *Chronique universelle* en tête de laquelle il se proposait de mettre une *Concordance* de la chronologie des Septante avec celle de la Vulgate, qu'il a laissée manuscrite. On a retrouvé aussi parmi ses papiers plusieurs opuscules ascétiques qui n'ont jamais vu le jour.

A. Wion est mort vers 1610 dans son couvent de Mont-Cassin ; il quitta la vie sans avoir revu son pays natal ; italianisé par un long séjour au royaume de Naples, il avait adopté la langue et presque l'esprit de ses nouveaux compatriotes. On remarque dans ses ouvrages plus d'imagination que de fond, et une légéreté d'esprit qui lui fait admettre avec facilité les fables les plus avérées et les contes les plus absurdes. Cette disposition fatale pour quiconque se voue à l'histoire, qui ne doit jamais être que l'expression de la vérité, est en général plutôt l'apanage des hommes du midi que des hommes du nord (1). A. D.

Divers noms des rues de Cambrai.

C'est une chose bizarre pour ne pas dire horrible, que l'histoire des aberrations de l'esprit humain. En France, à une époque qui a été aussi burlesque que féroce, alors que des hommes demi-nuds, couverts de haillons faits exprès, et trempés de sang humain, s'en allaient une tête sous le bras, ivres de vin, noyés dans l'orgie, proclamer par nos rues désertes le règnè de la raison et de la liberté, c'était un épouvantable spectacle que de les voir crier : vivent les droits de l'homme, en lâchant le couteau d'une guillotine ; mais c'était aussi une grotesque bouffonnerie que de les voir s'ériger en réformateurs du monde. Ils voulurent qu'il n'y

---

qui concernait l'histoire littéraire, et qui formait peut-être la partie la plus savoureuse et la plus substantielle de cette œuvre parfois indigeste. Le savant *Vogt*, dans son catalogue des livres rares, n'a pas manqué de relever ce retranchement intempestif.

(1) L'érudit M. *Weiss*, bibliothécaire de Besançon, à qui rien n'échappe, nous apprend qu'on trouve une notice sur la vie et les ouvrages d'Arnold Wion dans le tome IV de la *Nueva raccolta Calogerana*, commencée par le Camaldule Ange Calogera en 1755 et continuée après sa mort par le P. Fortuné Mandelli, de la même congrégation.

eût plus de souvenirs, plus de passé; ils réformèrent Dieu, qu'ils remplacèrent par une fille prostituée faisant métier de déesse; ils réformèrent les saints du calendrier, auxquels ils substituèrent des citrouilles, des carottes et des cornichons, ce qu'ils trouvaient beaucoup plus sublime; ils réformèrent les hommes à coups de couteau, les monumens à coups de pioches, et les choses à force de bouleversemens. Puis, quand il y eut ainsi beaucoup de gloire acquise, il fallut l'éterniser en l'inscrivant partout. On débaptisa les rues, les places, les monumens échappés à la destruction, et l'on puisa dans *les richesses du bon sens* pour leur donner d'autres noms, *des noms historiques*.

Cambrai, qui n'a pas été la moins favorisée de ce genre de perfectibilité et dont la *torche des lumières* a incendié la plupart des beaux monumens, a vu se travestir ainsi grand nombre de ses inscriptions. Il n'est pas indifférent pour l'histoire des tems et des mœurs, de connaître ces substitutions maintenant effacées, et que nous donnons aujourd'hui à titre de document.

L'église de St.-Géry était — Un Musée.

La porte de Valenciennes s'appelait — Porte de la Montagne.

La Porte de Paris — — de la Liberté.

C'est par la *Porte de la Liberté* que s'en allaient au cimetière les déplorables victimes du régime de la terreur!

La porte de Cantimpré s'appelait — Porte de l'Egalité.

C'est par la *Porte de l'Egalité* que le féroce Lebon, suprême Pacha du pays, est venu à Cambrai faire couper tant de têtes respectables.

La Porte de Selles s'appelait	Porte de la Fraternité.
La grande chaussée	Rue des Sans-Culottes.
La rue du Beffroi	Rue du Tocsin.
La Place St.-Nicolas	Place de la Liberté.
La rue des Vaches	Rue des Mères nourrices.
— de la Poste aux chevaux	— de l'Education.
— de St.-Adrien	— des droits de l'Homme.
— du Chapeau bordé	— du Bonnet rouge.
— des Croisettes	— des Jacobins.
Place verte	Place de la Raison.
Rue des Ratelots	Rue de la Démocratie.
— de St.-Fiacre	— de Marat.
Impasse aux Nattes	Impasse de Guillaume Tell.

Place Ste.-Croix	Cimetière du Fanatisme.
Rue des Cignes	Rue Déprétrisée.
— des Feutriers	— de la Franchise.
— d'Inchy	— d'Emile.
— de St.-Jérôme	— de la Pique.
— de St.-Firmin	— de l'Insurrection.
— de Ste.-Barbe	— de la Carmagnole.
— du grand Magasin	— de Lepelletier.
— du Chapeau vert	— de l'Echarpe.
— des Corbeaux	— de Régulus.
— des Blancs-Linceuils	— de Brutus.
— des Anglaises	— Purifiée.
Place Fénélon, couverte de ruines,	Place de la Régénération.
Rue de Fénélon	Rue de la Mître renversée.

Les faubourgs portèrent longtems les noms
— de la Bèche,
— de la Charrue,
— de la Herse
— et de la Serpe.

(*G. de Cambrai.*)

Adrien du Hecquet.

La ville d'Arras compte au nombre de ses enfans, sur la foi de Lacroix du Maine, de Valère André, de Foppens et de Paquot lui-même, un carme du couvent de cette ville, Adrien du Hecquet, qui signait ordinairement en latin : *Adrianus Hecquetius, atrebatinus carmelita.* Du Verdier et Ferry de Locre ont mis plus de réserve dans l'interprétation de cette phrase, et les heureuses investigations de l'abbé Goujet, oubliées cette fois par Paquot, ont rétabli l'exactitude des faits, en donnant raison à la prudence de ces deux bibliographes. Du Hecquet n'en est pas moins considéré, encore assez souvent, comme natif d'Arras; c'est ce qui me décide à venir corroborer le passage autobiographique emprunté à l'*Orphéide* par d'autres vers tirés d'un autre ouvrage du P. Du Hecquet : (*Peripetasma argumentorum insignium. Louvain, Jean Bogard*, 1564, in-8°, 333 feuillets *avec portrait.*)

Nascitur exiguo purissima Lisia pago,
Qui benè Lisburgum nomen ab omne tenet.
Non procul hinc, fluxa traxi primordia vitæ,
Me tulit infantem Crispiacensis ager. *Folio* 217.

Du Hecquet avait dit dans son *Orphéide* :

Humble Crépi tu m'as produit au monde.
....
O lieu plaisant plus qu'aucun qu'il soit pas,
Fut-il plus grand que toy dix mille pas....
Non loin de toy, de trois surgeons jolis
Naissance prends la rivière de Lis
Puis de Saint Paul le ruisseau qui descend,
T'orne et te sert d'un arrosoir décent........

C'est à peu près ce que dit le poète en nous apprenant en prose latine que Crépy est situé dans une campagne très-fertile, entre Hesdin et Béthune, et que de son tems ce village dépendait de la paroisse de Teneur. Adrien perdit fort jeune son père et sa mère :

Nec memini vidisse patrem, neó in æde fuisse
Illa, quæ nato fascia prima dedit.

Il avait à peine cinq ans que sa tante maternelle le conduisit à Relingues près de Lillers :

Mox natum, me Lillerium matertera vexit,
Arxque Relenguensis patria facta mea est.

A douze ans, il partit pour Arras, et le long séjour qu'il fit dans cette ville lui a valu l'épithète d'Arrageois :

Puis en Arras, après six ou sept ans,
Amené fus, ou demeuray longtemps,
Et pour raison que là fis ma demeure
Tiltre d'Arras encore me demeure.

C'est là qu'il entra dans l'ordre des Carmes, encore fort jeune :

Contigit ut nivei Carmeli tecta subirem
Et nova me tegeret vestis et ordo novus.

Il continua ses études dans son couvent, en cultivant avec soin les dispositions qu'il avait montrées pour la poésie :

Sed quod musarum me cultus amorque teneret,
Tangeret et studii pectora nostra sitis.
Angia, floridulis quæ tunc erat apta Camœnis,
Annis grammatica me tribus instituit.

Ses supérieurs l'envoyèrent ensuite à Louvain jusqu'à la conclusion de la paix, qui lui ouvrit les portes de l'Université de Paris :

Tandem Lovanium mittor, belloque sepulto

Parisios versus pax mihi struxit iter.
Lovanium ter. Parisios bis juvit adire,
Hæc loca sic studii trina fuere mei.

Enfin il reçut le bonnet de docteur en l'Université de Cologne :

Ast his, una tamen, divina Colonia major
Doctorale mihi contulit alma decus.

Adrien du Hecquet professa la Théologie; il se fit remarquer par ses sermons et son zèle contre les hérétiques, qu'il attaqua partout dans ses écrits, en vers ou en prose, en français ou en latin. On pourrait faire un choix dans ses poésies latines, qui soutiendrait encore de nos jours la réputation que notre Artésien a eue parmi ses contemporains. Paquot pense que ce poète est né vers l'an 1510 ou 1515; je ne puis rien dire sur l'année, mais il est certain, d'après le témoignage de l'auteur (livre cité, fol. 303), qu'il naquit dans la nuit du 29 au 30 de septembre : *eà nocte quæ media est inter Michaelis festum et Hieronymi.*

A.-F. Dufaitelle.

Notice sur Fruges.

Fruges est un des plus anciens bourgs de la province d'Artois; il est actuellement un des plus considérables du département du Pas-de-Calais; il est situé presqu'au milieu de ce département et fait partie de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer; il est à peu près à une égale distance de différentes villes avec lesquelles il a des communications : à quatre lieues d'Hesdin, six de Montreuil, sept de St.-Omer, six d'Aire, cinq de St.-Pol et trois de Fauquembergue.

ORIGINE DE FRUGES.

« D'après Malbrancq, livre 3, Fruges était connu en 639. Un noble Breton, dit cet auteur, nommé Eler, passa la mer, se rendit à Thérouane par Boulogne et par la chaussée des Romains et de là à Fruges, où il se choisit une demeure solitaire. L'affluence du peuple interrompant le genre de vie qu'il s'était proposé, il se cacha dans une autre solitude et retourna par la suite en Angleterre. On a conservé la mémoire de ce saint ermite et de sa petite demeure.

» Fruges est aujourd'hui [1787] un bourg des plus considérables de l'Artois, contenant 3 mille habitans. Cette vicomté, relevant de St.-Pol, a appartenu à la maison de Siennes et de Chaumont pen-

dant plusieurs siècles; elle a ensuite passé dans celles de Sandelin et de Béthune. M. Emmanuël-François-Joseph Lesergeant de Monnecove [depuis créé baron en 1811], seigneur de Radinghem, de Vincly, d'Hézecques, etc., a fait l'acquisition de cette terre en 1780. » [Hennebert, *Histoire d'Artois*, édition 1787.]

Ce bourg, ou plutôt cette ville agricole et commerçante, est bâtie en très-grande partie en amphithéâtre, sur un côteau exposé au nord, ce qui en rend l'air très-salubre. Ce côteau est couronné par un superbe bois, et domine au midi une plaine fertile, où se trouvent les villages de Canlers (1), Ruisseauville (2), Tramecourt (3), Azincourt (4), Coupelle-Neuve; et qui est arrosée par une petite rivière appelée la Traxenne, qui se perd à une demi-lieue, à Lugy (5), dans la Lys (6).

La Traxenne prend sa source à Coupelle-Vieille, village à l'ouest et à trois quarts de lieue de Fruges. Elle était, dit-on, très-poissonneuse jadis; mais la liberté de la pêche et les divers établissemens industriels qu'on a formés depuis 1789 sur ses bords, l'ont dépeuplée; elle est bordée de bonnes prairies et d'oseraies abondantes.

---

(1) Village à une demi-lieue de Fruges, où existait un château qui appartenait à la famille de Héricourt.

(2) Ou bien Notre-Dame-au-Bois, du nom d'une abbaye de chanoines réguliers de l'ancienne congrégation d'Arrouaise, diocèse de Boulogne, située dans une jolie plaine, sur la grande route d'Hesdin à St.-Omer, et fondée, quoi qu'en aient dit les historiens, par Ramelin, sire de Créquy, en 989. L'épitaphe de ce seigneur en fait foi. M. L. Gosselin, maire et notaire à Wail, près d'Hesdin, conserve soigneusement cette curieuse pierre tumulaire. Cette ancienne abbaye a été brûlée trois ou quatre fois par les ennemis. Elle avait, en 1789, douze chanoines; son dernier abbé se nommait M. Hurtevent. Elle forme maintenant une des belles fermes du pays.

(3) Tramecourt, village près d'Azincourt, dont le château est habité par M. le marquis de Tramecourt, ancien et respectable député du Pas-de-Calais, qui y conserve un récit manuscrit de la bataille d'Azincourt.

(4) Azincourt, village célèbre par la bataille que les Français y perdirent contre les Anglais, le 25 octobre 1415, et qui plongea la France et surtout l'Artois dans le deuil le plus déplorable. Cette province y perdit la plus grande partie de ses gentilshommes. L'insouciance du maréchal d'Albret et la jalousie et le désaccord qui régnaient parmi les divers chefs de son armée en causèrent la perte......

(5) Ce village, à une demi-lieue de Fruges, a un château qui appartient à M. le comte de Fléchin; il a été érigé en marquisat au mois d'avril 1694.

(6) La Lys, qui prend sa source à Lisbourg, terre qui a été érigée en marquisat en 1629, en faveur de Jacques Denoyelles, comte de Croix. Cette rivière, quand il doit pleuvoir, devient trouble et plus ou moins bourbeuse, suivant la quantité de pluie qui doit venir : c'est le baromètre des habitans de Lisbourg.

Il existe au bas du côteau et dans l'intérieur de Fruges, des eaux limpides et excellentes; et, à l'extérieur, des sources d'eaux martiales froides, découvertes en 1782, et qui peuvent être mises au rang de celles de Spa et de Forges, ainsi que l'a déclaré M. de Ribencourt, démonstrateur en chimie et entrepreneur des nitreries royales, qui en a fait l'analyse en 1783 par ordre des Etats d'Artois. La principale de ces sources se trouve dans la cave du sieur Déprez, aubergiste, rue de St.-Omer.

En outre du bourg proprement dit, la commune de Fruges se compose de plusieurs hameaux. On y compte ceux du Marais, du Fort-Duriez (1), de Basl'eau, de Gourguesson, de Lœuillette et d'Herbecques; ce dernier hameau et celui du Marais possédaient chacun une belle chapelle sous l'invocation, l'une de Saint-Jacque, l'autre de Saint-Gilliers, où, tous les dimanches, un religieux de l'abbaye de Ruisseauville célébrait la messe; toutes deux ont été détruites. La dernière fut jadis fort fréquentée, et c'est ce qui donne encore, de nos jours, lieu à une charmante *ducasse* qui est fixée au troisième dimanche de juillet.

Le bourg de Fruges est traversé dans toute sa longueur par la grand'route d'Hesdin à St.-Omer [n° 28]. Deux châteaux y étaient bâtis : le premier vis-à-vis l'église, et l'on en voit encore des ruines. La paix d'Abbeville y fut signée. L'autre était au-delà de Fruges, vers Lugy, sur la rive droite de la Traxenne. On y voit également des restes de fossés. Le lieu où il se trouvait placé s'appelle encore de son nom : *le Pré d'Honvault*. Les dames religieuses de l'abbaye d'Estrun y possédaient une maison de refuge; cette maison était attenante à ce qu'on nomme toujours la ferme d'Estrun.

INDUSTRIE, COMMERCE, ETC.

Les habitans de Fruges sont fort industrieux; il s'y fabrique une grande quantité d'objets de bonneterie, et surtout de bas de laine, de chemises de laine et de grosses étoffes, et des souliers : à l'époque du camp de Boulogne et des guerres de l'empire, la cordonnerie y a fait de grandes affaires.

Il y a quelques années, on y comptait quatre tanneries qui sont malheureusement tombées; il y existe deux fabriques de chapeaux communs, deux briqueteries, deux fours à chaux, quatre corde-

(1) Ce nom lui est venu d'un petit fort qui était anciennement construit du côté de Coupelle-Vieille.

ries, deux raffineries de sel et une savonnerie ; quatre brasseries, deux fabriques de poteries et de pannes, etc., une autre fort considérable de pipes, appartenant à M. Billiet-Tirlais, qui occupe dans le moment actuel au moins 120 ouvriers.

L'industrie des habitans s'étendant de plus en plus chaque jour, la population a augmenté de plus d'un tiers depuis un siècle : elle est maintenant de 3,200 ; des rues entières, et particulièrement celle de Saint-Omer, ont été bâties depuis cette époque.

Trois moulins sont établis sur la Traxenne ; et trois moulins à à vent à la sortie du bourg vers Hesdin.

L'agriculture y a fait de grands progrès ; les terres y sont fertiles ; un comice agricole vient de se former, et déjà les rapports faits par les différentes commissions de ce comice, témoignent du zèle de ses membres.

L'église, trop petite pour la population, est propre et bien tenue ; elle est pourvue d'une orgue. Une vierge, placée au maître-autel, est parfaitement sculptée. La tour et le clocher sont d'un bel effet vus du haut de la côte.

Les maisons, qui, anciennement, ont été généralement bâties sans ordre, sont assujetties aujourd'hui à un plan régulier. La place est un grand carré long que traverse la grand'route ; c'est là que se tient chaque samedi un marché connu depuis plus de 400 ans ; on y vend principalement du blé et autres grains de toutes espèces ; Fruges a deux foires où se vendent beaucoup de chevaux et de bestiaux : la première est fixée au 26 avril, la deuxième le 25 octobre. On se propose d'y faire bâtir sous peu un hôtel-de-ville ; le gouvernement doit aussi faire paver une grande partie de la traverse de Fruges, dans les rues de l'Eglise et de St.-Omer. — La poste aux chevaux a été établie par ordonnance royale du 26 mars 1759. — Nous terminerons cette notice en disant que Fruges a produit quelques hommes remarquables par leurs vertus et leurs talens dans toutes les carrières : le clergé, l'armée, l'administration, les sciences, le commerce, en pourraient nommer aujourd'hui ; Fruges n'est étrangère à aucune profession.

(*Gaz. de Flandre.*)

Une Vitre à Saint-Pierre de Douai.

On voyait autrefois en l'église paroissiale de Saint-Pierre de Douai, une vitre, représentant les bouchers en costume de leur état, le couteau au flanc, agenouillés et tête nue, faisant amende

honorable devant le prévôt du chapitre. De la bouche de l'un d'eux sortait une légende renfermant ces mots : *Merci et amende pour profanation*. La vître a disparu et à peine si quelques-uns de nos plus vieux concitoyens peuvent se rappeler de l'avoir vu placée à droite du maître-autel de l'église restaurée. D'elle nous ne parlerons pas plus long, mais bien du sujet pour lequel il en avait été fait don à l'église de Saint-Pierre (1).

C'était le 4 décembre mil trois cent quarante-huit, un nommé Simon, boucher d'Arras, se prit de querelle avec Jehan Thierron de Douai, sur le *marquié aux bestes*, à propos du poids différemment prétendu d'une vache. Simon, dans la chaleur de l'emportement, donna un soufflet à Thierron. Jehan Bloquiel, cousin de Simon, désireux de faire la paix, se rendit chez Thierron qui entendit ses explications et parut même acquiescer aux arrangemens proposés, mais comme Bloquiel se préparait à reporter à Simon les conditions de paix, Thierron lui donna dans le ventre un coup de couteau dont ce Bloquiel mourut. A peine le meurtre fut-il commis que Thierron quitta son domicile et courut chercher refuge, asile et protection dans l'église de St.-Pierre. Lorsque la mort de Jehan Blocquiel fut connue, elle excita une grande agitation parmi les parens et amis du défunt. Quarante individus environ, tous bouchers, armés de haches, de couteaux et autres instrumens de leur profession, marchèrent vers l'église de St.-Pierre, en enfoncèrent les portes pour se saisir du meurtrier. Déjà il avait quitté l'église et était allé se réfugier au couvent des Dominicains; nos bouchers, l'ayant appris, se dirigèrent vers la maison des pères de St.-Dominique. Ayant rencontré au bas de la rue de l'église, un ami de Simon nommé Willot, ils se jetèrent sur lui et le coupèrent en morceaux, sans pitié. Puis ils continuèrent leur marche, se proposant de mettre à sac le couvent des Dominicains. Cependant le magistrat était instruit de ce mouvement; il se pressa d'envoyer du monde pour arrêter les furieux. Le plus grand nombre fut en effet appréhendé à l'instant où l'on commençait à battre en brèche les portes du couvent, et on les conduisit en prison ; les autres se sauvèrent et cherchèrent refuge dans l'église St.-Jacques où ils furent recueillis. A l'instant soixante arbalétriers sont envoyés pour faire la garde à l'entour de l'église afin qu'aucun ne puisse s'échapper. Les bouchers ne quittent point St.-Jacques dont on

(1) Cette verrière se trouvait dans l'ancienne église; lors de la réédification on la plaça dans la chapelle à droite du maître-autel.

ne pouvait violer le sanctuaire, et le clergé lui-même assure leur nourriture. Le jour suivant vint à Douai le grand prévôt de la province escorté de grand nombre de gens d'armes. Il fit mettre à sa disposition une certaine quantité de bourgeois armés et il se transporta avec eux à l'église St.-Jacques où il somma les révoltés de se rendre. Epouvantés de cet appareil et espérant plutôt grâce de leur obéissance que bonne fin de leur obstination, ils se livrèrent à discrétion.

Le procès s'instruisit avec toutes les formes alors usitées ; six des réfugiés étaient tonsurés ; réclamés par l'évêque d'Arras, ils lui furent livrés. Ceux qui restèrent ayant été appliqués à la question, firent l'aveu de leur faute. Jacques Minet avait porté le premier coup de couteau, il eut la tête tranchée par le bourreau sur le grand marché, devant la croix de pierre, et les autres furent bannis de la ville. Jehan Thierron était parvenu à se sauver de Douai et avait cherché un refuge à Arras ; mais l'un des fils de Jehan Blocquiel ayant découvert sa retraite, pénétra jusqu'à lui et le tua sur place ; ce meurtre resta impuni. Le prévôt de Bauquesne, qui avait la suprême juridiction en matière criminelle, retira cependant les six tonsurés des prisons de l'évêché, les fit juger et condamner à être pendus, ce qui, sans délai, reçut son exécution.

Pour rappeler la mémoire de ce fait, il fut ordonné à la corporation des bouchers de placer une vître à l'église St.-Pierre, et c'est celle que nous avons décrite plus haut.

D. (*Mém. de la Scarpe.*)

Catteniéres.

Cattenières est un village du canton de Carnières, à un myriamètre est-sud de Cambrai, près du vieux chemin du Câteau. On y compte 120 feux et 601 habitans. Le sol de cette commune est assez fertile. On exploite dans ce territoire des carrières de moëllons blancs pour la maçonnerie.

Le nom de ce village est écrit *Kestenières* dans une charte de 1080; on écrit aussi *Castenières*; on suppose qu'il tire son nom des châtaigniers qui, dit-on, y croissaient autrefois.

Le chapître métropolitain en était seigneur, le hameau de Chantemelle dépend de cette commune. L'église succursale est sous l'invocation de St.-Martin.

Cériot, curé de Cattenières, qui s'est fait aimer par sa douceur, avait été nommé à la cure de [Fémy] (1) par M. l'archevêque Fénélon ; il exerça les fonctions pastorales pendant 65 ans, et mourut en 1778.

L'on trouve encore dans cette commune, au sud et plus bas que la ferme de l'Aventure (2), des restes d'édifices romains.

Agnès, fille d'Evrard de Cattenières, chevalier [dit un chroniqueur anonyme], épousa Pierre Bourgeois (3), frère de Jean, qui fut massacré l'an 1222, en défendant la querelle de l'évêque et des chanoines de Cambrai, qui s'étaient sauvés à Valenciennes. Pierre Bourgeois eut un autre frère, nommé Simon, surnommé le *Délicat* par Gélic, et dont Carpentier, dans son histoire de Cambrai, 3e partie, page 294, fait un portrait fort plaisant. Je crois faire plaisir à mes lecteurs en citant ce passage :

« *Simon Bourgeois*, surnommé le *Délicat* par Gélic, à cause » qu'il avait un si excessif soin de sa santé, comme si l'espèce des » hommes eust deue finir en sa personne. Je crois que ce person- » nage estoit du naturel de ce sybarite qui se pouvoit vanter n'a- » voir jamais veu ny le soleil levant ny le couchant. Il se mettoit » toujours à quereller l'air, les vents et les saisons, et n'y avoit » quasi jour qui ne fût borgne pour luy ; il tenoit la chambre, » apprenoit le métier de désieuner au lict, se gardoit des planettes » et des lunes comme de grands ennemis; il craignoit le serein com- » me si c'eust esté quelque serpent volant destiné à luy emporter » la peau ; le chaud, le froid, l'humide, le sec, le travail, le che- » min estoient pour luy des hostelitez. Il aurait volontiers fait le » vœu d'Epicure, qui estoit de ne sentir jamais de mal. Lorsqu'il » sentoit le moindre mouvement dans ses entrailles, il falloit con- » sulter médecins sur médecins, entretenoit tout le monde d'un » mal fantastique, cherchoit des remèdes de toutes parts, se » droguoit à toutes heures, et en toutes façons jusques à faire de » son corps une boutique d'apotiquaire. Que s'il avoit un peu de » maladie en effet, il auroit volontiers pû faire résusciter Hippo- » crate et Galien pour luy taster le poux, tant il trouvoit peu de » médecins à son gré, et c'estoit alors qu'il falloit donner des ba- » tailles pour prendre des médecins, et recevoir un coup de lan-

(1) Fémy, village de l'Aisne (Picardie), arrondissement de Guise, ancienne abbaye des Bénédictins.

(2) Il ne reste plus de cette ferme qu'un terrain vague.

(3) Cette famille des Bourgeois portait *des gueules à trois faces d'or.* (Tiré de Carpentier.)

» cette, tant l'appréhension s'estoit logée dans les bizarreries de » son esprit. Bref, il estoit si mol et efféminé, qu'il falloit trier » ses viandes avec plus de circonspection, que l'on ne faisoit pour » ces anciens festins des faux Dieux : il n'y avoit cuisinier, ny » valet, ny servante qui l'eust pû contenter, tant il y avoit de fa- » çons, de singularitez, et de service autourr de luy ; vous eussiez » dit que sa vie fust un continuel sacrifice remply de cérémonies. » Ne vaudroit-il pas mieux [ajoute le même auteur] mourir mille » fois, ou vivre en traictant toute sa vie la plus phantasque de » toutes les mules, que de rendre un tel service à un tel person- » nage ? »

La commune de Cattenières, en 1672, payait aux Etats du Cambrésis 110 florins de taille personnelle et 51 florins de moulinage.

Il y avait un autre village appelé par les uns Champmel et par d'autres Chante-Merle, situé près de Cattenières, avec lequel il semble ne faire qu'un seul et même village. H. SARTIAUX.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

7. — Etudes sur les Mystères dramatiques et sur des manuscrits inédits de Gerson; par M. *Onésime Leroy*. Paris, 1837. Un fort volume in-8°, chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin, N° 12.

Lettre de madame Desbordes-Valmore sur ces Etudes.

Nous n'avions encore que rapidement parcouru le curieux volume de M. O. Leroy, qu'une femme d'un grand talent l'avait jugé avec enthousiasme ; nous n'en sommes point étonnés : ce livre, composé pour des hommes instruits, plaira également aux femmes.

D'abord, elles souhaiteront vivement que Gerson soit reconnu pour l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, tant les traits sous lesquels l'homme évangélique nous est présenté sont intéressans et vrais ! quant aux mystères, quoique le style en soit un peu obscur par momens, il est pourtant une infinité de choses que les femmes comprendront de cœur.

Qui mieux qu'elles pourrait apprécier, par exemple, dans le *Baptême de Clovis*, le caractère de Clotilde, et l'art avec lequel la jeune reine amène son époux et tout un grand peuple à la scène imposante qui doit changer la face de l'Europe? il y a, sans doute, dans tous ces mystères et dans les autres drames découverts ou analysés par M. O. Leroy, des caractères d'hommes habilement tracés, tels qu'Aman, Pilate, Simon de Cirène, saint Rémi, saint Louis, Robert, saint Martin, le blasphémateur, Pathélin, le théolo gaste, etc. ; cependant c'est à des femmes surtout que sont réservés les dévouemens héroïques, les scènes entraînantes, et des traits d'un pathétique ou d'une élévation qui saisissent l'âme presque à l'égal des sublimes compositions de Corneille et de Racine.

Rien assurément de plus intéressant ou de plus gracieux que les personnages de Théodoré, de la marquise de Gaudine, de la petite nonne qui veut être *chevaleresse*, de la femme adultère, enfin de cette Madeleine *dont les vertus*, comme on l'a dit, *ont surpassé les fautes.*

Madame Desbordes-Valmore, dans une lettre que nous avons sous les yeux et qu'elle vient d'écrire à un de ses compatriotes qui lui avait procuré le livre de M. O. Leroy, s'est arrêtée particulièrement sur ce rôle admirable de Madeleine, qui se trouve développé dans deux mystères de différentes époques. Ne pouvant reproduire entièrement cette lettre, nous en donnerons quelques fragmens, qui feront sans doute regretter les passages que nous sommes obligés de supprimer.

« Ce beau livre, monsieur ; ce livre pur des *Etudes sur les Mystères*, n'a pas eu, comme vous paraissez le croire, le tumulte de Paris ou l'*ennui* du village à traverser pour arriver jusqu'à mon admiration ; il s'y est rendu par les champs en fleurs, les eaux bouillonnantes et la plus belle forêt du monde. Envoyé par vous à ma solitude de partout, je l'ai reçu avec l'émotion pieuse du cœur qui s'ouvre à tout ce qui me vient de mon cher pays natal,

Que je ne vois jamais, et que j'entends toujours !

Je l'ai lu au calme frissonnant des grands arbres qui me faisaient revivre en versant leur fraîcheur sur ma tête. Jugez avec quelle joie curieuse je suis entrée dans ces secrets redemandés au passé par notre savant compatriote, et si je partage votre reconnaissance pour les travaux profonds qui rapportent à sa Flandre bien aimée ces perles englouties sous les flots du temps, comme celles que le plongeur va chercher sous la mer.

» Mais, monsieur, me demander mon sentiment sur ces saintes armoiries de vos gloires littéraires, c'est me jeter dans un embarras à me faire presque expier le bonheur que je vous dois, de les connaître. Je ne sais rien que dans mon cœur, vous avez pu vous en convaincre toujours, et ce n'est que là qu'est entré le spectacle saisissant de scènes dont l'impression y demeurera profonde, mais dont je ne saurais pas plus décrire l'effet qu'analyser la cause.

» On n'écrit pas les pleurs, monsieur ; et je n'ai pas autre chose pour payer le beau livre et attester sa puissance. En lisant ces vers d'autrefois, tout brûlans de mots simples et sublimes, j'en sentais les traits tourner à l'entour de mon esprit, comme si des abeilles du ciel l'eussent percé de leurs aiguillons divins. Je me réjouis de l'idée que ce livre fera penser les poètes, et qu'il fera prier les femmes, puisqu'elles y liront, sans l'humiliation ou la douleur de leur ignorance, la traduction vive et poignante de ce grand mystère de la Passion, dont la source latine était pour elle *inattingible*, si je

puis me servir d'un de ces vieux mots dont M. O. Leroy regrette avec raison l'énergie.

» Je voudrais le remercier du soin compatissant qu'il semble avoir pris pour nous d'éclaircir des textes que d'autres savans nous cachent d'un voile impénétrable. Pouvons-nous, en effet, trop connaître ces vieux drames si bien nommés *mystères*, où tant de choses merveilleuses se dérobent sous un langage bégayant et obscur parfois, mais à travers lequel cependant perce, à chaque instant, l'éclair qui montre tout, et qui fait tout comprendre ?

» Et ce *Mystère de la Passion*, représenté avec tant de solennité, non seulement à Paris, mais dans toutes nos provinces, ne croyez-vous pas, avec M. Leroy, que, par la religieuse horreur du sujet, l'âpreté du style et des mœurs, l'incohérent amas de scènes mi-parties barbares ou frivoles, traversées par de grands sillons de lumière, ne voyez-vous pas dans ce drame l'expression la plus vivante de la société française au quinzième siècle, et n'y voyez-vous pas, avec lui, quelque chose encore de plus vaste ?

» Depuis le boudoir embaumé de Madeleine, tableau d'intérieur plein de grâce et d'orgueilleuse volupté, dont l'auteur du *Misantrope* semblerait avoir eu connaissance, par quel chemin haletant le vieux dramatiste nous entraîne jusqu'au sommet du Calvaire, d'où le Christ découvre, « du haut de son supplice, » tant de misères, tant de crimes, tant de vertus aussi, à ne parler que du repentir immense de cette Madeleine qui, la veille encore, à l'heure promise à ses adorateurs, disait aux suivantes attentives :

Je veuil estre à tous préparée,
Ornée, diaprée et fardée....
Dressez ces tapis, ces carreaux,
Respandez tost ces fines eaux,
Les bonnes odeurs par la place;
Jetez tout ! Vuydez les vaisseaux !
Je veuil qu'on me suive à la trace.

» Aujourd'hui, changée d'un regard de Jésus, elle ne voit plus que lui, ne veut plaire qu'à lui, n'attend rien que lui. En vain ses oppresseurs et les Juifs aveuglés le poursuivent; elle, guidée par son cœur, s'attache à ses misères, à celles de Marie, cette mère de douleur, qu'elle accompagnera jusqu'au lieu des tortures, jusqu'au pied de la croix, jusqu'au tombeau du Christ, en dépit des bourreaux, à travers la terreur qui règne dans Jérusalem. « Quand tout fuit et quand tout se tait, de faibles femmes sont au-dessus de la terreur », dit l'auteur des *Etudes*. Que les femmes l'en remercient, car c'est vrai.

» La scène est belle en remontant plus haut, quand Madeleine se précipite chez Simon le Pharisien, où Jésus se trouve entouré de ses ennemis. Loin d'être intimidée de leur présence, la repentie tombe aux pieds du Sauveur, les baigne de ses larmes, les essuie avec ses longs cheveux; et ces parfums qu'hier encore elle prodiguait pour le monde, elle ne les répand aujourd'hui que sur son Dieu vivant; demain sur son Dieu mort; ne pouvant mourir elle-même, pauvre coupable, de laquelle ils ont dit: « Cette femme partout diffamée, oser se présenter ici! et Jésus la souffre à ses pieds! Il ne sait donc pas?..... il n'est donc point un vrai prophète. »

» Et Jésus, *qui sait*, leur a proposé la parabole touchante des deux débiteurs. Opposant sa miséricorde aux rigueurs d'un monde implacable, il relève, par ces mémorables paroles, la pécheresse en proie aux remords, mais pleine de foi dans la bonté de Dieu.

Lève-toy, femme, va en paix.
Pardonnez te sont tes meffaits;
Ta parfaite foy t'a sauvée.

» M. Leroy trouve ces vers bien inférieurs à ceux-ci d'un mystère latin du XII[e] siècle :

Dilexisti multum, o femina,
Tui fletus tua peccamina
Diluerunt.

» Ce qui veut dire, ajoute-t-il: « Vous avez beaucoup aimé, ô femme! vos pleurs ont effacé vos péchés de femme. »

» *Peccamina*, que j'entends presque aussi, me semble, en effet, un charmant diminutif trouvé par la charité chrétienne, car les anciens, dit M. Leroy, n'avaient pas ce mot, et beaucoup d'autres, non moins gracieux, qu'il cite. Lui, du moins, voudrait que les femmes, à l'exemple de madame de Lambert, apprissent le latin moderne; et je me trouve un peu justifiée de l'avoir souhaité quelquefois.

» Une des crises qui m'ont le plus frappée dans l'immense révolution que vous avez mise sous mes yeux, c'est la physionomie nouvelle [pour moi du moins] sous laquelle y apparaît Madeleine. Partout, jusqu'alors, je ne l'avais vue que pleurant sur elle-même, anéantie, agenouillée dans son repentir, dont l'inépuisable amertume l'avait faite, en quelque sorte, étrangère aux souffrances des autres coupables, en l'enfermant dans un cercle expiatoire, rendu plus étouffant par l'impossible oubli de ses fautes, mais n'étendant pas au-delà de son âme l'effroi de la perte éternelle d'une autre âme que la sienne. Madeleine charitable me semble plus touchante encore que Madeleine repentante, lorsque Judas qui a trahi son maître, livré

au plus violent désespoir et au moment d'attenter à ses jours, apparaît tout-à-coup devant elle. Après avoir écouté avec tristesse tout ce que le désespoir a d'orageux et de terrible, Madeleine pleure, et, se rappelant l'infinie bonté de Dieu, dit :

J'ai péché comme toi, et beaucoup plus encore.
Détestables péchés, que toujours je déplore !
Mais ces pleurs sont si doux, si saints ! que je voudrais
Te voir, voir l'univers partager mes regrets.
Crois-moy, quand, sous ses lois, l'amour divin nous range,
Il s'empare du cœur d'une manière étrange ;
Sur tous ses mouvemens il estend son pouvoir,
Et produit plus d'ardeur qu'on n'en peut faire voir.
Mon abord chez Simon estonna l'assemblée.
Je parus, je l'avoue, en folle échevelée ;
Mais je ne pouvois plus consulter la raison;
L'amour qui m'emporta fut sans comparaison.
Hélas ! dès que je fus aux pieds de ce cher maistre
Je commençay, tremblante, à ne me plus connoistre :
Je perdis la parole, et parlai par mes pleurs ;
Mais un amour secret régnoit dans mes douleurs.
Je vis de mes péchés un abisme effroyable
Ma vie, en un instant me parut incroyable.
Dieu seul a pu produire un si grand changement,
Dieu seul a pu causer mon grand dégagement....»
Imite-moi, Judas ; attends tout de sa grâce, etc.

» Oh ! que dans ce grand mouvement d'une grande douleur, le tumulte plein d'ordre et de clarté, des vers, et toutes ces chutes appelées l'une par l'autre, me causent de saisissemens! comme on y sent brûler l'amour divin dont elle a tant profané le don ! et comme de la fange où il était tombé, cet amour s'épure et se relève en charité céleste ! Ici, n'est-ce pas, comme partout où elle est belle et vraie, la rime éveille l'attention, comme le son égal d'une cloche harmonieuse, qui la frappe d'émotion et de plaisir ? Madeleine semble elle-même en vouloir convaincre l'*ingrat*, qnand, le regardant muet et livide d'une stupeur qu'elle prend pour de l'hésitation, elle s'écrie :

N'oses-tu l'approcher ? ah ! je t'offre mes larmes,
Je reprendrai pour toi ces salutaires armes ;
Il trouve à pardonner un triomphe si beau,
Que j'accroîtray sa gloire en un pécheur nouveau.

» Je retourne au livre, monsieur, dont il me reste encore bien des feuillets à parcourir et bien des leçons à apprendre ! mais j'avais hâte de vous prouver ma gratitude en essayant de débrouiller, pour vous seul, ce qu'il m'a fait ressentir. Ma lettre, en allant au-devant de vous, va, je le sais, au-devant de toute l'indulgence dont j'ai besoin, et que j'ai toujours trouvée dans ma Flandre maternelle, dont je m'honore d'être

» Le plus humble enfant,

» Mlle DESBORDES VALMORE. »



Note sur le Portus itius.

Et adhuc sub judice lis est.

A la séance du 15 septembre 1834 du congrès de Poitiers, M. Lever, antiquaire de la Normandie, demanda le renvoi au congrès de 1835 d'une proposition relative à la détermination du lieu où César s'embarqua pour aller soumettre la Grande-Bretagne, et rendit compte des différentes opinions que les savans avaient déjà émises sur ce sujet; pensant que les seules qui méritent une discussion sérieuse sont celles qui placent le *Portus itius* à Wissant et à Boulogne, il proposa de restreindre la question à ces deux localités; mais le congrès décida que la question serait étendue d'une manière générale et serait présentée dans la forme suivante :

« La seconde session du congrès propose à la troisième ses-
» sion de rechercher et même de fixer, s'il est possible, la po-
» sition du *Portus iccius*. »

M. Lever, que distinguent de vastes connaissances en archéologie et un amour généreux pour la science, avait communiqué à Dom Brial, dans les dernières années de la vie de ce laborieux Bénédictin, le projet qu'il avait conçu de proposer à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de faire les frais d'une médaille d'or de 1,200 francs pour le meilleur mémoire

qui fixerait le Portus itius soit à Boulogne, soit à Wissant; mais il en avait reçu cette réponse laconique: « *C'est déjà jugé » par Danville qui le place à Wissant.* »

M. Allent, dans son profond traité d'*Hydrographie générale*, a déclaré que l'attention s'était arrêtée principalement sur Wissant et Sangatte, et que les systêmes se divisaient à l'égard de ces deux lieux rivaux, ajoutant qu'il ne lui appartenait pas de vider un procès, qui, souvent repris et plaidé depuis Malbrancq jusqu'à nos jours, était encore sous les yeux du juge.

Calais et Boulogne, Sangatte et Wissant se sont partagé surtout la gloire d'avoir été le *Portus itius* si renommé depuis César.

L'opinion favorable à Calais a été soutenue par Paul Emile, Paul Jove, Meyer, Scrieck, Oudegherst, Vigenère, Belleforest, Marlien, Fulvius Ursinus, Hondius, de Thou, George l'Apôtre et Marin Bailleul, Réné Choppin, André Duchesne, Jean Talbot, Ribaut de la Chapelle, Bernard et Morel-Disque, Lingard et le baron Roujoux, et en outre par quelques commentateurs de César et par plusieurs Calaisiens éclairés. L'Audomarois Guillaume de le Nort, maître-ès-arts libéraux de son tems, partageait aussi ce sentiment, car dans sa chronique rimée, il déclare, en parlant de Calais, que César

« Le fit pour lui servir d'un port et d'*ition*
» Dont le divin Thomas pontife d'Angleterre
» Prédisoit que ce port donroit subject de guerre
» Que les aages longtems reviendroient allumer. »

Les braves bourgeois de la ville d'Eustache de St.-Pierre n'ont que trop reconnu la réalité de la prédiction du grand prélat de l'Angleterre !

Dans le siècle de François I[er], on pensait à la cour de France que Calais était le Portus itius : « Le dernier jour de mai » 1520, mon fils arriva à Ardres, qui s'appelle en latin » *Ardea ;* et le dit jour le roi d'Angleterre, second de sa

» race, arriva à Calez, qui s'appelle en latin *Caletum,* » ou *Portus itius*, selon César, au cinquième livre de ses » commentaires (1). » Cette idée était encore partagée par la mère de Louis XIV, puisqu'en mémoire du rétablissement presqu'inespéré de ce monarque qui était tombé malade dangereusement, à Calais, après la visite qu'il venait de faire des fortifications infectées de Mardick, cette pieuse princesse fit poser dans la chapelle de Notre Dame-de-Grâce de l'église des Capucins, rue St.-Honoré à Paris, un large tableau où elle est représentée à genoux, faisant sa prière, et au bas duquel on avait indiqué le sujet et l'endroit par ces mots latins : *in itio Portu* (2).

Polydore, Virgile et Rapin-Thoyras se sont déclarés pour Calais ou pour Boulogne : *ut oppidum Caletum seu Bononia.*

Voyons les autorités pour Boulogne :

Joseph Scaliger, Marc Velsere, Aubert Lemire, Cluvier, Bergier, Samson (3), Somner, Riccioli, Cellarius, Bertius, Moréri, Montfaucon, Pétau et Labbé, Pontheuter, Sonnet, Dom Ducrocq et Michel Lequien, l'abbé Mann, le *Gallia christiana,* le père Boucher, Laurent Fréming, Wastelain, Abot de Bazinghem, Boucher d'Abbeville, et aussi quelques commentateurs de César, et probablement encore quelques savans Boulonnais.

Ortélius, qui d'abord s'était prononcé pour St.-Omer, finit par se décider pour Boulogne. Nous répétons ici que plusieurs Anglais très-instruits qui ont visité la bibliothèque de Saint-Omer, partagent entièrement ce sentiment.

Chifflet et Malbrancq ont distingué deux Ports itius, l'un

---

(1) Journal de Louise de Savoie.

(2) Bernard — Morel-Disque.

(3) Le manuscrit de Samson est à la bibliothèque royale et porte le n° 10295.

qu'ils ont assigné conjointement à St.-Omer, l'autre qu'ils ont déterminé, Chifflet à Mardick, Malbrancq à Sangatte. Deneufville s'est rangé à l'avis de ce dernier. Selon le général Vallongne, ce port ne pouvait être qu'entre Calais et Sangatte. Collet indique le fort Nieulai, à trois quarts de lieue environ de Calais, sur la route de Boulogne.

Wissant a pour partisans Cambden, Ducange, Michel Baudran, Halley, Sckoepflin, Brietius et François De la Poterie, Gibson, Voideul, l'abbé de Fontenu, Danville et De la Martinière, l'abbé Lefebvre, Henry et Leveux, Berlier et Daunou, Em. Lefranc et Hédouin, Daniélo et Walkenaër, et en outre divers auteurs anonymes.

Une charmante méditation de M. Hédouin auprès de *la Tour d'ordre*, a retracé des souvenirs intéressans des vieux Morins, du *Fretum Gallicum*, et de l'impérissable Portus itius (1).

Le général Bonaparte vint lui-même reconnaître à Wissant le lieu que César a désigné comme le plus rapproché de l'Angleterre. « A dix-huit siècles de distance, deux génies mili- » taires, animés de la même fièvre, étaient là planant sur ce » hauteurs et dévorant leurs ennemis du regard (2). »

Eccart et Adrien de Valois ont placé le Portus itius à Etaples. Quelques auteurs l'ont en outre fixé à Isque, à Bruges, à Gand, à Nieuport, à Dieppe, à l'Ecluse, à Gravelines, à Cassel, à Watten, à Escales, à Ambleteuse, à Leportel, à Pordic, entre la Canche et l'Authie.

« Placer le Portus itius à St.-Omer est une opinion qui a » été déjà réfutée, a dit encore M. Lever, et qui le sera tou- » jours facilement à cause des distances. » Quels sont donc les écrivains qui ont autrefois affecté à la ville des Audomarois

---

(1) *France littéraire*, 6e volume.

(2) Promenade à Wissant, par *Ch. Derheims*.

la situation de ce port fameux? Christophe Dassonville trouvait, vers l'an 1560, qu'itius provenait de Sithieu.

Bergier cite Turnebus et Surita; Ortélius le pensait en 1587. « Laquelle ville a autrefois esté port de mer et golfe » très ample, dit-il, ce qu'assez donnent à cognoistre les hautes digues ou levées et rempars qui sont presque tout à l'entour la ville ; semblablement aussi autres demonstrations et » reliques d'antiquité, lesquelles afferment suffisamment que » la terre d'alentour a esté jadis sous les undes de la mer : » *comme le bruist en est encore entre le populaire jusques à* » *présent.* » Gerard Mercator disait à peu près à la même époque : « Aucuns jugent que St.-Omer a été le Havre *itius* » des Latins, tant pour le vieux nom que pour le site de la » place. » Davity écrivait, en 1621, cette phrase remarquable : « La plus grande partie des écrivains tiennent que le » *port iccie*, dont les anciens auteurs font mention, était à » St.-Omer : ce qui semble assez prouvé par les digues et levées dont la place est environnée, veu que la mer venait » jusques là. »

« Croirait-on que St.-Omer fut une ville maritime et que » l'Océan vint arroser ses murs ? C'est un fait cependant dont » on avait un souvenir récent dans le XIIe siècle. Dans un diplôme de l'année 1156, Louis VII, roi de France, appelle » St.-Omer *Antiqua Civitas secus mare fundata orbis in extremo margine* (1). »

D'après Folquin et Iperius, historiens de l'abbaye de St.-Bertin, la mer couvrait encore les côtes de St.-Omer dans le septième siècle. « St.-Omer même, qui n'est plus aujourd'hui » sur la mer, a été plus ou moins désignée comme occupant la » place où était le Port itius..... (2) »

Dom Devienne, à l'occasion d'une charte de Robert Ier,

(1) Desroches.

(2) Berlier.

comte d'Artois, relative à nos marais, allègue que la mer n'avait encore, dans le treizième siècle, abandonné qu'une partie de terrain qu'elle occupait du tems des Romains, et que ses eaux pénétraient toujours assez avant dans les terres pour que des vaisseaux pussent aborder jusqu'à St.-Omer. Cette assertion a paru d'une insigne étrangeté à divers étrangers de marque qui ont visité notre bibliothèque publique, entr'autres au brave général *Berthezène*, qui ne pouvait y trouver une solution lucide que par cette explication de Ducange : « *Mera :* » locus Palustris *ex Moere* in charta Philippi Alsatii apud » Malbrancum. » Cette expression de *Mera*, qui a servi de base à l'allégation de l'histoire d'Artois et dont on verra plusieurs applications dans le chapitre suivant, se trouve au reste cent fois répétée dans les anciennes chartes de St.-Bertin et en plusieurs chroniques. Les Morins étaient d'ailleurs, comme on le sait, des gens de mer et des navigateurs. Le mot More existe dans bien des langues, en particulier dans la Celtique, et d'où dérive le nom des *Morini*.

M. Allent observe que d'après une charte citée par Henne-bert, lors du flux, au douzième siècle, « les petits vaisseaux » du commerce s'élevaient, à l'aide du flot, jusqu'à Nieurlet » et jusqu'à St.-Omer. »

Dans le milieu du quinzième siècle, on vit la marée remonter jusqu'au-dessous du pont de Watten, et un bateau coulé à fond près de Gravelines fut alors poussé par les vagues vers St.-Omer.

L'un des historiens de Calais rapporte qu'avant l'élévation de la fameuse digue de Sangatte, en 1599, les eaux de la mer s'étaient portées souvent devant St.-Omer et notamment en 997. La terrible inondation de 1614 renouvela l'attention sur l'ancien golfe *Sinus itius*, qui s'étendait encore dans le pays au tems de l'embarquement du fils de Philippe-Auguste.

Il est donc démontré que dans l'origine « c'était une opi- » nion assez probable et assez universelle que la mer s'avan-

» çait bien au-delà de St.-Omer (1). » Gérard Mercator fait remarquer le vieux nom significatif de cette place : *Sainct-aumer*. Sous l'épiscopat du saint fondateur, les paroisses qui étaient du côté du Nord. le *long du golfe itius,* étaient comprises dans le décanat de Sithieu, ce qui prouve encore qu'à cette époque déjà bien éloignée de la conquête de César, la mer continuait à couvrir une partie de nos environs. Quant au nom de Sithieu, appellation primitive de la cité, il se retrouve quelquefois dans les chroniqueurs de l'antiquité, presque toujours à l'occasion du Portus itius, mais de loin en loin, et souvent à des intervalles immenses. Ortélius, à l'appui de son avis; rapporte la découverte de vestiges précieux d'antiquités ; on trouva effectivement dans nos marais des ancres et des débris de navires avec des crocs auxquels on les attachait ; on ramassa aussi dans nos marais une poupe romaine, et en outre une ancre de cette nation qui fut longtems déposée dans l'église de Wisernes et qui servait dans le siècle dernier à faire un battant. « Les abbayes et plusieurs couvens du pays con- » servaient encore, avant 1789, quelques restes des squelettes » d'animaux marins de grande dimension, trouvés près de » leurs murs. »

La tradition, bien lointaine comme on l'a vu, qui attribuait à St.-Omer la position du Portus itius, durait encore lors de la prise de cette ville par Louis XIV, car on lit ce qui suit dans le journal du siége : « On croit par tradition dans » le pays que c'est là cette fameuse plage *iccie*, où César s'em- » barqua pour aller porter la guerre en Angleterre, et ils » veulent que le sable et le gravier qu'on y voit soient une » marque assurée que l'Océan portait autrefois ses flots jusques là..... (2) »

Quoi qu'il en soit, et en attendant les mémoires des archéologues, à la fin de mai 1609, un navire de Hollande chargé de

(1) Faulconnier, descripition historique de Dunkerque, Bruges, 1730 in-f°.

(2) La campagne de 1677. 1 vol. in-12.

sapins et de jambons de Mayence, étant arrivé *pour la première fois* à St.-Omer, le magistrat fit présent de six lots de vin au maître de ce navire.

Nous rappellerons ici les idées de Simon Ogier, sur le Portus itius : « Il se fâchait sérieusement de ce qu'on avait pu » l'attribuer à Calais ou à Boulogne ; c'est à Sithieu et non » ailleurs, s'écriait-il avec opiniâtreté, parmi les belliqueux » *extremi hominum Morini*, que César s'est embarqué pour la » conquête du Nouveau-Monde (1). »

Desroches observe qu'on doit pardonner à Simon Ogier cette méprise, si c'en est une, parce que c'était l'opinion régnante et que tous les savans de Flandre la soutenaient dans leurs écrits.

D'après une ancienne hypothèse, un isthme, détruit sans doute par quelque cataclysme, occupait la place du détroit gallique. De là ce facétieux écrit de la fin du XVI[e] siècle : *Discours d'une merveilleuse et véritable copie du grand déluge entre Douvres et Calais. Paris*, 1580, *in*-8°. Quel sera donc l'antiquaire assez hardi pour entreprendre de prouver l'existence de cet isthme étonnant? Quant au Portus itius de César, il s'est tellement comblé qu'il ne nous en est resté que le nom, et qu'on en recherche le rivage au milieu de son rivage même. « Une petite bourgade, une masure, surmontée » d'un clocher, des ruines abandonnées, quelques maisons » éparses sur une plage aride et des habitations envahies jus- » qu'au toit par des monts de sable, voilà Wissant ! » Voilà l'endroit où l'histoire a fini en quelque sorte par déterminer irrévocablement l'emplacement de ce port célèbre d'où le général romain s'élança pour dompter un nouveau royaume, le 25 août à minuit de l'an 55 avant l'ère vulgaire (2).

Le congrès de Douai s'est abstenu de statuer sur cette ques-

(1) Biographie de la ville de St.-Omer, page 65.

(2) Dissertation savante de M. *Fockedey*. Archives de la Morinie.

tion qui a tant excité la curiosité des archéologues ; l'Académie des Inscriptions proposerait bien le sujet, dit-on, mais sans se charger de décider sur le point en contestation. Or, comme cette position géographique qui est à peine connue (« ce que l'on est forcé d'ignorer ne doit pas être compté pour » une faute, ») restera toujours trop indécisee pour que l'on puisse l'établir d'une manière réelle, autrement que par des conjectures et des vraisemblances ; puisqu'on a écrit des volumes sans fin sur la situation de ce port, selon la franche expression du savant Varnkœnig ; bornons-nous donc encore à la désignation naturelle de Florus : *Portus Morinus*, sans toutefois le croire à Thérouanne, ainsi que l'a pensé l'un de ses traducteurs, le père Coeffeteau.

H. Piers.





ISABELLE DE HAINAUT.

A Messieurs les Rédacteurs des ARCHIVES DU NORD.

Un recueil de documens inédits publié à Londres il y a quelques années sous le titre de *Excerpta historica* (1), contient, entre autres choses d'un grand intérêt, une pièce authentique dont l'existence éveille une question fort curieuse pour l'histoire de vos contrées.

C'est un testament original duquel il résulte qu'un personnage historique tout-à-fait inconnu jusqu'ici, une Elizabeth qualifiée sœur de la reine Philippe de Hainaut, femme d'Edouard III, roi d'Angleterre, vivait au prieuré de Stratford-le-Bow près de Londres, et y mourut en l'année 1375.

Voici cette pièce assez remarquable par sa teneur et bien plus importante encore par le nom de la testatrice.

---

(1) *Excerpta historica, or Illustrations of english History. London, Samuel Bentley,* 1831, in-8°.

« In Dei nomine amen. Ego Elizabeth, soror Dominæ Reginæ Philippæ, in bona memoria, condo testamentum meum in die dominicali proximo post festum Sancti Mathæi apostoli et evangelistæ, anno Domini M. CCC lxxv^to^. — In primis lego animam meam Deo omnipotenti et beatæ Mariæ et omnibus Sanctis, et corpus meum ad sepeliendum in capella Beatæ Mariæ Virginis infrà Claustrum Sancti Leonardi monialium apud Staforye atte Bowe. Item lego capellæ Beatæ Mariæ meliorem mantellum, et supertunicam meam de colore mantelli, et meliorem sclér (1). et *filet* cum *perles*. Item lego summo altari monialium secundum mantellum furratum cum *gris*, et supertunicam cum eodem colore, et secundum scler (2). Item lego unum cifum quod vocatur *cokile* pro expensis circà sepulturam meam. Item lego Saræ, famulæ meæ, unum *goune* (3) de viridi, et unam tunicam de viridi, et unum *triffle szelf eyged* (4), et duos crinul (5). Item lego Dominæ Argentyn, moniali, unum *peyre* de lyntharbus. Item lego Domino Galfrido, capellano parochiæ, tres virgas *dj* (6) de *blanket*. Item lego Andreæ Tyndale unum *unche* de auro. Item Johannæ Brercle unum *goune* de *tawne* et unam tunicam de colore eodem. Item lego Roberto Aylmer tres redell. (7) cum unum sclar (8). et duas tapetes et unum *goun* de *bluet* et duas cell (9). Item lego Roland Alis unam *peyr* de bed (10) de auro et unam *broche* de auro. Item Dominæ Ydoniæ moniali unam *peyr* de tabell. de auro. Item lego Dominæ Mariæ priorissæ unum annulum de auro cum duabus petris, videlicet unum rubim et unum ameratum. Item Domino Thomæ de Wodestok unum anulum de auro cum quatuor *perles* et unum ameratum in medio. Item lego Margaretæ Marchel unum anulum de auro *an ameled* (11) cum camb. (12) Item lego Johannæ uxori Johannis Tailour unam tunicam de *bluet*. Item lego Sarræ, fa-

---

(1) *Sic.* (2) *Sic.* (3) Une robe : *gown* en anglais. (4) *Sic.* (5) *Sic.* (6) *Sic.* (7) *Sic.* (8) *Sic.* (9) *Sic.* (10) *Sic.* (11) *Enamelled,* émaillé. (12) Peut-être *canibus.*

mulæ meæ, cum omnibus rebus infrà jacentibus, præter unum forc. (1) de colore viridi, et illud lego ecclesiæ monialium. Item lego Dominæ Argentyn, moniali, unum psalterium. Item lego Sarræ, famulæ meæ, unum prymer. ruben. (2) Item residuum omnium bonorum meorum non legatorum volo ut vertantur domo (3) monialium ad orandum pro anima mea, videlicet medietatem domo et medietatem conventui per æqualem porcionem. Item executores meos hujus testamenti, ad ministrandum fideliter omnia bona mea legata, constituo et ordino Dominum Galfridum de Neunton, capellanum parochialem, et Andream Tendale, et Saram de Oxeforye. Per visum Dominæ Priorissæ.

« Probatum fuit hoc testamentum coram Président. cons. Lond. VII Kalend. octobris anno Domini millesimo CCC lxxv°. Et commissa est administracio, etc., Galfre. et Andr. exec., etc.; facult, etc., Saræ execut. reservat. »

L'éditeur anglais des *Excerpta historica* accompagne ce document curieux des observations suivantes: « On connaît l'utilité des testaments pour éclaircir l'histoire des mœurs, des usages, des arts, des habitudes domestiques de nos ancêtres; ils sont encore précieux sous ce rapport qu'on voit souvent s'y révéler le caractère des testateurs. Mais nous ne nous serions pas attendus à trouver dans un acte de cette nature le témoignage positif de l'existence d'une personne alliée de si près au roi d'Angleterre et demeurant dans ses états.

» Elizabeth, sœur de la reine Philippe, doit être une des filles de Guillaume, comte de Hainaut, et de Jeanne, fille de Charles, comte de Valois. Anderson, dans son laborieux ouvrage, n'en parle pas, et il n'est fait de cette princesse aucune mention dans Rymer, dans les *Rolls of Parliament*, ni dans le *Calendar of the patent Rolls*, etc.

---

(1) *Sic.* (2) *Sic.* (3) *Sic.*

» A la vérité, *l'Art de vérifier les dates* dit, à l'article des Comtes de Hainaut, qu'une Elizabeth de Hainaut épousa Robert de Namur, mais cette alliance n'est pas rappelée à l'article des Comtes de Namur. Dans Rymer, ce qui est relatif à Robert de Namur ne justifie en rien l'idée d'une parenté aussi proche entre lui et le roi Edouard. Bien plus, il est certain que Robert de Namur vivait encore en juillet 1376, près d'un an après la mort d'Elizabeth de Hainaut. Il est donc bien probable que cette princesse mourut célibataire.

» On voit que la testatrice était religieuse à Stratford-le-Bow. Le seul membre de la famille royale qui soit cité dans l'acte, est son neveu Thomas de Woodstock, le plus jeune des fils du roi, âgé alors d'environ vingt ans, à qui elle lègue un anneau d'or orné de quatre perles. Ses biens consistaient principalement en vêtemens et en bijoux. Elle en donne la plus grande partie à ses compagnes du monastère. Sarah d'Oxforye, sa servante, est nommée dans son testament, et, de plus, l'une des personnes chargées de l'exécuter. Les livres de piété à son usage sont partagés entre les religieuses ses amies. Enfin, elle veut que le reste de ses biens soient employés à faire dire des messes pour le repos de son âme. Ce testament, approuvé le 25 septembre 1375, est enregistré à la cour de l'évêque de Londres, *Commissary coccet* (1). »

Ces observations, que j'ai cru devoir traduire textuellement, sont, comme on peut le voir, d'un écrivain à qui les sources de notre histoire sont peu familières et qui n'a eu à sa disposition que des renseignemens très-incomplets. En effet, pour arriver à conclure sans embarras que l'auteur du testament fait à Stratford-le-Bow en 1375, est Elizabeth ou Isabelle, fille de Guillaume-le-Bon comte de Hainaut, il faut, ou avoir consulté bien négligemment les annales contempo-

---

(1) *Excerpta hist.*, p. 23.

raines, ou faire bien bon marché des faits et des textes les plus précis.

Ce point d'histoire locale m'a paru assez intéressant pour mériter d'être approfondi, et, en l'examinant de près, j'y ai trouvé une question beaucoup plus difficile à résoudre que ne le suppose l'éditeur du testament.

Avouons d'abord que le nom de la testatrice, et sa qualité de *sœur de la reine Philippe, de vénerable mémoire*, paraissent convenir parfaitement à Elizabeth ou Isabelle, quatrième fille du comte Guillaume, et ne sauraient même s'appliquer qu'à elle, d'après les notions que nous avons jusqu'à présent sur l'histoire de sa famille ; mais, d'un autre côté, il est certain que cette princesse ne peut avoir fait un testament en Angleterre en 1375, car nous allons trouver dans des monumens authentiques la preuve qu'elle était morte dès l'année 1360, à l'abbaye de Fontenelles près Valenciennes. L'impossibilité de concilier ces deux dates constitue un véritable problème que vous jugerez peut-être curieux de proposer à la sagacité de vos lecteurs.

Des quatre filles que Guillaume-le Bon, comte de Hainaut, laissa de son mariage avec Jeanne, sœur de Philippe de Valois, roi de France, Isabelle ou Elizabeth (on sait que c'est le même nom) paraît avoir été la moins favorisée. Tandis que sa sœur aînée, Marguerite, partageait le trône impérial de Louis de Bavière, et que Philippe, femme d'Edouard III, montrait à l'Angleterre des vertus qui lui ont mérité dans l'histoire un nom célèbre et révéré, Isabelle vécut obscure et dédaignée. Après avoir vu rompre trois fois des projets d'alliance sacrifiés à des considérations politiques, elle épousa un simple chevalier, Robert de Namur ; mais il semble qu'elle n'ait pas même trouvé, dans cette modeste union, le bonheur domestique ; car, bientôt après son mariage, elle se sépare de Robert, et va chercher comme un refuge dans le monastère de Fontenelles, où elle meurt presqu'aussitôt dans le délaissement et dans l'oubli.

On serait tenté de croire qu'Isabelle de Hainaut était vouée d'avance à tous les genres d'obscurité. A peine si quelques minutieux annalistes ont daigné la nommer, et dans le peu de lignes qu'ils ont bien voulu lui consacrer, on ne trouve qu'incertitude et contradiction.

Votre illustre Froissard est, comme on sait, l'historien de cette famille. Il nous apprend lui-même qu'il présenta son livre à Philippe de Hainaut, reine d'Angleterre, sœur d'Isabelle; puis il ajoute : « *J'ai empris ceste histoire à la prière » et requeste d'un mien cher Seigneur et maistre messire Robert de Namur, chevalier, seigneur de Beaufort, à qui je » vueil devoir amour et obéissance : et Dieu me doint faire chose » qui lui puisse plaire.* » Est-ce en effet pour complaire à son protecteur que Froissart garde un silence absolu sur ce qui concerne le mariage de Robert avec Isabelle de Hainaut? (1)

Le plus ancien livre qui parle d'Isabelle de Hainaut, est, je crois, *l'Histoire* manuscrite de *l'abbaye de Fontenelle* près Valenciennes, composée en 1587 par *D. Gilles Lolivier* et *D. Augustin Dourdier,* religieux de Cambron. En faisant la description des tombeaux qu'on voyait de leur tems dans l'abbaye de Fontenelles, les auteurs citent celui d'Elizabeth, fille de Guillaume comte de Hainaut, *et femme à Robert de Namur*

---

(1) Je trouve pourtant dans Froissard un témoignage positif, quoique indirect, de l'alliance de Robert de Namur avec Isabelle. En parlant du duc de Lancastre, fils d'Edouard III, qui était sur le point d'en venir aux mains avec les Français, il dit : « Guère ne demoura après qu'il fut là venu (dans la vallée de Tournehem), que ce gentil chevalier messire Robert de Namur à grant arroy le vint servir à cent lances de bons gens d'armes, de chevaliers et d'escuyers en sa compaignie. De sa venue fut le duc de Lanclastre moult réjouy, et lui dit : « *Mon bel oncle,* vous nous estes le bien venu! » (Chap. 296.) Au surplus, les pièces originales qu'on trouvera plus loin ne permettent pas de douter du mariage d'Isabelle; mais je suis étonné que ce passage de Froissard ait échappé à l'éditeur anglais. J. DE G.

sire de Renaix. Sur ce tombeau, la princesse était représentée vêtue d'une robe de drap d'or semée des armoiries de Namur et de Hainaut, et on y lisait l'épitaphe suivante :

« Vous qui au monde y estes en vie,
« Pensés en vo cœur sans envie
« A la mort perilleuse et amere,
« Qu'on ne doit pas tenir amere ;
« Car ung corps a le fin a mis,
» Dont Dieu voeil estre à l'ame amis,
» Isabeau de Haynaut at nom :
» Extraicte fut de grand renom.
» Oncques n'eult orgueil de lis
» Du saug fut des fleurs de lis,
» Et fille fut sy bien les contes
» Guillaume, de trois pays contés
» Quy largesse et proesse ossy
» Avoit en son coeur sans nul sy.
» Dame de Renais fut nomée ;
» Ung seigneur et de renomée
» De hault honneur fut reclamés
» Robert de Namur fut clamés ;
» Sy qu'on doit bien prier pour l'ame
» Du corps quy gist soubs ceste lame,
» Quy l'an mil lx et trois cens
» Paiat de la mort le droit cens,
» Ou mois de Janvier sans séjour
» Droit le XXVj^{e} jour. »

Bien que ce style paraisse être un peu postérieur à 1360, ce n'est pas une raison suffisante pour mettre en doute l'authenticité de cette date, que nous verrons confirmée, d'ailleurs, par des témoignages irrécusables.

On voit que cette épitaphe ne dit pas que Robert de Namur fût mort avant sa femme. Cependant, d'Oultreman qui reproduit l'inscription dans son *Histoire de Valenciennes*, prétend qu'Isabelle se retira à Fontenelles *lorsqu'elle fut devenue veuve*. On trouve aussi dans les *Annales du Hainaut* de Vinchant et dans l'*Histoire générale de Hainaut* du P. Delewarde, qu'Isabelle, *après la mort de son mari*, se fit *religieuse* à Fontenelles.

Enfin une histoire manuscrite de l'abbaye de Fontenelle, différente de celle que nous avons citée plus haut (1), affirme positivement que Robert de Namur *étant mort peu de temps après son mariage*, Isabelle, *sa veuve*, se retira dans cette abbaye, à l'exemple de sa mère Jeanne de Valois.

La mort de Robert de Namur expliquait naturellement la retraite de sa veuve; mais, d'un autre côté, je trouvais dans les actes de Rymer, dans Froissart, et dans les historiens du comté de Namur, que Robert, hardi et aventureux chevalier dont le nom est souvent mêlé aux récits des guerres de ce tems, vécut bien au-delà de l'année 1360. Il y avait donc pour moi certitude que les annalistes du Hainaut se trompaient en donnant à Isabelle la qualité de veuve, à moins qu'il n'y eût une erreur de date dans l'inscription placée sur son tombeau, ce qui ne paraissait pas probable.

Embarrassé de ces contradictions, j'ouvris *l'Art de vérifier les dates*, ce modèle de méthode et d'exactitude, cette espèce d'évangile de l'histoire; mais par suite d'une fatalité qui semble peser sur tout ce qui touche à la malencontreuse Isabelle, je lus à l'article des comtes de Hainaut, t. III (édition en 3 vol. in-folio), qu'Elisabeth, quatrième fille de Guillaume-le-Bon, épousa Robert de Namur, et au même tome, p. 210, à l'article des comtes de Hollande, qu'Elizabeth, quatrième fille de Guillaume-le-Bon (on sait qu'il était en même tems comte de Hainaut et de Hollande), *mourut sans alliance*.

Les documens contemporains pouvaient seuls me mettre à même de débrouiller ce cahos et d'ajouter à des renseignemens si insuffisans quelques circonstances restées inconnues. Les beaux inventaires des titres de la Chambre des comptes de

---

(1) *Histoire de l'abbaye de Fontenelle, par Louis Vinchent, religieux de Los.* Cette histoire, composée à la fin du XVIII[e] siècle, est dédiée à M[me]. Philippe Faré, 34[e] et dernière abbesse de Fontenelle, qui mourut le 4 août 1793.

Flandre et du Trésor des Chartes de Mons, dressés par Godefroy, et dont Saint-Genois a publié une partie dans ses *Monumens anciens,* m'ont permis d'établir avec certitude le peu de faits qui se rattachent à l'existence d'Isabelle de Hainaut. Je vais en faire connaître le résumé, et j'y joindrai, comme pièces justificatives, les analyses mêmes de Godefroy, assez détaillées pour tenir lieu des pièces originales.

Dès l'année 1329, Guillaume Ier, dit le Bon, comte de Hainaut et de Hollande, avait conçu le projet de marier Isabelle ou Elizabeth, sa plus jeune fille, à Jean, fils aîné de Jean III, duc de Brabant. Les conventions de ce mariage furent arrêtées à Bruxelles, au mois d'octobre. Rien n'indique précisément l'âge qu'avait alors Isabelle de Hainaut, mais comme il est stipulé que le prince de Brabant aura une maison et un revenu fixe jusqu'à ce que le mariage puisse s'accomplir, on en peut conclure que les futurs époux étaient tous deux fort jeunes. L'année suivante, un nouvel accord intervint entre le comte de Hainaut et le duc de Brabant pour confirmer ces conventions.

Cette union aurait resserré les liens qui unissaient déjà ces deux puissans princes (1), et donné peut être à l'Angleterre un nouvel allié. Philippe de Valois comprit de quel danger pouvait être pour lui l'accord des quatre gendres du comte de Hainaut, si au roi Edouard III, à l'empereur Louis de Bavière et au comte de Juliers, venait encore se joindre un duc de Brabant. Résolu de rompre ce mariage, il affecta de rechercher l'amitié du duc, et lui fit offrir pour le jeune prince Jean, la princesse Marie de France, sa fille (2). Le duc, séduit par les avantages d'une si haute alliance, ne craignit pas de retirer la parole qu'il avait donnée au comte Guillaume, et, malgré les représentations et les efforts du roi d'Angleterre,

---

(1) Le fils aîné de Guillaume venait d'épouser Jeanne de Brabant.

(2) Née du premier mariage de Philippe de Valois avec Jeanne de Bourgogne.

le mariage de Jean de Brabant avec Marie de France fut célébré dans la Sainte Chapelle du Palais, à Paris, au mois de juillet 1332.

On sait que ce manque de foi fut la principale cause de la mésintelligence qui survint entre le comte de Hainaut et son beau-frère Philippe de Valois. Guillaume eut, à cette occasion, un grave différend avec le duc de Brabant; la guerre même avait déjà éclaté entre eux: mais un traité signé à Malines en 1333 termina la querelle. Il y est expressément déclaré qu'une somme de trente-cinq mille livres sera payée par le duc de Brabant au comte de Hainaut, pour augmenter la dot de Jeanne de Brabant, et *pour réparer le manque de parole du duc, qui, après avoir promis de marier Jean son fils à Isabelle de Hainaut, l'avait pourtant marié ailleurs.*

Le prince Jean ne fut que bien peu de tems uni à Marie de France, qui mourut à Paris le 22 septembre de cette même année 1333.

Cet événement permit au comte de Hainaut et au duc de Brabant de renouer les négociations du mariage de Jean de Brabant avec Isabelle. Le 3 août 1334, un nouvel accord, contenant les conditions de ce mariage, fut signé à Cambrai, et suivi, quelques jours après (le 30 août) d'un autre traité que les deux parties s'obligent à exécuter sous peine de cent mille livres d'indemnité.

Le prince de Brabant, et sans doute aussi Isabelle, étaient encore enfans à cette époque, puisqu'on stipule que dans le cas où le prince mourrait avant d'être en âge d'épouser la fille du comte de Hainaut, la princesse serait mariée à Henri, second fils du duc de Brabant.

Le comte Guillaume de Hainaut mourut l'année suivante (1335); il rappela dans son testament les conventions dont je viens de parler, et détermina le revenu dont Isabelle jouirait jusqu'à l'accomplissement de son mariage, soit avec Jean, soit avec Henri de Brabant.

Les craintes que donnait la santé débile de Jean ne tardèrent pas à se réaliser ; il mourut bientôt ; mais il paraît que le projet d'unir son frère Henri avec Isabelle de Hainaut fut abandonné. Il n'en est plus fait mention dans les actes.

Je n'ai découvert aucun document qui fasse connaître le moindre fait relatif à la princesse Isabelle pendant les onze années suivantes. Mais deux titres de l'an 1346 nous apprennent qu'à cette époque elle n'était pas encore mariée, et recevait de sa sœur l'impératrice Marguerite, conformément aux intentions de leurs père et mère, de modiques rentes sur les châtellenies d'Ath, de Flobecque et de Lessines, et sur les revenus de Braine, Kenaste et Estroen.

Par deux autres actes de l'année 1353, on voit encore qu'Isabelle avait reçu de sa sœur Marguerite (devenue comtesse de Hainaut) la ville de Hal en accroissement de partage. Dans la seconde de ces chartes, Isabelle, en qualité de dame de Hal, déclare que la permission donnée aux habitans de cette ville de se servir de la monnaie de Brabant, ne préjudiciera point aux droits des comtes de Hainaut.

C'est entre cette année 1353 et l'an 1359 qu'il faut placer le mariage d'Isabelle avec Robert de Namur, sire de Renaix et de Beaufort-sur-Meuse, frère du comte de Namur. Je n'ai pû trouver aucun renseignement ni sur les circonstances qui déterminèrent cette union, ni sur l'époque précise où elle eut lieu. Seulement, je lis dans Butkens (1) que le mariage ne put se faire sans dispense du Saint Siége, attendu que Robert de Namur, fils de Jean de Flandre et de Marie d'Artois, « *attouchait Isabelle au troisième degré de consanguinité, de par leurs ayeules paternelles Philippote et Isabeau, toutes deux filles de Henri comte de Luxembourg.* »

Ce qu'il y a de certain, c'est que ce mariage se fit antérieu-

---

(1) *Trophées de Brabant.* Bruxelles, 1657, in-folio, p. 444.

rement au 2 juillet 1359. En effet, Robert de Namur donne à cette date, quittance de 511 florins de Florence qui lui avaient été payés à compte sur la dot d'Isabelle de Hainaut *sa femme*.

Je n'ai point de donnée sûre pour apprécier les causes qui déterminèrent Isabelle à se retirer à l'abbaye de Fontenelles où elle fut inhumée, comme on l'a vu, le 26 janvier 1360. Que son union avec Robert de Namur ait été malheureuse, c'est une conjecture que rendent assez vraisemblable certaines circonstances indiquées plus haut et les différends qui s'élevèrent entre les deux familles, après la mort de cette princesse, sur le paiement de la dot. Mais, après tout, ce n'est là qu'une conjecture. On doit même remarquer que le séjour d'Isabelle à l'abbaye de Fontenelles n'est pas un fait établi. Rien n'empêche de croire qu'elle ait vécu hors du cloître, à Valenciennes peut-être, dans le palais de sa famille, et qu'elle ait voulu être inhumée dans le monastère où reposait sa mère Jeanne de Valois. Les termes de son épitaphe ne sont point contraires à cette supposition..

Quoi qu'il en soit, Robert de Namur, quelque tems après la mort de sa femme, réclamait à main armée, du comte de Hainaut Guillaume III, une somme de cinquante mille livres qui lui restait due sur la dot d'Isabelle. Une guerre sérieuse dont on ignore les détails, eut lieu à ce sujet. La forteresse d'*Escanaffe* tomba entre les mains de Robert, et des prisonniers furent faits de part et d'autre. L'intervention de Louis de Mâle, comte de Flandre, fit, à ce qu'il paraît, cesser les hostilités, et les deux parties le choisirent pour arbitre. Une sentence rendue par ce prince en cette qualité, le 13 mai 1363, à Courtray, fixe à 1999 *écus Johannes* la pension qui devra être payée à Robert par le comte de Hainaut, et *ordonne que la forteresse d'Escanaffe sera remise au duc de Bavière* (1) *et que les prisonniers faits respectivement seront rendus*.

---

(1) Le duc Albert ou Aubert de Bavière gouvernait le Hainaut pour son frère Guillaume III, qui était tombé en démence.

Enfin le nom d'Isabelle de Hainaut figure encore dans deux titres de l'an 1364. Le premier, qui paraît avoir de l'intérêt pour l'histoire du droit et des usages locaux, est une déclaration du prévôt et des échevins de Valenciennes, donnée à l'occasion de la succession aux mains-fermes *que la dame de Renaix, femme de Robert de Namur*, avait en la loi de Valenciennes. Le second (sans date) est un projet des offres faites par Aubert de Bavière, gouverneur de Hainaut, au roi d'Angleterre (Edouard III) pour le dédommager de certaines prétentions qu'il avait en Hainaut *à cause de la reine Philippe sa femme, héritière* de son frère Guillaume comte de Hainaut et *de sa sœur Isabelle de Hainaut.*

Telle est l'analyse (bien sèche et bien fastidieuse, je l'avoue) des titres historiques qui concernent la *véritable* Isabelle ou Elizabeth de Hainaut, sœur de Philippe reine d'Angleterre. Si ce travail ne jette que fort peu de lumière, et aucune sorte d'éclat, sur les gestes de notre héroïne, peut-être aura-t-il aux yeux de vos lecteurs amis de l'histoire locale, le mérite de rassembler quelques faits positifs, tout-à-fait défigurés par nos annalistes, ou restés jusqu'à ce jour inconnus. D'un autre côté, le principal but de cette lettre est atteint si j'ai démontré, comme j'espère l'avoir fait, qu'il n'y a rien de commun entre Elizabeth de Hainaut, et son homonyme, morte au prieuré de Stratford-le-Bow près de Londres, en 1375.

Maintenant, quelle est cette mystérieuse Elizabeth qui dans un de ces actes solennels où les formules et les désignations surabondent ordinairement, se tait sur le nom de sa famille, et ne semble tenir au pays où elle meurt que par le titre de *sœur de la reine Philippe ?*

Permettez-moi, Messieurs, de compter sur vos lumières pour trouver le mot de cette énigme.

Je suis, etc.

J. De Gaulle.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1329. Le mercredi avant la St-Simon St-Jude, en octobre à Bruxelles.

(Saint-Génois, monumens anciens, p. 219. — Inventaire des chartes de Hainaut à Mons.)

Accord en français et en parchemin, scellé des sceaux en cire jaune de Jean duc de Brabant et de Guillaume comte de Hainaut, par lequel, outre le mariage accordé (en 1322) entre Jeanne fille aînée du duc, et Guillaume, fils aîné du comte, ils conviennent encore du mariage de Jean, fils aîné du duc, et d'Isabelle, fille du comte, et promettent que de toutes les rentes que le duc de Brabant devait donner à Jeanne, 4000 liv. tourn. seulement seront payées chaque année jusqu'à l'accomplissement du second mariage entre Jean et Isabelle. Dans le cas où cette union n'aurait pas lieu, le comte de Hainaut pourra demander au duc de Brabant toutes les sommes et rentes auxquelles il était obligé par le traité du premier mariage.

1329. Le jour de St-Simon St Jude en octob à Bruxelles.

(Sous au vidimus de 1333, scellé des sceau en cire jaune à moitié rompus, de l'Officialité et du Chapitre de Liége.)

Contrat de mariage entre Jean, fils aîné du duc de Brabant, et Isabelle, fille du comte de Hainaut.

Par ce traité, qui n'a point été exécuté, le duc de Brabant devait se déshériter de son duché et de ses autres biens, à la réserve seulement du Limbourg, dont il retiendrait l'usufruit et qu'il pourrait céder à un autre de ses enfans, à charge d'hommage envers le duc de Brabant.

(Ibid. p. 219.)

Le prince de Brabant devait avoir une maison et 10,000 livres de rente en attendant l'accomplissement de ce mariage.

La princesse de Hainaut devait avoir 8,000 livres de douaire par an. Son père s'obligeait à lui donner 4,000 livres de rente et une somme de 4,000 livres.

1330. Le jeudi après les Rois. à Bruxelles.

[Ibid. p. 219.]

Lettres en français et en parchemin scellées des sceaux de Jean, duc de Brabant, et de Guillaume, comte de Hainaut, par lesquelles ils promettent d'entretenir (exécuter) les accords de mariage faits entre leurs enfans, savoir Jeanne de Brabant avec

Guillaume de Hainaut et Jean de Brabant avec Isabelle de Hainaut.

1333. Le vendredi après la Quasimodo, à Malines. [Ibid. p. 203.] Traité par lequel les fondés de pouvoir du duc de Brabant d'une part ; de l'évêque de Liége et des comtes de Hainaut, de Gueldres et de Juliers, d'autre part, terminent les différends qui existaient entre ces princes.

Un des articles de ce traité porte que 55,000 livres seront payées par le duc de Brabant à Guillaume de Hainaut, tant pour augmentation de la dot de Jeanne de Brabant que pour réparer le manque de parole du duc, qui, après avoir promis de marier Jean son fils à Isabelle de Hainaut, l'avait pourtant marié ailleurs.

1334 environ. [sans date.] [Ibid. p. 220.] Projet en français et en parchemin, non signé ni scellé, du traité de mariage entre Jean de Brabant et Isabelle de Hainaut.

1334. Le mercredi 3 aout à Cambrai. [Ibid. p. 220.] Copie en français et en parchemin, non signée ni scellée, du traité conclu entre Jean duc de Brabant et Guillaume comte de Hainaut, pour le mariage de Jean, fils aîné du duc, avec Isabelle de Hainaut.

Par ce traité, le duc devait céder à son fils le duché de Brabant et le Limbourg, sans y rien réserver, excepté l'usufruit et la propriété de la seigneurie de Rode, qu'il avait promise à Godefroy, son fils, qu'il devait marier avec la fille du comte de Juliers.

Le comte de Hainaut devait donner à sa fille 4,000 livrées de terre par an, et 40,000 livres argent comptant.

Diverses personnes dénommées dans l'acte, se rendaient caution du traité, et devaient s'obliger, avec les villes de Brabant et de Hainaut, à payer 80,000 livres pour celle des deux parties qui refuserait de l'exécuter.

30 aout 1334 à Amiens. (Ibid. p. 221.) Rolle en français et en parchemin, non signé ni scellé, contenant les copies de deux lettres relatives au mariage ci-dessus.

La première est le traité de mariage sous la date du 30 août 1334. Il diffère de celui qui a été précédemment analysé, en ce

que les deux parties s'engagent à l'exécuter sous peine de 100,000 livres.

La seconde est un accord fait à Amiens ledit jour 30 août, par lequel les parties conviennent que dans le cas où Jean, fils aîné du duc de Brabant, mourrait avant d'être en âge pour épouser Isabelle de Hainaut, Henri de Brabant, son frère, épousera cette princesse.

Même date. [ibid.]

Copie de ce dernier accord, sous le paraphe d'un notaire apostolique.

1335. Le jour de la chaire St-Pierre, en fév. en la maison de Hollande à Valenciennes. [Ibid. p. 237]

Original en français et en parchemin, du testament de Guillaume, comte de Hainaut, par lequel il ordonne, entre autres dispositions, que la somme promise à Isabelle, sa fille, pour son mariage avec Jean, fils aîné du duc de Brabant, ou à son défaut, avec son frère Henri de Brabant, lui sera payée. Et en cas que ce mariage ne se fasse pas, elle aura 50,000 livres et sa nourriture, ou 4,000 livres par an, jusqu'à ce qu'elle soit mariée.

1346. 12 déc. à Mons. [Ibid. p. 343]

Projet en français et en parchemin des lettres de Jean de Hainaut, sire de Beaumont, par lesquelles il commet Willaume dou Casteler, châtelain d'Ath, et Colart Commart, receveur de Hainaut, pour assigner, au nom de l'impératrice Marguerite, comtesse de Hainaut, Hollande, etc., sur les châtellenies d'Ath, Flobecq et Lessines, une rente à sa mère, comtesse de Hainaut, et, sur le surplus de ces châtellenies, 750 livres tournois et 200 muids de bled par an à demiselle Isabiaul de Hainaut, sœur de l'impératrice, laquelle Isabiaul devait avoir ces rentes suivant les avis de ses père et mère.

1346 environ. [sans date.] Ibid. p. 343.

Projet en français et en parchemin, non signé ni scellé, de lettres de Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., par lesquelles elle assigne à Isabel de Hainaut, sa sœur, les revenus de *Braine*, Kenaste et Estroen, y compris les viviers de Buffle et de Herewinsart pour les 2,000 livres de rente viagère qu'elle devait lui donner pour son partage en Hainaut, et ce outre 2,000 livres qu'elle devait aussi lui donner en Hollande. — Avec un état des revenus de Braine, Kenaste, Estroen, Chievre, Ath, Flobecq et Lessines, pour asseoir ces 2,000 livres de rente.

1353. 10 sept. Promesse en français et en parchemin, scellée du sceau en cire jaune d'Isabiaus de Hainaut, par elle faite à sa sœur la comtesse de Hainaut et de Hollande, que tant que le duc Guillaume son neveu la laissera jouir de 2,000 livres de rente qu'elle avait en Hollande, elle rendra à sa dite sœur tous les profits (revenus) de la terre de Hal, laquelle terre échue à la comtesse par le trépas de Willaume de Duworth, avait été donnée par elle à Isabeau sa sœur pour en jouir sa vie durant, en accroissement de son partage.

Ibid. p. 344.

1353. 8 janvier. Déclaration en français et en parchemin donnée sous le sceau en cire brune et par Isabiauls de Hainaut, dame de Haul (Hal) de Braine et d'Estrueng que la grace que sa sœur la comtesse de Hainaut a faite à la communauté de la ville de Hal, de pouvoir vendre et acheter héritage en monnaie de Brabant au préjudice de ses ordonnances sur les monnaies pour le pays de Hainaut, ne portera aucun préjudice à cette dame ni à ses successeurs comtes de Hainaut.

Ibid. p. 387.

Avec une pareille déclaration donnée le même jour par les échevins de la ville de Hal en Hainaut, sous le sceau de cette ville.

1359. 2 juillet. Quittance en français et en parchemin, scellée du sceau de cire verte de Robert de Namur, seigneur de Renaix et de Beaufort-sur-Meuse, par lui donnée, de la somme de 511 florins de Florence et 7 gros qui lui avait été payée à compte de ce qui devait lui être donné pour la dot d'Isabelle de Hainaut, sa femme.

Ibid. p. 407.

1363. 13 mai à Courtrai. Sentence arbitrale en français et en parchemin, scellée du petit sceau en cire jaune de Louis, comte de Flandre, par lui rendue au sujet du différend que le comte de Hainaut Guillaume III et le duc Aubert son frère avaient avec Robert de Namur, qui leur demandait 50,000 livres, à cause de feu sa femme Isabelle de Hainaut; par laquelle sentence il est dit que le prince Robert aura, sa vie durant, une rente de 1999 écus Johannes, à la tenir du comte de Hainaut en fief; lequel, pour sûreté, devroit lui assigner les revenus d'Estruen et de Chievre, et, en cas de besoin, la terre de Lessines; que la forteresse d'Escanaffe sera remise ès mains du duc Aubert, et que les prisonniers faits de part et d'autre seront rendus.

Ibid. p. 925. — Inventaire des titres de la ch. des Comtes de Lille. AA 23.

1364. 27 mai — Ibid. p. 374. — Inv. des chartes de Hain. à Mons.

Déclaration en français et en parchemin, donnée sous le scel aux causes de Valenciennes, par les prévôt, jurés et échevins de cette ville, par laquelle ils font savoir au comte de Hainaut ce qu'ils ont appris des anciens de la dite ville, de quelle manière les héritages de main-ferme doivent se partager ; savoir, en commun le droit de maisneté conservé au maisné s'il le veut avoir : la dite déclaration donnée à l'occasion de la succession aux mains-fermes venant des comtes de Hainaut, et aussi de la succession aux mains-fermes que la dame de Renaix, femme de Robert de Namur, avait en la loi de Valenciennes.

1364 environ. sans date. — Ibid. p. 345.

Projet en français et en parchemin, non signé ni scellé, des offres faites par Aubert duc de Bavière, gouverneur de Hainaut, au roi d'Angleterre, pour le dédommager des prétentions qu'il avait sur quelques allœux et mains-fermes en Hainaut, à cause de Philippe, reine d'Angleterre, sa femme, héritière de son frère Guillaume, comte de Hainaut, et de sa sœur Isabelle de Hainaut.



LE MUSÉE DE VERSAILLES

CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS HISTORIQUES ET ARTISTIQUES AVEC LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Loin de nous là prétention de chercher à rendre les nobles impressions que font naître la vue du magnifique musée historique de Versailles, lorsque des plumes exercées et brillantes sont occupées en ce moment à en retracer les beautés connues et celles qu'on attend encore ; car, si grand qu'il soit, le château de Versailles ne s'est pas encore trouvé assez vaste pour recéler tout ce que la vieille et la nouvelle France comptent d'illustrations : un nouveau quartier s'élève sous le nom et la parole de Louis-Philippe et va compléter bientôt la grande œuvre de Louis XIV, en lui donnant une destination toute spirituelle et toute intelligente. Nous nous bornerons ici à signaler, suivant notre coûtume, les ouvrages qui, au milieu d'un monde de productions diverses et toutes intéressantes, se rapportent par quelque point d'art ou d'histoire au pays que nous habitons.

Pour une contrée où la guerre a longtems disputé le terrain pas à pas et où les arts ont presque toujours été cultivés, il est peu de collections historiques un peu complètes qui lui soient totalement étrangères : tantôt ce sont ses lieux célèbres que l'on y représente, tantôt ce sont ses hommes illustres qui

y figurent, tantôt enfin ce sont les artistes nés sur son sol qui en ont tracé la fidèle reproduction.

Sous ces trois rapports divers, nulle province n'a fourni à Versailles un plus riche contingent que notre belle et bonne Flandre ; de quelque côté qu'on se tourne, dans quelque salle que l'on soit, ce sont nos champs de bataille et les siéges de nos villes que l'on revoit, nos guerriers que l'on distingue et la signature de nos hommes du Nord qu'on lit au bas de ces belles œuvres qui deviendraient dès aujourd'hui immortelles par la place qu'elles occupent, si elles ne l'étaient déjà par le talent des artistes qui les ont composées.

En commençant par les produits de la sculpture, le plus noble comme le plus difficile des arts, on trouve dès l'entrée de la grande cour du château, deux statues colossales qui rappellent un artiste et un guerrier du département du Nord. C'est le grand *Colbert,* statue en pied, faite par feu Milhomme, sculpteur de Valenciennes, et *Mortier, duc de Trévise*, né au Câteau-Cambrésis, tué en 1835 par la machine infernale, et dont le buste en marbre, par Bra, de Douai, se retrouve encore dans les galeries intérieures du palais.

En entrant dans les aîles où la statuaire fait tous les frais de la décoration, on trouve le buste de *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne,* à qui l'on doit la création de la Chambre des Comptes de Lille, en 1385 ; l'historien *Philippe de Comines et sa femme*, statues agenouillées, en bois peint, style et manière des artistes flamands du XVe siècle ; le buste en marbre de *Martin Freminet,* premier peintre de Henri IV, taillé par Pierre de Francheville, sculpteur Cambrésien. Les statues en pied de *Louis XIV* et de *Jean Racine,* par M. *Henri Lemaire,* sculpteur Valenciennois, qui, jeune encore, a déjà attaché son nom aux principaux monumens de Paris. M. *Elshoëht*, de Dunkerque, a fourni un fort beau buste de *Charles, duc de Berry,* mort en 1714, et le ciseau de Bra a donné une statue en pied et un buste du *duc d'Orléans*, régent.

En se rapprochant des époques contemporaines, on peut signaler à l'attention publique les bustes de l'éloquent *Mirabeau* et du général *Marceau*, tous deux par Dumont père, statuaire de Valenciennes; la statue en pied de *Kléber*, général en chef, mort en Egypte en 1800, par M. Henri Lemaire; celle de Hoche, en costume antique, faite à Rome en 1808, par le Valenciennois Milhomme; le buste de *Foy*, par M. Bra, et ceux de *Dumouriez* et de *Dampierre*, tous deux généraux de la République, tous deux célèbres à la même époque et aux mêmes lieux, l'un par sa défection, l'autre par sa mort glorieuse sous les murs de Valenciennes.

Si l'on arrive à la peinture, c'est là que les œuvres de nos artistes et les faits de notre localité se pressent les uns sur les autres. Nous ne signalerons ici que ceux qu'une première vue nous a laissé apercevoir, et notre liste sera déjà longue. Dans la riche et admirable Galerie des batailles, ouvrage du règne actuel, où sur une longueur de 360 pieds, on voit rangées en double haie les trophées des Français, depuis le *Combat de Tolbiac*, sous Clovis, jusqu'à la *Bataille de Wagram*, sous Napoléon, nous distinguons les belles figures allégoriques peintes à fresque, par M. Abel de Pujol, membre de l'Institut, né à Valenciennes. Ces figures ornent les petits vestibules à colonnes de porphyre qui commencent et terminent cette grande galerie et en forment les deux extrémités. Les souvenirs du pays ne manquent pas dans cette longue et glorieuse série : c'est la *Bataille de Bouvines* (an 1214), par Vernet; celle de *Mons-en-Puelle* (an 1304), par Champmartin; la *Bataille de Mont-Cassel*, en 1328, où les Flamands furent encore vaincus par Philippe de Valois, quoiqu'ils eussent mis sur les tours de la ville, un étendard où était peint un coq avec ce distique fanfaron :

« Quand ce coq chanté aura
» Le Roi Cassel conquetera. »

C'est une autre *Bataille de Cassel*, gagnée en 1677 par le frère de Louis XIV, le duc d'Orléans, souche illustre du roi qui fait aujourd'hui de Versailles un temple ouvert *à toutes les gloires de la France*. Enfin, c'est *Valenciennes prise d'assaut par le roi Louis XIV*, le 17 mars 1677, peinture de M. Alaux;

la *Bataille de Denain*, en 1712, et celle de *Fontenoy*, en 1745, peinte par Vernet.

En visitant les galeries des portraits des connétables, des amiraux et des maréchaux de France, on voit, surtout parmi ces derniers, rangés chronologiquement, d'abord en buste, puis en pied, depuis le premier maréchal créé en France en 1185, jusqu'au maréchal de Grouchy, nommé en 1831; on voit, disons-nous, plusieurs noms qui rappellent des souvenirs de nos localités. Le premier et le plus ancien est *Jean de Montluc*, dit *Balagny*, qui gouverna tyranniquement Cambrai depuis 1581 jusqu'à 1595, qu'il en fut chassé honteusement par les Espagnols, commandés par le comte de Fuentès. Nommé maréchal de France, par Henri IV, en 1594, il mourut en 1603 à Senlis. Son portrait, inconnu jusqu'à l'ouverture du Musée de Versailles, est un des plus curieux de la collection des maréchaux pour l'originalité du costume et la finesse de la peinture. L'accoûtrement de l'efféminé Balagny est celui d'une personne du sexe; ses traits sont doux et fins et annoncent plutôt l'homme de plaisir que l'homme de guerre; aussi, pendant le siége de Cambrai, était-ce sa femme qui commandait les troupes, mettait le feu aux canons et faisait réparer la brèche, tandis que le maréchal de Balagny s'adonnait à tous les excès que lui suggérait sa tyrannie. Jean Doudelet, chroniqueur de Valenciennes, nous a laissé sur Balagny les vers suivans qui le peignent au naturel :

Balagny, Duc de la briganderie
Comte vilain de toute puterie,
Prince et Seigneur des larrons et voleurs,
Marquis des fous et des blasphémateurs,
Baron connu de toute bâtardise,
Parjuré à Dieu, au roi et à l'église,
Grand Gouverneur des espautrés cornus,
Comme à sa femme en sont les faits cognus;
Bref, Protecteur il est d'hypocrisie,
Et Zélateur d'infecte hérésie;
Conservateur de toute iniquité,
Persécuteur des hommes d'équité,
Grand Amiral des écumeurs de filles
Et destructeur des pauvres et pupilles.

Dans la même salle où l'on voit ce si joli portrait d'un si peu digne personnage, l'esprit est consolé à la vue des traits de l'estimable *Emmanuel, duc de Croy*, nommé maréchal de France le 13 juin 1783 et mort l'année suivante. Ce fut lui qui bâtit le beau château de l'Ermitage, près Condé, et qui mérita, par ses vertus publiques et privées, le surnom de *Penthièvre du Hainaut*. Il a élevé l'hôtel-de-ville de Condé, le portail de Saint-Wasnon, et on lui doit la route pavée de Péruwelz. Ce fut le plus honnête gentilhomme de la cour de Louis XV. Nous ne quitterons pas les salles des maréchaux sans mentionner encore un portrait peint par M. Quecq (de Cambrai), d'Alphonse Corse, dit d'Ornano, maréchal de France sous Henri IV, qui mourut la même année que son maître; celui du marquis de Lafare, mort en 1752, par M. Serrur (de Lille), et enfin celui de Clarke, duc de Feltre, né à Landrecies, maréchal de France le 3 juin 1816 et mort en 1818.

Les salles des Croisades et des Etats-Généraux ne sont pas encore livrées au public, mais on en connait déjà l'importance; on trouvera dans la première un tableau où Bauduin, comte de Flandre, né à Valenciennes, est couronné empereur de Constantinople, le 16 mai 1204; une des belles compositions de la seconde, représente *les États-Généraux de Paris, sous Philippe de Valois, en* 1328, par notre concitoyen Abel de Pujol : admis à voir cette œuvre dans l'atelier du peintre, nous pouvons dire qu'elle figurera en première ligne parmi celles de la galerie dont les amateurs attendent l'ouverture.

Quand les curieux parcourent les grands appartemens de Louis XIV en sortant des galeries, les yeux se reposent d'une multitude de tableaux entassés, par celle de meubles antiques à l'usage du grand roi, de décorations et de plafonds d'une magnificence qu'on ne comprend plus de nos jours; mais là encore les principaux faits du règne de Louis XIV sont représentés en peintures du tems, et nous voyons tous les siéges et les combats qui conquirent à la France notre riche et belle province. C'est la *Prise de Landrecies*, le 26 juillet 1637, celle

du *Quesnoi*, du 6 septembre 1654, l'*Entrée de Louis XIV et de la reine Marie-Thérèse à Douai*, en avril 1667, par Vandermeulen ; le *Siège de Lille* de la même année, dans l'ancienne salle du grand couvert ; dans le salon d'Apollon, la *Reddition de Tournai et celle de Mons ;* la *Prise de Condé*, le 26 avril 1776, par Vandermeulen, et celle de *Bouchain*, le 12 mai suivant, faite par Pingret. Dans la salle des gardes du-corps, Louis XIV range ses troupes pour l'attaque du *Chemin couvert de Valenciennes ;* dans la salle de l'Abondance, le grand monarque prend Valenciennes, le 17 mars 1677 ; cette esquisse a été faite, sur les lieux, par le peintre Vandermeulen, qui, d'abord Flamand, passa bientôt à la cour de Louis XIV, parce qu'il n'aimait à peindre que les victoires.

La *Prise de Valenciennes*, un des plus beaux faits d'armes du grand règne de Louis XIV, se retrouve cinq fois dans le musée historique de Versailles. La *Prise de Cambrai*, le 7 avril 1677 et la *Reddition de là Citadelle*, qui s'ensuivit le lendemain, tableaux du tems, par Ch. Lebrun et Vandermeulen, se voient dans le Salon des Porcelaines ; d'un autre côté l'ancienne Salle des Gardes est décorée par la *Bataille du Mont-Cassel*, gagnée par le duc d'Orléans, frère du roi, le 11 avril 1677. Le *Combat de Leuze*, du 8 septembre 1691, par Parrocel, termine cette série de faits du dix-septième siècle parmi la représentation desquels Louis XIV se complaisait à vivre comme un auteur au milieu de ses plus chers ouvrages.

Le règne de Louis XV est moins fertile en sujets historiques qui se rapportent à nous ; cependant on y voit la *Bataille de Cony*, en 1744, peinte par M. Serrur, de Lille ; l'*Entrée de Louis XV à Strasbourg*, par le même ; le *Siége de Saint-Ghislain*, en juillet 1766, tableau du tems, par Parrocel fils. Mais si l'on arrive aux premiers faits de la Révolution, la Salle de 1792 offre de suite aux regards de l'habitant du Nord une foule de portraits d'hommes et de lieux de sa connaissance : et d'abord, la plus remarquable figure est celle de *Louis-Philippe* jeune, tel qu'il était aux camps de Famars et de Maulde, à Valenciennes, à Onnaing et à Quiévrain. Le portrait de *Dumouriez*, que Cambrai vit naître, la belle figure de *Dampier-*

re, que Valenciennes vit mourir, sont là au premier rang. Parmi tous ces hommes, représentés en 1792 à leur point de départ, comme mousse, volontaire, sous-lieutenant, et que l'on retrouve vingt ans plus tard amiral, maréchal, Roi ou Empereur, on remarque encore notre compatriote *Mortier*, capitaine au premier bataillon du Nord, en 1792, puis *duc de Trévise* et maréchal de France en 1804. Pour lui, comme pour tous ceux qui l'entourent, s'est réalisée cette pensée à la fois si métaphorique et si encourageante : *Tout soldat emporte dans sa giberne le bâton de maréchal de France*. Parmi les personnages les plus marquans de l'expédition d'Egypte, nous signalerons enfin un croquis léger du général *Dugua*, de Valenciennes, dessiné sur les lieux, dans son costume semi-oriental et semi-révolutionnaire.

Les batailles de cette grande époque pendant laquelle l'honneur et la gloire s'étaient réfugiés dans les camps, ne présentent pas moins d'intérêt pour le nord. La *Bataille de Jemmapes*, par Vernet, le *Combat de Boussu* du 3 novembre 1792, ceux de *Tourcoing* et de *Hondschoote*, la *Bataille de Wattignies et Maubeuge* le 28 octobre 1793, par Eugène Lamy, le *Combat de Marchiennes* et le *Passage de la Sambre* le 29 mai 1794, sont des faits presque contemporains d'un intérêt local, et qui se trouvent en quelque sorte couronnés par le beau tableau représentant *Louis-Philippe qui distribue sur le Champ-de-Mars, à Lille, les récompenses à l'armée du Nord*, le 15 janvier 1833, à la suite de la prise d'Anvers.

Enfin, comme complément de tout ce qui précède, on trouve dans l'attique du palais une immense collection de portraits originaux de tous les tems et de tous les pays. Cette piquante galerie est la plus variée, la plus riche pour les études des costumes et des mœurs ; les salles y sont divisées par époques : en les parcourant, on semble vivre avec les personnages qui tapissent les murs et assister à une conférence ou à un cercle des tems passés. Là encore nous retrouvons des souvenirs locaux : les comtes de Flandre en costume, les ducs de Bourgogne avec leurs insignes, et les principaux personnages historiques des Pays-Bas n'ont garde de manquer dans une

aussi brillante réunion. Un des plus curieux tableaux de cette collection est celui du *Premier Chapitre de l'ordre de la Toison d'Or, tenu à Lille en 1431 par le duc de Bourgogne ;* tous les illustres du pays y figurent avec leur devise et cri de guerre : c'est Jean de Croy, dont la devise était : *Souvienne-vous!* Baudouin de Lannoy, qui criait : *Bonnes nouvelles!* Antoine de Croy, qui portait : *Souvenance!* et tant d'autres seigneurs des Pays-Pas, tous riches et puissans, et faisant l'ornement de la cour somptueuse et chevaleresque des ducs de Bourgogne.

Un des plus beaux portraits de cette illustre série d'originaux, est celui de la belle flamande *Marguerite Vangest*, maîtresse de Charles-Quint, dont les traits ravissans font absoudre le monarque de la faiblesse qu'il eut pour elle. Non loin de là se voient les grandes figures des archiducs *Albert* et *Isabelle*, nos princes souverains au commencement du XVIIe siècle, et la jolie tête d'*Honorine de Berghes-Grimberghe, comtesse de Boussu, duchesse de Guise*, morte en 1670. Le sculpteur Cambrésien *Gaspard de Marsy*, mort en 1681, a aussi sa représentation dans ce panthéon de peinture, et presqu'en regard l'un de l'autre l'on voit *Don Juan d'Autriche*, général des armées espagnoles, qui débloqua Valenciennes en 1656 en faisant pâlir l'étoile de Louis XIV, et *Jean Barth*, de Dunkerque, dont la valeur la rendit plus brillante.

On voit, d'après ce résumé, que si chaque province avait autant de faits glorieux et d'artistes distingués à revendiquer que le Nord, tout le monde pourrait aller faire à Versailles un petit cours d'histoire locale, tout en récapitulant par les yeux l'histoire générale de la France. En sortant d'une exposition dont les tableaux mis à la suite les uns des autres formeraient une ligne de plusieurs lieues de peintures, on ressent quelque fatigue ; mais en compensation, on éprouve un sentiment général de satisfaction, qui ne ressemble en rien à celui qu'on rapporte des autres expositions. La différence en faveur de Versailles provient, selon nous, de ce que tout ce qu'on vient de voir n'appartient pas à l'imagination, mais est vrai : c'est de l'histoire. Là, nulle invention, pas d'idéal, pas de conven-

tion : ces figures ont existé, ces combats ont eu lieu, cet héroïsme, ces dévoûmens sont de notoriété; telle est la puissance de la vérité, qu'elle satisfera toujours mieux l'esprit que l'imagination la plus riche et la plus merveilleuse. C'est un cours d'histoire fort agréable que l'on suit en peu d'heures à Versailles, et il est impossible de ne pas en sortir sans être plus instruit, et surtout plus fier d'être Français. Ce mode d'enseigner nos annales par les tableaux appartient, nous le croyons, à madame de Genlis, qui l'a consigné dans ses livres d'éducation; il était digne de son royal élève de réaliser ce projet national, et il est fort heureux pour la science qu'il se soit trouvé à la fois un monarque assez artiste et un palais assez vaste pour la mise à exécution d'une aussi colosssale idée.

Arthur Dinaux.





Le dépucellage de la ville de Tournay, avec les Pleurs et Lamentations obstant sa défloration.

PRÉLIMINAIRE.

Le petit poème que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs, pour satisfaire à notre promesse de réimprimer de tems à autre des opuscules devenus hors de prix, a été composé à l'occasion de la prise de Tournai par *Henri VIII*, roi d'Angleterre, le 21 septembre 1513. Les mots un peu crus de *dépucellage* et *défloration* sembleraient indiquer que jusqu'alors la ville de Tournai avait été, sinon invincible, du moins invaincue ; il n'en est rien : c'est une vanterie du poète ne l'honneur de la virginité de la cité qu'il célèbre en ses vers. Le siége de 1513 est le *dixième* échec qu'on cite dans l'histoire de Tournai, et cette ville antique a été conquise pour la *seizième* fois par les armées de la République française à la fin du siècle dernier. Le nom de l'auteur de ce poème est resté caché sous les initiales L. D. que l'on pourrait peut-être appliquer à *Loys*

Des Masures, poète tournaisien, qui vivait au commencement du XVI[e] siècle, et que son attachement connu pour *François* I[er] a pu porter à faire cette composition, dans laquelle les Anglais ne sont pas ménagés, et où les Français, anciens et généreux possesseurs de Tournai, sont prônés d'une manière toute courtisanesque.

Ce livret, passablement curieux, est devenu fort rare; un exemplaire en a été porté au prix de 2 livres sterlings à la vente de *Lang*, en Angleterre; il serait payé plus cher aujourd'hui à Paris. L'édition originale est imprimée, *sans lieu ni date*, en caractères gothiques, et contient 8 feuillets, mais il en a été fait une réimpression, *fac-simile*, en 1830, à *Paris*, chez *Téchener*, pet. in-8° tiré seulement à 40 exemplaires, dont 10 sur vélin et 30 sur papier de Hollande. C'est donc encore un opuscule pour ainsi dire inconnu, et réservé jusqu'ici à quelques riches amateurs seulement.

M. le *baron de Reiffenberg*, spirituel et savant écrivain, à qui la Belgique doit tant de bonnes et belles productions, a été un peu sévère dans une note du X[e] volume de son édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, p. 192 (Bruxelles, Lacrosse, 1837), note dans laquelle il flagelle à la fois, et les bibliophiles, qui le réclament comme confrère, et le poème, qui est devenu une curiosité recherchée par eux. Nous ne voulons pas dire ici que le *Dépucellage de Tournay* soit une œuvre pure de toute tâche, elle en est au contraire criblée; et c'est précisément par son imperfection même qu'elle est une expression exacte du mauvais goût de l'époque et de l'espèce d'abaissement dans lequel la poésie française était tombée dans les mêmes contrées où les trouvères brillèrent deux siècles auparavant d'un éclat si pur.

Il n'est si mauvais livre qui ne présente un côté favorable; le petit poème que nous offrons aujourd'hui donnera du moins une juste idée de la manière de versifier dans les Pays-Bas au commencement du XVI[e] siècle; on y reconnaîtra ces jeux de mots sur une même consonnance qui plaisaient tant à Molinet et que recherchèrent avec effort plusieurs poètes contempo-

rains. Le *Dépucellage* est un poème en vers dissyllabiques, divisé en 48 strophes, chacune de huit vers, qui finissent toujours par un proverbe ou une sentence dont plusieurs semblent particulièrement dirigés contre le sexe féminin. Nous ne citerons que les suivans :

« Honte ne craint la femme dissolue...
» C'est chose chère que chasteté de femme...
» Pour garder villes on ne doit femme mettre....
» Mauvaise femme scait toujours trop de ruse...
» Filles offensent souvent Dieu par contrainte.....
» En toutes choses ne sont femmes parfaictes... »
Etc., etc., etc, etc.

Du reste, on doit avouer que le style du poème est fatiguant; l'auteur tourne sans cesse autour de la même idée, celle qui lui a fourni son titre, et par laquelle il compare la ville prise à une femme dévirginée. Dans cette comparaison, poussée à l'excès, il ne se fait pas faute de mots techniques un peu libres qui ont peut-être ajouté, par leur crudité même, quelque valeur au poème aux yeux de quelques vieux amateurs peu pudibonds. Le poète fait parler la ville personnifiée qui se plaint d'avoir été trahie par ceux qui la gouvernaient; en effet, la bourgeoisie et le petit peuple de Tournai étaient attachés de cœur à la France, mais l'histoire reproche à quelques personnages hauts placés d'avoir eu à cette époque des connivences avec l'Empereur Maximilien et d'avoir refusé le secours et la garnison que le Roi de France Louis XII avait offerts à la ville.

Il paraît qu'à cette époque l'antique cité de Tournai devint souvent le point de mire de poètes qui ne furent pas plus éloquens que l'auteur du *Dépucellage*. Est-ce la faute de l'époque? Est-ce que la matière ne prêtait pas à des inspirations plus élevées? D'autres en jugeront. On a conservé une espèce de complainte de l'an 1477, intitulée par l'historien Cousin (1) : *Prosopopée de Tournay déplorant les calamités du temps présent*. Elle commence ainsi :

---

(1) *Histoire de Tovrnay*, Dovay, 1620. 4 part. p. 248.

« Je suis Tournay, qui me complaings,
» J'ay bien cause de me douloir
» De mes voisins, qui sont tous pleins
» De me haïr et mal vouloir. » Etc.

La 73ᵉ strophe de la *Récollection des merveilleuses advenues en nostre temps*, commencée par très-élégant orateur, messire *Georges Chastellain*, et continuée par maistre *Jehan Molinet*, parle ainsi de Tournai :

« J'ay veu Tournay tournée
» En ung mauvais tournant,
» Sans estre retournée,
» Ses voisins bestournant;
» Noz maisons, noz tourelles
» En cendre contourner,
» Et flamens entour elles
» Durement attourner. »

Le rondeau qui termine le *Dépucellage* est tout-à-fait imité de cette strophe, qui offre elle-même un exemple du mauvais goût à la mode du tems de Molinet; voici des vers plus récens d'un manuscrit de *Dufief*, conservé à Tournai, déjà cités par M. de Reiffenberg, qui sont dans le même genre :

Dictier de Tournay.

Je suis Tournay qui fus de tours tourée
Par Tarquin Prisque en qui honneur tourna :
Mais par Romains je fus puis destourée
Lorsque Tournus mon roi en mort tourna.
Néron depuis fit refaire mes tours
Et replanter mes murs et beaux atours,
Puis Clodion, roi françois, me tourna
De son costé, et si me destourna
D'estre romaine ou j'estois retournée,
Que françoise fus en beaux atours née
Onze cens ans, sans estre destournée;
Puis aux Anglois cincq ans voulus tourner,
Tant que françoise ai voulu retourner;
Mais tost après un autre tour tournay
L'an vingt et un quand d'eux me destournay,
Car lors je fus soubz Bourgoigne tournant
Où demourray tant que seray tournant,

Et combien qu'ay esté à retour née
Jamais nul tour mauvais je ne tournay,
Et si ne fus contre honneur retournée
Et ne seray tant que seray Tournay.

Voilà qui ressemble assez bien au compliment suivant que Cervantes met dans la bouche de Don Quichotte en voulant sans doute se moquer du style des écrivains du XVI[e] siècle : « La raison de la déraison que vous faites à ma raison, » est cause que ce n'est pas sans raison, que je me plains de « votre beauté. »

On n'écrit pas plus ridiculement, et tant d'autres exemples du même tems, que nous pourrions citer, prouveraient que le *Dépucellage de Tournay* est loin d'être inférieur aux élucubrations des rimeurs de la même époque et de la même contrée. Il n'en est au contraire que la plus fidèle expression. C'est cette considération qui nous a engagés à reproduire ce petit opuscule tout imparfait qu'il est ; nous avons pensé que nos lecteurs, presque tous amis des livres tant soit peu burlesques, ne seraient pas fâchés d'obtenir, pour quelques centimes, un texte qui se vend ailleurs plusieurs livres sterlings sans qu'il soit, comme ici, éclairci par plusieurs notes historiques et philologiques.

Arthur Dinaux.



Le Dépucellage

DE LA VILLE DE TOURNAY,

avec

LES PLEURS ET LAMENTATIONS

OBSTANT SA DÉFLORATION.

1513.

Aux lieux terrestres et aux cruelz abymes,
Dedans centres de terre ou dedans undes,
Contrainte suis me cacher pour les crismes
Que iay commis desquelz dire les dismes
Je ne pourroye, ne mes faultes immundes;
Mes laschetez sont si grans es profundes
Que ien ay honte, toutesfois les fault dire,
A gens félons chacun doit contredire.

Mon cœur souspire, mes yeulx fondent en larmes,
Je me desromptz corps, bras, iambes et testes;
Mise me suis entre cruelz gendarmes
Qui violence me font et grans alarmes
Dont iour et nuit suis en noyse et tempeste
Hélas! il faut que soubdain ie me apreste
A getter plains sans aucun repos prendre.
On voit souvent gens par follie mesprendre.

Maintenant suis rompue et viollée
Et ay perdu fleur de virginité
Dont triste suis et comme fille affollée (1)
Je vois, je viens, sans estre consollée

---

(1) *Affollée*, blessée à ne jamais guérir.

De nul tant soit de mon affinité.
Tenue me suis en pure intégrité
Puis ma naissance, mais ma fin blasme l'œuvre.
Ce que au cueur gist la bouche le descuvre.

Chaste et pucelle réputée me suis
Et l'ay esté iusques à l'heure présente ;
Mais maintenant réputer ne me puis
De chasteté ancelle, car son huys
Je me voirray entre les vierges folles
Il n'y aura papiers, livres, ne rolles
Qui me servent pour sauver mon honneur.
En bordelieres ny a que deshonneur.

O macquereaulx impudicques pervers !
Vendeurs de filles et de vierges pudicques,
Nestes vous pas mauvais, fiers et divers
De vous estre de bonté descouvers
En me livrant aux hommes plutonnicques ?
A vieux souillars, venimeux draconniques
M'avez vendue, qui ont mon pucellaige.
Qui folz marchez faict n'est réputé saige.

A escumeurs de mer je suis baillée
Et à godons (1) pourceaulx remplis de biere,
Desquelz je suis tenue et embaillée ;
Et à la fin de eulx seray tant taillée (2)
Que mille fois ie vouldray estre en biere.
Sur moy ne aura chifflet, veyne, ne herbiere (3)
Qu'ilz ne me couppent pour me faire mourir :
Qui l'homme tue la mort doit encourir.

Marchans meschans, une foys vous serez
Pour le graut mal que avez faict dessus moy

---

(1) *Godons* signifie gourmands, goulus ; les Anglais ont de tous tems eu la réputation de se bien nourrir. Au reste, les qualifications d'*écumeurs de mer* et de *pourceaux remplis de bière* indiquent assez la mauvaise humeur du poète contre les vainqueurs de Tournai.

(2) *Taillée*, accablée d'impositions.

(3) *Veyne*, ou *veignie*, terre labourée, et *herbiere*, pâturage.

Vendue m'avez, songnez que vous ferez,
Car ains briefz iours la dance dancerez
Des malheureux, et des briseurs de foy ;
Vous devez bien avoir crainte et esmoy
Si vous songez en vostre marchandise.
Mot ne fault croire que ung lasche marchant dise.

Grant mal me fait d'être en la main de gens
Où ni a fiance, amour, ne loyaulté ;
Qui a toute heure sont promptz et diligens
Piller, rober, faire gens indigens,
Et exercer leur grant inféaulté ;
Sur femmes, filles, monstrent leur cruaulté
Dont il me semble que vers eulx suis mal mise,
Bien folz sont ceulx qui font folle entreprise.

A sacriléges et à robeurs d'églises
A gens traistres plus que onc Judas ne fut
Me suis submise pour me vivre à leur guyses,
Mais point ne prise leurs ditz, ne leurs franchises ;
Car leur presence me desplaist et me put.
Onc nul vivant ung Angloys ne cognut
Qui ne fust traistre, dont grandement me plain.
Fust (1) *vault bien peu qui est de mauvais vin plain.*

La royne *Ypo* fut belle oultre mesure
Parquoy fut prise de paillars ennemys,
Ce toutesfois leur infaicte luxure
Ne soustint point ne leur puante ordure
Car à ce faire son cueur n'estoit point mis ;
Et affin que son corps ne fust submis
A luxure, se noya en la mer.
Péché commis après mort est amer.

Par grant force et par violent faict
Fut violée *Orgia* malgré elle ;

---

(1) *Fust*, futaille, tonneau, barrique. Cette sentence appliquée aux Anglais est une mordante épigramme. Cette strophe ne manque pas de vigueur dans la pensée et dans l'expression.

Mais pour fuyr reproche et blasme infaict,
Ainsi que femme ayant le cueur parfaict,
Et se frappa au cueur de playe mortelle.
Se gouvernée me fusse en sorte telle
Dicte ie fusse sur toutes vertueuse :
Crime commis cause mort douloureuse.

De résister ie ne fis nul effort,
Mais de mon gré me laissay defflorer;
Sans soustenir nul coup qui fust à mort
Me suis rendue, dont fault par desconfort
Toute ma vie ne cesser de plorer,
Car iay grant peur de iamais ne implorer
Pardon de France ma singulière mère.
La follye faicte à gouster est amère.

Tournay, Tournay, songe que tu as fait !
Qui pour nul homme iamais ne te tournas;
Mais n'as tu pas gaigné d'estre deffait
Et mise en cendre, quant le bon roy parfait (1)
Qui te vouloit secourir destournas ?
Songe comment l'autre hyer tu me atournas
Et quel chemin m'as fait prendre et tenir
Trop a affaire à traistres entretenir.

Or, moy dolente, dessus toy ie me plains
En demandant à Jesucrist vengeance,
Et à toutes vierges ie me complains,
Qui ont les cueurs de doléances plains,
De veoir sur moy maulx venir à oultrance
Je sens tel mal, telle raige, et grevance,

(1) Le Roi Louis XII, surnommé le *Père du peuple*, voyant Henri VIII s'approcher de Tournai, envoya plusieurs fois, d'Amiens où il était, pour demander aux habitans d'accepter des secours ; les chefs de la ville répondirent avec emphase : « que *Tournay étoit tourné, que jamais n'avoit » tourné, et jamais ne tourneroit;* et que les Anglais trouveraient à qui » parler. » Ces fanfaronnades de mauvais goût n'enlevérent pas à Louis XII ses inquiétudes ; il envoya 1,500 hommes d'élite qui avaient ordre de se glisser dans Tournai. Malheureusement ils furent rencontrés, près de Seclin, par un gros de troupes anglaises commandées par Talbot, et ils furent défaits.

Que au mourir suis, et n'y puis mettre fin :
Souventes foys est déçeu le plus fin.

A *Exionne* je puis bien ressembler
Qui fut ravye des grecz ses ennemys ;
Las ! des traistres iay voulu assembler
Qui n'ont point craint prendre, piller, embler (1),
Dessus mes biens et ceulx de mes amys ;
Puis à la fin ilz ont mon avoir mis
En mains estranges, et mon corps ont vendu :
Souventes fois mal pour bien est rendu.

Encor, s'ilz me eussent vendue à gens de bien
Et qui eussent conservé mon honneur,
Lesquelz ne eussent pyllé moy ne le mien !
Point neusse cause de leur reprocher rien,
Car point ne fusse tombée en deshonneur
Je suis bennye (2) de ioye et tout bonheur,
Puis que ie suis corrompue et pollue,
Honte ne craint la femme dissolue.

Je deussai-ge estre à ung gybet pendue
Tout en telle sorte que fut *Carpera,*
Qui à luxure cestoit mise et rendue,
Ou dedans terre toute vive estendue
Et enfouye com fut *Sextilia,*
Municia, aussi *Emilia*
Ce forfirent, dont perdirent la vie,
La pucelle est folle qui se desvie.

Symphalides fut assez poursuyvie
D'*Aristotides* pour celle violler,
Et à la fin el fut aconsuyvie (3) ;
Ce touttesfois il ne put en sa vie
Par luxure son gent corps maculler,
Dont il voulut la vie lui extoller

---

(1) *Embler,* dérober.

(2) *Bennye,* bannie, privée.

(3) *Aconsuyvie,* atteinte, attrapée.

Pour le reffus que vers luy avoit faict :
Peu de gens sont qui ayent le cueur parfaict.

Quant ceulx d'Archade (1) sceurent la mort d'icelle
Ilz se vouleurent tous en guerre renger,
Et pour esteindre ceste faulce etincelle
De luxure, la mort de la pucelle
Ils allèrent légèrement venger ;
Aristotide par eulx et leur dangier
Fut mis à mort à grant laydure et honte :
Il fait beaucoup qui ung dur cueur surmonte.

Contre *Phébus Daphnès* bien résista
Si qu'il ne peut delle avoir iouyssance ;
Jà saiche que par long temps il persista
En son amour, icelle y désista
Si qu'il ne eut point d'elle la congnoissance.
Dont quant ce veit, il eut telle desplaisance
Que com confus fut prest à rendre l'ame :
C'est chose chère que chasteté de femme !

Si résisté eusse au faict exécrable
De ces satrappes et ces souillars angloys,
Pas ne fusse au peuple détestable
Ne devant Dieu orde et abhominable.
Cela certes ie apperçoy et congnois
Si par force on m'eust prise, francoys
Eussent vengé mon mal iusqu'au mourir :
Ung chacun doit son prochain secourir.

Je soulloye estre mirouer et exemple
A toutes vierges, i'entens citez et villes,
Mais maintenant que tous mes faictz contemple
Je n'ay yeulx, nez, ne soucilles, ne temple,
Qui ne soient dordures faictes viles ;
Plus servile seray que les serfz viles,
Puis que mon corps est d'ordure remply,
Quant on est jeune on doit prendre bon ply.

---

(1) Habitans de l'Achaïe.

Se eusse voulu avoir recours à France
Ma nourrice et mon antique mère,
Pas ne fusse detenue en souffrance
Ne n'eusse esté viollée par oultrance
Comme je suis, qui m'est douleur amère;
Je faignois estre forte et ferme commere
Pour degecter toutes tentations,
A avoir femmes fault peu d'inventions.

Le noble Roy me voulut bailler garde,
Pour me garder que point ne fusse prise,
Que refusay, disant que n'avoye guarde,
Et que j'avoye guect et arrière-garde (1)
Pour desrompre des couez (2) l'entreprise;
Et si luy die que estoye assez aprise
Aux armes, pour me garder longue espasse :
Vertueux est qui en bien se compasse.

Moyennant ce avoit en moy fiance
Et me layssoit tout à mon plaisir faire,
Sans sur moy prendre aucune deffience
Ne tromperie, ne fraulde, ou deffaillance
Ne sans cuyder que voulisse forfaire
Point n'eust cuydé que le piteux affaire
Que j'ay commis, eusse voulu commettre :
Pour garder villes on ne doit femmes mettre.

Et au moyen de ce me suis forfaicte
Par macquereaulx, voire et par macquerelles (3),

---

(1) Depuis la paix de 1482, la ville de Tournai était demeurée comme de tout tems, sans troupes royales et confiée à la garde des bourgeois. A l'approche des Anglais, les corps de métiers, rangés sous leurs bannières, prirent les armes et furent partagés en quatre compagnies qui eurent chacune leur quartier à défendre.

(2) *Couez, couers*; on appelle ainsi les maris qui souffrent ou favorisent par intérêt les infidélités de leurs femmes.

(3) Le poète fait ici allusion à *Charles de Créquy*, doyen du chapître de Tournai; *Pierre Cotrel*, vicaire-général de l'évêque; l'*abbé de St.-Nicolas*, le conseiller *Allegambe*, *Balthazar Descorde*, official, et *Jean Sellier*, grand prévôt, qui s'entremirent et conférèrent avec les Anglais pour leur rendre la ville.

Et mérétrice je suis dicte et suis faicte
Et suis pollue, orde, vile et infaicte;
Ainsi qui sont infaictes becquerelles (1)
J'ay esmové de meschantes querelles,
Dont me fauldra à la fin mon pain querre.
Qui a le cueur lasche ne tient point serre.

Faire on devoit de moy ainsi que fist
Virgineus sur sa notable fille,
Qui, quant il vit que ung grant seigneur la prist
Pour violler, affin quelle ne forfist
De la tuer il fut prompt et abille;
Mieulx il aymoit la meurtrir, que serville
Fust a peché; hélas! il faisoit bien :
Jamais traistre ne valut, ne vauldra rien.

Au temps futur je ne scay que feray
Ne aussi que mes macquereaulx feront;
Publicque à tous je suis et si seray,
Puis macquerelle quant vieille me verray;
Et puis les poux enfin nous mengeront.
Voila les tiltres qui sur nous mis seront
Quant seront mors et enfouys en terre.
Fort à ferrer est, que d'argent on ferre.

Meschantement endormye ay esté
Par les flageolz (2) du vent de trahison,
Et mon ouye trop souvent ay presté
A meschantes gens lesquelz me ont aprestè
Gens pour me mettre dehors de ma maison;
Par doulx parler et par meschant blason (3)
Deçeue suis, mais tard est de le dire :
A gens remplys de mal fault contredire.

Mais qui m'a mue de ainsi faulcer ma foy
Et me tourner avec gens ennemye

---

(1) *Becquerelles*, coups de langue, coups de bec, mauvais propos, et, par extension, femmes qui se disent de sales injures.

(2) *Flageolz*, mentiries, tromperies.

(3) *Blason*, flatterie.

Raison pourquoy ay-je layssé mon roy
Et monseigneur qui me tenoit soubz foy
Comme sa fille, son ancelle et sa mye.
M'avoit-il fait grevance ne demye
Parquoy le deusse si villainement laisser ?
Hélas ! nenny, *gens fiers fault apaiser.*

Je avoye bon temps et si estoye tenue
En bonne paix et en bonne union
Sans grevée estre me avoit entretenue
Et si estoye partout la bien venue ;
Et eust il eu filles ung million
Entre il et moy ay mis division
Sy tres grande que j'en seray confuse,
Mauvaise femme sçait toujours trop de ruse.

Doresnavant ressembler me fauldra
Ala lune qui n'areste en ung point,
Et comme elle muer me conviendra ;
Car au premier qui dessus moy viendra
Seray contraincte de me rendre à son point,
Stabilité certes je n'auray point
Mais me vendray se nul marchant je treuve,
Fol est celluy qui trop tost se descueuvre.

Mais quel douleur peut prendre un povre père
Quant à tous voit sa fille habendonnée
Ne luy esse pas ung grant vitupere
Et grant honte, grant blasme et impropère
Quant icelle voit à tous habendonnée ?
Je crois que si, et vouldroit que donnée
Par mort cruelle fust aux terrestres vers :
Mal est l'enfant qui au père est pervers.

Que me pourra faire doresnavant
Cil que ay laissé pour son ennemy suivre ?
Fors m'envoyer ung cruel poursuyvant
Qui me sera de si très près suyvant,
Que à mon malheur me viendra à consuyvre ;
N'estois-je pas bien forcenée et yvre
Quant me laissay violer ? si estoye :
Quant on aime les gens on les festoye.

Le Roy de Crète *Minos* voulut tollir
Au Roy *Nisus* Athènes par grant force
Ce toutesfois il ne put amolir
Ledit Nisus, ne Athènes extollir ;
Jà saiche que de gens feist grant renforce
Jusques à ce que *Scilla* print la force
Dont elle couppa la puissance à son père,
Avec gens traistres nulluy ne ait son repaire.

Pour la grant faulte que *Scylla* avoit faicte
Et de laquelle elle cestoit munye
Comme fille deshonneste et infaicte
Par son père fut prise et puis defaicte ;
Ainsi par mort elle fut aconsuyvie (1).
En cest estat, moy, qui me suis unye,
Corrompue estre on me deust ainsi faire,
On doit traistres soubdainement deffaire.

Otant je fusse réputée heureuse
Qui me eust tuée quant premier on me fist,
Pas ie ne eusse ainsi que malheureuse
Forfaict au Roy, dont ie suis douloureuse
Et infâme tinse (2) vers Iésucrist.
Ie vouldroye bien trouver qui me deffist,
Car mon pêché est à tous desplaisant :
Ung chat sauvage est tousjours malfaisant.

Cacher me fault pour plorer mes malfaitz
Et me absconcer (3) que nulluy ne me voye
Car mes pechés sont si ors, si infaitz,
Que jà en sont mes membres si deffaitz
Que me trouver ie ne me ose en nulle voye.
O seurs dolentes que chascune convoye
Ceste dolente pour plourer ses pechez,
Au compte rendre plusieurs sont empeschez.

Plourez, dolentes, avecques moy plourez

---

(1) *Aconsuyvie*, accompagnée.

(2) *Tinse*, tenue.

(3) *Absconcer*, cacher ; d'*abscondere*.

Et si muez en douleurs vos laugaiges ?
Doulces Driades, devers moy acourez
Et laissez boys et champs et secourez ;
Ay follement rompu dont ie lamente
La folle voye, le chemin, et la sente
De bordelières prens dont cometz oultrage
Filles n'ont pas tousjours ferme courage.

Onc nul homme ne sceut si bien tourner
Qui me tournast à faire son plaisir ;
Jusque à ceste heure qu'on m'a fait destorner
Du droit chemin me faisant atourner
Pour dueil avoir vergoigne et desplaisir ;
De mon bon gré on me est venue assaillir
Et ay souffert qu'on maculast mon corps
A vaincre ung cueur feminin fault peu d'effors.

Par macquereaulx deshonestes, infâmes,
Comme la chair sur l'estal suis vendue,
Eulx non craignant de molester leurs âmes
Ainsi que on fait des impudicques femmes
A violleurs de filles m'ont rendue ;
Prise ay esté couchée et estendue
Sans resister, qui m'est grande reproche :
Cil se brusle qui trop du feu s'aproche.

Sy revenchée a bon escient me fusse
Pas n'eusse esté ainsy despucellée,
Et si la Vierge siringle (1) amenée eusse,
Devant mes yeulx maintenant ie me teusse
Du me fault plaindre saṇs que mon mal je celle ;
Las! maintenant on voit que ie suis celle
Qui grandement ay offencé le Roy.
Par lasches gens vient beaucoup de desroy (2).

Entre les mains de pirates de mer
Et gens remplız de pechez et de vices

---

(1) Syrène?

(2) *Desroy*, désarroi, désordre.

Je suis mise, qui m'est ung goust amer,
Car point de honte n'ont eu de m'entamer
Et de me rendre sujecte à leurs malices;
De corrumpre vierges ne sont novices
Et d'icelles maculler n'ont point crainte,
Filles offencent souvent Dieu par contrainte.

Ne faist mye *Juppiter* grande suyte (1)
Après *Yo* pour la raivir et prendre;
Oui, mais icelle devant luy print la fuyte,
Si que icelluy y feist mainte poursuyte
Avant que a luy fust contraincte à ce rendre;
Bon gré mal gré luy fallut condescendre
A ses plaisirs, et ses voulentés faire:
En toutes choses il y a à refaire.

Si la fuyte comme icelle eusse prise
Ou que par force eusse esté détenue,
Pas ne fusse de si grande reprise;
Mais quoy, ainsi comme une fille aprise
Luxurier à pécher suis venue,
Meschantement ie me suis maintenue,
Dont me repens, hélas! il est trop tard!
Chascun doit prendre au faictz d'honneur regard.

Hélas! hélas! j'ai trop creu de légier
En adjoustant foy aux faulces parolles;
Aucun repos n'en ay, ne soullagier
Je ne me puis, car par trop laidengier (2)
La dollente qui tant a fait d'oultraige
Soyez constentes, prudentes, et bien saiges
Et ne vueillez ensuyvre ma macule:
Peu de chemin fait qui tousjours recule.

Seurs, ie vous prye que si ma fin voyez,
Que secourue ie soye à mon besoing,
Et que a venir vers moy vous envoyez,
Affin qu'en bien toutes me convoyez,

(1) *Suyte*, poursuite.

(2) *Laidengier*, insulter.

Et que preniez de mon afaire soing.
Je cry mercy à tous tant près que loing
Des offences que au temps passé ay faictes :
En toutes choses ne sont femmes parfaictes.

Aux macquereaulx et aux infaictz houlliers (1),
Qui me ont vendue et fait depuceller,
Point ne pardonne, car aux gros bredalliers (2),
Aux gros trouiblars (3), aux villains pautoniers (4),
Ilz m'ont livrée; plus ne le puis céler,
Sur eulx devoye en tous lieux préceller
Mais ilz m'ont mise en grant confusion.
En plusieurs gens y a abusion.

L'ACTEUR.

La pucelle Tournay a offencé
A ceste foys faulte de bon régime
Voulloir a eu mauldit et insencé ;
Rien n'en puis dire car nul bien n'y estime
Et quand y pence de fureur m'envenyme
Notant les maux qui en peuvent advenir
Sages sont ceulx qui à bien peuent venir.

Dépucellée est Tournay à ceste heure
Et au bordeau mise dont elle pleure,
Sans quelle ait eu viollence ou contrainete ;
Maintenant fault que de son corps labeure,
Ou que meschante à tous jamais demeure ;
Vueille ou non vueille elle aura esté estrainte.
Loyaulté n'est plus dedans elle emprainte,
Jamais n'aura l'honneur quel a laissé,
Ne ne sera quel ne soit moult abstraincte
Sans point jouyr de son bien amassé.

---

(1) *Houlliers*, ministres des plus infâmes plaisirs.

(2) *Bredalliers*, hommes à gros ventre.

(3) *Trouiblars*, fauteurs de troubles.

(4) *Pautoniers*, gens de mauvaise vie.

RONDEAU.

Je suis Tournay qui suis tournée
Monstrant mes tours fiers et divers
Du droit chemin suis détournée
Je suis Tournay qui suis tournée.
Tourner ay faict, mais retournée
Je suis maintenant à revers;
Je suis Tournay qui suis tournée
Monstrant mes tours fiers et divers.

FINIS.



DEUX TROUVÈRES DU HAINAUT (1).

Bauduins de Condé.

Parmi les nombreux trouvères du nord de la France, dont les œuvres brillantes jettent tant d'éclat sur nos provinces aujourd'hui presque déshéritées de verve poétique, ceux qui doivent plus particulièrement attirer l'attention sont sans contredit *Bauduins de Condé* et *Jehan de Condé* son fils, que l'on peut regarder, sinon comme les pères de la poésie française dans nos contrées, du moins comme les maîtres de tous ceux qui y ont sacrifié aux muses pendant la longue période du moyen-âge.

En remontant à des tems déjà si loin de nous, il est facile

(1) Les deux notices suivantes sont détachées d'un ouvrage de longue haleine qui en contient plus de cent du même genre et que nous avons intitulé : TROUVÈRES, JONGLEURS ET MÉNESTRELS DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE. Cet ouvrage a quatre divisions : 1° *Les Trouvères Cambrésiens*, qui ont paru chez Téchener, 1837, grand in-8° ; 2° *les Trouvères Artésiens*, qui paraîtront incessamment ; 3° *les Trouvères du Hainaut et du Brabant*, dont nous tirons les deux présentes notices ; 4° et enfin *les Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, qui compléteront cette biographie raisonnée des premiers poètes qui s'essayèrent dans les lieux qui furent à la fois le berceau de la monarchie et de la langue françaises. A. D.

de comprendre qu'il nous reste peu de renseignemens sur les faits particuliers de ces hommes dont aucun historien ne s'est occupé, attendu qu'ils ne gagnaient pas de batailles et ne fondaient pas d'abbayes et qu'ils se contentaient de chanter et d'écrire; l'histoire littéraire, la plus intéressante de toutes les histoires, était dès lors comme aujourd'hui la plus négligée, et nous sommes obligés de recourir, avec des peines infinies, aux sources les plus profondes et les plus rares pour reconstruire ces existences dont il ne reste, pour ainsi dire, que le souvenir, et dont les chants, jadis si éclatans, ne sont plus que des sons lointains tout prêts à se perdre dans l'espace immense qui nous sépare d'eux.

A défaut de renseignemens détaillés sur la personne de nos deux poètes, nous nous renfermerons plus particulièrement dans l'analyse de leurs ouvrages; c'est aussi une manière de faire une connaisance intime avec un auteur.

Bauduins de Condé naquit à Valenciennes ou dans les environs de cette ville, vers le commencement du XIIIe siècle, d'une famille originaire de la petite ville de Condé-sur-l'Escaut, dont elle avait pris le surnom. Bauduins ne vit pas le jour à Condé même, comme on pourrait le penser d'après son nom et comme M. de Roquefort l'a établi dans la *Biographie universelle*, tome III, p. 450, car il dit lui-même à la fin d'une de ses pièces :

« Che fis Bauduins de Condé
» Qui ne vit oncques de Condé (1). »

Il ne prit point naissance non plus loin de Valenciennes,

(1) On pourrait tirer de ces deux vers la conséquence que si Bauduins n'avait jamais vu Condé, il n'était pas probable qu'il fût de Valenciennes qui n'en est qu'à trois lieues. A cet argument, il est facile de répondre que Condé était un lieu si peu important alors, qu'il est peu présumable qu'on se dérangeât pour y aller et qu'un trouvère brillant, voyageant dans les capitales et visitant les cours, a bien pu vivre et mourir sans avoir vu le hameau où se trouvait le confluent de la Haîne et de l'Escaut.

puisqu'il porte le nom de *Bauduins* qui appartient tout-à-fait à la Flandre ou au Hainaut, et que dans une autre de ses pièces où il se nomme, il invoque le patron de l'église de Hasnon en ces termes :

« Biaus amis, et comment as nom ?
» — Je, par Saint Pierre de Hasnon,
» J'ai nom *Bauduin de Condé.* »

Si donc ce trouvère n'a pas vu le jour à Hasnon, nous le croyons né à Valenciennes, et nous appuyons cette dernière opinion sur le fait qu'un *Jean de Condé*, carme de cette ville, y écrivait et y vivait dans le siècle suivant, vers 1380, au dire de D'oultreman qui en fait mention au chapitre des *Hommes doctes* de son histoire de Valenciennes (1).

Quoi qu'il en soit, Bauduins, après s'être fait connaître avantageusement comme poète dans le Hainaut et dans la Flandre, et avoir chanté ses lais, ses dits et ses fabliaux dans les châteaux et les abbayes de ces provinces, s'en vint à Paris où il se lia avec la plupart des trouvères et des fabliers qui y florissaient sous le règne de Saint-Louis.

Le trouvère Hainuyer ne connut pour rivaux que Jehan de Condé, son fils, qui le surpassa, et le fameux trouvère Rutebæuf, poète aussi hardi et aussi fécond que lui, qui partagea sa célébrité et son esprit philosophique. Tous trois ils firent époque dans le treizième siècle. Bauduins avait une extrême facilité et un grand mérite d'invention ; il a la naïveté de son tems avec la vigueur d'un esprit solide. Souvent, dans ses vers, il frappe fort et dru, et ses flagellations ont dû laisser des traces profondes sur ceux qui les ont supportées.

Il nous serait difficile de déterminer l'époque exacte de la

---

(1) D'outreman. Histoire de la ville et comté de Valentiennes. Douay, 1639, in-f°, page 375. (Liv. 2, chap. XIV.)

mort de ce poète; les biographes s'en étant peu occupés, et son fils n'en disant rien, les renseignemens nous manquent tout-à-fait à cet égard ; cependant, s'il est le même, ce qui est probable, que celui dont le Roi de Navarre fait mention dans ses poésies, il a dû terminer sa carrière vers l'an 1260.

Bauduins de Condé a laissé une foule de pièces de vers telles que *fabliaux, dits* et *contes moralisès* que l'on trouve disséminés dans les manuscrits de la bibliothèque du Roi, n°s 173 olim; 256 fonds de la Belgique; 2736 fonds de la Vallière; enfin 7218 et 7632 ancien fonds. Mais le recueil le plus complet de ses œuvres, réunies avec celles non moins remarquables de son fils *Jehan*, se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, si riche en vieux monumens littéraires, parmi les MSS. français, et sous le n° 317 des Belles-lettres.

Ce manuscrit, de format petit in-f°, est en vélin, d'une écriture du XIVe siècle. Il contient 139 feuillets à deux colonnes, chacune de 130 vers ; les capitales sont coloriées. Au premier feuillet, où commencent les poésies de Bauduins, et au cinquante-et-unième, où débutent celles de son fils, se trouvent deux miniatures mal conservées et d'une assez mauvaise exécution.

On lit la note suivante sur la garde du manuscrit, qui provient de la fameuse bibliothèque du marquis de Paulmy, né à Valenciennes en 1722 lorsque son père était Intendant du Hainaut, et qui se doutait fort peu assurément qu'il possédait chez lui un précieux recueil des œuvres de deux concitoyens. Cette note, ainsi conçue, est de la main du secrétaire du marquis : « Il paroît que ce volume contient les dicts de Baudoin » et de Jehan de Condeit son fils, suitte de petits morceaux de » poésie allégoriques et moraux, probablement très anciens, » mais sur la date desquels je n'ay encore trouvé aucuns renseignemens. Ce MS. a appartenu à M. le duc de la Vallière ; » on doit trouver dedans *le Sentier battu*, petite pièce que M. » de Barbazan a fait réimprimer dans son *Ordène de chevalerie* en 1759, et qu'il dit être du XIIIe siècle. M. de Barba-

» zan dit que ce MS. est écrit au XIIIe siècle, et qu'il contient
» diverses historiettes et fabliaux (1). »

Les *Dis de Bauduin de Condeit*, au nombre de vingt-quatre (De Roquefort n'en a connu que treize), occupent les 50 premiers feuillets du manuscrit; ceux de son fils remplissent les feuillets 51-139.

On lit en tête du premier feuillet :

I. *Ci commencent aucun des dis Bauduin de Condeit.* — Premièrement *La Voie de Paradis.*

Cette première pièce, qui est une des plus longues, débute ainsi :

Quant voi de son orguel marchir
L'Iver, et le temps esclarcir,
Chanter le mauvis et l'aloe (la mauviette et l'alouette)
Qui en son dous chant le temps loe (loue),
Tent ses eles contre le ray (rayon)
Du soleil, et dist : or le ray
Le dous termine qui m'agrée.

II. folio 7, v°. — *Li dis du Pélican.*

III. f° 10, v°. — *Uns dis d'amours.*

IV. f° 13. — *Li dis de la Rose.*

V. f° 16, v°. — *Li ver de la char.*

VI. f° 17, r°. — *Des mondes et des mondez.*

VII. f° 17. — *Li dis du fust.*

---

(1) *L'ordène de chevalerie*, etc. Paris, 1759, pet. in-8°, page 198.

VIII. f° 17, v°. — *Vers équivoques.*

Cette pièce n'a que 42 vers ; on la retrouve dans le n° 2736 de la bibliothèque du Roi, fonds de la Vallière. Elle commence ainsi :

Chiex (celui) qui le miex (mieux) sa char encarne
Mire en soi comment mors descarne.....

et se termine de cette manière :

Contre mors n'est char si carnée
Que riens y vaillent carnement
Se chieus qui fist no char ne ment.
Che fist Bauduins de Condé
Qui ne vit onques de Condé.

IX. f° 18. — *Li dis des héraus.*

Cette pièce paraît plus intéressante que les sept précédentes, qui ne sont guères que des cadres choisis par l'auteur pour y placer des jeux de mots en usage de son tems et fort fatiguans à la lecture.

Dans le dit des Héraults, Bauduins de Condé parle un peu de lui et de la *Ménestrandie*, ou profession des ménestrels ; c'est ce qui nous autorise à en donner quelques extraits :

L'autr'an, ainssi com après may
Tristes, penssis et en esmay
De cest siècle qui se empire,
Ere en la marche (frontière) de l'Empire
D'Alemaigne et de Loherengue (Lorraine).
....
A tant vi un vallet venant
Noir et maigre, vieil et fronci
Qui séoit sus un fort rouci (cheval)
Chargie de grans baris de vin
Lors pens en moi et adevin (je devinai)
Qu'il estoit à aucun preudomme.
....
Me dist qu'assez voir de là pris (près)
Manoit (demeurait) un chevalier ses sire
Moult vaillant ; et je qui desire
Tout ades des bons à oïr
Parler, m'en pris à resjoïr

Quant oy sa valeur retraire,
Mon duel, mon anuy, mon contraire,
Oubliai tout. Lors li dis : « Frère,
» Di moi, parlame de ton père;
» Voit-il volentiers Menestreus ?
» — Oil voir (oui, vrai), dist-il; et estre eus
» En son ostel à grant soulas
» Plus, souvent, par Saint Nicolas,
» Jour et nuit.................
» Car mes sires a d'eulx moult chière
» La compaignie; et quant avient
» C'aucuns grans menestreus là vient,
» Mestre de sa menestrandie,
» Qui bien viele ou qui bien die
» De bouce, mes sire l'escoute
» Volentiers, ce sachiez sans doute;
» Mes par Saint Jacque le Martir,
» Il a du sien au départir.
» Mes poi souvent nous vient de ceus,
» Mes de félons et de *hereus*
» Ennieus et mal déduisans
» Et envieus et mal disans
» Qui bien ne dient ne ne font.
» C'est merveille que terre ne font (ne s'enfonce)
» Où tel gent passent, qui ainssi
» Ont entreulz le monde acensi,
» Com pain et chair et vin leur livre
» A l'ostel; l'un pour faire l'ivre,
» L'autre le chat, le tiers le sot,
» Le quart qui onques riens ne sot.
» ....
» — Biaus amis, et comment as non ?
» — Je, par Saint Pierre de Hasnon,
» J'ai non Bauduin de Condé. »
....

Bauduins est admis devant le châtelain et y rencontre un de ces *héraus* ou *mavés ribaus* dont le *vallet* vient de parler. Une querelle s'élève entre eux; le héraut est vaincu aux applaudissemens du seigneur et de sa dame, et Bauduins reçoit une riche récompense.

X. f° 23, v°. — *Li dis de Gentillesce* (de noblesse).

XI. f° 24, v°. — *Li dis de la pomme.*

XII. idem. — *Li Ave Maria.*

Ce sujet pieux, alors que la Vierge Marie était le canevas obligé de presque toutes les pièces de concours, a été souvent traité par les trouvères du nord de la France; outre Bauduins, Roix de Cambrai et Rutebœuf ont écrit un *Ave Maria* en vers. Le n° 741 de la bibliothèque protypographique, ou librairies des fils du Roi Jean (publiée par M. Barrois, de Lille, Paris, 1830, in-4°) indique : « Ung gros livre en parchemin cou-
» vert de cuir blanc, intitulé au dehors : *Le Ave Maria*, com-
» mençant au second feuillet, *en main* et au dernier : *Et de*
» *tout ce.* » — Le n° 1683 idem indique : « Un autre grant
» volume couvert de cuir blancq, deux cloans et cincq bou-
» tons de leton sur chacun costé historié et intitulé : *L'Ave*
» *Maria*, comenchant au second feuillet, *en main ains le doit-*
» *on visiter;* et finissant ou derrenier, par *Gabriel* fut de Dieu
» saluée. »

XIII. f° 25, v°. — *Du preus avariscieuz.*

XIV. f° 27, v°. — *Li Dis de la voie de Tunes.*

C'est une satire assez vigoureuse contre l'avarice des grands et l'avidité des prélats. — Rutebœuf a composé un *dit de l'Expédition de Tunes* que l'on trouve dans ses œuvres complètes publiées en deux vol. in-8° par M. *Achille Jubinal*, d'après les mss. de la Bibliothèque du Roi. (Paris, 1837.)

XV. f° 31, v°. — *Li dis du Wardecors* (garde-corps).

XVI. f° 34. — *Li dis du Bacheler* (jeune garçon).

XVII. f° 37, v°. — *Li dis de la langue du dragon.*

Ce dit d'un dragon qui envénime un chevalier se retrouve aussi dans le ms. n° 256 de la Belgique.

XVIII. 41, v°. — *Li mantiaus d'onneur* (le manteau d'honneur).

XIX. 44, v°. — *Li dis du Preudome.*

Intitulé aussi *Le dit des Preudomes et le fabliau du Preudome.*

XX. 46, v°. — *Uns dis d'envie.*

Il serait trop long d'analyser les six pièces précédentes, mais la plupart sont curieuses et dignes de l'attention des philologues.

XX. f° 49. — *Des trois mors et des trois vis* (vivans).

Ce *dit moralisé*, en 162 vers, se retrouve dans le ms. fonds de la Vallière, n° 2736; ce sujet bizarre fut fort en vogue jusqu'à la fin du XV° siècle : on en connait plus de six versions différentes composées seulement de l'an 1200 à 1300. L'illustre bibliographe Van Praët a très-bien analysé sommairement ce morceau en disant (Catalogue de la Vallière, II, 235) que : « Trois jeunes seigneurs, riches et puissans, reçoivent de trois » corps morts rongés de vers, dont ils sont rencontrés, des le- » çons terribles sur la vanité des grandeurs humaines. » Les versions que l'on connaît de ce dit de Bauduins sont ornées d'une miniature dans laquelle se voit, d'un côté, les trois seigneurs vivans dont le premier porte sur le poing un faucon marque de sa puissance, et de l'autre les trois morts debout.

M° Nicholes de Marginal composa aussi une moralité des trois morts et des trois vivans, traduite presque mot-à-mot dans le *Magasin pittoresque* (1835, p. 234) et tiré du ms. 2736 de la bibliothèque du Roi, qui seul en contient trois versions différentes. On la retrouve dans les magnifiques heures du duc d'Anjou et toujours accompagnée d'une miniature où les trois morts rongés de vers adressent leurs paroles aux trois vivans parés richement et paraissant jouir de toutes les délices d'une vie humaine.

Le spectacle d'hommes morts apparaissant à des vivans pour les pérorer et les convertir a vivement préoccupé les imaginations des peuples dans ces tems reculés. L'entendement un peu dur de nos pères eut besoin alors d'être frappé par des emblêmes saillans et des images vigoureuses. C'était surtout à l'époque où les grandes épidémies désolèrent l'Europe que ces représentations funèbres devinrent de véritables monitoires de la mort aux chrétiens vivans. Telle fut, selon nous, l'idée mère de la *danse Macabre*, où l'on représente la mort aux prises avec toutes les conditions de la vie et dansant une ronde avec elles. Des livres, cette pensée alla s'incruster sur la pierre, et bientôt la sculpture et l'architecture en firent des ornemens philosophiques et moraux qui décorèrent les ponts, les églises, les cimetières et les tombeaux. Peut-être que les vers incisifs de Bauduins de Condé ont fourni l'idée de la singulière décoration de la chapelle sépulcrale de Boussu, en Hainaut : le long des lambris on voit les cadavres nus des nobles sires de Boussu, couchés longitudinalement à côté de leurs épouses bien aimées, et rongés par des vers qui s'échappent par milliers de leurs entrailles; le marbre semble s'être animé pour représenter aux yeux les plus repoussantes horreurs de la destruction; pour plus de vérité, les couleurs des chairs livides et sanguinolentes ont été données à la pierre : on semble voir le ver rongeur ramper lentement sur les lambeaux qu'il dévore, et l'odorat trompé croit ressentir des émanations cadavéreuses. C'est dans cette chapelle, triste et chère à la fois aux descendans des comtes de Boussu, que les vivans de cette famille vont assister à la messe du bourg; les morts sont là comme un avertissement aux vivans, et leur silence est, selon nous, plus éloquent qu'une prédication : c'est la moralité de Bauduins de Condé mise en action, c'est un *memento mori* en permanence!

Dans le recueil curieux des poésies de Bauduins et de Jehan de Condé reposant à l'Arsenal, manuscrit dont nous devons la connaissance à l'un de nos jeunes concitoyens, M. *Louis Boca*, élève distingué de l'école des Chartes, à qui nous nous empressons d'adresser l'hommage de notre reconnaissance; dans ce recueil, disons-nous, les poésies de Bauduins de Condé se

terminent au dit des *Trois morts et des trois vifs.* On lit au v° du 50e feuillet : *Ci finent li dit Bauduin de Condeit et commencent après li Jehan son fil.* Vient ensuite une petite pièce de vingt vers sur les *redites* qu'on ne sait à qui attribuer et qui pourrait bien n'appartenir ni au père, ni au fils, et provenir simplement du copiste du manuscrit.

Néanmoins, on connaît encore trois pièces de vers de Bauduins de Condé qui se trouvent dans d'autres manuscrits ; elles ont pour titre :

XXII. *Le dit de l'Eléphant.* C'est une espèce de fable.

XXIII. *Les vers sur le droit.* Cités par De Roquefort.

XXIV. *Le dit du corps.* Ce morceau précède, dans plusieurs manuscrits, *le dit du Garde-corps*, que nous avons cité sous le n° XV et qui n'en paraît que la suite.

Ces vingt-quatre petits poèmes, somme des œuvres parvenues à notre connaissance, ne sont vraisemblablement pas les seuls de la composition de notre trouvère; quelqu'heureux hasard en fera sans doute découvrir d'autres : aujourd'hui, qu'on remue avec méthode et avec fruit la poussière des anciens manuscrits, rien ne peut plus échapper aux investigations des savans; aussi prévoyons-nous que bientôt pleine et entière justice sera rendue à nos vieux poètes; trop heureux si, par nos recherches, nous avons un peu contribué à attirer l'attention sur eux et à préparer la voie à de plus habiles.

Jehan de Condé.

Jehau de Condé, trouvère Hainuyer, né un peu après le milieu du XIII[e] siècle, fut encore plus célèbre et plus fécond que Bauduins de Condé, son père ; la *Biographie universelle*, qui a daigné faire une courte mention de l'auteur de ses jours, ne parle aucunement de lui ; M. Hécart, de Valenciennes, lui a rendu plus de justice en lui consacrant une courte notice en tête des *Servantois et Sottes Chansons couronnés à Valenciennes*, qu'il a publiés en 1827, petit in-4° (pages *xv-xx*) ; mais, trompé par une communauté de nom, il l'a confondu avec *Jean de Condét*, révérend père carme Valenciennois, qui vivait environ un siècle plus tard, et qui, loin de s'adonner aux voluptueuses conceptions des trouvères, ne fit que des œuvres théologiques et des sermons sur les fêtes de l'année (1). Cette erreur se reproduisit dans les trois éditions des *Servantois* faites à Valenciennes en 1827, 1832 à 1834, et fut répétée par plusieurs écrivains qui ne se donnèrent pas la peine de remonter aux véritables sources. Cependant, en mettant à part la différence des époques (le carme écrivait en 1380), avec un peu de réflexion, il eût été difficile d'admettre que le même homme pût faire des Commentaires sur les quatre livres des *Sentences* et les *Epîtres de St.-Jean-Baptiste*, et chanter l'amour érotique et dépouillé de tout voile ; qu'un religieux enfin, couvert de la robe du Mont-Carmel, pût en même tems fouetter jusqu'au sang toutes les corporations monastiques sans distinction d'habit ni de sexe.

Jehan de Condé ne fut donc que trouvère, et sa part de gloire est déjà bien assez grande, comme poète mondain, sans

(1) D'OUTREMAN. *Histoire de Valenciennes*. Livre 2, chap. 14 (hommes doctes) page 375.

y réunir le titre d'écrivain théologien. Les *cinquante* pièces dont nous donnons plus bas les titres dénotent assez toute sa fécondité. On retrouve dans ses poèmes les caractères distinctifs des trouvères du nord : le ton railleur et sarcastique et les détails d'une crudité qui frise le cynisme. Sa verve satyrique et ses épigrammes contre les moines le firent nommer le *Juvenal des moustiers*, titre qu'il ne mérita que trop bien.

Il est difficile de fixer et l'époque de la naissance et celle de la mort de Jehan de Condé ; nos recherches à cet égard nous portent à croire qu'il florissait de 1275 à 1325. Cependant Legrand d'Aussy assure que ses vers se trouvent dans un recueil qui remonte à l'an 1266, mais il ne le prouve pas ; et l'abbé Papon, dans ses Lettres sur les Trouvères (Voyage en Provence, tome 2, page 209), combat cette opinion. Au reste, sa 41e pièce, roulant sur la catastrophe d'Enguerrand de Marigny qui eut lieu en 1315, prouve qu'il écrivait encore à cette époque. Si l'on consulte le nombre de ses ouvrages retrouvés et ceux qu'on peut raisonnablement supposer perdus, la vie de Jehan de Condé a dû être longue. A sa prodigieuse fécondité, il joignait une flexibilité de talent qui lui permettait de s'essayer dans des genres et sur des sujets très-différens. Aussi dit-il quelque part dans ses écrits : *Variété, c'est ma devise.*

Ce trouvère ne manquait pas non plus d'une certaine vanité qui provenait, soit de ce qu'il sentait tout ce qu'il valait, soit de ce qu'il avait été gâté par la fréquentation des poètes du midi qui se hâtent toujours de se faire valoir. A la fin d'une de ses pièces, notre poète, dérogeant en cela aux principes ordinaires des hommes du nord, ne se gêne pas pour dire sans vergogne :

« Se voulez savoir mon droit nom,
» Jehan de Condé sui nommez,
» Qui sui en maint lieu renommez...... » (1)

D'après l'esprit fin, satyrique et narquois, et passablement

(1) A la fin du *Dit des Jacobins et des frères mineurs.*

brillant de Jehan de Condé, il serait à désirer que quelque corps savant, quelque riche ami des lettres, se mît en devoir de rassembler ses œuvres poétiques et de les publier, comme M. *Achille Jubinal* vient de le faire si heureusement pour les œuvres de Ruteboeuf le contemporain et l'émule des deux *Condé*; ce serait à la fois un monument curieux du vieux langage et de l'ancienne poésie du nord de la France; ce serait enfin un vaste champ où les observateurs des mœurs du moyen-âge trouveraient encore beaucoup à glaner.

Le recueil qui contient le plus de pièces de Jehan de Condé est celui que nous avons déjà cité à l'article de Bauduins de Condé son père, et qui repose à la bibliothèque de l'Arsenal, parmi les mss. français, et sous le n° 317 (Belles-lettres). Du feuillet 51 à 139, il renferme les pièces suivantes dont nous allons analyser quelques-unes pour donner une idée de l'imagination de l'auteur.

Le copiste commence ainsi par un éloge du poète qu'il insère dans le titre : « Ci commencent aucun des dis Jehan de Condeit qui sont bon et profitable à oïr, car moult y a de bons exemples pour le gouvernement de touz ceulz qui à bien voldroient venir. »

I. *C'est la messe des oisïaus et li plès* (plaidoieries) *des chanonesses et des grises nonnains.*

Voici les huit premiers vers de cette pièce, sans contredit une des meilleures du recueil :

En pensant à la douce joie
Dont amant en espoir s'esjoie
Fui couchié une nuit de mai
Tout sans pesance et sans esmai,
Si m'endormi sans point d'arest,
Et songeai qu'en une forest
Estoie en la plus bele lande
Que on trouvast jusqu'en Yrlande.

Dans ce rêve, l'auteur voit Vénus tenant une cour de justice au milieu de la forêt. Là, les chanoinesses viennent se

plaindre que les Bernardines leur enlèvent leurs amis ; faciles et complaisantes, n'exigeant ni soins, ni longs services, elles sont quelquefois préférées aux nobles et imposantes cahnoinesses, même par les preux chevaliers et les fiers gentilshommes. Vénus promet de sévir, mais avant de condamner les Bernardines elle veut les entendre. Une jeune et jolie nonne grise s'avance alors, et, avec une grâce et une douceur infinies, elle prononce un plaidoyer touchant sur la tristesse de leur vie et sur les consolations qu'on voudrait leur enlever. L'avoué des chanoinesses réplique avec fierté et attaque la pudeur des Bernardines ; il les renvoie à leurs moines et à leurs frères convers en leur permettant même de se priver de la moitié de leur pitance pour les nourrir ; on ne veut point de ces hommes ordinaires aux nobles chapîtres de Moustier-sur-Sambre, de Nivelles, de Maubeuge et de Mons : mais quant aux chevaliers et aux chanoines, les nonnes ne doivent pas élever leurs regards jusqu'à eux.

La petite nonne grise, de son côté, réplique sans le moindre emportement : « Nos cottes grises de cîteaux ne valent pas, j'en conviens, vos manteaux doublés de vair et d'hermines et vos robes traînantes, mais aussi ce n'est pas par là que nous nous comparons à vous : c'est par le cœur, par le cœur qui seul doit plaire, et seul est recherché quand on aime ; et puisque nous n'avons sur cet objet aucun reproche à craindre de la déesse, nous la prions de vouloir bien aussi nous accorder *bénéfice d'amour*. »

Vénus se lève alors et prononce un discours très-libéral où elle parle de l'*égalité* de tous ses sujets. — « A mes yeux,
» dit-elle, le fils du pauvre et le fils du monarque sont égaux.
» On me plait pourvu qu'on aime loyalement. Chanoinesses
» au surplis blanc, j'ai toujours chéri vos services. Vos atours,
» votre recherche, votre grâce et votre naissance vous attire-
» ront constamment des amis, conservez-les ; mais ne chassez
» pas de ma cour ces nonnes retirées qui me servent en secret
» avec tant de constance et dont la contrainte austère rend le
» cœur si ardent pour moi. Vous êtes plus élégantes, plus
» amusantes, j'en conviens, mais souvent l'humble cheval du

» laboureur fournit une course de plus longue haleine que le
» palefroi fringant du chevalier. A ma cour, je veux que tout
» le monde puisse choisir, parce que je veux que tout le mon-
» de puisse trouver. Quant à vos amis, c'est de vous seules
» qu'il dépend de les conserver. Imitez vos rivales; soyez,
» comme elles, douces et complaisantes, et je vous réponds
» que vous n'aurez à craindre alors l'infidélité d'aucun. »

Jusques là tout est grâcieux dans ce conte dont nous avons fort abrégé l'analyse, et l'on ne se croirait guères reporté au XIII[e] siècle tant les pensées sont fines et tant la satire est voilée; mais bientôt Jehan de Condé, donnant une explication allégorique de son fabliau, compare la dispute des nonnes et des chanoinesses à celles des disciples dans l'Evangile sur la place qu'ils voulaient occuper au Paradis, et à la parabole des ouvriers qui vinrent travailler à la vigne. Là, on retrouve le mauvais goût de l'époque dont le poète s'était préservé jusqu'alors : c'est cet accouplement monstrueux de volupté et de dévotion qu'on rencontre dans presque tous les poètes du tems. Accouplement tout simple au reste et qui n'était qu'une suite si naturelle des us et coûtumes du moyen-âge qu'aucun trouvère ne s'est donné la peine de l'expliquer par un motif quelconque. Jehan de Condé, plus fin, plus avancé peut-être que ses confrères, va au-devant de l'objection et allègue un motif singulier de cet alliage du profane et du divin : « C'est, » dit-il, pour avoir de quoi plaire à tout le monde, aux fous » et aux sages; les uns y trouveront des instructions sur les» quelles ils pourront réfléchir, et les autres des choses de » leur goût qui les amuseront. » (1)

II. f° 64. — *Jehan de Condé fist cest dit qui est apelez li dis d'entendement.*

---

(1) Legrand d'Aussy, dans ses *fabliaux ou contes des XII[e] et XIII[e] siècles*, Paris, 1779, in-8°, t. 1[er], p. 251, a donné la traduction libre du conte des Chanoinesses et des Bernardines; il est à regretter qu'il n'en ait pas plutôt publié le texte original, comme Barbazan l'a fait pour le *Sentier batu*.

Ce dit présente la description d'une cour plénière tenue par le lion, et dans laquelle Renard, Isengrin et les autres personnages de l'ancien Roman du Renard jouent aussi les principaux rôles. C'est une nouvelle application satyrique de ces vieux poèmes où l'on fait parler les animaux et que l'on commençait déjà à négliger.

III. f° 77, v°. — *Li dis de Gentillece.* Bauduins de Condé a fait également un dit sur la gentillesse (noblesse).

IV. f° 78. — *Des quatre cornes d'orgueil.*

V. f° 80. — *De l'homme qui avoit trois amis.*

VI. f° 81. — *Li dis du vrai sens.*

VII. f° 82, v°. — *Pour quels deux choses on vit au siècle.*

VIII. f° 83, v°. — *Li chastois du geune gentilhomme.* — C'est un enseignement pour les jeunes gens de noble famille.

IX. f° 84, v°. — *Li dis de la chandelle.*

X. f° 85, v°. — *Uns dis sur l'Ave Maria.* — Bauduins de Condé a également composé un dit sur le même sujet, souvent traité au reste par les trouvères.

XI. f° 86, v°. — *Li dis des deus léaus compaignons.*

XII. f° 87, v°. — *Li dis de cointise.*

XIII. f° 88, v°. — *Vers rétrogrades d'amours.*

Ces vers sont appelés rétrogrades parce qu'en retournant les mots qui les composent on peut encore trouver un sens. En voici un exemple tiré de la pièce même :

Amours est vie glorieuse
Tenir fait ordre gratieuse
Maintenir veult courtoises meurs.

Meurs courtoises veult maintenir
Gratiouse ordre fait tenir
Glorieuse vie est amours.

. . . .

Atraians regars m'a atrait
Liement sueffre tel atrait
Joliement sui là traians.

Traians là sui joliement
Atrait tel sueffre liement
Atrait m'a regars atraians.

Ce sont là de ces tours de force qui ont été imités trois siècles plus tard et acceptés alors par les beaux esprits comme chose agréable et nouvelle. Tant il est vrai de dire que les conceptions comme les aberrations de l'esprit humain ne sont souvent que des contrefaçons ou des réminiscences.

XIV. f° 88, v°. — *Li dis du fourmis.*

C'est la fourmis qui, tout l'esté,
A son senz, a che apresté,
Qui tout bellement, et, a trait,
Se pourvoit et fait son attrait
Contre l'yver : c'est ses usages :
Dont il dist Salomons li sages :
Tu, perescheus, vas et prens garde
A la fourmis, et si regarde
Le maintieng de lui et les voies,
Et sa grant pourvéance : voies
Qu'ele a tel senz de sa nature,
Que l'esté pourveoit sa pasture
Dont ele puist en yver vivre :
Ainsi se pourveoit de son vivre,
Que li yvers ne le détruise.
. . . .

M. *Robert*, érudit conservateur de la bibliothèque de Ste.-

Géneviève, cite ce passage du *dit de la fourmi*, qu'il a extrait du Ms. de la bibliothèque du Roi, n° 7531-3. 39, comme devant être une des sources dans lesquelles La Fontaine a puisé la fable de *La Cigale et la Fourmi* (1).

XV. f° 90. — *Li dis de fortune.*

XVI. f° 91, v°. — *Li dis de franchise.*

XVII. f° 92. — *Li dis des mahomes aus grans seigneurs.*

XVIII. f° 93, v°. — *Li dis des charnelz amis qui se heent.*

XIX. f° 94, v°. — *Li lais de loursse.*

Ce lai est répété à la fin du volume de l'Arsenal sans changemens.

XX. f 96. — *Li confors d'amours.*

Il commence ainsi :

Hons navrez (blessé) a mestier de mirre (médecin)
Pour mectre à sa plaie ouguement,
Et li hons malades desirre
Sante et assouagement (soulagement);
Mais qui a ame longement
Et des biens d'amours se coneirre,
Moult plus desire aligement
Que de ses maus con ne puet dire.
....

XXI. f° 96, v°. — *De l'ipocrésie des Jacobins.*

La coupe des vers et le rythme de cette pièce sont assez remarquables; en voici un exemple :

(1) *Fables inédites des XII*^e^, *XIII*^e^ *et XIV*^e^ *siècles*, etc., par *Robert*. Paris, E. Cabin, 1825, in-8°. fig. T. 1, p. 2.

Rien ne vaut siècles orendroit (à présent),
Car on n'i fait raison ne droit
Ne on n'i maintient riens à droit;
C'est chose claire.
Li filz n'i porte foi au père,
Ne li fille aussi à la mère;
Folie est fois.
Chascuns en fait mais s'en buffois (s'en moque),
N'a forteresse ne defois (lieu défendu),
Ou se retiègne.

On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a maudit le tems présent en regrettant le passé; le poète, après avoir déplacé les vices du siècle, adresse particulièrement ses reproches aux Jacobins qu'il accuse de toutes sortes de crimes, entr'autres de l'empoisonnement de l'empereur Henri VII, mort en Toscane le 24 août 1313. On peut reporter à l'an 1314 environ la composition de cette pièce, et nous pensons que ce qui courrouça surtout Jehan de Condé c'est que l'empereur Henri de Luxembourg, fils de Béatrix de Hainaut, était né à Valenciennes en 1262, au palais de Beaumont, et se trouvait ainsi de la même province que le trouvère.

XXII. f° 98, v°. — *Des Vilains et des Courtois.*

XXIII. f° 100. — *Du clerc qui fut trouvez derrier l'escriny* (le coffre).

Ce conte charmant, de 147 vers, a été imprimé dans les *Nouveaux Fabliaux* de Méon, tome 1er, p. 165. Voici son début :

Unes gens sont qui ainchois oient
Une truffe, et plus le conjoient
K'une bien grande auctorité
Pour ce truffe de vérité.
Vous vorrez ci ramentevoir
Si com le me conta de voir.
En Haynau ot une bourgeoise
En une ville assez courtoise,
Plaine de jeu et de soulas,
K'amours le tenoit en ses las......

XXIV. f° 101, v°. — *Pourquoi on doit femes honorer.*

Nous devons honorer les femmes en mémoire de la Vierge Marie, et par respect pour nos mères :

Pour ce que femme fu ta mère
Et que nourris fu de son lait
Ne dois dire de femme lait.
....
Si tu pensois que en ce monte
Quant mal en dis tu fais ton honte
Et plus qu'elles le desonneures.....

Un homme doit aussi révérer toutes les femmes à cause de celle qu'il aime. L'auteur blâme l'excessive sévérité des hommes pour les faiblesses des femmes :

De feme dist-on mains despis
Car chascun prent la chose au pis.
S'une femme est jone et jolie
Qui mete son cors à folie
Et soit de mal faire escriée,
De li sera plus grant criée,
Que de XX hommes ne doist estre.......

XXV. f° 103, v°. — *Li dis du Pappillon.*

XXVI. f° 105. — *Li dis du Singe.*

XXVII. f° 106. — *Des mauvais usages du siècle.*

XXVIII. f° 107. — *Li dis de porte-joie.*

XXIX. f° 108. — *Li dis des trois sages.*

XXX. f° 109. — *Li dis de hardement et largesce.*

C'est un éloge du courage uni à la libéralité.

XXXI. f° 111. — *Li dis du Sengler* (sanglier).

XXXII. f° 112. — *Li dis du los du monde.*

XXXIII. f° 113, v°. — *Li dis du Lyon.*

XXXIV. f° 114. — *Li dis de l'Aigle.*

XXXV. f° 115, v°. — *Li dis du vilain despensier.*

XXXVI. f° 116. — *Li dis de biauté et de grasce.*

XXXVII. f° 117. — *Li dis de la pelote.*

XXXVIII. f° 118, v°. — *Li dis des Jacopins et des fremeneurs* (frères mineurs).

Ce morceau, un des mieux écrits du recueil, est un long plaidoyer en faveur des ménestrels contre lesquels les frères prêcheurs avaient parlé dans leurs sermons. Jehan de Condé ne manque pas de reprocher vivement aux Jacobins et aux frères mineurs leur avidité et leur gourmandise. On sait que les religieux de ces deux ordres allaient mendier dans les châteaux et se trouvaient ainsi les concurrens naturels des ménestrels; de là cette rivalité qui dégénéra en haine de part et d'autre. Voici comment Jehan de Condé en parle :

Jacobin et frere meneur
Veulent conquerre grant honneur
Quant sus les menestrez sermonnent,
Et dient que ceulx qui leur donnent
Font au déable sacrifice
Sont menestrel de tel servisce
Oeuvrent ou déables œit part
Sages en qui d'eulz se départ.
Mais je tien que li roi Davis
Ouvrast de tel service enuis
Qui harpa. Moult mal garde y prennent
Quant iciex paroles reprennent.

Le poète, après avoir rappelé que le roi David jouait de la harpe devant Saül, et qu'il parle, dans ses psaumes, des ins-

trumens sur lesquels il chantait les louanges de Dieu, continue ainsi :

En après bien dire vous ose
Qui à Saint Achare à Haspre (1)
U on voit duré vie et aspre
Des déruez (fous) qui sont desvoié
Et qui là sont en bers loié (liés en cage)
La viele oient trop enuis
Dont n'en veut mie estre servis
Le dyable qu'il ont ès cors.

Jehan de Condé cite encore à l'honneur des ménétrels le fait que la Vierge donna à deux d'entr'eux la *sainte chandelle d'Arras*, qui brûle toujours sans se consumer. « Ce sont les » ménétrels, ajoute-t-il, qui reprennent les vices des grands, » qui les exhortent à la vertu, et qui, par la voie du plaisir, » les instruisent de leurs devoirs. » Il se fâche aussi contre les franciscains, que, dans sa colère, il associe aux frères prêcheurs ; il leur décoche des traits acérés et passablement bien dirigés, et il avertit ces deux ordres de ne pas trop l'exciter, s'ils veulent vivre en repos. « Au reste, je ne me cache pas, re» prend-il en finissant, mon nom est Jehan de Condé, poète » de quelque réputation, qui déteste les hypocrites, et qui, si » vous le fâchez, peut longtems vous en faire repentir. »

XXXIX. f° 121. — *Li dis de la richoise l'on ne puet avoir.*

XL. f° 122. — *Li dis de force contre nature.*

XLI. f° 123, v°. — *Li dis du seigneur de Maregny.*

Enguerrand de Marigny ayant été supplicié en 1315 et réhabilité peu d'années après ; on doit supposer que cette pièce a été composée entre ces deux époques, c'est-à-dire, presqu'immédiatement après la chûte de ce ministre. Car il n'est pas

(1) Saint-Acaire, près Haspres, était une chapelle contenant des reliques qui avaient la propriété de guérir la folie. Lorsque le Roi Charles VI devint fou, on présenta son image en cire à la châsse de Saint-Acaire. (Voy. *Archives du Nord*, tome IV. p. 133).

présumable que l'on ait mal parlé de lui après sa réhabilitation. L'auteur lui reproche, entr'autres choses, d'avoir voulu élever à la papauté son frère, alors archevêque de Sens, *et puis vouloit estre empereres*.

XLII. f° 125, v°. — *Li dis du mireoir.*

XLIII. f° 127. — *Des Losengers* (trompeurs) *et des vilains.*

XLIV. f° 128, v°. — *Li dis de la bonne chière.*

XLV. f° 129. — *Du prince qui croit bourdeurs* (menteurs).

XLVI. f° 129, v°. — *Li dis de la torche.*

XLVII. f° 132. — *Li dis du Sentier batu.*

Ce joli fabliau, qui contient 134 vers, méritait d'être rajeuni par le bon La Fontaine. L'auteur débute en disant qu'il ne faut attaquer personne si l'on ne veut se voir rembarrer et mettre les rieurs du côté opposé :

Folie est d'autrui ramposner (blâmer),
Ne gens de chose araisoner (attaquer)
Dont ils ont anui et vergogne (honte) :
On porroit de ceste besoigne
Souvent monstrer prueves en maint quas
Maunez fait muer de voir gas (de vraies railleries);
Car on dit, et c'est chose vraie,
Que bone atent qui bone paie.
Cui on ramposne et on ledenge,
Quant il en voit lieu, il s'en venge,
Et tel d'autrui moquier s'atourne (se prépare)
Que sus lui méisme retourne.

Jehan de Condé entre alors en matière et raconte qu'un tournois avait lieu entre Péronne et Athies en Vermandois, et que là un grand nombre de chevaliers et de belles dames se trouvaient rassemblés. Un soir, on voulut se divertir à des jeux tranquilles, et l'on nomma une Reine pour jouer au *Roy*

qui ne ment, espèce de divertissement qui consiste à faire des demandes à tous les assistans qui doivent toujours répondre la vérité. La Reine nommée était aimable et belle, et habile à manier la parole; après maintes questions piquantes faites aux personnes de l'assemblée, elle s'en vint à un chevalier courtois et beau parleur qui jadis l'avait aimée et qui aurait bien voulu l'épouser s'il lui avait plu, mais il ne paraissait pas taillé pour plaire aux dames, car il était efféminé et ne possédait pas plus de barbe que certaines femmes. — Sire, lui dit la Reine du jeu d'un air malin, dites-moi si jamais vous fûtes père? — Belle dame, répondit-il, je ne m'en vante pas, car je crois n'avoir jamais eu d'enfant. — Sire, je le crois bien, fit la dame en riant, et l'on voit bien à la paille que les épis ne valent rien. » Cette répartie de la Reine fit sourire la compagnie; le chevalier resta ébahi et ne dit mot.

L'usage veut que quand la Reine a fini ses questions, toutes les personnes interrogées vont à leur tour faire une demande à la Reine. Le chevalier sans barbe avait été piqué au vif; il se rappela, quand ce fut à lui à parler, qu'il avait une vengeance à exercer et il adressa à la Reine, devant toute l'assemblée, la question suivante que nous laisserons en langue romane parce qu'elle n'est pas traduisible en français :

« — Dame, respondez-moi sans guile
» A point de poil à vo poinille?
» — Par foi, ce dist la damoiselle,
» Vezci une demande belle,
» Et qui est bien assise à point!
» Sachiez qu'il n'en y a point.
» — Cil li dist de vouloir entier,
» Bien vous en croi, quar à sentier
» Qui est batus, ne croist point d'erbe. »
Cil qui oïrent cest proverbe,
Commencièrent si grant risée,
Pour la demande desguisée,
Que cele en fu forment honteuse;
Qui devant estoit convoiteuse
De chose demander et dire
De quoi les autres feist rire.

La dame, après cette algarade publique, sentit sa joie défaillir et se perdre; elle devint aussi taciturne qu'elle avait été auparavant folâtre et légère, et elle se repentit, mais trop tard, d'avoir heurté si brusquement l'amour-propre du chevalier. C'est alors que le trouvère dit en finissant :

........Vous qui oez
Cestui conte, entendre poez
Que li voir gas (les railleries vraies) ne valent rien.
Poi en voit-en avenir bien.
Aventure est quant bien en chiet :
On voit souvent qu'il en meschiet.
Du bien cheoir sai poi nouvelle.
Rimé ai de rime nouvelle
L'aventure que j'ai contée ;
Diex gart ceulx qui l'ont escoutée.
Amen, ci prent mon conte fin,
Diex vous doint à tous bone fin.

Ce conte se trouve dans un MS. de la bibliothèque du fonds de la Vallière qui en contient plusieurs autres du même poète ; il a, en outre, été imprimé deux fois : Barbazan l'a mis d'abord à la suite de son *Ordene de chevalerie*, Lausanne et Paris, 1759, pet in-8°, pag. 168-177. Méon l'a réimprimé dans ses Fabliaux des XII°, XIII° et XIV° siècles, tome II , pages

XLVIII. f° 133, v°. — *Li dis de la fontaine.*

XLIX. f° 135. — *Li dis du Mantel-Saint Martin.*

L. f° 136, v°. — *Li dis des Lus et des bechés.*

Ce sont des poissons.

Les derniers feuillets du MS. de l'Arsenal contiennent *le lai de l'ourse*, qui n'est qu'une répétition du n° XIX. Enfin on trouve sur la dernière page du volume 96 vers d'une écriture différente, et qui pourraient bien n'être ni de Bauduins ni de Jehan de Condé. Ce sont des sentences morales sur différens sujets. Cette pièce débute ainsi :

Qui d'autrui duel a le courage
Souvent est près de son domage,

Et nul ne doit amer celui
Qui est joyeux d'autrui ennui.

Voici les quatre derniers vers :

Grant folie est de tant amer,
Com face de son dous amer.
Amer, haïr tant cruaument
Font faire maint faus jugement.

Une famille du nom de Condé existait, dit-on, encore à Valenciennes à la fin du XVIIIe siècle; le dernier personnage de ce nom est mort dans un état voisin de l'indigence : était-il ou non l'un des rejetons de nos deux vieux trouvères? C'est ce qu'il serait difficile d'établir aujourd'hui qu'il n'y a plus trace de cette famille. Il est permis de penser d'ailleurs que quand bien même elle serait encore et nombreuse et vivace, aucun membre de cette lignée déchue n'en saurait rien.

Arthur Dinaux.



HOMMES ET CHOSES.

Durig, graveur.

Le département du Nord, et particulièrement la ville de Lille, ont fourni un grand nombre de graveurs distingués, tels que les *Wallerant Vaillant*, les *Liénart*, les *Masquelier*, les *Helman*, et une foule d'autres sur lesquels nous aurons occasion de revenir; mais ces artistes, bien que nés à Lille, appartiennent plus encore à la France entière par la généralité de leur talent, leur séjour dans la capitale, et l'abandon dans lequel ils laissèrent le berceau qui les reçut. *Durig*, au contraire, graveur d'un ordre inférieur, quoique né hors de notre province, lui appartient tout entier par un long séjour et par ses ouvrages, qui tous retracent des lieux et des hommes de la localité. A ce titre seul, il mérite un souvenir et une mention honorable dans un recueil où nous cherchons à enregistrer toutes les gloires populaires et aristocratiques du pays.

Jean-Joseph Durig, d'une origine tyrolienne, naquit à Strasbourg le 13 octobre 1750; il était l'aîné des vingt enfans de Jean Durig, maître tourneur, né à Tschagunts, en Tyrol. Le jeune Durig avait un goût naturel pour le dessin; son père eut le bon esprit d'entretenir ces dispositions et de lui faire apprendre cet art qui devait un jour servir à lui créer une existence honorable; mais que d'épreuves devait subir avant cela ce pauvre artiste qui avait tant à faire sans secours étrangers et sans moyens pécuniaires. En 1768, Durig se trouvant à la gêne au milieu de dix-neuf frères et sœurs, trouva une occasion facile de prendre du service dans une ville aussi militaire que Strasbourg. Tous les Tyroliens sont musiciens nés, Durig s'enrôla comme faisant partie du corps de musique du régiment d'Auvergne. Il n'avait alors que dix-huit ans, et il trouva le moyen d'améliorer sa position en donnant des leçons de dessin aux plus jeunes officiers de son régiment.

Sur ces entrefaites, son goût pour la gravure se développa; il apprit seul, et ses premiers essais furent tentés à l'aide d'une alène de cordonnier qui lui servit de burin. Peut-être est-ce à ces essais informes et à l'imperfection de ses premiers instrumens qu'on doit la sécheresse et la dureté de trait qui lui sont restées. Quoiqu'il en

soit, son application au travail lui fit vaincre les difficultés de son art, et un orfèvre qu'il fréquentait lui ayant fait connaître les outils nécessaires à un graveur, il fit bientôt des progrès rapides. *Labor improbus omnia vincit.*

En 1771, à peine âgé de 21 ans, il se maria, et deux ans après, la majeure partie du régiment d'Auvergne devant s'embarquer pour l'île de Saint-Domingue, Durig racheta les quelques années de service qui lui restaient à faire et il s'établit graveur à Valenciennes, à côté de la Chambre Consulaire. Le cartouche entouré de guirlandes de rose qu'il se grava pour lui servir de carte et d'adresse, est tout-à-fait dans le goût du tems et l'un des plus jolis qu'il ait gravés.

De 1773 à 1776, époque de la résidence de Durig à Valenciennes, il y burina une foule d'armoiries (entr'autres celles de MM. *Magon de Terlaye*, de *Kayser*, etc.), de cartouches, d'emblêmes, de cartes, d'adresses et de divers cachets de commerce et autres; mais sa pièce la plus considérable gravée en cette ville est le grand'cartouche de la cassette contenant quatre pièces de fine batiste dont Valenciennes fit hommage à la reine Marie-Antoinette en décembre 1778 : dans cette gravure, assez recherchée encore de nos jours, se trouvent une vue de la place d'armes de Valenciennes telle qu'elle était en 1778, une autre d'une des portes de la même ville, et les armoiries du roi, de la reine, du prince de Tingry, gouverneur de la ville, et de M. Senac de Meilhan, Intendant du Hainaut.

De Valenciennes, Durig poussé par le désir naturel de revoir les lieux de son enfance, alla demeurer à Strasbourg où il resta huit années ; il y grava plusieurs représentations d'ascensions aérostatiques, entr'autres celles exécutées le 24 mai 1784 par Pierre et De Gabriel ; de là il s'achemina vers Paris, centre des arts, et n'y séjourna qu'un an ou deux, parce que le mouvement et la dissipation de cette capitale l'empêchaient de se livrer convenablement à sa profession.

Enfin, vers 1785, il vint se fixer irrévocablement à Lille où il vécut tranquillement du fruit de son travail qu'il perfectionna par l'étude des œuvres des bons maîtres qu'on le vit toujours rechercher. Après avoir successivement dévoué son burin à la famille royale, aux francs-maçons, aux hommes et aux faits des Révolutions belge et française, à la gloire de Napoléon et aux monumens de sa ville d'adoption, il mourut paisiblement à Lille le 16 février 1816, à l'âge de 65 ans et demi, en laissant un fils qui lui a succédé pendant vingt ans dans sa profession de graveur et qui vit aujourd'hui retiré dans la commune de Wazemmes, près Lille.

Les principales pièces gravées par Jean-Joseph Durig, pendant un séjour de plus de trente ans à Lille, sont les suivantes :

I. Ascension de la nymphe aérienne qui s'est faite le 1er janvier 1787, sur la place du quartier des Buisses, à Lille, par le sieur *Enslen*. gr. in-4°.

II. *Médaille de l'assemblée provinciale du comté de Flandre*. D'un côté le buste de Louis XVI couronné de lauriers. — Revers : l'Agriculture et ses attributs et l'écu de la Flandre : *Vincit amor patriæ*. — Exergue : *Comit. Gallo-Fland. restituta*. 1788. — Module de 18 lignes. — Finement gravé.

III. *Médaillon de Louis XVI* reposant sur des palmes et ombragé par un saule pleureur.

> Louis ne sut qu'aimer, pardonner et mourir ;
> Il aurait su régner, s'il avait su punir.

IV. *La valeur n'attend pas le nombre des années*. Le 14 Juillet 1790, l'an 2e de la Liberté. — Une Minerve dans les airs qui foule aux pieds des entraves, et qui porte un bonnet de la Liberté avec la légende : *Enfans de la patrie et de la liberté*. Elle s'appuie sur deux écus ; l'un, fleurdelysé, porte : *la nation*, *la loi*, *le Roi* ; l'autre montre une bonne-foi et deux épées avec ces mots : *Vivre libre ou mourir*. — In-4° d'une touche légère et peu profonde.

V. *Portrait de Vonck*. Au milieu des attributs de la justice et de la science ; la tête surmontée d'une étoile et d'une couronne de chêne. In-8°.

VI. Le même avec les attributs de la Liberté. *Nulla dies unquam te*, VONCK, *memori eximet ævo*. — Au-dessous on lit :

> *Vonck*, de la liberté courageux défenseur,
> A dû s'expatrier pour prix de sa valeur :
> Mais vainqueur de l'envie, au temple de Mémoire
> Son nom sera gravé par les mains de la gloire.

Ce portrait, d'un bon burin, est de format in-8°.

VII. *Vandermersch*. Portrait gravé in-8° au milieu d'attributs militaires et glorieux. Au-dessous se trouve ce quatrain :

> Ce héros qui vengea les droits de sa patrie,
> Voulut en cimenter à jamais le bonheur ;
> Mais de l'affreux congrès la noire perfidie
> D'une triste prison lui fit subir l'horreur.

VIII. *Clocher de l'église métropolitaine de Cambrai*. 1803, in-8°.

Placé en tête de l'Annuaire du département du Nord pour l'an XII.

IX. *Pyramide de Cysoing.* 1804, in-8°. Frontispice de l'Annuaire de l'an XIII.

X. *Tombeau du préfet Dieudonné.* 1806, in-8°. — M. Dieudonné étant mort à St.-Saulve-lez-Valenciennes, l'architecte *Verly*, de Lille, lui dessina ce monument que Durig a gravé pour servir de frontispice à l'Annuaire de 1806.

XI. *Médaille de Napoléon*, gravée pour l'exposition des produits de l'industrie française en 1806.

XII. *Pont Napoléon à Lille.* D'après *Deswarlet*, in-8° oblong.

XIII. *Le même*, réduit.

XIV. *La salle de spectacle*, de Lille. 1810.

XV. *Marché au poisson*, à Lille, d'après *Deswarlet.*

XVI. *Portail de l'église St.-André.*

XVII. *Manège de Lille.*

XVIII. *Champ de repos de Séclin*, d'après *Deswarlet*, in-8°.

XIX. *Eglise Saint-Eloy à Dunkerque.* In-8° oblong.

XX. *Loge de Thémis, orient de Cambray.* Médaillon.

XXI. *Ignota profanis solis nota nobis.* Attributs de franc-maconnerie, in-8°.

Durig a encore gravé plusieurs diplômes de loges maçonniques, une foule de vignettes et un grand nombre de gravures sur bois pour les jeux historiques, etc. Son talent n'était pas borné à la gravure au burin ou à l'eau forte; en province, on est obligé, pour satisfaire tout le monde, d'exercer sa profession jusques dans ses dernières limites; aussi Durig fut-il obligé de graver sur pierre et sur métaux et même de graver des médailles de circonstance et de localité. Nous connaissons de lui :

1. La *médaille de la confédération* des départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, à Lille, le 6 juin 1790. — Au revers : les trois ordres personnifiés qui jurent sur un autel. — Exergue : *Je le jure.* — Module, 12 lignes.

2. *Loge de la parfaite Union à l'Orient de Valenciennes.* — Deux femmes qui se serrent la main. — Module de 12 lignes.

3. *Médaille maçonnique*, avec légende hébraïque. — Trois jeunes gens en costume antique qui se tiennent unis. — Module, 14 lignes

4. *Loge de l'heureuse Réunion à l'Orient de Lille.* — Un guerrier au repos. — Médaille octogone de 16 lignes.

ARTHUR DINAUX.

Sulpice Dupré.

La *Biographie de la ville de St.-Omer* cite le nom de Sulpice Dupré parmi ceux des six chanoines du chapître de Notre-Dame qu'elle a choisis pour prouver combien l'érudition était un honneur dans cette assemblée. M. Piers, qui a cru devoir se borner à cette simple mention, a mis à la torture l'esprit de plus d'un de ses lecteurs qui rencontraient ce nom pour la première fois et l'ont cherché vainement depuis dans les ouvrages les plus estimés de biographie et de bibliographie. En attendant mieux, les *Archives* pourront suppléer au silence de Foppens, de Paquot et de M. Piers lui-même, ou du moins jalonner la route qu'il faut parcourir.

Guillebert de La Haye (1) a fait l'éloge de cet ecclésiastique. « Sulpice du Pré, dit-il, chanoine de St.-Omer, doué d'une vertu » et d'une piété bien rare, a été nommé par Monsieur Haméricourt » le premier confesseur et père spirituel des religieuses du couvent » de Sainte-Marguerite, après qu'elles eurent changé d'institu- » tion (2). Ce vénérable chanoine, voulant conduire ses filles dans » une haute perfection, composa diverses œuvres de dévotion, et » les dédia presque toutes à ses religieuses, entre autres l'*Exposition* » *sur la règle de St.-Augustin* composée par Hugues de St.-Victor, » qu'il avait traduit et imprimé à Douay l'an 1585, et un autre » œuvre qui a pour titre : *Exhortations à toutes personnes de religion* » *sur les paroles de Jésus-Christ :* Si tu veux être parfait, va et vends » tout ce que tu as et donne-le aux pauvres. *Matth.* 19. Imprimé » aussi à Douay, l'an 1591, qu'il dédia à ses filles spirituelles de » Sainte-Marguerite. Il a continué cet office de charité et dirigé leur » conscience plus de quarante ans, étant mort ce siècle icy. »

(1) Fondation du couvent de Sainte-Marguerite dans la ville de Saint-Omer des religieuses du tiers-ordre de S. Dominique venues de l'ancienne ville épiscopale de Teroüanne. Par le R. F. Guillebert De la Haye, prieur du couvent et collége de St.-Thomas d'Aquin de l'ordre des FF Prêcheurs. Douay, chez Nicolas d'Assignies, 1686, in-8o, 1-144 pp. et 6 feuillets liminaires. — Nicolas d'Assignies est classé parmi les imprimeurs Douaisiens, et M. Duthillœul ne lui attribue qu'un seul volume d'après un titre, rapporté par Paquot, tome 1, p. 80. Rien dans notre opuscule ne révèle le nom de l'imprimeur, si ce n'est la préposition incertaine *chez*.

(2) Ce couvent était de la règle de St-François lorsqu'il donna asyle aux Dominicaines du Saint Esprit de Thérouanne, en 1564. L'exemple de ces dernières convertit toute la communauté et les religieuses de St.-François se dépouillèrent de leurs vêtemens gris, le jour de la conversion de St.-Paul, 1565, pour prendre l'habit blanc et noir de l'ordre de St.-Dominique, entre les mains de l'évêque Gérard d'Haméricourt.

Guillaume Gazet, copié par Ferry de Locre, cite un troisième ouvrage de notre chanoine, dans sa *Bibliothèque sacrée des Pays-Bas : Idiota de l'estat des religieux*. Delahaye donne à penser que Dupré ne s'en est pas tenu là ; la *Bibliographie Douaisienne* ne fait pas mention de notre chanoine. Gazet a fixé la mort de Dupré à l'année 1609, ce qui s'accorde assez avec les dernières paroles que nous avons empruntées à la *Fondation du couvent de Ste.-Marguerite*; mais il convient de remarquer que le *Chronicon Belgicum*, imprimé en 1616, a corrigé Gazet sur ce point, en ne lui empruntant pas de cette date, d'où l'on peut conclure que Dupré vivait encore en 1616. En effet, Delahaye lui-même, en mentionnant la mort de Walerand Kerkove, doyen et chanoine de la cathédrale de Saint-Omer, arrivée le 27 septembre 1645, dit qu'il succéda immédiatement à Sulpice dans la direction des religieuses dominicaines et qu'il exerça ces fonctions pendant vingt-quatre ans entiers. Ainsi la mort du premier confesseur doit avoir eu lieu vers 1621. Cette nouvelle donnée est parfaitement exacte : Sulpice Dupré a remplacé en qualité de chantre Jacques Poullain, nommé archidiacre d'Artois, vers 1590, et eut pour successeur dans ces fonctions Charles de Fleschin.

Le chantre Dupré remplit plusieurs fois les devoirs de lecteur ecclésiastique au renouvellement de la Loi, en remplacement et par le choix de l'évêque. C'est le 5 janvier 1620 qu'il prit part pour la dernière fois à ces élections municipales, et c'est au 10 novembre de la même année que sa mort est marquée dans un catalogue des dignitaires du chapître de Notre-Dame de St.-Omer, MS. de la fin du XVIIe siècle, Bibl. de Bourgogne, n° 5563.

Le P. De la Haye cite deux religieuses dominicaines du nom de Du Pré parmi celles qui firent vœu de clôture perpétuelle, le 16 août 1633, entre les mains de l'évêque Christophe Morlet, qui dépensa plus de 4,000 florins pour fermer tout le couvent de bonnes murailles et bâtir des parloirs et autres commodités nécessaires pour une maison grillée. A.-F. DUFAITELLE.

Institution de la procession de Lille. — 1269.

Lettres de la Comtesse Marguerite touchant l'institution de la Procession de Lille, tirées du Registre aux tiltres de la ville de Lille vulgairement appellé Roisin, *reposant soubz Escheuins d'icelle ville.*

Nous Margerite Comtesse de Flandres et de Haynaut, et iou Guis

ses fius Cuens de Flandres et Marchis de Namur : faisons sçauoir à tous que nous en l'honneur Diu Jhu Crist et de la glorieuse Viergène Marie sa Mère, et pour le proufit de l'Eglise S. Pierre de Lille qui fondée est de aucisseurs Seigneurs de Flandres, et pour l'auanchement del œuure qui commenchie est en l'Eglise deuant dite, pour lequelle ly Canone de chelle meisme Eglise de leur rente, dont il doiuent viure se sont moult durement greué et blechié de piecha, et sont écores chacun iour. Auons ottroyé et ottroions vne pourchiession à faire entour le ville de Lille cascun an perdurablemêt, par tel voie et par tels lieus que li Revvars et qui Eskeuins de Lille, deuiseront et ordonneront que ou le puisse faire plus conuignablemêt qui doit commenchier par tel iour que nostres Sires Dius en l'hôneur de sa tres-chière Mère, a commenchié nouuellement à faire si glorieus miracle, deuant l'image que on appielle Nostre Dame à le Treille en l'Eglise Sainct Pierre deuant dite. C'est assçauoir le dimanche premier après le iour de la Saincte Trinité. Et doit durer par neuf iours continues en perpétuelle memoire des miracles deuant dites, et pour la raison des oraisons, des aumosnes, des bien-faicts, et des œuures de miséricorde que on y faict en fera en auant à l'honneur Nostre Seigneur et sa douce Mère par commune deuotiô, Nous auons octroié et octroons à tous chiaus et à tous celles, qui en pelerinaige venront à nostre Dame à Lille dedans les neuf iours deuant dit en l'honneur de la douche Viergene Marie et pour acquerre les pardons qui assis y sont, et seront dedens ces neuf iours sauf conduict de nous, et de nos gens allant et venant et demeurant francquement et paisiblement qu'il ne seront pris ne arriesté pour debte qu'il doiuêt, et pour autre chose d'arriere faite ou auenue s'il ne sont banit pour lait fait, et demeurer et aller en le ville de Lille, et ès voies et ès chemins par tout dedans les appertenances de Lille, si auant que ly enclos de la pourcessions s'estendra, et s'il auenait que aucuns des chiaus ou de chelles qui en pelerinaige venront à nostre Dame de Lille fut arriesté pour debte ou pour autres choses, ce chou n'estait pour vilain fait dedens les 9. iours en l'enclos deuant dict à ly requeste Doyen et dou Capitele de l'Eglise Saincte Pierre de Lille deuant dite, nous le ferons deliurer tout quite de tant, comme à nous et à nostre Justiche et à nostre droiture appertienra, en tesmoignaige, et en confremance de laquelle chose nous auons fait mettre nos saiaus à ces présentes lettres.

Et nous ly reuvars et ly Esqueuin de le ville de Lille qui à ces choses deuât dites, auons mis et metôs nostre octroy et nostre assens, pour chou que nous voulons qu'elles soiêt bien et fermement tenües à tousiours de nous, et de noz successeurs, de tant comme

à nous appertient les loons et greons, et promettons fermement à tenir, et pour plus grande seureté de tout chou que deuant est dit, auons nous mis no saiel à ches presêtes lettres, qui furent données en lan del Incarnation nostre Seigneur Jhu Christ mil cclxix. au mois de Feburier. (*Communiqué pai M. Duthilloeul.*)

Moneta vetville. Monnaie des comtes de Namur.

Tobiesen Duby, dans son Traité des Monnaies des Barons de France, planche LXXXV, fig. 9, donne le dessin d'une pièce de billon portant d'un côté un lion et la lègende : GUILLELMUS COMES, de l'autre une croix, et autour : MONETA VETVILLE. Il range cette pièce parmi les monnaies du comte Guillaume II de Hainaut (1337-1345).

Préoccupé de cette attribution non contestée, que je sache, jusqu'à présent, le savant numismate Lelewel a classé une localité du nom de Velteville parmi les lieux où les comtes de Hainaut avaient des ateliers monétaires.

M. Le Glay, partageant la même idée, que *Vetvilla* doit être une localité de l'ancien Hainaut, s'exprime de la manière suivante dans son *Programme d'études historiques et archéologiques sur le département du Nord*, page 21 :

« Duby place parmi les monnaies des comtes de Hainaut une
» pièce de billon qui porte au revers *moneta Vetville*. Quel peut être
» le lieu désigné par *Vetville*? En supposant que ce soit une abré-
» viation de *veteris villæ*, existe-t-il dans le département une loca-
» lité à laquelle cette dénomination soit applicable? »

Viesville ou Viéville, à trois lieues nord de Charleroy sur la rivière le Piéton et l'ancienne chaussée romaine de Bavai à Tongres, dite chaussée Brunehaut, village de la province *actuelle* du Hainaut, faisait anciennement partie du comté de Namur. Il s'y trouvait un château-fort d'une grande étendue et qui servait parfois de séjour aux comtes de Namur : plusieurs de leurs chartes du XIVe siècle insérées au recueil de St.-Genois, sont datées de Viesville (1).

Il me parait donc plus que probable que la pièce de Duby doit être restituée à l'un des deux comtes de Namur du nom de Guillaume (1337-1391) (1391-1418) qui l'aura fait forger à son château de Viéville (*moneta vetvillæ*). R. CHALON.

(1) L'engagère de la terre de Viesville appartenait en dernier lieu au marquis De Chasteler qui, à ce titre, faisait partie de la noblesse des états de Namur.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

8. — COLLECTION DES CHRONIQUES BELGES INÉDITES, publiée par ordre du gouvernement. — CHRONIQUE RIMÉE DE PHILIPPE MOUSKES, évêque de Tournai au XIIIe siècle, publiée pour la première fois avec des préliminaires, un commentaire et des appendices, par le *Baron de Reiffenberg*, de l'Académie de Bruxelles, de l'Institut de France, etc., etc. Bruxelles, Hayez, imprimeur de la commission royale d'histoire, 1836-1838. 2 vol. grand in-4° avec figures.

Philippe Mouskes, que les chartes du tems appellent aussi *Philippus à Gandavo* du lieu de sa naissance, que les flamands nomment *Mus*, *Meuse* ou *Mussche*, et à qui nous restituerons le nom roman que lui-même se donne dans ses poésies, naquit dans la ville de Gand au commencement du XIIIe siècle. Il se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, bien que son inclination naturelle le portât vers la poésie et les autres plaisirs honnêtes des gens du monde. L'âge d'or où l'on *aimait par amour* souriait à son imagination de poéte au moins autant que le régime des cloîtres. Mais à cette brillante époque du XIIIe siècle, si fleurie pour l'architecture, les vers et toutes les productions artistiques, on pouvait allier les devoirs peu rigoureux de la prêtrise avec les occupations agréables et légères d'un trouvère. D'ailleurs, il faut le dire, Philippe Mouskes ne resta poète avoué que jusqu'en 1242, qu'il devint chanoine et chancelier de la cathédrale de Tournai. C'est à cette année que se termine sa chronique rimée, le seul ouvrage qui nous reste de lui, et en même tems, comme l'a dit son savant éditeur, le monument le plus entier, le plus vaste de la langue romane en Belgique.

Il est probable que Mouskes, une fois chancelier de la cathédrale de Tournai, eut trop d'occupations sérieuses pour s'abandonner encore à son entraînement poétique; peut-être aussi que la gravité de sa position et l'ambition, louable du reste, qui ne tarda pas à le gagner, contribuèrent à le détacher du culte des muses. D'ailleurs sa jeunesse commençait à s'éclipser et les illusions poétiques pouvaient bien s'évanouir avec elles.

Philippe Mouskes gouverna son diocèse avec sagesse et intelligence jusques vers la fin du XIIIe siècle. On n'est pas d'accord sur la date précise de sa mort ; Gilles li Muisis, abbé de St.-Martin de Tournai, la fixe au 24 février 1282 et place son tombeau dans le chœur de la cathédrale de sa ville épiscopale ; d'autres chroniques la rejettent jusqu'en 1293, époque de la consécration de *Michel de Warenghien* son successeur. On regarde la version de Muisis comme préférable ; cependant cet auteur dit *avoir vu* souvent l'évêque Mouskes, et comme il est né lui-même en 1272 seulement, il n'aurait donc eu que dix ans à la mort du prélat si on la fixe à l'année 1282. Il paraît plus rationnel, sans fixer positivement d'époque, de la rapprocher davantage de la fin du XIIIe siècle.

Ce poète du moyen-âge, dont les œuvres paraissent réunies pour la première fois, a composé une chronique rimée de plus de trente mille vers ; c'est une *Histoire de France* qui remonte à la guerre de Troye comme toutes les vieilles chroniques, et qui commence par l'enlèvement d'Hélène par Pâris, pour finir à l'année 1242, où l'auteur s'arrête comme nous l'avons dit. On n'en connait positivement qu'une seule copie manuscrite appartenant à la bibliothèque du Roi, à Paris, sous le n° 9634 ; elle a servi à tous ceux qui en ont donné de courts extraits et notamment à Du Cange qui en a publié un long fragment, en 1657, à la suite de son édition de *Geoffroy de Ville-Hardouin*.

Philippe Mouskes toujours cité, parfois loué, plus souvent critiqué, attendait depuis longtems un éditeur, lorsque la commission royale d'histoire de la Belgique décida l'impression de son poème et en chargea M. le baron de Reiffenberg, conservateur de la bibliothèque du Roi, à Bruxelles. Mouskes n'a pas perdu pour attendre. Le savant estimable et spirituel qui vient de lui redonner la vie, a fait la besogne en conscience ; jamais poète-historien n'aura été mis sous les yeux du public mieux encadré et plus illustré. Chacun des deux volumes est flanqué de préliminaires, commentaires et appendices, qui seuls, forment déjà une publication bien précieuse pour les amis des recherches historiques et littéraires. Le texte est en outre éclairci au bas de chaque page par des explications philologiques, par un glossaire continu et par des citations et des comparaisons qui révèlent une haute érudition et des études bien entendues.

Philippe Mouskes n'est pas un poète d'une imagination vive, entraînante ; ses vers substantiels et un peu lourds se ressentent de la bonne et grasse Flandre qui les a inspirés et a nourri leur père : il

n'a pas ces délicatesses de goût, cette fleur de fine galanterie qu'on trouve dans les compositions des trouvères chevaliers; son origine plébéïenne et sa profession d'homme d'église devaient le maintenir dans une ligne plus modeste et plus sévère. Mais ce qu'on trouve de curieux dans son poème, c'est la peinture si candide des mœurs du moyen-âge, c'est l'expression si exacte des faits domestiques et locaux d'une époque peu connue.

Le premier volume de la chronique rimée de Mouskes appartient à l'âge héroïque et contient passablement de fables; mais ces fables elles-mêmes sont dans l'esprit du moyen-âge et forment le résumé des croyances merveilleuses d'alors, fonds obligé de toutes les compositions du tems. L'auteur débute en disant qu'il a puisé ses matériaux à St.-Denis, et qu'il va faire un travail que personne n'a tenté avant lui, celui de mettre en rimes vulgaires toute l'histoire et la lignée des rois de France. Il entre ensuite dans les détails de la guerre de Troye, il fait émigrer les Troyens vaincus, d'abord en Italie, puis en Gaule, et en tire la généalogie de Pharamond.

Une fois rentré dans la véritable voie historique, Philippe Mouskes devient un guide éclairé et amusant à suivre : son second volume surtout renferme des matières intéressantes et sur la fin il devient auteur de mémoires contemporains. Ce qu'il dit de ses prédécesseurs sur le siége de Tournai n'est peut-être pas toujours parfaitement exact; il en fait quelquefois la satyre, mais plus souvent il enfle leur mérite, ce qui fait bonne compensation : et cela toutefois sans renoncer à la supériorité qu'il croit avoir sur la pluspart d'entr'eux. C'est ce qu'il fait entendre assez ingénuement dans plusieurs endroits de son poème, et ce qui pourrait faire penser qu'il y a remis la main après son élévation au siége épiscopal. Au total, la lecture de cette chronique rimée deviendra, pour tous ceux qui font des études sérieuses sur le moyen-âge, une nourriture agréable et substantielle, et elle fournira des remarques judicieuses sur les événemens contemporains, des détails précieux sur les personnages et les localités du Tournésis, plusieurs vérités historiques éclaircies et souvent de la philosophie, de la critique et des vues qu'on est étonné de trouver dans une composition provenant d'un pays et d'une époque qu'on était convenu jusqu'ici d'appeler barbares.

Arthur Dinaux.

9. — Poésies, par *Emile Boulanger*, de Doignies, près Cambrai. — Imprimerie de A. Prignet, à Valenciennes, 1837, in-8°.

Les dieux s'en vont, dit-on souvent, et l'on pourrait ajouter que le langage des dieux, la poésie, s'en va aussi mourant de son côté. En effet, quel est le rimeur qui peut compter aujourd'hui sur un succès? La vile prose envahit tout, c'est elle qui remplit nos revues et nos journaux, c'est en prose qu'on parle au théâtre, aux athénées, dans les salons littéraires; les chants ont cessé, les jeux floraux ne font plus de bruit, et dans les académies, ces parnasses des tems modernes, on n'entend plus que rarement le langage poétique. Béranger s'est tu depuis longtems, Delavigne ne rime plus, et Lamartine lui-même parle et écrit en prose. Si un famélique auteur s'obstinait à ne faire que des vers, il éprouverait bientôt le sort misérable de Gilbert, et tout poète qu'il serait, on le verrait crotté par l'élégant équipage de quelque confrère prosateur dont chaque feuille non rimée se vend le prix qu'on donnait jadis à Delille pour ses Géorgiques françaises.

Dans cet état de choses, c'est donc un véritable événement littéraire que l'apparition d'un volume de *poésies*. L'auteur qui connaît son siècle, a eu le bon esprit de ne point livrer l'œuvre de son loisir au public proprement dit, il l'a fait imprimer à un petit nombre d'exemplaires destinés à ses parens, à ses amis et à quelques hommes du métier qui veulent bien encore lire des vers en l'an de grâce 1837. C'est là tout à la fois un acte de bon sens et de modestie qui amènera peut-être plus de lecteurs au poète que s'il se fût jeté à corps perdu dans la publicité. On peut lui prédire aussi que ses vers seront recherchés par les femmes chez lesquelles le goût de la poésie a généralement peu diminué; le beau sexe a une attraction naturelle vers les œuvres où l'imagination domine, et d'ailleurs il y aurait par trop d'ingratitude aux dames à ne pas s'occuper d'un livre fait pour ainsi dire à leur intention et où elles trouveront leur éloge presque à chaque page. L'auteur s'est inspiré près d'elles, et souvent heureusement, aussi leur adresse-t-il son invocation qui pourrait servir d'épigraphe à tout l'ouvrage :

« Mais des belles surtout je chanterai les charmes,
» Leurs caprices légers, leurs aimables alarmes,......
» ....
» O vous, ô mes amours, idoles de mon cœur,
» O belles, tendre objet de ma constante ardeur......

» ....
» Puissé-je près de vous passer ma vie entière!
» Et, comme *Legouvé*, mourir en m'écriant :
» *O femmes, c'est à vous que je dois mon talent!* »

Nos lecteurs connaissent déjà un grand nombre des pièces contenues dans le volume des poésies de M. Boulanger; nous serons donc sobres de citations : cependant, nous ne pouvons résister au plaisir de relater ici une jolie petite romance composée pour une de nos plus aimables concitoyennes :

1.

Il est trop tard pour m'en défendre,
De vos charmes je suis épris.
Imprudent, j'ai voulu comprendre
Et vos regards et vos souris.
Maintenant une ardente flamme
Sans repos agite mon âme.........

Belle dame, aimez-moi;
Ayez pitié de moi!

2.

Dans ces bals où toute joyeuse,
Je vous vois valser et briller,
Sur vos pas mon âme amoureuse
Toujours est prête à s'envoler.
Mon ardeur jalouse sans cesse
Celui qui dans ses bras vous presse.....

Belle dame, etc.

3.

Quand votre voix enchanteresse
Module des sons si touchans,
Je m'émeus d'une tendre ivresse,
Je soupire à vos doux accens.
Mon âme, d'amour éperdue,
Est à vos lèvres suspendue.......

Belle dame, etc.

4.

Hélas! pour ma vive souffrance
Que votre cœur soit indulgent.
Donnez un rayon d'espérance
A mon amour pur et tremblant.

Dans votre œil bleu, si doux, si tendre,
Laissez-moi lire et vous comprendre.......
Belle dame, aimez-moi;
Ayez pitié de moi!

Bien qu'il réussisse particulièrement dans le genre galant, M. Boulanger ne s'en tient pas toujours aux poésies légères; quelquefois il monte sa lyre sur un diapason plus élevé; il suit le précepte de Virgile : *Paulò majora canamus.* Les pièces intitulées : *Stances sur les désastres de Missolonghi*, *le Chêne*, *Ode sur la profanation des tombeaux*, *Epître à M. l'abbé de Lamennais*, etc., renferment de véritables beautés et l'auteur y montre souvent une grande hauteur de pensée unie à la vigueur du style.

Après la lecture du volume de M. Boulanger, on peut éprouver de la préférence pour telle ou telle pièce, mais il est une impression générale qui pénètre le lecteur, c'est celle de la satisfaction. On éprouve de la sympathie pour l'auteur, on applaudit aux sentimens généreux qui dominent dans son livre; on y reconnaît l'œuvre d'un honnête homme dont la conscience pure se livre sans réserve aux douces sensations, aux passions calmes et modérées. On y voit le juge intègre, mais indulgent, qui sait déposer avec la toge, la morgue magistrale si déplacée dans le monde; comme le dit M. Boulanger en tête de son ouvrage :

« Thémis n'exige pas une vertu sauvage :
» Son culte n'exclut pas les douceurs du plaisir. »

Aussi, personne ne sera étonné de savoir que notre poète national, l'illustre Béranger, à la lecture du volume dont nous nous occupons, a félicité l'auteur de l'avoir composé. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en transcrivant ici la jolie épître du chanteur populaire; elle vaut à elle seule tous les feuilletons du monde, et nous conseillons à M. Boulanger de la conserver précieusement comme un parchemin nobiliaire.

A M. Boulanger, *juge*, *à Valenciennes.*

« Moins vous recherchez, Monsieur, les regards du public pour votre recueil, plus ceux à qui vous faites l'honneur de l'adresser vous doivent de remercîmens. Si je ne suis pas trompé par ma mémoire, ce n'est pas la première fois que je lis de vos vers : il me semble que vous m'en avez communiqué par envoi, il y a six ou sept ans. Je viens de lire votre volume et je vous félicite d'avoir voulu conserver de si agréables souvenirs d'une jeunesse qui, selon

moi, doit recommander le magistrat; celui dont le cœur a toujours été ouvert aux douces et nobles impressions, ne peut cesser d'être un juge équitable et indulgent. Quand j'ai été mis sur la sellette, j'aurais voulu n'avoir que des juges comme vous, Monsieur ; mais alors vous étiez un peu au rang des accusés, comme me le prouvent plusieurs des morceaux de ce volume, que le patriotisme vous a inspirés. Dans les plus nouveaux, il en est un dont je vous félicite bien ; c'est votre *Ode sur la profanation des tombeaux*. Cet acte immoral d'industrie m'a causé une si profonde émotion, lorsque je l'appris par les journaux, que j'ai cherché moi-même à le flétrir; je voudrais y avoir réussi aussi bien que vous, Monsieur. J'ai lu également avec un vif intérêt votre épître à Lamennais ; il vous a donné raison, car la route qu'il suit ne ressemble pas à celle où il vous semblait marcher avec tant d'assurance, et la preuve, c'est qu'il a bien voulu me rechercher, ce qui m'a donné l'occasion d'apprécier un des meilleurs hommes qu'on puisse trouver, et bien différent, je vous assure, de l'idée que je m'en fesais lorsque vous lui adressiez votre épître, qui n'en est pas moins pleine de raison et de tact.

» Pour tout le plaisir que m'a fait la lecture de votre volume, qui m'est venu chercher sur les bords de la Loire, où j'achève de vivre loin du bruit et du monde, recevez mes remercîmens bien sincères, et l'assurance, Monsieur, de ma considération la plus distinguée. »

» Votre dévoué serviteur,

Béranger.

St.-Cyr, près Tours, 22 mai 1837. A. D.

10. — Etudes littéraires, par M. *C.-A.-N. Maignien*, régent de rhétorique au collége de Cambrai. 1 vol. in-8°. Paris, chez Jules Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6. Imprimerie de Mad. veuve Hurez, à Cambrai. 1837.

Il fut un tems, déjà bien loin de nous, où la critique littéraire dignement exercée par les Dussault, les Chateaubriand, les Fontaines, les Féletz, les Villemain, tirait un grand éclat de ces noms recommandables; c'était une sorte de magistrature instituée pour le maintien des éternels principes du beau et du vrai, comme pour la répression des délits de lèse-littérature. De graves publicistes, des écrivains à qui la nature avait départi le génie, et qui pouvaient donner ainsi le précepte et l'exemple, ne dédaignaient

pas de se mêler à ces intéressans débats sur des questions d'art, et le public avait foi dans leur impartialité, qu'ils se fussent bien gardés, d'ailleurs, de compromettre par des jugemens hasardés et des articles dits de complaisance. Avec une égale force de conviction, ils repoussaient les invasions de faux goût, les tentatives ambitieuses de la médiocrité, encourageaient le mérite naissant, et, noblement solidaires, ils prêtaient une égide au talent véritable et parfois méconnu. De même que Boileau avait soutenu *Athalie*, Fontanes consolait Chateaubriand des attaques sans nombre qui, lors de la publication des *Martyrs*, essayaient de lui faire expier le brillant succès d'*Atala* et du *Génie du Christianisme*.

Contre toi du peuple critique
Que peut l'injuste opinion ?
Tu retrouvas la muse antique
Sous la poussière poétique
Et de Solime et d'Ilion.

Du grand peintre de l'Odyssée
Tous les trésors te sont ouverts ;
Et, dans ta prose cadencée,
Les soupirs de Cymodocée
Ont la douceur des plus beaux vers *Etc.*

Alors existait réellement la république des lettres, avec ses libertés, ses franchises, ses discussions décentes, mais animées, et qui sont à la littérature ce que les débats parlementaires sont au corps politique. La *camaraderie* l'a tuée, en y introduisant l'anarchie. C'est un sort commun à toutes les républiques. Des hommes sans mission et sans portée, des plumes vénales ou inhabiles, ont fait descendre la critique de cette hauteur de vues et de principes ; elle perdit son indépendance, et trop souvent l'éloge et le blâme, dispensés dans nos feuilles et nos revues avec le même discernement et la même bonne foi, ont été cotés par l'opinion à peu près à la même valeur.

Nous avons signalé l'écueil : qu'il nous soit à nous-même un salutaire avertissement. Notre tâche cependant n'est pas sans quelques difficultés : ne saurions-nous donc éviter de louangeuses banalités, tout en rendant justice au mérite incontestable du livre de M. Maignien, soit que nous examinions son *Etude générale sur quelques auteurs contemporains ; Un mot de philosophie à propos d'un roman*; *Sur lord Byron comparé à quelques poètes*, soit les *Réflexions sur l'Alceste d'Euripide*, que M. Maignien a pris la peine de traduire pour mieux appuyer son système de traduction, et *sur le théâtre grec*, qu'il a si bien étudié ? Chaque morceau que renferme

ce recueil serait digne d'une analyse, elle-même féconde en longs développemens ; mais ce travail, quelque agréable qu'il soit, et quelque fruit que nous en puissions recueillir, réclamerait plus d'espace que n'en comporte une si simple notice Nous ne ferons, non plus, qu'indiquer en passant les deux dissertations de l'auteur : *De l'influence qu'a exercée sur le style de Paul-Louis Courier l'étude approfondie de la langue grecque*, et *Sur les contes fantastiques d'Hoffmann*; morceaux qui ont paru précédemment dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, où ils ont été justement appréciés, bien qu'à la vérité on ait trouvé à reprendre une prédilection trop marquée pour le dernier de ces écrivains, et aussi quelque exagération dans les éloges donnés au style de Courier, qui est parfois plus grec que français. A chaque langue son génie, et soyons avant tout de notre nation. Certes, notre belle langue française, illustrée par tant de chefs-d'œuvre, a aussi son caractère d'originalité qu'il faut bien craindre de fausser par une imitation maladroite et déplacée. Elle se recommande entre toutes les langues de l'Europe par sa précision et surtout sa clarté, procédant selon la marche naturelle des idées ; elle a son allure vive, spirituelle, qui se prête merveilleusement à tous les caprices de la pensée, comme elle revêt, au besoin, les formes les plus nobles et les plus élevées. Prétendre l'enrichir, comme on l'a tenté dans ces derniers tems, n'a été le plus ordinairement que l'appauvrir. Au nombre des causes qui tendent par malheur à l'altérer et à amener sa décadence, il faut placer ce goût immodéré du neuf qui produit si souvent le bizarre, les emprunts faits aux littératures étrangères, auxquels est venu se joindre un injuste dédain pour nos propres richesses ; les aberrations de cette école monstrueuse se faisant un style à part et en rapport avec ses théories, qui, dans son fol orgueil, ne croyait rien moins que détrôner Racine et Molière, et qui, déjà vieille et usée, tombe d'elle-même devant une réaction qui partout s'opère ; signalons aussi l'usage de ces mots nouveaux, insolites, ou changeant d'acception, nés des circonstances, au milieu des révolutions que la France a subies, et qui finissent, à la longue, par avoir chez nous droit de bourgeoisie ; de plus, une foule de locutions vicieuses importées à la tribune, soit du nord, soit du midi, et, à cause de la précipitation inséparable d'un pareil travail, reproduites, sans beaucoup d'examen, par les mille échos de la presse quotidienne. Guerre au néologisme, à l'affreux solécisme ! Arrière aux barbares ! Conservons avec un soin religieux, et le plus longtems qu'il nous sera possible, la pureté, l'intégrité de notre langue. L'idiôme du Bas-Em-

pire n'a succédé que trop tôt à la belle latinité du siècle d'Auguste.

M. Maignien ne peut manquer de s'associer à ce vœu tout national. Les personnes qui ont assisté au cours public de littérature qu'il fit à Cambrai, il y a deux ou trois ans, sous les auspices de la Société d'Emulation, conviendront que nul n'est plus compétent que lui en matière de goût, et aujourd'hui que l'orateur a cédé la place à l'écrivain, on retrouvera dans ce dernier, à un degré peut-être supérieur, cette érudition variée qui puise aux sources primitives, cette rectitude de jugement et cette juste appréciation des choses de l'esprit, jointe à la correction du langage, toutes les qualités enfin qui nous avaient charmés dans ses conférences. Dans leur élégance ingénieuse, le seul reproche qu'elles pouvaient encourir, si c'est là un reproche, a été d'être quelquefois trop finement analytiques. Ici encore, c'est la causerie érudite d'un homme d'esprit et de cœur qui nous met de moitié dans ses jouissances littéraires et nous initie aux secrets de l'art, qu'un examen approfondi et l'analyse de ses émotions personnelles lui fait découvrir. Non que nous retrouvions positivement dans ces études écrites les mêmes sujets qu'il a traités dans son cours parlé; mais c'est la même pensée qui les a toutes dictées; il y a dans toutes une unité de principes, bien que par la forme et le sujet, elles soient indépendantes les unes des autres.

» Donner des leçons, nous dit l'auteur dans un court avertis-
» sement, je n'ai pas cette prétention : obtenir quelque approba-
» tion des gens instruits, être de quelque utilité à ceux qui en sont
» aux élémens de la littérature, pouvoir dire que l'étude est une
» noble jouissance, être en droit de citer la fameuse période de Ci-
» céron, ajouter enfin que, pour mon plaisir, à moi, je me suis
» occupé d'une chose qui a des rapports intimes avec le bonheur,
» la vertu, l'honneur, l'amour de la liberté et de la patrie, voilà,
» pourrais-je répondre, quel a été mon seul but... » Il n'est aucun lecteur qui ne trouve que M. Maignien a plus qu'atteint ce noble but qu'il s'est proposé. Le vrai mérite a sûrement la conscience de ses forces; mais, d'ordinaire, il a aussi sa parure naturelle, la modestie. F. D-X.

11 — Études de littérature comparée. par Gobert-Alvin, *ancien principal du Collège de Valenciennes, officier de l'Université de France et membre de plusieurs Sociétés sa-*

vantes. Gand, *Dujardin*; et Valenciennes, *Lemaître*, — 1836. in-8°.

Nous connaissons un vieil antiquaire, véritable philosophe-pratique, qui vit seul au milieu de ses poudreux bouquins, et qui, louangeur du tems passé, ne reconnait aucune puissance d'invention au tems présent. C'est tout au plus s'il admet que le gaz et la vapeur sont d'origine récente; pour un peu il en trouverait l'invention chez les Grecs et les Romains. Mais pour ce qui est des idées écrites il n'en admet aucune comme nouvelle, et il les retrouve toutes dans les vieux livres, ses amis. Quand on lui cite une pensée ingénieuse d'un contemporain, un vers heureux d'un auteur moderne, il répond en citant ses anciens, qui, selon lui, ont émis les premiers les mêmes idées avec plus de force et d'élégance dans leur belle langue, mère de toutes les autres. Si on lui parle d'un plaidoyer brillant d'avocat, d'un discours lumineux prononcé à la tribune nationale, il ne veut pas en entendre les détails, parce que Cicéron a dit tout cela et qu'il est bien plus agréable de le lire dans la langue de Virgile que dans notre idiome vulgaire. Aussi, le voit-on frémir à la simple vue d'un livre neuf et brillant de jeunesse, et retourner soudain à ses chers bouquins, les seuls compagnons de sa solitude chérie. *Rien de nouveau sous le soleil*, telle est la devise éternelle de notre vieux philosophe dépréciateur rigoriste de l'actualité et de tout ce qui est moderne.

Si l'absolutisme gothique de ce fidèle ami des tems passés nous a souvent fait sourire lorsqu'il poussait sa manie jusqu'à l'excès, on doit avouer que souvent aussi il visait juste et qu'il frappait au cœur nos petits poètes et quelques modernes orateurs, singes imparfaits de l'antiquité, qui, bien analysés, ne sont que les plagiaires maladroits des vieux auteurs. On était alors obligé de donner gain de cause à l'inébranlable défenseur des écrits et des tems anciens. Voici venir aujourd'hui un livre, composé par un homme grave, parcourant depuis longtems cette noble et difficile carrière de l'instruction publique, que nous avons vu à la tête du collége de Valenciennes et à qui plus d'un membre de la génération présente doit une part de ce qu'il sait; voici venir un livre, disons-nous, qui semble fournir de nouvelles armes au *laudator temporis acti*, que nous citions tout-à-l'heure. Dans ses *Etudes de littérature comparée*, M. Gobert-Alvin analyse, avec un soin extrême, les passages les plus saillans des auteurs classiques, et il fait

toucher au doigt les rapports qui existent entre les anciens et les modernes. Souvent les beautés les plus connues de ces derniers, sont retrouvées chez leurs devanciers, et l'imitateur n'a pas toujours été aussi heureux que l'inventeur dans l'emploi de sa pensée empruntée.

Nous ne citerons, pour exemple pris dans les *Etudes* de M. *Gobert*, que le discours si conciliant du vieux roi de Pylos, du prudent Nestor, qui cherche à calmer la colère d'Achille et l'orgueil blessé d'Agamemnon; son éloquence est si entrainante, si agissante sur l'ame des Grecs, qu'on l'écoutait encore longtems après qu'il avait parlé: les mêmes mouvemens oratoires se retrouvent dans le discours de lord Chatam, prononcé devant le Parlement anglais pendant la lutte des Américains. Le vieux Chatam, comme Nestor, parle de conciliation, il s'agit aussi de mettre un terme à des débats qui pouvaient avoir les suites les plus funestes: d'empêcher une guerre impie entre les membres de la grande famille anglaise. Les paroles éloquentes et persuasives de lord Chatam, modelées sur l'allocution si belle du vieux Nestor, eurent le même sort: des deux côtés, les esprits furent ébranlés, on applaudit...... mais la passion l'emporta.

C'est par de telles comparaisons que M. Gobert initie son lecteur dans les finesses de l'analyse; plus loin, il met en présence les regrets de la mère d'Euryale sur la mort de son fils, avec la douleur de madame de Longueville décrite dans une lettre de madame de Sévigné; et ces deux expressions déchirantes rendues à 2000 ans de distance, sont identiques et presque semblables, parce que toutes deux elles sont prises dans la nature qui n'a qu'une seule manière de parler.

Un des monumens les plus précieux de l'esprit d'Esope, c'est sans contredit sa belle fable de l'*alouette et ses petits;* le texte grec en est perdu. Transmise aux Romains par Ennius, elle nous a été conservée par Aulugelle dans ses *nuits attiques.* On y entre dans de charmans et gracieux détails; en un mot, c'est d'un bout à l'autre la fable que nous a donnée La Fontaine *sous le même titre.* La gloire de ce dernier ne court aucun risque de ce plagiat, car sa supériorité de mise en œuvre et la naïveté de son expression lui appartiennent bien et seront toujours inimitables pour les autres.

M. Gobert continue à comparer ainsi par l'analyse certain

passages et certains auteurs ; Virgile et Horace avec Daru et de Wailly ; Valerius Flaccus avec Laharpe, Euripide avec Jean Racine, Tacite avec Bossuet ; dans cette balance du mérite de chacun, les anciens ont presque toujours l'avantage de l'invention et du naturel. L'auteur, au reste, fait ressortir, d'une manière ingénieuse et impartiale, les beautés de chacun et il mesure avec justice et une saine critique le talent déployé par tous. Il fallait une connaissance profonde des classiques et une patience toute professorale pour disséquer ainsi nos principaux auteurs et procéder en quelquesorte à l'autopsie de leurs idées : mais ce travail, une fois fait par une main intelligente et consciencieuse, servira utilement à la jeunesse studieuse et aux hommes qui aiment à serendre compte de ce qu'ils lisent par l'analyse et la méditation. Cet ouvrage estimable, dont le succès a été tout d'abord assuré par une souscription spontanée des amis et des concitoyens éclairés de M. Gobert, vivra longtems et sera conservé soigneusement sur les tablettes des classiques et de ceux qui veulent bien encore admettre qu'on doit suivre quelques règles dans les compositions littéraires ; et tout moderne qu'il est, ce livre, ne pourra manquer d'ajouter encore à ses triomphes, celui d'être adopté par le vieil antiquaire que nous avons cité au commencement de cet article : ce sera probablement le seul volume neuf qui sera jamais admis à figurer au milieu de ses poudreux bouquins. A. D

12. — Histoire de l'Europe et des Colonies européennes depuis la guerre de sept ans jusqu'à la Révolution de 1830, *par M. E. G.* Lenglet, *ex-législateur, Président à la Cour Royale de Douai.* Tome 1er. — Douai, V. Adam, 1837, in-8°. (1)

Si le sol de la ville de Douai est fertile en hommes recommandables, la mort trouve bien plus à y moissonner que partout ailleurs : dans des jours récens encore, la camarde est venue frapper avant le tems un jeune et aimable littérateur, M. *César Bruneau*, qui était appelé à jeter bientôt un lustre nouveau sur sa cité natale : peu auparavant la ville de Douai avait perdu le docteur

(1) On souscrit, au prix de 5 francs par volume, à *Douai*, chez M. *V. Adam*, imprimeur-libraire. Et à *Valenciennes*, au bureau de l'*Echo de la Frontière*, rue des Boucheries.

Taranget, M. *Becquet-de-Mégille*, et le Président *Lenglet*, ce chef d'une famille honorable où le savoir et l'esprit semblent héréditaires.

M. Lenglet a consacré près de cinquante années de sa longue et estimable carrière à des recherches historiques ; il avait entrepris une histoire universelle dont il put terminer presqu'entièrement toute la partie ancienne. Après en avoir publié l'introduction, il comprit pourtant, qu'une seule existence d'homme ne pouvait suffire à l'exécution d'un tel plan, et il s'arrêta dans son travail en 1812, lorsqu'il n'était encore parvenu qu'au moyen-âge. Dès lors, il s'attacha exclusivement à la partie de l'histoire dont nous annonçons aujourd'hui le premier volume, et il se contenta de retracer à ses contemporains les événemens si remarquables dont il avait été pour ainsi dire le témoin et en présence desquels, véritable Boissy d'Anglas, il sut rester pur de tout excès et de toute faiblesse.

Aujourd'hui la famille du président Lenglet, digne héritière de ses nobles inspirations, met en lumière ce travail consciencieux et l'offre au public, c'est un monument filial qu'elle élève à la mémoire de son auteur, et qui sera plus durable, nous le pensons, que celui qu'on lui érigerait en marbre ou en bronze. Cet ouvrage est précédé d'une excellente notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, rédigée par M. E. *Tailliar*, conseiller à la Cour de Douai, avec tout le soin et l'exactitude qu'on lui connaît: on peut y faire à l'avance une connaissance intime de l'historien qu'on va lire et l'on ne peut qu'y gagner.

Les grands événemens ont nécessairement leurs causes dans un passé très-étendu : M. Lenglet, voulant tracer l'histoire de nos révolutions et de la part qu'y prit l'Europe et les Colonies, a choisi son point de départ à l'époque où commencèrent à s'annoncer les hommes qui devinrent les auteurs, les partisans ou les contradicteurs d'une Révolution qui ne laissa personne calme ou neutre. De cette façon, il arrive naturellement aux effets par les causes et il expose avec un intérêt toujours suivi l'histoire d'un demi-siècle si étonnant, qu'il deviendra peut-être une époque fabuleuse pour nos arrières-petits-neveux.

On a dit que, même après les excellens ouvrages de MM. Thiers et Mignet, l'histoire du président Lenglet, serait encore lue avec fruit ; nous le croyons sans peine : il ne fait point double emploi avec ces deux œuvres toutes françaises. Plus étendue pour la durée des tems comme pour le théâtre des événemens, la narration de M. Lenglet relie avec l'histoire de France celle de tous les peuples et

offre ainsi un tableau parfaitement complet et bien coordonné qui ne laisse rien d'indécis et de non terminé.

Si après avoir parlé du plan de l'œuvre du Président Lenglet, nous passons à son l'exécution, nous trouvons qu'elle est à la hauteur du sujet tel immense qu'il soit. On reconnaît l'homme qui a fait sa plus constante occupation des études historiques et qui possède sa matière parfaitement. Dénué de passion, l'auteur se trouve dans la position la plus heureuse comme historien : il voit de haut, rapporte les faits avec calme et laisse au lecteur à tirer les conséquences. Quant au style, il est grave, comme il convient à l'histoire ; il est lucide, concis, et souvent élégant.

L'ouvrage que nous annonçons et que nous ne craignons pas de recommander aux amis de l'histoire des faits contemporains, aura six volumes, in-8°. Le premier seul a paru ; le second sera orné d'un portrait de l'auteur et d'un *fac simile* de son écriture. La partie publiée que nous avons sous les yeux est divisée en cinq livres ; on y trouve une narration fidèle est rapide des essais de réforme tentés en France avant la guerre de l'Amérique ; les mouvemens au centre et à l'Est de l'Europe jusqu'au partage de la Pologne ; la Révolution de l'Amérique septentrionale; l'histoire du Nord et de l'Orient de l'Europe jusqu'au traité de Jassy ; enfin les événemens si curieux et si pressés qui agitèrent la France depuis la guerre d'Amérique jusqu'aux Etats-généraux. C'est à la deuxième assemblée des notables, et aux premières émeutes dans Paris que s'arrête, dans ce premier volume, une narration que tous ceux qui l'ont commencée voudront terminer bientôt et à tout prix. A. D.

13. — UNE LECTURE PAR JOUR, mosaïque littéraire, historique, morale et religieuse, par M. *A. Boniface*, de Cambrai, instituteur. — *Victor Magin*, lib. éd., quai des Augustins, 11; *L. Hachette*, rue Pierre-Sarrazin, 12 ; l'auteur, chef d'institution, rue de Tournon, 33, à Paris ; V° *Giard*, lib., Grand'-Place, à Cambrai.

Une idée toute simple, et qui semble être venue par hasard à l'esprit d'un homme de goût, cette idée habilement mise à exécution et élaborée au flambeau d'une saine et judicieuse critique, a été féconde en heureux résultats. Or, voici ce qu'elle a produit : quatre volumes réunis sous un nom collectif, mais intitulés séparément *le printems*, *l'été*, *l'automne* et *l'hiver*, offrant pour chaque jour de

l'année une lecture choisie, en tout *trois cent soixante-cinq pièces, extraites de prosateurs français anciens et modernes, et destinés, par la variété de leur style et de leurs matières, à servir de modèles de composition, de textes pour la conversation et l'improvisation* Nous ne connaissons guères de recueil, sans même excepter les *Leçons de littérature et de morale*, de *MM. Noël* et *Delaplace*, si souvent réimprimées, si souvent feuilletées par les jeunes élèves, qui atteigne mieux le but de l'auteur, celui de former tout à la fois *et l'esprit et le cœur*; le cœur d'abord, car des principes sévères autant qu'éclairés ont présidé à la réunion de ces divers morceaux; et une foule de notes *biographiques*, *historiques*, *géographiques*, *philosophiques*, *littéraires et grammaticales*, toutes marquées au coin d'un goût sûr, d'une érudition variée et d'une heureuse concision, achèvent pour l'esprit le cours de littérature le plus attrayant qui puisse être offert à la jeunesse, nous dirions même volontiers à l'âge mûr. C'est, dans un ouvrage semblable, ce qui distingue M. Boniface de tous ses devanciers; ces utiles remarques, qui sont à elles seules un travail important, manquent, en effet, aux *Leçons de littérature et de morale*, que nous citions tout-à-l'heure, et dont le mérite se réduit à un choix très-bien fait. M. Alex. Boniface, connu d'ailleurs par d'excellens travaux en grammaire, en géographie, en histoire, n'a pas seulement publié un livre agréable, il a fait un livre utile et opportun. Son succès, il faut bien le dire ici, ne peut être douteux dans ce siècle où tout s'effleure, où l'in-folio à peine consulté pour les recherches de l'érudit, reste enseveli sous la poussière des bibliothèques; où l'in-octavo, après avoir détrôné l'in-quarto, cède lui-même le pas à la feuille quotidienne qu'un jour voit naître et mourir. Ce siècle, à la fois frivole et positif, semble avoir pris pour devise : *les longs ouvrages me font peur*. Le recueil qui nous occupe épargne au lecteur jusqu'à la peine de choisir; et la mère pourra sans crainte en prescrire la lecture à sa fille. Heureux qui a pu trouver place dans cette galerie, espèce de panthéon poétique et littéraire, avec cette différence néanmoins que la nécropole de Paris ne devait s'ouvrir à nos illustrations nationales qu'au moment où elles entraient dans la postérité, et que M. Boniface admet indistinctement les vivans et les morts! Si cette image encore rend bien notre pensée, nous comparerons son recueil à un riche bouquet composé des fleurs les plus brillantes, cueillies çà et là, dans les vastes champs de la littérature, et qu'une main adroite a su disposer, en outre, avec beaucoup de coquetterie. Des épigraphes ordinairement en vers, ont été appropriés aux divers sujets traités, qui, eux-mêmes, ont plus ou moins de rapport avec l'éphéméride du jour. Des tables de matières par ordre chronologique, didacti-

que, alphabétique, et par noms d'auteurs, complètent l'œuvre de M Boniface, et facilitent toute recherche à qui ne se contentera point d'*une lecture par jour*, et voudra quelquefois revenir sur ses pas et former son goût par la comparaison de ces morceaux d'élite, de style et de mérites divers.

De tout ceci, faut-il conclure que le recueil que nous annonçons ne laisse rien à désirer? Non, sans doute. Un ouvrage de cette nature ne saurait être tout-à-fait bien de prime-abord. Quelques pièces assez faibles s'y sont glissées. L'auteur les en fera disparaître, et, dans les éditions suivantes, il saura l'épurer en l'enrichissant. Il est vrai que ses judicieuses remarques sont encore ici un heureux correctif à tout ce qui pourrait égarer le goût dans ces pièces défectueuses. « Souvent, dit M. Boniface, une phrase mal cons- » truite, une pensée fausse, une expression impropre, un jugement » hasardé, signalés à l'élève, deviendront un enseignement plus » fécond en résultats que la perfection des autres parties offerte à » son admiration. » Terminons en émettant le vœu que M. Boniface exécute pour la poésie ce qu'il a si bien fait pour la prose (1).

F. D-X.

14. — INVENTAIRE CHRONOLOGIQUE ET DÉTAILLÉ DES CHARTES DE LA CHAMBRE DES COMPTES, A LILLE, par *Denis-Joseph Godefroy*, ancien garde des Archives de Flandre; revu, continué et annoté par le docteur *Le Glay*, archiviste du département du Nord. In-4°. Lille, Vanackère fils, 1837. 8 pages. (Prospectus.)

Le prospectus de cet important et curieux ouvrage vient d'être publié :

« Les archives de l'ancienne chambre des comptes de Lille, sont, » après celles du royaume, à Paris, le plus riche et le plus pré- » cieux dépôt qu'il y ait en France.

» Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, devenu comte de Flan- » dre par son mariage avec la fille de Louis de Male, institua à » Lille, en 1385, une chambre des comptes, semblable à celles qui » existaient déjà à Paris et à Dijon.

(1) On n'a pas laissé le tems à M. Boniface de se rendre au vœu que nous formons : on nous assure qu'une contrefaçon du recueil *Une Lecture par jour*, vient d'être faite en Belgique, avec une pièce de vers correspondant à chaque morceau de prose.

» Des décisions successives y firent déposer les archives ancien-
» nes des comtes de Flandre et celles des provinces réunies à leurs
» domaines. »

Ainsi s'exprime le prospectus, et ce peu de mots montre l'ancienneté et l'étendue de ce vaste dépôt des archives d'un pays où ont régné tant de princes puissans et de maisons diverses, et où se sont passés les plus grands événemens politiques et militaires.

« L'inventaire analytique de toutes ces richesses, dit le pros-
» pectus, a été commencé en 1782, sur la demande du gouver-
» nement, par feu M. Denis-Joseph Godefroy, garde des archives
» de la chambre des comptes. Les actes y sont savamment et nette-
» ment analysés selon leur ordre chronologique, depuis l'an 706
» jusqu'en 1307. Ce travail de science et de patience a reçu de
» justes éloges de la part des hommes les plus capables de l'ap-
» précier. Secousse, de Laurière, Moreau, Bréquigny, Dom Clé-
» ment, le ministre Bertin, ont adressé à l'auteur des félicitations
» unanimes.

» Nous nous sommes fait un devoir de continuer l'œuvre de M.
» Godefroy, sur le même plan et dans le même esprit. »

C'est assez dire en faveur de cette œuvre, puisque le savant et digne continuateur de M. Godefroy est en même tems un homme de conscience sur la parole duquel le public peut compter.

Mais ce ne suffirait point d'attendre avec la confiance due à M. le docteur Le Glay, la publication de cet ouvrage : le public, les hommes qui recherchent les intéressans élémens de l'histoire et veulent étudier à leurs sources les motifs, bien souvent mal déduits par les historiens, qui ont changé la face des empires, doivent aider à cette publication et la hâter par leurs souscriptions. Quel que soit le zèle qu'y met, comme antiquaire, M. Le Glay; quoiqu'il puisse compter sur le placement d'un certain nombre d'exemplaires, grâce à l'approbation qu'ont donnée à son entreprise M. le ministre de l'instruction publique et M. le préfet du Nord, et à l'intérêt qu'y portent même quelques gouvernemens étrangers (1), l'impression ne commencera que quand le nombre des souscripteurs sera reconnu suffisant pour couvrir les frais; nous appelons sur cette condition nécessaire et sage, l'attention de nos lecteurs : tout nous fait espérer que nous pourrons bientôt annoncer qu'elle est remplie.

» L'ouvrage, précédé d'une notice historique fort détaillée sur
» les archives de la chambre des comptes, avec toutes les pièces

» justificatives, sera publié dans le format in-folio, sur beau pa-
» pier raisin, caractères neufs. Il en paraîtra tous les quatre mois
» un volume dont le prix, qui sera de *vingt-cinq francs* pour la
» France, subira une augmentation rigoureusement calculée sur
» les frais d'expédition.

15. — Société des bibliophiles de Mons. 1837-1838. — *Vision de Tondalus*. Mons. Hoyois-Derely. In-8°.

La Société des Bibliophiles de Mons vient de compléter le nombre de ses membres (on sait que ce nombre est fixé à 25) par l'admission de M. L. Joly, avocat à Mons. Dans une des premières réunions de la Société, il avait été décidé que deux places ne seraient pas remplies avant un an au moins; une de ces places réservées a été donnée, au commencement de 1837, à M. Octave Delepierre, de Bruges. Huit candidats s'étaient présentés pour celle qui vient d'être conférée à M. Joly. On voit que le goût des livres rares, *la Bibliomanie* si vous voulez, ne faiblit pas en Belgique, ni dans le département du Nord, car la Société montoise compte plusieurs Français parmi ses membres. Voici les ouvrages que cette Société a publiés en 1837 seulement :

— Ritmes et refrains des Tournésiens, poësies couronnées par le Puy d'Escole de rhetorique de Tournay. 1477-1491 (publiés par les soins de M. Fréd. Hennebert). Mons, 1837, in-8°. (Cent exemplaires pap. ord. destinés au commerce.)

— La chronique du bon chevalier Messire Gilles de Chin, publiée d'après un msc. de la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, (par R. Chalon.) Mons, 1837, in-8°. (Cent exemplaires.) *Imprimé en noir, rouge et bleu, avec fleurons*, etc.

— La vision de Tondalus. Traduction de M. Octave Delepierre. Mons, 1837, in-8°. (Cent exemplaires.) La partie de la *vision* qui traite de l'Enfer est imprimée en *rouge*; celle qui traite du Purgatoire en *vert* et celle du Paradis en *bleu*.

(Sous presse.) — La défense de Messire Antoine de Lalaing, d'après l'édition originale de 1568. Augmentée de la correspondance

(1) Le gouvernement de la Belgique, qui fait recueillir de toutes parts des documens sur l'histoire de ce royaume, regarde le dépôt de Lille comme le plus précieux qu'il puisse faire explorer à l'étranger.

inédite du comte d'Hooghstraeten avec Marguerite de Parme, lors de sa mission à Anvers, etc., etc. (par M. Gachard, archiviste-général).

(Sous presse.) — Particularités curieuses sur la comtesse Jacqueline de Hainaut, extraites des registres du Conseil de la ville de Mons (par le docteur Decourtray), avec *fac simile* de diverses chartes, etc.

On s'étonne à bon droit comment la Société de Mons, avec ses faibles cotisations (20 fr. par an), peut entreprendre et parfaire un si grand nombre d'ouvrages, et des ouvrages d'une exécution dispendieuse. Mais elle a su *mêler l'utile à la manie*; elle ne fait pas seulement pour elle, elle livre aussi au public un nombre, *très-restreint*, *à la vérité*, de ses mélanges, et le produit de ces exemplaires est, d'après son réglement, uniquement destiné à publier d'autres ouvrages. Notre Société a eu aussi l'avantage de rencontrer dans son imprimeur, M. Hoyois-Derely, un typographe véritablement artiste et tout entier au progrès de sa profession; aussi les volumes des Bibliophiles de Mons sont des petits chefs-d'œuvre d'exécution typographique. C'était une condition indispensable pour des bibliophiles.

On assure que M. Le Glay, membre de la Société de Mons, se propose de fonder, sur le même plan, une Société de Bibliophiles à Lille. Nous applaudissons à ce projet; personne plus que M. Le Glay ne peut entreprendre avec succès de le faire réussir. Ce sera la quatrième Société de ce genre après celles de Londres, de Paris et de Mons.

16. — Lettres a mes filles, sur mes voyages en Sibérie et en Chine. (1833-1834.) Par M. le comte *Camille de Ste.-A.* (Aldegonde, général au service de Russie.) Paris, Boudon, 1835. In-8°. 118 pages. — Seconde édition. — Lille, Danel, 1838. In-8°. 98 pages.

M. le comte Camille de Ste.-Aldegonde, qui appartient à la contrée que nous habitons comme rejeton de la branche aînée d'une noble famille de notre province, famille historique qui se rattache à tous nos souvenirs locaux, vient de publier, à un très-petit nombre d'exemplaires et pour quelques intimes seulement, une série de onze lettres adressées à ses filles du fond de la Sibérie, des bords de l'Oural et des frontières de l'Empire céleste. M. Camille de Ste.-Aldegonde, investi par l'empereur de Russie, d'une mission de confiance qui l'entraîna jusqu'en Chine, lui fit faire plus de 6,000 lieues,

et le fit descendre dans 75 mines, sentit le besoin de communiquer de si loin avec ce qu'il avait de plus cher, avec ses filles restées à Paris, au centre de la civilisation, tandis que lui parcourait les steppes déserts de la Tartarie. On suit avec un intérêt indicible ces communications intimes d'un père à ses enfans, qui raconte, comme s'il était au foyer domestique, les dangers, les fatigues, les efforts d'un voyage que personne ne peut faire, à moins de se trouver dans la position toute particulière de M. de Ste.-Aldegonde, c'est-à-dire, entouré des reflets de la puissance du Czar, et doué du courage, de la persévérance et de l'humeur aventureuse d'un français éclairé qui veut encore augmenter la masse de ses connaissances et conquérir des souvenirs précieux pour la vieillesse. Il ne reste qu'un regret en terminant la brochure du noble voyageur, c'est de la savoir tirée à un si petit nombre d'exemplaires, que peu de personnes pourront en jouir et la déposer sur leurs tablettes. A. D.

17. — SOUVENIRS DE VOYAGE, ou lettres d'une Voyageuse malade. Paris (Lille), 1836. 2 vol. grand in 8°.

La ville de Lille a vu paraître l'an dernier un de ces ouvrages fashionnables inconnus dans le commerce et destinés à quelques salons privilégiés, dûs à la plume d'une femme aimable et élégante qui alla chercher la santé sous le beau ciel de l'Italie et qui y trouva, outre ce qu'elle cherchait, des inspirations poétiques et artistiques et en rapporta les matériaux d'une charmante relation. L'auteur est une femme croyante et presque toujours émue : douée d'une imagination brillante et d'une douce exaltation en rapport avec les objets que possède l'heureuse Italie, elle est toujours à la hauteur de tout ce qu'elle voit et elle a l'art de pénétrer son lecteur des mêmes impressions qu'elle reçoit. Nous pouvons soulever ici le voile dont s'est enveloppé l'estimable écrivain de ce livre par une double modestie, modestie d'auteur et modestie de charité, car l'œuvre que nous annonçons se distribue au profit des pauvres. Cette suite d'impressions intimes, éprouvées par une imagination sensible, par une âme chrétienne, est due à Madame *la Comtesse de la Grandville*, née de Beauffort, déjà si connue dans notre département par ses œuvres pies. M. le docteur Le Glay, dont la réputation de bonne et franche érudition est faite depuis longtems, a ajouté aux souvenirs de Madame de la Grandville une préface écrite avec charme, et leur a fait subir une révision sévère avant qu'ils fussent livrés à la presse. Quelques-unes des lettres de Madame de la Grandville sont adressées à son neveu, M. le comte *Amédée de*

Beauffort, de Bruxelles, dont l'amour pour les arts semble un noble héritage de famille. Nous n'entrerons dans aucun autre détail relatif à ce voyage, afin de laisser au lecteur tout l'agrément de la surprise et de la nouveauté. A. D.

18. — Lettres sur Cambrai. Esquisses historiques, par *Eugène Bouly*. (Avec cette épigraphe : *Ce que j'aime, moi, c'est ma vieille cité!....*) Paris, chez Hivert, (Cambrai, J. Chanson.) 1835. In-8°.

M. *E. Bouly*, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler lors de la publication de ses *Promenades nocturnes*, est un jeune avocat de Cambrai, qui, après s'être essayé dans une production littéraire toute d'imagination, a dirigé ses études vers un but plus solide et plus en vogue aujourd'hui, vers l'histoire. Il a naturellement porté ses recherches sur la ville qui l'a nourri, et en cela il a montré qu'il était bon fils. Son intention n'a pas été de faire une histoire détaillée du vieux pays de Cambrai, il a voulu tracer d'une manière peu profonde son caractère et ses mœurs; aussi a-t-il modestement appelé ces lettres de simples esquisses historiques. On ne doit donc pas s'attendre à trouver dans cet ouvrage sans prétention la grave histoire appuyée de preuves et de pièces justificatives : l'auteur n'est pas un bénédictin, mais c'est un écrivain plein d'avenir qui pelote en attendant partie. A. D.

19. — Mémoires chronologiques contenant ce qui s'est passé de plus remarquable à Cambrai et aux environs, depuis la réunion de cette ville à la France sous Louis XIV (1677) jusqu'en 1753. Mis au jour par *Eugène Bouly*, auteur des *Lettres sur Cambrai*. Cambrai, imprimerie de J. Chanson, 1837, in-8°.

L'auteur a voulu esquisser légèrement les mœurs et le caractère des Cambrésiens dans ses *Lettres sur Cambrai*, aussi s'est-il arrêté à l'époque où les destinées de cette ville se trouvant liées à celles de la France, elle n'eut plus une physionomie à elle. La publication qu'il fait aujourd'hui reprend les événemens où la première s'est arrêtée et les conduit jusqu'en 1753, époque probable de la mort du rédacteur primitif de cette espèce de Journal en forme d'éphémérides. Les deux publications réunies de M. Bouly forment donc ainsi un véritable abrégé de l'histoire de Cambrai poussée, pour

ainsi dire, jusqu'à l'aurore de la Révolution française. Les mémoires chronologiques sont naïfs et simplement écrits; ils montrent un caractère de vérité incontestable et ils éclaircissent des petits faits locaux que l'histoire générale a dédaignés. Rendons grâces à M. Bouly de sa publication et des notes dont il l'a enrichie. Ces mémoires ont d'abord été publiés par articles dans la *Gazette constitutionnelle de Cambrai*, puis réunis en corps d'ouvrage et tirés à un petit nombre d'exemplaires qui n'ont pas été livrés au commerce. Les journaux, feuilles éphémères qui vivent l'espace d'un matin, se déchireront, et la brochure de M. Bouly deviendra une rareté bibliographique qu'on ne peut trop se hâter de se procurer.

A. D.

20. — ABRÉGÉ DE LA NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE DE MM. NOEL ET CHAPSAL, *augmenté par M***. Ouvrage mis au nombre des livres classiques.* Tournai, *J. Casterman aîné*, 1835. Vol. in-12 de 108 pp. *(2e tirage.)*

Cet abrégé d'une grammaire très-répandue se recommande par plusieurs améliorations que MM. Noël et Chapsal eux-mêmes ne désavoueraient pas. On y a intercallé des questions et de courts exercices; le livre se termine par une introduction succincte à l'analyse grammaticale, accompagnée de modèles pour l'application des principes. En somme, cet opuscule nous a paru digne d'être signalé à l'attention des instituteurs. N'oublions pas de dire que l'éditeur ne le vend que 40 centimes.

FRÉD. H.

21. — ESSAI CARPOGRAPHIQUE présentant une nouvelle classification des fruits, par B.-C. *Dumortier,* membre de la Chambre des Représentans, de l'Académie des sciences et belles-lettres, colonel de garde civique. Bruxelles, Hayez, 1835. In-4° de 136 pp. et 3 planches.

L'Académie avait inséré dans le tome IX de ses Mémoires cet intéressant essai que son auteur a ensuite publié lui-même à un petit nombre d'exemplaires. La nouvelle méthode carpologique proposée par M. Dumortier est uniquement pour l'usage de la botanique descriptive. Connaître les types des diverses espèces de fruits, ramener à un petit nombre de ces types les modifications innombrables qu'offre le règne végétal, et les coordonner suivant un ordre qui approche le plus possible de la nature, tel est le but que s'est assigné M. Dumortier. Sa tentative mérite la reconnaissance de tous les hommes qui s'adonnent à l'étude de la carpologie.

FRÉD. H.

NOUVELLES

ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— D'après le rapport que M. *Gachard*, archiviste en chef, vient de faire à M. le ministre de l'intérieur sur les archives du royaume de la Belgique, les archives sont classées en 57 catégories, savoir :

Chartes des ducs de Brabant, des comtes de Namur, archives des chambres des comptes, du conseil-d'état et de l'audience, du conseil-privé, du gouvernement général des Pays-Bas, de la secrétairerie-d'état allemande, de la secrétairerie-d'état et de guerre, du conseil des finances, de la jointe des terres contestées, de la jointe des administrations et des affaires des subsides, de la jointe des eaux, de la commission royale des études, du comité de la caisse de religion, du comité de séquestre et biens du clergé français, de la jointe du pays conquis, du commissariat-général civil, du département, des ouvrages de la cour, de l'administration des monnaies, du département des Pays-Bas à Vienne, des états de Brabant, des états de Namur, des états du haut quartier de Gueldre, du grand conseil de Malines, du conseil souverain de Brabant, du conseil provincial de Namur, du souverain bailliage de Namur, de la cour féodale de Brabant au quartier de Malines, des chambres suprêmes, du tribunal Aulique, du consistoire de la Trompe à Bruxelles, du Drossart de Brabant, de l'officialité du Brabant, archives des Jésuites, de l'Université de Louvain, de l'évêché de Tournai, de l'abbaye de St.-Trond ; des abbayes de St.-Martin, à Tournai, d'Heylissem, de Bonne-Espérance ; de Caudenberg, à Bruxelles ; de St.-Ghislain, de Roosendael, de Parc-les-Dames, près Louvain ; de la Paix-Dieu, près Huy ; de Munster-Bilsen ; des prévôtés de Meersen, de Sclyn ; du chapitre de l'église collégiale de Ste.-Gudule, de piverses maisons religieuses, des corps de métiers de Bruxelles,

Chartes de la ville de Hal; administration centrale de Belgique, an III; de la préfecture de la Dyle, du conseil administratif général de la Belgique, du gouvernement provisoire et de la régence.

De la récapitulation de ce document historique il résulte qu'il existe 57 collections; 52,572 registres; 38,280 cartons, liasses et fardes; 39,743 chartes et actes en parchemin; total: 130,594.

— On se rappelle que deux calaisiens, MM. *Dufaitellle* et *Ch. Derheims*, ont exploré plusieurs dépôts littéraires de Londres, et y ont recueilli des matériaux très-précieux pour l'intelligence de l'histoire de Calais pendant l'occupation anglaise (1347-1558). Ces messieurs ont trouvé également un grand nombre de cartes et de plans de villes de France qui ont été possédées ou convoitées par les Anglais, notamment dans la première moitié du 16 siècle; dès 1829, ils ont fait connaître les documens qui leur avaient paru les plus intéressans.

Depuis lors, M. Derheims a enrichi son cabinet des plans de Thérouanne et de Guînes, sans lesquels on peut difficilement suivre les opérations militaires dont ces villes ont été le théâtre et l'objet. Le plan de Thérouanne représente cette ville assiégée par les impériaux en 1537, et va paraître incessamment lithographié par les soins de la Société des Antiquaires de la Morinie.

La ville de Boulogne était des plus intéressées à faire faire de semblables explorations, tant à cause du nombre et de l'importance des matériaux que nos compatriotes avaient signalés au zèle de ses habitans, qu'à cause des efforts que ses historiens Henry et Marmin ont tenté pour la restauration de Boulogne au 16e siècle. Ce n'a pas été sans étonnement que nous avons vu les Boulonnais négliger de puiser à des sources aussi abondantes. Nous sommes heureux d'apprendre que l'indifférence des Boulonnais sur un sujet aussi capital et qui intéresse à un si haut point la page la plus glorieuse de leur histoire, a excité l'émulation de nos archéologues.

Un calaisien, qui habite Londres, et qui, par les cadeaux qu'il a faits au Musée, prouve qu'il songe souvent à sa ville natale, M. *A. Boursot*, vient d'obtenir par une faveur spéciale l'autorisation de calquer l'une des plus grandes cartes manuscrites conservées dans le muséum Britannique, fonds de Sir Robert Cotton, Aug. 1, vol. II, n° 77, et il s'est acquitté de cette opération minutieuse avec un soin et une fidélité qui ne laissent rien à désirer.

Ce plan est celui de la ville de Boulogne et de ses environs. Il comprend tout l'espace qui s'étend entre la Tour-d'Ordre et l'église de St.-Etienne. Sa date ne peut être postérieure à la fin de 1547, ni antérieure au commencement de 1546. Entre la rive gauche de la Liane, occupée par l'armée française, et le rivage de la mer, on remarque particulièrement les forts de Ville-Neuve-Mont-Plaisir et du Pont-de-Briques, les églises fortifiées d'Outreau et de St.-Etienne et le camp des Allemands. Sur la rive droite, occupée par les anglais, les haute et basse-villes, la citadelle, le port, la Tour-d'Ordre et le ruisseau des Tintelleries attirent l'attention et permettront dorénavant de suivre avec facilité le récit des contemporains, en évitant les erreurs dans lesquelles sont tombés des hommes très-capables, qui n'ont eu pour se guider aucun document graphique de cette époque reculée.

Ce beau calque est actuellement en la possession de M. Dufaitelle, à qui M. Ad. Boursot, son ami d'enfance, en a fait hommage. Il était accompagné d'une belle copie du plan du chateau d'Ardres, tiré du même fonds, Aug. 1, vol. II, n° 74. Ce château a cessé d'exister depuis trois siècles, sans laisser aucun vestige qui pût permettre aux habitans de déterminer l'emplacement qu'il occupait.

Une lettre de M. Boursot annonce qu'il vient d'expédier à M. Dufaitelle un plan de la ville et port d'Ambleteuse, fortifiés par les anglais, de 1545 à 1549.

Espérons que ces riches matériaux ne resteront pas inutiles entre les mains de notre concitoyen, auquel l'histoire locale est

déjà redevable d'éclaircissemens importans, et qui s'occupe en ce moment à terminer un mémoire sur un siége que les Calaisiens eurent à soutenir à la fin du 13e siècle contre leur seigneur, le comte d'Artois, et à la suite duquel ils furent privés de leur commune et leurs priviléges pendant l'espace de six ou sept ans, faits entièrement neufs pour nous et dont nos historiens n'ont eu aucune connaissance.

— S. A. le prince de Ligne et M. le comte Coghen, désirant encourager l'étude de nos fastes nationaux, viennent de mettre chacun à la disposition de la Commission royale d'histoire de la Belgique une somme assez forte, destinée à servir de prix pour l'auteur du meilleur travail sur une question ou un sujet relatif aux annales de la Belgique, que la Commission mettra au concours. Cet acte de libéralité ne surprendra certainement pas ceux qui connaissent M. le prince de Ligne et M. Coghen; mais il n'en doit pas moins être signalé à la reconnaissance publique : il trouvera des imitateurs, il faut l'espérer, parmi les personnes auxquelles leur haute position sociale et leur fortune semblent imposer la noble mission d'aider à tous les travaux utiles, de favoriser toutes les entreprises patriotiques.

La commission d'histoire doit tenir sous peu une assemblée extraordinaire, pour arrêter le sujet des deux questions qui seront mises au concours et en déterminer les conditions.

— Nous apprenons que M. J. Donny, ancien avocat, qui possède depuis plus de trente-cinq ans des chroniques précieuses sur l'histoire de la Belgique, écrites en flamand, s'est enfin déterminé à en livrer à l'impression une traduction française dont il est l'auteur. Ces manuscrits intéressans présentent tous les faits, tous les événemens les plus remarquables arrivés en Belgique, soit dans l'ordre politique et moral, soit dans l'ordre physique et matériel, depuis 1346 jusqu'à 1725. Cette publication, comme on le voit, répandra un nouveau jour sur les époques historiques de notre pays les plus fécondes en grands hommes et en faits intéressans. Nous ne pouvons

donc que féliciter le possesseur de ces documens de la résolution qu'il a prise de les traduire et de les publier.

— M. le professeur Hoffmann von Fallersleben vient de faire une découverte des plus importantes dans les manuscrits de la bibliothèque publique de Valenciennes. Il a trouvé le chant de victoire, composé en langue teutonique, en 883, sur la bataille gagnée par Louis III, roi de France, sur les Normands. Ce document, que Mabillon avait copié d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand, mais que l'on a recherché vainement depuis 1692, est de la plus haute importance pour l'histoire littéraire des Belges. M. Hoffmann, dont presque toutes les études sont dirigées dans un but à illustrer la Belgique, a publié à Gand le texte original et le *fac simile* de ce poème, en société avec M. Willems, membre de l'Académie. Nous reviendrons sur ce document et sur la brochure intitulée *Elnonensia* à laquelle il a donné lieu.

— Un négociant de Gand possède une scribane, ou *scribanium,* en ébène incrustée d'ivoire hippopotame; ce travail est une vraie dentelle en incrustation, telle que les plus habiles ouvriers ne parviendraient pas à l'imiter. Ce meuble fut donné par le roi de Perse à Charles-Quint. Le prince persan s'y trouve représenté au milieu de son sérail. Il possède encore une armoire précieuse de la même époque; elle est supportée par quatre colonnes torses d'un travail extrêmement riche. Le meuble représente sur tous ses panneaux des paysages, des portiques, etc. On croirait voir l'ouvrage d'un peintre, tant le dessin et les nuances en sont parfaits. C'est un ouvrage en marqueterie, une vraie mosaïque en bois de travail. Dans le même cabinet se voit un confessionnal gothique en bois sculpté, provenant de la célèbre abbaye d'Everboden, dans la Campine. C'est une sculpture qui n'a pas son égale en délicatesse.

— En classant, il y a quelques jours, aux archives du royaume, des portefeuilles qui paraissaient ne renfermer que

des papiers tout modernes et les plus insignifians, on y a trouvé la correspondance originale du prince d'Orange, Guillaume-le-Taciturne, avec Marguerite de Parme, régente des Pays-Bas, pendant les derniers mois de 1566 et le commencement de 1567, époque qui précéda immédiatement la retraite du prince en Allemagne. Cette correspondance, assez volumineuse, a d'autant plus de prix, que l'on ne possède encore jusqu'ici que très-peu de renseignemens sur la conduite et les actes du prince d'Orange pendant le tems auquel elle se rapporte : aucune des pièces dont elle est composée ne figure dans l'ouvrage qui se publie en ce moment à La Haye, sous le titre d'*Archives, ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau,* et dont il a paru trois volumes, comprenant les années 1552-1572. On connaissait déjà l'existence, aux archives du royaume, d'un recueil considérable de lettres originales et autographes du Taciturne. La découverte que l'on vient de faire servira à compléter ces précieux documens historiques.

— M *Leclercqz* (montagne des aveugles, N° 884 à Bruxelles) dont le père possédait une riche bibliothèque vendue en 1829, a conservé trois volumes in-folio formés de pièces authentiques qui appartinrent autrefois à M. Meuret, de Mons, et qui ne sont rien moins que le procès original de l'infortuné *Comte d'Egmont.* Ils renferment les actes d'accusation, les dépositions des témoins, les défenses de l'accusé et quantité de documens divers qui se rattachent au drame terminé par son supplice. M. Leclercqz est aussi propriétaire de deux beaux livres d'heures, ornées de miniatures, dont l'un inachevé a été exécuté en 1532 pour l'empereur Charles-Quint. Sa collection numismatique offre plusieurs médailles très rares relatives à l'histoire de la Belgique.

— Chez M. Baud, rue haute, à Bruxelles, se trouvent le fameux manuscrit original de Sigebert de Gembloux, cette même relique devant laquelle se mit à genoux Schöpflin, saisi d'un véritable enthousiasme de savant.

— M. *Ducas*, agent de change, à Lille, vient d'acquérir du libraire *Téchener*, place du Louvre à Paris, un manuscrit curieux contenant un poème inconnu de *Hues* ou *Hugues de Cambrai*, trouvère du XIII° siècle. Cette composition qui contient 2,133 vers est intitulée *La complainte de Notre-Dame dou crucefiement Jhésus-Christ;* elle est divisée en petites strophes de dix, onze et plus souvent douze vers de huit syllabes.



Siége de Valenciennes

(1793.)

Les frontières sont souvent les arènes où se décident, dans des luttes sanglantes, les destinées des peuples et des empires. Sentinelles avancées du pays qui leur confie sa défense, les villes qui s'y élèvent ont pour mission de le protéger contre l'invasion étrangère; noble mais périlleuse mission qui ne s'accomplit que trop souvent par de rudes sacrifices, que la mère patrie ne reconnaît pas toujours.

Près des frontières, tous les champs peuvent raconter leurs batailles; chaque ville porte écrite sur l'enceinte de pierre qui l'environne l'histoire de plus d'un siége, et Valenciennes, aux murailles ébréchées, témoigne que plus d'une fois elle a servi de frontière.

Le plus mémorable des siéges subis par Valenciennes, sans en excepter même celui de 1656 que Turenne dut lever, fut celui de 1793. La France devenait républicaine, l'enthousiasme de la liberté fesait partout courir aux armes; Louis XVI

n'existait plus; une première coalition de princes et de rois s'était brisée contre nos frontières. Pour vaincre de farouches républicains, il n'était pas trop de l'union de tous les rois, et par un instinct de conservation bien entendu, l'Angleterre, l'Espagne, Naples, la Prusse, l'Autriche, s'étaient rués sur la France : il y allait de la vie de toutes les couronnes.

Sur tous les points la France était menacée. Dumouriez n'avait point réussi dans la conquête de la Hollande; de retour en Belgique, des revers l'avaient obligé à la retraite, et le 1er avril 1793, son quartier-général se trouvait transporté aux eaux thermales de St.-Amand près Valenciennes. Quelques jours plus tard, la France apprit la défection de Dumouriez, dont l'armée vint se réunir dans le camp de Famars non loin de Valenciennes, sous les ordres du général Dampierre.

Condé (Nord-Libre) était bloqué. Les bois de Raismes, Vicoigne et Hasnon étaient au pouvoir de l'ennemi. Après plusieurs vaines tentatives pour l'en déloger, Dampierre fut atteint d'un coup de boulet qui fut mortel; son armée se replia entre Bouchain et Cambrai, dans le camp de César.

Dès lors Valenciennes, investie qu'elle était depuis le 8 avril, se trouva entièrement cernée par l'armée ennemie.

On s'occupa sans relâche dans la ville de tous les préparatifs avant-coureurs d'un siége dont on ne calculait point la durée, et en même tems on cherchait à exalter le courage par l'enthousiasme. C'étaient des proclamations et des spectacles patriotiques; c'était l'autel de la patrie qui s'élevait sur la grand'place, et autour duquel chacun venait prêter le serment solennel de vaincre ou de s'ensevelir sous des ruines, vain serment que dicte l'enthousiasme et que ne ratifie pas toujours la raison.

Sous l'impression d'un danger commun, tous s'occupaient en frères du salut de tous. La commune fesait placarder des affiches indiquant les précautions à prendre contre le siége. Les

caves étaient les seules retraites où l'on se crût en sûreté; la garnison cédait ses casemates aux bourgeois; les maisons, les temples et les couvens devenaient déserts; on s'entassait pêle-mêle dans des souterrains où le jour ne pénétrait qu'à peine; mais que de fois malgrès tous ces soins, les caves et les souterrains, dont les voûtes s'écroulaient sous le poids des bombes, devinrent le tombeau de familles entières.

Dès les premiers jours du siége, la municipalité fit partir plusieurs ballons, dont l'un contenait le procès-verbal de la prestation de serment sur l'autel de la patrie. Elle espérait que le hasard enverrait ce message vers Paris, et que la Convention en aurait connaissance; — mais le vent comme le destin devait être contraire, et l'on apprit après la capitulation que les ballons étaient tombés à Péruwelz, entre les mains des Autrichiens.

Deux députés de la Convention, Briez et Cochon, s'étaient enfermés dans la ville. Le général Ferrand commandait la place et n'avait pour garnison que 10,000 hommes, mais parmi eux se trouvaient 800 canonniers bourgeois qui avaient leurs foyers à défendre, et le courage ne faillit pas à qui combat pour ses pénates.

Le village de Marly fut le premier point d'attaque des assiégeans. La défense comme l'attaque furent opiniâtres; les ouvrages qui défendaient Marly étaient en mauvais état, les assiégés durent céder au nombre; ils se retirèrent en bon ordre dans la place. Marly n'était plus qu'un monceau de cendres; C'est à peine si aujourd'hui il a pu se relever de ses ruines; — c'était là le triste présage de ce que le siége devait coûter de désastres à Valenciennes.

Malgré l'inondation et le feu de la place, l'assiégeant poursuivit ses travaux avec activité. Le 14 juin, après avoir terminé sa première parallèle, il établit quelques batteries. Le même jour, le duc d'Yorck envoya deux lettres portant sommation de rendre la place. L'une s'adressait au général Ferrand, l'autre à la municipalité. La réponse du général fut

prompte et digne ; il envoya au duc d'Yorck copie du serment prêté par lui et la garnison sur l'autel de la patrie. La municipalité, après quelqu'hésitation, suivit son exemple : « Nos » propriétés et notre existence, répondit-elle, ne sont rien » auprès de nos devoirs ; nous ne trahirons pas le serment » que nous avons prêté avec notre brave général. » Sur ce refus, l'ennemi, fidèle à ses menaces, commença à bombarder la ville. Des batteries établies sur les hauteurs d'Anzin foudroyèrent quelque tems le quartier de la porte de Tournay. On y répondit du haut des remparts et de la citadelle ; les batteries ennemies furent démontées, et ce premier succès donna courage.

Les assiégeans firent de nouveaux efforts, et un grand nombre de batteries s'établirent sur le front de la porte de Cambrai. Dans la nuit du 19 juin, 80 bouches à feu furent placées sur les éminences du moulin du Rôleur et de St.-Saulve, et jusqu'au 26 juillet sans relâche, elles vomirent nuit et jour l'incendie sur la ville. — Un témoin oculaire rapporte que pendant trois heures de nuit, il compta jusqu'à 723 bombes lancées sur la place. On en voyait jusqu'à 18 en l'air en même tems, et une batterie en lançait souvent 8 d'une même bordée. C'était à la fois un spectacle majestueux et terrible, que ces globes de feu, gros d'incendie et de désastre, s'élançant au-dessus de la ville avec lenteur, comme pour choisir la place où ils devaient, en tombant, écraser plus de victimes, amonceler plus de ruines.

A chaque instant des incendies se déclaraient sur divers points de la ville. L'ennemi y dirigeait aussitôt ses batteries, pour écarter tout secours, et des maisons entières se consumaient sous une pluie de boulets et d'obus. Malgré tous ces désastres, le bon esprit de la garnison ne se démentit jamais, et à chaque instant des traits de dévouement en signalaient le sang-froid et le courage. Un jour, une bombe tomba sur la courtine de la porte de Mons et mit le feu à deux ou trois barils de poudre. Non loin de là, un canonnier assis tenait entre ses jambes une bombe qu'il était occupé à charger. La bombe

s'allume, fait sauter le canonnier par morceaux dans les fortifications, et tue deux de ses camarades. Le feu se communique en même tems à divers canons chargés, et, au milieu de l'explosion générale, un soldat, nommé Placet, eut la présence d'esprit de pointer deux canons que l'incendie n'avait point atteints; il ne voulait pas, disait-il, que l'ennemi s'aperçût de l'accident. Que d'actions de courage perdues et méconnues, pour quelques-unes que le hasard seul a arrachées à l'oubli.

Dès le 21 juin, des cris s'élevèrent du sein de la populace qui demandait hautement une capitulation. Le général Ferrand répondit à ces cris par une proclamation : « Citoyens, » leur dit-il, vous pouvez disposer de ma vie, mais jamais de » mes devoirs. La loi me prescrit sous peine de mort, de n'a- » bandonner la défense des remparts qu'au terme qu'elle indi- » que; — voulez-vous qu'après avoir rempli jusqu'ici ma » carrière avec honneur, j'aille trahir la nation et porter ma » tête sur l'échafaud.... » La prison devint cependant plus tard la récompense de son courage. Il en était alors de la France comme d'Athènes au tems de ses revers; un esprit de vertige s'était emparé d'elle; ce n'était point assez d'être brave, il fallait être vainqueur, et malheur au général à qui ne souriait point la fortune, la prison ou l'échafaud l'attendaient au retour.

L'ennemi continua hardiment ses parallèles et ses tranchées sous le feu meurtrier des batteries de la place. Ses attaques se dirigèrent principalement sur l'ouvrage à corne de la porte de Mons, sur ceux en avant du bastion Poterne, sur la longue courtine alors sans défense depuis ce bastion jusqu'à la porte de Mons, sur le bastion des Huguenots (1) et sa demi-lune. La brèche du bastion des Huguenots était devenue praticable depuis le 19 juillet, celle du bastion Poterne et de la longue courtine ne l'était pas encore. Dans la nuit du 22 au 23 juil-

---

(1) Ainsi appelé parce que jadis c'était là qu'on enterrait les Huguenots.

let, l'ennemi se décida à attaquer de vive force le chemin couvert de la place et les ouvrages extérieurs dans le but de tenter l'assaut. Il fut repoussé avec perte ainsi que les deux nuits suivantes. Dans la nuit du 25 au 26 juillet, vers les dix heures du soir, l'explosion de trois globes de compression fit sauter deux places d'armes, et ouvrit un large passage par le déchirement de la palissade. Les assiégeans se précipitèrent dans le chemin couvert, et les troupes, ébranlées par l'explosion, accablées par le nombre, furent contraintes à la retraite. Le général Ferrand voulut les ramener, mais après une lutte qui n'eut pas lieu sans carnage il dut se retirer dans la ville, et du haut des remparts il fit mitrailler l'ennemi qui perdit beaucoup de monde.

Le siége touchait à sa fin. Les peines, la fatigue, avaient comblé toute mesure; l'espoir d'être secouru par l'armée du Nord s'était complètement évanoui. La prise de Condé connue depuis quelques jours, Custine qui ne venait pas, avaient lassé tous les courages. En vain la moindre canonnade entendue dans le lointain laissait-elle espérer la délivrance; Custine ne paraissait point. Était-il vaincu, avait-il trahi comme Dumouriez? — L'avenir devait faire payer bien cher à Custine ces doutes et ces soupçons. Un jour vint où il dut paraître au tribunal révolutionnaire, et son inaction au siége de Valenciennes, aussi lourde dans la balance où l'on pesait ses fautes, que l'épée du farouche Gaulois dans la balance où Rome pesait un jour sa rançon, devait faire pencher le destin contre lui. Custine monta sur l'échafaud, et sa mort fut offerte en holocauste aux villes de Mayence, Francfort et Valenciennes, que sa fortune ou son courage n'avaient pu sauver, — triste expiation de revers irréparables, et dont Custine sans doute ne pouvait s'imputer la faute.

Le 26 juillet, le duc d'Yorck envoya de nouveau deux lettres, l'une pour le général Ferrand, l'autre pour la municipalité. Toutes deux contenaient sommation de rendre Valenciennes, si l'on voulait éviter les horreurs d'une ville prise d'assaut. Le général Ferrand assembla son conseil de guerre

et provoqua une réunion des pouvoirs constitués. A l'ouverture de la séance, une foule de bourgeois qui depuis le siége voyaient le jour pour la première fois, sortirent tout armés du fond de leurs caves et de leurs souterrains. Ils envahirent la Grand'Place, harcelèrent la maison commune, et demandèrent à grands cris une capitulation. Les attroupemens devenaient de plus en plus nombreux ; l'émeute levait hardiment la tête ; — ce n'était point le populaire seul qui en était l'élément : des bourgeois et quelques militaires s'y trouvaient mêlés. Des habitans mal disposés, trois brèches dont l'une praticable, un assiégeant vigoureux, une ville presqu'incendiée n'offrant plus d'asile aux défenseurs, aux blessés, aux malades, telle était la situation de Valenciennes ; — il n'était plus permis de résister. La capitulation fut donc décidée, mais le soulèvement des bourgeois, autant que le danger, avait dicté cette résolution.

Un projet de capitulation fut adressé au duc d'Yorck : il fut signé le 28 juillet. La capitulation assurait à la garnison la sortie de la place avec tous les honneurs de la guerre, et aux bourgeois, le respect de leurs personnes et de leurs propriétés.

Le 1er août, la garnison quitta la place qu'elle avait défendue avec plus de courage que de bonheur. Elle sortit de la ville par la porte de Cambrai, dans un morne et religieux silence comme il convenait à des braves malheureux, et une double haie militaire formée par les assiégeans, leur servait de cortége. La garnison mit bas les armes à la Briquette non loin de Valenciennes, avec parole de ne plus les reprendre pendant le cours de la guerre contre les mêmes ennemis : un article de la capitulation en avait exigé le serment. Elle continua sa route vers le pays qu'elle avait si vaillamment défendu contre la souillure de l'étranger, et découvrit bientôt les avant-postes de l'armée du Nord. Cette vue ranima son courage ; — en revoyant des frères d'armes elle oubliait presque que c'était d'eux qu'elle avait en vain attendu sa délivrance.

Le siége était consommé. Valenciennes, qui ouvrait la Fran-

ce, avait capitulé; les coalisés en étaient maîtres, mais ils n'avaient conquis que des ruines. Valenciennes avait essuyé 43 jours de bombardement; 300,000 boulets, bombes et obus l'avaient sillonnée comme la charrue sillonne un champ, et les désastres du siége eussent suffi pour en immortaliser le souvenir. C'était en effet une ample pâture à l'incendie et aux désastres qu'une foule de monumens qui s'éparpillaient à travers la ville; la plupart des églises et des couvents furent la proie des bombes et de l'incendie. Des quartiers de la ville furent entièrement détruits. La rue de Mons, la rue Salle-le-Comte, l'arsenal, les rues de Cardon et de Tournai, n'étaient plus qu'un amas de ruines; pas une maison de la ville n'était restée intacte, et longtems encore après la reddition de la place, on retrouvait des cadavres ensevelis sous les décombres.

Mais au-dessus même des ruines et des décombres, sur les débris de la place, s'était élevée pure et immortelle la gloire des défenseurs de Valenciennes. Ils avaient bien rempli leur noble mission, ceux qui avaient eu le sol de la patrie à défendre contre l'étranger; ils avaient bien mérité de la Convention qui devait le reconnaître un jour, ceux qui avaient prodigué leur sang pour le salut de tous; et si leur bravoure n'avait pu arrêter plus longtems l'étranger sous les murs de Valenciennes, leur longue et inespérée résistance avait du moins sauvé la France.

La coalition étrangère n'était en effet qu'une partie des dangers qui menaçaient d'envahir notre malheureuse patrie. L'ennemi du dehors n'était à craindre qu'à cause de l'ennemi du dedans, et, pendant que les places fortes attardaient l'étranger sur les frontières, la Convention, par des mesures énergiques, avait eu le tems de réorganiser ses armées. Partout le courage s'était élevé au dernier degré d'exaltation, et dès lors la Convention pouvait tenir tête à la guerre étrangère et à la guerre civile. Les braves défenseurs de Valenciennes offrirent eux-mêmes leurs bras et leur courage contre l'ennemi du dedans; — les uns se dirigèrent vers la Vendée, les autres coururent au siége de Lyon, où le péril les attendait encore.

Quant au général Ferrand, il devait joindre à sa vie l'illustration du malheur. Tous les titres qu'il avait à la reconnaissance du pays ne l'arrachèrent point au sort commun aux ennemis comme aux amis de la patrie. Incarcéré pendant neuf mois au sortir du siége, il ne dut, comme tant d'autres, sa liberté et sa vie qu'au 9 thermidor. Quelques années plus tard (1802) il fut nommé préfet de la Meuse inférieure. En 1804 il se retira à Planchette près Paris, où il termina (1805) par une mort tranquille, une vie agitée par plus d'un combat, et qu'un peu de gloire et de malheur mérita de voir inscrire un jour dans les fastes militaires.

Il en fut de la ville comme du général. Tous deux furent enveloppés dans un même sentiment d'oubli et d'ingratitude, et tandis qu'on élevait aux nues la résistance de Lille à un siége de quelques jours, la courageuse défense de Valenciennes passait inaperçue.

Investie d'un seul côté par une armée de 30,000 hommes, Lille communiquait librement avec le pays voisin et en recevait toute espèce de secours. Une seule partie de la ville souffrait du bombardement, le reste assurait aux citoyens et aux défenseurs un abri sûr et tranquille. Huit jours suffirent pour épuiser les munitions des assiégeans, et les obliger à lever le siége.

L'armée qui assiégeait Valenciennes était forte de près de 80,000 hommes; la ville fut mitraillée depuis le 24 mai jusqu'au 28 juillet. Valenciennes abandonnée à ses seules ressources et que la France semblait oublier, n'avait avec le dehors aucune communication possible. Nulle partie de la ville n'était à l'abri du siége, et après quelques jours de bombardement, Valenciennes n'offrait plus même d'asile à ses défenseurs.

Les uns avaient sauvé leur ville, les autres avaient sauvé leur patrie, mais rien ne put soustraire à l'ingratitude du moment les défenseurs de Valenciennes. Malheur aux vaincus

fussent-ils les plus braves, telle semblait être en ce moment de péril, la maxime de la République, et lorsque d'un élan spontané elle avait dit aux défenseurs de Lille qu'ils avaient bien mérité de la patrie, elle attendit l'adresse et la pétition des canonniers de Valenciennes, pour décréter, le 22 septembre 1793, la mention honorable des défenseurs de cette ville. — Mais l'histoire, fille du temps, a fait justice de l'oubli de la Convention, et le siége de Valenciennes, inscrit aujourd'hui dans les *Victoires et Conquêtes des Français*, a immortalisé ses défenseurs.

Aug. Dubois.



LETTRES

DU SÉNÉCHAL DE HAINAUT.

Les lettres de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut que, nous publions pour la première fois, se trouvent à la bibliothèque du Roi dans le manuscrit n° 8417 in-fol. Ce manuscrit, qui paraît avoir fait partie de la *librairie* que les ducs d'Orléans avaient à Blois (1), contient 93 feuillets d'une fort belle écriture du XV° siècle, avec une miniature.

Les exploits de Jean de Werchin, un des plus braves chevaliers de son tems, ont été célébrés par presque tous les historiens contemporains. Monstrelet (liv. I, ch. VIII), nous a donné les lettres de défi que le sénéchal adressa aux chevaliers de France en 1402, pour le pas d'armes de Coucy, devant le duc d'Orléans. Vinchant, dans ses Annales du Hainaut, fait mention de l'emprinse du sénéchal contre Jehan de Cornouaille; mais on n'avait que fort peu de détails sur la noble

(1) Outre les lettres du Sénéchal de Hainaut qui étaient restées inédites, le volume renferme des fragmens de l'histoire de Jacques de Lalaing. M. Buchon a fait usage de ces fragmens dans l'édition qu'il a donnée récemment de la Chronique de J. de Lalaing.

et aventureuse vie d'un des hommes qui font le plus d'honneur en Hainau. Nous croyons donc faire une chose agréable aux amis de notre histoire en publiant ces lettres qui sont en même tems un fort curieux monument des mœurs chevaleresques au XVe siècle.

Copie des lettres envoiés par Monsieur le Séneschal au Roy d'Engleterre (1).

1408. 22 *novembre*.

Tres hault, tres puissant et excellant Seigneur le roy d'Engleterre.

Tres hault, tres puissant et excellant Seigneur.

Moy confians en vostre tres grant humblesse et valeur de chevalerie, et pour le tres grant et parfait desir que j'ay d'avoir l'acointance de cieux de vostre royaume, me prent a presant volunté de rescripre et faire savoir à vostre seignourie unne partie de mon desir en vous suppliant tres humblement qu'il ne vous plaise prendre ma lettre en male grace, mais vouloir penser que moy qui suys jeunes et peu aprins du mestier d'armes, doy desirer d'aprendre pour mieux valoir. Si vous plaise, tres haut, tres puissant et excellant seigneur, savoir que par plusseurs et anciennes ystoires j'ay maintes foiz veu et oy que du temps de tres noble et tres puissant roy le bon Artuz, régnant dans la seignourie où à présant régnés estoit establi pour lors en sa tres noble royale court une ordre de laquelle estoient plusseurs chevaliers qui se appeloient les chevaliers de la table ronde qui alors surmontoient touz autres de valeur de chevalerie, et ne se tenoit nul chevalier parfaitement approuvé s'il n'avoit l'acointance par armes à cieux de la table ronde. Et aussi ay entendu que aucuns roys dudit royaume depuis en recompensant la dicte ordre ont establi celle qui se appelle la garretiere, laquelle encore dure, dont à

(1) Nous avons cru devoir transcrire ces lettres comme elles sont placées dans le manuscrit, bien que l'ordre des dates n'y soit pas exactement observé.

présent sont plusseurs nobles chevaliers. Or est ainsin (ainsi) que pour ce que il m'est advis que la dicte ordre de la garretiere entresuist la tresnoble et puissante ordre de la table ronde, que aussi les chevaliers qui à présant la portent doivent ensuir les tresnobles chevaliers qui se appelloient de la table ronde, lesquelz estoient tousjours tresdesirans de avancer les jeunes chevaliers peu aprins du mestier d'armes aiant desir de l'aprandre pour tousjours maintenir leur bon renom; et, pour ce, moy qui suys l'un d'iceulx qui moins en sceit, par le tresgrant et tresparfait desir que j'ay d'aquérir la grace de ma tresbelle dame et maitresse, et d'avancer mon honneur en les honourables faiz d'armes, et d'avoir l'acointance à ceulz de la dicte ordre, ay entreprins, en cas que c'est vostre plaissance, d'estre par davant vous, ou par davant vostre ayné filz, le iiiie jour de fevrier prouchain venant, en tel lieu qu'il vous plaira moy signifier par le porteur de cestes, à xl miles pres de Londres au moins, prest et apareillé pour y aller, à l'ayde de Dieu, de Nostre Dame et Monsieur Saint George et de ma tresbelle dame, acomplir ce que apres sensuist. Premiers, seray à cheval en celle (selle) de guerre, de laquelle bailleray la pareille qui ne l'aura; et auray une espée; et pour tout ce jour touz ceulz de la dicte garretiere qui y plaira moy faire tant d'onneur et de grace de venir pareillement, sans estre liez en la selle, ne autre avantaige, déliveray de douze coups d'espee assis sans retraire, et pourrons avoir cousinez pour affeutrer au coups paraulx, lesquelx déliveray, et n'affeuterons autre part; mais nous pourrons férir pardavant ou par derriere ou chacun porra, à son avantaige. Et sy en venoit tant, que cest honneur me voulissent faire, que pour celuy jour ne les peusse délivrer, landemain, sy Dieu me gard de loyale essoyne, seray prest de les perdélivrer. Et puis, le landemain que j'auray à tous acompli les armes à cheval, seray prest et appareillé en la place à pyé pour delivrer ceulz qui cest honneur m'auront fait ou volu faire chacun de douze coups d'espée à deux reprinses, et, le jour d'après ensuivant, de douze coups de haiche en telle manière. Et seront à férir tous les coups dessusnommés depuis le bort des plates de dessoubz en amont. Et seront touz les bastons dessusnommez, tant d'eulz comme de moy, pareilz de longueur, laquelle longueur envoie par de

là par Werchin mon hérault porteur de cestes ; et pourrons, tant eulz comme moy, estre armez pour toutes les armes ainsin que a chascun plaira. Et, treshault, trespuissant et excellent Seigneur, ou cas qu'il ne pleroit aux nobles chevaliers de la dicte garretiere de me faire tant d'onneur de me montrer de leur prouesse par la maniere cy dessus devisée, et qu'ilz ne vouldroient, en yceluy cas, ensuir les tres nobles chevaliers de la table ronde, lesquelx, comme je pence selon leur grant renom, ne le refussassent à nul gentilhomme, je fais la dicte offre à touz autres amoureux chevaliers de vostre royaume sans villain reprouche. Et encores, pour vous plus esclarcier ma volenté, ce n'est pas mon entencion d'aler par delà pour ceste emprinse, si, par le porteur de cestes, n'ay certiffiance d'estre delivré des dictes armes par trois chevaliers ou de plus grant nombre de vostre royaume. Et de ceulz dont j'auray certiffiance porteray à chascun ung dyamant pour donner à sa dame. Et, tres hault, trespuissant et excellent seigneur, je vous suppli qu'il ne vous plaise pas en riens penser que ceste emprinse je face pour nul orgueil ne envie, mais seullement pour desir d'acroistre mon honneur pour mieulx à gré servir ma tres belle dame, et pour avoir l'acointance de la noble chevalerie de vostre royaume et de belles dames qui y sont. Et par telle condicion qu'il vous plaise, par le porteur de cestes, m'envoyer bon et loyal saufconduit, ainsi que en tel cas appartient, pour cent personnes en ma compaignie et autant de chevaulx avec tous nos harnoys et aultres choses à nous nécessaires pour aller par delà et retourner par deça, sauf ma dessus dicte emprinse; et que j'aye le dit saufconduit dedens le jour de Nouel prouchain venant. Et pour ce que touz saichent que j'ay volenté, à l'ayde de Dieu, de Nostre Dame et de Monsieur Saint George, d'accomplir ce que dessus est escript, si je n'ay essoyne, j'ay ceste lettre fait sceller du scel de mes armes et signée de ma main ; laquelle fut faicte et escripte le xxii[e] jour de novembre l'an de grace mil cccc et viii.

Copie des lettres envoiés par le Roy d'Engleterre à Monsieur le Seneschal de Haynault.

Henri par la grace de Dieu Roy d'Engleterre et de France

et Seigneur d'Irlande, à vous, noble et vaillant chevalier Seneschal de Haynnault, signifions que nous avons joyeusement veues et repceues vos lettres gracieuses à nous adressans de par vous, donnés du date du xxiie jour de novembre derrain passé, par lesquelles nous sommes assez acertenez du tres-amoureux et affectueux desir de (que) vostre cueur a de la gracieuse grace de vostre belle dame et maitresse acquérir, de vostre honneur acroistre et essaucier par le tresgracieulx et honnouré deport d'armes, quelle chose est à vous et à tout autre gentilhomme très convenable. Et en après de votre courtoisie en vos dictes escriptures vous plaist faire mention commant vous avez veu et leu par ystoires anciennes la haulte noblesse de noz prédicesseurs et antecesseurs pour leurs temps continuez de notre présent royaume, et en espicial du noble preux et vaillant conquérant roy Artuz, nostre prédicesseur, comme ou temps de son regne maintint et essaucza noble chevalerie ainssin que plus à plain est contenu es histoires qui font mention de l'ordre des chevaliers de la Table Ronde, lesquelx par leurs vertuz et haulte prouesse, et pour mireur de leur souverain, furent tielx et si entiers que leurs renom est et sera parmanable ou mémoire des bons. Et puis ycelle Table Ronde, ainsin que vous dictes en reconpansant et en ensuivant le mémoire d'icelle, a esté ordonné par aucuns rois noz prédicesseurs une autre ordre de chevaliers qui encore dure et est appellée la Garretière. Et comme ou temps de la dite ordre de la Table Ronde, touz bons chevaliers fussent desirans à l'acointance de nobles chevaliers y estans par le gratieux mestier d'armes, pareillement ainsin que vous dictes, par la haute renommée que vous avez entendu des bons chevaliers à présent résidens en ycelle notre ordre de la Garretière, et que vous desirez vostre dit honneur avancer par ledit mestier d'armes en leurs acointance recepvoir, vous nous faictes savoir que vous serezle lundi xiiiie jour de février en notre dit royaume, à xl miles pres de notre cité de Londres, ou plus près si nécessité est, prest et appareillé de délivrer tous et chacun des dits chevaliers et noz compagnons de la dicte ordre qui teil honneur vous vouldroient faire, excepté nostre personne et nostre aisné filz le prince, de certains points d'armes par vous esligés et contenans en vos dictes lettres; et sur ce nous requé-

rez nostre sauf conduit et briesve responce. Noble et vaillant chevalier, de vos gratieuses escriptures vous remercions tres acertenes et tant que premier le nous avez voulu signifier comme vous dictes que a nul autre. Si est ainssin que nous avons eu considéracion sur ycelles, par quoy nous semblent en aucuns cas difficiles, et contradictoires de leurs premiers termes. Car vous y affermez que ensuivant la dicte Table Ronde ceste noble ordre de la Garretière fust et est establie, et, après, vous peroffrez pour combattre en certains poins à tous les chevaliers qui en savent quelque chose. Comme bien savez, est moult estrange au regart de la dicte ordre, car on ne list point aux ystoires anciennes de la dicte table ronde que jamais tous cieulx d'icelle ordre allassent combattre à ung seul chevalier estrange, mais on y treuve bien, en pluseurs lieux, commant un d'iceulx s'est combatu tout seul, par pluseurs fois contre x, xx, xxx, xl chevaliers estrangez tout à une fois, et de la soy honourablement départir, sans y avoir autre ayde fors que Dieu et la haulte prouesse de son cueur. Par quoy nous n'avons pas, quant à présent, desir de changier ceste coustume. Mais pour croistre et augmenter de bien en mieulx, au plaisir de Dieu, et nonobstant pour ce que nous vouldrions tousdis les honnourables desirs de vous et de tous autres gentilshommes acomplir a nostre povoir, et l'onneur et avancement aussi de noz amez chevaliers et compaignons de la dicte ordre essaucier, si que les belles dames de nostre dit royaume ne puissent pas tenir qu'elles aient leurs amours mal emploiés, vous offerons à vous faire délivrer par l'un d'iceulx chevaliers et nostre compaignon de la dicte ordre, en nostre dicte cité de Londres, à l'aide de Dieu, de nostre Dame et Monsieur Saint George, si luy plaist son corps deffendre de loyal essoyne, de tous et chascun les poins contenuz en vos dictes lettres, et en outre plus, si plus allengier voulez, le dit nostre chevalier vous delivrera aux jours et termes prins et acceptés par entre nous, s'il n'a juste excusacion par quoy droit et loy d'armes l'en deffende. Et sur ceste condicion vous envoions nostre seur et loyal sauf conduit en la manière que vous le requérez, pour venir pardévers nous, si bon vous semble, dedens le primier jour de may prouchain ensuivant le date de cestes, ou dedens le viiie jour prest et appareillé de vostre dit chalenge parfour-

nir : vous priant de ceste nostre presante responce avoir la substance pour agreable ; considerant que les belles dames de nostre dit royaume vouldroient estre aussi courroucies si par deça n'estoit trouvé aucun leur chevalier par amoureux hardement ousast rendre et delivrer ung estrange chevalier de tout ce qu'il vouldroit demander touchant le dit mestier d'armes, un pour un, comme nous tenons que se seroient les vostres de par de là. Et nous qui de tout nostre cueur sômes desirans de leur bonne et belle grace acquérir, et leurs coureux eschevir, aussi que vous estes aux vostres, semble que de gentillesse devez assez tenir de ceste responce pour content. Mais quant à ce que nous avon tardé à vous envoier nostre dicte responce dedans le jour limité en vos dictes lectres, vous prions nous avoir pour excusé, veu que par infirmité de nostre personne en avons esté destourbez. Ce sceit Dieu le Tout Puissant qui de sa bénigne grace nous a revisités et mis le corps en santé et vraye convalensce. Et affin que vons soyez certain que ces presentes precedent selon nostre tres entier et singulier vouloir, et que, au plésir de Dieu, vous ferons delivrer sans aucune dilacion en la forme et manière cy-dessus contenue, nous avons fait apposer à ces présentes le privé seel de noz armes. Donné en nostre susdicte cité de Londres le xxe jour de février mil cccc et viij, et de nostre regne le xe.

Responce faicte par Monsieur le Sénéchal de Hynnault sur la lettre cy devant dicte.

Tres hault, trespuissant et excellent Seigneur. Par vostre tres haulte humblesse et valeur de chevalerie vous a pleu de vostre benigne grace m'envoier unes lectres honourables portant date du xxe jour de février darrain passé, donné en vostre cité de Londres, en responces sur unes que envoiés avoie par devers vous, lesquelles vos dictes honnourables lectres, le xie jour de ce présent moys, ay tres ioyeusement receues. Pour ce qu'il m'est advis que ycelles contiennent moult de belles et gracieuses paroles tandens à honourable conclusion, entre lesquelles me faictes savoir qu'il vous semble que les dites lectres que envoiés vous avoye sont en aucuns cas difficiles et

contradictoires de leurs premiers termes pour ce que je dy que j'ay entendu que la noble ordre de la garretiere a este establie en recompansent la tresnoble et puissante ordre de la Table ronde. Et oultre plus que je paroffre de combattre en certains poins à touz les chevaliers de la dicte ordre, et dictes qu'il me doibt sembler une chose moult estrange au regart de la dicte ordre, et que on ne list point aux ystoires anciennes de la dicte Table ronde que jamais touz cieulx d'icelle ordre alassent combattre un seul chevalier estrange, mais que on treuve bien qu'en plusieurs lieux comment l'un d'icieulx c'est combattu contre x, xx, xxx, xl chevaliers estranges tout à une fois et de là soy honnourablement départir, et que pour lors n'aviez nul desir de changier celle coustume, mais croistre et augmenter de bien en mieulx, et nonobstant que vous vouldriés les honourables desirs de touz gentilzhommes acomplir, et aussi honneur et avancement d'icieulx de la dicte ordre essaucier, me offrez à faire délivrer par l'un d'icieulx chevaliers vostre compaignon de la dicte ordre, en vostre cité de Londres, de touz les poins contenuz en mes dictes lectres, et oultre plus si plus avant veil chalangier vostre chevalier dit; et sur ceste condicion vous a pleu m'envoier vostre seur et loyal conduit pour aller par devers vous dedans le premier jour de may prouchain venant le date de vos dictes lectres, ou dedens le viii[e] jour ensuivant d'iceluy jour prest de parfournir ma chalenge; dont de vostre tres honourable responce, tres hault, trespuissant et excellant Seigneur, vous remercie tant et si trèshumblement comme ge puis, quant il vous plaist tant me honourer de consentir que je aye par davant vous la honourable acointance par armes à cieulx de la garretière vos compaignons. Mais à ce qu'il vous est advis mes lectres yssans de leurs premiers termes pour la cause dessusdicte me donne merveille, car jasceit qu'il est tornvé (tourné) aux ystoires anciennes que aucuns chevaliers de la Table ronde ayent plussieurs fois conbatu un tout seul contre plusseurs chevaliers, et que on n'y treuve point que jamais ung chevalier estrange combatist à l'encontre de tous cieulx de la dicte ordre, ce ne peult riens toucher à mon emprinse, car si on n'y treuve que un chevalier estrange ne combatist jamais à tous cieulx de la dicte or-

dre, si treuve l'an bien que pluseurs chevaliers d'icélui temps s'essaièrent en armes, en la court du tres noble et trespuissant roy le bon Artus, à pluseurs des chevaliers de la dicte ordre, et mesmement à sa personne. En oultre, j'ay bien ès dictes ystoyres leu que toutes requestes qui se faissent par estranges chevaliers au noble et trespuissant roy, et par espicial en armes, que jamais nuly refusast, mais leur fist acomplir leur chalenges et vouloir par la manière qu'il les vouldraint requerre. Comme j'ai espérance que vous, qui estes chief de la dicte ordre comme il estoit de la sienne, me ferez aconplir ma chalenge par la maniere qu'elle contient, nonobstant tout ce que par vos dittes lettres rescript m'avez, car je pence que vous ayez desir d'ensuir les hauls et honourables desirs et vouloirs de vostre dit predicesseur. Et sy en yceluy cas ne vous plésoit ensuir en muant les termes de vos dictes lectres et accomplaissant les miennes, pour monstrer que j'ay desir d'avoir l'acointance de la chevalerie de vostre dict royaume et des belles dames qui y sont, en servant et pourchassant la gracieuse grace de ma tresbelle dame et souveraine métreisse, seray prest et apareillé, à l'ayde de Dieu, de Nostre Dame et de Monsieur Saint George et de ma tresbelle dame ma souveraine maitresse, si Dieu me gard de loyal esoyne, le premier jour de jullet prouchain venant en vostre cité de Londres pour acomplir a vostre dit chevalier et compaignon par davant vous ou vostre aisné fils le nombre de xxxvi coups d'espée à cheval et autant à pié. Et pareillement de xxxvi coups de haiche en celuy jour si faire se peult par la manière contenue en ma dicte première lettre, pourveu que j'aye de vous responce dedans le premier jour de juing avec saufconduit tel que en yceluy cas appartient pour cent personnes de ma compaignie et autant de chevaulx avec harnoys et autres choses à nous necessaires. Et vous suppli que le dit saufconduit peust estre durant du premier jour de juing prochain venant en trois moys ensuivans. Et ce n'ay accpté le jour que asigné m'avez, vous supplie treshumblement, tres hault et excellent et puissant seigneur, me veillez avoir pour excusé, car ce a ésté pour ce que Messire Jehan de Cornuaille et moy avons journée pour combatre à oultrance pardavant mon très redoubté seigneur Mon-

sieur le Duc de Bourgoigne au premier jour de juing prochain venant, si ay eu conseil d'entendre premiers au plus honourable. Et pour ce que les choses dessus dictes soient cogneues estre véritables je, le Seneschal de Hynnault, ay à ces présentes lettres fait mettre le seel de mes armes, et ycelles signées de ma propre main, qui furent faittes et escriptes à Paris le xxvij^e jour de ce moys l'an de grace mil cccc et viii.

Copie des lettres envoiés par Monsieur le Seneschal de Hynnault à Messire Jehan de Cornuaille.

Honouré Seigneur Messire Jehan de Cornuaille.

Honouré Seigneur, je, le Séneschal de Hynnault, pour ce que par pluseurs fois ay oy parler de la tresgrant vaillance qui a esté et est encore en la chevalerie du royaume d'Engleterre, et aussi pour ce que scay que vous estes l'un d'iceulx qui avez souverain desir de avancer vostre honour ès honourables faiz d'armes, vous fais scavoir que j'ay eu longtemps ci et encore ay tresgrant et tresparfait desir de me essayer à aulcuns de la chevalerie du dit royaume pour aprendre le mestier d'armes, pour ce qu'il m'est advis que plus honourablement ne peult aprendre que o cieulx qui sont renommez et hanter les faiz de chevalerie. Si m'adresse à vous pour esclarcir une partie de mon desir, lequel est teil que s'il vous plaist à venir par deça, et tant faire par devers le treshault, trespuissant et excellent prince le Roy d'Engleterre, qu'il ordonne aucune personne qui ait puissance de luy, moy pareillement feray mon povoir par devers mon treshault, trespuissant et excellent Seigneur prince le Roy de France d'en avoir un autre pareillement, lesquelx deux seront ordonnés juges pour tenir la place sceure à vous et à moy, à teil nombre de gens pour eulx acompaigner qu'il leur plaira prendre d'acort, et à teil jour qu'il plaira diviser, ou moys de novembre ou de décembre prochain venant; et sera entre Bouloigne et Calais, en telle place que les deux juges vouldront ordonner; seray prest et appareillé à l'aide de Dieu, de Nostre Dame et de Monseigneur Saint Georges, moy acompaigné de trois chevaliers ou escuyers; gentilshommes de

nom et d'armes, nez en loyal mariage et sans mauvais reprouche, pour combatre jucques à oultrance; et vous acompaigné pareillement de troys gentilshommes du royaume d'Engleterre de la condicion dessusditte. Et pourrons, tous huit, estre armés comme à chacun plaira Et aurons chacun une lance, une espée, une dague et une haiche, et non plus. A la quelle haiche pourra avoir une dague. Et seront les lances et les haiches de telle longeur que les deux juges vouldront ordonner. Et ne pourrons avoir, durant la journée, sur nous, ne sur nos bastons, fers barbelez, ne pointes, ne alaynes, rasoirs, ne nuls fers, conjuremans escrips, ne aultre mal engin; et de ce ferons serment tous huit à l'entrer en place, chacun pour lui. Et sera la ditte bataille à pyé et non à cheval. Et à la partie à qui Dieu vouldra aider et donner la victoire, l'autre partie sera tenue de luy envoier, dedens deux jours après la ditte journée, quatre verges d'or pour donner à leurs dames. Et si Dieu par sa grâce vouloit tant faire que moy et mes compaignons eussions la victoire de la ditte bataille, et y eust quatre chevaliers ou escuyers dudit royaume, comme dessus est dit, qui voulissent recourre les dictes verges, et le nous faire savoir en la dicte journée, moy et mes compaignons serons prestz, avec l'ayde de Dieu, de Nostre Dame et de Monseigneur Saint George, de les deffendre en la dicte place pardavant les deux juges en la maniere cy dessus devisée, le viij^e jour après la dicte bataille, par telle condition que si moy ou aucuns de mes compaignons estions essoynniés en la première journée, je en pouraye mettre autres en lieu pour fournir le nombre dessusdiz. Et ou cas que les deux roys dessusdiz ou l'un d'ieulx ne vouldroient bailler les juges par la mennière cydessus devisée, et il y plaise envoier ung gentilhomme ou deux à Bouloigne, moy pareillement y envoiré pour entre eulx concorder juge resonnable à vous et à moy. Et pour ce que je ne vouldraye nul oppresser pour faire celles armes quant à présent si ne luy vient de sa franche volenté de les faire, et en cas que les dittes armes ne vouldriés faire contre moy ainxin (ainsi) et par la manière cy dessus divisée (devisée); je fais la ditte offre à quelque chevalier, qui soit du royaume d'Engleterre, teil que dessus est dit, qui prandre le vouldra. Et où cas-

que je n'auroye chose certaine de vous dedans le jour de Saint Remi prouchain venant, et avec la journée qui assignée me seroit pour faire la dicte bataille et le nom du juge, je me tendray de là en avant quitte de faire la ditte bataille, et querray mon honneur autre part là où bon me semblera. Et ne veillez pas penser, ne vous ne aultre, que ce que cy dessus vous escrips ce face pour nul orgueil et envie, mais tant seulement pour desir d'avancer mon honneur et pour acquérir la grace de ma très belle dame et maitresse. Honeuré seigneur, je prie à dieu d'amours qu'il vous daint joye de vostre dame. Et pour ce que je veil que touz saichent que j'ay la volenté d'acomplir ce que dessus est escript sy Dieu me gart de loyal essoyne, j'ay ces présentes lettres scellés du seel de mes armes et signés de ma propre main, qui furent faictes et escriptes le viie jour d'aoust l'an mil cccc et vii.

Copie de la responce de Messire Jehan de Cornuaille au Seneschal.

Honouré seigneur le Séneschal de Hynnault. Honouré seigneur, je vous salue tres gracieusement, et veillez savoir que j'ay entendu par Cestre, le herault que vous m'avez envoié, unes lectres laquelle estoit à Calais, à ce que le dit Cestre m'a dit, sur quoi j'ai esté avec Monsieur le Roy pour le avoir; et il m'a dit que il n'en ot riens d'icelles. Et j'ay veu le conte de Soumersset, cappitaine de Calais, et il m'a dit que il ne les vit oncques, ne ne scay que je puisse savoir ou la dicte lectre est, si vostre hérault les laissa point à Calais ou les remporta à vous. Et pour ce, eu cas que me veillez envoyer la coppie de la dicte lettre soubz vostre seel, avec la grace de Dieu, de Nostre Dame et de Monseigneur Saint George, et par licence de mon seigneur lige, je vous envoyré telle responce que mon honeur sera gardé en celle partie. Honnoré Seigneur, je prie à Dieu qu'il vous ait en sa garde et daint à vostre cueur joye de vostre Dame, car en bonne foy il m'est bien advis que vous mectés diligence de ce acquerir en touz pays selon que j'ay oy dire. Escript le xxixe jour de septembre.

Responce sur la dicte lectre au dit messire Jehan de Cornuaille par Monsieur le Séneschal.

Honnoré seigneur Missire Jehan de Cornuaille. Honnoré Seigneur, je, le Séneschal de Hynnault, vous faiz savoir que le vii[e] jour de ce mois de novembre ay receues unes lectres seellés du seel de voz armes portant date du xxix[e] jour de septembre, ycelles contenant en substance que vous aviez entendu par Cestre le hérault que je vous avoye envoyé unes lectres à Calais, et pour ce avez esté pardevers le roy d'Engleterre, vostre Seigneur, pour les avoir, lequel vous a dit que d'icelles n'avait onc veues ne eues, et se pareillement avez esté vers le conte de Soumersset, cappitaine de Calais, lequel aussi vous a respondu que oncques ne les avoit veues ne eues; si me faictes savoir que vous ne savez ou la dicte lectre est, ou si mon hérault les laissa point à Calays, ou si les me rapporta; et pour ce me escripvez que sy je vous veil envoier la coppie de mes dictes lectres soubz mon seel, que, par licence de vostre seigneur lige, m'envoyerez telle responce que vostre honneur sera sauvé et gardé en celle partie. Si veuillez savoir qu'il est vray que par Werchin, mon hérault, vous envoié unes lectres portant date du vii[e] jour d'aoust darrain passé; et, à ce que mon dit hérault m'aporta, lui venu au dit Calais en espérance de passer en Engleterre pour vous trouver, le lieutenant du cappitaine de Calais ne le voulit laisser passer oultre. Mais présent estoit Guillaume de Rabecque, lieutenant du cappitaine de Gravelingnes, et Guillaume de Harvit (1), hoste de l'eschiquier et pluseurs autres; se chargèrent ycelles vous faire avoir, et, vostre responce eue sur mes dictes lectres, les devoient renvoyer à Gravelingnes au dit Guillaume de Rabecque. Et à ce que m'escripvez que le conte de Soumersset vous a dit que oncques ne vit mes dictes lectres, le dit Guillaume de Rabecque m'a certiffié que, au jour que mon dit hérault les porta à Calays, que le dessusdit conte y estoit et que Missire

(1) Peut-être Harint.

Richard Aston, lieutenant du cappitaine de Calais, leur dist que le dit conte de Soumersset les avoit veus et leus. Si me donne grant merveille, attendu ce que dessus est escript et dit, de ce qu'il vous fist telle responce. Et pour ce je aperscay bien que vous desirez a savoir la teneur de mes dictes lectres, et pareillement moy le desire; nonobstant que par le lieutenant dessusdit l'eussiés bien peu savoir; au iceluy j'en escrips en me plaignant de luy de ce qu'il ne les vous a envoiés. Et vous certiffie la teneur d'icelles estre telle que cy apres s'ensuit. A honouré Missire Jehan de Cornuaille. Honnoré Seigneur, je, le séneschal de Haynnault etc. Et nonobstant, honnoré seigneur, que par ma dessusdicte lectre demandoie avoir affermance de vous ou d'autres dedans le jour de Saint Remi darrain passé, ou que de là en avant me tenoie quicte, Prince, je vueil que touz saichent mon desir et ma volenté; et mon desir est de venir à la conclusion où ma lectre tire. Et aussi pour vous cuider faire plésir, je attendray la responce de vous ou d'autres sans m'en tenir quicte jucques au jour de la Purification Nostre Dame, segond jour de fevrier prouchain venant; et pareillement que assigner pourrez la journée pour parfournir les armes dessusdictes ou moys de novembre ou de décembre. Et je vous offre pareillement à assigner tel jour qu'il vous plaira, ou moys de mars prouchain venant, ou quel jour, avec l'ayde de Dieu, de Nostre Dame et de Monseigneur Saint George, seray prest et appareillé comme ma dicte lectre contient. Honouré Seigneur, je vous deprie et supplie de briefve responce, affin que nous ne seions longuement en escrips ne en mandemens. Et pour cognoissance de vérité, j'ay fait mectre à ces présentes le seel de mes armes et les ay signés de ma main; lesquelles furent faictes et escriptes l'an de grace mil cccc et vii, le .... (1) jour de novembre.

---

(1) La date du jour est restée en blanc.

Copie des lectres envoiés à Messire Richard Aston, lieutenant du cappitaine de Calais, par le Séneschal.

Honnoré Seigneur Missire Richard Aston, lieutenant du cappitaine de Calais. Honnoré Seigneur, je, le Séneschal de Hynnault, je rescri pardevers vous pour ce que, environ la Nostre Dame my oust darrain passée, envoyé unes lectres à Calais par Werchin, mon hérault, adressans à Messire Jehan de Cornuaille, laquelle lectre portoit date du vii[e] jour d'aoust; et mon dit hérault avoye enchargé et commandé passer oultre jusques en Engleterre pour lesdictes lectres porter au dit Missire Jehan de Cornuaille, lequel ne voulistes leisser passer, et si prenistes mes dictes, et vous chargastes, tout présent vous et Guillaume de Rabecque, lieutenant du capitaine de Gravelingnes et Guillaume Harvit, hoste de l'eschequier à Calais, et pluseurs autres; et feistes promesse de faire porter et bailler les dictes lectres au dit Missire Jehan de Cornuaille, et la responce du dit Missire Jehan de Cornuaille vous renvoyeriez au dit Guillaume de Rabecque en la dicte ville de Gravelingnes, et lui promistes en sa main, comme il m'a dit. Or est ainssin que le vii[e] jour de ce present moys j'ay eues et receues unes lectres scellees du scel des armes du dit Missire Jehan de Cornuaille contenantes pluseurs choses, entre lesquelles me fait savoir qu'il n'a point receu ne veu mes dittes lettres; et si a demandé au conte de Soumersset, capitaine de Calais, lequel luy a respondu que oncques ne les vit. Et je me merveille grandement, veu que le dit conte estoit au dit lieu et aussi que le dit Guillaume de Rabecque m'a certiffié que vous luy distes qu'il les avoit veues et leues. Et de ce me donne grant merveille que vous ne les envoiastes ainssin que l'eustes, comme dessus est escript et dit. Pour ce je vous envoie unes lettres par Lingne, mon hérault, adressans au dit Cornouaille; si vous pri tant que je puis, qu'il vous plaisse pour l'amour de moy la lui envoyer, et que soit de brief, affin que nous ne demourons si longuement en escriptures ne mandemens. Et affin que il apersoyve le desir que j'ay de servir ma tresbelle dame et maîtresse; et aussi, honnoré Seigneur, je vous pri que ce que fait vous avez de mes dittes lettres lesquelles Werchin porta,

que par le porteur de cestes me veillées rescripre; et de ce je vous pri. Et sy chose vous plaist que je puisse faire tout est vostre.

Responce faitte par Messire Richart Aston sur les lettres dessus dittes au dit Séneschal.

A Honnouré Seigneur le Séneschal de Hynnault.

Honnouré Seigneur, j'ay ces receu vos lettres à moy adrecées et apportées par Lingne le hérault, portant date du xiiii[e] jour de ce présent moys de novembre, lesquelles ay bien entendues. Et quant à ce que vous dites en vos dittes lettres que vous aviez enchargé Werchin, vostre hérault, de passer oultre et porter en Engleterre certaines lettres adressans à honnourable chevalier Messire Jehan de Cornouaille, vérité est que je suis lieutenant de Calais et du tout en ay la gouvernance soubz mon tres excellant et redoubté Seigneur le Conte de Soumersset, capitaine illec; mais pour servir ne envoyer ou royaume d'Engleterre ne ailleurs aucunes telles lettres de vous ne de nul autre. Et puis de vostre costé ne m'avoit point esté enchargé et ne savoye que en pourroit advenir. Nonobstant ce, j'ay envoyé vos dittes lettres premières ou dit royaume d'Engleterre par devers le dit Missire Jehan de Cornuaille. Et aussy pour honneur de chevalerie lui envoirai cestes que envoiés m'avez par deça pour estre envoyés à luy. Et pour ce je me merveille grandement de ce que vous rescripvez; car il me semble bien, aussy fait-il à pluseurs autres gentilshommes de par deça, que si vous eussiés eu grant desir et volenté de venir à honnourable fait d'armes, vous et pluseurs autres de vostre costé peussiés bien avoir esté delivrez en ces marches par voz et honnourables chevaliers de nostre costé sans plus avant quérir ou envoyer ou dit royaume d'Engleterre, veu que la guerre a esté ouverte parentre ces deulx royaumes, et par deux ans passés et plus il y a eu grant guerre parentreulx. Et il m'est advis que en iceluy temps dessusdit, peussiez avoir monstré vostre vaillance, et plus brief estre pourveu à venir à l'onneur du dit fait d'armes, fust par fortune de guerre ou aul-

trement, que en telles manières user de telles escriptures, car ce ne sont pas chose qui doivent ensuir longuement. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript au dit lieu de Calais le xviii jour de novembre.

Copie des lettres envoyés par Messire Jehan de Cornuaille au dit Séneschal.

A honnouré Seigneur le Séneschal de Hynnault. Honnoré Seigneur, je Jehan de Cornuaille, noble chevalier, vous fais savoir que le xxiiii jour d'octoubre l'an de grace mil cccc et sept, j'ay repceu et veu vos honnourables lettres seellées du seel de vos armes, auxquelles est contenu que vous avez grant desir et volenté d'avancer vostre corps en honneur d'acquérir la grace de vostre tresbelle dame et maitresse. Et pour ce que vous dittes en vos dittes lettres que par pluseurs fois vous avez ouy parler de la très grand vaillance qui a esté ou temps passé et encores est en la chevalerie du royaume d'Angleterre, que vous avez tresgrant et parfait desir et volenté de vous essayer à aulcuns de la chevalerie du dit royaume pour aprandre le mestier d'armes, et si vous est advis, comme en vos lettres faittes mention, que plus honnourablement ne plus scientement ne peult homme apreudre que à ceulx qui sont renommez de hanter les hauls fais de chevalerie. Et, honnorable sire, or est ainsin qu'il vous a pleu adresser vos honnorables lettres devers moy, que ne suys que bien simple à ce que vous desirez d'apprendre aux honnourables en yceluy mestier, que je vous deusse combattre jucques à oultrance; et auquel que Dieu vouldra donner la victoire, l'autre sera tenu de lui envoyer dedens deux jours apres la ditte journée une verge d'or apres la ditte journée (1) pour donner à sa dame. Honnouré Seigneur, autrefoiz vous ay rescript par l'espace de trois quartiers d'an passés sans en avoir receu nulle responce de vous; et encore vous fais assavoir, et veil que tout le monde le saiche, que

(1) Sic

depuis l'eure que j'ay repceu vos lettres que j'ay esté, encores suis, et seray tous dis, prest, sy Dieu me garde d'essoyne, de vous acomplir la ditte bataille à oultrance parentre vous et moi corps à corps, parainssy que vous voulez venir davant mon juge comme la coustome d'armes est, et comme nos prédécesseurs ont acoustumé, c'est assavoir que le requérant doibt venir par davant le juge de l'autre. Et si ainsin est que vous veillés venir par davant mon dit juge, je vous feray avoir bon et loyal saus conduit pour vous et telle compaignie comme vous vouldrés raisonnablement demander et comme à vostre estat appartient. Et feray tant, avec la grace de Dieu, que Monseigneur le Roy d'Engleterre et de France vous sera juge, ou, aultrement, mon tres honnouré et redoubté Seigneur le Prince. Et feray tant que la journée sera, pour vostre ayse, à Londres ou à une journée entour. Honnouré Seigneur, j'ay entendu que vous avez longuement cerché en divers pays gens qui voulissent combattre à oultrauce, et, selon que j'ai entendu, encores pas ne l'avez acompli; et se d'acomplir l'avez en volenté, avec moy l'avez trouvé. Et tousjours ay oy dire, par ancien dit, qu'il ne fait mestier de cercher le pardon de Rome quand on le peult trouver à son huys. Et si ceste bataille n'est acomplie, il n'en tendra que à vous et non point à moy; car si je vous avoys requis aucunement de combattre à oultrance et vous me respondissiez en la manière comme je vous respons, et me offrissiez ainssin comme je vous offre, je vous iroye delivrer davant vostre juge, et fnst jusqués à Avignon de puis que les gens ne vouldroient dire que je vouldroye estre tenu bon homme de parole plus que de fait. Et, honnouré Seigneur, vous plaise me donner brefve responce affin que je puisse respondre aux aultres gentilshommes qui me ont escript en partie du cas pareil. Honnouré Seigneur, je prie à Dieu d'amours qu'il vous daint joye de vostre trèsbelle dame et maîtresse. Et pour ce je veil que tous saichent que j'ay volenté d'acomplir ce que dessus est escript se Dieu me gard d'essoyne, j'ay seellés ces presentes lettres du scel de mes armes. Escript à Londres le xii[e] jour de novembre l'an de grace mil iiiic. et viij.

C'est la responce que Monseigneur le Seneschal fait sur la lettre devant ditte au dit Messire Jehan.

A Honnouré Seigneur Messire Jehan de Cornouaille; Honnouré Seigneur; je, le Seneschal de Hynnault, vous faiz savoir que le xie jour de ce present mois de décembre, j'ay receues unes lettres par Cestre, le hérault, venu de par vous escriptes à Londres le xiie jour de novembre darrain passé; icelles seellés du seel de vos armes contenantes pluseurs choses, entre lesquelles disiez avoir repceu unes miennes lettres le xxiiiie jour d'octoubre l'an de grace mil iiii c. et vij par lesquelles vous faisoye savoir que pour la grant renommée de chevalerie du royaume d'Engleterre avoye eu par maintes foys desir de me essayer avec eulx pour apprendre le mestier d'armes comme plus à plain estoit contenu es dittes lettres, laquelle chose est véritable, et m'escripvez oultre que sur icelles m'ariez escript passé à trois quartiers d'an en me faissant savoir que vous estes prest et appareillé et toujours seriez de me combattre jucques à oultrance corps à corps, et voulez bien que tout le monde sache que depuis celuy jour que repceutes mes dittes lettres, avez esté en icelle volenté et encore estes par ainsin que je voulisse aller pardavant vostre juge, disant que tenu y suis, et en oultre que avez oy dire que j'ay en pluseurs marches cerché de combatre, et que si de présent en ay volenté, que en vous le trouveray; me remôntrant que on ne doibt point aller querre les pardons à Rome, qui les peult trouver à son huys, et que si requis m'eussiez, me vouldriés delivrer jusques à Avignon, de paour que les gens ne dissent que vous voulissiez estre tenu plus bon homme de parole que de fait. Si vous plaise sur ce, honnoré Seigneur, savoir que depuis celuy jour que vous receustes mes lettres, lesquelles avez moult longuement gardés dont je n'ay eu aucune responce de vous, me certiffiant la volenté que dites avoir eue, par vos dittes lettres ne nulle autre, sinon une dont je vous envoye la coppie pour mieulx en souvenir, sur laquelle vous envoyé une autre par Lingne le hérault, lequel les porta à Calais et délivra au lieutenant du capitaine du dit lieu lequel promist de les vous envoyer, dont d'icelles vous envoye la coppie. Si pouvez voyr par

ma ditte premiere lettre y avoit jour devisé dedans lequel demandoye avoir responce ou je me tenoye, encore tien, d'icelles pour quicte. Si pansoye que vous essiez cestes choses mis en obly; car si alors me eussiez rescript, je vous eusse envoyé plus briefve responce, et pour ce que ne me sentoye estre tenu à nully, j'ay envoyés unes lettres au Roy d'Engleterre contenant certaines emprinses d'armes, duquel attens avoir briefve responce. Mais, nonobstant toutes les choses dessusdittes, comme non tenus par mes escriptures, mais pour vous faire plaisir, seray prest et appareillé, à l'ayde de Dieu, de Nostre Dame et Monseigneur Saint George, six sepmaines après que j'auray accompli l'emprinse que j'ay rescripte au Roy d'Engleterre, si Dieu me gard de loyalle essoynne, pour faire la bataille contre vous ainssin et par la manière contenue en ma ditte lettre première. Et ainssin que vous voulez et que vostre plaisir est mieulx de mectre vostre corps contre le mien seul à seul, pour vostre volenté acomplir, en suys content, par la manière que ma dicte lettre première fait mencion, et que j'aye certiffiance de vous que ainssin sera dedans le xve jours du mois de janvier prouchain venant; ou, en cas que il ne pleroit au Roy d'Engleterre que mon emprinse que je luy ay réscripte se feist en són royaume, j'entens le jour pour faire nostre ditte bataille deux moys après le dessusdit xve jour. Et en cas que de vous n'arroye certiffiance dessusditte dedans le dit jour par la manière dessusditte, je me tiendray quitte de toutes vos escriptures. En tant que touchiez que par lettre seroye tenu d'aller davant vostre juge, vous savez que les emprinses d'armes sont telles que chacun let peult apprendre comme il y semble bon. Et quant aurez bien advisé ma lettre, vous ne trouverez point que je soye requerant, mais signifiant ma volenté. Quant à cieulx qui vont querir les pardons à Rome et les trouvent à leurs huys, je m'en atens à cieulx qui ce sont, et quant est à moy je n'en tiens point encore estre de cieulx; et si vous voulez bien mettre paine à trouver brief, il ne vous est besoing d'entendre à escriptures d'autres gentilshommes pour le présent, car avec moy les trouverez, pour ce que les gens dient et veil qui dient que je veil faire ce que je escript. Honnoré Seigneur, je vous pry que me tenez pour excusé si

cestes sont mal ordonnées, car je n'ay point pris si long jour d'avis pour les ordonner comme vous avez, ne assemblé si grant conseil que vous avez eu loisir de faire. Je prie au Dieu d'amours qui vous daint joye de vostre Dame. Et pour ce que je veil que touz saichent que j'ay la volenté de faire et accomplir ce que dessus est escript, si Dieu me gard de loyal essoyne, j'ay ces présentes fait sceller du scel de mes armes et signées de ma main, lesquelles furent faictes et escriptes ou moys de décembre le xiiie jour, l'an de grace Nostre Seigneur mil iiii c. et viij.

Copie des lettres envoiés par Messire Jehan de Cornuaille à Monseigneur le Séneschal de Hynnault.

A Honnouré Seigneur le Séneschal de Hynnault.

Honnouré Seigneur, je Jehan de Cornuaille, chevalier, vous fais assavoir que le xxviiie jour de ce présent mois de décembre j'ay receues voz lettres honnourables et responsables à icelles que vous avoie envoiees par Cestre le hérault du tres hault et puissant prince Monseigneur le prince de Galles de par vous escriptes à Balancourt portant date du xiiie jour du mois de décembre, icelles scellées du scel de voz armes contenantes aucunement en substance le contenu de ma lettre que par le dit Cestre darrainement vous envoié. Il m'est advis que icelle response est bien chevaleruse; mais que vous vouldriez tirer à la conclusion, c'est assavoir de venir pardavant mon juge, comme la coustume d'armes requiert, pour vostre emprinse accomplir, et comme autrefois vous ay rescript, comme plus a plain peult aparoir par mes autres lectres; lesquelles, par voz lettres voulez excuser que les emprinses d'armes sont telles que chascun les peult apprendre comme il luy semble bon, et que, quant auroye bien avisé vostre lectre, que je ne trouvraye point que vous fusiez requérant, mais signifiant vostre volenté. Pourquoy semble que vous devez conclure et voulez que vous ne devez pas venir pardavant mon juge pour vostre dicte emprinse poursuir. Je scay ce que par vos lectres scellées du scel de voz armes il appert clerement que vostre entente s'adresse à moy desirant que d'icelle emprinse je vous veille

delivrer. Vous plaise sur ce savoir que pluseurs anciens et vaillans chevaliers et escuiers de nostre costé qui longuement davant le commencement de labour et frequentation d'armes en quoy entre nous jeunes hommes sommes desirans du dit labour, n'a encores gueres de temps firent, virent et cognoirent en armes et chevalerie beaucoup plus d'onneur et vaillance que le brief temps que nous avons eu de nous employer à apprendre et cognoistre ce que aux emprinses d'armes appartient, ne nous a souffert ne donné lieu, ne temps, et loisir, dient et trouvent que quelconque parsoine qui est promoteur d'aucune emprinse d'armes et qui de ce veult porter et resivoir nom et hounour, et par espécial pour acquerre l'amour de sa dame, doibt et est tenu d'aller par davant le juge d'icelui que desire qu'on lui accomplisse son emprinse; et illec fera prouves et moustres de sa chevalereuse vaillance, par quoy les farches et gentes dames et chascun gentil homme sera desirant en son cuer de lui donner honneur et puissance, et de recommander en chascune partie sa vaillance et chevalerie et clerement qu'il ne use de nulle faintise ne dissimulation, mais procedé de aidant et desirant courage, car autrement en seroit la recommandation beaucoup moindre; et oultre m'est advis, honnoré Seigneur, que depuis que vous avez envoié en Engleterre pour faire armes par davant mon souverain seigneur le Roy ou mon dit trés redoubté Seigneur le Prince, vous ne devriez point excuser par davant l'un d'ieulx pour vostre emprinse d'outrance acomplir, laquelle chose est plus grant honneur que vostre prouesse et chevallerie peust essaucier. Et si je fusse, en cas pareil, precedant en la pareille manière; c'est assavoir que je eusse envoyé en ung royaume deux lettres de deux emprinses, l'une pour faire armes et l'autre pour combattre à oultrance, et avoir, avecques ce, accepté une pareille de l'un de deux juges que vouz avez comme pour faire les armes et luy non accepter pour juge pour accomplir à oultrance, laquelle, par tout jugement d'armes, me seroit plus honneurable pour mon honneur essaucier; et en ce craindroye que en ma personne on supposeroit bien graut simplesse de chevalerie, car, hounouré seigneur, mon dit souverain seigneur ou mon tres redoubté seigneur le prince sont juges suffisans et

competens de tenir place à vous et à chascun gentilhomme de quelque estat qu'il soit aussi bien de combattre à oultrance comme des armes appointes a faire. Et veillez savoir que ne vouldroient, ne oncques ne furent, ne, au plaisir Dieu, jamais ne seront en jugement que en droit et en prouesses d'armes et chevalerie appartient trouver sinon comme honneur a l'exaltation de toute gentillesse devroit conserver chascun roy et prince vivant à y estre. Et là ou faictes mention en vos lettres darraines que vous seriez prest et appareillé à me combattre seul à seul par la manière que vos dictes premières lettres font mention ; et par ce j'entens que vous voudriez que je y amenasse un juge de ma part et vous pareillement un autre de la vostre, pour vostre dicte emprinse accomplir entre Calais et Bouloigne ; et par ce moyen, honnouré seigneur, jamais ne vendriez à chieff et conclusion de vostre emprinse, mais certes y demouriez moult longuement, laquelle chose ne seroit mie trop honnourable ; car je ne sauroye ne n'en ay la puissance de mener juge de ma part tel que y vouldraie mettre par davant pour combatre. Et aussy j'ay oy dire par anciens qu'il est plus honnourable davant un hault juge que davant un moyen. Comme autrefoiz vous ay rescript que je suis prest à l'aide de Dieu, de Nostre Dame et de Monseigneur Saint Georges à vous combattre seul à seul pardavant mon dit souverain seigneur ou mon dit tres redoubté seigneur Monseigneur le prince, et mesmes la journée que vos dictes derraines lettres font mencion ; et si de ce faire l'avez en volenté, mandez-moi responce par le porteur de cestes, et je vous feray bien avoir bon et loyal sauf conduit pour vous et tel nombre que vous voudriez raisonnablement demander en la ville d'Ardre dedens le xxe jour apres que j'auray vostre responce, et en cas qu'il ne vous plaist et pour mieulx vous faire plaisir et afin que chascun saiche que je ne mectz et veul mectre en mon devoir, et que en moy nully suppose qu'il tiengne à moy que vostre emprinse ne soit acomplie ; et aussy pour plus bref trouver les pardons que vous desirez en vos dictes lettres que en vous trouveray, et ainssin desirez que il ne me sera besoing d'entendre aux escriptures d'aultres gentilshommes pour le présent. Pour ce, honnouré seigneur, je vous attendré à demi

voye d'entre Calais et Boulogne, ou entre Calais et Gravelingnes, à la journée par vous mise et en vos lettres assignée, prest et appareillé, à l'aide de Dieu, de Nostre Dame et de Monseigneur Saint George, si Dieu me gard d'essoynne, pour vous acomplir vostre emprinse comme dessus est escript; par ainsin que vous me faites avoir juge pareil à l'un d'icieulx que je vous ay offert, pour ce que je ne veul que on suppose que je veul estre tenu plus bon homme de parole que de fait. Par ainsin que vous me faciez avoir bon et loyal sauf conduit pour moy et pour ma compaignie du roi françois et des seigneurs de France et entendent qu'ilz sont en distance entre eulx. Vous priant, honnouré seigneur, de briefve responce, afin de tirer à la conclusion des briefz pardons que dites que en vous trouveray, et que nous n'en soujournons point en longues escriptures pour vostre honneur et le mien; car si ainsin ne voulez faire comme dessus est escript, je me tien et me veil tenir quicte de toutes vos escriptures et veil pourchasser mon honneur autre part ou bon me semblera. Et aussi veillez savoir que je n'ay receu ne veu, ne oy, lettre ne rescripre de par vous ne de vostre part, fors que vostre première lettre et ceste lettre que m'avez envoyé par Cestre vostre hérault. Je prie à Dieu d'amours, honnouré seigneur, qu'il vous daint joye de vostre dame; et pour ce je veil que tous saichent que j'ay volenté d'acomplir ce que dessus est escript, si Dieu me gard d'essoynne, j'ay ceste lettre fait sceller du scel de mes armes lesquelles je suis prest d'acomplir comme dessus est escript, par ainssin que vous me faciez avoir responce par le porteur d'icelles, dedans trois sepmaines apres que vous aurez repceues. Escript à Elcham le darrain jour de décembre l'an de grace mil cccc et ix (1).

(La suite à la prochaine livraison.)

---

(1) Il faut lire 1408.



AUX RUINES

DE

L'ABBAYE DE LIESSIES.

Maison d'Israël, un vent de colère a soufflé contre toi! la face de l'Eternel s'est détournée de Sion. — Jérusalem est devenue un désert et la désolation habite ses murs : les pierres du sanctuaire ont été semées au coin de toutes les rues. — Les os des rois de Juda et les os des prêtres et des prophètes ont été jetés hors de leurs sépulcres et laissés sur la terre comme du fumier. — Une voix de lamentation a été ouïe de Jérusalem, disant : « Comment avons-nous été détruits ! »

(LA BIBLE.)

PREFACE.

Il est bon et utile de manifester l'intérêt que nous prenons aux ruines de nos monumens antiques et nationaux : c'est dans ce but que j'ai écrit et que je livre au public quelques vers qui se rattachent à l'archéologie et à de précieuses ruines du pays. Ma voix s'est élevée comme un signe d'adieu éternel, adressé à un monument religieux dont les débris vont disparaître dans peu de jours, à jamais effacés de la terre. Mon faible ouvrage est une expression de mes vœux pour la conservation de nos vieux monumens historiques, déjà si rares, et qu'on respecte trop peu aujourd'hui.

L'abbaye de Liessies, fondée en 751 sous Pépin roi de France, comptait près de onze siècles d'existence : elle eut pendant plus de cinq cents ans d'intimes rapports avec les seigneurs d'Avesnes; elle se lia ainsi à l'histoire de notre ville, de notre pays, et rien qu'à ce titre elle avait des droits à notre intérêt. Cette abbaye fut dirigée par le célèbre Louis de Blois, ami d'enfance de Charles-Quint : elle a pu conserver aussi quelques traces du passage de notre immortel Fénélon, dans le riche et superbe quartier spécialement destiné à recevoir les archevêques de Cambrai, quand ils venaient visiter les abbés ou le pays.

Cette illustre et pieuse retraite fut entièrement dévastée à la suite de la révolution de 1789; mais il en restait encore de dignes et beaux débris qui subsistèrent jusqu'à nos jours et furent vendus il y a un an par adjudication publique. Ayant appris que des entrepreneurs allaient achever de démolir et d'abattre cette antique abbaye, pour en vendre les matériaux et défricher le terrain, je voulus voir au moins une fois ce magnifique monument dont j'avais tant entendu parler dans mon enfance. Quand j'arrivai sur les lieux, les ouvriers commençaient déjà l'œuvre de destruction : à la vue de ces ruines imposantes qui occupaient une vaste étendue de terrain, je me sentis entraîné par un élan d'enthousiasme mêlé de tristesse et de mélancolie. Mon imagination s'exalta devant ce spectacle de vicissitudes humaines; j'essayai alors de rendre mes pensées et de traduire les diverses impressions de mon âme dans le langage poétique. Peut-être voudra-t-on agréer une œuvre dont tout le mérite sans doute est de se rattacher à un vénérable monument du pays : on accueillera avec une bienveillante indulgence des vers inspirés par une bonne pensée, quand je voyais tomber et s'évanouir les dernières ruines du plus ancien et du plus bel établissement religieux de la contrée.

AUX RUINES

DE

l'Abbaye de Liessies.

Salut ! ô lieux sacrés, ruines imposantes !
Je ne viens pas troubler vos reliques mourantes,
Ni porter dans ces murs un regard dédaigneux,
Saint asile, longtemps ouvert aux malheureux :
Reçois-moi dans ton sein, opulente abbaye,
Sans redouter les coups d'une main ennemie.
Salut ! je suis un faible et pauvre voyageur,
Mais j'aime tes débris tout empreints de malheur ;
Mon cœur sait les comprendre, et mon âme attendrie,
Comme un triste exilé, croit revoir sa patrie,
La trouvant dévastée après bien de longs ans
Par le fer et le feu, par l'outrage des temps.

Vers ces lieux désolés à pas lents je m'avance,
Et le bruit de mes pas trouble seul le silence
De ces tertres légers où l'herbe vient verdir (1),
Et dont les humbles croix disent qu'il faut mourir.
Moutier de Sainte-Hiltrude, où sont tes grands portiques (2),

---

(1) On traverse le cimetière du village de Liessies pour arriver à ces ruines sises à deux lieues Est d'Avesnes.

(2) Ste.-Hiltrude, fille du comte Wibert et sœur de Guntard, premier abbé de Liessies, était fiancée à Hugues, riche seigneur de Bourgogne : mais se sentant appelée vers Dieu, elle s'enfuit le jour de ses nôces, dans la forêt voisine où elle se cacha quelque temps. Réconciliée avec sa famille, elle prit le voile, vers 768, des mains de Théodoric évêque de Cambrai, et se retira alors dans un petit oratoire attenant à l'abbaye de son frère Guntard. A sa mort, arrivée le 27 septembre 785, elle légua tous ses biens à l'abbaye de Liessies. (Légende de Ste.-Hiltrude.)

Et ton portail flanqué de tourelles gothiques (1) ?
L'arche près de crouler tremble sous tes vieux ponts ;
Quelques pierres encor soutiennent tes perrons :
J'en gravis, haletant, les marches tout usées,
Par le temps et les pas des fidèles creusées.
Là vivaient, pour prier et nous ouvrir les cieux,
Des abbés bienfaisans, des moines vertueux :
Le pauvre, fatigué du poids de la journée,
Ici goûtait le soir l'oubli de sa tournée ;
Et les moines, voués à l'hospitalité,
Par amour et de cœur suivaient la charité.
A leurs soins ils mêlaient, avec des voix touchantes,
Des paroles de paix, douces et consolantes :
Le pauvre bénissant ses hôtes, le matin,
Plus gaîment poursuivait son pénible chemin.

Mais le pauvre aujourd'hui cherche en vain cet asile
Qui devant lui s'ouvrait ainsi qu'un port tranquille ;
Et quand son corps fléchit sous ses membres lassés,
Il n'a pour reposer que tes marbres brisés.
Ah ! qu'il supporte mieux les maux de cette terre,
En contemplant ici l'excès de ta misère :
Quoi ! ceux que leurs bienfaits partout faisaient bénir,
En paix dans leurs caveaux n'ont même pu dormir ! (2)
Tes abbés opulens, couchés dans la poussière,
Ont vu vendre le plomb qui protégeait leur bière ;
Et l'avarice impie, en fouillant tes saints morts,
Au vent a dispersé la cendre de leurs corps.
Des pompes de la terre étrange destinée !
Leur éternelle gloire en un jour est fanée !...

En voyant dans tes murs le deuil et le malheur,
Solitaire et pensif, le morne voyageur
S'émeut, son cœur se serre, et muet il s'arrête ;
Puis, les pleurs dans les yeux, passe en baissant la tête.
En vain dans ces débris où tout vient l'oppresser,
Son regard consterné cherche à se reposer :

---

(1) L'entrée de l'abbaye était défendue par deux tours dont il ne reste plus aujourd'hui de vestiges.

(2) Cette violation des tombeaux eut lieu en 1793 : mausolées en marbres rares et fins, pierres sépulcrales à délicates sculptures, tout fut brisé et mutilé.

La désolation partout!.... riche abbaye!
Sous tes longs corridors le vent gronde ; la pluie
Efface, en s'infiltrant dans tes murs délabrés,
Les dessins délicats de tes plafonds dorés ;
Dans leurs panneaux rompus tes vîtres si bien peintes (1)
Ne font plus au soleil briller leurs vives teintes :
L'azur du ciel parait sous tes combles ouverts,
Exposés sans relâche aux injures des airs.
Tes murs, nus, dépouillés de leurs riches tentures,
A la fois ont perdu leurs tableaux, leurs peintures,
Leurs livres précieux, leurs rares manuscrits,
Par tes moines savans à grands frais recueillis (2).

J'avance ; mes pas seuls sur les débris des dalles
Font résonner au loin les échos de tes salles.
Un silence de mort règne en ces lieux déserts
Où s'exhalaient jadis, en sublimes concerts,
La prière et les chants de tes nombreux Lévites :
Les orgues de ta nef sous tes voûtes détruites
Se taisent pour toujours ; leurs sons évanouis
Ne viendront plus charmer les veilles et les nuits.
Les voix des pélerins bénissant Sainte Hiltrude,
Ne font plus retentir ta vaste solitude :
Du ciel plus un miracle!.... à jamais sont perdus
Tes reliquaires d'or dans le creuset fondus.

Des colonnes, debout parmi tes blancs décombres,
Apparaissent le soir comme de noires ombres,
Qui, sortant des tombeaux, s'en reviendraient errer
Dans ta nef en ruine, et sur elle pleurer.

---

(1) Au commencement du XIII[e] siècle, Lidde de Laon, parente de la comtesse Ade femme de Thierry I[er] d'Avesnes, vint demeurer dans la maison bâtie et habitée par Ade, près de l'abbaye de Liessies, et donna à l'église *les belles peinctures sur verre*, dit la chronique, *et aultres riches aornemens*.

(2) La riche bibliothèque de l'abbaye ayant été transportée au district d'Avesnes, la plupart des livres servirent en 1793 à faire des feux de joie, des gargousses à canon et des cartouches. Condorcet avait demandé, le 19 juin 1792, à l'Assemblée Nationale, que les titres existant en France dans les divers dépôts, fussent brûlés par les soins des autorités locales, et l'Assemblée avait adopté ce projet digne des siècles d'ignorance et de barbarie. De là que de pertes irréparables pour l'archéologie et l'histoire!

On voit s'étendre au loin de stériles prairies
Où les eaux et les fleurs étalaient leurs féeries (1) :
Qui, là, reconnaîtrait tes jardins somptueux,
D'âge en âge embellis, que vantaient nos aïeux ?

L'herbe croît dans la cour du cloître solitaire ;
Et le lierre serpente aux murs du monastère,
Recouvrant d'un linceuil, avec son vert tapis,
Du moutier dévasté les augustes débris.
L'ogive qui se courbe à tes hautes croisées,
Voit le violier pendre à leurs roses brisées ;
La bise qui soulève, en sifflant, leurs vitraux,
Parait plaindre les morts, troublés dans tes caveaux ;
Et l'insecte filant, sous ta voûte écrasée,
Son réseau délicat où tremble la rosée,
Semble avoir suspendu, pour cacher tes malheurs,
De longs voiles de deuil, tout parsemés de pleurs.

Qu'as-tu fait de ta gloire, ô superbe abbaye !
Comment tes saints patrons, fuyant ta nef bénie,
L'ont-ils abandonnée en des temps désastreux ?
Ah ! ne devaient-ils point remonter dans les cieux,
Quand l'athée abattait temples, autels, sur terre ;
Quand la Religion, comme une forte mère,
Mourait avec ses fils errans, traqués, proscrits,
Sous la hache émoussée écrasés et meurtris :
Quand Dieu voyait ses lois, sa grandeur méprisées ;
Des idoles de sang et de boue, encensées,
Le bannir de ses nefs, usurper ses autels (3),
Et recevoir les vœux des coupables mortels.

---

(1) L'abbaye de Liessies était remarquable par l'étendue de ses rians jardins et par la beauté de leurs eaux qui s'élevaient en gerbes, tombaient en cascades, ou se déroulaient en nappes de cristal.

(2) Il y a peu de temps, en fouillant dans les ruines, on a déterré quelques cercueils dont un revêtu de lames de plomb.

(3) En 1793, des femmes prostituées, conduites sur des chars de triomphe, furent placées sur les autels dans les églises : on chanta des hymnes, on brûla de l'encens devant elles; on les invoqua comme des divinités, comme figurant la Liberté et la Raison. Une loi du 10 novembre 1793 décréta que le culte catholique serait remplacé dans toute la république par le culte de la Raison : et la démence présidait à des farces bizarres et sacriléges.

Mais tu n'eus pas du moins, vénérable abbaye,
A pleurer cette honte et cette ignominie.
Quand la sombre Terreur, dressant ses échafauds,
Inondait notre sol de farouches bourreaux,
Elle vit échapper tes moines à sa rage :
De fureur, en tes murs pour marquer son passage,
Son pied sanglant frappa tes autels, tes parvis,
Comme il broyait les grands sous leurs manoirs détruits.

Ainsi console-toi, puisque sur cette terre,
Les grands et leurs palais n'ont qu'un règne éphémère :
Ici bas tout s'éteint, tout tombe et doit périr ;
Tes moines, tes abbés ne sont qu'un souvenir ;
Mais comme un ciel plus pur brille après un orage,
Leurs vertus survivront à ton vaste naufrage.

Qu'ils sont changés ces temps où le comte Wibert (1)
En Eden transforma ton inculte désert !
Quand morte au bruit des cours, à leur faste futile,
Sa noble fille sut, illustrant ton asile,
Par ses vertus au ciel triomphante monter (2) :

---

(1) Wibert, comte du Poitou, chassé de ses domaines par Gaïfre duc d'Aquitaine, reçut de Pépin roi de France, des terres et des bois sis en Hainaut sur la rivière de l'Helpre. Il y bâtit, en l'an 751, le monastère de Liessies dont son fils Guntard fut le premier abbé : la dédicace de l'église, sous l'invocation de St.-Lambert, fut faite le 3 octobre 765 par Albéric, évêque de Cambrai. En 1095, Thierry, seigneur d'Avesnes, avec la comtesse Ade de Roucy, son épouse, répara l'abbaye qui avait beaucoup souffert au IXe siècle des guerres des fils de Louis-le-Débonnaire et des irruptions des Normands. Thomas de Walcourt, abbé de Liessies en 1225, l'enrichit de nombreuses reliques qu'il avait rapportées de Constantinople après la Croisade. — Cette opulente abbaye, dévastée en 1793, était une des plus magnifiques de tout le pays : on y trouvait partout des embellissemens de marbre ; on y admirait la beauté et la richesse de l'église, l'architecture et le luxe du quartier de l'abbé, ainsi que des quartiers de l'archevêque de Cambrai, de l'intendant de la province et celui des étrangers. C'est ce qu'on appelait le château ou quartier des Hôtes, composé de quatre bâtimens formant carré, construit au XIIIe siècle par l'abbé Maurice de Rumigny.

(2) Ste.-Hiltrude, fille de Wibert, vécut dix-sept ans retirée dans une cellule contiguë à l'église de Liessies. Elle contribua fort à l'illustration du monastère par ses vertus et le legs de tous ses biens. Des miracles s'étant manifestés sur son tombeau, elle fut canonisée, et l'an 1004, Herluin, évêque de

Quand le peuple avec zèle accourait visiter
Les châsses de tes Saints, fertiles en miracles (1),
Et de Dieu dans ta nef entendre les oracles.
Te souvient-il des temps où ton nom, ta grandeur
Partout dans le Hainaut brillaient avec honneur ?
Quand les puissans barons choisissaient pour arbitre (2),
Dans leurs graves débats, ton illustre chapitre :
Quand un digne rameau de la tige des Blois,
Le bienheureux Louis, sous ses pieuses lois (3),
Jusqu'au faîte élevait ta fortune éclatante.

Cambrai, exhuma avec pompe son corps qui plus tard fut enfermé dans une châsse d'argent, en 1128, par les soins d'Agnès de Ribemont, épouse de Gossuin, seigneur d'Avesnes.

(1) L'église de l'abbaye possédait le corps de St.-Etton, évêque d'Hibernie, mort à Fussiau près Avesnes, le corps de Ste.-Hiltrude, de belles reliques de St.-Lambert, de St.-Géry, de St.-Algis, de St.-Otbod, et beaucoup d'autres saintes reliques, « *en plus grand nombre en ce monastère qu'en* » *aucun autre,* » dit une vieille chronique.

(2) Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, voulant avantager les fils de son second mari Guillaume de Dompierre, osa entâcher de bâtardise Bauduin et Jean d'Avesnes, enfans de son premier mari Bouchard d'Avesnes. L'affaire fut soumise au pape Innocent IV : Hugues, abbé de Liessies, et Pierre, évêque de Châlons, nommés juges-arbitres, déclarèrent les d'Avesnes légitimes par sentence de l'an 1249. Cette sentence fut confirmée par le pape et publiée par Nicolas de Fontaine, évêque de Cambrai, avec menace d'excommunication contre ceux qui n'y voudraient pas déférer. Une guerre éclata bientôt entre les deux familles rivales : St.-Louis, roi de France, termina enfin ces graves et sanglans débats en 1256 par le traité de Péronne qui adjugea la Flandre à la maison de Dompierre et le Hainaut à la maison d'Avesnes.

(3) Louis de Blois, plus illustre encore par son mérite que par sa naissance, vit le jour au château de Donstienne près Liége : il fut élevé avec Charles d'Autriche, depuis le fameux empereur Charles-Quint. A l'âge de 24 ans, ses talens et ses vertus le firent succéder en 1530 à Gilles Gipus, abbé de Liessies. Il réforma sagement son monastère, refusa par humilité et modestie l'archevêché de Cambrai que lui offrait Charles-Quint, et mourut en 1566, laissant d'immortels ouvrages de piété. Il obtint, par sa vie sainte, l'honneur d'être *béatifié.* — A l'époque de la dévastation de l'abbaye, Michel Dahiez, ancien chanoine régulier de St.-Aubert de Cambrai, étant parvenu, lors de la violation des sépultures et de la dispersion des ossemens,

Que manquait-il encore à ta gloire imposante ;
Quel prodige nouveau le lointain avenir
A tes abbés futurs pouvait-il donc offrir ?
Un écrasant revers, une chûte effroyable,
Ce cachet du malheur, frappant, ineffaçable,
Qu'une grande infortune en nous sait imprimer.
Ah ! maintenant tes murs ont tout vu consommer !
Ton éclat s'est éteint, maison de Sainte Hiltrude,
Et, chaque jour, grandit ta morne solitude,
Plus vaste, quand partout on sème tes débris (1) :
Mais tes tours ont vu fuir dix siècles accomplis,
Avant que leurs créneaux balayassent la terre,
Et qu'une vile mousse ornât ton sanctuaire.

Ne murmure donc pas sur tes cruels destins,
C'est le sort qui s'attache aux œuvres des humains :
Ainsi l'homme lui-même, orgueilleuse poussière,
Brille et retourne en poudre à son heure dernière ;
Heureux alors qu'il laisse un instant après lui
Un bruit faible et léger qui se meurt dans l'oubli.
Mais après toi du moins un écho de ta gloire
Résonnera longtemps pour éveiller l'histoire ;
Ton noble souvenir, ta grandeur, tes bienfaits,
Sous tes murs effacés ne périront jamais.
C'est toi qui des vertus offrais tant de modèles ;
C'est toi qui protégeais le faible sous tes ailes ;
C'est toi qui, par le Christ instruite à soulager,

à soustraire la tête du vénérable Louis de Blois, la fit maçonner entre deux pierres, dans une partie de la maison qu'il habitait à Liessies. Ce chanoine est mort il y a deux ans ; on ne sait où il a déposé la précieuse relique.

(1) Il y a peu de tems, j'ai trouvé au moulin de Sains, village sis à une lieue de Liessies, un fragment de marbre rouge, de 9 pouces de longueur, portant cette inscription : LOYS DE BLOIS 15... Ce morceau de marbre, tout calciné par le feu, était placé dans l'âtre de la cheminée. Le villageois me permit de l'enlever et de l'emporter : c'est peut-être un reste de pierre tumulaire. — Des colonnes, des cheminées et des dalles en marbre, enlevées de l'abbaye, ornent aujourd'hui plusieurs maisons à Avesnes. On voit encore en cette ville deux bas-reliefs en marbre blanc, très-bien sculptés, relatifs au crucifiement de Jésus-Christ, et une pierre couverte d'une couche de bleu d'outremer avec une inscription en lettres d'or, concernant Ste.-Hiltrude.

Avais toujours des maux à plaindre, à partager :
C'est toi qui, de la fraude et du vice ennemie,
Soutenais la justice encor mal affermie ;
C'est toi dont les abbés, puissans médiateurs,
Sauvaient l'humble vassal des excès des seigneurs,
Frappant au nom de Dieu l'orgueil, la violence.

A l'ombre de tes murs et par ton opulence,
Heureux et sans soucis vivaient les villageois :
Les pauvres qui glanaient la ramée en tes bois (1),
Se riaient de l'hiver, grace à leur bienfaitrice.
La hache maintenant, au nom de l'avarice,
A promené son fer en tes bois défrichés ;
Et tes vastes étangs, bourbeux ou desséchés,
N'offrent qu'un marécage, une aride surface,
Où ne se mire plus la verdoyante face
De tes riants bosquets, suspendus sur les eaux.
La brise qui soupire, en courbant leurs roseaux,
Murmure un vague chant, sourd, triste, monotone,
Comme le bruit du vent dans les feuilles d'automne.

Tout est silence ailleurs..... les fêtes d'autrefois
Ne font plus retentir les échos de tes bois ;
On n'entend plus au loin le gai bruit de la chasse (2),
Ni la meute, à grands cris, du cerf suivant la trace :
On n'entend plus sonner les fanfares des cors,
Proclamant son trépas en de bruyans accords.
Hélas ! c'en est donc fait ; pompes, fêtes, prières,
Tout s'est évanoui !.... tes débris solitaires

---

(1) Les pauvres, par tolérance, venaient couper et prendre, dans les bois de l'abbaye, ce qui était nécessaire à leurs besoins et pour leur chauffage.

(2) Les seigneurs d'Avesnes avaient un droit de chasse à Liessies. Environ l'an 1120, dit une vieille chronique, « les bestes sauvages des boys de l'abbaye furent donnérs par l'abbé Regnier à Gossuin, sire d'Avesnes, excepté les cuyrs des cerfs pour recouvrir les livres de l'église. » — Vers 1180, Helgot, abbé de Liessies, et Jacques, seigneur d'Avesnes, firent un accord relativement aux bois de Feron, Fourmies, Cartignies et Fontenelle, dépendant de l'abbaye. Ils convinrent de séparer ces bois en vingt coupes et d'en couper une tous les ans, à partager : « la jarbe et la ruche-abeille » appartiendront à l'abbé, comme propriétaire du fonds, et la chasse et les » oiseaux de proie au seigneur d'Avesnes. »

S'élèvent seuls encor pour attrister nos yeux ;
Tandis que sur les champs le soleil radieux
Brille dans un ciel pur, au-dessus de nos têtes,
Aussi beau qu'autrefois tes solennelles fêtes
Le voyaient se lever, quand aux jours de bonheur
Ses rayons éclairaient ton antique splendeur.

Tes ruines, au loin immense cimetière,
Semblent cacher sous l'herbe et les festons de lierre,
De tes clochers détruits le sacrilége affront.
L'impie a dans la fange humilié leur front ;
Des brigands, ivres d'or, sous leurs mains insultantes,
Ont souillé tes autels, tes reliques brillantes ;
Et le ciel, sans brandir son tonnerre vengeur,
A vu briser tes murs, sainte arche du Seigneur !
Toi, si longtemps la gloire et l'orgueil du village,
Tu tombas, emportée au fort du grand orage
Déchaîné par la main des sombres factions ;
Quand, dans nos sanglans jours de révolutions,
La tempête roulait, brisant sceptres et trônes,
Et les têtes des rois sous leurs fortes couronnes.

Riche abbaye, en proie à ce siècle d'airain,
Pensais-tu te soustraire à sa terrible main ?
Répondez, ô saints murs ! — J'écoute.... l'écho même
Semble une voix qui crie : « Anathême !.. anathême !.. » —
Oui, sur ceux dont les bras ont sans crainte insulté
Dieu, l'honneur, la patrie, au nom de Liberté.
Eh quoi ! la Liberté, gloire de la patrie,
Dans les hideuses mains de rénégats flétrie,
Sur des cendres, des morts devait-elle régner ?
Au charme de son nom ils avaient su gagner
Le peuple dans l'ivresse, au sortir de sa chaîne
Renversant les objets signalés à sa haine.
Devant ses maux naguère il avait vu s'ouvrir
Tes trésors, tes greniers, offerts pour le nourrir,
En des temps de malheur où la faim dévorante (1)

(1) L'abbaye en tout temps se distingua par l'abondance de ses aumônes et par l'aisance qu'elle donnait aux ouvriers en leur procurant un travail continuel. Lors de la famine de 1789, l'abbaye de Liessies envoya du blé et donna vingt mille francs pour soulager les pauvres. — Vers 1709, pendant une famine qui dura plusieurs années, ce monastère soutint et nourrit les vil-

Dans ses serres pressait la pauvreté mourante.
Mais le peuple bientôt oublia tes bienfaits :
Des monstres, le poussant à d'horribles forfaits,
Comme un crime à ses yeux montraient ton opulence;
Et le peuple égaré, sans prendre ta défense,
Vit ces monstres briser, dans leur folle fureur,
Ton asile sacré, si connu du malheur.
Tes frontons abattus couvrent l'herbe fleurie;
Tes colonnes gisant sous la ronce et l'ortie,
Restent pour attester ton antique splendeur,
Et nous faire maudire une ère de terreur
Où, sous le lourd marteau des modernes Vandales,
Croulèrent, à grand bruit, tes magnifiques salles.

O toi, qui mollement promènes tes désirs,
Homme frivole et vain, esclave des plaisirs,
Si ton âme parfois de ce monde lassée,
S'isole et cherche en elle une grave pensée;
Apporte à ces débris tes méditations :
Vois ces restes vivans des révolutions,
Témoins accusateurs des fureurs populaires
Dressant leurs fronts brisés pour condamner nos pères.
Interroge nos jours de fatal souvenir,
Ces marbres mutilés te pourront bien fournir
Une page de plus pour l'effroyable histoire
Des exploits où jadis brilla la Bande-Noire (1).

Je pensais,...... et déjà sur le lointain côteau,
Une vapeur bleuâtre effaçait le hameau (2);
Le soleil, s'inclinant derrière le bois sombre,
Des ruines sur l'herbe allongeait la grande ombre :
Je m'éloignai rêveur, comme on laisse le soir
Un vieil ami mourant qu'on ne doit plus revoir.

---

lages de Liessies, Ramousies et autres lieux voisins, en hébergeant la population de ces villages et les employant à la construction de chaussées ou autres beaux et utiles ouvrages.

(1) Nom sous lequel est généralement connue cette bande de fanatiques, qui, en 1793, parcourut la France, détruisant et dévastant les églises, les abbayes et nos monumens nationaux.

(2) Le hameau de Champiaux, près de Liessies, vers l'orient.

Salut ! ô murs sacrés, à regret je vous quitte ;
Adieu, je vous devais ma pieuse visite :
Encore quelques jours,..... pour vous anéantir.....
A jamais..... le marteau contre vous va sévir ! (1)
Adieu ; ces faibles chants de mon âme oppressée
S'exhalèrent pour vous, comme l'humble pensée
D'un pélerin obscur, peut-être le dernier,
Qui sur vos saints débris sera venu prier.

AUGUSTE LEBEAU.

Liessies, 16 mai 1837.



(1) Les travaux sont commencés déjà depuis quelque temps : on achève d'abattre ces ruines ; des entrepreneurs ont acheté les matériaux et le terrain qu'on va défricher.

HISTOIRE DES MONUMENS.

Abbaye de Fontenelles.

Je n'attaque point les asiles,
Où le savoir et la vertu
Ont réuni leurs domiciles,
Que l'intérêt de l'univers,
Que l'estime de tous les âges
Conservent dans leurs avantages
Ces établissemens divers.

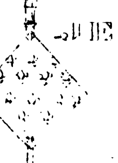
L'abbaye, par Gresset.

Du versant septentrional du Mont Jouy (*Mons Jovis*) consacré, dit-on, à Jupiter sous la domination romaine s'écoulent plusieurs fontaines, qui, jaillissant d'un terrein pierreux, vont se rendre à l'Escaut après avoir arrosé de fertiles prairies. C'est au bord de l'une d'elles, nommée la fontaine de *Notre-Dame-aux-Pierres* , que deux jeunes vierges , l'une nommée *Jehanne,* et l'autre *Agnès* , filles de noble homme messire *Hellin* , seigneur d'Aulnoy, eurent l'idée de bâtir un oratoire, premier fondement de l'illustre abbaye de Fontenelles.

C'était vers l'an 1212 ; à cette époque , ces lieux se trouvaient à la fois vénérés par les vieux souvenirs payens , et par des traditions chrétiennes toutes fraiches dans l'esprit des

Archives du Nord.

D.T. Denimal del. lith. de A. Prignet.



TOMBEAU DE JEANNE DE VALOIS,

Abbesse de Fontenelle.

peuples. En effet, au haut de la montagne s'élevaient encore les ruines de la ville antique dédiée à Mars, qui avait fait donner son nom à toute la province du Hainaut jusqu'aux VIII[e] et IX[e] siècles (1). Dans le bas, la plus ancienne croix élevée dans la contrée en l'honneur du Christ, se dressait au bord d'une source jaillissante. Une chaussée romaine, large de cent pieds, tirée jadis à vol d'oiseau de Cambrai, la ville épiscopale, à Famars, la ville guerrière, passait par ce lieu, d'où s'élançait un embranchement vers Valenciennes, château des rois de France de la première race. Plus bas encore, au bord de l'Escaut, un vieux pont placé, non à l'endroit où il est aujourd'hui, mais plus près de Valenciennes, recevait un chemin descendant directement de Famars et remontant vers le hameau que *Saint-Léger* dota de son nom en commémoration du martyre qu'il y souffrit. Ce passage important se trouvait défendu par une forteresse qu'occupaient les puissans seigneurs du lieu qui comptèrent parmi eux le fameux *Rénier de Trith,* compagnon fidèle de Baudouin de Jérusalem, et qui mourut duc de Philippopolis (2). Le village, étalé sur les deux rives de l'Escaut, s'appelait *Pont,* ou *Trith (Trajectus),* ancien mot tudesque qu'on retrouve encore dans les noms d'Utrecht et de Maestricht, et qui indiquait ici le vieux passage établi sur l'Escaut pour joindre le canton de Famars à celui de l'Ostrevant. Ce lieu était encore révéré par le souvenir de l'ermite Bertzolin, celui-là même qui, en 1008, reçut de la mère de Dieu la mission de consoler les Valenciennois affligés de la peste, et qui annonça la délivrance prochaine de cette ville par l'entourage d'un Saint-Cordon sanitaire.

---

(1) Le Hainaut s'appela *Fanomartensis Pagus* dans le haut moyen-âge et longtems après la destruction de Famars.

(2) C'est pour ses hauts faits d'armes en Orient que ses descendans portaient dans leurs armoiries un croissant de gueules dans un champ d'argent. La noblesse du Hainaut comptait alors parmi ses preux, comme récemment la noblesse de Napoléon, des hommes décorés des titres de villes éloignées qui rappelaient leurs conquêtes et leur gloire. La Flandre peut nommer des Empereurs de Constantinople, des ducs d'Athènes, de Philippopolis, etc. (Voyez le *Constantinopolis Belgica*, par P. d'Oultreman, Tornaci, 1643, in-4°.)

Tel était, au Xe siècle, à une lieue au sud de Valenciennes, sur la route la plus fréquentée du pays et la seule qui conduisît de la Belgique en France, la brillante ceinture de l'oratoire élevé par les pieuses filles du seigneur d'Aulnoy. Aidées par dame *Marie* leur mère, par *Amatild*, seigneur de Trith, elles purent recevoir près d'elles plusieurs veuves et jeunes filles dont l'intention était de vivre dans la paix et la prière. Elles ne se lièrent d'abord par aucuns vœux, et n'adoptèrent ni habits, ni statuts particuliers : elles se contentèrent de passer leurs jours dévotement en suivant les commandemens divins et les conseils de l'Evangile.

Au bout de deux ans, les recluses se rapprochèrent un peu de l'Escaut, mais ne purent commencer de suite leur église dans ce lieu, parce que l'abbé de Crépin, sous la juridiction duquel il se trouvait, s'y opposait. En 1215, un légat, cardinal du titre de St.-Etienne en Celiomonte, étant à Cambrai, délivra la permission d'édifier le temple et de le constituer en monastère. En 1216, les sœurs s'arrangèrent avec l'abbé de Crépin (1), et, assistées des dons et des aumônes des fidèles, elles commencèrent leur église à l'endroit même où elle resta depuis. Elles la dédièrent à *Notre-Dame* et se rangèrent dans l'ordre de Cîteaux sous-Clairvaux, quand elles en eurent obtenu la permission, en décembre de la même année. Dès lors, elles prirent l'habit et la règle de St.-Bernard (sous la règle de St.-Benoît) et élurent l'une d'elles, nommée *Hauvis* ou *Hawide*, pour leur première abbesse, élection confirmée en juin 1218, par lettres de *Raoul*, abbé de Clairvaux.

« De-là en avant », dit le naïf historien de Valenciennes, d'Oultreman, qui ne laisse pas échapper cette occasion de faire un pieux jeu de mots, « ceste maison (de *Fontenelles*), » se fit cognoistre pour une *fontaine* de toute sainctété, dont

(1) L'abbaye de Fontenelles redevait à l'abbaye de Crépin, par cet arrangement de l'an 1216, *cinq sols*, monnaie de Valenciennes, payables chaque année à la fête de St.-Jean, pour la permission accordée de bâtir *ès-meltes* (dans les bornes) d'une paroisse appartenant aux moines de Crépin.

» les eaux vives n'ont cessé d'arrouser le jardin de l'église, et » y ont rejally jusques à la vie éternelle. »

A peine le monastère comptait-il un siècle d'existence qu'il était déjà dans la contrée en haute renommée de ferveur, de richesse et de sainteté; aussi, après la mort du bon comte de Hainaut, Guillaume de Hollande, arrivé le 7 juin 1337, sa veuve, Jeanne de Valois, sœur du roi de France Philippe VI, dit de Valois, et belle-mère du roi d'Angleterre Edouard III, ne voulut-elle choisir d'autre lieu pour se retirer et prendre le voile. Cette sœur et mère de rois, quittant toutes les pompes du monde, vécut avec humilité dans ce couvent où elle entraîna ses deux filles, Jeanne de Hainaut et Isabeau de Bavière. La plus grande égalité régnait entre ces princesses et les autres religieuses; bien plus, elles obéissaient en tout point aux abbesses *Agnès de Marlis* et *Isabelle de Prische*, qui gouvernèrent de leur tems. La prise de voile de Jeanne de Valois amena, comme on le pense bien, de grands profits temporels et spirituels au moustier de Fontenelles; en 1338, elle y fonda la chapelle de St.-Jean-Baptiste et de tous les Saints et lui obtint une riche dotation de terres à Maing, de la part du comte Guillaume de Hainaut, son fils, et bientôt d'autres bénéfices tombèrent de cette main royale sur ce couvent privilégié.

Cependant une guerre affreuse désolait la Flandre; ce beau pays était le théâtre ensanglanté des luttes de la France et de l'Angleterre, de Philippe de Valois et d'Edouard troisième du nom; en juin 1340, les Français, qui se retiraient sur Cambrai, brûlèrent Fontenelles; ce fut le premier sinistre subi par ce monastère qui devait en avoir un si grand nombre, situé qu'il était en rase campagne, dans le voisinage d'une ville forte, au milieu d'un pays souvent visité par les armées, et défendu seulement par les prières de pauvres femmes désarmées et impuissantes. Le duc de Normandie, fils du roi de France, qui commandait l'armée, fut très-affligé en apprenant l'incendie d'une maison qu'habitait sa tante; il fit pendre les boute-feux, ce qui ne répara en rien les maux du monastère.

En août de la même année, Jeanne de Valois, à la requête

du roi de France, son père, se rendit à Gand, auprès de sa fille Philippe de Hainaut, reine d'Angleterre, et agit tellement par ses instances et ses prières sur l'esprit du roi Edouard, son gendre, qu'elle obtint une trève d'un an à la guerre meurtrière dont le pays souffrait déjà depuis longtems. Cette trève fit lever le siége de Tournai, ouvert depuis deux mois et demi, et permit aux malheureux habitans de la Flandre de respirer un peu.

Jeanne de Valois mourut à Fontenelles le jour des nones de mars (7 mars) 1342; on l'enterra au milieu du chœur de l'église, sous une riche tombe de marbre poli, élevée par les soins de ses nobles enfans (1), représentant une religieuse sans armoiries, entourée d'apôtres (2). Une plaque en bronze portait cette épitaphe en vers latins qu'on avait eu le soin de faire rimer, suivant la coûtume du tems :

Hoc sub epitaphio Comitissa JOANNA locatur,
Edita VALESIO, quam morû fama loquatur,
Moribus illustris, regali claruit ortu.
Nunc jacet in lustris : hujus precor, esto memor tu.
Reginis geminis mater fuit, et monialis,
Ut foret orba malis, obstans patriæque ruinis,
Consilio prudens, miserans, humilis, sibi parca,
Subveniendo studens, nec opes retinebat in arcâ,
Huic decet effundi lacrymas cordis gemebundi,
Gaudia confundi, gemitus dare, pectora tundi.
M. C. ter XL bino martis nonis obiit, ora
Ut patre divino cœli potiatur in orâ.

(TRADUCTION.) « Sous cette tombe repose la comtesse JEAN-

---

(1) De plus, le comte Guillaume de Hainaut et l'Impératrice Marguerite, sa sœur, tous deux enfans de Jeanne de Valois, fondèrent, en 1342, trois obits pour l'âme de leur mère, et pour ce faire ont laissé 100 liv. Tourn. au monastère de Fontenelles (somme énorme alors), à prendre tous les ans sur les feux et tailles de Trith et Maing.

(2) L'auteur de cet article a eu le bonheur de trouver chez un brocanteur, le portrait à l'huile de Jeanne de Valois, peint sur panneau, qu'il a fait placer au musée de Valenciennes.

» NE, de l'illustre race des VALOIS, dont la renommée s'étend » au loin. Illustre par ses vertus autant que par sa naissance » royale, maintenant elle gît dans ce cloître. Passant, aies » souvenance d'elle dans tes prières. Mère de deux reines, elle » devint simple religieuse et se rendit suppliante pour dimi- » nuer les maux de la terre et arrêter la ruine de la patrie : » prudente dans le conseil, douce aux malheureux, humble, » économe pour elle-même, elle s'étudia à secourir le pro- » chain, et l'or ne séjournait pas au fond de son aumônière. » C'est surtout maintenant qu'elle n'est plus qu'on doit verser » des larmes d'un cœur contristé, étouffer toute joie, gémir » et se battre la poitrine. Elle mourut aux nones de mars l'an » mil trois cent quarante-deux : prions le Père de toutes cho- » ses qu'il lui ouvre les portes du ciel. »

Sa fille Jeanne de Hainaut, veuve du marquis de Juliers, était décédée en 1337, quelques années avant sa mère; la comtesse Isabeau, son autre fille, veuve de Robert de Namur, seigneur de Renaix, leur survécut assez longtems et rendit l'âme le 26 janvier 1360. On lui éleva un riche tombeau dans le chœur, au plus près de l'autel, où l'on voyait sculptée sur la pierre une dame en robe de drap d'or semée des armoiries de Namur et de Hainaut. Autour du monument étaient rangés douze écussons, parmi lesquels on distinguait ceux de Constantinople, d'Angleterre, de Savoie, de Bretagne, d'Anjou, de Flandre et de Brabant. Nous donnerons ici l'épitaphe en vers français qu'on grava sur sa tombe, pour montrer le style lapidaire et poétique de cette époque.

Vous qui au monde este en vie
Pensés en vo cœur sans envie
A la mort périlleuse et amère :
Qu'on ne doit point tenir a mère,
Car un corps à le fin a mis
Dont Dieu vueille estre à l'ame amis.
Isabeau de Haynau ot nom ;
Extraite fu de grand renom,
Oncques n'eult orgueil, ne délits.
Du sang fu des fleurs de lis :
Et fille fu, si bien le conte.

Guillaume, de trois païs comte,
Qui largesse et proesse ossi
Avoit en son cœur sans nul sy.
Dame de Bensy fut nommée ;
Par un seigneur de renommée ;
De haut honneur fut reclamés.,
Robert de Namur fut clamés.
Si qu'on doit bien prier pour l'ame.
Du corps qui gist sous ceste lame ;
Qui, l'an mil soixante et trois cens
Payat de la mort le droit cens,
Ou mois de janvier sans séjour
Droit le vingt-sixième jour.

Le passage de toutes ces princesses à Fontenelles fit de cette abbaye un séjour de cour; pendant une bonne partie du XIV[e] siècle, elle resplendit d'un grand lustre; on n'y voyait paraître que des prélats de distinction, des trouvères élégans, des dames et des chevaliers de haute noblesse, tous visiteurs illustres, dont les rapports avec les recluses du sang royal, fesaient de ce lieu jadis solitaire un endroit brillant et animé. Par imitation même, et peut-être un peu par flatterie, d'autres grandes dames suivirent le même exemple et vinrent chercher à Fontenelles la tranquillité que dans ces tems de guerres éternelles on n'y trouvait pas toujours. C'est ainsi que nous voyons Anne de Bavière, fille de l'empereur Louis de Bavière et de Marguerite de Hainaut, prendre le voile dans le même monastère ainsi que l'avaient pris ses tantes et sa grand'mère Jeanne de Valois, et y finir saintement sa vie le 3 de juin 1361 ; dame Claude de la Viefville, seconde femme de Jacques de Ghistelle, seigneur de la Motte, y mourir l'an 1403 ; et enfin des dames d'autres nobles familles des Pays-Bas, comme celles de Leuze et d'Isenghien, y terminer modestement leur carrière.

Le monastère de Fontenelles recueillit encore un immense avantage du séjour de tant de nobles hôtes ; ce fut pour lui l'occasion de recevoir en don une foule de précieuses reliques, qui attirèrent, au dire de quelques-uns, plus d'une faveur divine sur le couvent ; ces reliques s'accumulèrent jusqu'au nombre de 360, enchassées dans 46 fiertes ou reliquai-

res la plupart en vermeil. Parmi elles, on citait en première ligne plusieurs parcelles de la vraie croix et de la couronne d'épines de Jésus-Christ, des cheveux de Notre-Dame, des os de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Pierre et d'autres Apôtres ; de Sainte-Marie-Magdelaine, de Saint-Laurent, de Saint-Benoist, de Saint-Bernard, de Saint-Guislain et de plusieurs autres Bienheureux du Paradis. On y voyait aussi, avec tout l'intérêt que de telles choses comportait, deux corps et sept têtes des 11,000 vierges, et un certain cordon blanc qu'une pieuse tradition fesait regarder comme une portion de celui dont la Vierge entoura Valenciennes l'an 1008, pour délivrer cette cité de la peste : le père Pierre D'Oultreman, jésuite assez croyant de son naturel, n'ose pourtant pas assurer le fait (1).

On révérait encore à l'église de Fontenelles une statue miraculeuse de la Vierge, taillée dans la pierre, et haute de trois pieds, qui fut trouvée jadis par un berger dévot dans le bois de Fontenelles, au Mont-Jouy, et portée à l'abbaye par l'inspiration de la Vierge. Cette divinité en pierre, ramassée à deux pas d'une ville romaine détruite, ne serait-elle pas une statue antique provenant des ruines du temple de Famars? Peut-etre que les pieux pélerins flamands ont, sans le savoir et pendant plusieurs siècles, adressé leurs prières et fait fumer leur encens aux pieds du simulacre d'une divinité du Paganisme, adorée dans d'autres tems par d'autres peuples et d'une autre manière. Ce ne serait pas la première fois qu'une semblable anomalie se serait présentée, et Rome même, la capitale du monde chrétien, en a offert souvent des exemples.

Toutes ces reliques, ces riches châsses, ces madones parées, amenaient ordinairement à Fontenelles un grand concours de pélerins et de malades qui venaient implorer et servir tous ces saints et s'en retournaient sinon guéris, du moins consolés, et

---

(1) Voyez *la Covr sainte de la Glorievse Vierge Marie à Valentiennes*, etc. Par le *R. P. Pierre d'Oultreman*, de la compagnie de Jésus. *Valentiennes, Jean Boucher*, 1653, in-8°.

bien repus des vivres que les charitables religieuses leur fesaient distribuer avec abondance.

Nous n'entreprendrons pas de donner la liste suivie des trente-six abbesses de Fontenelles, nous ne voulons pas aller sur les brisées de la savante *Gallia christiana;* nous passerons rapidement sur les époques tranquilles, sur les momens de calme, pour arriver aux tems des orages qui ne se firent que trop sentir sur un couvent de femmes, presque sous le feu d'une ville de guerre, et dans une contrée où *nul épi n'est pur de sang humain.* Le lecteur apprendra sans doute avec plaisir que dans les quatre premiers siècles, la paix régna au dedans comme au dehors du monastère, que dans le même laps de tems, toutes les abbesses furent bonnes, tous les vœux se firent volontairement, et toutes les religieuses furent chastes : c'est au moins ce que nous apprennent Dom *Gilles l'Olivier* et Dom *Augustin Bourdier,* tous deux religieux de Cambron, dans leur histoire du couvent de Fontenelles (1); et nous devons les en croire, comme gens bien informés, car l'un était chapelain et l'autre avait l'honneur d'être le confesseur de ces dames.

Il en fut ainsi jugé jusqu'à la vingtième abbesse de Fontenelles, dame *Marguerite Gervaise,* qui tint la crosse de 1479 à 1502, qu'elle la remit entre les mains de sa nièce. Alors les biens de l'abbaye ayant augmenté, on s'aperçut que la maison de ville, appelée *refuge,* située près du poids public et adossée à l'Escaut, était mal commode et trop loin de la porte Cambrésienne par laquelle on allait à Fontenelles; on acheta donc une maison plus vaste et mieux située, dans la rue de Cam-

(1) Recueil de l'origine et fondation de l'abbaye de Fontenelles, avecq les sépultures, épitaphes et armoiries qui solloyent estre en ladicte abbaye. Escrit en 1586 et dédié à dame Marie le Poivre, 25e abbesse de Fontenelles (et continué jusqu'à la révolution française par des mains modernes). Ms. in-fo de 76 Fts. avec blasons. — Une copie de 80 pages en fut faite en 1676, par Antoine-Alexandre de Pitpance, seigneur de Montauban, descendant du Prévôt de Valenciennes de ce nom; Ms. reposant à la bibliothèque publique de Cambrai, sous le no 606.

brai, à deux pas de la porte, et qui convenait beaucoup à toute la communauté : cette acquisition importante eut lieu en 1491, pour la somme de 788 livres tournois, somme qui paraîtra bien minime aujourd'hui quand on pense qu'il s'agissait de loger tout un couvent.

Le goût de la bâtisse et des acquisitions avait envahi les dames de Fontenelles; vers 1530, *Jeanne d'Escarmain*, 22[e] abbesse, fit construire le beau et somptueux corps d'habitation de l'abbaye appelé *le logis de madame*, et le premier étage du refuge de Valenciennes donnant sur la rue Cambrésienne, Hélène de *Courrières*, qui lui succéda, fit faire la brasserie et la basse-cour de Fontenelles, et le nouveau logis de l'hôtel de ces dames à Valenciennes. A peine avait-elle terminé ces constructions, qu'en septembre 1553, l'armée de l'empereur Charles-Quint, commandée par Philibert Emmanuel, prince de Piémont, vint camper six semaines durant sur les hauteurs de Famars. Le prince logea à l'abbaye avec les chefs principaux de l'armée impériale; ce qui ne laissa pas que de déranger un peu l'intérieur si calme et si réglé des dames de Fontenelles.

Anne de Failly, 24[e] abbesse, qui prit pour devise, après sa nomination, le rébus : *espoir ne m'a défailli*, abattit la vieille infirmerie de l'abbaye et en éleva une nouvelle sur les bords de l'Escaut.

Sous la prélature de *Marie le Poivre*, qui vint après elle, l'abbaye de Fontenelles eut de mauvais jours; le 25 août 1566, les *gueux*, ou *brise-images* se portèrent en armes vers le monastère et se rendirent coupables d'excès et d'actions d'intolérance qu'ils reprochaient aux catholiques. Ils abattirent toutes les statues, coupèrent les tableaux, brisèrent les vitraux, et restèrent dans le cloître à boire, manger et rire durant trois jours entiers, jusqu'à ce que les seigneurs de Famars, Noyelles et d'Audregnies les fissent déguerpir. Valenciennes étant dévouée à la Réforme, l'abbesse envoya ses religieuses au Quesnoi, et tint tête à l'orage ne retenant avec elle que les nones les plus âgées. Bientôt elle réunit tout son monde et se retira avec lui à la cense de Monchaux appartenant à l'abbaye; elle

y resta jusqu'au premier janvier 1567, qu'elle l'abandonna, comme n'étant plus une retraite assez sûre pour des religieuses catholiques dans ces tems de troubles, et elle alla planter sa tente à Cambrai sous la protection de l'archevêque.

A compter de ce premier janvier 1567, les Huguenots, maîtres de Valenciennes, s'emparèrent de Fontenelles et y firent acte de propriété. Trois exaltés religionnaires Valenciennois, *Philippe Lefebvre*, *Jehan Mathieu* et *George Leblond*, se hâtèrent d'emmener tous les grains de la grange et des greniers de l'abbaye, les cloches, l'horloge et tous les meubles, en chargèrent 17 à 18 chariots et plusieurs barques de l'Escaut et amenèrent le tout à Valenciennes. Le *jour des Rois*, par dérision de cette fête catholique, ils brisèrent les tombes royales, brillans et précieux souvenirs de cet antique monastère, et firent voler en éclats les beaux monumens de Jeanne de Valois, de sa fille Isabeau et de sa nièce Anne de Bavière; et enfin, pour clore dignement leur scène de dévastation et d'impiété, ils boutèrent le feu de tous côtés dans l'église, les dortoirs, la novicerie, le beau logis de madame, les basse-cours et l'infirmerie.

Le grand bailli du Hainaut, le seigneur de Noircarmes, ayant reconquis Valenciennes sur les Huguenots, le 23 mars 1567, l'abbesse et ses religieuses partirent de Cambrai le 23 du mois suivant, pour tenter de rentrer dans leur cloître. Mais, hélas! *quantùm mutatus ab illo!* quelle désolation! quel spectacle pour ces filles timorées! des murs croulans, des fenêtres sans chassis, nulle chaise pour s'asseoir, pas un prie-Dieu pour adresser au Seigneur leurs plaintes et leurs prières, pas un coin abrité pour reposer leurs têtes! C'est ici qu'on doit reconnaître le grand caractère que déploya dans ces terribles circonstances Marie le Poivre, abbesse habile dans tous les tems, grande et généreuse dans la prospérité, et femme forte dans l'adversité. Au milieu de ces misères, elle exhortait ses compagnes à la patience et leur disait comme le prophète Job: « Dieu nous avait donné des biens, il nous les a ôtés : béni » soit le saint nom de Dieu! »

Elle fit hâtivement réparer les parties les moins détruites de la nouvelle infirmerie et du logis de Madame et elle s'y installa tant bien que mal avec ses religieuses ; on releva et restaura la chapelle St.-Bernard pour y célébrer le service divin, et cet état de choses dura jusqu'au 27 septembre 1571 qu'une nuée de ces bandits appelés les *Bosquoits*, qui tenaient alors la campagne, comme des guérillas espagnoles, s'introduisirent de nuit dans le couvent, prirent toute la chevance des religieuses, leurs bagues et joyaux et tout ce qu'ils purent trouver dans la chapelle récemment restaurée. Cette dernière algarade força l'abbesse à envoyer une partie de ses nonnes à l'abbaye de Sépinlieu, près Mons, et les autres à l'abbaye d'Ath, tandis qu'elle-même avec les anciennes, elle se retira au couvent de Ste.-Elisabeth du Quesnoi, afin d'être moins éloignée de Fontenelles.

Après avoir ainsi émigré pendant quelques mois, elle crut le moment favorable pour revenir à son refuge de Valenciennes; mais il semblait qu'elle était poursuivie par le malheur : en mai 1572, cette ville fut surprise par les Français, et les dames de Fontenelles subirent le pillage de ces hôtes incommodes; quelques jours après, les Espagnols, retirés dans le château, reprirent la ville et profitèrent de la circonstance pour piller de nouveau les pauvres habitans : le refuge de Fontenelles ne fut pas oublié, et l'abbesse y perdit le peu qui lui restait. Ainsi, amis et ennemis la volèrent à qui mieux mieux ; et elle fut même plus d'une fois en danger de perdre la vie.

En 1575, l'orage étant un peu apaisé, l'abbesse Marie le Poivre crut que le tems était venu de relever ses autels et son cloître. Elle jeta les fondemens du beau et grand dortoir de l'abbaye, fit faire le réfectoire, le chapitre, la novicerie et le parloir, et recouvrir l'église : ces travaux lui coûtèrent 18,000 livres tournois, somme élevée pour le tems. Voyant que les troubles recommençaient en 1578, la communauté se retira de rechef à son hôtel de Valenciennes, où le service divin était célébré dans une chambre. L'abbesse pensant que cela n'était ni décent ni honnête, commença, en 1584, la chapelle du re-

fuge dans laquelle on put célébrer la première messe le jour de la Visitation de Notre-Dame (2 juillet) 1585. Le 29 septembre de la même année, on inaugura au même hôtel le clocher de la chapelle et on y sonna les cloches avec la permission de messieurs de St.-Saulve (1).

Le 25 mars 1586, le Révérendissime archevêque de Cambrai Loys de Berlaimont vint en personne consacrer cette chapelle, avec le chœur des prêtres, en l'honneur de la Sainte-Trinité et des onze mille Vierges; il consacra également tout le terrain environnant pour en faire un cimetière à l'usage des religieuses et dressa un procès-verbal de sa consécration.

Après avoir terminé toutes ces constructions, et réparé autant qu'il fut en elle les désordres et les pilleries de la fin du XVIe siècle, Marie le Poivre trépassa en son refuge de Valenciennes, le 4 avril 1609, à l'âge de 84 ans, comptant soixante-huit ans de profession, et après avoir porté la charge abbatiale avec piété et dignité durant quarante-cinq années beaucoup trop fertiles en événemens malheureux.

Sous le règne réactionnaire des archiducs Albert et Isabelle, les Pays-Bas catholiques virent relever les croix de toutes parts; les bataillons sacrés reprirent leurs anciennes positions et gagnèrent même quelque peu de terrein; aussi les dames de Fontenelles pensèrent-elles à abandonner leur refuge de Valenciennes pour rentrer triomphalement dans leur ancien cloître de Fontenelles à peu près refait à neuf. L'an 1612, la veille de l'Ascension, cette troupe de pieuses filles, sous la conduite du Prélat de Cambron, partit de Valenciennes et reprit possession de l'antique abbaye, veuve de la présence de ses véritables propriétaires depuis quarante-quatre ans.

Dame *Louise de Barbaise*, 28e abbesse, continua à remettre

---

(1) Cette chapelle, avec son clocher, coûta 13,000 livres tournois; les plans en furent dressés par *Jehan Lescalier*, ingénieur et architecte Valenciennois qui en dirigea la construction.

le monastère en état ; elle bâtit un corps-de-logis pour les chapelains et les étrangers, un parloir, et une petite chapelle près de son quartier pour y entendre la messe quand elle était indisposée ; elle restaura complètement la grande église, et comme ce lieu saint avait été pollué et violé durant les troubles, l'illustre archevêque de Cambrai, François de Vanderburch, vint le rebénir le 25 août 1620, ainsi que le cimetière, le cloître, le chapître, le maître-autel et deux autres petits autels, accordant quarante jours de pardons à tous les fidèles qui visiteraient dévotement ces lieux le jour anniversaire de leur consécration et les jours des fêtes des saints et martyrs dont les reliques reposaient dans les chapelles.

Cette même abbesse termina le cloître de Fontenelles, et, en 1634, fit rebâtir la porte et la façade du refuge de Valenciennes tel qu'il est aujourd'hui, et elle mourut dans cette même maison, relevée par elle, le 5 mars 1645, après une prélature de trente-trois ans.

Les mauvais jours ne tardèrent pas à luire encore pour l'abbaye dès que la guerre éclata entre les rois Louis XIII et Louis XIV et le roi d'Espagne Philippe IV. Dès 1635, les religieuses ayant été obligées de se retrancher dans leur maison de Valenciennes et d'évacuer l'abbaye aux champs, peu à peu les pauvres paysans de Maing et de Trith, pillés par les militaires, crurent se trouver plus en sûreté sous les ailes du cloître : ils bâtirent des cabanes en argile dans les trois cours de l'abbaye et y vécurent assez tranquillement pendant quelques années ; l'abbesse *Bernarde Van Torre* leur laissa cette consolation qui n'eut d'autre inconvénient pour le monastère, quasi abandonné par ses hôtes naturels, que la perte de magnifiques ormes qui ombrageaient les cours depuis un siècle. En 1649, une partie de l'armée française, conduite par le comte d'Harcourt, après avoir pris Condé, envoya des coureurs autour de Valenciennes ; ils n'eurent garde de manquer d'entrer à l'abbaye de Fontenelles, et ils pillèrent les petits meubles de quelques religieuses qui avaient conservé l'habitude d'y aller pendant la belle saison pour surveiller les jardins et faire enlever les récoltes. Ces pilleries se renouvelèrent souvent, tantôt par

les Français, tantôt par les Espagnols qui ne traitèrent trop souvent nos provinces qu'en pays conquis.

Au milieu de ces pillages, les bâtimens de l'abbaye se maintinrent debout jusqu'en 1656. Alors les Français, déjà maîtres de Condé et de St.-Ghislain, firent mine de vouloir assiéger Ath ou Tournai; ils passèrent la Hayne au-dessus de Crépin se portèrent jusqu'à la vue de Tournai, puis, retournant avec vîtesse, une partie par Condé, une autre par Onnaing, ils vinrent rejoindre le maréchal de Turenne et investirent subitement Valenciennes, le 15 du mois de juin, jour du St-Sacrement, vers midi, par un tems un peu brumeux. Or, comme personne ne se doutait du dessein des Français, tout le monde fut surpris. Le couvent fut envahi, les troupeaux et le peu de meubles qui s'y trouvaient furent enlevés, et, ce qu'il y eut de plus malheureux, c'est que deux nonnes y furent trouvées. Le nombre en eût été même bien plus considérable sans la solennité du jour qui avait fait rentrer en ville plusieurs de celles venues pour faire soigner la récolte des foins. Les soldats surprirent la plus jeune religieuse sans voile, et la forcèrent de marcher devant eux avec d'autres filles et femmes presque toutes nues. C'était une jolie converse nommée sœur *Marguerite Cousin*. On la fit traverser la rivière et conduire à Beuvrages où elle et ses compagnes d'infortune furent enfermées toutes ensemble dans la même chambre. Le lendemain, comme elles demandaient à rentrer à Valenciennes, on les conduisit vers le pont du Noir-Mouton, mais les Français y établissant des ponts sur la riviérette, les empêchèrent de passer, et elles furent obligées de rétrograder. Elles se dirigèrent alors vers l'abbaye d'Hasnon en implorant la faveur d'y passer la nuit : les religieux les reçurent avec beaucoup de courtoisie; le jour suivant, ils firent conduire la jeune sœur à Flines, par Marchiennes, et de là à Douai, où elle arriva saine et sauve.

L'autre religieuse, appelée mère *Michelle Carlier*, fut saisie par un parti de Lorrains et conduite aussi avec d'autres personnes de son sexe vers les lignes de Valenciennes, où on ne voulut pas la laisser passer ; forcées de rebrousser chemin vers Fontenelles, elles furent enfermées ensemble dans une même

chambre avec le pasteur de Maing dont le presbytère et l'église étaient ruinés et qui demeurait depuis quelques années à l'abbaye avec l'agrément de ces dames. Le lendemain, un trompette français à qui ils promirent deux pistoles, les conduisit à Bouchain, puis à Douai où les deux religieuses errantes et fugitives se réunirent, après avoir traversé force avant-postes et avoir passé des épreuves bien cruelles pour de pauvres et timides femmes cloîtrées. A Douai, elles furent reçues avec bienveillance par madame Bassecourt, abbesse de l'abbaye du Verger, refugiée dans la ville avec toutes ses compagnes.

Quant aux bâtimens de l'abbaye de Fontenelles, il semblait que leur dernier jour fût venu; le quartier abbatial, les cloîtres, l'infirmerie, les basses-cours et les granges, furent entièrement démolis, les bois emportés aux lignes pour faire des palissades ou pour chauffer les bivouacs; il n'est pas jusqu'aux misérables baraques des paysans habitant les trois cours qui n'eurent le même sort. Le reste de la propriété fut couvert par les eaux de l'inondation que l'on tendit autour de la place de Valenciennes pour sa défense : c'est ce qui sauva de la destruction les arbres fruitiers et les belles plantations de l'abbaye. Enfin le 16 juillet, entre une et deux heures du matin, l'armée espagnole, commandée par Don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, accompagné du prince de Condé portant alors les armes contre la France, et du marquis de Caracena, rompirent les lignes des assiégeans du côté d'Urtebise et les forcèrent à se retirer dans le plus grand désordre, après beaucoup de perte en tués, en noyés et en prisonniers.

Ce secours sauva Valenciennes mais ne sauva pas l'abbaye; les vainqueurs, cantonnés à plusieurs reprises à Trith et à Maing, vinrent achever la destruction de cette maison et poussèrent la rapine jusqu'à emporter les portes de l'église, les stalles du chœur et les chaînes du pont-levis. Ainsi furent perdus les quatre-vingt mille florins employés à restaurer l'abbaye avant ces dernières guerres! le chronogramme suivant fut composé à cette occasion pour rappeler l'année 1656 et les malheurs du cloître :

Le CoVp de MarIe.

Dame *Marie de Marbaix*, 30.e abbesse de Fontenelles, qui tint ses pouvoirs du duc de Villa-Hermosa, gouverneur-général des Pays-Bas espagnols, eut aussi beaucoup à souffrir des éternelles guerres de Louis XIV qui avait à cœur de prendre Valenciennes et de laver l'affront fait à ses armes devant cette place. Elle fit restaurer de son mieux l'abbaye, bâtit une brasserie, établit de magnifiques orgues, et, voyant l'approche des Français en 1677, abandonna encore ce joli séjour pour le refuge de Valenciennes, où elle mourut le 15 novembre 1686.

Nous voici parvenus à une période nouvelle pour le monastère dont nous avons entrepris l'histoire : c'est la période française. La première abbesse, nommée par Louis XIV, qui n'abandonnait à personne le droit de choisir les chefs des maisons religieuses de ses conquêtes, fut *Anne Dufrène*, de Valenciennes, qui prit pour armes parlantes un frêne de sinople dans un champ d'argent, avec cette devise : *Du ciel vient mon bonheur*. Le règne de cette dame ne dura que seize ans, pendant lesquels elle fut l'objet de l'amour de ses religieuses et le sujet de l'admiration de tout le monde. Cette excellente abbesse avait laissé dans le couvent les souvenirs les plus touchans : on l'appelait l'abbesse modèle. Son affabilité, sa douceur, sa tendre affection pour ses compagnes, son soin à les consoler dans leurs maux, à leur pardonner leurs petites fautes, la firent aimer comme une véritable mère. C'était la réunion de toutes les vertus ; charitable, humble, douce aux autres, sévère pour elle-même, économe des deniers de la maison, elle trouva le moyen de relever les autels ébranlés par les secousses de la guerre, et d'améliorer et d'étendre tous les biens du monastère, sans priver ses religieuses d'aucune des jouissances honnêtes dont elle pouvait les gratifier. Après avoir fait reconstruire les fermes de Monchaux et de la basse-cour du cloître, et remis tout en état autour d'elle, elle mourut le 12 janvier 1704, âgée de 43 ans, et regrettée de tous ceux qui l'avaient connue et particulièrement des pauvres et des malheureux, dont elle fut la providence sur la terre.

Agnès Descourouez, 32e abbesse, qui succéda à Anne Du-

frêne, eut encore à supporter les malheurs de la guerre de la Succession, jusqu'à la bataille de Denain. Elle se retira dans son refuge de Valenciennes avec sa communauté, et, se trouvant privée de ses récoltes, elle fut forcée d'acheter du blé à *cinquante livres le mencaud* pour nourrir ses religieuses.

Le 4 août 1735, Louis XV nomma *Angélique Cabus*, de Cambrai, pour la remplacer, comme 33e abbesse; par son administration excellente et par une sage économie, elle parvint à rebâtir tout le monastère et à orner son église : elle mourut en 1764 entre les bras de ses religieuses qui ne parurent pas la regretter beaucoup, parce qu'elle leur imposait des privations personnelles au profit de la splendeur du couvent.

Victoire Dehaut, qui lui succéda en 1764, ne fit que paraître et disparaître dans sa prélature; fille d'un honnête courtier de *toilettes* de Valenciennes, ce fut beaucoup pour elle d'atteindre à ce poste élevé, où elle fut à peine arrivée qu'une léthargie suivie de la mort l'enleva à ses compagnes.

Angélique Bonnaire, d'une honnête et bonne famille du Câteau, fut mise en possession le 17 mars 1765, par l'abbé de Loos assisté d'un notaire et de deux témoins; elle ne voulut point, par économie, avoir les honneurs d'une installation épiscopale. Elle tint en tout une conduite différente de celle de ses anciennes; économe et sans faste, elle était exacte pour la règle et elle retint ses filles dans une soumission et une modestie exemplaires : cette judicieuse abbesse comprenait que dans le siècle où la philosophie attaquait avec tant de tenacité les institutions religieuses, il était surtout opportun de ne pas fournir aux novateurs des armes nouvelles par un relâchement de la règle et la conservation d'abus qui n'étaient que trop visibles dans d'autres monastères. Il est une justice que l'on doit rendre à la maison de Fontenelles, c'est qu'à mesure qu'on approchait de la terrible époque qui devait la voir détruire à jamais, la vie s'y épurait, la piété y prenait de l'extension et la charité s'exerçait avec une abnégation toute méritoire.

Avant d'arriver à la grande catastrophe qui fut le signal de la suppression de tous les couvens, il n'est pas inutile de donner quelques détails d'intérieur de ces maisons, dont il n'existe plus en France d'analogues parfaits. Le personnel à Fontenelles se composait de trente à quarante personnes : elles étaient divisées en *dames* et en *sœurs ;* ces dernières étaient employées aux œuvres serviles du monastère, et au nombre de huit ou dix. L'état-major se composait de l'abbesse, la prieure, l'ancienne prieure, la sous-prieure, les dames notaire, chantre et sous-chantre, la sacristine, la boursière, la cellerière, l'infirmière et la portière. Toutes ces dignités étaient quelquefois l'objet de petites menées et d'intrigues où la charité chrétienne recevait maint échec ; puis, une grande fête arrivait, toute la communauté se réconciliait à l'autel et la paix renaissait jusqu'à une nouvelle élection. On doit ajouter aux premières têtes que nous venons de signaler, deux personnages très influens dans la maison ; c'était le père chapelain et le père confesseur ; on prenait ordinairement ces directeurs parmi les moines Bernardins de l'abbaye de Loos : le dernier religieux qui écouta les innocentes confessions de l'abbaye, fut M. *Salengros*.

Les occupations des religieuses de Fontenelles se bornaient à la prière, à la réception de leurs parens et amis qui trouvaient un corps de logis disposé pour eux, à la promenade dans le clos, et à la confection de tous ces petits travaux de broderie, de tapisserie et de cartonnerie qu'on a depuis appelés ouvrages de religieuses ; elles dessinaient leurs patrones et d'autres images en fils d'or et de soie, fesaient des fleurs à la gomme pour orner les chapelles, et, lorsque le docteur de la maison ordonnait un changement d'air pour leur santé, elles partaient *en vacance* dans leur famille ou chez des amis. Elles avaient aussi, pour occuper leurs loisirs, chacune un petit jardin avec un vide-bouteille. Leur costume au cloître, comme en ville, était celui des Bernardines, c'est-à-dire, une robe de laine blanche avec le scapulaire noir, surmonté d'un voile de gaze noire ; il était blanc pour les novices, et de toile pour les converses, qui portaient la robe de laine noire et le tablier bleu.

L'abbesse avait le même costume que ses compagnes; on ne la distinguait que par la croix d'or qui brillait sur sa poitrine; dans les cérémonies religieuses elle portait une crosse dorée. Toutes ces dignitaires, de quelque souche qu'elles fussent sorties, une fois arrivées à la prélature, prenaient un écu blasonné et une devise; ces armoiries improvisées n'étaient souvent qu'un rébus assez grossier tiré du nom populaire de l'abbesse ou de la profession de ses pères. Ainsi *Bernarde Van Torre* portait d'azur à la tour d'argent, avec le cri : *tout pour Dieu.* — *Agnès Descourouez* avait choisi pour armes : une roue d'or sur un champ d'azur au milieu de trois étoiles d'argent, avec cette devise : *l'Estoille me guide.* — *Angélique Cabus* prit un chevron de gueules sur un champ d'argent séparant un globe d'azur de deux chous de Sinople, avec cette légende : *le monde n'est qu'abus* (1). — Dame *Victoire Dehaut* blasonnait avec un mont d'or très-élevé et trois étoiles d'or dans le haut d'un champ d'azur; enfin, la digne *Angélique Bonnaire* crut avoir mieux trouvé que les autres, en prenant un vent au naturel soufflant sur un arbre dressé dans un fond d'or. Quant à l'abbaye même de Fontenelles, elle avait des armes invariables, gravées sur ses sceaux, ses fermes et ses maisons, et enregistrées à la chancellerie héraldique de M. d'*Hosier;* elles étaient *d'argent à trois roses de gueulles boutonnées d'or,* pour faire allusion, dit-on, à Jeanne de Valois et à ses deux filles, trois fleurs qui vinrent s'ensevelir dans cette maison en laissant après elles un long et suave parfum dont la communauté jouit longtems.

La dernière des trente-six abbesses de Fontenelles, celle qui devait voir approcher la ruine définitive de sa maison, fut dame *Farez,* d'une origine villageoise, comme on peut en juger aux deux herses d'or qui figurent dans ses armes. A l'époque de son exaltation à la prélature, tout ce qui appartenait à la culture de la terre semblait ennobli; on ne doit donc pas

---

(1) Dans le patois rouchi on appelle le chou, *cabus* ou *cabusette.*

s'étonner de voir la simple fille du cultivateur promue au rang d'abbesse et le modeste instrument aratoire transplanté dans l'écusson. Dame Farez vit avec douleur les premiers orages de la révolution ; son âme n'était pas assez fortement trempée pour résister à de telles secousses : elle faillit à la peine, et laissa la direction active à la prieure. A peine dame *Henriette Castillon*, prieure, eut-elle pris les rênes de la maison, que des rassemblemens de paysans arrivèrent dans des vues hostiles et en menaçant de piller le couvent. Des femmes ne pouvaient attendre que de telles paroles fussent suivies d'effet : les tems d'ailleurs devenaient chaque jour plus assombris, l'abbaye de Vicogne avait été rançonnée par des bandes poussées au désordre ; les religieuses de Fontenelles prirent ces pronostics pour des avertissemens suffisans, et la communauté se sépara le 24 septembre 1791.

L'abbaye fut mise sous le scellé comme bien national et vendue par le district au sieur *Rémi Pillion*, négociant ; M. *Perdry cadet*, membre d'une de nos assemblées législatives, acquit le bois et la ferme de Fontenelles.

Le fameux siége de Valenciennes de 1793 fut peu favorable à ces propriétés qui tombèrent dans un état complet de délabrement ; les troupes en tirèrent tout ce qu'elles purent en bois propre à brûler, les paysans profitèrent de la circonstance pour y voler tout le plomb et le fer ; et quand revinrent des jours plus tranquilles, il semblait qu'un long siècle de dévastation avait passé sur ces édifices qu'on avait vus neufs et frais peu d'années auparavant.

Quant au réfuge de Valenciennes, situé rue de Cambrai, il fut laissé sous la garde d'un concierge, nommé *Géronnez ;* lorsque les Autrichiens se furent emparé de Valenciennes, le premier août 1793 (1), une espèce de Restauration eut lieu *intrà*

(1) Les dames de Fontenelles rentrèrent dans leur refuge justement pour voir mourir leur dernière abbesse, *Philippine Farez*, qui y rendit l'âme le

muros, et les religieuses de Fontenelles sortirent de leurs cachettes et se réinstallèrent dans leur refuge sous la direction de leur prieure. Les dames chanoinesses de Denain les y rejoignirent et l'abbesse du noble chapitre y prit les rênes du commandement; cette lueur de vie n'était qu'une étincelle passagère et dernière qui annonçait la mort prochaine et définitive de toutes ces institutions; les armées républicaines approchaient et prenaient de terribles revanches : en 1794, Valenciennes rentra sous leur pouvoir et les religieuses de Fontenelles se séparèrent sans retour.

La prieure du couvent mourut dans un hospice de Valenciennes (1). Le concierge Géronnez acheta le refuge au district, et cette maison, consacrée par l'archevêque Loys de Berlaymont, servit à plus d'un usage profane. On se rappelle d'y avoir vu jouer la comédie : les oreilles des voisins, habituées aux chants des nonnes et au bruit des cloches, s'ouvrirent aux ritournelles d'opéra et au bruit des marteaux. Enfin, peu après la seconde Restauration, ces mêmes bâtimens furent acquis par des personnes pieuses et rendus à un service analogue à leur ancienne destination; des religieuses Ursulines s'y installèrent et y tiennent aujourd'hui une école recommandable pour l'ordre, la bonne tenue et la fermeté des principes de morale, sinon pour la solidité et la profondeur des études qu'on y fait.

Un dernier mot sur l'abbaye des champs : les démolitions allaient leur train; on sait que quand l'industrie ne s'emparait pas d'abord des anciens couvens, les bandes noires en fesaient bientôt leur profit. En 1816, celui-ci fut au moment de subir une singulière métamorphose; un commissaire fut envoyé dans les communes rurales pour chercher les moyens de ca-

---

4 août 1793, et fut inhumée le lendemain dans la paroisse de Notre-Dame-de-la-Chaussée.

(1) De tout le couvent de Fontenelles, on ne connaît plus aujourd'hui, en vie, que dame *Victoire Bricout*, sœur du curé de Maing, qui réside chez M. Lecerf, maire du village de Sepmeries.

serner les troupes alliées cantonnées, afin de soulager les paysans de l'affreuse charge du logement militaire pendant trois ans; il désigna l'ancienne abbaye de Fontenelles comme pouvant être converti en caserne. Des cosaques dans le lieu béni par l'illustre Vanderburch ! Il y avait de quoi faire sortir de leurs tombeaux Jeanne de Valois et toutes ses saintes filles! Ce projet n'eut pas de suite et sa non-réussite précipita encore la destruction de ce qui restait des bâtimens.

En mai et juin 1834, les acquéreurs nouveaux des ruines de Fontenelles y firent des fouilles pour en extraire des pierres; la vieille abbaye, pressurée jusques dans ses fondemens, fournit encore de quoi construire des routes modernes, et à cette occasion des tombeaux, des pierres tumulaires, des ossemens, quelques inscriptions, des petits carreaux vernissés furent mis au jour. Une épitaphe restituée de Jeanne de Valois fut trouvée et portée à la mairie de Valenciennes. Enfin, en 1835, tout ce qui restait de Fontenelles étant démoli, retourné, nivelé par l'envahissante industrie, cette riche ennemie des monumens et des souvenirs, le terrain mis en culture devint l'objet d'une vente et d'un partage. Aujourd'hui, n'étaient deux petites chapelles, l'une dans les prés, l'autre sur le vieux chemin de Cambrai (1), nul vestige apparent ne montrerait au promeneur l'emplacement du cloître antique des pieuses filles de Fontenelles. L'homme qui observe verra bien dans les environs quelques morceaux d'albâtre mélangés dans les pierres de la cabane; il reconnaîtra un fût de colonne de marbre servant de borne au champ voisin, une pierre blasonnée utilisée en mardelle, et le granit étranger au pays appliqué au seuil d'une maison rustique; ces indices lui rediront confusément peut-être que de riches édifices ont jadis orné ces campagnes; mais, dans quelques années, lorsqu'aura disparu la population villageoise qui a connu ces monumens debout, nulle

(1) Cette chapelle, placée vis-à-vis la Cense de l'Hôpital, à l'endroit même où l'ermite *Bertzolin* avait sa cellule en l'an 1008, fut relevée par dame Louise de Barbaize, de 1630 à 1640.

construction, nul homme, ne rappelleront plus autour de ces lieux l'existence d'un cloître habité pendant six cens ans : le laboureur alors restera stupéfait lorsqu'en fouillant péniblement son champ, il verra surgir tout-à-coup un crâne blanchi par le tems, ou quand le soc de sa charrue viendra heurter un tombeau, et rien, plus rien dans la contrée ne servira à lui expliquer qu'en ce lieu même s'élevait jadis un puissant monastère, dans lequel peut-être, comme l'a dit un abbé poète :

« .... Des cœurs en secret malheureux,
» A l'inflexible autel se plaignaient de leurs nœuds ! »

Arthur Dinaux.



UNE LETTRE DE JEANNE D'ARC

aux Tournaisiens.

1429.

Il y a quelques années, les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique* ont reproduit (1), après la *Revue du Nord*, une lettre de la Pucelle au duc de Bourgogne. Bien que cette pièce fût déjà connue par la publication qu'en avait faite le laborieux Godefroy dans le *Journal de la Littérature, des Sciences et des Arts* de l'abbé Grosier (2), on doit savoir gré aux estimables éditeurs des deux recueils que nous venons de citer, du zèle qui les a portés à mettre de nouveau en lumière un document curieux sous plus d'un rapport.

Tant d'écrivains se sont occupés de la célèbre Jeanne, qu'on ne peut guère se flatter de trouver de nos jours, dans la poussière des archives, quelque chose qui ait échappé à leurs investigations (3). Au hasard seul semble désormais réservé de

(1) Valenciennes, 1833, in-8°, tome III, page 230.

(2) Paris, 1780, tome IV, page 448.

(3) Il existe un catalogue de plus de quatre cents ouvrages composés sur la

faire plus et mieux que les recherches les plus opiniâtres. Aussi est-ce au hasard qu'il faut rendre grâce de la bonne fortune que nous avons à signaler aujourd'hui.

Il existe aux archives de Tournai un registre in-4°, assez volumineux, contenant les *Rapports faits aux prévostz, jurés, eschevins et esgardeurs de la ville, par les doyens et sous-doyens des métiers, des propos, assens, accors et bonnes intencions des bonnes gens, peuple et communauté de la dite ville, pour ce solempnellement semons et assemblés par collèges de banière*. Ce registre, dont M. Gachard fait mention dans sa *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique* (1), commence au 1er août 1428 et finit au 2 juin 1523; il doit l'existence à une charte octroyée par le roi de France, Charles VII, le 16 mars 1423, statuant, entre autres choses, que toutes les fois qu'en matière d'*aucunes grandes choses touchant le corps et estat de la ville*, les quatre *Consistoires* (2) ne pourraient s'accorder, la question devait être soumise à la communauté des citoyens, distribuée sous *trente-six bannières*, lesquelles décidaient en dernier ressort. On peut juger par là de l'intérêt qu'offre ce registre. Comme nous le compulsions dernièrement, nous ne fûmes pas médiocrement charmés de découvrir au haut d'une page, quelques lignes ainsi conçues : *Et pour ce que nous savons* — ce sont les Consaux qui parlent aux

---

Pucelle, ou dans lesquels son histoire est racontée ; les plus récents sont, l'un de M. Berriat de Saint-Prix, 1 vol. in-8° ; l'autre, plus étendu et plus complet, de M. Lebrun-des-Charmettes, Paris, 1817, 4 vol. in-8°. (Ces historiens ont donné la lettre de Jeanne d'Arc à Philippe le-Bon.) Il faut y ajouter l'intéressante publication de MM. Michaud et Poujoulat, dont la *Revue de Paris* s'occupait dernièrement.

(1) Bruxelles, in-8°, 1833, tome Ier, p. 33.

(2) Les quatre *Consistoires*, qu'on appelait aussi *Consaux*, étaient formés : le premier, des prévôts et jurés ; le second, des mayeurs et échevins ; le troisième, des maire et eswardeurs ; et le quatrième, des doyens et sous-doyens des métiers. Cette forme de gouvernement fut abrogée par la Caroline de 1521, c'est-à-dire, après une durée d'environ un siècle.

bannières — *vous estre toujours desirans de oyr et savoir bonnes nouvelles de l'estat et prosperité du Roy, nostre sire, nous avons fait copier les lettres que la Puchielle qui de présent est devers le Roy nostre sire, nous a envoiées, qui contiennent la forme qui s'ensuit.....* On comprend avec quelle avidité nous lûmes cette lettre, puis avec quel soin religieux nous en exhumâmes le texte « mot après autre » pour la plus grande gloire de la cité tournaisienne. Or, ce texte, le voici :

† Jhésus † Maria.

« *Gentilz loiaux Franchois de la ville de Tournay, la Pucelle*
» *vous fait savoir des nouvelles de par-dechà que en VIII jours*
» *elle a cachié les Anglois hors de toutz les places qu'ilz tenoient*
» *sur la rivire de Loire, par assaut et autrement* (1), *où il en*
» *a eu mains mors et prins, et lez a desconfis en bataille, et*
» *croiés que le conte de Suffort, la Poulle, son frère, le sire de*
» *Tallebort, le sire de Scallez et messires Jean Salscof, et plu-*
» *sieurs chevaliers et capitainez ont esté prins, et le frère du*
» *conte de Suffort et Glasdas mors* (2). *Maintenés vous bien,*
» *loiaux Franchois, je vous en pry, et vous pry et vous requiers*
» *que vous soiés tous prestz de venir au sacre du gentil roy*
» *Charles à Rains où nous serons briefment* (3), *et venès au de-*

---

(1) La conquête d'Orléans fut immédiatement suivie de celle de *Jergeau*, défendu par Suffolk, de *Meun*, du pont et du château de *Beaugenci*, défendu par Talbot, et de *Patay*; *Montpipeau*, *Saint-Sigismoud* et *Sully* rentrèrent sans combat au pouvoir de Charles VII.

(2) Tous ces noms propres, plus ou moins défigurés sous la plume du secrétaire de la Pucelle, appartiennent à des personnages fort connus dans l'histoire de ces tems de funeste mémoire : le *comte de Suffolk*, *Jean Pôle*, son frère, le brave et généreux *Talbot*, le seigneur d'*Escalles*, *Jean Falstof* et l'aventurier *Glacidas* étaient de vaillants hommes de guerre ; le cadavre de ce dernier avait été retiré de la Loire après la prise d'Orléans, et remis aux Anglais par les soins de Jeanne.

(3) Le registre aux résolutions des Consaux de cette époque contient cette

» *vant de nous quant vous saurés que nous aprocherons. A Dieu*
» *vous commans, Dieu soit garde de vous et vous doinst grace*
» *que vous puissiés maintenir la bonne querelle du royaume de*
» *France.*

» *Escript à Gien le XXVe jour de juing.* »

AUX LOIAUX FRANCHOIS DE LA VILLE DE TOURNAY.

On s'explique aisément la sollicitude qui, même au milieu des circonstances pressantes où se trouvait Jeanne, lui fait dicter pour les habitans de Tournai cette missive pleine de gracieusetés. Dans le vif attachement qu'elle portait à son roi et à son pays, l'illustre héroïne voulait, par cette marque d'attention, affermir les Tournaisiens dans la fidélité dont ils avaient donné une éclatante preuve en conservant leur ville à la couronne de France, pendant que les Anglais et le duc de Bourgogne tenaient le souverain resserré dans un petit coin de son royaume, envahi et désolé de toutes parts. Charles s'était toujours montré lui-même fort libéral de concessions envers Tournai, dont il appréciait le dévouement à ses intérêts. Non content de ratifier par une charte l'organisation du gouvernement de la commune sur les bases les plus démocratiques, il avait récompensé les notables services rendus par les Tournaisiens, tant à ses prédécesseurs qu'à lui-même, en leur octroyant l'autorisation d'ajouter à leurs armes, jusques là *de gueule à la tour d'argent*, un *chef cousu d'azur aux trois fleurs de lys d'or* (1); il les avait ensuite exemptés, pendant plusieurs

---

note : *Le samedi XVIe jour de juing l'an XXIX, le roi Charles de France, VIIe du nom, fist son entrée en la ville de Rains, et lendemain XVIIe jour dudit mois rechut son sacre et couronnement en très grant honneur, révérence et liesse.*

(1) Il y a quelque chose de si honorable pour les Tournaisiens dans les termes de cet octroi, que nous croyons devoir le mettre tout entier sous les yeux du lecteur :

« CHARLES, par la grace de Dieu, roy de France, sçavoir faisons à tous

années, de l'aide annuelle de 6,000 livres; enfin, il avait confirmé le privilége dont ils étaient en possession, à l'exclusion de toutes les autres villes de France, de veiller en temps de

---

» présens et advenir que ceux nous répputtons dignes de perpétuelle mé-
» moire et haute remmémoration envers nous de qui les loables et plus loez
» fois et mérites, tousjours et mieulx et à mellieur entencion continuez, ont
» persisté en tout temps pas vertueuse et honnorable constance en la vraye
» obeissance et subjettion, comme loyaulx subjets et soubmis obéissans à la
» couronne de France; et qui, par singulière affection leur loyauté gardés en
» la deue, recongnue subjettion de nostre magesté royal en leurs loyaulx
« couraiges, et par effect véritable advoué nous ont et congneu à leur naturel
» et souverain seigneur; pourquoy doncques raison et bonne équité admi-
» nistré et induit favorablement notre magnificence de tenir et avoir nos
» très chiers et bien amez les prévostz, jurez, eschevins, eswardeurs, doyens
» et soubz-doyens, communauté et peuple, mannans et habitans de notre
» bonne ville et cité de Tournay en singulier, très espécial et aimable re-
» commandation, dignes envers notre ditte royale magesté par leurs humbles
» mérites et commandables, servis à nous et à nos progéuiteurs roys de
» France incessamment, et de tel temps qu'il n'est mémoire du contraire,
» faiz ce que cordialement de tout leur pouvoir et vouloir à la couronne et
» maison de France ont tousjours, en suivant quant à ce les honorables et
» vertueuses meurs, conditions et manières de leurs vaillans et nobles pré-
» décesseurs, lesquels oncque par paoure, crainte ou puissance d'ennemis,
» promesses ne par leur donner à entendre fallaces et illicites manières, ne
» dit, ne fait ne en pensée ne divertirent au contraire, ains en tout humilité
» les avons trouvez bons et loyaulx subgets et soubmis, obéissans, et mesme-
» ment au temps de ces présentes guerres lamentables et douloureuses divi-
» sions qui tant longuement ont esté en ce royaume et encore sont, dont
» c'est pitié, n'ont aucunement varié ne pour lors que feu nostre seigneur et
» père, que Dieu absoille, estoit ès mains de ses ennemis et les notres, ains
» ont eu tousjours l'ueil et regard de leur maint et vray entendement par
» juste droit et naturelle inclination, avons comme à leur futur et naturel
» seigneur, conclus et dit tout disposez de vivre et morir avecques nous, en-
» vers tous et contre tous, ens et soubz notre ditte royal obéissance, persis-
» ter et jusques à la mort, laquelle chose tant méritoire jamais ne paretra
» de notre courage à leur pardurable loenge et accroissement d'onneur ainsy
» que sur tous autres, tout bien de sur considéré l'assiette de notre ditte
» bonne ville et cité, laquelle est ainsy comme ès fins de notre royaume en-
» clost et environnée de touttes pars de gens, pueples et pays à nous de pré-
» sent non obéissance, de nous aussy esloignée et divisée par grand espace
» et distance de pays de notre obéissance, à l'occasion des terres, et pays
» que nos dits ennemis détiennent et occupent, et ce néantmoins par lon

guerre, à la garde de la personne royale, le plus près possible de son corps; ils étaient réputés familiers de l'hôtel, sous le grand maître d'hôtel de France et sous son étendard. Tournai avait nom *Chambre du Roi.*

Ce fut le jeudi 7 du mois de juillet que la lettre de la Pucelle parvint aux Consaux. Le même jour après-midi, les chefs de loi convoquèrent les gens d'église et les gens du roi, afin de conférer sur le parti à prendre, et dans la séance des Consaux du samedi, il fut décidé que la dépêche serait envoyée le lendemain aux bannières. Celles-ci déclarèrent s'en rapporter à la sagesse des Consistoires. Des députés furent choisis et partirent pour Rheims; le registre des Consaux relate leur retour en ces termes :

» et continuel désir, en très fervent amour, humble vouloir et parfaite affection persévéré ont tousjours et en mieulx en notre ditte royale obéissance : » Pourquoy nous voullans iceux rémunérer de haut et digne honneur, à la » loable recommandation d'eulx, leurs successeurs et postérité, et à ce que » pour le temps advenir ainsy que en eulx en avons parfaite espérance et » singulière confiance, soient plus curieux, obstrains et obligez à nous servir » et obéir, et à la subjettion et obéissance de la maison royal et couronne de » France persister et demourer en singulière faveur et augmentation de leur » gloire et mérites, et pour certaines autres causes et considérations à ce nous » mouvans, à iceulx prevost, jurez, eschevins, eswards, doyens et soubz- » doyens, communauté et pueple, mannans et habitans d'icelle notre bonne » ville et cité de Tournay dessus dite, avons donné et octroyé, donnons et » octroyons de notre certaine science, grace espécial, plaine puissance et » autorité royale, par la teneure de ces présentes, qu'il puissent et leur loyse » avoir et porter à tousjours mais, ès armes du corps de notre ditte ville, » un chief des armes de France, trois fleurs de lis d'or en champ d'azure » tout plain, ainsy et par la manière qu'il est y a pourtrait, figuré et armoié, » voulans et octroyant par la teneure de ces présentes que de ce et de nos » présens dons et octroy ilz joyssent et usent à tous temps, perpétuellement » ainsy comme dessus est pourtrait, figuré et armoié, et que ores ne en temps » aucun, ne leur soit contredit ne obiée par qui que ce soit, en aucune manière, et ces présentes, se mestier est, voulons estre enregistrées en la » chambre de nos comptes et ou trésor de nos chartes et partout où il appartiendra, auxquelles, afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous » avons fait mettre notre scel. Donné à Meun-sur-Yeure, au mois de septembre, l'an de grace mil quatre cens vingt six et de notre règne le » quart. »

« Jeudi au soir, 21 juillet, Bettremieu Carlier, grand-doyen, » Jacques Queval, juré, et maître Henry Romain, conseiller- » général de la ville, revinrent de l'ambassade où ilz avaient » été envoiés devers le roy nostre sire à sen sacre et couronne- » ment à Rains et aux entrées qu'il avoit faites ès villes de » Troyes, Chalons et autres. — Et le lendemain 22, les dits » ambassadeurs firent leur relation à le piere dessus les degrés » de l'entrée de le halle du conseil de la ville, en la présence » et audience du peuple, et si présentèrent les lettres du roy » nostre sire adrechans aux Consaulx et communauté, qui » furent leues en l'audience dudit peuple et contenaient la » réponse que le roy faisoit sur ladite ambassade. Et le 26, » lesdites lettres furent leues par devant les Consaulx et com- » mis, en halle. »

De tout ce que nous venons de dire et rapporter, il n'est fait nulle mention dans *l'histoire de la ville et cité de Tournai*, La Haye, 1750, 2 vol. in-4°, imprimée réellement à Tournai par Joveneau, et dont Poutrain est l'auteur.

FRÉD. HENNEBERT.



HOMMES ET CHOSES.

Lettre du Roy

du 12 juin 1719,

Adressante à M. le Prince de Tingry pour assister avec les autres Comissaires à l'Election d'une Abbesse pour l'Abbaye royale, ou chapitre des Dames chanoinesses à Maubeuge en Hainaut.

Monsr de Tingry, l'abbaye royale de Maubeuge, régle de St.-Augustin, diocèse de Cambray, étant vacante par le décès de Mad^e de Noyelles dernière abbesse, arrivée le 8 du mois de mars dernier, et devant nécessaire tant pour le bien spirituel, que temporel de lad^e abbaye de pourvoir à ce qu'elle soit incessamment remplie d'une personne qui ait les qualitez requises pour la bien administrer, je vous ay choisi pour conjointement avec le Sr Meliand cons^er en mes conseils, M^e des requêtes ordinaire de mon hotel, et intendant de justice police, et finances en Flandres, en l'absence du sieur Doujar, aussi cons^er en mes conseils, M^e des requestes, et intendant en Haynaut, et le Sr Abbé de Liessies, assister en qualité de Commissaire de ma part à l'Election qui doit se faire en cette occasion du nombre nécessaire des Demoiselles chanoinesses du chapitre de lad^e Abbaye qui doivent m'estre présentées et qui seront estimées les plus capables d'estre elevées à la dignité d'Abbesse; et vous fais cette lettre de l'avis de mon très cher, et très amé oncle le Duc d'Orléans Régent, pour vous dire que mon intention est que vous vous rendiez pour cet effet avec lesd^s Srs Commissaires en lad^e Abbaye au jour et à l'heure que vous convien-drez, afin qu'y étant avec eux vous fassiez de concert assembler le chapitre des d^es Demoiselles chanoinesses pour procéder en votre présence et en la manière accoutumée à la dite élection, vous recommandant de tenir la main à ce qu'il y ait une entière liberté de suffrages, et qu'il n'y soit admis que des personnes affectionnées à mon service, ensuite de quoy je desire que vous m'envoyiez le procès-verbal de la dite Election signée de vous pour pouvoir apres

l'avoir veû faire le choix, que j'estimeray convenir au bien, et a l'avantage de ladite Abbaye, et la presente n'étant à autre fin, je prie Dieu quil vous ait Monsr de Tingry en sa sainte garde. Ecrit a Paris le douz^e jour de juin 1719, signé Louis et plus bas Phelypeaux avec paraphe.

La superscription à Mr de Tingry, Gouverneur de ma Ville et Citadelle de Valenciennes, mon Lieutenant Général en Flandres, et Commandant en chef pour mon service audit Pays.

Marchiennes.

La Chronique de Marchiennes, écrite par l'abbé Simon, à la fin du XIIe siècle, nous représente encore le territoire de cet endroit comme une île. On y lit : Marchiennes est entouré d'eau et d'herbes marécageuses ; la terre y est sablonneuse et forme un noyau un peu élevé. Le *Politic* de la même maison, qu'on croit plus ancien de cent ans que la Chronique, avait déjà dit, en parlant d'Alnes, que non seulement ce hameau, mais Marchiennes et Hamages, étaient tels de leur nature que l'eau et la tourbe les environnaient de toutes parts (1).

Marchiennes a dû son importance au monastère qu'y fonda, en 643, Adalbald, frère d'Erchenvald, maire du palais de Neustrie. Il fut dédié à St.-Pierre et à St.-Paul, par St.-Amand et St.-Aubert, le 29 octobre 653. On y plaça d'abord des religieux qui suivirent l'institut de St.-Colomban ; mais en 675, sainte Rictrude, veuve du fondateur, s'y étant retirée avec ses filles, y introduisit des religieuses, dont elle fut la première abbesse, et Marchiennes devint une maison religieuse des deux sexes. Dans la suite, on n'y conserva que quelques prêtres. Les abbesses, maîtresses absolues, aliénèrent les biens de l'abbaye, et les religieuses menèrent une vie si scandaleuse, que Beauduin V, dit le Barbu, comte de Flandre, se vit obligé de les expulser, et d'établir en leur place, l'an 1028, des religieux bénédictins sous la conduite du célèbre Leduin, abbé de St.-Vaast, à qui il fit restituer tous les biens de la maison. Depuis ce tems, l'abbaye de Marchiennes s'est soutenue avec honneur jusqu'à sa suppression, en 1790.

Des écrivains respectables ont successivement répété, que l'église

(1) Chron. March. — Mss. de la bib. de Douai.

de Marchiennes et quelques autres de l'évêché de Tournai, avaient été cédées à celui d'Arras, par Gislebert, premier évêque de Tournai, et abbé de St-Amand, mort le 23 mai 785, en échange de celle de St.-Martin, établie à St.-Amand en Ostrevent, qui était du diocèse d'Arras; mais ces historiens nous semblent s'être trompés : l'échange ne peut jamais avoir eu lieu contre Marchiennes, qui, placé au milieu de l'inondation de la Scarpe, comme le prouvent les titres les plus anciens, était par conséquent déjà de l'évêché d'Arras.

Le premier avoué de l'abbaye de Marchiennes fut le comte de Flandre Bauduin, dit de Lille, en 1038; le roi de France Philippe-le-Bel l'était en 1297.

Les religieux de Marchiennes prétendaient avoir autrefois possédé la seigneurie d'Orchies; mais cette prétention n'est appuyée par aucun titre (1).

Le monastère fut détruit deux fois par les Normands, en 851 et 879.

Au mois d'août 1340, tandis que les Anglais faisaient le siége de Tournai, Guillaume, comte de Hainaut, leur allié, voulut attaquer Marchiennes, pensant s'en rendre maître d'emblée; mais Ayméric de Vervalle, qui y commandait, était prêt à le recevoir. Aidé d'une grande partie des arbalétriers de Douai, il avait établi de bons retranchemens, et fait de larges fossés à la porte par laquelle il pouvait être attaqué. Les Hennuyers firent d'abord sans succès les plus grands efforts pour la forcer; mais, pendant que la garnison et les religieux eux-mêmes combattaient vigoureusement en cet endroit, une partie des ennemis passa la Scarpe sur des bateaux, et s'empara de l'abbaye. Obligés de faire face des deux côtés, les assiégés furent défaits, Vervalle périt dans le combat, et avec lui la garnison et un grand nombre de religieux. Marchiennes et l'abbaye furent brûlés, pillés, mis à sac (2).

Les Français de la garnison de Tournai, en 1477, pillèrent et brûlèrent de nouveau Marchiennes, qui aurait peut-être encore essuyé le même sort, au mois de décembre 1521, si François Ier, marchant à la tête d'une armée dans l'intention de délivrer Tournai assiégé par Charles-Quint, avait pu passer la Scarpe. Il se pré-

---

(1) Froissart et Buzelin.

(2) Chambre des Comptes de Lille.

senta au pont de Marchiennes, mais les terres, alors marécageuses, au travers desquelles coulait cette rivière, inondées au loin par de grandes pluies, le forcèrent de rebrousser chemin par le Cambrésis, où il brûla plusieurs villages, comme il avait fait à son arrivée par le Hainaut. Marchiennes avait alors une garnison commandée par le bailly de Douai (1).

Les hérétiques, comme on nommait alors les protestans, en 1566, détruisirent tout l'intérieur de l'église de l'Abbaye de Marchiennes, et pillèrent la maison. Ferry de Guyon, bailly d'Anchin, à la tête des braves paysans de la contrée, les attaqua dans les marais que l'été avait desséchés, en tua six cens, et obligea les autres à se jeter dans la rivière, où une grande partie se noya. Ce qui échappa se sauva dans les bois, où le seigneur de Zittard acheva leur défaite.

Il y avait anciennement à Marchiennes des fabriques de draps. Un réglement du 22 décembre 1570, porte défense à tout fabricant de faire des draps à poils, sans la permission du seigneur, et à ceux qui auraient cette permission, de faire d'autres draps, sous peine de confiscation.

Marchiennes fut pris par les Espagnols, par les maréchaux de Gassion et de Rantzau, dans la campagne de 1645; les alliés le fortifièrent en 1712, et y renfermèrent leurs provisions de guerre et de bouche pour toute la campagne. Après la bataille de Denain, le maréchal de Villars, sentant de quelle importance il était de se rendre maître de ce poste, l'attaqua, et quoiqu'il fût défendu par 4,000 hommes, le prit le 30 juillet de la même année, après un siége de trois jours. La garnison resta prisonnière de guerre, et tous les magasins furent livrés aux Français (2).

Cette ville servait d'avant-poste aux troupes françaises, dans la guerre de la Révolution. Averti que les Autrichiens voulaient s'en rendre maîtres, on y envoya de Douai du renfort et des munitions. En novembre 1793, au moment où on s'y attendait le moins, l'ennemi, à la faveur d'une nuit obscure et d'un vent impétueux, surprit la place, tua ou prit tout ce qu'il y trouva de soldats, et massacra plusieurs habitans. Une partie de la population parvint à s'échapper et rentra sur le territoire de la République, qui pourvut à

(1) Delewarde, Buzelin. — Mss. de Jacq. Loth.

(2) Le président Hénault.

ses besoins jusqu'en juin 1794, où les Autrichiens ayant évacué Marchiennes, les habitans purent y retourner.

L'ennemi avait fortifié la ville d'un redoutable retranchement pour protéger le Tournaisis et la ville de Valenciennes qui étaient alors en son pouvoir.

Marchiennes est la patrie de Jacques Lessabé, historien et poète, mort à Tournai en 1557. C'est aussi à Marchiennes qu'a vu le jour le brave lieutenant-général comte Corbineau, pair de France, grand-aigle de la Légion-d'honneur, commandant actuellement la 16e division militaire. Ses deux frères, dont l'un est mort au champ d'honneur et l'autre par suite de blessures qu'il avait reçues au service de la patrie, étaient aussi nés à Marchiennes.

Cette petite ville, chef-lieu de canton, est située sur la rive gauche de la Scarpe; ses environs sont richement boisés; l'agriculture y a fait de grands progrès depuis 30 ans. Marchiennes est surtout renommée pour les belles asperges que l'on y cultive avec des soins tout particuliers. Leur réputation est telle qu'en 1824, l'illustre Walter Scott désira en obtenir des griffes, pour les placer dans son beau jardin d'Abbotsford. L'auteur de cette notice fut chargé de l'achat et de l'envoi de ces griffes; elles ont prospéré à Abbotsford et elles ont valu au pourvoyeur une lettre autographe fort grâcieuse du grand romancier, qu'il conserve avec un soin religieux.

H. R. Duthilloeul.

Notice historique, géographique et topographique sur Cambrai et son arrondissement.

Le Cambrésis *Cameracensis* ou *Cameracensis pagus*, *Cameracesium*, dont le nom, au dire de quelques historiens primitifs, vient du nom d'un général de Huns appelé *Camber* ou *Cambra*, ou du mot latin *Camera*, voûte, carrière (étymologie qui attesterait l'existence de grandes carrières sous la ville et dans l'arrondissement), était une ancienne province de France, bornée au nord par la Flandre et par le Hainaut, qui lui servait aussi de limite à l'est; à l'ouest par l'Artois, et au sud par la Picardie; elle n'avait guères que 6 lieues de longueur et 10 de largeur. Cette province, qui faisait partie des Pays-Bas français, est baignée par l'Escaut et la Selle, et bordée par la Sambre, l'Escaillon et la Sensée; on y rencontre

aussi plusieurs torrens assez forts, point de montagnes, mais seulement quelques côteaux, quelques forêts, un sol assez fertile. Dans les anciens tems, le Cambrésis paraît avoir été beaucoup plus étendu qu'il ne le fut à des époques plus rapprochées de nous. Il fit des pertes considérables, lorsqu'en 1007, l'empereur d'Allemagne, Henri II, donna le comté de Cambrai à l'évêque de cette ville; les seigneurs qui l'environnaient profitèrent souvent de la faiblesse du pouvoir sacerdotal; c'est ainsi que l'Artois, la Flandre, le Vermandois, le Hainaut morcelèrent le Cambrésis.

Le Cambrésis avait ses états particuliers convoqués et présidés par l'archevêque à Cambrai dans une des salles du palais; le président s'asseyait sous un dais, entre l'abbé de St.-Aubert, à qui appartenait la première dignité de l'église métropolitaine, et le grand-vicaire, qui occupait après le prélat la première charge ecclésiastique; à droite et à gauche étaient les douze pairs du Cambrésis qui étaient les premiers dignitaires laïques; en face, les vingt-quatre francs-fieffés remplissant les hautes fonctions du palais; au centre, les officiers de l'archevêque. Dans ce pays, il y avait de nombreuses communautés ecclésiastiques. L'industrie et le commerce ont toujours été florissans dans le Cambrésis, qui est surtout célèbre par la fabrication de la batiste que l'on fait remonter à la première année du XIVe siècle.

Le Cambrésis fut réuni à la France par Louis XIV. *Villes et places principales* : 1° *Cambrai*, dont nous parlerons plus longuement tout-à-l'heure. 2° *Câteau Cambresis*, bâti en 1001 par l'évêque Erluin. Cette ville fut réunie à la France en 1677; durant cinq siècles et demi environ, elle essuya de fréquentes vicissitudes dans les guerres des frontières, fut pillée, brûlée trois fois; les Autrichiens la prirent pour la dernière fois en 1793. Le Câteau est aussi célèbre par la paix qui fut conclue entre Henri II et Philippe II en 1559. 3° *Solesmes*, bourg sur la Selle, qui compte environ 5,000 habitans et fait un commerce considérable.

Parmi les différentes forteresses qui défendaient le Cambrésis, on remarquait Arleux, Crevecœur-Bonnecourt, Thun-l'Evêque-sur-l'Escaut, Estrungt, etc.

Actuellement, l'arrondissement de Cambrai compte 2 villes : Cambrai, place forte, et le Câteau, ville ouverte; 2 bourgs, Solesmes et Câtillon; enfin 113 communes rurales. Sa superficie est de 89,086 hectares, sa population est de 153,000 âmes à peu près. Ses bornes sont au nord, les arrondissemens de Douai et de Valen-

ciennes; à l'est, celui d'Avesnes; au sud, les départemens de l'Aisne et de la Somme; et à l'ouest, le Pas-de-Calais. Son sol, dont la surface est généralement plane, présente quelques éminences dont la plus haute, celle de *Bonavis*, s'élève à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer. Parmi les rivières, canaux et cours d'eau qui l'arrosent on compte l'*Escaut*, qui traverse Cambrai, où il commence à être navigable et reçoit dans son cours l'*Ecaillon*, la *Sensée*, l'*Esdain*, l'*Herclin* et la *Selle*, qui elle-même reçoit les eaux du *Basuiau* et du *Bayart*; enfin le canal de Saint-Quentin. Les principaux torrens que l'on rencontre sont ceux d'*Iwuy*, de *Nieuw*, de *Navis*, du *Bosquet* et de *Marcoing*. On trouve quelques marais au bord de la Sensée et de l'Escaut, et plusieurs fontaines jaillissantes, outre le *ruisseau de la fontaine Gloueuse*, le *ruisseau de Saint-Bénin* et l'*Eauëtte de Marcoing*. Le territoire est traversé par six grandes routes pavées qui conduisent de Cambrai : 1° à Douai et Lille; 2° à Valenciennes; 3° au Câteau; 4° à Péronne; 5° à Bapaume; 6° à Arras. Quant au climat, il ressemble à celui du reste du département du Nord; la belle saison n'a guère que quatre mois de durée et le plus souvent l'hiver est pluvieux. Le règne animal, le règne végétal et le régne minéral n'offrent rien de remarquable.

L'arrondissement de Cambrai se divise en sept cantons : *cantons de Cambrai* (est et sud-ouest), comprenant avec le chef-lieu 31 communes, une population de 40,000 habitans environ; — *canton de Carnières*, composé de 16 communes, ayant une population de 21,000 habitans à peu près; — *canton du Câteau*, composé de la ville de ce nom, du bourg de Câtillon et de 14 villages; est de près de 24,500 habitans; — *canton de Clary*, composé de 17 communes; sa population est d'environ 2[illegible],400 âmes; — *canton de Marcoing*, composé de 20 communes, ayant une population de près de 22,000 habitans; — *canton de Solesmes*, comprenant le bourg de ce nom et 16 villages; sa population est de 23,400 habitans environ.

Jetons maintenant un rapide coup-d'œil sur Cambrai. Cambrai, ancienne capitale du Cambrésis, ville située sur l'Escaut, à trente-six lieues de Paris, neuf d'Arras, cinq de Douai, sept de Valenciennes, douze de Lille, et à laquelle ses historiens attribuent une origine et une antiquité fabuleuses, lui donnant pour fondateurs les Troyens ou les Cymbres, avait acquis de l'importance lors de l'invasion des Francs, au commencement du Ve siècle; au commencement du VIe siècle, Saint-Vaast rétablit à Cambrai la religion chrétienne que Clodion et Ragnacaire avaient proscrite. Après avoir été la demeure d'un petit roi franc, nommé Ragnacaire, qui

fut assassiné par ordre de Clovis, cette ville fut possédée par les rois mérovingiens et carlovingiens. En 899, elle passa sous le pouvoir d'Arnould, roi de Germanie. Après avoir été de nouveau possédée par les rois de France, elle rentra sous la domination du roi de Germanie, Henri Ier, dit l'Oiseleur. En 1007, l'empereur Henry donna aux évêques la souveraineté de Cambrai. En 1510, l'empereur Maximilien érigea cette ville en duché. En 1543, Charles-Quint réunit à son domaine cette ville et le Cambrésis. Longtems le diocèse de Cambrai comprit Arras dans sa circonscription. Plus tard les prélats de Cambrai prirent le titre d'archevêques; parmi ceux-ci on distingue Fénélon et on note le cardinal Dubois. Cambrai est célèbre aussi par la lutte que ses habitans soutinrent aux XIe et XIIe siècles et même jusqu'au milieu du XIVe, contre l'autorité des prêtres et des rois, pour le maintien de leur commune. Depuis sa conquête par Louis XIV, en 1677, Cambrai fut une place de guerre importante. C'est dans cette ville que fut conclue, en 1508, la *Ligue de Cambrai* entre le pape Jules II, l'empereur Maximilien et le roi de France, Louis XII, contre les Vénitiens. En 1529, il y fut conclu un traité entre la mère de François Ier et Marguerite, tante de Charles-Quint. Ce traité fut appelé la *Paix des Dames.*

Il n'y a pas un demi-siècle, Cambrai était encore célèbre par son église métropolitaine, d'où il est sorti 9 papes, 68 cardinaux, 200 archevêques. C'était un monument magnifique, bâti en forme de croix latine, appartenant à l'architecture romaine bizantine; c'était dans ce genre, dit le docteur Le Glay, à qui nous empruntons les détails qui suivent, l'un des édifices remarquables qu'offrissent nos Pays-Bas, si riches d'ailleurs en monumens religieux. Voici les principales dimensions de cette église, d'après Julien Deligne : longueur de la nef, 185 pieds ; longueur du chœur, 130 pieds; largeur de la nef, 30 pieds; largeur des bas côtés, 45 pieds; longueur de chaque croisée, 50 pieds. Le clocher formait une admirable pyramide percée à jour de toutes parts; la flèche avait 114 mètres d'élévation. Autour de l'église régnaient 21 chapelles et les colonnes ou piliers étaient au nombre de 68. Sur une portion de l'emplacement de cette métropole, s'élève aujourd'hui une jolie salle de spectacle, bâtie en 1829, d'après les dessins de M. Deballe.

La bibliothéque communale de cette ville contient 27,447 volumes imprimés et 1,046 manuscrits. La section historique renferme à elle seule 7,865 volumes dont 151 manuscrits; on y trouve une

foule de mémoires, de notices et de documens concernant l'histoire de Cambrai, du Cambrésis et des provinces du nord.

L'hôtel-de-ville est d'une architecture régulière et moins célèbre que les statues automates de Martin et de Martine, qui surmontent son fronton.

Les étrangers remarquent le mausolée de Fénélon, beau monument, œuvre de MM. Gauthier, architecte, et David, statuaire, érigé en 1826, dans l'église Saint-Sépulcre, derrière le chœur; il est adossé au mur du fond; dans le soubassement se trouve la dépouille de l'immortel archevêque.

Cambrai attend encore son historien, car Carpentier et l'abbé Dupont ne peuvent donner une idée bien complète des trois sociétés ecclésiastique, féodale et bourgeoise, qui, à trois époques différentes, se sont agitées et succédées dans le sein de cette ville. M. le docteur Le Glay, archiviste du département du Nord, consacre depuis longtems ses veilles et sa vaste érudition à l'histoire de Cambrai, et déjà il a soulevé à la *Société d'Emulation de Cambrai* des questions du plus haut intérêt sur ce sujet et a mis au jour une nouvelle édition de la *Chroniqne de Balderic*, justement estimée des savans. Espérons donc qu'il comblera toutes les lacunes que l'on remarque trop souvent dans les deux histoires de Carpentier et Dupont; nul autre que lui n'offre plus de garanties de savoir et de talent pour le succès d'une pareille entreprise.

Surprise du château de Guînes.

En l'année 1351 (1), sous le règne d'Edouard III, le château de Guînes, alors occupé par les Français, fut surpris et enlevé par les Anglais. Les historiens ne sont pas unanimes dans le compte qu'ils rendent de cette capture. La ville de Guînes, située à cinq milles environ de Calais, n'avait pour toute fortification, à l'époque à laquelle nous nous reportons, qu'un fossé profond; mais le château qui la commandait était très-fort et contenait toujours, au grand déplaisir des Anglais, une bonne garnison (2). Les Français appré-

(1) Stow, historien anglais, dit au commencement de janvier 1351. VS.

(2) La garde du château de Guînes avait été confiée, à cette époque, à Guillaume de Beaucourroy, gentilhomme boulonnais, lieutenant du sire de

fut assassiné par ordre de Clovis, cette ville fu ...enait en
rois mérovingiens et carlovingiens. En 899 ... ils étaient
pouvoir d'Arnould, roi de Germanie. Après
possédée par les rois de France, elle rentr
roi de Germanie, Henri Ier, dit l'Oise ... tais détenus à
Henry donna aux évêques la souverai ... 1), qui n'avait
l'empereur Maximilien érigea cette v ... ur payer sa ran-
les-Quint réunit à son domaine c ... condition qu'il ai-
tems le diocèse de Cambrai com ... hâteau. Cette circons-
Plus tard les prélats de Camb ... tection d'une jeune blan-
parmi ceux-ci on distingue F ... e deux pieds d'épaisseur, ca-
Cambrai est célèbre aussi ... ur, traversait le fossé. L'archer
aux XIe et XIIe siècles et ... , et, saisissant une occasion favora-
l'autorité des prêtres et ... corde, la hauteur des murs du châ-
mune. Depuis sa con ... glisser en bas des remparts, il traversa le
une place de guerre ... a se cacher dans les marais jusqu'à la nuit
clue, en 1508, la ... après il atteignît les limites anglaises et s'ache-
reur Maximilien ... Il fut obligé d'attendre jusqu'au jour pour pé-
tiens. En 1529 ... ville : car les portes, pendant la nuit, ne s'ouvraient
Ier et Margu ... ne. Aussitôt qu'il y fut entré, il s'empressa d'aller
Paix des ... compagnons et leur raconta les particularités de sa

Il n'... tint conseil, et il fut décidé que l'on tenterait de sur-
son é... le château. Environ trente hommes audacieux (2) se pré-
200 ... pour cette entreprise hasardeuse. Suivant les instructions
de ... par l'archer, on prépara des échelles de siége de la hau-
... nécessaire, et, quand vint la nuit, les Anglais se dirigèrent
avec prudence vers la forteresse. Ils traversèrent le fossé en silence,
dressèrent leurs échelles, et, ayant escaladé les murs, ils surprirent
les sentinelles, les tuèrent et jetèrent leurs corps en bas des rem-
parts. Ne prévoyant pas le danger qui les menaçait, les chevaliers
et leurs dames, retirés dans leurs appartemens, dormaient profon-
dément ; seulement, quelques-uns des chefs, réunis dans la grande

---

Bavelinghen, aujourd'hui Balinghen (éphémérides de l'*Indicateur de Calais*), capitaine de cette forteresse, pendant une absence que fit ce dernier, pour aller à St.-Ouen assister, le jour des Rois, à une fête donnée par le roi Jean pour rétablir l'ordre de l'Etoile ou des chevaliers de noble maison. *(Père Daniel.)*

(1) Tous les historiens écrivent *Doncaster* ou *Dancaster*, notamment Robert d'Awesbury et Stow.

(2) Stow dit positivement trente hommes.

hâteau, jouaient aux échecs (1). Tout-à-coup l'archer et -lirent sur eux. Il serait difficile de dépeindre la con- -reur d'une pareille scène. Les Français étonnés se -leurs armes et se défendirent vaillamment; mais -a en faveur des assaillans. Ceux qui échappèrent -ésarmés et garottés. Les Anglais, sans perdre les portes des chambres, s'emparèrent de -t les garottèrent également. Ils s'assurè- -mant dans un endroit d'où ils ne pouvaient -rent de suite en liberté les Anglais qui avaient -niers l'année précédente, et leur donnèrent à garder -ens maîtres.

Après la prise du château, les Anglais ne se montrèrent pas indignes de la victoire, en accordant aux dames la permission de partir à cheval pour le lieu qu'il leur plairait choisir, et d'emporter avec elles tout ce qu'elles possédaient en ameublement, vêtemens et bijoux. Quand vint le matin, grande fut la consternation des ouvriers français venus pour travailler au château, en apercevant sur le haut des murs des étrangers armés. Ils s'enfuirent précipitamment en annonçant cette triste nouvelle aux habitans de la ville qui ignoraient encore l'événement. Des Anglais partirent de suite de Calais pour former la garnison du château.

Les plaintes que les Français firent parvenir au roi Edouard, qui se réjouissait d'être en possession de cette importante forteresse, furent vives. Il y répondit en disant « que tout ce qui s'é- » tait passé avait été fait sans qu'il en fût informé et sans son » consentement, et qu'il allait donner des ordres pour qu'elle fût » restituée à son véritable seigneur. » Le comte de Guînes (2) se présenta devant le château et demanda en quel nom et par quelle autorité on occupait la place.

« Nous l'occupons au nom et sous le bon plaisir de John Lan- » caster, » telle fut la réponse.

---

(1) Un historien dit *aux échecs et au hasard.*

(2) Raoul II, comte d'Eu et de Guînes, connétable de France, le même qui fut décapité à Paris dans l'hôtel de Nelle, le 19 novembre 1350, suivant les grandes chroniques de St.-Denis, et en 1351, d'après Robert d'Awesbury. On voit que les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur l'année. Notre historien anglais a suivi l'opinion de son compatriote.

Le comte alors s'informa si l'archer se considérait comme vassal du roi Edouard. Lancaster répliqua : « qu'il ne savait pas par » qui des messagers avaient été envoyés en Angleterre, et qu'il » était résolu à se maintenir en sûreté là où il était. » Une offre de quarante mille couronnes et une indemnité au nom du roi de France (Jean II), lui furent inutilement offertes : l'archer fut inexorable.

« Avant la prise du château, dit-il, nous étions tous de fidèles » sujets de l'Angleterre ; mais l'action dont nous nous sommes ren» dus coupables pendant la trève, nous a mérité la déportation. » Nous ne demandons pas mieux que d'échanger ou de céder la » place que nous occupons à notre seigneur et maître le roi » Edouard, espérant par là obtenir notre pardon ; mais s'il refuse » notre offre, nous la vendrons alors au roi de France ou à ce» lui qui nous en donnera davantage. »

Cette plaisanterie piqua le comte au vif : il abandonna la place qui resta au pouvoir des Anglais.

Le roi Edouard, toutes les fois que le roi de France lui adressait de nouvelles plaintes à ce sujet, lui rappelait « qu'il ne connaissait aucun article de la trève qui empêchât de vendre ou d'acheter (1). »

(Trad. de l'anglais par M. AUGUSTE LEGROS.)

(*Puits Artésien.*)

---

(1) Voici maintenant ce que Jean Froissart dit de cet événement :

Comment le château de Guînes, les trèves durant, fut vendu aux Anglois. (*T. III, p.* 52. 1824.)

Aussitôt après la mort du comte de Guînes, dont toutes manières de bonnes gens furent courroucées, fut pris et enlevé le fort et beau château de Guînes, qui est un des plus beaux châteaux du monde (1) et fut acaté (*acheté*) à bons deniers par monseigneur Jean de Beauchamp, capitaine de Calais (2), et délivré de ceux qui le vendirent aux Anglois, qui en prirent

(1) Ce château, dont il ne reste plus aujourd'hui que de très-faibles vestiges, occupait les trois quarts de l'emplacement de la ville actuelle.

(2) L'Art de vérifier les dates et le père Daniel nomment ce capitaine Aimeri de Pavie ; c'est une erreur ; ce malheureux officier avait été enlevé, pendant les trèves, de son château de Fréthun, par Charny, et supplicié à Saint-Omer le premier septembre 1350. (FROISSART.)

M. Taranget.

André-Etienne-Louis Tarangel naquit à Lille, en 1752. Son père, chirurgien des armées, homme d'un mérite distingué et d'une probité reconnue, assista à la bataille de Fontenoy où il eut le bonheur de sauver la vie au maréchal de Biron. Le maréchal, depuis cette époque, lui voua un sincère attachement, et témoigna par la suite le plus vif intérêt à son fils, qui lui offrit les premiers essais de sa jeune muse.

---

la saisine et possession, et ne l'eussent rendu pour nul avoir (1). Quand les nouvelles en vinrent à Paris, le roi de France en fut durement courroucé et ce fut raison; car de force il n'étoit mie à reprendre. Si en parla à son cousin le cardinal de Boulogne, en priant que il voulut mander à ceux de Calais qu'ils avoient mal fait, quand dedens trèves ils avoient pris et emblé (*enlevé*) le château de Guînes, et que par ce fait ils avoient les trèves enfreintes.

Le cardinal à l'ordonnance du roi obéit et envoya certains et spéciaux messages à Calais devers messire Jean de Beauchamp, en lui remontrant que il avoit trop mal fait, quand il avoit consenti à faire telle chose que prendre et embler (*enlever*) en trèves le châtel de Guînes, et que par ce point il avoit les trèves enfreintes. Si lui mandoit que ce fut défait et le château remis arrière en la main des François. Messire Jean de Beauchamp fut tantôt conseillé de répondre et répondit qu'il n'eskievoit (*méséait*) nul homme en trèves et hors trèves acheter châteaux, terres, possessions et héritages; et pour ce ne sont mie trèves enfreintes ni brisées.

Ils n'en purent cils (*ceux*) qui envoyés y furent, autre chose avoir. Si demeura la chose en cet état; et obtinrent les Anglois le fort châtel de Guînes qu'ils n'eussent rendu pour nul avoir (2).

(1) Suivant Robert d'Awesbury, les Anglais se rendirent maîtres de Guînes par surprise, sans nulle trahison de la part de ceux qui le gardaient. Ce fut, selon lui, vers la fête de Saint-Vincent (le 22 janvier), TUNC INSTANTE FESTO SANCTI VINCENCII, dit-il p. 188, que cette surprise eut lieu.

Guillaume de Beaucourroy, que nous avons déjà cité comme commandant temporairement le château de Guînes, soupçonné de trahison, fut surpris et tiré à quatre chevaux. (MÉZERAY.)

(2) Le traité de Bretigny (1360) céda aux Anglais en toute propriété le châtel, la ville et tout entièrement la comté de Guînes, avecques toutes les terres, ville, chasteaux, forteresse, lieux, hommes, hommages, seigneuries, bois, forêts et droiture.... lesquels nous tenons, dit le roi de France, à présent au tems du dict traité.

M. Taranget fut élevé à Arras, et sa première éducation fut confiée à un prêtre des environs de cette ville. A l'âge de dix ans, il fut admis comme pensionnaire au collége d'Arras, et termina promptement ses humanités. A dix-sept ans, ayant fini son cours de physique, il fit alors une année ou deux de théologie, et là, comme partout, il obtint une telle supériorité sur ses camarades, que les professeurs, pour ne pas décourager les autres élèves, se virent forcés de ne plus l'admettre aux compositions.

Il fit son cours de médecine à Douai, où il y avait une université. M. Mellez, professeur en médecine, ne tarda pas à reconnaître dans son jeune disciple des dispositions peu communes jointes à une grande facilité de s'exprimer.

Après son acte de licence en 1777, M. Taranget fut reçu dans le corps des médecins de la ville d'Arras, et y exerça son art avec beaucoup de distinction jusqu'en 1782. L'académie littéraire de cette ville l'admit dans son sein, et il publia plusieurs morceaux de littérature qui donnèrent une haute idée du talent de l'auteur. En 1782, une chaire vint à vaquer dans la faculté de médecine de l'université de Douai; c'était celle de physiologie.

M. Taranget se présenta pour disputer la palme à ses nombreux adversaires, et après un concours qui ne dura pas moins de dix semaines, il fut nommé premier candidat par les suffrages unanimes des juges, et aux applaudissemens de toute l'assemblée. Quelque tems après, il reçut son brevêt du roi, et il commença alors ces cours qu'il fit en 1792 avec un prodigieux succès. C'est surtout dans un cours d'histoire naturelle, qu'il fit gratuitement, qu'on put aisément reconnaître l'homme tout à la fois éloquent et instruit. L'affection de ses disciples et de ses nouveaux concitoyens égalait l'admiration qu'ils avaient pour sa personne, et lors du mariage de M. Taranget, ses élèves, au nombre de 78, imitant l'usage suivi par les bacheliers en droit de monter à cheval précédés des timballes et des trompettes des troupes à cheval de la garnison, allèrent recevoir leur professeur à demi-chemin d'Arras à Douai, et toute la population douaisienne se joignit à eux pour fêter ce joyeux événement.

La Révolution vint enlever à la faculté de médecine son savant professeur. En 1792, il fut requis de prêter serment à la constitution; mais ayant eu le noble courage de s'y refuser, il fut remplacé dans ses fonctions, sa croix pectorale et sa toge furent brûlées en place publique.

Il se retira alors dans ses foyers, et se livra tout entier à la pratique de la médecine, donnant tout son tems aux malades de toute condition, et faisant de ces cures admirables qui contribuèrent à agrandir sa réputation et à rendre son nom célèbre, non-seulement dans les lieux d'alentour, mais encore dans plusieurs villes éloignées. La douceur de son caractère, jointe aux services continuels qu'il rendait à l'humanité, empêchèrent qu'il ne fût inquiété dans un moment où il suffisait d'être honnête homme et d'avoir des principes religieux pour être conduit à l'échafaud. Non-seulement il traversa impunément les tems les plus orageux de la Révolution, mais on le pria même d'accepter des emplois publics qui toutefois n'étaient point rétribués, et qui ne liaient aucunement sa conscience. En 1794, il fut nommé administrateur de l'hôpital-général et médecin en chef de l'hospice militaire.

Comme administrateur, il développa avec plusieurs de ses collègues des vues si sages, si justes, qu'il parvint à remettre en bon ordre une maison que les dilapidations antérieures avaient presque détruite.

Lorsque son dévouement lui fit accepter la place de médecin en chef de l'hôpital militaire, c'était à la suite du siége de Valenciennes et dans un moment où une multitude de blessés et de malades étaient entassés dans des lieux étroits et infects. M. Taranget savait très-bien que sa vie et sa santé couraient les plus grands risques, puisque deux de ses collègues avaient été avant lui victimes d'une fièvre pestilentielle qui s'était déclarée dans cet établissement. Mais rien ne put l'arrêter; il rendit la vie à des centaines de malheureux, et ne quitta son poste que lorsqu'il fut lui-même attaqué de la contagion.

A peine ce terrible moment était-il passé, qu'il se vit nommer presque le même jour dans les trois écoles centrales de Lille, Cambrai et Maubeuge, pour y remplir une chaire d'hygiène. Ce projet de trois écoles centrales dans le département du Nord ne fut pas mis à exécution. Une seule école fut établie à Lille, et M. Taranget fit partie du jury formé pour nommer le professeur de cette école centrale. Il cumula cette fonction avec celle de professeur de médecine dont il venait d'être chargé par l'administration supérieure du département du Nord, à la demande générale des élèves, et donna des leçons gratuites pendant neuf ans.

Ce cours fut interrompu en l'an V par la nomination de M. Taranget au conseil des Cinq-Cents. Six semaines après son arrivée

au corps législatif, il fut appelé à la commission d'instruction publique avec MM. Sieyes, Pastoret, Bernardi, etc.

Exclu du corps legislatif au 18 fructidor, il revint à Douai où il fut reçu avec enthousiasme par ses anciens élèves, y reprit l'enseignement médical qui se trouvait suspendu depuis son départ, et le continua gratuitement jusqu'en 1804.

En l'an VIII, M. Taranget fut appelé à faire partie du conseil général de la commune. Deux ans après, il fut encore nommé membre du collége électoral du département du Nord, membre du jury médical, médecin du lycée de Douai et médecin des épidémies.

Partout il combattit le mal avec succès et rendit d'immenses services dans plusieurs communes voisines de Douai où l'épidémie exerça le plus de ravages, et notamment à Flines, où son nom est encore aujourd'hui prononcé avec respect et reconnaissance.

C'est à peu près vers cette époque que M. Taranget publia un ouvrage intitulé : *Réflexions sur la Vaccine*, auquel M. le préfet du département du Nord accorda une médaille d'or, et que la société de médecine de Montpellier couronna un de ses mémoires également recommandable sous le rapport de la science et pour la manière dont il est écrit.

En 1806, M. Taranget fut choisi pour faire partie du jury d'instruction publique, chargé de l'examen des instituteurs. Le 20 juillet 1809, il fut nommé professeur et doyen de la faculté des lettres, et le 4 août suivant, appelé à remplir les fonctions de recteur de l'Académie de Douai. On se rappelle quels transports de joie excita dans notre ville cette dernière nomination. Les cloches du beffroi retentirent au jour de son installation, et ce fut véritablement une fête publique.

Grâce aux lumières et au zèle infatigable du nouveau recteur, l'enseignement fut bientôt organisé dans les deux départemens du Nord et du Pas-de-Calais, et l'Académie de Douai, qui ne tarda pas à compter moins de 23 colléges en exercice, devint une des plus florissantes du royaume. L'instruction primaire excita aussi la sollicitude de M. Taranget. Il organisa plusieurs fois les comités des écoles, et l'on peut dire qu'il créa l'instruction primaire dans nos deux départemens en même tems qu'il fonda l'Académie de Douai.

J'ajouterai que pendant les seize années qu'il fut à la tête de l'A-

cadémie, jamais il n'y eut d'administration plus sage, plus avide de faire le bien, plus paternelle et même plus aimable.

Les travaux de son rectorat n'empêchèrent point M. Taranget d'exercer en même tems plusieurs autres fonctions honorables. C'est ainsi qu'il prit place au conseil municipal, et qu'à diverses époques il fut nommé administrateur des hospices et membre de plusieurs sociétés charitables; il trouva encore du tems et du zèle pour présider la société médicale, dont il était l'âme et le soutien, ainsi que la société d'agriculture. Ses malades ne furent jamais oubliés, les pauvres surtout, dont il avait été le médecin en titre pendant plus de vingt ans; et pendant deux heures de la journée, son cabinet était ouvert aux consultations gratuites.

La société médicale de Paris, lors de sa renaissance, s'était empressée d'admettre M. Taranget parmi ses membres, et le roi, qui avait confirmé cette nomination, le créa, en 1821, chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Taranget cessa d'être recteur de l'Académie de Douai le 4 octobre 1827. « Je croyais mourir dans ma toge, » disait-il; aussi fut-il vivement affecté de sa disgrâce. Il en éprouva un chagrin qu'il ne chercha pas à dissimuler, et que put à peine calmer la réparation de l'injustice dont il avait été l'objet. En effet, on se souvient que M. Taranget fut nommé en 1828 inspecteur-général honoraire de l'université.

M. Taranget, disgrâcié en 1827, et dépouillé des honneurs publics pour la troisième fois, chercha comme en 1792 et en 1797 à se consoler de l'injustice des hommes en redoublant de zèle et de dévouement pour l'humanité. Il se remit à la pratique de son ancienne profession avec l'activité d'un jeune médecin, et l'on se rappelle qu'à l'apparition du choléra à Douai, il ne fut pas des derniers à répondre à l'appel de l'administration municipale, et qu'il mit ses lumières et sa personne à la disposition de ses concitoyens. A cette époque, M. Taranget était âgé de 79 ans.

Depuis deux ans il était en proie à de vives souffrances que la mort de sa vertueuse épouse ne fit qu'augmenter encore. Il les supporta avec courage et résignation. Il conserva jusqu'au dernier moment je ne dirai pas l'usage de ses facultés intellectuelles, mais toute la vivacité de son esprit, et il s'éteignit dans les sentimens de la plus vive piété et avec cette foi du chrétien qui n'attend plus que de Dieu la récompense du bien qu'il a fait à ses semblables.

AL. MOGUEZ.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

22. — Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique, par M. André *Van Hasselt*. Mémoire couronné le 5 mai 1837, en réponse à la question : « Présenter une dissertation raisonnée sur la poésie française, dès sa première origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle ; en y ajoutant un choix judicieux, mais sobre, des passages les plus saillans, propres à caractériser l'esprit et le genre des ouvrages de poésie française publiés ou restés manuscrits. » (Extrait du tome XIII des mémoires couronnés par l'Académie royale de Bruxelles.) *Bruxelles, Hayez*, 1838. In-4° de 325 pages.

Lorsque les Belges ont à parler de leurs poètes, de leurs peintres, de leurs hommes d'état ou de guerre, de toutes leurs illustrations enfin, ils ont grand soin de revendiquer comme leurs compatriotes, les Valenciennois, les Douaisiens, les Lillois, les Artésiens et les Cambrésiens, sous prétexte que jadis la même domination réunissait tous ces peuples et n'en faisait qu'une même famille. Ils forment ainsi une biographie très-présentable, qui, sans ces additions complaisantes, serait fort maigre et très clair-semée. Les Belges ont raison de ne pas séparer ce qui est uni par les souvenirs, par la même histoire et les mêmes malheurs. Nous-mêmes, en unissant le midi de la Belgique au nord de la France, nous leur avons donné cet exemple avec plus de raison peut-être, car le fort emporte le faible, et les provinces de Flandre, d'Artois, de Hainaut et de Cambrésis, ont fourni plus d'illustrations de tous les genres que celles du midi de la Belgique. Mais en nous confondant ainsi avec nos voisins, nous avons soin de ne faire ressortir que le bon, le beau et l'honorable du pays, nous tentons de mettre sous le jour le plus favorable tout ce qui est susceptible de bien paraître, et nous agissons en cela en vrais et bons concitoyens. Espérons que ces rapports de bon voisinage seront également entretenus par les Belges, et que nous ne verrons plus des écrivains chercher à flétrir

la main qui les nourrit en calomniant la France qui leur apporte tant de secours intellectuels et qui grossit et alimente même leurs vieux souvenirs.

Voici venir un livre qui puise aussi son existence dans les rapports de la France avec les anciennes provinces des Pays-Bas; l'*Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique*, par M. *Van Hasselt*, forme une couronne de noms glorieux qui se trouverait dégarnie de ses plus beaux fleurons si l'on en arrachait tout ce qui appartient à la France : on ne se plaindra pas du plan suivi par le spirituel auteur des *Primevères*, car il a rendu justice à qui de droit et son œuvre devient une pièce à l'appui de la puissance de la vieille langue française et de ceux qui la cultivèrent et la répandirent.

M. Van Hasselt prend l'histoire de la poésie française en Belgique, *dès sa première origine*, comme le demandait le programme de l'Académie de Bruxelles, et il passe en revue les trouvères principaux du pays; je dis principaux, parce que le lauréat n'indique que ceux dont les œuvres ont été publiées ou dont on parle dans les livres imprimés; il fait de larges emprunts au *Romancéro* de M. Paulin Pâris, aux savans Préliminaires du *Philippe Mouskes* de M. de Reiffenberg, mais il ne paraît pas avoir visité et compulsé les nombreux manuscrits des bibliothèques publiques de Londres, de Paris et de Berne où se trouvent tant de poésies encore peu connues des trouvères du nord. Aussi, les chansons de Messires *Gilles de Beaumont, Jacques de Cysoing* et tant d'autres illustres seigneurs qui ont si bien chanté au moyen-âge, ne sont-ils pas même nommés dans l'ouvrage de M. Van Hasselt. C'est sans doute par suite de cette absence de lecture des manuscrits que l'auteur ne cite qu'*une* chanson du fameux trouvère *Adam de le Halle* et n'en accorde que cinq à *Audefroy-le-Batard*, tandis que le premier en compte plus de *trente* dans les manuscrits de la bibliothèque du Roi à Paris, et le second dix-sept.

M. Van Hasselt a suivi aussi sans les corriger certaines erreurs constamment recopiées par tout le monde : ainsi, il cite comme poète un certain *Colmi*, de Hainaut, dont le véritable nom, toujours mal lu jusqu'à présent, est *Colins*. Colmi n'est point un nom hennuyer, Colins au contraire est celui d'une famille de cette province; on connait même un historien d'Enghien appelé ainsi.

L'auteur du mémoire couronné nomme plusieurs fois l'abbaye de Cantimpré près Cambrai, *Contempré*; il appelle improprement *induciaire* la charge d'*indiciaire* (collecteur d'indices) des ducs de Bourgogne, type originaire des historiographes; il fait emporter Constantinople par un Baudouin VIII, tandis que cette ville fut

prise par Baudouin VIe du nom comme comte de Hainaut et IXe comme comte de Flandres ; tout en suivant l'ordre chronologique dans la série de ses poètes, il met *Jehan de Condé* avant *Bauduin de Condé*, son père ; enfin, il nomme l'auteur des *Illustrations de la gaule Belgique*, *Lemaire* DES *Belges*, au lieu de *Lemaire* DE *Belges* (*Belgium*), surnom donné à la ville de Bavai où Lemaire avait pris naissance : la première qualification ne signifierait rien, la seconde explique parfaitement l'amour-propre du poète de se diresorti de l'ancienne capitale du pays des Nerviens, de ce *Belgium* dont la conquête coûta tant à César.

Toutes ces observations, minimes à la vérité, doivent nécessairement être relevées dans un ouvrage scientifique, adopté par un corps savant, inséré dans ses mémoires, et qui va faire autorité dans le monde littéraire. Il est un reproche plus grave que nous devons adresser à M. Van Hasselt, c'est d'avoir négligé tout-à-fait la partie bibliographique au point de tronquer même les titres des livres, quand, par l'effet du hasard, il lui arrive d'en citer un. Là, on voit trop le poète, on ne sent pas assez le savant, et il était bien facile au troubadour belge de rester l'un et l'autre.

Après la mission désagréable d'indiquer les légères imperfections d'un ouvrage recommandable d'ailleurs à tant de titres, venons-en à la partie la plus douce de notre emploi, celle d'en faire remarquer les qualités. L'auteur, qui reste incomplet, comme nous l'avons dit, pour l'époque des trouvères, devient plus exact et plus explicite dans la période suivante. Alors la bibliothèque des ducs de Bourgogne était formée, et comme elle est restée à Bruxelles, M. Van Hasselt a pu y puiser largement et explorer avec avantage toutes les richesses qu'elle contient. La seconde partie de son travail ne laisse donc rien à désirer surtout pour les sommités poétiques : les seconds plans sont moins garnis, et ici l'auteur aurait pu encore rencontrer quelques noms intéressans à citer dans les mémoires de *Villenfagne*, bons à consulter sur cette matière.

Rendons aussi justice a la finesse des aperçus de M. Van Hasselt et à la rectitude de jugement qui dirige ses diverses appréciations des poésies qu'il déroule sous les yeux du lecteur. Tout cela de plus est déduit en un style pur et élégant qui décèle un écrivain habile et qui trahit souvent le poète inspiré. Personne en le lisant ne pourrait supposer que cet ouvrage est écrit loin de la France, et c'est ici le lieu de dire avec un des trouvères cités par M. Van Hasselt, et de son même pays, le *Roi Adenez*, poète couronné comme lui, que des Brabançons qui écrivent ainsi :

« Sorent près d'aussi bien le françois de Paris
» Com se il fussent nés el bour à Saint-Denis. »

ARTHUR DINAUX.

NOUVELLES

ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— *Découverte Archéologique faite dans les premiers jours de mai 1838, au faubourg (Nord) de Cambrai.* — A deux cents pas des pierres jumelles, à leur droite et dans la direction de l'Orient, non loin de la route de Cambrai à Solesmes, M. Chomet, fabricant de poterie, en fesant travailler à une tranchée qui lui fournit de l'argile, trouva à 125 centimètres de profondeur, un dépôt d'ossemens humains carbonisés. Ces ossemens n'avaient appartenu qu'à un seul homme, ils étaient tous brisés, et le plus grand morceau ne dépassait pas la grandeur de 12 à 15 centimètres. Le tombeau n'occupait pas un espace de plus d'un mètre de largeur, sur 70 centimètres de profondeur. Il n'était pas formé d'un ange en pierre, comme le sont beaucoup de tombeau romains ou gaulois. Aucun monticule ne l'annonçait; rien à l'extérieur ne l'aurait fait deviner. On trouva au milieu des ossemens consumés une petite patère en terre noire, large de 11 centimètres sur 5 de profondeur. Elle contenait quatre médailles gauloises en bronze, dont trois sont d'une passable conservation. Deux d'entre elles présentent un lion courant à droite. Au revers un cheval au repos, ayant aussi la tête à droite, au-dessus du cheval on lit sans doute Tupo *Duro crato*. Sous le lion se lisent les lettres C V O C... assez mal conservées. Une médaille offre une tête nue à droite, mal conservée. Au revers un cheval au repos; à droite, un cavalier s'apprête à monter à gauche. La quatrième médaille est fruste. Il faut une grande habitude pour y voir une tête nue et un cheval.

Près de la petite patère qui contenait ces médailles, se trouvait un lacrymatoire en verre blanc, de forme sphérique, de 8 centimètres de hauteur, sur 6 de largeur. Une urne de terre noire (comme la patère), de pâte très-cuite, de la profondeur de 14 centimètres, sur 9 de largeur, se rencontra au milieu des ossemens.

A un mètre du tombeau, et à la même profondeur, on découvrit une grande patère en bronze, de forme ronde, du diamètre de 45 centimètres sur 11 de profondeur. Elle est d'une bonne conservation et recouverte d'une belle patine. Elle est ornée de dessins réguliers, de pois, de feuilles d'eau, qui entourent le bord supérieur; mais on n'y voit ni lettres, ni figures. Elle était supportée par un trépied en fer du diamètre et de la hauteur de 15 centimètres.

Près de la patère en bronze était une autre patère en terre grise, du diamètre de 33 centimètres, sur 4 de profondeur, une seconde patère en terre blanche, du diamètre de 19 centimètres, sur trois de profondeur, s'y trouvait aussi. On lit dans un carré long formé au centre, par quatre lignes qui les encadrent, les mots

JORNOS
VOCARI. F

en lettres romaines d'une belle forme.

Non loin se rencontra une amphore en terre rouge, très-peu cuite, et à un très-petit goulot. Elle a 19 centimètres de hauteur sur 14 de largeur. On trouva un stipulum de petite dimension, en terre grise très cuite : mais la maladresse d'un terrassier la brisa.

Les derniers objets trouvés près du trépied qui portait la grande patère en bronze, était un petit coffret en bois, de 9 centimètres de longueur, sur 5 de hauteur et de profondeur. Son couvercle était surmonté d'une anse en bronze, de forme élégante, et de 6 centimètres de longueur sur 3 de flèche. L'action de l'air a fait tomber le bois en poussière, quelques instans après la découverte. Il ne reste que l'anse et les deux pitons en bronze, qui l'attachaient au couvercle.

Une petite cuiller en bronze, bien rongée, accompagnait le coffret. Le feu du trépied avait fait dessouder un cercle et un ornement en relief, en bronze, qui avaient adhéré à la patère en bronze, elle porte les traces de soudure à l'étain, qui sont répétées sur le cercle et sur l'ornement dont on vient de parler. Quelques morceaux d'étain se trouvaient aussi près du trépied. Ils provenaient des soudures fondues.

En continuant les fouilles on découvrit à 150 centimètres du trépied qui portait la patère en bronze. Un fourneau en fer à quatre pieds et à quatre montans évasés. Il a 50 centimètres de largeur, 45 de longueur et 35 de profondeur. Quelques débris d'ossemens se trouvaient au centre du fourneau. A deux pas se trouvait un diota en terre blanchâtre très-peu cuite. Il avait 72 centimètres de hauteur sur 40 de largeur. L'orifice était très étroit et présentait un goulot de 13 centimètres de longueur, avec des anses de toute la longueur du goulot. Comme ce diota était alourdi par la masse d'argile qu'il contenait, et que la terre très-peu cuite dont il était formé se trouvait très-peu épaisse, on le brisa en mille morceaux en voulant le dresser.

Il en fut de même d'un assez grand vase en terre noire qu avoisinait le diota. La plus grande partie a été conservée. Ce vase avait 40 centimètres de hauteur, sur 26 de largeur.

Quelques débris de lames, de morceaux de fer, en partie détruits par l'oxidation, se trouvaient près du fourneau, avec quelques anneaux et une fibule en bronze.

Telle est la description bien exacte des objets antiques découverts près des pierres druidiques de Cambrai.

Le trésor d'archéologie trouvé par M. Chomet avait été acquis par M. Failli, qui le regardait comme un des plus précieux ornemens de son cabinet ; mais la Société d'Emulation de Cambrai lui a témoigné le désir de voir déposés à Bibliothèque communale, ces chartes de nouvelle sorte, ces preuves de noblesse de vingt siècles. M. Failly a pensé qu'étranger à Cambrai, il commettrait un crime de lèze-hospitalité, s'il se refusait aux vœux de ses principaux habitans, Il s'est dessaisi de tous les objets qui viennent d'être décrits et qui sont si habilement reproduits par le crayon M. De Baralle.

La Société académique de Cambrai mérite toute la reconnaissance de ses concitoyens, pour avoir senti le besoin d'un Musée, pour en avoir posé la première pierre en fesant placer dans la bibliothèque de la ville ces premières pages de son histoire nationale. Cambrai 14 mai 1838.

(Extrait d'un rapport adressé à M. Letrône, membre de l'Institut, professeur d'Archéologie au collége de France, à Paris.)

— Le docteur Le Glay, archiviste général du département du Nord, à Lille, met en ce moment sous presse un volume d'*analectes* contenant des pièces curieuses tirées du vaste dépôt qui lui est confié. Ces pièces sont de plusieurs sortes et forment trois divisions : 1° celles qui tiennent à l'histoire, 2° celles qui se rapportent à la littérature et aux arts, 3° et enfin les pièces qui peignent les mœurs des tems passés. Les amateurs attendront avec impatience ce volume et le recevront avec l'intérêt qui s'attache à toutes les publications du docteur Le Glay.

— M. Charles de Godefroy, ancien sous-préfet de Valenciennes, s'occupe activement d'une traduction française des annales de Flandre de *Jacques Meyer*, traduction dont on cite déjà le style et l'exactitude. M. Godefroy va ainsi entrer d'une manière brillante dans la carrière parcourue d'une manière si remarquable par tous ses ancêtres, depuis Denis Godefroy le commentateur, jusqu'à son père le dernier garde des Archives de la Chambre des comptes de Lille. Le travail de M. Godefroy sera un véritable service rendu aux amis de l'histoire du pays.

— La bibliothèque des manuscrits, dits de Bourgogne, vient d'être réunie à la bibliothèque royale, par arrêté du 30 juin dernier. Celle-ci sera divisée en deux départemens, sous un seul conservateur ; 1° les livres imprimés, cartes et estampes; 2° les manuscrits. A chacun de ces départemens sont attachés au moins un bibliothécaire ou conservateur-adjoint. M. Marchal conserve le titre de conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale et son traitement est porté à 5,000 francs, en récompense de ses services.

— La Bibliothèque royale de Paris a fait faire le buste du vénérable Van Praet. Elle en a adressé un exemplaire à la ville de Bruges, par l'entremise de M. Jules Van Praet; un autre exemplaire sera déposé à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME

(NOUVELLE SÉRIE)

DES

Archives Historiques et Littéraires

DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

